



Université
de Lille
1 SCIENCES
ET TECHNOLOGIES

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
ÉCOLE DOCTORALE SESAM n°73 / LABORATOIRE CLERSE - UMR 8019

2016

THÈSE

en vue de l'obtention du
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE 1
Mention SOCIOLOGIE

RENOUVELER LA VILLE, REPRODUIRE LA NATURE

UNE SOCIO-ANTHROPOLOGIE DES PROCESSUS DÉCISIONNELS ET DES RELATIONS À LA NATURE AU SEIN D'UN PROJET URBAIN DURABLE

Présentée et soutenue publiquement le 15 décembre 2016

par **Antonio DOS SANTOS**

Composition du jury :

BLANC Nathalie	Directrice de Recherches <i>LADYSS – Université Paris VII Diderot</i>	Rapporteur
BLANC Maurice	Professeur Émérite <i>Université de Strasbourg</i>	Examineur
GRANJOU Céline	Directrice de Recherches <i>IRSTEA – Université Grenoble-Alpes</i>	Président, Rapporteur
HAMMOUCHE Abdelhafid	Professeur des Universités <i>Université de Lille 1</i>	Directeur de thèse
MELIN Hélène	Maître de Conférences <i>Université de Lille 1</i>	Co-encadrante de thèse

2016

THÈSE

en vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE 1

Mention SOCIOLOGIE

RENOUVELER LA VILLE, REPRODUIRE LA NATURE

**UNE SOCIO-ANTHROPOLOGIE DES PROCESSUS DÉCISIONNELS ET
DES RELATIONS À LA NATURE AU SEIN D'UN PROJET URBAIN
DURABLE**

Antonio DOS SANTOS

Résumé / Abstract

RENOUVELER LA VILLE, REPRODUIRE LA NATURE

Une socio-anthropologie des processus décisionnels et des relations à la nature au sein d'un projet urbain durable

Relativement à l'essor d'un urbanisme, tantôt qualifié de durable, tantôt d'écologique par la littérature scientifique, cette thèse interroge les évolutions du rapport à la nature en contexte urbain à travers les pratiques et les représentations sociales des acteurs d'un projet d'aménagement. La recherche menée entre 2011 et 2015 cible le programme de reconversion d'une friche industrielle urbaine en écoquartier, situé sur le versant nord-est de la métropole lilloise, à partir d'une enquête qualitative mobilisant observations ethnographiques, entretiens semi-directifs et analyse de la littérature afférente (grise, législative et réglementaire). Le projet urbain, considéré ici comme un instrument de l'action publique, constitue un analyseur privilégié de l'évolution des politiques de la nature en milieu urbain.

Le questionnement guidant cette recherche est le suivant : quelles formes de natures sont produites dans un projet urbain qualifié de durable par ses initiateurs, selon quelles modalités décisionnelles et de gouvernance effectives, et sur la base de quel paradigme socio-culturel ? L'analyse est conduite à l'aide d'une double perspective théorique, croisant socio-anthropologie de l'environnement et de l'action publique, et faisant plus spécifiquement dialoguer anthropologie de la nature et analyse cognitive des politiques publiques.

Nous démontrons que malgré la persistance d'une conception utilitariste de l'environnement, les évolutions actuelles de l'urbanisme, entendu dans un sens large, préfigurent une mutation de la place accordée à la nature dans la ville. De façon plus générale s'esquisse ainsi une dissolution progressive de la césure ville-nature.

Mots-Clés : Nature – Environnement – Ontologie – Politiques publiques – Gouvernance – Analyse cognitive – Développement durable – Nord-Pas de Calais

RENEWING THE CITY, REPRODUCING NATURE

A socio-anthropology of decision-making process and nature relationship in a sustainable urban project

Relatively to the development of sustainable urban planning, this thesis examines the evolution of relationship with nature in an urban context through social practices and representations of stakeholders in a planning project. The research was conducted between 2011 and 2015 and targets the reconversion program of an urban industrial wasteland into green neighborhood, located on the northeast area of Lille, from a qualitative survey mobilizing ethnographic observations, semi-structured interviews and analysis of the relevant literature (gray, legislative and regulatory). The urban project, considered here as an instrument of public policy, constitutes a favorable analyzer of nature policies evolutions in urban context.

The questions guiding this research are: what forms of nature are produced in an urban project qualified of sustainable by its initiators, under what conditions of decision and effective governance, and based on what socio-cultural paradigm? The analysis is conducted using a double theoretical perspective, crossing socio-anthropology of the environment and sociology of public policies, and more specifically making dialogue anthropology of nature and cognitive analysis of public policies.

We demonstrate that despite the persistence of a utilitarian conception of the environment, current trends of urban planning, understood in a broad sense, prefigure a change of emphasis of nature in the city. More broadly thus outlines a gradual dissolution of the caesura between city and nature.

Key-Words : Nature – Environment – Ontology – Public policy – Governance – Cognitive analysis– Sustainable development – Nord-Pas de Calais

REMERCIEMENTS

La thèse est affaire d'équilibre. Ou plutôt, de multiples équilibres.

Il y a d'abord l'équilibre financier indispensable à la réalisation d'une recherche dans de bonnes conditions. Pour cette raison, je tiens à adresser mes remerciements à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, pour le soutien qu'elle m'a accordé de 2012 à 2014. Mais le rôle de l'ADEME ne s'est pas limité à cela. Je pense en particulier à Didier Margot, chargé d'assurer mon suivi durant cette période de 24 mois. Il a cru en la pertinence d'une recherche en sciences sociales dans le champ de l'environnement, assez peu représentées à l'ADEME, et a soutenu mes démarches. Je l'en remercie chaleureusement.

Il y également l'équilibre propre à la démarche scientifique. En ce sens, je présente mes remerciements les plus sincères aux membres du jury, qui ont accepté de discuter mon travail, et par-là de lui donner tout son sens. Outre l'aboutissement que représente la soutenance, l'encadrement de la thèse est indispensable. Je ne saurai trouver les mots justes pour exprimer toute ma gratitude à Abdelhafid Hammouche et Hélène Melin, qui m'ont permis de mener à bien cette thèse. Abdelhafid par son expérience de l'encadrement, la confiance qu'il m'a témoignée et l'autonomie qu'il m'a laissée ; Hélène pour sa grande humanité, sa disponibilité, et ses conseils avisés. Sans elle, j'aurais assurément cessé mes études et quitté l'université au terme de la licence. Je nourris le souhait que ce travail et l'investissement personnel qu'il reflète les satisfieront tous deux.

J'adresse ensuite mes remerciements aux nombreuses personnes croisées au fil du travail de terrain, qui m'ont toutes accordé une partie de leur temps, et en particulier à Yves, Patrick, Hélène, Isabelle, ou encore Mehdi. Elles participent aussi de l'équilibre de la recherche, entre théorie et empirie.

Je remercie également l'association et les membres de la revue *Développement Durable et Territoires*, qui m'ont permis de m'insérer au sein d'un réseau de chercheurs très expérimentés, mais aussi de me confronter aux impératifs de la publication scientifique.

Il y a enfin les divers équilibres qui font que l'à-côté de la thèse n'en est justement pas seulement un, fort heureusement. À ce sujet, je rappellerai après bien d'autres que la thèse est tout, sauf une aventure solitaire.

Je témoigne toute ma reconnaissance à Elizabeth de Portzamparc, qui non seulement, m'a permis de terminer mes recherches dans de bonnes conditions en me proposant un emploi que j'occupe toujours à l'heure actuelle, mais a également fait preuve d'une très grande compréhension à mon égard et vis-à-vis des contraintes qu'un travail de thèse suppose. Au-delà, c'est un univers de travail stimulant qu'elle m'a offert, et la possibilité de mettre mes réflexions scientifiques à l'épreuve de la pratique, quotidiennement. C'est plus généralement à l'ensemble de l'agence d'architecture et urbanisme *2Portzamparc* que j'adresse mes

remerciements, et tout particulièrement à Aurélie, qui m'a apporté son aide pour les quelques traductions indispensables, ainsi qu'à Gaël. Bien que je ne sois pas certain qu'il en soit conscient, les nombreuses discussions que nous avons eues et son regard d'architecte-urbaniste porté à l'endroit de la sociologie et de l'anthropologie ont été d'une aide précieuse pour me permettre de concevoir autrement mon sujet de recherche, et de voir au-delà de lui.

Mon équilibre a également été conforté par les nombreux collègues doctorant-e-s du CLERSE. Je leur dis un grand merci. Bien que ne fréquentant que trop rarement l'Université de Lille 1, ils se sont toujours montrés extrêmement accueillants envers moi, et je sais assurément que je ne suis pas le seul dans cette situation. Plus que cela, c'est l'ensemble de leur démarche et de leurs valeurs que je respecte, loin d'une université du tout-compétition guidée par l'illusion de l'excellence. C'est là, au jour le jour et à travers eux, que se construit la recherche, rigoureuse et humaine.

Enfin, il est évident que je n'aurais pu maintenir mon équilibre personnel et émotionnel sans le soutien de mes amis et de l'ensemble de ma famille. Pour la plupart bien éloignés du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils se sont pourtant toujours montrés extrêmement curieux et attentifs à mon travail. Je suis sûr que tous le comprendront, je pense plus particulièrement à ma mère et ma grand-mère. Une seconde thèse ne suffirait pas davantage à dire à quel point je les remercie, pour leur soutien inconditionnel.

Pour conclure, je remercie profondément Pauline, qui partage ma vie depuis maintenant de nombreuses années. Merci sincèrement d'avoir toujours cru en moi, d'avoir subi mes humeurs changeantes et de m'avoir remonté le moral dans les (nombreuses) phases de découragement, bref, de m'avoir permis d'aller jusqu'au bout. Plus qu'aucune autre personne, c'est également grâce à elle que cette thèse a été menée à son terme.

J'espère pouvoir lui rendre à elle – ainsi qu'à tous – la pareille, mais je crains que la dette contractée au fil de ces années ne soit irremboursable en l'espace d'une seule existence.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	25
Débats internationaux sur le développement durable et formalisation progressive de l'enjeu urbain	27
Un soubresaut international : le club de Rome et le rapport Brundtland	27
Territorialisation du développement durable : le Sommet de la Terre de Rio	30
Un levier d'action à l'échelle territoriale : les villes et la charte d'Aalborg	32
L'affirmation de l'enjeu environnemental de l'urbain par une approche énergétique en France. Les années 2000	33
Le second pan de la dimension environnementale des villes : la nature en contexte urbain	35
Quelles évolutions de l'urbain au regard des enjeux de réintroduction de la nature en ville ? 36	
Vers une redéfinition dialectique de l'urbain et du naturel ?	36
La construction collective de l'objet nature dans le projet urbain	39
Présentation du terrain et introduction aux méthodologies	41
Un espace d'enquête : le projet urbain de L'Union	41
Une méthodologie qualitative déployée dans un contexte mouvant	43
La relation du chercheur au terrain : itinéraire de recherches et réflexivité	45
L'objectivation par la prise en compte de la subjectivité : terrain et interprétation	45
Du paysage à la question de la nature en milieu urbain. Un itinéraire de recherches	47
Déductif ou inductif ? Se défaire des oppositions binaires	49
Pragmatique et définition de l'objet d'étude	50
Logique d'exposition de la thèse : une organisation tripartite	52

- PREMIÈRE PARTIE -
SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET ANALYSE COGNITIVE
DE L'ACTION PUBLIQUE

CHAPITRE IER : ANALYSER LES REPRÉSENTATIONS DE LA NATURE AU PRISME DE LA SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT 59

1 - La sociologie de l'environnement. Une approche oblique de l'objet.....	62
1.1- Prémices d'une sociologie de l'environnement étasunienne	62
1.2 - Diversité des approches et influences sous-disciplinaires dans la sociologie de l'environnement en France	64
1.3 - La sociologie de l'environnement : des héritages disparates mais des objets et des « démarches d'analyse » communs	67
1.4 - D'autres sciences sociales de l'environnement : les apports de la psychologie de l'environnement, de la géographie et de l'anthropologie	71
2 - L'anthropologie symétrique de Bruno Latour	76
2.1 - Les <i>sciences studies</i> , ou la mise en évidence d'une double rupture Science – Politique et Nature - Société.....	78
2.2 - La Constitution Moderne de Latour : une supercherie reposant sur les processus de médiation et de purification	81
2.3 - De la société au collectif. Faire une place aux non-humains dans les sciences et la politique	86
3 - L'être au monde selon Descola : une pluralité d'expériences	93
3.1- Les schèmes intégrateurs de la pratique chez Descola	96
3.2 - Les quatre modes d'identification : Animisme, totémisme, analogisme et naturalisme	99
3.3 - Le principe des modes de relations	103
3.4 - Évolution et hybridation des ontologies.....	104
4 - Latour et Descola : un dialogue pour mettre au jour les convergences et les divergences	105
4.1 - Considérations sur la science moderne	107
4.2 - Désaccords : la modernité et la définition des collectifs	111
4.3-Privilégier une analyse des représentations de la nature au prisme de la théorie descolienne	115
5 - La nature comme objet de la socio-anthropologie de l'environnement.	117
5.1 - L'environnement comme champ socio-anthropologique, la nature comme catégorie socioculturelle	118
5.2 - L'expérience de l'environnement : lier représentations et pratiques.....	121
5.3 - Vers une socio-anthropologie de l'environnement.....	124

CHAPITRE II : SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT, ACTION PUBLIQUE ET PROCESSUS DÉCISIONNELS D'UN PROJET URBAIN 127

1 - Le projet urbain, un révélateur des expériences de l'environnement	130
1.1 - De l'intérêt de croiser socio-anthropologie de l'environnement et sociologie de l'action publique ..	130
1.2 - Un catalyseur des représentations de l'environnement	132
1.3 - Organisation transversale et hétérogénéité des acteurs du projet	135

2 - Approcher les transformations de l'action publique en matière d'aménagement et d'urbanisme ? Les grands objets de la sociologie de l'action publique.....	137
2.1 - Reconnaître l'impact des acteurs non institutionnels sur les processus décisionnels politiques	138
2.2 - Le tournant délibératif et l'inclusion de la société civile dans l'action publique. Quels liens entre démocratie représentative, participative, délibérative et gouvernance ?	140
2.3 - Concertation en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement : des domaines pionniers	143
3 - Expertise et démocratie technique dans l'urbanisme durable.....	146
3.1 - De la mise en cause de l'expertise... ..	146
3.2 - ...à son renouvellement. L'exemple de l'urbanisme durable : un faisceau de facteurs favorables à l'émergence d'un « éco-pouvoir ».....	149
3.3 - De quelle expertise parle-t-on ? Privilégier une approche par les « situations d'expertise »	152
4 - Qui décide et comment décide-t-on de ce que doit désormais être la nature en ville : une analyse cognitive des processus décisionnels relatifs à l'environnement.....	156
4.1 - De la décision aux processus décisionnels	156
4.2 - Une approche cognitive et normative de l'action publique en faveur de l'environnement. Intérêts et écueils conceptuels	160

- DEUXIÈME PARTIE -

LES POLITIQUES DE LA NATURE ET LA VILLE : DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL AU TERRAIN D'ENQUÊTE

CHAPITRE III : L'ÉVOLUTION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA NATURE DANS LES POLITIQUES URBAINES ET LES PRATIQUES URBANISTIQUES 173

1 - Une histoire succincte de la préservation de la Nature en France : entre patrimonialisation et approche gestionnaire au service de l'aménagement du territoire.....	176
1.1 - La géonomie, un exemple de protection de la nature comme ressource	176
1.2 - Une approche ruraliste et patrimoniale de la nature	177
1.3 - La nature placée sous le régime de l'exception : réserves naturelles et parcs nationaux	178
1.4 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire : la première étape des parcs naturels régionaux	181
2 - L'urbanisme fonctionnel et les parcs urbains.....	182
2.1 - La prédominance d'un modèle fonctionnaliste d'urbanisme	183
2.2 - Hygiénisme et fonctionnalisme : les deux principes aux fondements de la végétalisation des villes	188
2.3 - L'apparition progressive des « espaces verts » : l'esthétique comme nouvelle fonction	190
3 - Le développement durable et l'environnement : lier la protection de la nature aux contextes socio-économiques territoriaux grâce à un aménagement et un urbanisme « durables »	192
3.1 - Un aménagement durable du territoire	193
3.2 - Intégrer la protection de la nature aux politiques de développement durable	195
4 - Un urbanisme « écologique » au service d'une biodiversité fonctionnelle et en réseaux... 200	

4.1 - Remédier à la fragmentation écologique : la trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique	200
4.2 - Problèmes de fonctionnalité écologique : autoreproduction et services écosystémiques. Vers la multifonctionnalité des espaces de nature en ville	205
4.3 - Deux histoires parallèles : Nature remarquable et biodiversité ordinaire.....	208
CHAPITRE IV : DE LA NAISSANCE DU PROJET DE L'UNION À SA MISE EN ŒUVRE.....	213
1 - Histoire du site : Production textile et désindustrialisation	215
1.1 - De l'espace agricole au territoire industriel (XVIII ^{ème} siècle – 1970).....	215
1.2 - Déclin : la tertiarisation comme dernier recours (1970-1995)	218
1.3 - Dédensification : quelques éléments cartographiques pour visualiser la formation progressive d'une friche urbaine.....	219
2 - Histoire du programme de réaménagement de l'Union : une succession de projets	222
2.1 - Rééquilibrer le territoire métropolitain.....	222
2.2 - Créer une métropole polycentrique. L'Union comme pôle urbain stratégique	223
2.3 - Les prémices du programme de l'Union. La requalification économique d'un versant nord-est déprécié et les pôles d'excellence métropolitains	224
2.4 - Le démarrage effectif du projet.....	227
3 - La vocation durable de l'Union. L' « écoquartier pilote » de la métropole.....	232
3.1 - Le projet de l'Union : pôle d'excellence métropolitain et vitrine du développement durable	233
3.2 - Esquisse de l'approche durable au sein du projet : le «Référentiel Dynamique Développement Durable»	236
4 - Le développement durable en Nord-Pas de Calais : une opportunité d'inverser les stigmates de la crise industrielle.....	239
4.1 - Une ébauche de la situation économique, sociale et environnementale du Nord-Pas de Calais	240
4.2 - La précocité de l'Agenda 21 régional	243
4.3 - Le développement durable en tant qu'opportunité pour la reconversion territoriale.....	245
5 - L'importance du contexte politique local : renouvellement urbain, temporalités et intercommunalité.....	246
5.1 - Les friches industrielles urbaines : une opportunité pour la mise en œuvre de la politique communautaire du renouvellement urbain	247
5.2 - Le contexte intercommunal : des rivalités urbaines	250
5.3 - Chevauchement des temporalités de l'aménagement et du politique. Alternances et inflexions du projet	252
CHAPITRE V : UNE MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE POUR ANALYSER LA CONCEPTION DE L'ESPACE DANS UN PROJET URBAIN.....	257
1- Des stratégies d'objectivation de la position du chercheur	260
1.1 - Limiter les biais d'une entrée sur le terrain « par le haut » : faire valoir la neutralité institutionnelle du chercheur	260
1.2 - Expertise et réflexivité	262

2 - Questionner les discours sur la nature en ville : l'entretien comme outil principal.....	265
2.1 - Une population d'enquête : cibler simultanément acteurs institutionnels, associatifs et anonymes...	265
2.2- Typologie des entretiens	268
2.3 - Déroulement des entretiens	273
3 - Saisir les expériences de l'environnement : observations et phases d'enquête.....	275
3.1 - Temps d'observation	275
3.2 - Sources annexes : matériau de seconde main et productions institutionnelles écrites	277
4 - Méthodologie de photographie participative.....	279
4.1 - L'usage de l'image en sciences sociales : médium et objet d'enquête	279
4.2 – Les étapes de la méthodologie photographique	280
4.3 – Pertinence de l'outil et perspectives futures	282

- TROISIÈME PARTIE -
DES EXPÉRIENCES DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU PROJET URBAIN :
REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES

CHAPITRE VI : STRATÉGIES, APPROPRIATIONS ET DÉTOURNEMENTS : LES TYPOLOGIES D'ACTEURS À L'ÉPREUVE DU TERRAIN 289

1 - Le trinôme élus – techniciens - habitants : entre dépassement sociologique et institutionnalisation.....	291
1.1- Aux origines du trinôme : l'habitant comme troisième acteur de politiques publiques technocratiques	291
1.2 - L'organisation tripartite du projet de l'Union	293
2 - Les élus : savoir jouer de la complexité.....	295
2.1 - Les paradoxes de la temporalité politique, entre attentes immédiates des administrés et temps long de l'aménagement	296
2.2 - S'approprier un projet ou s'en distancer	299
2.3 - De la pluralité des usages politiques de l'expertise : laisser parler l'expert, faire parler l'expertise ..	304
3 - Dans l'ombre du projet, la sphère technique. Un gradient d'engagement de l'expert	306
3.1 - Le cas typique : la sphère technique comme aide à la décision	307
3.2 - Le cas médian : l'expert maintenant la cohérence du projet en dépit de temporalités contradictoires	311
3.3 - Le cas limite : de la sensibilisation au militantisme. Un expert au service de l'intérêt général	316
3.4 - Une typologie des engagements de la sphère technique : de l'aide à la décision au militantisme	320
4 - Modes d'action et ordres de justification des acteurs associatifs.....	322
4.1 - Thématiser les mobilisations associatives : trois catégories dominantes aux objets non-exclusifs....	323
4.2 - Jouer sur le terrain des experts : l'expertise d'usage et la contre-expertise technique : les cas de l'UPC et des Portraits-nature	328
4.3 - Faire valoir un rapport affectif et l'expérience vécue du territoire.....	331
4.4 - Appropriations, rôles et stratégies des acteurs du projet de l'Union. Les limites des analyses typologiques	333

CHAPITRE VII : CONTINUITÉS ET RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE DU PROJET URBAIN : IMPÉRATIFS DE L’ACTION PUBLIQUE ET MÉDIATIONS AU SEIN DES PROCESSUS DÉCISIONNELS 337

1 – Des processus décisionnels fondés sur des dispositifs participatifs, représentationnels et proto-technocratiques	339
1.1 - La gouvernance officielle du projet de l’Union : masquer les structures derrière les instances du projet	339
1.2 – La pluralité des modèles décisionnels : superposition et succession des dispositifs	343
1.3 – Un processus décisionnel fondé sur la succession de l’ensemble des dispositifs : le groupe de travail biodiversité.....	355
1.4 – Des dispositifs aux impératifs légitimant l’action publique : la coexistence du délibératif, du délégatif, et du scientifique	358
2 – Les situations de médiation au sein des processus de décision : la position centrale de la sphère technique	360
2.1 – Le corollaire de la transversalité des politique d’environnement : des acteurs éparpillés et des tâches segmentées	360
2.2 – La médiation faible des experts externes.....	364
2.3 – Les techniciens des services municipaux : une médiation diffuse.....	366
2.4 – La Société d’Économie Mixte : de la médiation forte de la structure à l’hypermédiation de certains de ses membres	367
3 – Un réexamen du concept de médiateur et de l’analyse cognitive des politiques publiques	371
3.1 – Le processus de médiation chez Pierre Muller	371
3.2 – Une ou plusieurs médiations ? Du médiateur vertical au médiateur horizontal	373
3.3 - Pour quel contenu du référentiel global ?.....	375

CHAPITRE VIII : MULTIPLICITÉ ET AMBIVALENCE DES EXPÉRIENCES DE LA NATURE..... 379

1 - La zone de l’Union : un entre-deux spatial, symbolique et temporel. De l’espace projeté à l’espace-projet.....	382
1.1 - Aujourd’hui, un espace de passage plus que d’ancrages.....	384
1.2 - Hier, l’industrie textile comme élément structurant de la ville	389
1.3 - Donner corps au projet : la construction incertaine d’une identité territoriale par le politique	393
1.4 - Une imbrication de l’espace et du projet ou la structuration d’une identité urbaine paradoxale fruit des politiques et des mobilisations collectives.....	399
2 - La nature comme potentialité ? Les multiples incertitudes relatives à la biodiversité ordinaire	404
2.1 - Une nature en projet	405
2.2 - La nature d’une friche industrielle urbaine : de l’intérêt pour la biodiversité « ordinaire ».....	407
2.3 - Une potentialité doublement incertaine.....	415
3 - Performativité et ambivalence des discours et pratiques relatifs à la nature urbaine.....	416
3.1 - Technicisation de la nature : mesurer la biodiversité	417

3.2 - Se réappropriier l'espace et sa nature : Une volonté de ménagement	425
3.3 - Mettre en regard les discours et pratiques des acteurs vis-à-vis de la nature avec leur statut socioprofessionnel	430
4 - Des finalités contradictoires unies par un paradigme utilitariste. Fonctionnalité écologique et utilité sociale de la nature	434
4.1 - Une production dualiste de la nature	435
4.2 - De l'incompatibilité entre fonctionnalité écologique et fonctions socioculturelles de la nature	439
4.3 - La prédominance d'un paradigme utilitariste de la nature urbaine	442
 CHAPITRE IX : VERS UNE REDÉFINITION PROCESSUELLE ET SUBSTANTIELLE DES POLITIQUES DE LA NATURE URBAINE.....	447
 1 – Dépasser le cadre de l'Union et le contexte urbain : de la nature potentielle aux natures contextuelles.....	449
1.1- Un paradoxe déroutant	449
1.2 - Des relations à la nature nécessairement contextuelles	452
1.3 - Plus qu'une catégorisation, un gradient de naturalité.....	455
2 - Un effritement de l'ontologie naturaliste. Le cas de la relation ville-nature	460
2.1 – Ne pas dénaturer la nature. Le paradoxe d'une nature non-humaine gérée et (re-)produite par l'homme.	460
2.2 - Les fonctions écologiques et sociales comme inscription spatiale de l'opposition ontologique homme-nature	464
2.3 - La nature comme altérité intégratrice.....	466
3 - De la superposition des schèmes relationnels équivoques et univoques : la nature, une extériorité agissante.....	468
3.1 – Les schèmes de relation à l'épreuve du terrain.....	468
3.2 – Potentiels de compatibilité entre schèmes d'identification et schèmes de relation. L'hétérogénéité du naturalisme comme témoin de sa spécificité ou indice de son instabilité ?	470
3.3 – Réintroduire la nature en ville ou la laisser s'exprimer ?	472
4 - La réciprocité des expériences de l'environnement et des processus décisionnels.....	478
4.1 - Des mécanismes cognitifs et ontologiques se manifestant dans les natures produites au cœur du projet urbain.....	479
4.2 - Renouveler la ville, reproduire la nature. Quelle évolution des relations villes-nature au sein du projet urbain durable ?	480
4.3 - Une relation d'interdépendance : dépendre des cadres d'interprétation du monde et les modifier. Des politiques de la nature urbaine substantielles, processuelles et performatives	481
 CONCLUSION.....	485
 Recomposition et affaiblissement de la dichotomie ville-nature	486
Deux politiques, une symétrie historique	486
Reconfigurer la frontière ville-nature par une microspatialisation fonctionnelle	487

Élargir la perspective : ce que les évolutions de l’urbanisme révèlent de la modernité naturaliste et comment elles mettent à l’épreuve les théories anthropologiques et sociologiques	490
Acteurs, actants et non-humains	491
Saisir la triple dimension processuelle, substantielle et performative des politiques de la nature urbaine .	493
Prolongements	494
Diversifier les médiations, questionner l’évolution du référentiel global : des perspectives pour l’analyse cognitive et normative des politiques publiques.....	495
Conforter l’étude des expériences de l’environnement et ses usages	496
 BIBLIOGRAPHIE	 501
Littérature académique	501
Littérature grise et autres	527
Législative et réglementaire.....	530
 TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	 533
Cartes.....	533
Figures	533
Tableaux.....	534
Encadrés	534
 INDEX DES AUTEURS	 535
 ANNEXES.....	 537
Annexe n°01 – Grille d’entretien	539
Annexe n°02 – Principaux documents relatifs au projet de l’Union consultés dans le cadre de l’enquête	542
Annexe n°03 - Compte-rendu PNQ Union.....	546
Annexe n°04 – Exemple de fiche-milieu du livret Portrait-Nature	549
Annexe n°05 – Fiche projet du groupe de travail Biodiversité.....	550
Annexe n°06 – Fête des jardins rêvés – Appel à projet et exemple fiche de site	551
Annexe n°07 – Lettre ouverte du collectif de l’Union issue du forum ouvert « Changeons d’ère à l’Union » des 15 et 16 septembre 2012	553
Annexe n°08 – Charte de la participation de l’Union.....	555
Annexe n°09 – Exemples de plaquettes de présentation du patrimoine textile	567
Annexe n°10 - Visuels du Parc de l’Union projeté, juillet 2016	569
Annexe n°11 – Maires successifs et étiquettes politiques	571
Annexe n°12 - Les maires des communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos : continuités et changements	572
Annexe n°13 – Indicateurs utilisés pour l’enquête INSEE 2013 sur le développement durable en Nord-Pas de Calais.....	573
Annexe n°14 – Clichés - Méthodologie de photographie participative	574

Annexe n°15 – Photographies du café Chez Salah.....	588
Annexe n°16 - Regard sur l'anthropocène	589

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

ACROW : Association des Citoyens et Résidant de l'Ouest de Wattrelos

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

AEU :_Approche Environnementale de l'Urbanisme

AMO : Assistance à Maître d'Ouvrage

ANT / SAR: *Actor Network Theory* / Sociologie de l'Acteur Réseau

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

APUR: Atelier Parisien d'Urbanisme

AQN : Atelier Quartier(s) Nature

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BET : Bureau d'Étude Technique

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CBS : Coefficient de Biotope pour Surface

CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie

CERDD : Centre de Ressources du Développement Durable

CETI : Centre Européen des Textiles Innovants

CIAM :_Congrès Internationaux d'Architecture Moderne

CNPD : Commission Nationale du Débat Public

COP : Conférence des Parties

COS : Coefficient d'Occupation des Sols

CRRAV : Centre Régional de Ressources Audiovisuelles

CSV : Coefficient de Surfaces Végétales

CUDL / LMCU / MEL: Communauté Urbaine De Lille / Lille Métropole Communauté Urbaine / Métropole Européenne de Lille

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement

ENLM : Espace Naturel Lille Métropole

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EPALE : Établissement Public d'Aménagement de Lille - Est

EPF : Établissement Public Foncier

EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

EV : Espaces Verts

GPU : Grand Projet Urbain

HEP : Habitat Écologique Partagé

HEP/ NEP : *Human Exceptionalism Paradigm / New Environmental Paradigm*

HQE : Haute Qualité Environnementale

IFEN: Institut Français de l'Environnement

IGN : Institut national de l'information Géographique et Forestière

INED : Institut National d'Etudes Démographiques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LOADDT : Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

LOF : Loi d'Orientation Foncière

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

MEA : *Millenium Ecosystem Assessment*

MEEDDAT / MEDDE / MEEDDM / MEDDTL : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer / Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

ORB : Observatoire Régional de la Biodiversité

PAEE : Projets d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNF : Parcs Nationaux Français

PNQ : Portrait Nature des Quartiers

PNR : Parcs Naturels Régionaux

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POPSU : Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

POS : Plans d'Occupation des Sols

R3D / RDDD : Référentiel Dynamique du Développement Durable

RG : Référentiel Global

RGS : Rapport Global Sectoriel

RS: Référentiel Sectoriel

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SEM : Société d'Économie Mixte

SNB : Stratégie Nationale pour la Biodiversité

SNDD : Stratégie Nationale du Développement Durable

SRADT / SRADDT / SRADDET : Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire / Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire / Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SRU: Solidarité et Renouvellement Urbain

TVB : Trame Verte et Bleue

UGT : Union des Gens du Textile

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UPC: Université Populaire et Citoyenne

VRD: Voiries et Réseaux Divers

WWF : *World Wildlife Fund*

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

INTRODUCTION

Les préoccupations environnementales actuelles, qu'elles concernent le réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, la montée du niveau des océans ou encore la raréfaction des ressources énergétiques semblent remettre en cause une large part des politiques publiques, qu'elles aient une vocation mondiale ou plus locale. Cette crise environnementale a ceci de particulier que sa conceptualisation est fondée sur un enchâssement de problématiques, et entretient des liens inextricables avec la mondialisation. Certains auteurs n'hésitent pas à postuler l'émergence d'un nouveau rapport au monde physique, caractérisé par une vision systémique (Aspe et Jacqué, 2012), qui se traduit par une interconnexion mondiale, une globalisation de l'impact anthropique sur une planète devenue l'écosystème ou la biosphère, bref, la création, largement occidentale, d'un environnement globalisé (Grevsmühl, 2014).

À crise mondiale, réponse mondiale. Au plan international, les cinq dernières décennies ont été marquées par une succession d'événements transnationaux, autant de conférences et conventions mondiales, de sommets de la Terre¹, qui ont tous ciblé, quoique selon des modalités et approches très diversifiées, la crise environnementale qui nous est contemporaine. Progressivement et au gré de ces réunions, l'objet d'intervention, initialement très flou puisque

¹ Citons entre autres le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992), et la longue succession de Conférences des parties (ou COP), au nombre de vingt-et-un actuellement : COP3, Kyoto, 1997 ; COP13 ; Bali, 2007, COP15, Copenhague, 2009 ; COP16, Cancun, 2010 ; COP17, Durban, 2011, *etc.*

transversal, s'est vu décliné selon différentes thématiques, parmi lesquelles celle qui nous occupera continuellement dans cette thèse : la ville, au sens large, en tant que cible centrale pour la mise en place d'une politique basée sur la durabilité. Cette thématisation de la durabilité s'inscrit dans un processus de territorialisation des politiques de développement durable (Emelianoff, 2004a). Dans ce cadre, la ville est désignée comme l'une des cibles pertinentes d'intervention, en tant qu'institution humaine centrale, et en tant qu'échelle territoriale.

Eu égard à l'actualité de ces problématiques sociétales², cette thèse analyse, à travers l'étude socio-anthropologique d'un projet d'aménagement urbain – que ses initiateurs qualifient volontiers de durable – les liens et influences entre les mécanismes de décision, les pratiques des acteurs qui sont impliqués dans sa conception, et leurs représentations. Il s'agit plus spécifiquement de questionner la dimension écologique d'un programme de reconversion urbaine, qui consiste en la reconversion d'une friche industrielle en écoquartier. Ce territoire, le site de l'Union, est situé sur le versant nord-est de la métropole lilloise, à la frontière entre la France et la Belgique. Plus spécifiquement que la très large question de la dimension écologique des politiques publiques, nous entendons questionner l'évolution des rapports entre nature et ville que ces dispositifs semblent réinterroger.

Cependant, avant de présenter plus précisément la problématique de recherche et la logique d'exposition tripartite à laquelle elle donne lieu, il convient de revenir succinctement sur le processus de territorialisation, puis de « municipalisation »³ des politiques durables. Ce mouvement permettant d'ébaucher les évolutions sociales que nous questionnerons ici et l'émergence de notions qui se diffusent et se retrouvent en partie dans la définition du programme que nous allons aborder.

² L'organisation de la COP21 en novembre et décembre 2015 à Paris et les diverses manifestations régionales ou nationales auxquelles elle a donné lieu en sont de bons exemples.

³ Nous nous inspirons ici d'Alberto Magnaghi (2003). Celui-ci défend et appelle de ses vœux une nouvelle forme de gouvernance territoriale, son « projet local », qu'il nomme développement local auto-soutenable, ou néo-municipalisme. Il ne s'agit pas de reprendre à notre compte ce manifeste, mais de détourner une notion qui semble particulièrement bien transcrire le processus de « localisation » des politiques durables, comme nous allons le voir par la suite.

DÉBATS INTERNATIONAUX SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FORMALISATION PROGRESSIVE DE L'ENJEU URBAIN

UN SOUBRESAUT INTERNATIONAL : LE CLUB DE ROME ET LE RAPPORT BRUNDTLAND

Le premier évènement médiatisé survient à la charnière de la décennie 1970. En 1968, un groupe composé d'experts, de scientifiques, de fonctionnaires nationaux ou internationaux et de dirigeants de groupes industriels se réunit à l'initiative d'Alexander King⁴ et d'Aurélio Peccei⁵. Ils se donnent alors pour nom le Club de Rome, en écho à la capitale italienne où se tient cette première réunion. À cette époque, ce club de réflexion est encore anonyme. En 1970, le groupe commande un rapport au *Massachusetts Institute of Technology*, qui sera publié en 1972 sous le titre *The limits to growth*⁶. C'est probablement là l'une des premières mises en garde concernant la question du réchauffement climatique et la crise environnementale globale⁷. Le rapport pointe les effets de la forte croissance économique des Trente Glorieuses et de l'avènement d'une société de consommation sur la dégradation de l'environnement. Cette première alerte est saisie au niveau institutionnel par la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement au cours de la même année (PNUE). Le rapport *The limits to growth* constitue donc le point de départ d'une prise en charge internationale et institutionnelle de la problématique environnementale.

Quinze années plus tard, un nouveau temps fort marque plus durablement les esprits : la rédaction du rapport Brundtland, en 1987. Gro Harlem Brundtland, alors ministre d'État en Norvège, présente un rapport intitulé *Notre avenir à tous*. Suite à la demande de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies, la ministre est désignée présidente de la commission chargée d'établir ce rapport. Le contexte de parution est loin d'être anodin. Réclamé à partir de 1983 par le Secrétaire général des Nations Unies Javier Pérez de Cuéllar, il répond nettement aux préoccupations économiques qui font suite au choc pétrolier de 1973. La demande est alors la suivante : à l'aide d'une commission internationale et pluridisciplinaire regroupant politiques et scientifiques reconnus, G.H. Brundtland doit proposer un « programme de changement global »⁸. Les principales conclusions, probablement

⁴ Ancien directeur scientifique de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

⁵ Membre du conseil d'administration du constructeur automobile Fiat.

⁶ Il sera également surnommé rapport Meadows, et traduit par « Halte à la croissance ? » en français.

⁷ Des exemples plus anciens existent, mais n'ont pas connu le même retentissement : CARSON R., [1962] 2002, *Silent spring*, 40th anniversary ed., 1st Mariner Books ed, Boston, Houghton Mifflin, 378 p.; ou encore HARDIN G., 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162, 3859, p. 1243-1248.

⁸ CMED, 1987, *Notre avenir à tous*, trad. fse, Québec, Ed. du fleuve, Montréal, avant-propos de la présidente.

inspirées du précédent rapport *Meadows*, pointent le modèle occidental de développement socio-économique industriel et son incapacité à tenir compte du long terme. L'alternative serait de proposer de nouvelles modalités de développement, qui serait cette fois-ci « durable ».

Au-delà de l'émergence d'une approche systémique de la crise environnementale, les politiques en question visent à redéfinir les temporalités contemporaines. Selon le rapport: « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »⁹

Si le développement durable doit rendre possible la satisfaction des besoins essentiels sur le long terme, il est également censé permettre « *d'améliorer la qualité de vie* » des différentes sociétés humaines : « *Le développement durable signifie que les besoins essentiels de tous sont satisfaits, y compris celui de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure* »¹⁰. Ainsi, le rapport fait preuve d'une approche progressiste véritablement moderniste, l'aspiration à une vie meilleure étant élevée au rang de besoin essentiel. Il faut cependant préciser qu'aucune définition claire de ces besoins n'est proposée dans le rapport. À ce sujet, de nombreuses critiques ont été formulées, la notion de besoin étant parfois perçue comme une production de l'économie mercantile afin de développer plus encore la société de consommation (Baudrillard, [1970] 2009).

Bien que ce ne soit pas là le seul enjeu, l'exploitation des ressources naturelles se trouve au cœur des considérations. Nous l'avons déjà précisé plus haut, ces initiatives internationales s'inscrivent d'abord dans l'après choc pétrolier. La question devient alors de faire perdurer le développement socio-économique, en optimisant la gestion des ressources. Il s'agit bien d'un développement alternatif, non d'une alternative au développement telle que les défenseurs de la décroissance la proposent. Dans ce cadre, l'environnement est invoqué comme une ressource qu'il est nécessaire de gérer afin de préserver un développement économique sur le long terme:

« La conservation des ressources naturelles vivantes – les végétaux, les animaux, les micro-organismes et les éléments non vivants de

⁹*Ibid*, Chapitre 2.

¹⁰*Ibid*.

l'environnement dont elles ont besoin pour vivre – est essentielle pour le développement. »¹¹

Nous nous trouvons clairement face à un discours gestionnaire, et à un paradigme fonctionnaliste, voire utilitariste des ressources naturelles. D'ailleurs, le seul terme de ressource illustre bien cet ordre d'idée. *A contrario*, les débats concernant l'éthique environnementale (Callicott, 2010 ; Larrère et Larrère, 2009), ne sont que peu abordés. L'extrait suivant semble aller dans ce sens, en développant des considérations à dimension morale :

« Il ne s'agit cependant pas de préserver la nature aux seules fins du développement. C'est aussi une obligation morale à l'égard des êtres vivants et des générations à venir. [...] Au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature.»¹²

Pourtant, dans leur genèse, les politiques dites durables adoptent une perspective gestionnaire et utilitariste de l'environnement, et font plus largement preuve d'une perception anthropocentrée (Depraz, 2008). Progressivement, l'institutionnalisation des politiques de développement durable se double d'un processus de territorialisation (Emelianoff, 2004a), qui désigne dorénavant l'échelle territoriale comme étant la plus pertinente pour l'action contre les bouleversements environnementaux. On le voit notamment lors du Sommet de la Terre de Rio, et la création simultanée du programme Action 21.

¹¹*Ibid.*, Chapitre 6.

¹²*Ibid.*

TERRITORIALISATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE SOMMET DE LA TERRE DE RIO

« *Agir local, penser global* ». Ce seraient là les mots de René Dubos, écologue français, prononcés en 1972 lors de la conférence de Stockholm¹³. L'idée du développement durable comme pratique locale était déjà contenue en germe au cours de cette conférence. Et c'est là un point extrêmement important, qui peut paraître paradoxal dans la mesure où la crise environnementale a été conceptualisée comme une crise globale et planétaire. Les politiques actuelles se fondent sur le constat que si des objectifs mondiaux doivent être mis en place, le développement durable passe avant tout par une gestion locale, conçue comme plus à même de cerner les problèmes spécifiques aux contextes territoriaux.

Mais cette décentralisation politique ne s'est pas faite sans heurts, et ce tout particulièrement en France. Les gouvernements successifs ont connu des difficultés à déléguer certaines de leurs responsabilités, bien au-delà de la seule question du développement durable. De plus, les collectivités territoriales, dont le rôle ne cesse de s'élargir, rencontrent différents problèmes dans l'expérimentation des politiques durables. Car si l'approche par le local remonte aux prémices de la mobilisation autour de la problématique environnementale, les outils politiques et institutionnels favorisant un tel mode d'action n'auront émergé que deux décennies plus tard, au cours du sommet de Rio en 1992. La mise en place du plan Action 21 et des Agendas 21 est probablement un des principaux dispositifs le permettant. Plus précisément, c'est l'actualisation du plan en agenda qui instaure le niveau local comme échelle d'action déterminante (Vaillancourt, 2002). Dans le traité du plan Action 21, nous pouvons relever que :

« Les populations autochtones et leurs communautés ont un lien historique avec leurs terres et sont généralement les descendants des habitants originaux de ces terres [...] Elles ont développé au cours des générations une connaissance scientifique traditionnelle et holistique de leurs terres, de leurs ressources naturelles et de leur environnement. Vu les rapports existant entre l'environnement naturel et son développement durable et le bien-être culturel, social et physique des populations autochtones, les efforts nationaux et internationaux déployés en vue d'un développement durable et

¹³ La paternité en est parfois attribuée à Jacques Ellul, mais la plupart des auteurs employant cette formule, devenue un véritable slogan de l'environnementalisme, est étonnement floue à ce sujet (Bertrand, 2010 ; Boutaud et Brodagh, 2006).

écologiquement rationnel devraient reconnaître, intégrer, promouvoir et renforcer le rôle de ces populations et de leurs communautés. »¹⁴

Plus que la seule échelle politique locale, la question de la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques commence à émerger. Il s'agit de favoriser la prise en compte des savoirs locaux, ceux-ci étant considérés comme les plus pertinents. C'est ici très perceptible : la mise en place d'outils comme les Agenda 21 permettant des initiatives localisées découle en grande partie du constat que les populations locales sont les plus à même de définir et de mettre en place un développement durable, respectant les trois piliers économique, social, et écologique.

D'un point de vue institutionnel, les Agenda 21 délèguent la chaîne opératoire dans son ensemble aux collectivités territoriales. Elles doivent ainsi cibler les problématiques environnementales et sociales locales, établir des plans d'action, puis évaluer l'efficacité desdites actions¹⁵. La délégation de ces tâches à une échelle régionale implique une participation accrue de la population, qui se traduit notamment par un renforcement de la démocratie participative et locale, non sans critiques quant à l'efficacité de cette gouvernance renouvelée (Blondiaux, 2007 ; Nonjon, 2006).

Mais cette délégation des pouvoirs peut poser problème. La marge laissée dans la mise en œuvre du développement durable est présentée comme une nécessité pour permettre l'appropriation et l'adaptation des pratiques aux contextes locaux. Mais elle peut également se transformer en flou institutionnel (Hamman et Blanc, 2008), et bon nombre de collectivités hésitent alors à s'engager dans des actions qu'elles craignent de ne pas maîtriser (Mancebo, 2009)¹⁶.

Après l'étape du Sommet de Rio, le mouvement de « localisation » du développement durable se poursuit. Désormais, c'est la ville qui est désignée comme échelle et espace d'action

¹⁴ UNCED, 1992, *Agenda 21, The United Nations Program of Action from Rio*, New York, United Nations Development Program, 461 p.

¹⁵ *Ibid.*, Chapitre 28.

¹⁶ En dénote l'impressionnante diversification des consultants en développement durable, que ceux-ci soient des bureaux d'étude privé, ou des structures publiques. Sur ce dernier point, voir notamment le Centre ressource du développement durable, ou encore l'activité d'assistance aux collectivités territoriale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

à privilégier pour la mise en œuvre des politiques durables ; d'abord par la ratification d'une charte à Aalborg, en 1994, qui signale cette « approche municipaliste » de la durabilité.

UN LEVIER D'ACTION À L'ÉCHELLE TERRITORIALE : LES VILLES ET LA CHARTE D'AALBORG

La charte d'Aalborg, issue de la Conférence européenne sur les villes durables en mai 1994, s'inscrit dans cette tendance, tout en ciblant plus précisément un périmètre d'action : les dirigeants des villes y concèdent leurs responsabilités dans l'apparition des problématiques environnementales :

« Nous, villes européennes comprenons qu'aujourd'hui notre mode de vie urbain, et en particulier nos structures [...] et donc notre niveau de vie, nous rendent essentiellement responsables des nombreux problèmes environnementaux auxquels l'humanité est confrontée. Cela est d'autant plus vrai que 80% de la population européenne vit dans des zones urbaines. Nous avons pris conscience que les niveaux de consommation des ressources par les pays industrialisés ne peuvent satisfaire l'ensemble de la population actuelle, et encore moins, les générations futures, sans détruire le capital naturel.

Nous sommes convaincus qu'une vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans collectivités locales durables. L'autorité locale est proche des problèmes environnementaux et proche des citoyens ; elle partage les responsabilités avec les autorités compétentes à tous les niveaux, pour le bien être de l'homme et de la nature.

Les villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation, et les structures environnementales.¹⁸»

¹⁸CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LES VILLES DURABLES, 1994, *Charte des villes européennes pour la durabilité (dite Charte d'Aalborg)*, Aalborg, le 27 mai 1994.

Eu égard à cette responsabilité, ce sont de nouvelles orientations urbanistiques qui sont proposées. La charte énonce deux grands principes : la densification urbaine, contre l'étalement qui contribue pour une très large part à l'impact écologique négatif des villes ; la mixité fonctionnelle. Cette dernière orientation semble cohérente avec la nécessaire densification, et offre une alternative au *zoning* urbain tant dénoncé en raison des phénomènes de ségrégations géographiques et sociales qu'il génère¹⁹. D'une manière à peine masquée, cette charte s'inscrit en opposition franche à un autre écrit, qui a marqué la pratique urbanistique depuis la première moitié du XX^e siècle : la Charte d'Athènes de Le Corbusier et des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) (Le Corbusier, [1943] 1971), et plus largement le mouvement moderne en architecture et urbanisme.

Avec Aalborg, le cadre d'action est désormais posé : c'est au niveau urbain local que les enjeux se concentrent. Au-delà des questions de forme urbaine, les villes et les métropoles européennes sont dorénavant désignées comme l'une des institutions humaines les plus impactantes pour l'évolution du climat et de l'environnement. Les adaptations successives du programme Agenda 21 vont dans ce sens au cours des années suivantes.

L'AFFIRMATION DE L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL DE L'URBAIN PAR UNE APPROCHE ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE. LES ANNÉES 2000

Au cours des années 2000, marquées par une série de dispositifs réglementaires, une affirmation des enjeux écologiques de l'aménagement urbain se précise (Manusset, 2012). Citons entre autres la loi pour la Solidarité et le Renouvellement Urbain (SRU), l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), les Grenelle 1 et 2 ou encore le plan national « Restaurer et valoriser la nature en ville »²⁰.

Mais au sein de la première étape du Grenelle Environnement, les questions d'urbanisme sont presque strictement traitées au travers de la question énergétique, par le biais de propositions réglementaires en faveur d'une réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.

¹⁹ À ce sujet, nous nous référons aux travaux de l'école de Chicago de Robert E. Park ou encore du célèbre schéma concentrique représentant la morphologie sociale et urbaine chicogoane produit par Ernest Burgess. Mais d'innombrables travaux ont porté sur ces phénomènes de coupures urbaines – ségrégations sociales. Voir par exemple : DAVIS M., 2007, *Le pire des mondes possibles*, Paris, Les prairies ordinaires, 252 p.

²⁰ Le plan est présenté comme la concrétisation de l'engagement 76 du Grenelle de l'Environnement, novembre 2007, et contenu dans la LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, art. 7.

Le Grenelle, réparti en six groupes de travail, traduit une distinction très forte entre les enjeux énergétiques et ceux de la biodiversité.

C'est au sein du premier groupe « *Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie* » qu'est principalement abordée la question urbaine. Le rapport dédié²¹ pointe cinq objectifs synthétiques : « *vers une société sobre en énergie et en ressources ; ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020 ; vers des villes et plus largement des territoires durables ; introduire des signaux économiques plus clairs pour tous les acteurs ; décarboner et réduire la production d'énergie* ». La modernisation des villes est avant tout traitée par la réduction de la consommation d'énergie. C'est par exemple au sein du Grenelle que sera initiée la réglementation thermique de 2012 (RT 2012), qui privilégie la construction de bâtiments basse consommation (BBC) ou encore à haute qualité environnementale (HQE)²². Les dispositifs envisagés, essentiellement technico-économiques, semblent tous inféodés aux questions d'économie : économie des ressources et matières, et par ce biais, financières.

Ainsi, le Grenelle 1 traduit une approche parcellaire de l'enjeu environnemental des villes. Si ce dernier est de plus en plus reconnu, il semble réduit à la question énergétique, l'objectif se restreignant à « décarboner » l'urbain, et la société dans son ensemble (Theys et Vidalenc, 2011). Dans ce contexte, seule l'innovation technique semble décisive.

En revanche, les débats portant sur la biodiversité sont traités distinctement et à la marge, au sein du second groupe de travail intitulé « *Préserver la biodiversité et les ressources naturelles* »²³. Un élément en particulier mérite d'être signalé : la première mesure, « *Stopper partout la perte de la biodiversité* » semble au premier abord concerner l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. Pourtant, une lecture à peine plus approfondie du rapport²⁴ dément cette hypothèse. En réalité, les préconisations ciblent majoritairement les milieux non-urbains : espaces forestiers, mondes marin et ultra-marin, territoires ruraux, patrimoine naturel remarquable.

²¹ GRENELLE ENVIRONNEMENT, 2007, *Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie*, Rapport de synthèse du Groupe 1, 108 p.

²² LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

²³ D'ores et déjà, nous pouvons remarquer que les concepts de nature et de biodiversité font fréquemment l'objet de réflexions parallèles. Au cours de cette thèse, nous reviendrons longuement sur les liens entre les deux termes.

²⁴ GRENELLE ENVIRONNEMENT, 2007, *Préserver la biodiversité et les ressources naturelles*, RAPPORT DE SYNTHÈSE DU GROUPE 2, 124 p.

A contrario, les années suivantes seront marquées par une évolution progressive tendant à réinscrire les considérations sur la nature au cœur de la conception urbaine, tant sur le plan politique que scientifique. Mais c'est avant tout en termes de biodiversité, concept originaire de l'écologie scientifique et dénotant d'une approche technique, que la question est pensée²⁵.

LE SECOND PAN DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DES VILLES : LA NATURE EN CONTEXTE URBAIN

Un mouvement plus récent réoriente la préservation de la nature au sein de l'urbain. Au-delà de la multiplication des études scientifiques sur la biodiversité urbaine et la nature en ville, que nous aborderons largement au cours de cette thèse, ce processus s'illustre au niveau institutionnel et politique, notamment au travers du plan « Restaurer et valoriser la nature en ville ». Lancé le 9 novembre 2010 par le ministère de l'écologie, du développement durable et des transports et le ministère de l'égalité des territoires et du logement, il se veut porteur d'une redéfinition de ces relations. Il semble pertinent de considérer que parvenir à intégrer l'habitat de non-humains au cœur de l'urbain, désormais devenu l'espace accueillant plus de la moitié de l'humanité, constitue une part déterminante de la réponse qui se dessine face à l'érosion de la biodiversité. Nous y relevons les propos suivants :

«Ce plan est le fruit d'une dynamique collective porteuse d'un lien nouveau à la nature. Il porte également, en germe, une solidarité neuve entre les espaces et les cultures –soit la clé la plus essentielle d'une écologie humaine.»²⁷

Dans ce contexte institutionnel où la « ville durable » se doit de reconfigurer matériellement et socialement le « lien à la nature », il semble important de mettre en lumière les conditions et processus à l'œuvre dans la définition des rapports homme-nature en contexte

²⁵ Nous reviendrons longuement au cours du développement sur la question de l'approche technique de la nature en ville, tout particulièrement au cours du chapitre VIII.

²⁷ JOUANNO C. « Éditorial », in .MEEDTL, « Plan Restaurer et valoriser la Nature en Ville », *Plan Ville durable – Grenelle Environnement*, 38 p.

urbain et leur évolution. Eu égard à ces différents enjeux, il est déterminant de s'interroger sur la façon dont les diverses parties prenantes de l'urbanisme, dans une perspective large, intègrent cette question et participent au renouvellement des manières de faire la ville, et par extension, de *faire la nature en ville*.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'analyse d'un projet urbain, dit « Écoquartier de l'Union », situé dans la métropole lilloise, en région Nord-Pas de Calais, que nous présenterons dans la dernière section de cette introduction. Mais, avant cela, il convient de délimiter notre problématique.

QUELLES ÉVOLUTIONS DE L'URBAIN AU REGARD DES ENJEUX DE RÉINTRODUCTION DE LA NATURE EN VILLE ?

VERS UNE REDÉFINITION DIALECTIQUE DE L'URBAIN ET DU NATUREL ?

Au travers de ces lentes évolutions – que nous avons présentées en guise d'introduction et que nous préciserons par la suite – il semble que l'acception de l'urbanité se renouvelle peu à peu. Historiquement construites en opposition à la nature, parfois même comme un rempart à la sauvagerie présumée de cette dernière, les villes occidentales²⁸ représentaient jusqu'à peu l'antithèse même du naturel (Berque, 2010 ; Bonnin et Clavel, 2010 ; Rudolf et Taverne, 2012 ; Younès, 1999).

Nous postulons que ce couple d'opposition urbain-naturel est aujourd'hui remis en cause ou, *a minima*, questionné par la diffusion grandissante de modalités d'aménagement urbain dites durables, ou de plans d'actions politiques. Plus spécifiquement, la biodiversité urbaine, parfois présentée comme une biodiversité ordinaire, notamment *via* son traitement institutionnel²⁹, cristallise les enjeux de la recomposition contemporaine des rapports Homme–Nature.

²⁸Pour une comparaison avec d'autres aires géographiques, voir par exemple Augustin Berque à propos de la place de la nature sur l'archipel nippon. La morphologie-même des villes et leur histoire architecturale, notamment quant à l'emplacement des remparts protégeant les châteaux féodaux et non les cités entières, permettaient l'interpénétration d'éléments naturels et urbains (outre même les différences ontologiques à propos du rapport Homme - Nature) (Berque, 2010).

²⁹ Ce fait s'avère particulièrement visible dans la *Stratégie nationale pour la biodiversité* (SNB).

Nous le stipulions plus haut, l'univers académique tend également à intégrer ces nouveaux enjeux sociétaux qui gravitent autour de la *nébuleuse-environnement*. C'est notamment le cas de l'écologie scientifique, dont la genèse se situe à mi-chemin entre militantisme et approche scientifique (Aspe et Jacqué, 2012)³⁰. Ce champ a par ailleurs contribué pour une très large part à la conceptualisation progressive d'une crise de l'environnement. L'émergence relativement récente de l'écologie scientifique en dénote pour les sciences expérimentales.

Mais les sciences humaines et sociales sont également concernées par ce processus, avec à la clé la délimitation d'une éventuelle spécialisation de la sociologie. Ainsi, le travail de thèse de Philippe Boudes entend montrer la structuration récente mais certaine, et également singulière, d'une sociologie de l'environnement (Boudes, 2008). Dans son mémoire, l'auteur revient sur les particularités d'un objet qu'il paraissait presque incongru de s'appropriier pour les sciences sociales (Descola, 2011 ; Latour, 1991). Il démontre pourtant, à travers une exégèse des classiques de la sociologie – Marx, Durkheim, Weber ou encore Halbwachs –, que la discipline a continuellement été préoccupée par les relations des sociétés à leur environnement.

Cependant, la formation d'une sociologie de l'environnement reste récente et toujours d'actualité, l'élaboration d'une ligne théorique structurante commune demeurant complexe. La spécificité tient à ce que de multiples courants de la sociologie convergent, parfois partiellement, vers un objet commun mais mal délimité, car traversant de multiples frontières disciplinaires. C'est notamment le cas de certains pans de la sociologie rurale, de la sociologie des sciences, de celle du risque, mais aussi de la sociologie urbaine (Boudes, 2008).

Le questionnement de la place de la nature en ville par les sciences humaines et sociales semble dominé par quelques disciplines. D'un côté, la géographie semble monopoliser l'objet dans sa problématique spatiale (*Ibid.*)³¹, de l'autre la psychologie de l'environnement fait de nombreux émules (Manusset, 2012 ; Moser, 2009 ; Weiss et Girandola, 2010). Si cette dernière se penche volontiers sur les rapports individuels et sensibles à l'environnement urbain, en incluant la thématique nature, elle peine à en expliquer les ressorts sociaux et culturels³².

³⁰ En évoquant les racines de l'écologie scientifique, proches de l'écologie politique, nous n'entendons en rien discréditer la discipline. L'objectif est uniquement de préciser ses origines, ainsi que sa forte propension à voir ses objets appropriés dans des champs autres qu'académiques. C'est par exemple le cas du concept de biodiversité, qui fait l'objet d'une institutionnalisation (Micoud, 2005).

³¹ Voir par exemple le numéro 29 de la revue *Écologie & Politique* de 2004, qui titre « Urbanisme durable ? »

³² À titre d'illustration, consulter : COTTET M., RIVIÈRE-HONEGGER A., PIEGAY H., 2010 « Mieux comprendre la perception des paysages de bras morts en vue d'une restauration écologique : quels sont les liens entre les qualités

Afin de mettre en lumière les fondements et mécanismes socio-culturels expliquant en partie les relations à la nature en milieu urbain, nous mettrons ici en œuvre une approche héritée de l'anthropologie de la nature, telle qu'elle a pu être initiée par Philippe Descola. Ainsi que lui-même le signale :

« De propos délibéré, j'avais choisi un oxymore pour définir mon projet ; car, depuis plusieurs siècles en Occident, la nature se caractérise précisément par l'absence de l'homme, et l'homme par ce qu'il a su surmonter de naturel en lui. Pour un esprit moderne, une anthropologie de la nature est donc impossible. Comme tout paradoxe, celui-ci m'avait paru suggestif en ce qu'il rendait manifeste une aporie de la pensée moderne et qu'il suggérait une voie pour y échapper [...]. » (Descola, 2011, p. 100)

L'hypothèse de départ est donc celle-ci : l'ontologie naturaliste se caractérise précisément par une opposition entre nature et culture, qui était jusqu'alors très nettement inscrite dans la conception de la ville occidentale. Pourtant, bien qu'il soit probablement illusoire de chercher à décréter la remise en cause totale de la dichotomie naturaliste, l'aménagement urbain connaît bel et bien une reconfiguration dans le traitement qui est fait des natures urbaines. D'ailleurs, cette hypothèse implique plus largement une remise en cause, sinon un questionnement du naturalisme comme ontologie (Descola, 2005).

L'un des objectifs de cette thèse consiste à employer le paradigme de l'ontologie naturaliste comme un prisme de lecture des rapports à la nature, tout en ne le considérant pas d'emblée comme avéré. La force – ou la faiblesse de cette théorie selon l'échelle de réflexion – réside bien dans son caractère généralisant, voire universalisant, avec un pendant regrettable mais compréhensible de paraître déconnecté de l'empirique, tant la tâche que l'auteur s'est donnée est ambitieuse. Pour nous, il sera donc en partie question d'interroger son efficacité et sa pertinence dans notre cas d'étude, celui d'un projet urbain dit durable, en étant extrêmement attentif aux particularismes, variations vis à vis du modèle, et surtout aux probables évolutions.

esthétique et écologique perçues par les acteurs ? », *Noroi*, 216, [En Ligne], consulté le 18 mai 2014, URL : <http://noroi.revues.org/3408>.

Il convient en effet de restituer une dimension dynamique à cette théorie³⁴ qui, de plus, n'a pas été employée dans le cadre de ce que d'aucuns qualifient d'anthropologie du proche (Abélès et Rogers, 1992) à notre connaissance.

Il semble que l'exercice d'abstraction implicite à la théorisation sociologique, et à plus forte raison anthropologique, aboutisse généralement à un déterminisme discutable, qu'il s'agira dans notre cas de tempérer. Si nous considérons comme pertinent le modèle théorique élaboré par Descola, tout l'enjeu est de produire une analyse qui restitue leur marge d'action aux acteurs sociaux. Avec cette mise en garde à l'esprit, *cette thèse analyse la manière dont se construisent les représentations et rapports à la nature en milieu urbain, et interroge ainsi la prégnance de l'ontologie naturaliste majoritairement répandue en occident*. Nous pourrions ainsi déterminer si l'intégration souhaitée d'éléments dits naturels en ville abouti à faire évoluer l'acceptation de ce qui fait nature. En ce sens, il est envisageable que l'urbanisme dit durable puisse faire évoluer le rapport que nous entretenons à la nature, en lui restituant un caractère de proximité et de quotidienneté. Nous tenterons également de déterminer si l'acceptation occidentale et moderne de la ville est en mesure d'intégrer la nature, du moins d'un point de vue socio-anthropologique.

Pourtant, nous ne saurions nous satisfaire de cette seule approche. Si celle-ci fait preuve de grandes vertus heuristiques concernant les représentations de la nature, elle ne permet pas de comprendre comment cet objet est négocié ou non, au sein de l'aménagement et du projet urbain. Pour cette raison, *nous doublerons notre approche d'une analyse des mécanismes de décision et relations entre acteurs de l'urbanisme, ceux-ci révélant une construction ambivalente de la nature*.

LA CONSTRUCTION COLLECTIVE DE L'OBJET NATURE DANS LE PROJET URBAIN

Les fondations des mécanismes de décision politique évoluent vers d'autres formes, notamment en raison des diverses injonctions à la mise en œuvre d'une démocratie participative, mais également au regard de l'approche transversale et prospective prônée par les textes fondateurs du développement durable. La recherche définit ces processus de décision puis d'action, principalement en ce qui concerne les modalités de conduite de l'opération de

³⁴ Ce fait doit être nuancé. Si l'auteur s'appuie sur un matériau dense, parfois de seconde main, celui-ci insiste moins sur le caractère mouvant des ontologies et de leur croisement, en l'abordant assez succinctement en fin d'ouvrage. C'est d'ailleurs pour lui l'occasion d'en faire une piste de réflexions, tâche que nous nous donnons dans cette thèse.

réhabilitation urbaine, en lien avec le traitement de la nature en ville, une dimension incontournable.

Car mettre en place des actions de préservation du territoire qui s'inscrivent dans la recherche d'un optimum écologique suppose d'inclure dans les processus de décision et de gestion des espaces, les populations et acteurs locaux, qui vivent le territoire au quotidien et en construisent la signification (Héritier et Laslaz, 2008). Si cette nouvelle vision tend à s'imposer de plus en plus en ce qui concerne la gestion des espaces naturels (au premier rang desquels les parcs nationaux (Larrère, Lizet et Berlan-Darqué, 2009)), peu d'actions d'aménagement urbain positionnent la nature comme un axe de développement majeur. La concertation autour d'un tel projet est rare et encore souvent confondue avec le développement des espaces verts. S'il est question déjà depuis plus de trois décennies de favoriser une « démocratie participative », ou plus récemment d'ouvrir la voie à la « gouvernance locale », qu'en est-il précisément quand il est question de nature ?

La diffusion de certains modes organisationnels (transversalité et prospective) suggèrent que les méthodes de conception des projets urbains évoluent de façon cohérente avec les principes fondateurs de la notion de développement durable. Pourtant, certains aspects font peu l'objet d'une participation des usagers et acteurs locaux. De prime abord, il semble que la biodiversité demeure une préoccupation d'experts. Nous reviendrons plus longuement sur le traitement de ces questions environnementales, symptomatique de la gestion techniciste et experte qui semble dominer.

En réaction, divers types de dynamiques sociales se mettent en place. Le terrain d'étude n'échappe pas à la règle, et le projet urbain se conçoit dans une large part à travers les conflits et éventuelles négociations entre acteurs institutionnels et non-institutionnels, un fait confirmé lorsque les délibérations portent plus précisément sur la thématique environnementale du programme d'aménagement.

De nombreuses études analysent ces processus sur la base d'une opposition entre experts et profanes, dont les représentations sont différenciées. Les conflits entre les deux groupes sont alors essentiellement attribués à une inadéquation entre les diverses perceptions. Nous nous attacherons à relativiser cette approche dualiste ; expert *versus* profane qui, si elle se montre dans une certaine mesure opérante, ne rend pas pleinement compte de la complexité des processus sociaux à l'œuvre (Jones et Irwin, 2013). Cela nous conduira à limiter les vertus explicatives d'une simple contradiction entre subjectivités, pour démontrer que les oppositions

entre acteurs ne résultent pas que de la question de perceptions différenciées quant à la nature, mais que c'est également la capacité et la légitimité à prendre part à une démocratie participative encore balbutiante qui est en jeu.

Nous le voyons, ce sont également les politiques de la ville que ces évolutions questionnent : quelle place accorder aux différents groupes sociaux et aux praticiens dans la fabrique de la ville (et en l'occurrence, de la nature en ville) alors que nombre d'auteurs dénoncent un processus de dépolitisation de la question environnementale (Aspe et Jacqué, 2012 ; Emelianoff, 2004b), qu'il nous faut partiellement imputer au monopole de son appréhension technique et experte? Il serait bien trop ambitieux de considérer que cette thèse puisse traiter en profondeur de cette question. En revanche, elle peut mettre en lumière certaines évolutions de la *gouvernance de la nature en milieu urbain*. Pour ce faire, nous nous appuyerons également sur le courant de l'analyse cognitive et normative des politiques publiques, porté en particulier par Bruno Jobert, et à plus forte raison par Pierre Muller.

Nous souhaitons donc poursuivre l'investissement du champ de l'environnement par les sciences sociales. Dans cet objectif, et bien que cela ne soit pas exhaustif, nous nous appuyerons sur un double ancrage théorique croisant la socio-anthropologie de l'environnement et la sociologie de l'action publique.

PRÉSENTATION DU TERRAIN ET INTRODUCTION AUX MÉTHODOLOGIES

UN ESPACE D'ENQUÊTE : LE PROJET URBAIN DE L'UNION

Notre problématique est construite en relation directe avec l'espace d'investigation. La zone de l'Union, une friche industrielle de 80 hectares située sur les territoires de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos (département du Nord), fait l'objet d'un projet de réaménagement de grande ampleur s'étalant sur une vingtaine d'années. Cet espace a connu une forte croissance économique à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'activité industrielle y est alors majoritairement textile, mais également brassicole. Le développement s'y est poursuivi jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle, puis a été progressivement interrompu par le processus de désindustrialisation à partir de la décennie 1970. Depuis 1980, elle fait l'objet de fortes velléités de reconversion, du point de vue économique notamment :

- D'abord avec une politique de tertiarisation du secteur, en particulier avec la création de la tour Mercure au début de la décennie 1980. Ce projet, relativement anecdotique au regard du réaménagement actuel, devait alors constituer la première étape de ce processus de développement du secteur tertiaire. Pour certaines raisons, entre autres une forme de concurrence entre municipalités (Gaudefroy et Estienne, 2008), ce programme de reconversion réclamant un certain niveau de cohésion entre communes est peu à peu passé à l'arrière-plan des priorités d'aménagement métropolitain.
- Ensuite avec un projet de reconversion plus global à partir de 1998⁴¹, qui a donné naissance au projet actuel.

Le projet de l'Union apparaît d'abord comme le développement d'un pôle d'excellence métropolitain. Il est alors question d'y développer deux activités principales : la filière « textiles innovants », un fait loin d'être anecdotique compte tenu de l'histoire du secteur; un « pôle image », axé sur les nouvelles technologies d'information et de communication.

Le projet est conçu en cohérence avec la politique de densification urbaine menée par la communauté urbaine, de par sa multifonctionnalité. En effet, outre l'implantation d'entreprises de pointe, le schéma d'aménagement prévoit également un programme de logements. Finalement, et selon les termes de l'Agenda 21 métropolitain, il s'agit d'y créer « *un véritable morceau de ville, vitrine du développement durable en Nord Pas de Calais* »⁴². Cependant, ce n'est qu'en 2006 qu'émerge la volonté d'en faire un écoquartier, en partie par effet d'opportunité. Dans une certaine mesure, le titre d'écoquartier implique de porter une attention particulière aux dimensions écologiques et environnementales de l'urbanisme. En particulier, les instigateurs du projet entendent en faire un « *espace réservoir et diffuseur de biodiversité* »⁴³.

Le projet, de par l'importance des moyens engagés (ce sont près de 185 millions d'euros investis par Lille Métropole Communauté Urbaine), et des nombreux enjeux qui lui sont sous-jacents, favorise l'émergence d'une organisation extrêmement complexe et nébuleuse, qui est fonction du grand nombre d'acteurs concernés.

⁴¹La genèse du projet est complexe. Ici, nous prenons comme point de référence les acquisitions foncières réalisées par l'EPF – Nord-Pas de Calais.

⁴²LMCU, 2006, *Agenda 21*, adopté le 10 février 2006, 44 p.

⁴³SETEC-ENVIRONNEMENT et SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015 *Référentiel Dynamique Développement Durable* version n°2, 110 p.

UNE MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE DÉPLOYÉE DANS UN CONTEXTE MOUVANT

L'enquête a été réalisée entre 2011 et 2015, de façon relativement étalée. Les outils méthodologiques déployés que nous abordons brièvement ci-dessous ont été répartis sur cette période, particulièrement intéressante pour l'analyse que nous souhaitons mener. En effet, nous sommes intervenus à l'étape-charnière entre processus de conception et d'opérationnalisation. Alors que le maître d'ouvrage, la SEM Ville Renouvelée, est désigné en 2007, les premières réalisations effectives surviennent en 2012 et 2013, au début de notre phase empirique de recherche. Au moment où nous intégrons le terrain, le cadre général de l'opération urbaine est posé, mais de nombreux éléments, notamment à l'échelle des lots fonciers, restent à définir. Les orientations programmatiques sont spatialisées (parc au centre du site, bordé de logements à l'ouest, et relié avec le canal au sud par des bassins aquatiques), mais leur contenu exact reste encore, au moment du déroulement de l'enquête, relativement négociable, et fait d'ailleurs l'objet de fortes mobilisations de la part d'associations qui souhaitent impacter la typologie de l'aménagement. En outre, la période de notre enquête est ponctuée par la livraison de certains éléments bâtis importants.

Sur un plan politique, nos observations et entretiens se déroulent alors que le rapport de force politique local bascule en mars 2014. Jusque-là, les trois communes concernées étaient dirigées par une majorité socialiste. Dorénavant, Roubaix et Tourcoing passent à l'UMP⁴⁴, alors que Wattrelos reste aux mains du Parti Socialiste. Nous le verrons, ce contexte politique impacte nécessairement le déroulement de l'opération qui, depuis les élections, est plongée dans une longue période de transition marquée par l'inaction politique, mais qui semble peu à peu voir s'affirmer une remise en cause graduelle d'éléments centraux du programme.

Enfin ; alors que notre enquête se déroule au sein d'un programme de reconversion urbaine dont l'orientation globale est définie, la grande majorité des programmes de l'aménagement doit encore être précisée et donc négociée. Ce contexte d'enquête relativement distendu, s'étalant sur quatre années, a été particulièrement opportun pour saisir les évolutions

⁴⁴ Union pour un Mouvement Populaire, parti devenu « Les Républicains » depuis le 30 mai 2015.

au cours de l'aménagement : renouvellement partiel des acteurs centraux ; modification des positions dans les processus de décision⁴⁵ ; évolution de la programmation urbaine.

Une importante difficulté contextuelle s'est posée pour la construction du projet de thèse, elle a trait à deux éléments : le premier est la quasi-absence de résidents sur le périmètre du projet d'aménagement, qu'il aurait été intéressant d'interroger. La seconde est celle de la temporalité de l'opération. En intervenant en phase de conception et de premières réalisations, il serait inapproprié pour nous d'évoquer de véritables retour d'expériences par le biais de cette étude. Nous nous attachons donc à analyser le processus de conception et de négociation, et la façon dont la question de la biodiversité et plus largement de la nature s'y intègrent. C'est donc également pour ces raisons liées aux spécificités du terrain qu'il nous semble pertinent de mettre l'accent sur les processus de décision.

Afin d'analyser ces différents aspects, l'enquête a ciblé l'ensemble des parties prenantes du projet de l'Union, et s'est particulièrement attardée sur les catégories suivantes : usagers de l'espace et riverains encore présents ; acteurs associatifs ; groupes d'experts mobilisés en tant qu'aide à la décision par les élus et les services des collectivités territoriales ; acteurs politiques et institutionnels se situant au cœur des mécanismes de décision.

La volonté d'adopter une approche compréhensive, qui nous apparaît adéquate à la problématique ciblant les relations à la nature en contexte urbain, préside à l'élaboration d'une méthodologie qualitative. Dans l'objectif de questionner les représentations et pratiques sur cet espace bien déterminé, nous avons mis en œuvre trois démarches principales, qui seront par ailleurs précisément décrites au cours du chapitre V. : le matériau principal consiste en une cohorte d'entretiens semi-directifs ciblant les acteurs susnommés, l'effectif des interviewés étant de 49; de nombreuses phases d'observation participante ciblant aussi bien des temps formels et informels du projet ; enfin, l'usage d'une méthodologie dite de « photographie participative » employée à titre exploratoire.

Or, l'élaboration d'une telle problématique et de ses méthodes d'enquête dépend également d'un itinéraire de recherche singulier, que nous allons tâcher de décrire avant de clore cette introduction en précisant la logique d'exposition de la thèse.

⁴⁵ Avec notamment la reconnaissance et l'intégration progressive du travail associatif au sein des processus de conception, une dynamique que les responsables n'hésitent pas à qualifier au cours des entretiens de stratégie de « double-instrumentalisation », sur laquelle nous nous pencherons au cours du chapitre VII.

LA RELATION DU CHERCHEUR AU TERRAIN : ITINÉRAIRE DE RECHERCHES ET RÉFLEXIVITÉ

Le rapport à l'espace empirique est nécessairement le fruit d'un itinéraire de recherches, qu'il est obligatoire de clarifier. Or, comment rendre compte de ce qui fait finalement le cœur du travail de recherche, l'inscription d'un individu – certes chercheur – dans un terrain, dont on sait qu'elle produit des effets décisifs sur le déroulement de la recherche mais aussi sur ses résultats ? Depuis plusieurs décennies, et certains écrits particulièrement marquants, tel celui de Florence Weber, *Le travail à côté, étude d'ethnographie ouvrière* (2009 [1989]), ou encore *L'observatrice, indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familier* de Gouirir (1998), la réflexivité est devenue une condition essentielle à toute recherche en sciences sociales. Et la finalité de celle-ci, ce qui guide paradoxalement cette nécessité de l'autoanalyse, est la recherche permanente de l'objectivation, selon deux orientations complémentaires.

L'OBJECTIVATION PAR LA PRISE EN COMPTE DE LA SUBJECTIVITÉ : TERRAIN ET INTERPRÉTATION

Il s'agit d'abord de tenir compte de ce que le chercheur produit concrètement sur ses enquêtés, la façon dont sa présence modifie des relations et rapports préexistants à cet instant aussi diffus que crucial de l'entrée sur le terrain. Cela était et demeure un dilemme de l'ensemble des sciences sociales : garantir une certaine extériorité vis-à-vis du terrain afin de ne pas biaiser l'étude des *faits sociaux*⁵¹, tout en entretenant avec lui une certaine proximité, gage de la récolte d'un matériau dense. C'est l'illusion de l'*observation non-participante*, à la façon d'un biologiste observant ses éprouvettes. Mais le défaut de ce type de méthode, de même que l'usage de données de seconde main, est l'insuffisance du matériau. À l'opposé, l'observation participante entend saisir plus finement une réalité sociale, parfois sous couvert d'anonymat du chercheur, dans une véritable recherche « souterraine » (Soulé, 2007). Au-delà des questions déontologiques et éthiques que pose ce type de posture de recherche, reste que certains terrains ou espaces d'enquêtes ne peuvent tout simplement pas être intégrés de la sorte.

⁵¹ À ce sujet, voir la façon dont Latour qualifie les *faits* (Latour, 1991, 1999, 2012) à travers leur caractère d'indiscutabilité (*cf.* chapitre I^{er}). En outre, et l'histoire des sciences que l'auteur propose le démontre bien, le *fait* est d'abord la production des sciences naturelles. Cela a été maintes fois signalé par d'autres, mais l'usage de la plus que célèbre formule de Durkheim est révélateur de la position de sciences sociales encore balbutiantes au début du XX^e siècle, qui tentent de s'appuyer sur la légitimité des sciences « dures ».

Aussi l'observation participante se fait-elle dans la grande majorité des situations d'enquête de façon assumée, les individus et groupes sociaux étudiés étant conscients de la présence du chercheur.

Ici se fait jour un autre problème : comment aborder dans l'analyse l'influence du chercheur sur les phénomènes observés ? La première solution, admirablement décrite par Weber (*Ibid.*), consiste à analyser ce que le chercheur produit concrètement sur le terrain : les nouvelles relations sociales qu'il initie – entre lui-même et ses enquêtés, mais parfois également entre ces derniers - les jeux d'alliance auxquels il participe, qu'il bouleverse en certaines occasions, les attitudes qui lui « ouvrent ou ferment des portes » et autant de nouvelles perspectives d'enquête⁵². En définitive, l'enquêteur devient un objet d'étude pour lui-même, occupant un rôle allant du simple « agent perturbateur » à celui d'acteur à part entière du terrain, phénomène, groupe, ou processus analysé.

Ensuite, et c'est là la seconde orientation de l'analyse réflexive, il s'agit de tenir compte de la façon dont le chercheur s'approprie son enquête, la retranscrit, la retraduit, et de la part inévitable d'interprétation. L'approche de l'enquêteur est ici tout autant déterminante, si ce n'est plus, que son influence sur le terrain. Inéluctablement, il opère une sélection du matériau, donne plus de poids à certaines données qu'à d'autres, pour enfin traduire en langage académique ses observations. En ce sens, que l'observation soit dite participante ou non-participante, qu'elle soit masquée ou assumée, le problème demeure. Et ce n'est pas là le propre de l'analyse *a posteriori*. Dès le choix du terrain, des éventuelles hypothèses et du cadre conceptuel dans le cas d'une approche déductive, l'enquêteur imprime déjà sa marque et s'oriente vers une appréhension singulière d'une certaine réalité sociale.

L'une des stratégies consiste alors à présenter le passé de l'enquêteur, ce qui l'a conduit vers son objet et fait privilégier certaines hypothèses, puis certaines pistes d'analyse, bref, son itinéraire de recherche⁵³. Paradoxalement, c'est par la restitution du caractère subjectif de la recherche, fruit du parcours individuel d'un chercheur au sein d'un univers social spécifique, que l'on tend à l'objectiver. Le « je » devient alors un « instrument de connaissance » (Feldman, 2002).

⁵² Voir en particulier la façon dont Loïc Wacquant en est parvenu à une étude de la boxe à Chicago et du club de *Woodlawn*, dans son désormais classique *Corps et âme, carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur* (2002).

⁵³ Pour des exemples d'« itinéraires de sociologues », se référer à la série d'ouvrages *Itinéraires de sociologues* parus chez L'Harmattan (Collection Changement social) en lien avec le séminaire « Histoires de vie et choix théoriques », initié par Vincent de Gaulejac dans le cadre du Laboratoire de Changement Social.

DU PAYSAGE À LA QUESTION DE LA NATURE EN MILIEU URBAIN. UN ITINÉRAIRE DE RECHERCHES

De même, la recherche présentée au cours de cette thèse est le fruit d'un parcours individuel, d'un itinéraire de recherche singulier⁵⁴, au cours duquel j'ai d'abord travaillé sur le couple paysage vécu – paysage perçu dans les boucles de la Seine normande, sur un vaste territoire situé entre Poses et Honfleur, dans le département de la Haute-Normandie. La dimension personnelle de toute recherche est en l'occurrence renforcée par l'objet-même du paysage, qui fait, plus que d'autres, appel au vécu du chercheur (Melin, 2010). Au cours de cette étude menée dans le cadre d'un Master 1, il était alors simplement question de saisir l'opportunité d'un contrat de recherche⁵⁵, sans sensibilité particulière à la question du paysage. C'est à cette époque que j'ai commencé à me confronter à la sociologie de l'environnement, ainsi qu'aux aspects de la perception – représentation sociale⁵⁶ de la nature.

Le territoire en question est marqué par un très fort contraste, tant visuel qu'identitaire, entre des zones industrielles emblématiques (en particulier pétrochimiques) et des espaces naturels. Les rives de la Seine – sur lesquelles portait plus précisément l'enquête – forment ainsi une succession de sites industriels particulièrement impressionnants et de zones verdoyantes apparemment vierges de l'empreinte humaine⁵⁷, un contraste qui ressortait dans les discours des enquêtés. Ceux-ci tendaient à opposer ces espaces naturels à l'activité industrielle, et à construire une identité territoriale à partir de la tension entre ces deux dimensions apparemment opposées. C'était alors l'influence anthropique qui constituait le caractère discriminant.

Or, les boucles de la Seine normande et ses méandres, ainsi que les bocages ou coteaux situés non loin des rives, le tracé-même de la Seine sont impactés par l'activité humaine, en particulier dans sa portion estuarienne (Guézennec, 1999). Ce qui fait dire à Olivier Sirost que le fleuve est « un donné socionaturel » (2010). La conclusion de la recherche, assurément

⁵⁴ Raison qui justifiera l'usage du « je » à titre exceptionnel au sein de deux sections de la thèse : celle-ci, ainsi que la section 1 du chapitre V, consacrée à décrire l'entrée sur le terrain préalablement à une description plus détaillée de la méthodologie.

⁵⁵ « Les enfants du fleuve : paysages vécus et paysages perçus en Seine-Aval », coord. O. Sirost, Programme de recherche Seine-Aval 4, porté par le GIP éponyme, 2008-2011.

⁵⁶ C'est donc probablement cet objet de recherche, le paysage, qui a nourri mon appétence pour ce type de questionnement, et dans une certaine mesure pour la place de l'analyse cognitive en sciences sociales.

⁵⁷ S'y trouve entre autres le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, créé en 1974.

parcellaire, était alors que l'activité industrielle avait conduit à invisibiliser une activité humaine – notamment agricole – plus ancienne.

Plus généralement, c'est probablement ce paradoxe de groupes sociaux se définissant comme humains en s'extrayant de la nature et simultanément capables de la (re-)produire à condition que le processus soit masqué⁵⁸, qui a guidé et continue de guider mes recherches, ainsi que nombre de mes lectures (les œuvres de Philippe Descola et de Bruno Latour en particulier). Je les ai poursuivies dans le cadre d'un Master 2.

La recherche dans les boucles de Seine avait également été l'occasion d'approcher le concept de développement durable, qui revenait inlassablement dans les discours des acteurs interrogés, comme seule perspective d'avenir pour le territoire (en particulier chez les acteurs institutionnels). Ces politiques passaient en particulier par la mise en tourisme de la Seine. Cette observation, doublée par l'un des principes fondateurs de la « nébuleuse de la durabilité », « penser global, agir local », m'a conduit à considérer que l'on pouvait mettre au jour de véritables appropriations, si ce n'est « cultures » régionales du développement durable⁵⁹. Celles-ci étant en partie conditionnées par l'histoire du territoire ou de la localité, tel que c'était le cas avec la tension industrie-nature en Haute-Normandie qui se traduisait alors par une attention particulière portée à la question du tourisme.

Aussi, j'ai poursuivi cette piste de recherche au cours d'un Master 2 consacré à la question de l'appropriation régionale du concept de développement durable en Nord-Pas de Calais, dont certains résultats ont nourri cette thèse. Les recherches démontraient que les institutions politiques du Nord-Pas de Calais employaient et emploient toujours, plus que dans d'autres régions, le développement durable comme un facteur d'attractivité régionale. Dans ce contexte, les politiques durables visent l'inversion de l'image stigmatisante de la région Nord-Pas de Calais (forte urbanisation, difficultés socio-économiques, économie peu dynamique, industries lourdes structurant des villes peu amènes), et sont alors asservies au développement économique régional.

Bien que largement consacrée à l'appropriation régionale du développement durable, cette recherche a également été l'occasion de poursuivre les réflexions engagées quant à la

⁵⁸ En ce sens, on peut cautionner en partie ce que Latour nomme *processus de purification* (1991), qui se produit « en secret » (cf. chapitre I^{er})

⁵⁹ Voir en particulier VILLALBA, B. (dir.), 2009, *Appropriations du développement durable: émergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du septentrion (Espaces politiques), 387 p.

question de la nature. En grande partie urbanisé, le Nord-Pas de Calais, et plus encore la métropole lilloise, représentent un terrain de choix pour questionner le paradoxe évoqué plus tôt : comment concevoir et réintroduire une forme de nature dans un environnement essentiellement artificiel et simultanément marqué par la précarité socio-économique ? Ce constat se vérifie sur les plans économique et social, mais *a fortiori* environnemental. Dès lors, que signifiait vouloir « réintroduire la nature en ville » dans des territoires qui s'étaient apparemment montrés si peu accueillants à son égard ?⁶⁰ Il me semblait que j'avais face à moi un terrain particulièrement propice à mettre en lumière la contradiction inhérente au fait de vouloir « fabriquer » simultanément – tant d'un point de vue spatial que temporel – ville et nature. Un contexte que je qualifie à présent de *catalyseur* des expériences de l'environnement (Cf. chapitre II, sous-section 1.2).

Ce travail était déjà partiellement consacré à l'écoquartier de l'Union, le projet se situant à l'époque (2011) dans une phase transitionnelle entre études de conception et opérationnalisation. C'était l'occasion d'élaborer quelques pistes de réflexion et, après coup, l'on peut considérer que c'était là une sorte de phase exploratoire de cette thèse.

DÉDUCTIF OU INDUCTIF ? SE DÉFAIRE DES OPPOSITIONS BINAIRES

Je disais plus haut et après bien d'autres que, par le choix de ses objets de recherche, le chercheur oriente déjà son analyse (Aron, 1991 [1981], cité par Uhl, 2005 ; Fauconnet et Mauss, 1901 ; Schaff, 1966). D'ailleurs, de nombreux débats portent sur la sélection de ces objets, et finalement de savoir s'il est préférable de privilégier une approche inductive, de type *grounded theory*, ou au contraire hypothético-déductive : faut-il reprendre des « catégories indigènes » après les avoir interrogées, afin de concevoir un objet et une recherche qui « fassent sens » pour les acteurs sujets de l'enquête et qui leur importe ? Ou au contraire élaborer des réflexions et hypothèses que n'auraient jamais formulées les enquêtés ?

En premier lieu, je serai bien en peine de m'inscrire sans le moindre doute dans une posture inductive ou déductive, tant les allers-retours entre terrain et théorie ont été nombreux. D'ailleurs, il faut ici rappeler qu'il s'agit là d'une façon commode de présenter le travail du chercheur, en segmentant ses tâches, alors que l'exercice réel s'avère bien plus enchevêtré, et

⁶⁰ À *contrario*, il est intéressant de signaler que le premier parc naturel régional à avoir vu le jour sur le territoire national est celui de la Scarpe-Escaut, situé en Nord-Pas de Calais, en 1968.

qu' « entrer dans, ou sortir du terrain » n'a rien d'une évidence et encore moins de la linéarité (Grojean, 2010). Aussi, je préfère considérer que l'alternative n'est pas à l'induction ou à la déduction, mais à un équilibre entre ces deux approches. C'est du moins le principe qui m'a guidé, un peu malgré moi je dois l'admettre, au cours de ces années de recherche. Ces considérations dépassent d'ailleurs le seul terrain retenu dont je traiterai ici. Je crois avoir offert un aperçu de la manière dont, en réalité, je commençais d'ores et déjà à élaborer des hypothèses pour cette thèse alors même que je clôturais mon travail de Master 1, encore une fois, sans en être pleinement conscient. Aussi, différencier nettement ce qui relève de l'induction et de la déduction apparaîtrait hautement improbable.

Mais pour l'exercice, considérons tout de même que je me situe plutôt dans une approche déductive, si l'on se limite à la temporalité unique de cette thèse. C'est d'ailleurs sa logique d'exposition : aborder dans un premier temps les théories fondamentales, avant d'entrer dans l'analyse du terrain et du matériau à proprement parler et de les y confronter. En l'occurrence, je dois bien admettre que la « question de la nature » n'est pas la première qui surgit lorsque l'on demande aux enquêtés de « définir l'Union en quelques mots »⁶¹. C'est avant tout le caractère de friche industrielle – entendu comme un espace vacant et le stigmate d'une histoire en particulier – l'aspect écoquartier comme label, ou la restructuration économique et le nombre d'emplois que le projet promet qui reviennent inlassablement. Est-ce à dire qu'il aurait fallu se précipiter sur ces seuls aspects ? Évidemment, il s'agit là de thématiques fondamentalement intéressantes, et je ne nie pas leur importance. Néanmoins, j'estime que le rôle du chercheur est également de faire émerger des questions qui apparaissent au premier abord secondaires, puisqu'il n'y a pas d'« objets illégitimes », de sujets plus ou moins nobles en sociologie. L'un des intérêts de cette recherche réside alors dans la mise à l'épreuve d'un cadre conceptuel - celui de l'anthropologie de la nature – à l'aide d'un terrain inhabituel⁶².

PRAGMATIQUE ET DÉFINITION DE L'OBJET D'ÉTUDE

En revanche, la règle qui paraît incontournable est de donner du crédit aux justifications formulées par les enquêtés, quand bien même ils n'aborderaient pas spontanément la question qu'on décide tout de même de leur adresser. Ici, on rejoint l'un des principes fondamentaux de

⁶¹ C'est là l'une des questions introductives du guide d'entretien qui a été employé pour mener les interviews. Par ailleurs, mentionnons qu'en réalité, quelques-uns l'abordent spontanément.

⁶² On verra plus loin, en particulier au cours du Chapitre Ier, que l'anthropologie de la nature et les théories de Descola ont été principalement reprises par des anthropologues américanistes.

la sociologie pragmatique : contrairement à une sociologie critique, du dévoilement, il s'agit de considérer leur capacité critique (Boltanski, 1990). Sans cela, on ne saurait rendre compte à la fois de leurs aspirations et des stratégies qu'ils déploient pour les réaliser, ainsi que des contraintes et déterminismes qui s'appliquent à eux.

En particulier, une réaction des enquêtés me rendait perplexe de prime abord. Il s'agissait de leur tendance à presque systématiquement lier la thématique de la nature en ville à celle de la gouvernance du projet. Celle-ci, et plus largement la question de l'environnement, leur apparaissait comme une zone d'ombre des processus de décision du projet. Dans de nombreux discours, presque inlassablement, l'environnement, la nature, la biodiversité, étaient associés à des considérations sur les dispositifs de participation, pour lesquels ils ont longtemps représenté un angle mort. Ici, une précision s'impose.

La zone de l'Union et son projet ont ceci de particulier que l'espace (tant social qu'urbain) est très majoritairement occupé par des associations. Ceux que l'on pourrait qualifier d'« anonymes » - disons non-insérés dans des réseaux sociaux et associatifs – sont presque absents, aussi bien de l'espace matériel de l'Union (à ce titre, le site mérite véritablement le qualificatif de friche), que du projet. Et ce sont précisément leur discours, leurs préoccupations, qui m'ont progressivement réorienté vers une certaine sociologie de l'action publique, de la gouvernance saisie sous l'angle des processus décisionnels, tout en conservant l'entrée initiale de la nature, qui demeure centrale. L'interrogation que ces « profanes » portent à l'endroit des formes démocratiques, leur volonté de participer coûte que coûte à l'élaboration du projet ont donc guidé la construction de cette recherche de thèse. J'estime être parvenu à un certain équilibre entre la prise en considération des attentes des enquêtés et les miennes propres, en espérant que cela apporte un éclairage alternatif sur un phénomène social singulier.

Ma volonté était de simultanément saisir le rôle et les conceptions des acteurs « officiels » de l'opération : maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, prestataires, élus, techniciens, experts. C'est pour cela que, conjointement à la socio-anthropologie de l'environnement, je propose plutôt une sociologie des processus de décision qui, à mon sens, présente le mérite de joindre sociologie de l'action publique et de la gouvernance. Ce faisant, on rentre précisément dans les relations entre groupes socio-professionnels⁶⁴, mais aussi dans l'élaboration du *substantiel* des politiques, en l'occurrence du « type de nature » envisagé pour le site de l'Union.

⁶⁴ Les identités des groupes en question, lorsqu'ils en forment, ne peuvent être autrement décrites que par cette double dimension identitaire, qui tend parfois à se confondre.

Or, celle-ci est en grande partie conditionnée par les processus décisionnels, par le *processuel*⁶⁵. On verra à ce sujet que la forte représentation des experts et techniciens influence largement les décisions, et par extension le type de nature envisagé. Pourtant, on aurait tort de considérer qu'il s'agit là d'un mouvement univoque. De la même façon, les revendications formulées par certaines associations au sujet de la nature en particulier ont conduit à progressivement modifier la gouvernance, bien que ce soit de façon relativement limitée et asynchrone.

Enfin, il me semble que c'est ici qu'il faut « prendre au sérieux » les réponses des enquêtés, leurs préoccupations. Lorsqu'ils énoncent des attentes particulières (en l'occurrence sur la thématique de la nature) ils ne visent pas nécessairement, ou du moins pas uniquement, leur inclusion dans les dispositifs de participation. Autrement dit, il s'agit de ne pas confondre objectifs et stratégies mises en œuvre. L'inflexion des formes démocratiques n'est donc pas nécessairement une finalité de ces groupes sociaux, elle est parfois juste un moyen de faire valoir leurs conceptions. C'est en ce sens que je considère, tel que cela sera signalé au cours du chapitre II, que les mobilisations environnementales – et plus généralement les politiques publiques liées – ont des visées autant processuelles que substantielles. Aussi, la référence à la pragmatique doit principalement s'entendre comme une posture de recherche, une attitude générale face au terrain et au poids que l'on donne aux considérations des enquêtés, que comme l'inscription précise dans une école de pensée.

Cette section résume brièvement un itinéraire de recherche singulier qui explique certaines des hypothèses et plusieurs résultats de cette thèse. En ce sens, la réflexivité peut se révéler heuristique. Mais celle-ci s'avérerait peu utile sans la mise en œuvre d'une méthodologie adaptée et la sélection d'une population d'enquête adéquate. De plus, elle ne peut que s'adapter progressivement aux « opportunités d'enquête », dictées par le terrain.

LOGIQUE D'EXPOSITION DE LA THÈSE : UNE ORGANISATION TRIPARTITE

À présent, il convient pour clore cette partie introductive de présenter la logique d'exposition de la thèse, l'argumentation y étant organisée en trois grandes parties :

La première, intitulée « Socio-anthropologie de l'environnement et analyse cognitive de l'action publique », est destinée à l'élaboration de notre cadre théorique et comprend deux

⁶⁵ Ce sont là des notions employées par Lascoumes (1994). Nous y reviendrons précisément au cours du chapitre II.

chapitres. Le chapitre I^{er} sera consacré à un bref état de l'art de la sociologie de l'environnement, et évoquera également d'autres sciences sociales faisant de ce dernier leur objet. Ce sera là l'occasion de préciser ce que nous entendons par socio-anthropologie de l'environnement, d'une part en démontrant que la sociologie gagnerait à s'inspirer de l'anthropologie dans cette œuvre, et d'autre part que l'anthropologie de la nature de Descola (2005, 2011) est particulièrement adaptée à cette tâche. Nous en proposerons une analyse en menant un dialogue entre les théories du précédent auteur et l'anthropologie symétrique de Bruno Latour (1991, 1999), afin de justifier notre choix de nous réapproprier l'anthropologie de la nature. En particulier, le fait qu'elle ait été peu employée dans le cadre d'une anthropologie du proche (Abélès et Rogers, 1992), et le caractère fréquemment normatif des théories latouriennes, représentent les deux principaux arguments. Le chapitre II sera quant à lui orienté vers le second pan de notre cadre théorique : celui d'une analyse cognitive et normative des politiques publiques, inspirée notamment de Pierre Muller. Il abordera simultanément la façon dont sont traitées par la littérature scientifique les questions de gouvernance, de processus décisionnels, d'expertise, et de leurs liens avec les politiques d'environnement, en démontrant que ces différentes thématiques sont indissociables. Le chapitre permettra également de préciser à la fois le croisement que nous entendons mener entre l'anthropologie de la nature et l'analyse cognitive de l'action publique, mais aussi d'élaborer les hypothèses guidant ce travail de recherche. Dans une perspective similaire au précédent, la phase conclusive du chapitre II confrontera les analyses de Pierre Muller (Jobert et Muller, 1987 ; Muller, 1995a, 2000a, 2005) et de Pierre Lascoumes (Lascoumes, 1994, 1995, Lascoumes et Le Galès, 2004, 2007) quant aux politiques publiques relatives à l'environnement.

La seconde partie, nommée « Les politiques de la nature en ville : du contexte institutionnel au terrain d'enquête », représentera l'occasion de mener une triple contextualisation de la recherche, à la fois institutionnelle, empirique et méthodologique. Alors que le chapitre III reviendra sur l'intégration progressive de la protection de la nature au sein des politiques urbaines contemporaines au niveau national, par l'entremise d'une mise en durabilité des politiques publiques et de leur territorialisation (Charles et Kalaora, 2007), le chapitre IV présentera précisément le terrain d'enquête. Le chapitre V sera quant à lui dédié à la description des divers outils employés au cours de l'enquête, du matériau exploité, et de la méthodologie en règle générale.

La troisième partie, « Des expériences de l'environnement au sein du projet urbain : représentations et pratiques », sera consacrée au développement de nos analyses. Le chapitre

VI questionnera préalablement les catégories d'acteurs de l'action publique, en insistant sur la nécessité de dépasser deux typologies : celle du trinôme habitant-élu-technicien, et celle du couple expert-profane. En effet, au regard des stratégies, appropriations et détournements de rôles dont font preuve les acteurs du projet urbain analysé, qui feront également l'objet de ce chapitre, il apparaît que ces classifications ne peuvent constituer que des entrées analytiques, non des variables explicatives, tant des processus de décision que des relations à la nature. Sur la base des précédents constats, le chapitre VII proposera une généralisation du comportement des acteurs au travers des systèmes d'interaction et de médiation au sein du projet urbain, et questionnera à cette occasion le concept de médiateurs, au cœur de l'analyse cognitive des politiques publiques. Il présentera également ses conséquences sur les processus décisionnels, dont on démontrera qu'ils sont essentiellement (mais pas uniquement), guidés par un impératif scientifique (Granjou et Mauz, 2007). L'impératif en question préfigure et détermine en grande partie la conception de la nature au sein du projet. Nous aborderons cet aspect au cours du chapitre VIII, en insistant sur les divers effets d'une appréhension technique de la nature, et plus généralement d'une technicisation de l'environnement (Aspe et Jacqué, 2012). En particulier, cette dernière se confronte à une relation sensible à la nature, qui lui apparaît en totale contradiction. Pourtant, ces deux relations archétypales à l'environnement ne sont ni le fait d'un type d'acteur exclusivement, ni réellement antinomiques : elles sont en réalité fondées sur le paradigme commun de l'utilitarisme (Larrère et Larrère, 2009). Enfin, nous démontrerons au cours du chapitre IX que cette relation utilitariste, dont le concept de services écosystémiques semble être la parfaite opérationnalisation, masque en réalité une évolution ténue mais réelle de l'ontologie naturaliste définie par Descola (2005). Par extension, c'est la frontière ville-nature qui se voit maintenue mais reconfigurée, au sein d'un projet urbain dont les processus décisionnels sont déterminés par des relations plurielles à l'environnement, en même temps qu'ils concourent à façonner ces dernières.

- PREMIÈRE PARTIE -
SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET ANALYSE
COGNITIVE DE L'ACTION PUBLIQUE

CHAPITRE IER : ANALYSER LES REPRÉSENTATIONS DE LA NATURE

AU PRISME DE LA SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre vise à présenter le premier pan du cadre théorique qui sera employé au cours de cette thèse, qui s'inscrit volontiers dans une approche relevant de la socio-anthropologie de l'environnement⁷², un croisement disciplinaire encore assez peu répandu. En effet, une large majorité des recherches en sciences sociales dans le champ de l'environnement sont conçues selon une posture strictement sociologique, et nous défendrons l'idée que celles-ci gagneraient à s'inspirer de la façon dont l'anthropologie saisit cet objet. C'est pourquoi, dans un premier temps, ce chapitre sera l'occasion d'esquisser la pluralité des recherches qui ont pu être menées en sociologie de l'environnement au cours des dernières décennies (section 1). Précisons d'ores et déjà que ce bref panorama ne prétend pas à l'exhaustivité. La structuration encore récente de ce courant, et la multiplicité des approches rendent l'exercice trop ardu dans le cadre d'une simple contextualisation théorique. Il a par ailleurs déjà fait l'objet de nombreuses tentatives d'ordonnement. Parmi celles-ci, citons notamment le *Handbook of Environmental Sociology* (Dunlap et Michelson, 2002), *The International Handbook of Environmental Sociology* (Redclift et Woodgate, 2010) pour l'international, le *Manuel de sociologie de l'environnement* (Barbier et al., 2012), *La pensée écologique, une anthologie* (Bourg et

⁷² Ce chapitre permettra en outre de justifier ce que nous entendons par socio-anthropologie de l'environnement.

Fragnière, 2014), *Environnement et sciences sociales en France et en Allemagne* (Charles et al., 2014), *Pour une sociologie de l'environnement : environnement, société et politique* (Kalaora et Vlassopoulos, 2013) ou encore la thèse réalisée par Philippe Boudes (2008)⁷³, *L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement* pour les publications francophones⁷⁴.

En outre, l'objectif de cette section n'est pas de présenter une analyse complète des différentes approches, mais de démontrer à travers quelques exemples que l'*objet nature*⁷⁵ qui nous intéresse dans cette thèse est approché majoritairement selon une trajectoire « oblique ». Les multiples auteurs s'étant saisis de la question le font globalement de façon détournée, indirecte, comme c'est le cas pour la sociologie du risque, des mobilisations environnementales, de la sociologie politique, etc. Dans ces approches, la nature représente une sorte de toile de fond, peu abordée de front⁷⁶. Et lorsque c'est le cas, c'est à partir d'une méthode presque exclusivement sociologique. Or, nous entendons mener une analyse qui prend *directement* pour cible la notion de nature et les multiples acceptions dont elle fait l'objet dans le cadre du terrain étudié, en nous inspirant des apports de l'anthropologie⁷⁷, afin de contribuer à – comme le suggère le titre de ce chapitre – une *socio-anthropologie de l'environnement*.

Dans l'objectif de nous inscrire dans une socio-anthropologie de l'environnement encore émergente, deux auteurs-clés sont centraux dans la construction du cadre théorique employé dans cette thèse : Bruno Latour et Philippe Descola. Nous estimons que ces derniers constituent les parangons du courant dans lequel nous nous situons, bien qu'eux-mêmes ne s'y inscrivent pas explicitement, et ne nomment par ailleurs pas de la même façon leur objet (anthropologie symétrique pour le premier et anthropologie de la nature pour le second). Dans un deuxième, troisième et quatrième temps, ce chapitre s'attachera donc à revenir sur la pensée des deux auteurs (sections 2 et 3), puis à les faire dialoguer, ce qui permettra de préciser notre positionnement à leur endroit (section 4). Plus précisément, l'*Actor Network Theory* (ou ANT) initiée par Bruno Latour représente en quelque sorte la transcription méthodologique de son

⁷³ Sur laquelle nous nous appuyerons largement au cours de la première partie de ce chapitre, tant le travail mené est minutieux.

⁷⁴ Nous pouvons noter que ces quelques références ont été publiées voici peu de temps, un fait qui atteste de la récence des tentatives de synthèse de cette sous-discipline.

⁷⁵ Le terme d'objet est ici utilisé dans le sens d'objet disciplinaire, de thématique de recherche.

⁷⁶ Il faut évidemment nuancer ce propos. En premier lieu, ce constat est probablement plus valable du point de vue de l'histoire de la discipline que dans ses développements actuels. En second lieu, et de la même façon que nous tentons de le faire ici, des approches plus orientées vers l'anthropologie s'y consacrent.

⁷⁷ Ce sera là l'occasion de revenir sur quelques auteurs en particulier : Eduardo Viveiros de Castro et Tim Ingold notamment. Nous reviendrons sur les motifs conduisant à écarter leurs approches et à en retenir d'autres, celles de Bruno Latour et Philippe Descola en particulier.

anthropologie symétrique à des terrains occidentaux. Parce qu'elle a déjà été employée à maintes reprises, il nous semble plus novateur de nous appuyer sur les analyses de Descola, dont les théories n'ont pas subi de mise à l'épreuve par un terrain occidental proche. Comme nous le verrons, au-delà des questions de méthodes, les implications et conclusions des deux auteurs sont finalement assez différentes, alors même que leurs perspectives de recherche sont similaires.

Enfin, il sera temps de formuler explicitement notre cadre théorique, en circonscrivant plus précisément deux notions extrêmement proches, qui reviendront sans cesse au long de ce texte : celle de nature et celle d'environnement (section 5). Précisons d'ores et déjà que la première est entendue en tant que catégorie d'usage commun, la seconde en tant que concept socio-anthropologique. Ce dernier point réclame un éclaircissement : il est évident que la notion d'environnement est également largement diffusée et répandue dans la sphère publique. Pourtant, nous tenterons ici de confirmer son caractère heuristique. Une réinterprétation des concepts d'*extériorité*⁷⁸ – *intériorité*, à la base des systèmes ontologiques définis par Philippe Descola, nous permettra de formuler le postulat selon lequel la notion d'environnement n'est pas contradictoire avec l'analyse « descolienne ». Au contraire, la réflexion nous invite à penser que la socio-anthropologie de l'environnement est en mesure d'intégrer les théories du précédent auteur. Avant de la décrire en détail, nous pouvons résumer notre approche de la façon suivante : la nature comme l'un des objets envisageables de la socio-anthropologie de l'environnement.

⁷⁸ Également nommés *physicalités* par l'auteur en question (Descola, 2005).

1 - LA SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT. UNE APPROCHE OBLIQUE DE L'OBJET

1.1- PRÉMICES D'UNE SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ÉTASUNIENNE

En raison du caractère englobant et polysémique de la notion, les façons d'approcher la thématique de l'environnement dans les sciences sociales sont extrêmement nombreuses. Ce qui a notamment fait dire à Marcel Jollivet et Alain Pavé – deux figures de la sociologie française de l'environnement – que « *les recherches sur l'environnement sont [...] d'une extrême diversité tant thématique que méthodologique. Cette diversité est irréductible. Il est pourtant indispensable de s'extraire d'une liste séquentielle de problèmes ou de problématiques [...] pour proposer un ensemble structuré de questions, de thèmes de recherches.* » (Jollivet et Pavé, 1993, p. 14)⁷⁹. Les deux auteurs insistent sur la dimension empirique de la sociologie de l'environnement, une caractéristique responsable à la fois de son ouverture et de sa plasticité, mais également des risques d'éparpillement disciplinaire inhérents.

Cependant, on aurait tort de considérer la discipline de façon monolithique. Comme le note Philippe Boudes, la constitution de la sociologie de l'environnement à l'échelle internationale est contrastée. Alors que les États-Unis voient très tôt émerger une forme de sociologie de l'environnement et de grandes figures fondatrices, la situation est beaucoup plus éclatée en France (Boudes, 2008).

Il est commun de considérer l'article de Catton et Dunlap (1978) comme l'acte de naissance de la sociologie de l'environnement sur le continent nord-américain. Bien que déjà suranalysé, il n'est pas superflu de proposer un bref rappel des propos qui sont tenus dans ce texte. Pour ses auteurs, les sciences sociales, et plus spécifiquement la sociologie, sont marquées par un anthropocentrisme latent. Malgré la diversité des courants et des approches que les sociologues mettent en œuvre (sont notamment énumérés le marxisme, l'ethnométhodologie, le fonctionnalisme, ou encore l'interactionnisme symbolique) un paradigme est partagé, désigné par Catton et Dunlap en tant que *Human Exceptionalism Paradigm*⁸⁰ (ou HEP). L'ensemble des précédents courants de recherche auraient en commun le postulat d'une autonomie du social vis-à-vis de l'environnement au sein duquel il se déploie (relative selon les diverses approches)⁸¹. Or, ce paradigme ne permet pas de saisir toute la

⁷⁹ Ce constat formulé en 1993 doit être nuancé aujourd'hui, ainsi que toute cette section tendra à le démontrer.

⁸⁰ Littéralement, « paradigme de l'exceptionnalité humaine ».

⁸¹ Nous verrons plus loin que quelques décennies plus tard, Bruno Latour (1991), et Philippe Descola (2011) ont abordé des questions proches avec tout de même deux différences notables : l'échelle est autre que Catton et

complexité des interactions société-environnement, qui font l'objet d'une curiosité attisée par la publicisation progressive d'une crise environnementale au cours de la décennie 1970. Les auteurs se donnent alors pour objectif de définir un nouveau paradigme permettant d'aborder de front la dialectique environnement-société. Il s'agit du *New Environmental Paradigm* (NEP). Celui-ci repose sur trois axiomes⁸², que l'on peut traduire et paraphraser de la façon suivante :

- l'être humain est bien une espèce spécifique, mais qui participe toutefois, en interdépendance avec d'autres espèces, à la constitution de la biosphère. L'homme est donc partie prenante des dynamiques écologiques ;
- les actions humaines sont enchevêtrées dans l'ensemble des causes, effets, et rétroactions de l'environnement, en plus des traditionnels facteurs sociaux. Elles peuvent donc donner lieu à des conséquences non anticipées ;
- enfin, les sociétés humaines se développent dans un environnement dont les ressources naturelles et matérielles sont limitées, finitude qui contraint la croissance économique, le progrès social, et les autres phénomènes sociétaux. (*Ibid.*, p.45, traduction de l'auteur)

Il s'agit là d'un appel explicite à intégrer les facteurs environnementaux dans l'analyse sociologique, une posture plutôt novatrice à l'époque de la publication de l'article.

Par extension, l'objectif du NEP est éminemment épistémologique. Alors qu'une large part de l'histoire – et de la spécificité – de la sociologie repose sur l'autonomisation du social vis-à-vis de ses conditions biophysiques de déploiement, Catton et Dunlap suggèrent de remettre en cause l'indépendance des phénomènes sociaux et naturels. Par-là, ils engagent l'ensemble de la sociologie. Plus généralement, il semble que l'émergence d'une sociologie de l'environnement ait induit presque systématiquement une mise en question des fondements des sciences sociales. D'ailleurs, une part importante des travaux en sociologie de l'environnement reste, encore actuellement, consacrée aux incidences de l'appropriation de la thématique environnementale sur l'ensemble de la sociologie. Ce constat est particulièrement valable pour le cas de la France.

Dunlap puisqu'il s'agit d'aborder la distinction entre sciences naturelles et sciences sociales ; les préconisations diffèrent.

⁸² Un quatrième sera ajouté plus tardivement : les lois physiques et écologiques ne peuvent être modifiées, en dépit du progrès technologique qui a pu donner l'illusion qu'il était possible de s'en affranchir. Ce second article sera également l'occasion de renommer le *New Environmental Paradigm* en *New Ecological Paradigm* (Catton et Dunlap, 1980).

1.2 - DIVERSITÉ DES APPROCHES ET INFLUENCES SOUS-DISCIPLINAIRES DANS LA SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

La cohérence de la sociologie de l'environnement d'Amérique du Nord est plus lisible que celle se développant en Europe, et en France plus spécifiquement. Philippe Boudes note que : « *Si la sociologie québécoise de l'environnement est l'héritière d'une trajectoire relativement ordonnée (écologie humaine et influence de la sociologie rurale nord-américaine), la sociologie française de l'environnement, quant à elle, ressemble davantage à un point focal au centre d'une diversité d'approches théoriques.* » (Boudes, 2008, p. 249). Ici, l'ordonnement de la sociologie de l'environnement québécoise atteste de l'influence des auteurs étasuniens, ainsi que d'une certaine harmonie à l'échelle nord-américaine.

La France est également marquée par la diversité des héritages disciplinaires. En revanche, à la différence de la sociologie de l'environnement outre-Atlantique, ces différents courants continuent à structurer pour une large part la recherche française dans ce domaine. Parmi les nombreuses filiations académiques et d'écoles de pensée analysées par Philippe Boudes, nous relevons notamment la sociologie politique, des mouvements sociaux, du risque, la sociologie rurale et urbaine ou encore celle des sciences (*Ibid*). Pour ce dernier, la sociologie de l'environnement se concrétise progressivement en s'appuyant sur divers domaines sociologiques déjà fortement structurés, et en leur empruntant certains paradigmes et concepts, dont nous allons présenter quelques exemples.

L'approche politique de l'environnement peut être résumée à travers deux courants principaux : le premier analyse l'essor d'une écologie politique au sens strict du terme, et cible notamment l'émergence de partis politiques environnementalistes (avec par exemple l'une de leurs manifestations majeures en France, le parti « Les verts »), de leur électorat, des questions d'opinion corrélées, l'environnement étant alors entendu comme objet politique⁸³. La sociologie des mouvements sociaux à tendance écologistes peut être considérée dans le prolongement des précédentes recherches, lorsqu'elle vise à comprendre la formation de mouvements environnementalistes, notamment au cours des décennies 1960 et 1970. Boudes note également les interrogations sur les normes et institutions liées à la question de

⁸³ Voir par exemple Daniel Boy et Agnès Roche, cofondateurs du Groupe d'Études sur les Mouvements (Boy, 1981, 1981, 1994 ; Boy, Roche et Le Seigneur, 1995 ; Roche, 1995).

l'environnement. Ce peut alors être une analyse de l'évolution du ministère dédié (comme le font Charles et Kalaora par exemple (2003)), ou des normes institutionnelles produites suite à la définition des risques environnementaux, comme Lascoumes le propose (Lascoumes, 1995, cité par Boudes). Le deuxième courant de la sociologie politique de l'environnement, également relevée par Boudes, est celui d'un renouvellement de la science politique relatif à l'émergence de ce nouvel objet. Ici, l'environnement n'est plus le seul objet politique, mais bien un concept qui réinterroge les fondements de la science politique dans son ensemble.

Un autre courant ayant tout particulièrement influencé les sciences sociales de l'environnement est celui de la sociologie du risque. À tel point que pour Charles et Kalaora (2003), la construction même du concept d'environnement est dépendante de celle de risque⁸⁴. À l'aube de la décennie 1980 a lieu un double processus, d'une part d'institutionnalisation de l'écologie, et d'autre part de développement de la thématique du risque et de l'expertise, dont les chercheurs en sciences humaines et sociales s'emparent massivement⁸⁵. C'est notamment le cas du célèbre ouvrage *La société du risque* et de son auteur Ulrich Beck, paru pour la première fois en 1986. Le succès de ces thématiques indissociables du risque et de l'expertise doit être lu au regard du contexte national français. Si Charles et Kalaora semblent presque déplorer des travaux qui « [...] ne dégagent aucune vision générale et de long terme [...] » et « [...] restent cantonnés à un registre évidemment intéressant mais finalement relativement limité des sociétés. » (*Ibid.*, p.48), il nous paraît vraisemblable que l'intérêt pour ces thématiques est cohérent avec une forme d'administration française que certains qualifient volontiers de technocratique, y compris pour désigner la période qui nous est contemporaine (Grand, Juan et Vignet, 2015)

La sociologie des sciences, quant à elle, entretient des liens très proches avec la sociologie de l'environnement, comme nous le précisons plus haut. Nous reviendrons au cours de la section I.2 sur les travaux de Bruno Latour, l'une de ses grandes figures, ce qui nous permettra de préciser les liens entre sociologie de l'environnement et des sciences.

⁸⁴ Dans leur article, ils dénombrent ainsi quatre phases d'institutionnalisation de l'environnement en France. Le développement de la thématique du risque caractérise la seconde. (La première étant le développement des mouvements écologistes au cours de la décennie 1970, la troisième la reconnaissance de l'environnement en tant que domaine spécifique de l'action publique et la quatrième l'émergence du développement durable).

⁸⁵ Pour les plus reconnues d'entre eux, voir par exemple Ulrich Beck ([1986] 2008), et pour les francophones, Jacques Theys (Fabiani et Theys, 1987), Philippe Roqueplo (1988, 1997) pour les risques environnementaux notamment, Denis Duclos (1987) pour les risques industriels et technologiques, ou encore l'incontournable ouvrage collectif *La Terre outragée : les experts sont formels* (Theys et Kalaora, 1992).

La sociologie rurale tient également une place particulière dans l'histoire de la formation de la sociologie de l'environnement. Certains des premiers sociologues français de l'environnement sont ainsi issus de la sociologie rurale. C'est par exemple le cas de Jean-Paul Billaud ou Marcel Jollivet, qui signe avec Nicole Mathieu *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui* (1989). La sociologie rurale entretient des liens forts avec la thématique de l'environnement pour plusieurs raisons. Reposant sur le paradigme d'une opposition ville – campagne, la sociologie rurale a progressivement connu un déplacement de ses questionnements vers la problématique spatiale, au cours de la décennie 1980. Peu à peu, ces recherches s'intéressent plus franchement à la question de la nature, et l'espace rural devient un « *support d'objets naturels* » (Billaud, 2012, p. 105) qu'il s'agit de mieux cerner. Dans le prolongement de la précédente idée, on doit également cette prépondérance de l'approche ruraliste de l'environnement à la proximité spontanément établie entre espace rural et espace naturel. En effet, les territoires « de nature » sont pour l'essentiel non-urbains⁸⁶. Mais en l'occurrence, les espaces ruraux et agricoles jouissent d'un statut particulier. Transformés, remaniés, en bref, anthropisés, ils sont considérés en tant qu'ils symbolisent une appropriation spatiale de certains espaces naturels par des groupes sociaux spécifiques (Jollivet, 1997). Dès lors, ce contexte semble particulièrement propice à une mise en question des interactions nature – société quelque peu déséquilibrée : c'est l'influence de la première – la société – sur la seconde – la nature – qui est analysée.

Enfin, et pour clore cette brève esquisse des héritages de la sociologie de l'environnement, la sociologie urbaine occupe nécessairement une place singulière dans cette thèse, aussi bien au vu de sa problématique que du terrain d'investigation. Les liens entre sociologie de l'environnement et sociologie urbaine se retrouvent dans l'une des plus illustres écoles de pensée de la sociologie : l'école de Chicago. Inspirés par Georg Simmel, Ernest W. Burgess et Robert E. Park, deux figures de proue de l'école de Chicago, développent l'écologie humaine (Boudes, 2008), dont l'objet est la conception « *d'une théorie des communautés dans leur environnement* » (Alihan, 1938, cité par Rhein, 2003, p. 169). L'écologie humaine place au centre de ses analyses la question spatiale, et les relations de détermination réciproque entre société et environnement, en contexte urbain. Ici, la notion d'environnement dénote une appréhension anglophone du terme, plus proche du concept français de milieu, par conséquent plus englobante que l'acception francophone du terme d'environnement (*Ibid.*). Aussi, lorsque

⁸⁶ Une représentation dichotomique qui perdure aujourd'hui. Nous développerons très largement cette idée au cours de cette thèse, en particulier au cours des Chapitre III (d'un point de vue institutionnel) et IX (dans le cas de notre terrain d'enquête).

Burgess et Park s'attèlent à concevoir une écologie humaine, l'environnement fait référence au milieu matériel et physique dans lequel la société se réalise, ce qui leur permet de considérer la ville comme un environnement spécifique. En ce sens, cette notion n'est pas approchée selon l'orientation naturaliste qu'elle recouvre actuellement. Pour cette raison, les grandes figures de l'école de Chicago ne peuvent être considérées comme des environmentalistes en tant que telles (Kalaora et Vlassopoulos, 2013). Pourtant, en s'appropriant également une approche pragmatiste alors en plein développement, ils jouent un rôle majeur (notamment Georges. H. Mead) dans la conception d'un socle méthodologique auquel les sciences sociales actuelles de l'environnement sont redevables (Charles et Kalaora, 2007).

1.3 - LA SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT : DES HÉRITAGES DISPARATES MAIS DES OBJETS ET DES « DÉMARCHES D'ANALYSE » COMMUNS

L'énumération de ces quelques domaines sociologiques ayant influencé la sociologie de l'environnement ne signifie pas pour autant l'absence de consistance théorique globale ou que des objets communs n'émergent pas. Pour Boudes, la sociologie de l'environnement fait l'objet d'un processus de normalisation assumé par ses protagonistes, qui tendent par-là à formaliser le contenu de cette sous-discipline et à lui donner corps. Ainsi, la sociologie de l'environnement représente bien un champ théorique spécifique puisqu'elle dispose des deux critères nécessaires pour y prétendre : l'existence d'axes de recherche dominants ; des démarches d'analyse dédiées (Boudes, 2008).

En France, les axes de recherche dominants sont établis par Boudes selon cinq thématiques : (1) sociologie rurale et environnement, qui liera alors majoritairement les questions agricoles et environnementales, éventuellement celle du paysage ; (2) pratiques et consommation de la nature ; (3) sociologie des sciences ; (4) sociologie du risque, qui entretient *de facto* des liens étroits avec la sociologie des sciences⁸⁷ ; (5) travaux centrés sur l'interdisciplinarité, alors conçue comme une tentative de dépassement de la segmentation entre faits sociaux et naturels, non plus par une ouverture de la sociologie à l'environnement, telle que la préconisaient Dunlap et Catton avec le NEP, mais par une ouverture à d'autres champs disciplinaires des sciences humaines et sociales, mais aussi naturelles (écologie, biologie, géologie, *etc.*) (Boudes, 2008). Dans un texte plus récent (2012), l'auteur tente de redistribuer

⁸⁷ Par le biais de la sociologie des controverses scientifiques et technologiques notamment. Il est par exemple possible se référer à Michel Callon (2006a) sur cet aspect.

ces axes thématiques au sein de trois groupes plus synthétiques, avec une conception quelque peu différente. À notre avis, il ne s'agit plus tant de cartographier et présenter des thématiques de recherche majeures que les positionnements, voire les stratégies des chercheurs vis-à-vis de la sociologie générale et de la façon dont elle se doit d'intégrer l'environnement en tant que tel : (1) normalisation par un recours théorique aux classiques de la discipline ; (2) inscription des objets de la sociologie de l'environnement au sein de la sociologie en général ; (3) interactions entre phénomènes sociaux et phénomènes naturels.

Un éclairage alternatif est proposé par Michelle Dobré (2012). Quatre directions de recherche sont présentées pour résumer les points d'intérêts majeurs qui traversent actuellement la sociologie de l'environnement :

- « *L'analyse des valeurs et attitudes relatives à l'environnement* » : de type plutôt quantitatif et d'origine institutionnelle (IFEN, INED, ou INSEE⁸⁸, ou encore les eurobaromètres de la Commission européenne). Ils s'attachent alors principalement aux opinions et pratiques des ménages et ont une visée opérationnelle ;
- « *Les processus et agents de la prise en compte des problèmes environnementaux* » : l'environnement est alors entendu comme objet politique, et majoritairement traité sous l'angle des controverses sociotechniques ;
- « *Les théories de la modernisation* » : on y retrouve Ulrich Beck, Anthony Giddens, et nombre de travaux portant sur la notion de modernité, sa genèse et son devenir. Les relations à l'environnement y sont alors perçues comme un facteur de dynamique historique, qui engage l'homme dans une nouvelle « étape » (la réflexivité de Beck par exemple). Nous considérons qu'il est possible d'y rattacher les travaux plus récents et en plein développement sur l'anthropocène (Aykut et Dahan, 2014 ; Bonneuil et Fressoz, 2013 ; Charbonnier, 2015 ; Latour, 2015), les interrogations portant sur la rupture qu'il induit ou non avec la modernité⁸⁹ ;
- Enfin, une quatrième voie avec laquelle Michelle Dobré semble entretenir une certaine affinité, celle de « *la consommation et des modes de vie* ». Il s'agit alors d'aborder l'impact des modes de vie (principalement consuméristes) sur l'environnement, parfois de les concevoir comme une forme d'engagement politique. Bien qu'ils ne soient pas

⁸⁸ Respectivement Institut français de l'environnement, Institut national d'études démographiques et Institut national de la statistique et des études économiques.

⁸⁹ Une courte réflexion sur le thème est proposée en .

cités par l'auteur, on peut considérer qu'il est par exemple fait allusion aux mouvements de sobriété volontaire et assimilés. Cette dernière voie serait en capacité de lier des objets et approches propres aux trois premières, et semble être plébiscitée par l'auteur.

Pour notre part, nous estimons que cette typologie fait preuve de certaines lacunes, ou du moins que certains aspects ne sont pas suffisamment mis en lumière. Il est évident que la classification est une activité risquée, en particulier pour la sociologie de l'environnement, pour les quelques raisons que nous présentons plus haut. Aussi, réduire, faire l'impasse, ou simplifier les disparités est une limite inhérente aux fondements même de l'exercice de typologisation. L'on pourrait dire qu'il y a presque autant de découpages de la sociologie de l'environnement que de sociologues de l'environnement. Pourtant, il nous semble nécessaire d'émettre deux réserves majeures.

D'abord, cette typologie ne tient pas compte de l'important travail de « normalisation » de la discipline que signalait Philippe Boudes (2012). Il est pourtant constitutif de la discipline, et une large part des travaux vise justement une autolégitimation disciplinaire, une caractéristique absente des précédentes catégories de Dobré. Ensuite, la typologie ne met pas suffisamment en lumière les croisements entre les différentes approches se réalisant en dehors de la thématique « consommation et modes de vie », qui sont pourtant déterminants. Plusieurs travaux peuvent illustrer cette idée. L'ouvrage *Environnement et société* (Aspe et Jacqué, 2012) en est un bon exemple. Il questionne simultanément les modes de vie à travers l'individualisation des relations à l'environnement et responsabilités vis-à-vis de la crise écologique, qui aboutit à des injonctions à la sobriété quotidienne au sein du ménage, cette individualisation étant également le fruit d'une technicisation de la question de l'environnement. Ce seul ouvrage engage déjà trois des voies présentées ci-dessus. Or, il ne s'agit pas là d'une exception. De la même manière, nous entendons bien nous situer dans une perspective empruntant à plusieurs de ces grands axes de recherche, si tant est qu'on les considère comme heuristiques. Notre approche, questionnant simultanément les représentations de la nature en contexte urbain et les processus de décision d'un projet de réhabilitation qui s'y déroule, peut s'inscrire à la fois dans le second axe (processus et agents de la prise en compte des phénomènes environnementaux), et dans le troisième⁹⁰.

⁹⁰ Il n'est alors pas question de considérer la modernité en tant que telle, mais plutôt de postuler que la crise environnementale est le signe d'une mutation ontologique, telle que nous la décrivons au cours de la sous-section 4.2 de ce chapitre.

Ces quelques limites que nous venons de signaler sont peut-être simplement le fruit d'un manque de développement par l'auteur. Aussi, cette prise de position doit être nuancée. Il est nécessaire d'insister sur ce fait : cartographier les courants de la sociologie de l'environnement est extrêmement complexe, et chaque tentative participe à l'avancée des débats. Mais il s'agit peut-être également d'un problème d'approche. Puisque l'environnement, en tant qu'objet, est protéiforme, il n'est peut-être pas l'angle d'attaque le plus judicieux pour classer les travaux en sociologie de l'environnement, d'une façon assez paradoxale.

À nouveau, Philippe Boudes, propose une approche alternative, qui nous apparaît particulièrement féconde : et si ce n'était pas l'objet et les thématiques qui permettraient d'ordonner un peu la constellation des recherches en sociologie de l'environnement, mais des « démarches d'analyse » ? Ou plutôt, si c'était la conjonction des objets et démarches qui permettraient de réaliser cette tâche de normalisation de la discipline. Alors, ce n'est plus uniquement l'objet en tant que tel (changement climatique global, incidence des catastrophes climatiques sur une population donnée, pollution des algues en Bretagne, dont on voit bien qu'ils sont extrêmement divers et engagent des échelles différentes) qui importe, que la façon dont les chercheurs se saisissent de cet objet. Sont ainsi définies quatre « démarches d'analyse » :

- Démarche « classique » : ici, la démarche réemploie des outils de la sociologie classique, avec la succession des étapes de conflit-négociation-compromis. Elle peut par exemple être appliquée à des situations de désaccords quant à la gestion des ressources naturelles dans un contexte précis ;
- Démarche « technoscientifique » : pour cette seconde démarche, l'approche est liée à la sociologie ou l'anthropologie de la connaissance, et cible en général la question de l'expertise dans différents contextes, et la façon dont elle est mise à l'épreuve et questionnée par des acteurs profanes ;
- Démarche « critique »⁹¹ : il s'agit de lever le voile sur un certain nombre de phénomènes sociaux cachés, souvent en poussant plus avant les considérations sur l'expertise, parfois en explicitant des phénomènes de domination relatifs aux rapports à l'environnement⁹².

⁹¹ Jusqu'ici, Philippe Boudes employait le terme de « démarche idéologique » (Boudes, 2006, 2008b), jugé probablement trop polémique.

⁹² Un exemple de sociologie critique de cet ordre est celui du texte de Bernard Kalaora (1981), mettant en lumière les liens entre ségrégation sociale et loisirs en forêt, plutôt pratiqués par les couches sociales aisées. Un travail plus

- Démarche « hybride » : ici, l'appellation fait très nettement référence aux travaux de Callon et Latour. L'approche est alors fréquemment inspirée de la sociologie de la traduction, et tente d'intégrer les non-humains dans la réflexion, voire s'appuie sur une forme de sociologie des objets (Boudes, 2012).

1.4 - D'AUTRES SCIENCES SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT : LES APPORTS DE LA PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'ANTHROPOLOGIE

Ce rapide panorama de la sociologie de l'environnement, notamment française, recouvre plusieurs objectifs. Le premier est de rappeler le caractère complexe du concept d'environnement que la disparité des approches dans la sous-discipline confirme. Pourtant, la mise en lumière d'axes de recherches et démarches d'analyse partagés par de nombreux chercheurs permet d'attester de l'existence d'un champ scientifique à la structuration certes limitée, mais certaine.

Le second objectif consiste à ébaucher en creux certaines zones d'ombre de la sous-discipline. Nous avons tenté de dresser succinctement un tableau interne à la seule sociologie, en nous appuyant sur des travaux étayés. Rappelons-le à nouveau, cette thèse ne vise pas à proposer une histoire ou une « sociologie de la sociologie de l'environnement », raison pour laquelle ce bref état des lieux s'avère nécessairement parcellaire.

Or, de nombreuses autres disciplines des sciences sociales se sont également saisies de la question, avec des objectifs différents. Nous estimons que la sociologie pourrait, parfois, gagner à s'en inspirer. C'est également ce que nous proposons dans le cadre de cette thèse. Plus précisément, trois disciplines ont particulièrement investi la question de l'environnement : la psychologie, la géographie et celle qui nous intéressera le plus ici : l'anthropologie. Il est en réalité possible d'y ajouter la quasi-totalité des sciences humaines et sociales (philosophie, sciences politiques, histoire, urbanisme...), mais nous passerons sur celles-ci pour plusieurs raisons : leurs apports sur ces questions, bien que déterminants dans le cadre d'autres recherches, nous intéressent moins directement. En outre, notre thèse s'inscrit bien dans une socio-anthropologie de l'environnement, et nous ne pouvons prétendre à une connaissance fine de l'ensemble des sciences sociales. Il est en effet nécessaire de spécifier notre objet de

récent de Jacques Theys (2002), dans lequel l'auteur décrit l'intrication des inégalités écologiques et sociales et leur ancrage territorial, en est une autre illustration.

recherche et la démarche disciplinaire concomitante. Si la sociologie peut bénéficier de l'anthropologie, avec laquelle elle entretient des relations très proches, si ce n'est de gémellité, c'est qu'un travail de rapprochement a déjà été opéré. La socio-anthropologie n'est donc pas une chimère rendue plus visible par les multiples appels actuels à l'interdisciplinarité.

➤ *La psychologie de l'environnement*

Les approches en psychologie de l'environnement tendent à se développer, par l'entremise de chercheurs tels que Karine Weiss, Fabien Girandola, Sandrine Manusset ou encore Gabriel Moser. Ce dernier en particulier est l'une des figures de la psychologie environnementale française. Dans son ouvrage *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement* (2009), il propose un état des lieux tant théorique que méthodologique de la discipline. Que ce soit au travers du précédent ouvrage, ou d'autres écrits, tel celui de Manusset (Manusset, 2012), des relations fortes transparaissent avec la psychologie de la santé. Fréquemment, l'environnement est approché en termes de cadre de vie, favorisant ou non le bien-être des individus⁹³. Sans surprise, les recherches font parfois preuve d'une orientation opérationnelle, en suggérant par exemple d'amender le droit de l'urbanisme en faveur d'espaces urbains plus amènes, à l'aide d'un renforcement du maillage végétal d'un territoire (*Ibid.*).

Au-delà de leur pertinence disciplinaire, dont nous ne pouvons préjuger, il nous semble que ces travaux ont un intérêt majeur pour la sociologie : que ce soit chez Moser, Manusset ou d'autres, la psychologie environnementale a eu tôt fait de saisir l'intérêt de questionner l'environnement en milieu urbain, un constat probablement moins évident à formuler pour la sociologie. Moser par exemple, propose une analyse multiscalaire, de l'espace privé et domestique à l'environnement global, en passant par les espaces publics et semi-publics (dans les villes). En mettant l'accent sur l'échelle spatiale, il semble ainsi parvenir à contourner la dichotomie souvent établie entre espace naturel et espace humain, qui freine fréquemment la possibilité de considérer les enjeux environnementaux au sein même de l'urbain, et donc leur analyse. Pour résumer, la psychologie environnementale fait preuve d'une certaine ouverture, et semble bien moins contrainte que la sociologie dans l'analyse des interactions entre environnement et individu.

⁹³ Ce peut par exemple être une analyse de l'impact des nuisances propres à l'espace urbain (sonores, olfactives,...) sur le développement psychologique des individus.

Cependant, en centrant ses interrogations sur le bien-être et le cadre de vie – des thématiques dont nous ne nions bien évidemment pas l'importance – elle s'attache notamment à l'influence de l'environnement sur la psychologie des individus. Elle ne rend donc pas compte des interactions environnement-société, ou du moins ne le fait que partiellement. Or notre projet est autre, et prétend s'inscrire dans une approche résolument sociologique (et anthropologique).

➤ *De la géographie à la mésologie*

L'une des disciplines qui ont eu le plus affaire à la question des interactions société-environnement est certainement la géographie. Cette thématique est constitutive de son histoire. Elle s'est pourtant rapidement divisée en une géographie physique et une géographie sociale, un fait que l'on doit aux réinterprétations successives de la définition de Vidal de la Blache (Marchand, 1984). La distinction géographie physique – géographie sociale est probablement l'exemple le plus frappant des difficultés à questionner conjointement homme et environnement, puisque la dichotomie nature-société a provoqué une scission très franche au sein même de la discipline, rendant ses deux pans presque totalement indépendants.

Inscrite dans le champ des sciences naturelles, la géographie physique se concentre sur l'étude des différents milieux terrestres, leurs variations, selon une perspective très matérielle. Elle agrège en réalité un certain nombre d'héritages disciplinaires différents : pédologie, hydrologie, climatologie, tout en minorant la place de l'Homme au sein du système-terre. De l'autre côté, la géographie sociale s'intéresse à la dimension spatiale des sociétés humaines, ce qui l'a fréquemment conduite par le passé à adopter une approche déterministe. L'explication de la répartition spatiale des sociétés par exemple, tendait à être exclusivement analysée au prisme de l'influence du milieu, plus ou moins accueillant, qui aurait dicté l'établissement de sociétés territorialisées. Les propos de Stanislav Kalesnik, en 1958, résument bien la séparation qui prévaut alors : « *Les premières sciences de ce groupe [la géographie physique] ont pour objet l'étude des particularités naturelles de la surface du globe terrestre, et les secondes [la géographie humaine et sociale], l'étude des conditions et des particularités de la répartition et du développement de l'activité économique de l'homme dans les différentes régions et les différents pays de la Terre.* » (Kalesnik, 1958, p. 386).

Mais c'est là un descriptif largement suranné. Dans ses développements les plus récents, la géographie, s'appuyant sur son héritage, s'est saisie plus qu'aucune autre discipline de la question des interactions hommes – milieux, environnement, nature, les précédentes

terminologies représentant autant d'approches singulières de ses protagonistes. Sans s'en prétendre spécialistes, l'on pourrait dire que le dénominateur commun de ces recherches demeure celui du territoire. C'est d'ailleurs à notre sens l'un de ses principaux apports : fidèles à leur tradition, les géographes rappellent sans cesse que les relations à la nature s'intègrent nécessairement dans un contexte territorial spécifique, défini tant par ses caractéristiques physiques que par l'expérience qu'en font ses occupants, ces deux aspects étant indissociables. Dans ce cadre les territoires urbains représentent un terrain de prédilection pour les géographes. Plusieurs exemples méritent sans nul doute d'être mentionnés : les approches en termes de durabilité font l'objet d'un fort investissement de la part de certains d'entre eux, telle Cyria Emelianoff (2004a, 2004b, 2007). Et sur la thématique qui nous occupera directement ici, le travail mené au sein du LADYSS⁹⁴ demeure incontournable⁹⁵. Au fil de cette thèse, nous en prendrons acte, tout en tâchant de ne pas nous limiter à cette dimension des relations à la nature.

Enfin, nous ne saurions éluder la mésologie développée par et à partir des propositions d'Augustin Berque, qui s'inspire de Jakob Von Uexküll et Tetsuro Watsuji. Il se réapproprie les concepts d'*écoumène* et d'*érème*, respectivement espace anthropisé (habité ou exploité par exemple) et espace dépourvu d'établissement humain. Dans les écrits de Berque (1986, [2000] 2009), l'écoumène et l'érème dépassent le strict cadre spatial pour être intégrés à une réflexion philosophique, dénotant également une certaine tonalité anthropologique⁹⁶. Mais au-delà de la grande complexité de l'œuvre de Berque, nous nous estimons plus aptes à intégrer les apports de l'anthropologie, dont les principaux auteurs que nous emploierons s'inspirent partiellement de ses travaux.

➤ *Quelques figures de l'anthropologie actuelle*

La troisième discipline que nous proposons d'aborder ici est l'anthropologie, dans ses développements les plus récents. Depuis plusieurs années, celle-ci semble en effet faire preuve d'un regain d'intérêt pour des questions liées à la thématique environnementale, l'objectif étant de contester l'universalité du rapport à la nature présent dans les sociétés occidentales. Pourtant, la tâche semble malaisée : l'anthropologie s'est en effet constituée selon une approche

⁹⁴ « Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces ».

⁹⁵ Pour ce dernier, la profusion des recherches menées rend vaine toute véritable tentative de synthèse. Voir par exemple (Cohen et al., 2012, 2014), (Simon, 2015), et Nathalie Blanc sur les trames vertes urbaines (Arrif, Blanc et Clergeau, 2011 ; Blanc 2016 ; Blanc et Clergeau, 2010), et l'esthétique environnementale (Blanc, 2008, 2012 ; Blanc et Lolive, 2009).

⁹⁶ Notamment lorsqu'il propose une analyse du rapport à l'espace au Japon, son terrain de prédilection.

naturaliste, opposant faits naturels et faits sociaux. Or, cette distinction est reproduite à deux niveaux intradisciplinaires : le premier distingue l'anthropologie physique⁹⁷ de l'anthropologie sociale ou culturelle, selon une dynamique historique relativement similaire à celle de la géographie⁹⁸. La seconde opposition opère au sein même de l'anthropologie sociale – entendue dans un sens large – et semble inéluctablement aboutir à deux ordres d'explication des rapports nature-société : soit la structure sociale est le fruit de déterminismes environnementaux, soit l'environnement est l'objet de représentations relatives formulées par des sociétés différentes qui ne sont pas toutes parvenues⁹⁹ à identifier la nature comme entité discrète. L'anthropologie se limite alors à « [...] *faire état des variations* [culturelles], *sur fond d'une improbable unité* [naturelle] » (Descola, 2011, p.10). Et c'est précisément cette approche qui s'illustre par l'imposition d'un modèle occidentalocentré dans l'analyse des sociétés ne reproduisant pas cette partition du monde. Nous y reviendrons dans la prochaine section.

Eduardo Viveiros de Castro, avec sa théorie du *perspectivisme*¹⁰⁰ notamment, fait partie de cette génération d'anthropologues qui tentent de faire valoir une autre conception de leur discipline scientifique, en tentant d'appréhender le rapport des sociétés non-occidentales avec leur environnement selon une posture non-ethnocentriste. Bien que très intéressantes, ses théories sont le résultat d'études portant sur des groupes amérindiens. Étant centrées sur des études américanistes, il y a peu de pertinence à présenter plus précisément ses recherches dans le cadre de cette thèse, raison pour laquelle nous passons rapidement.

⁹⁷ La première fait allusion à cette science se développant vers la fin du 19^{ème} siècle. Elle consiste principalement en l'étude physique et physiologique de l'espèce humaine. À titre d'exemple, la phrénologie en fût une des malheureuses manifestations.

⁹⁸ Toutes proportions gardées évidemment, nous faisons allusion ici à la scission interne de la discipline, entre une géographie physique et une géographie sociale.

⁹⁹ Car la question se situe bien là, dans la capacité présumée des sociétés à délimiter cet ordre de la réalité. Dans ce contexte, « [...] *nous n'envisageons pas les civilisations non occidentales, ou même l'Occident prémoderne, comme des systèmes complets de conceptualisation du monde alternatifs au nôtre, mais comme des manières plus ou moins exotiques de rendre compte de l'état du monde que notre propre système de conceptualisation a établi* » (Descola, 2011, p.35).

¹⁰⁰ Le *perspectivisme* de Viveiros de Castro recouvre au moins deux sens, et s'inscrit dans une démarche similaire à celle de Descola, que nous analyserons en détail au cours de la section 3 de ce chapitre. Il s'applique en premier lieu à son terrain d'enquête, celui des *Arawate* au Brésil, pour lequel il désigne le « *multinaturalisme* » animiste : les collectifs animistes se définissent par l'attribution du même « *équipement cognitif* » (Viveiros de Castro, 2011) à l'ensemble des humains et non-humains, la distinction entre les êtres devant alors s'établir par l'intermédiaire des caractéristiques physiques. C'est la raison pour laquelle l'anthropologue décrit l'animisme comme fondé sur « *une seule culture, plusieurs natures* », *a contrario* du *naturalisme* occidental, qui relèverait plutôt du principe de « *une seule nature, plusieurs cultures* » (*Ibid.*). C'est là le premier sens du *perspectivisme* de Castro : employer la cosmologie amérindienne pour mettre en perspective l'ontologie moderne. Le second sens est plus épistémologique, puisqu'il désigne la démarche de l'auteur, que ce dernier qualifie de « *réflexive et perspectiviste* », à l'opposé d'une démarche « *naturaliste et positiviste* » (*Ibid.*). Pour plus de précisions, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à son très riche ouvrage *Métaphysiques cannibales : Lignes d'anthropologie post-structurale* (2009), ou à cet article de synthèse, *Perspectivisme et multinaturalisme en Amérique indigène* (2014).

De même, Tim Ingold participe à cette tentative de reconfiguration de l'anthropologie. Occupant des positions similaires à Philippe Descola sur bon nombre de points, ses objectifs diffèrent en revanche quant à la finalité de la discipline. Ingold assume en effet une prise de position quant aux modèles ontologiques que nous présenterons plus loin (Descola et Ingold, 2014). Cette démarche nous apparaît trop normative, raison pour laquelle nous nous concentrerons sur deux autres anthropologues, que nous considérons ici comme centraux : Latour¹⁰¹ et Descola.

Au cours des prochaines sections, nous ferons dialoguer ces deux auteurs – en mettant en évidence les continuités et discontinuités de leurs approches – afin de préciser et de formaliser notre cadre théorique. Cependant, il est nécessaire de préalablement revenir précisément sur leurs approches respectives dans le but de les confronter, pour mettre en évidence leurs implications dans notre analyse.

2 - L'ANTHROPOLOGIE SYMÉTRIQUE DE BRUNO LATOUR

Bruno Latour est sans conteste l'une des figures majeures de la sociologie française, parmi les plus médiatisées. Il est également l'un des rares chercheurs francophones à s'être particulièrement bien exporté à l'étranger, en particulier outre-Atlantique. Que l'on souscrive totalement, pour partie, ou pas du tout à ses théories, il est peu risqué de considérer que l'auteur a profondément marqué le champ des sciences humaines et sociales hexagonales, *a minima* par les controverses scientifiques que ses écrits ou réactions ont pu susciter¹⁰². Ses nombreux travaux au sein des *sciences studies* – dont il est l'un des précurseurs – sont parmi les plus repris et cités.

¹⁰¹ Nous présentons ici Bruno Latour comme anthropologue car, plus que ses recherches en *science studies* (que nous décrirons brièvement), ce sont plutôt ses théories concernant l'anthropologie symétrique auxquelles nous nous intéresserons ici.

¹⁰² À ce propos, il suffit de considérer le retentissement de « l'Affaire Sokal », qui se situe bien au-delà de la seule sphère académique. En 1996, Alan Sokal publie un article intitulé « Transgressing the boundaries : towards a transformative hermeneutics of quantum gravity », dans la revue *Social text*. L'article, mêlant contrevérités et lexique postmoderne en vogue vise à démontrer le peu de sérieux de certaines revues de sciences humaines et sociales, ainsi que l'appropriation de théories des sciences naturelles non maîtrisées par des penseurs des sciences humaines (Dubois, 1998). Le canular sera révélé par Sokal le jour de la parution de l'article, ce qui ne manquera pas de faire réagir un grand nombre d'intellectuels, dont Bruno Latour le 18 janvier 1997 dans *Le Monde*. S'en suivent des échanges assez virulents. L'article de Sokal, et la parution d'un ouvrage en 1997, *Impostures intellectuelles* (Sokal et Bricmont, 1997) ne feront en réalité que renforcer la médiatisation des penseurs initialement attaqués. Pour plus d'informations, se référer à : DUBOIS M., 1998, « L'« Affaire Sokal » : études culturelles et sociologie relativiste des sciences », *Revue française de sociologie*, p. 391-418.

Ses centres d'intérêt n'ont eu de cesse de se diversifier : il explore tour à tour des domaines tels que la religion, les sciences, le droit, l'économie, la politique, la philosophie, l'environnement et la nature, cette énumération étant loin de l'exhaustivité au vu d'une production littéraire et scientifique pour le moins prolifique. Ces travaux, au premier abord très hétéroclites, feront l'objet d'une tentative de rassemblement et de mise en cohérence au sein du très ambitieux projet *Enquête sur les modes d'existence* (2012). Ici, il est ni plus moins question d'interroger la société moderne dans l'ensemble de ses manifestations. Bien qu'il ne le formule pas en ces termes, l'auteur semble assuré que la sociologie et l'anthropologie ont un rôle politique crucial à jouer. En particulier, le précédent ouvrage dénote une volonté assumée de dresser un « *inventaire de l'héritage des modernes* » (*Ibid.*, p.27) qui serait utilisé dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectifs (sous-entendu, les sociétés non modernes) au sein d'un vaste projet de négociation qui ne concernerait rien de moins que l'ensemble de l'humanité. Cette tentative prend place dans un contexte de crise environnementale qui met en branle nos sociétés et leurs fondements (en particulier modernes), qu'il est alors urgent de requestionner, puisque les modernes seraient en grande partie responsables de cette crise. En cela, nous pouvons considérer que l'anthropologie prônée par Bruno Latour, au-delà de se vouloir *symétrique* comme nous le verrons ci-dessous, est d'ordre *diplomatique*¹⁰³.

Mais Latour, c'est également un travail approfondi sur la question de la nature dans les sociétés modernes, un aspect qui nous intéresse ici plus directement. C'est d'ailleurs en grande partie ce qui semble les différencier des peuples non- ou amodernes¹⁰⁵. Un bref retour sur la carrière scientifique de l'auteur nous permettra de mettre en lumière l'évolution de sa pensée. Ce détour s'avère nécessaire, car nous défendons l'idée que pour comprendre les théories latouriennes à ce sujet, et notamment celle d'une anthropologie symétrique, il est indispensable de repartir de son travail en sociologie des sciences qui a indiscutablement nourri ses théories au sujet du rapport société-nature dans le contexte moderne.

Nous ne reviendrons bien évidemment pas sur l'ensemble de la carrière scientifique de l'auteur, particulièrement riche. L'exercice serait long et superflu. Il s'agira de présenter ses

¹⁰³ Ici, Latour reprend les propos d'Isabelle Stengers, dans un cours au Collège de France en 2003. De là à considérer que l'auteur se pose en véritable sauveur d'inspiration gaulliste, il n'y a qu'un pas, que nous ne franchirons pas.

D'autres semblent déjà l'avoir fait à notre place. Voir notamment :

SAINT-MARTIN A., 2013, « LATOUR B., 2012, *Enquête sur les modes d'existence: une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte, 498 p», *Sociologie*, Compte-rendu.

¹⁰⁵ L'auteur aborde également les différents régimes de temporalité pour différencier la modernité, caractérisée par une conception linéaire du temps (Latour, 1991).

principales théories au sujet de la question de l'environnement (qu'il n'aborde que très rarement en tant que telle, il préfère questionner l'interface société-nature), en nous appuyant sur les ouvrages majeurs en la matière, *Nous n'avons jamais été modernes* (1991), et *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie* (1999).

2.1 - LES SCIENCES STUDIES, OU LA MISE EN ÉVIDENCE D'UNE DOUBLE RUPTURE SCIENCE – POLITIQUE ET NATURE - SOCIÉTÉ

Les travaux de Bruno Latour débutent avec l'étude d'un laboratoire de neuroendocrinologie californien, dans *La vie de laboratoire* (Latour et Woolgar, [1979] 2005). Ces recherches revêtiront une importance capitale dans la suite de sa carrière. Avec Steve Woolgar, Latour cherche à mettre en évidence les conditions sociales de production des faits scientifiques et de la science dans son ensemble. Employant une démarche d'ethnométhodologie, ces derniers tentent d'appliquer une méthode d'observation réservée jusqu'alors aux sociétés non modernes. À l'époque, la provocation est grande lorsque les auteurs décrivent la vie de laboratoire des scientifiques à l'aide d'un lexique réservé jusqu'alors aux sociétés dites primitives, tels que les termes de tribu, mythe, *etc.*

Il poursuit ensuite avec *Pasteur : Guerre et Paix des microbes* (Latour, [1984] 2011), dont l'objectif est de démontrer que la découverte de Pasteur, et surtout sa postérité, sont intimement liées au contexte sociopolitique d'émergence et de diffusion de ses théories. Ce dernier y est dépeint comme un chercheur talentueux, mais également comme un homme avisé, doté de compétences politiques qui lui ont en quelque sorte permis de « modifier la société » en y faisant entrer les microbes, êtres inconnus jusque-là, et d'ainsi initier la révolution pastoriennne. C'est là un trait quasi constant des théories de Bruno Latour : pointer les collusions entre science et politique.

Ces intérêts trouveront une traduction particulièrement explicite dans son ouvrage *Nous n'avons jamais été modernes* (Latour, 1991), avec l'analyse de la querelle opposant Thomas Hobbes à Robert Boyle au sujet de la pompe à vide perfectionnée par ce dernier, au cours du XVII^e siècle. Ce débat est très important en tant qu'il est une illustration et offre une assise empirique aux théories latouriennes, qui opère un rapprochement entre histoire des sciences et

conception de la nature dans les sociétés modernes. Il serait même le socle de la « Constitution Moderne »¹⁰⁶.

Latour entame son ouvrage par un retour sur la célèbre discorde entre Robert Boyle, inventeur de la pompe à vide¹⁰⁷ et Thomas Hobbes, auteur du *Léviathan* (Hobbes, 2002 [1651], cité par Latour, *op.cit.*). Le premier, Robert Boyle, développe un dispositif expérimental sous la forme d'une pompe, qui doit d'abord permettre de mieux connaître les variations de pression atmosphérique. Ce faisant, il parvient à créer une pompe capable de produire du vide. Pour Latour, l'invention de la pompe à vide par Boyle induit des changements bien plus profonds que ses implications superficielles sur l'existence avérée du vide. Par cette innovation, Boyle en conduit une seconde, reposant sur le procédé de validation des résultats par la méthode empiriste du laboratoire. C'est là une première reconnaissance de l'expérimentation comme méthode légitime d'administration de la preuve scientifique (Prévôt, 1996). Désormais, ce sont des gentilshommes, bénéficiant donc d'une certaine légitimité sociale, qui attestent du bon déroulement de l'expérience¹⁰⁸. C'est là, pour Latour, la naissance du style empirique et expérimental qui caractérise encore les sciences contemporaines.

Hobbes occupe des positions philosophiques similaires à Boyle, notamment à propos de l'idée qu'il ne faut plus laisser libre cours aux interprétations de la Bible, qui alimentent les guerres civiles. Mais, nous dit Latour, c'est par le biais de l'unification de l'appareil politique qu'il l'envisage. Il conteste donc l'ensemble de la procédure des empiristes qui supposent de multiples sources de légitimité. La théorie de Hobbes consiste en l'élaboration d'une sorte de contrat social (qui inspirera apparemment la tradition rousseauiste), qu'il baptisera *Léviathan*, nom d'un désormais illustre ouvrage. L'autorité du gouvernement ne doit souffrir aucune contestation, raison pour laquelle l'innovation de l'expérimentation va directement à l'encontre du *Léviathan* de Hobbes, qui ne peut tolérer aucune transcendance à l'appareil politique, y compris celle des lois physiques. Il se refuse donc d'abord à commenter les expérimentations de Boyle. Contre son adversaire, il affirme l'existence d'un vent d'éther invisible à la place du prétendu vide, en accord avec la création divine¹⁰⁹. En outre, les changements d'échelle répétés

¹⁰⁶ Nous y reviendrons au cours de la prochaine sous-section, mais précisons d'ores et déjà que Latour se donne pour tâche d'« écrire les articles fondateurs » de cette constitution qui n'a jamais été formalisée mais qui guiderait pourtant la pratique de la science.

¹⁰⁷ Plus précisément, il améliore une expérience et un dispositif réalisé quelques années plus tôt par Otto von Guericke.

¹⁰⁸ On peut y voir les prémices du processus de légitimation *via* une reconnaissance par les pairs, critère décisif de validation scientifique qui prévaut encore actuellement.

¹⁰⁹ Bien que déclinant déjà à cette époque, la scolastique semble avoir influencé Thomas Hobbes dans l'élaboration de son *Léviathan*.

de Boyle, qui justifie des questions métaphysiques (existence du vide) par des expériences de laboratoire modestes (la pompe à vide) irritent Hobbes. Comme le dit Latour, Hobbes sollicite « *une réponse macroscopique à ses "macro"-arguments* » (Latour, 1991, p. 35).

Pourtant, Boyle fait l'inverse. Il introduit une plume dans l'espace du tube de verre de la pompe à vide pour infirmer la présence d'un vent d'éther imperceptible. Grâce à l'absence de mouvement de la plume, il confirme l'existence du vide. Boyle semble sortir vainqueur de cette discorde, et donne désormais un sens juridique à cette méthode de validation des résultats scientifiques, en faisant référence à des clauses légales sur le témoignage pour justifier la méthode de validation par les pairs. Pour la première fois, des non-humains peuvent être mobilisés comme témoins. Plus que cela même, ils bénéficient d'une plus grande fiabilité, grâce à leur absence de préjugés et d'intentionnalité.

Latour poursuit, ne s'arrêtant pas à cette narration de la découverte scientifique, pour aboutir aux conséquences sociales de celle-ci. Malgré leurs désaccords, Hobbes et Boyle donnent conjointement naissance aux deux registres de la constitution moderne, qui délimitera par la suite faits naturels et faits sociaux. Il pousse même plus loin la symétrie : le premier ne crée pas uniquement une théorie politique, mais également une « *politique scientifique de laquelle la science expérimentale doit être exclue* ». Le second « *crée un discours politique d'où la politique doit être exclue* » (Ibid., p.43), puisque les faits scientifiques s'imposent désormais à l'appareil politique sous forme de nécessités naturelles. Ceux qui poursuivront le débat alors amorcé par l'inventeur du laboratoire et le défenseur du *Léviathan* ne feront que renforcer la distinction de représentation : d'un côté le mécanisme comme force naturelle, de l'autre le pouvoir comme force sociale. Progressivement, les représentants des uns et des autres se distinguent.

Quelques années plus tard, dans *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie* (1999), Latour généralise cette théorie en l'illustrant à l'aide du Mythe platonicien de la Caverne, puis en précisant son point de vue – très critique – du rôle de l'épistémologie dans ce processus de dichotomisation progressive de la nature et de la société. Le mythe de la caverne de Platon, par lequel débute l'ouvrage, illustre parfaitement le discours de l'auteur, en figurant l'ontologie moderne qui distingue objectivité et subjectivité. Alors que les êtres se situant à l'intérieur, plongés dans l'obscurité, ne sont en capacité de percevoir que leurs propres ombres, l'extérieur symboliserait le monde des objets, la réalité naturelle, et toutes les vertus de la vérité non-humaine. Dans cette allégorie, le savant-philosophe est seul en

mesure de faire des aller-retour entre l'extérieur et l'intérieur, en important à l'intérieur la vérité indiscutable qu'il aura su décrypter à l'extérieur. Pour Latour, il est donc question d'une double-rupture, dont nous sommes les héritiers. Ce mythe illustre la séparation des pouvoirs entre Science traitant de l'objectivité naturelle et politique accommodant au possible la subjectivité et les intérêts humains. À la politique la pénombre intérieure de la caverne de Platon, à la Science l'extérieur de la caverne et l'irréfutable vérité de la nature.

Il qualifie par ailleurs cette organisation officieuse de bicaméralisme (ou bicamérisme) (*Ibid.*), notion désignant la division du pouvoir politique en deux chambres, l'une étant dite haute et l'autre basse. Traditionnellement, comme c'est le cas en France, la chambre basse est élue au suffrage universel (l'Assemblée nationale), et la chambre haute par scrutin indirect (le Sénat). Ici, Bruno Latour donne un autre sens au bicaméralisme : les représentants politiques constituent la chambre basse, alors que la Nature représente la chambre haute, car bien que non-reconnue comme pouvoir politique, cette dernière est capable de court-circuiter la chambre basse (par exemple, la nécessité naturelle énoncée par la Science et imposée au politique, ou par les politiques). C'est là l'une des premières caractéristiques de ce que l'anthropologue désigne comme la *Constitution Moderne*.

Analyser ainsi l'évolution de la pensée de Latour permet de montrer l'interdépendance d'une sociologie des sciences – à laquelle il a grandement contribué – avec la théorisation progressive de son anthropologie symétrique. Au sein de l'outillage théorique latourien, la nature ne peut se penser sans la science, et inversement.

2.2 - LA CONSTITUTION MODERNE DE LATOUR : UNE SUPERCHERIE REPOSANT SUR LES PROCESSUS DE MÉDIATION ET DE PURIFICATION

Les théories concernant l'opposition entre nature et société sont extrêmement répandues, et même constitutives des sciences sociales, probablement en grande partie, car celles-ci ont successivement cherché à s'éloigner et à se rapprocher des sciences dites naturelles. À l'aube de leur développement, il fallait à la fois marquer leur spécificité – dont Durkheim et le « fait social expliqué par le social » sont une parfaite illustration – et construire la légitimité scientifique de la discipline (en recourant parfois à des explications biologiques, de déterminisme environnemental, *etc.*), ce qui a abouti à ancrer le dualisme Nature – Culture dans les axiomes mêmes de ces sciences. Par le passé, nombre de chercheurs ont donc contribué

à forger, inconsciemment ou non, la dichotomie nature-culture et son universalité comme postulat de base¹¹⁰. Plus récemment, de nombreux auteurs ont au contraire tenté de remettre en cause cette universalité. La majorité d'entre eux tentent de circonscrire cette ontologie historiquement (généralement à l'après-siècle des Lumières), et géographiquement, aux sociétés occidentales modernes (c'est le cas de Philippe Descola et Augustin Berque par exemple). Latour s'inscrit dans cette dynamique, avec néanmoins une différence de taille. Pour ce dernier, l'opposition nature – société n'est qu'une illusion de la modernité. Pour cette raison, il affirme, dans le titre d'un ouvrage, que « *nous n'avons jamais été modernes* » (1991). Ce qui lui fait dire que les modernes n'ont eu de cesse de nouer des attachements avec des non-humains de tous ordres (autres formes de vie évidemment, mais également objets, techniques, réseaux, organisations, divinités, *etc.*), tout en prétendant le contraire. C'est là le cœur de ce qu'il nomme « Constitution Moderne », évidemment en référence au texte fondateur de la République, à la différence près que la première n'a jamais été formalisée.

Bruno Latour part du constat suivant : les sociétés occidentales contemporaines sont caractérisées par ce qu'il nomme la « prolifération des hybrides » (*Ibid.*), des êtres mêlant politique, science, économie, technique, fiction, ou encore nature. Or, la conceptualisation progressive d'une crise environnementale à partir de la fin du XX^e siècle¹¹¹ aurait rendu particulièrement visible l'existence de ces hybrides. Le réchauffement climatique en est l'archétype : comment délimiter ce qui y relève de l'humain, du social, de ce qui relève du naturel ? La constitution moderne n'a donc jamais fonctionné comme elle le prétendait, en permettant clandestinement la multiplication d'hybrides mêlant des caractéristiques naturelles, sociales, discursives et divines. En référence à Michel Serres, Latour nomme également ces hybrides des « quasi-objets », entités ni tout à fait subjectives ou objectives, puisque ni exclusivement sociales ou naturelles.

Latour apporte une solution originale à cette contradiction : le dualisme Nature-Société ne serait que le visage apparent de la modernité, puisque derrière le masque de cette classification, nous¹¹² avons toujours multiplié les hybrides en secret, par un travail de *médiation* et de *traduction* (les deux termes sont utilisés indifféremment par l'auteur, du moins

¹¹⁰ Cette question sera plus largement traitée par la suite, notamment en revenant sur le travail de Philippe Descola au sujet de la constitution des sciences sociales et de ses implications actuelles, dans la difficulté à se saisir de la question de la nature ou de l'environnement.

¹¹¹ Plus précisément, il évoque l'année 1989, aussi bien en référence à la chute du mur qu'à la prise de conscience de cette crise environnementale.

¹¹² Sous-entendu, « Nous, les modernes », une formulation régulièrement employée par Latour lui-même.

dans cet ouvrage en particulier). Conjointement, un processus dit de *purification* devait, pour maintenir l'illusion du modernisme, masquer la prolifération des hybrides. Mais leur accroissement incontrôlé s'est récemment révélé aux yeux de qui voulait bien les voir.

La traduction, premier processus, donne un caractère hybride aux objets, en les organisant de façon interdépendante par le biais du réseau, concept fondamental pour l'auteur. C'est là la source de l'ensemble de la théorie de l'acteur réseau que Latour développera dans la suite de ses recherches. Ensuite, la purification vise à distinguer au sein de ces objets hybrides leur part naturelle, et sociale. Prenons l'exemple suivant proposé par l'auteur, très éclairant :

« Le premier [la traduction], par exemple, lierait en une chaîne continue la chimie de la haute atmosphère, les stratégies savantes et industrielles, les préoccupations des chefs d'État, les angoisses des écologistes ; le second [la purification] établirait une partition entre un monde naturel qui a toujours été là, une société aux intérêts et aux enjeux prévisibles et stables, et un discours indépendant de la référence comme de la société. » (Latour, 1991, p.21)

Ce travail de purification qui aboutit à une partition ontologique est mené par ce qu'il nomme *la critique*, ou l'appareil critique moderne, dans un sens très proche de celui de la pragmatique et de Luc Boltanski¹¹³. Il la divise en trois catégories en y associant systématiquement un auteur emblématique : la naturalisation, représentée par Jean-Pierre Changeux qui privilégie le déterminisme biologique ; la socialisation, dont Pierre Bourdieu est une bonne illustration, en offrant la primauté aux causes socioculturelles ; la déconstruction de Jacques Derrida, pour lequel le monde ne serait que langage et mise en mots (le descriptif est caricatural pour les besoins de la démonstration).

Cette critique est donc menée par des scientifiques qui, d'une façon ou d'une autre, tendent toujours à purifier les hybrides, à scinder ce qu'ils contiennent de social ou de naturel, sous couvert de « lever le voile » sur des facteurs cachés – qu'ils soient d'ordre naturel, social, ou linguistique – invisibles pour le profane. Ce processus de purification repose sur quatre discours critiques fonctionnant par paire, et tout droit tirés des garanties de la constitution :

¹¹³ Tel qu'il le signale lui-même au cours d'un entretien avec Arnaud Fossier et Édouard Gardella (2006), pour la revue *Tracés*.

transcendance ou immanence de la société ; transcendance ou immanence de la nature. Les déclinaisons opératoires de ces quatre discours sont les suivantes : la société est une construction strictement humaine et donc contingente et subjective; la nature est transcendante, et les scientifiques ne font jamais qu'en découvrir les secrets. Mais chacune de ces assertions dispose de son corollaire : on produit¹¹⁴ également des faits scientifiques, qui n'échappent ainsi pas à tout contrôle humain. À l'opposé, on considère également que, si la société est construite par les hommes, elle dépasse pourtant leur existence simple, et les transcende.

Le fonctionnement de cette organisation ontologique apparemment paradoxale suppose des prérequis. Latour définit ainsi trois garanties constitutionnelles pour permettre à la modernité de fonctionner en système relativement cohérent. Nous venons d'aborder les deux premières, la médiation et la purification, qui fonctionnent nécessairement en couple.

Cependant, une troisième garantie est nécessaire, celle d'une distinction indépassable, mais modulable entre : la purification et la médiation d'une part ; la société et la nature d'autre part. Aussi longtemps que ces termes ne se rencontrent pas, les deux premières garanties ne sont pas contradictoires, et l'on peut tour à tour prétendre la société immanente ou transcendante, et mobiliser de la même façon la nature ou la considérer comme un simple construit social¹¹⁵. La modernité ne peut donc être définie que par l'apparition de la précédente constitution. Sa caractéristique maîtresse et indispensable est d'effacer le travail de médiation et la multiplication des hybrides par l'intermédiaire du processus de purification. Il devient alors possible « [...] *de mobiliser la nature, de chosifier le social, et de sentir la présence spirituelle de Dieu, tout en maintenant fermement que la nature nous échappe, que la société est notre œuvre et que Dieu n'interfère plus* » (*Ibid.*, p.53). La réciprocité des caractères de transcendance et d'immanence permet ainsi aux modernes de produire la critique avec des registres opposés, sans pourtant la moindre contradiction. Pour en revenir à l'exemple initial, les critiques conjointes de la politique par les sciences naturelles initiées par Boyle et des sciences naturelles par les sciences humaines formulées par Hobbes relèvent de ce travail de purification. Et c'est parce que l'espace de traduction est invisible, constamment relégué par le processus de purification, que la modernité a pu paraître un certain temps indépassable.

¹¹⁴ En référence à un autre ouvrage de Latour que nous évoquions plus tôt, *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques* (1984).

¹¹⁵ Il en définit en réalité une quatrième, qui nous intéresse moins directement ici : celle du « Dieu barré ». Il est question de maintenir l'existence d'un Dieu presque impotent, sans aucun pouvoir autre que celui d'un arbitrage que l'on voudra bien lui attribuer. La présence de ce Dieu barré permet de masquer une symétrie entre nature et société qui deviendrait trop visible sans sa présence, et d'arbitrer au cours du processus de purification.

En résumé, et pour en revenir à notre affirmation initiale que la façon dont Latour aborde la question de la dichotomie nature – société est inextricablement liée à son travail dans le champ des *sciences studies*, la Science joue donc un double-rôle pour lui :

D'abord, elle est hégémonique, voire non démocratique¹¹⁶, car elle impose à toutes les autres sphères sociales un *mode de véridiction* (Latour, 2012) qui lui est propre, la *raison*, par le biais de la *critique*. C'est ce que l'auteur signifie à propos du politique lorsqu'il formule une distinction entre *Science* et *sciences* (1999). La *Science* consiste en l'instrumentalisation, notamment par le biais d'un discours politique, de l'activité des *sciences* : « [...] nous allons définir la Science comme la politisation des sciences par l'épistémologie afin de rendre impossible la vie politique ordinaire en faisant peser sur elle la menace d'une nature indiscutable » (Latour, 1999, p.22).

Ensuite, elle est simultanément à l'origine de la distinction nature – société (comme théorisé à propos du précédent débat entre Hobbes et Boyle, qui, en popularisant l'expérimentation scientifique, concoure à l'établissement de faits scientifiques indiscutables et d'une nature du même ordre) et du maintien de l'opposition. C'est ici très visible : l'approche de Bruno Latour à propos du concept de Nature est extrêmement dépendante de son parcours scientifique et de ses *sciences studies*. Dans ses théories, les deux dimensions, science et nature, sont inséparables, presque coextensives. D'ailleurs pour l'auteur, la distinction nature-société, retranscrite au sein de l'opposition Science – politique, est en quelque sorte artificielle. Celle-ci ne tient que par un processus de *purification* constamment opéré par la Science, de redistribution des faits entre les deux pôles de la nature et de la société, alors qu'en secret, les sociétés modernes multiplient des hybrides de nature et de société, par un processus de *traduction*.

Latour considère cette illusion moderne comme une impasse, si ce n'est comme la cause principale de la crise environnementale actuelle, qui est également une crise de relations avec les sociétés non modernes. Soucieux de l'évolution des problèmes environnementaux, il n'hésite pas au travers de ses différents ouvrages à proposer *un*, ou plutôt *des* modèles alternatifs. Si nous devons nous risquer à synthétiser le projet de Latour, nous le ferions en insistant sur sa triple dimension *épistémologique, méthodologique et diplomatique* : Celui-ci préconise la création d'une *anthropologie symétrique*, sorte de principe fondateur qui traiterait de façon équivalente humains, non-humains et leurs interactions dans le champ scientifique

¹¹⁶ En référence au sous-titre de son ouvrage de 1999, *Comment faire entrer les sciences en démocratie*.

(1991), ainsi que sociétés se prétendant modernes et non-modernes ; l'usage de l' *Actor Network Theory*¹¹⁷ (2007), que nous considérons comme la méthodologie produite par l'auteur pour doter l'anthropologie symétrique d'un outil, qui placerait au cœur des analyses la notion de *réseau* ; l'établissement d'une nouvelle Constitution (1991 ; 1999), dans laquelle la Science ne serait plus le seul discours légitime (2012), et qui permettrait de dépasser la distinction société – nature. Ce double projet scientifique et politique, reposant sur l'existence d'une anthropologie à la fois symétrique et diplomatique comme nous le mentionnons plus haut, permettrait ainsi d'aboutir à la mise en place d'un *collectif*, une association d'humains et de non-humains délimitée démocratiquement (1999).

2.3 - DE LA SOCIÉTÉ AU COLLECTIF. FAIRE UNE PLACE AUX NON-HUMAINS DANS LES SCIENCES ET LA POLITIQUE

Ici, nous examinerons successivement le projet du *collectif* de Bruno Latour, qui passe par une représentation politique des non-humains, puis son projet scientifique et ses implications ainsi que les principes généraux de l'anthropologie symétrique.

➤ *Représentation politique des non-humains et définition du Collectif*

Il ébauche déjà en 1991 les principes qui pourraient permettre de former démocratiquement un collectif. Bruno Latour propose l'élaboration d'une nouvelle constitution, résumée dans l'encadré suivant :

¹¹⁷ Également désignée par l'acronyme ANT, par sa traduction littérale en français, la théorie de l'acteur réseau ou encore la reformulation de Michel Callon, « Sociologie de l'acteur réseau » (SAR) (2006b).

La Constitution non moderne selon Latour :

« 1^{ère} garantie : non-séparabilité de la production commune de sociétés et des natures

2^{ème} garantie : suivi en continu de la mise en nature, objective, et la mise en société, libre. En fin de compte, il y a bien transcendance de la nature, immanence de la société, mais les deux ne sont pas séparés.

3^{ème} garantie : la liberté est redéfinie comme une capacité de triage des combinaisons d'hybrides qui ne dépend plus d'un flux temporel homogène.

4^{ème} garantie : la production d'hybrides, en devenant explicite et collective, devient l'objet d'une démocratie élargie qui en règle ou ralentit la cadence. »

Encadré 1 : La Constitution non moderne (source : Latour, 1991, p. 184, reproduit par l'auteur)

Un premier élément apparaît rapidement à la lecture de ces garanties. Contrairement à ce que laissait paraître sa théorie concernant l'impasse de la modernité et du Grand Partage qu'elle implique, Bruno Latour ne propose pas d'annihiler toute trace du naturel ou du social. Au contraire, celui-ci souhaite conserver les deux pôles, mais en les considérant comme liés : on reconnaît par-là l'existence des hybrides qui peuvent être traduits de l'un à l'autre. Il s'agit désormais d'instaurer un processus démocratique qui permettrait de décider collégialement quels êtres hybrides méritent d'intégrer ce collectif formé d'humains et de non-humains librement associés. Pour ce faire, Latour propose le modèle d'un *parlement des choses*. Ce parlement des choses, leur représentation politique qui serait assurée par des humains, permettrait donc le respect de la quatrième et dernière garantie de la constitution non moderne : régler la production en public des hybrides, autrement dit des collectifs. En d'autres termes, ce parlement permettrait au travail de médiation d'être visible et démocratique.

Il s'agit là d'une sorte d'esquisse de principe de la façon dont on pourrait *faire entrer les non-humains en politique*, ou plus précisément, de la manière dont on pourrait les y reconnaître comme partie prenante, puisque la politique traite déjà d'hybrides, mais en secret. L'ouvrage *Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en démocratie* (1999) développe ce projet politique, d'une façon beaucoup plus précise.

Nous le précisons plus haut, Bruno Latour parle en cette occasion de bicaméralisme, dans le sens d'une organisation en deux chambres (Science - société). Or, cette organisation est, selon l'auteur, proprement antidémocratique, et se retrouve dans l'opposition stricte entre sciences sociales et sciences naturelles. L'auteur propose donc de remettre en cause cette Constitution, d'y proposer une alternative, plutôt que de tenter à nouveau un changement épistémologique, qui ne ferait que confisquer une nouvelle fois un processus d'élaboration d'une vérité naturelle opposable à loisir aux choix humains. Il est donc question de ne plus faire de « politique-pouvoir », et de redéfinir la première comme « *composition progressive du monde commun.* » (*Ibid.*, p.32).

Latour propose de réemployer le terme de République, pour qualifier le successeur de la Constitution moderne. Il faut prêter attention à l'étymologie du mot, avec le préfixe *res*, qui désigne la chose (littéralement, la chose publique). Dans ce prolongement, la république redevient la définition commune des choses, qui n'exclut plus aucune partie du collectif dans sa définition.

Or, créer ce nouveau collectif pose certaines difficultés. En effet, une simple addition de la société et de la nature est impossible, puisque la nature représente « *un corps produit pour être étranger au corps social [...]* » (*Ibid.*, p.93). À moins de modifier la philosophie politique en tant que telle, afin que celle-ci devienne capable d'intégrer l'environnement. C'est là qu'intervient la notion de collectif, qui désigne le procédé de collecte des différentes entités humaines et non-humaines. Parler du collectif ne préjuge en aucune façon du nombre de collectifs existants, mais plutôt d'un renouvellement de la capacité à définir une « communauté en commun ».

L'abandon initial de la distinction sujet-objet au bénéfice de celle différenciant humains et non-humains va permettre de convoquer simultanément ces derniers, de les représenter, et même de leur faire échanger certaines propriétés. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier trois de leurs caractéristiques : reconnaître une capacité de prise de parole aux non-humains, même si c'est par l'intermédiaire de représentants humains. Les non-humains, qu'ils soient d'ordre biologique ou non, disposent déjà de représentants (ONG par exemple). D'ailleurs, le propre des instruments scientifiques, du laboratoire, et des sciences est de « faire parler » ces êtres muets (Latour, 1991). Autrement dit, toutes les entités peuvent être représentées, à condition de « douter également de leur porte-parole » (*Ibid.*, 1999), de leurs représentants qu'ils soient humains ou non. En conséquence, il est nécessaire de leur attribuer une capacité

d'action. En effet, ils peuvent être qualifiés d'« actants », puisqu'ils « [...] *modifient d'autres acteurs par une suite de transformations élémentaires dont on peut dresser une liste grâce à un protocole d'expérience.* » (*Ibid.*, p.111) ; enfin, il faut accorder à nouveau la réalité aux humains, et pas uniquement le caractère de sujets pensants. « *Nous ne disons pas qu'il faut fusionner les rôles des objets et des sujets, mais que l'on doit, comme nous l'avons fait pour la notion de discussion et pour celle d'acteur, remplacer l'évidente répartition des rôles par une gamme d'incertitudes allant de la nécessité à la liberté.* » (*Ibid.*, p.122).

Ce processus de transition du couple sujet – objet au binôme humains – non-humains accompli, Bruno Latour propose une nouvelle séparation des pouvoirs : au bicaméralisme Nature-Science/Société-Politique doivent succéder : la prise en compte, puis l'ordonnement. Ces deux nouveaux pouvoirs répondent en fait à ces questions successives : le premier, celui de prise en compte, dans le cadre de la nouvelle chambre haute, pose la question « combien sommes-nous ? », le second, celui d'ordonnement, la nouvelle chambre basse, pose la question « Peut-on vivre ensemble, dans le même collectif ? ». Pour mener à bien cet exercice, Latour repart de corps de métiers déjà existants, qui comprennent entre autres des scientifiques. Cependant, ces derniers n'ont plus le dernier mot¹¹⁸.

Afin d'achever la présentation du travail de Latour, nécessaire à la construction de notre cadre théorique, il reste à explorer une dernière dimension du collectif : son instabilité. L'organisation en deux chambres rend indispensable la redéfinition perpétuelle du collectif, qui n'a alors plus rien de stable. Par ailleurs, le développement mené jusqu'à présent laissait entendre que Bruno Latour ne reconnaissait qu'un collectif, celui qui succèdera aux modernes. Ce n'est en réalité pas le cas, même si la question des autres collectifs est légèrement minorée. Pour l'auteur, il est nécessaire de reposer la question de l'altérité, des autres collectifs. L'anthropologie, si elle s'avère bien indispensable pour cette tâche, n'est plus suffisante. Elle doit être suppléée par une activité diplomatique constante, qui aura pour tâche principale de garder ouverte la question du nombre de collectifs alternatifs. En définitive, le Collectif de

¹¹⁸ Plus précisément, l'organisation des deux chambres est envisagée comme suit : d'abord, la chambre basse. Elle doit répondre à trois objectifs : détecter l'existence des candidats à l'intégration du collectif ; traduire leur proposition ; former le jury qui les examinera dans la chambre basse. Pour celle-ci, les interrogations sont maintenant à l'opposé : se pose en effet la question de la compatibilité entre ces nouveaux prétendants désignés par la chambre haute et les entités déjà incluses dans le collectif. D'abord, il est nécessaire de hiérarchiser ces différentes propositions, sans plus pouvoir les exclure définitivement. Sa seconde tâche est donc celle de l'externalisation provisoire d'hybrides jugés incompatibles. Sa dernière tâche, celle de l'institution, peut survenir à ce terme, et permet la réapparition de catégorisation (y compris des couples nature-société et sujet-objet), puisqu'elle aura été produite démocratiquement.

Latour doit être instable, se redéfinir constamment ; il ne doit pas être hégémonique et dominateur.

Tout au long de l'ouvrage, l'auteur s'emploie à redéfinir une nouvelle forme d'écologie politique : « *Pour offrir à l'écologie politique une place légitime, il suffisait de faire entrer les sciences en démocratie.* » (*Ibid.*, p.291). C'est précisément ici que le projet politique de Latour rejoint son projet scientifique, non sans contradictions. En effet, s'il se prétend toujours soucieux de démocratiser les sciences, ou plutôt de limiter leur pouvoir en offrant une nouvelle légitimité à d'autres types de rationalités, il est assez curieux de constater qu'il définit seul, non pas le contenu de ce nouveau collectif, mais son fonctionnement et son organisation. On peut se demander si le qualificatif de démocratique convient réellement pour une constitution élaborée individuellement, par un seul auteur. Par ailleurs, il maintient une place relativement centrale à l'anthropologie. C'est d'ailleurs, semble-t-il, cette même anthropologie qui lui fournit l'inspiration nécessaire à ce dépassement de la modernité, alors même qu'elle en est un produit.

➤ *Faire entrer les non-humains dans les sciences sociales : l'anthropologie symétrique comme théorie*

Abandonner la modernité impliquerait de renoncer aux postures critiques habituellement employées par les chercheurs en sciences sociales. Car notre constitution moderne, cautionnée par cette activité critique, nous aurait conduits à considérer le monde selon deux « Grands Partages », qui structurent profondément les sciences sociales, et donc l'anthropologie. Le premier Grand Partage, considéré comme *interne* par Latour est celui opposant la Nature à la Société, sur lequel nous avons déjà longuement disserté plus haut. Le second Grand Partage, présenté comme *externe*, est celui qui consiste à distinguer la société moderne des autres, et à considérer qu'elle serait la seule à avoir réussi à mettre au jour cette distinction nature – société. Étant les seuls à avoir su différencier la nature des cultures (par le biais de la science notamment), nous serions donc fondamentalement différents des prémodernes. Pour Latour, opposer modernes et prémodernes est donc le résultat de l'exportation du Grand Partage interne. La figure suivante résume bien cette idée :

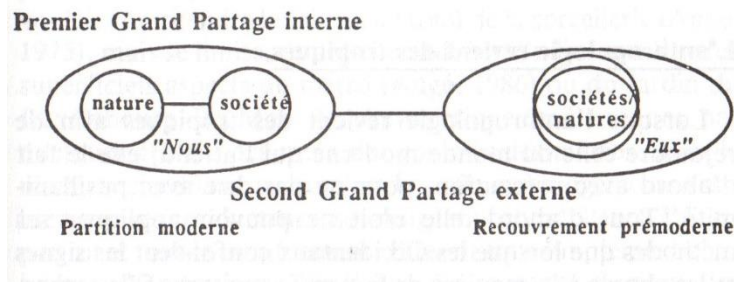


Figure 1 : Les deux Grands Partages (source : Latour, 1991, p.135, reproduit par l'auteur)

Or, l'anthropologie est en grande partie responsable de cet export de l'ontologie moderne, qu'elle utilise comme prisme de lecture alors même qu'il ne fait pas sens pour les autres sociétés. Il est donc nécessaire selon Latour de dépasser ces deux Grands Partages intérieur et extérieur pour refonder l'anthropologie : « *Il faut donc contourner les deux Partages à la fois, en ne croyant ni à la distinction radicale des humains et des non-humains chez nous ni à la superposition totale des savoirs et des sociétés chez les autres.* » (Latour, 1991, p.137). C'est là le premier principe de symétrie de l'anthropologie de Latour : traiter de la même façon les terrains traditionnels et les terrains nouveaux. Par-là, il rend possible une ethnologie voire une anthropologie du proche.

Le second principe symétrique mis au jour par Latour concerne cette fois-ci la société moderne en tant que telle. Il s'appuie sur la démarche de *symétrie généralisée* de Michel Callon. Cette tâche est désormais rendue possible par l'effritement de l'édifice moderne, qui laisse transparaître l'espace de médiation, centre que l'anthropologue se doit d'occuper à présent.

Comme déjà précisé plus haut, la Constitution Moderne implique de masquer le processus de traduction et de production des hybrides, afin que seul le dualisme nature-culture apparaisse par le biais de la purification qui y classe respectivement objets naturels et sujets sociaux. Désormais, plutôt que de proposer une analyse dialectique qui recomposerait les phénomènes hybrides au moyen de formes pures des deux pôles de la nature et de la société, l'anthropologue doit se placer au centre du travail de médiation et analyser les formes de purification (naturalisation-socialisation ; objectivation-subjectivation) comme des résultats envisageables.

« Ce modèle d'explication permet au contraire d'intégrer le travail de purification comme un cas particulier de médiation. [...] J'appelle contre-révolution copernicienne [...] ce glissement des extrêmes vers le centre et vers le bas qui fait tourner et l'objet et le sujet autour de la pratique des quasi-objets et des médiateurs. [...] L'Empire du milieu se trouve enfin représenté. Natures et sociétés sont ses satellites.» (*Ibid.*, p.107)

La constitution moderne suppose donc la présence d'intermédiaires entre le pôle naturel et le pôle social, pour éviter un écartement trop important de ceux-ci. À la manière d'un corps élastique, les intermédiaires se contentent de « faire tenir ensemble » ces deux extrêmes qui n'ont de sens que l'un en opposition à l'autre. Ils doivent donc coexister. Or, souscrire à la proposition de Bruno Latour et explorer cette phase de médiation suppose de ne plus considérer des *intermédiaires passifs*, mais des *médiateurs actifs*. Par exemple, au lieu de considérer que la pompe à vide de Boyle est un mixte de formes pures du social et du naturel, il faudrait plutôt l'imaginer comme un quasi-objet qui, en se diffusant, redéfinit à la fois les lois naturelles et la société anglaise du XVII^e siècle. Ici, on voit très nettement la place que peuvent tenir les objets et techniques dans la sphère sociale et la façon dont ils peuvent être mobilisés dans l'analyse anthropologique. La médiation du laboratoire, et par inclusion celle de la pompe à vide, fournissent un exemple parfait de sociologie des réseaux appliquée, en intégrant l'objet directement dans l'analyse du débat entre Hobbes et Boyle pour cet exemple précis. Latour va même jusqu'à affirmer que :

« Ceux qui sont incapables d'expliquer l'irruption des objets dans le collectif humain, avec toutes les manipulations et pratiques qu'ils nécessitent, ne sont pas des anthropologues [...] nous vivons dans des sociétés qui ont pour lien social les objets fabriqués en laboratoire. » (*Ibid.*, p.35).

Les bases de l'anthropologie symétrique sont ainsi posées, il reste à lui donner une méthode. Or le double travail de Latour, qui vise à accorder une capacité d'action aux non-humains de même qu'aux humains, à les considérer comme actants lorsqu'il définit son collectif, et donc à les considérer comme des « médiateurs actifs » comme précisé plus haut,

fait très nettement référence à une théorie sur laquelle il travaille depuis plusieurs années avec Michel Callon, l'*Actor Network Theory*. Celle-ci fait des réseaux et du processus de traduction - médiation son paradigme central.

Il est maintenant temps d'aborder le second auteur qui nous intéresse ici, Philippe Descola. Nous présenterons une lecture critique des théories de Latour à l'occasion de la confrontation des deux anthropologues, au cours de la sous-section 4.4, afin de préciser notre positionnement à leur sujet.

3 - L'ÊTRE AU MONDE SELON DESCOLA : UNE PLURALITÉ D'EXPÉRIENCES

Philippe Descola, l'histoire est aujourd'hui largement diffusée¹¹⁹, mène son premier terrain ethnographique chez les *Achuar*, sous-groupe des Jivaros amérindiens dans le cadre de son travail de thèse, à la fin de la décennie 1970. Ce travail sera publié quelques années plus tard (Descola, 1986). Il est alors surpris par les rapports que ses membres entretiennent avec toute une cohorte d'êtres non-humains, en s'apercevant qu'ils ne sont pas organisés selon une partition duale opposant entités sociales et naturelles. C'est cette première expérience de terrain qui lui fournira l'inspiration pour développer un système répertoriant les différentes manières « d'être au monde », selon le vocabulaire d'Heidegger réemployé dans un ouvrage de 2014¹²⁰. Parmi celles-ci, la dichotomie Nature-Culture ne représente qu'une forme particulière de rapport au monde, géographiquement et historiquement située. Il s'agit d'une ontologie, définie par l'auteur comme « [...] les systèmes de propriétés imputées aux existants. »¹²¹ (Descola, 2005, p. 180).

Bien que cette ontologie ne soit formalisée en tant que telle qu'à partir du XVII^e siècle, son origine est plus lointaine et repose sur l'élaboration progressive d'une distinction entre ce qui relève du sauvage et ce qui relève du domestique. Cette dichotomie encore à l'œuvre dans nos sociétés trouve sa genèse dans la société romaine. Ce qui la caractérise d'abord est une définition contradictoire, les deux termes se définissant par opposition et ne pouvant fonctionner l'un sans l'autre. Il est probable que l'opposition entre les espèces apprivoisées et

¹¹⁹ Voir par exemple l'entretien mené par David Hugot pour *Le Philosophoire* (2011).

¹²⁰ DESCOLA P., INGOLD T., 2014, *Être au monde. Quelle expérience commune ?*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Grands débats : mode d'emploi), 75 p.

¹²¹ Cette définition s'étoffera progressivement au fil de l'analyse.

celles ne l'étant pas ait fourni les bases de l'apparition des valeurs afférentes au sauvage et au domestique.

Descola fait référence à la Grèce comme lieu de genèse de l'idée de *phusis* (qui deviendra littéralement « la nature »), cependant celle-ci n'est pas encore aussi inclusive que la nature des modernes. Le développement du christianisme poursuit le processus d'autonomisation et d'objectivation de la nature, en développant deux idées : celle d'origine et de fin du monde ; celle du « livre-nature ». Il est désormais question de retrouver les traces de l'intervention divine dans cette nature imparfaite, car simple manifestation incomplète de la perfection divine. Au cours de la période médiévale, la distinction semble perdre de sa force. Pourtant, la naissance de la peinture paysagère au XVII^e siècle impulse un nouveau rapport au paysage : l'apparition de la perspective linéaire de Panofsky, plaçant l'Homme en posture d'observateur, démontre que la nouvelle représentation des points de vue rend désormais possible un face à face entre une nature et un individu. Cette innovation iconographique illustre l'apparition d'une nouvelle coupure ontologique.

À l'âge classique, il devient question d'objectiver la nature par le biais de la rationalité scientifique. Mais ne nous y trompons pas, selon Descola qui s'inspire lui-même de Maurice Merleau-Ponty, ce n'est pas l'apparition des sciences modernes qui a rendu possible le changement de regard sur la nature, mais l'inverse (*Ibid.*). Les sciences de l'époque, qu'elles soient mécanicistes ou organicistes participent toutes à l'autonomisation de la nature. Par ailleurs, le développement de l'idée de nature est corrélatif à l'expansion de celle de nature humaine. À l'époque, les deux termes se diffusent conjointement, se définissant déjà par antagonisme.

L'apparition de l'humanisme à l'âge classique n'est pourtant pas suffisante pour donner tout son sens au grand partage. Il faudra patienter jusqu'aux prémices des sciences se donnant pour objet les collectifs humains : les premières sciences sociales, et avec elles, l'invention de la société. L'avènement du concept de société ne suffit pas davantage à asseoir définitivement le dualisme Nature-Culture. Si la sociologie, à ses débuts, centre ses analyses sur les sociétés occidentales, c'est le développement de l'anthropologie et par-là même de l'autre terme de l'antithèse : la Culture qui entérinera profondément la césure ontologique.

Aussi, pour Descola, les sciences sociales et plus spécifiquement l'anthropologie jouent-elles un rôle déterminant dans l'instauration du dualisme nature – culture. Bien qu'elles n'en

soient pas à l'origine, elles le cautionnent, lui donnant plus de force. Sur ce point, Descola rejoint les positions de Latour que nous évoquions plus tôt au cours de ce chapitre.

Peu à peu l'objectif de l'anthropologie se précise : mettre en évidence des invariants à l'échelle de l'humanité en dépit des particularismes culturels de façade. Aussi, les nombreux débats entre anthropologues, parfois virulents, doivent en réalité se développer sur la base d'une épistémologie commune. Tous adoptent cette approche sans remise en cause profonde, donnant ainsi naissance au dualisme moderne qui provoque pourtant un biais ethnocentriste, que Descola s'attache à déconstruire :

« Faire du dualisme moderne l'étalon de tous les systèmes du monde nous contraint à une sorte de cannibalisme bienveillant, une incorporation répétée de l'objectivation des non-modernes par eux-mêmes dans l'objectivation de nous-mêmes par eux-mêmes. » (*Ibid.*, p.123)

Mais cette prise de recul ne rend pas le projet de l'anthropologie caduque, à condition de prendre acte de la spécificité du système ontologique occidental, dans l'objectif de mieux comprendre les autres types d'ontologies. Finalement, la mise en cause de l'universalité de la cosmologie moderne invite à déporter le regard anthropologique. Il s'agit désormais d'expliquer les différentes façons d'organiser les liens et relations entre les existants dans le contexte de collectifs particuliers. En creux, cette proposition ébauche un paradigme universel commun à l'ensemble de l'humanité, et d'une autre ampleur que le naturalisme : elle suppose que ces façons d'organiser les relations entre les existants sont d'un nombre limité, et reposent sur un invariant : *les schèmes intégrateurs de la pratique (Ibid.)*.

Nous reviendrons sur celui-ci dans la prochaine sous-section (3.1), en définissant ce qui est entendu par ce terme et ses implications pour l'anthropologie. Ensuite, nous présenterons les différents types d'ontologies mis en évidence par Descola, en insistant sur l'un d'eux, le *naturalisme*, qui concerne directement notre société (sous-section 3.2). Or, pour l'auteur, les ontologies supposent également la présence de certains modes de relations prédominants, que nous décrirons au cours de la sous-section 3.3, avant d'aborder les potentiels évolutifs de ces systèmes ontologiques dans la dernière sous-section (3.4).

Ce détour décrivant précisément la théorie descolienne s'avère nécessaire pour la conception et la compréhension de notre cadre théorique. En effet, dans l'objectif de contribuer à une socio-anthropologie de l'environnement, il nous apparaît déterminant d'intégrer les apports de Descola.

3.1- LES SCHÈMES INTÉGRATEURS DE LA PRATIQUE CHEZ DESCOLA

➤ *Une théorie modérément structuraliste*

La mise en évidence de la relativité du dualisme Nature - Culture ne doit pas faire renoncer à définir des invariants anthropologiques. Mais pour cela, il est nécessaire de reconnaître l'importance des structures de l'expérience humaine et sociale (sans souscrire à un structuralisme sans bornes). Descola rappelle que l'un des grands apports du structuralisme de Gregory Bateson ou de Claude Lévi-Strauss consiste à centrer l'analyse sur les relations sociales pour mettre au jour des structures inconscientes. Descola souscrit à cette analyse en termes relationnels, avec néanmoins quelques réserves. Il s'inscrit en faux contre les différentes approches de Ruth Benedict (les *patterns*) et prend du recul vis-à-vis de l'*habitus* bourdieusien¹²². De même, il conteste une partie des travaux d'Alfred Radcliffe-Brown et Claude Lévi-Strauss, qui ne résolvent pas la question du statut ontologique.

À la fois en contestant certains aspects de l'analyse Lévi-Straussienne et en souscrivant à d'autres, l'auteur se réapproprie un principe de Jean Piaget, le *schématisme transcendantal*, qui consiste à postuler l'existence d'une constante dans les schémas d'appréhension du monde, dont la caractérisation est l'objectif de Descola. « *Ce livre repose en effet sur le pari qu'il est possible de mettre au jour des schèmes élémentaires de la pratique et de dresser une cartographie sommaire de leur distribution et de leurs arrangements.* » (Descola, 2005, p.144)

Il convient d'abord de définir la notion de schèmes, très englobante : Il y a une première différence entre schèmes universels et schèmes culturels. Au sein de ces derniers s'établit également un contraste entre schèmes individuels (proches de l'analyse de Sigmund Freud par exemple) et collectifs. Ce sont les schèmes culturels collectifs qui intéressent tout particulièrement l'anthropologue. « [...] *On peut les définir comme des dispositions psychiques,*

¹²² Nous verrons plus loin qu'il ne remet pas en cause ce concept, uniquement qu'il entend se situer à un autre niveau d'analyse.

sensori-motrices et émotionnelles, intériorisées grâce à l'expérience dans un milieu social donné [...] ». (*Ibid.*, p.151)

Survient ensuite un autre niveau typologique des schèmes. À partir de maintenant, nous ferons toujours référence aux schèmes culturels et collectifs. Ils peuvent être explicites, ou non réflexifs (pour le dire rapidement, inconscients¹²³). Au sein de ces schèmes non réflexifs, il existe une dernière différenciation : spécialisés (activés dans une situation particulière) ou intégrateurs (utiles dans la plupart des contextes). Ce sont les derniers qui retiennent l'attention de l'anthropologue.

« On peut les définir comme des structures cognitives génératrices d'inférences, dotées d'un haut degré d'abstraction, distribuées avec régularité au sein de collectivités à la dimension variable, et qui assurent la compatibilité entre des familles de schèmes spécialisés tout en permettant d'en engendrer des nouveaux par induction. » (*Ibid.*, p.153).

Ces schèmes intégrateurs, en référence aux travaux d'André-Georges Haudricourt, permettraient entre autres une analogie dans le traitement des humains et non-humains, sans pour autant présumer de la nature de ces rapports. Les schèmes intégrateurs conditionnent en grande partie les schèmes spécialisés, en fonctionnant par différents types d'inductions, liant ainsi les représentations collectives aux mécanismes cognitifs individuels. Or, il existe un nombre limité de schèmes intégrateurs qui structurent les relations des différentes sociétés humaines avec leur environnement. Ceux-ci peuvent être globalement compris à travers deux mécanismes à l'apparence relativement simple : *l'identification* et *la relation*.

➤ *Les modes d'identification et de relation*

Ici, nous présenterons globalement les deux concepts, mais sans précisément nous pencher sur leurs traductions empiriques. En effet, nous reviendrons sur celles-ci à l'occasion

¹²³ Les nouvelles approches de la cognition permettent de comprendre comment des schèmes peuvent affecter la pratique sans pour autant être mis en œuvre de façon consciente. Globalement, l'argument est que l'intériorisation de certains mécanismes cognitifs ne doit pas nécessairement passer par l'activité linguistique.

du dernier chapitre de cette thèse, qui entend justement confronter la théorie descolienne au terrain. En outre, il nous semble superflu de détailler à l'excès cette théorie, l'objectif du chapitre étant principalement d'entamer un dialogue entre l'anthropologie symétrique de Latour et l'anthropologie de la nature de Descola afin de préciser ce qui nous amène à fonder notre cadre théorique sur la seconde tout particulièrement.

- Les modes d'identification sont préalables aux modes de relation, ils ont pour objectif de définir intrinsèquement des termes, et sont entendus ici à la façon de Marcel Mauss. Ils constituent un appareil de médiation entre « le soi et le non-soi », en l'analysant en fonction des ressemblances et des différences perçues (Descola, 2005).
- Les modes de relations relient les termes précédemment identifiés, selon différentes modalités pratiques. Ils sont extrinsèques, puisque les modes d'identification ne définissent pas complètement les modes de relations possibles dans un même système ontologique.

L'identification et la relation sont, selon Descola, des modes primaires de structuration de l'expérience humaine et sociale. Ces schèmes intégrateurs de la pratique structurant l'expérience englobent des modes secondaires (temporalité, spatialisation, figuration, médiation et catégorisation) qui ne seront pas analysés ici.

Afin que les différents modes d'identification soient comparables, ils doivent reposer sur une structure et des mécanismes communs. Le premier invariant de l'ensemble de ces systèmes ontologiques est la différenciation de *l'intériorité* et de la *physicalité* (ou extériorité). L'argument est le suivant : qu'importe les contextes socioculturels, ses membres se conçoivent toujours comme étant partagés entre une intériorité et une extériorité. Précisons que pour l'auteur, cette dualité de l'individu est à géométrie variable : en effet, elle ne recoupe pas nécessairement la distinction moderne corps-esprit qui, si on la transposait à d'autres sociétés, reconduirait tout droit vers l'ethnocentrisme qu'il s'agit de dépasser. De la même façon, le second invariant de toutes les ontologies est l'identification, qui repose sur l'attribution de ressemblances ou de dissemblances, alors entendues selon leur acception commune. Ces deux constats posés, il est mathématiquement possible d'envisager quatre modes d'identification différents :

Ressemblance des intérieurités Différence des physicalités	<i>Animisme</i>	<i>Totémisme</i>	Ressemblance des intérieurités Ressemblance des physicalités
Différence des intérieurités Ressemblance des physicalités	<i>Naturalisme</i>	<i>Analogisme</i>	Différence des intérieurités Différence des physicalités

Tableau 1 : Les quatre ontologies (source : Descola, 2005, p.176, reproduit par l'auteur)

Le précédent tableau présente les différents modes d'identification envisageables en fonction des combinaisons potentielles entre les couples physicalité-intériorité et ressemblance-dissemblance, ce qui représente pour Descola « [...] *les pièces élémentaires d'une sorte de syntaxe de la composition du monde d'où procèdent les divers régimes institutionnels de l'existence humaine* » (*Ibid.*, p.180). La description successive de ces ontologies va nous permettre de préciser comment se manifestent ces modes d'identification. Pour éviter d'alourdir davantage la démonstration, nous passerons rapidement sur les trois premiers, puisqu'ils ne concerneront pas directement cette thèse.

3.2 - LES QUATRE MODES D'IDENTIFICATION : ANIMISME, TOTÉMISME, ANALOGISME ET NATURALISME

➤ *Animisme*

Cette ontologie est majoritairement répandue chez les Amérindiens, parmi lesquels les *Achuar*. Comme le mentionne le précédent tableau, l'animisme repose sur le principe d'une identité d'intériorités entre humains et non-humains. Les dissemblances s'établissent sur les extériorités. Humains et non-humains sont par ailleurs si semblables sur le plan de l'intériorité que, pour Descola, « [...] *le corps [apparaît] comme différenciateur ontologique.* » (*Ibid.*, p.188). Plus précisément, c'est la forme des corps qui permet cette diversité, puisqu'on reconnaît des propriétés identiques à la matière qui compose l'ensemble des existants. Alors qu'entre humains et non-humains les formes divergent, les comportements sont les mêmes.

L'animisme est caractérisé par des collectifs spécifiques, chaque espèce (humaine ou non) fonctionnant à la manière d'un groupe social.

L'animisme généralise donc la qualité de sujet à l'ensemble des existants. De fait, cela rend particulièrement complexes certaines activités, la chasse par exemple, qui implique de devoir tuer un autre sujet pour assurer sa subsistance.

➤ *Totémisme*

Claude Lévi-Strauss avait proposé une analyse du totémisme comme un dispositif classificatoire très élaboré (dans *Le totémisme aujourd'hui* par exemple ([1962] 2002)). Descola, sensible à la qualité de l'analyse de son ancien directeur de thèse, propose pourtant de définir le totémisme sur un autre plan : il n'est pas question d'un dispositif catégoriel, mais d'une ontologie fonctionnant sur une homologie des termes, autrement dit une « indifférenciation » totale entre humains et non-humains (Descola, 2005). C'est l'Australie qui regroupe le plus d'exemples de totémisme, dissemblables en apparence, mais en réalité très homogènes sur le mode d'identification. Descola soutient l'existence d'une continuité des caractéristiques physiques et intérieures tant chez les humains que chez les non-humains.

La subjectivité peut alors être décelée dans les collectifs hybrides plus que chez les individus. La question qui se pose alors est celle du rétablissement d'une certaine altérité, permettant des interactions. La solution retenue consiste à survaloriser les attributs individuels des caractéristiques de l'espèce. Le totémisme donne ainsi naissance à des collectifs composés d'humains et de non-humains qui interagissent de façon complémentaire.

➤ *Analogisme*

La troisième ontologie, l'analogisme, est inverse au totémisme. Elle repose sur un double processus de différenciation concernant aussi bien les intériorités que les physicalités. On la retrouve en Chine, dans certaines parties de l'Amérique centrale ou de l'Afrique de l'Ouest, mais également dans l'âge médiéval européen : la chaîne de l'être, thématique récurrente au cours du Moyen-âge européen pour rendre compte de la structure du monde, consiste à analyser le cosmos comme composé par une infinité de singularités, se différenciant très peu, et dont la mise bout à bout forme une hiérarchie cohérente. Chaque maillon varie à

peine du précédent, mais si l'on analyse le début et la fin de la chaîne, les différences sont incommensurables. Ce mode d'identification, pour maintenir sa cohérence, s'appuie sur l'inventaire constant des similitudes entre les êtres, mais qui demeurent toujours différents en essence.

Le grand nombre d'individus propre à l'analogisme se traduit – à la différence de l'animisme – par une subjectivation beaucoup moins forte. Les sujets sont présents à la fois partout et nulle part, puisque les existants n'ont pas d'identité stable. En conséquence, l'analogisme induit des collectifs fortement hiérarchisés, seule façon de maintenir leur cohérence.

L'analogisme entretient des rapports particuliers avec le naturalisme, puisque selon Descola, la société médiévale occidentale reposait sur le premier, qui aurait progressivement muté vers le second.

➤ *Naturalisme*

Alors que dans le naturalisme il y a universalité des physicalités, les intériorités divergent fortement. En bref, si l'on considère volontiers que la matérialité des êtres est partagée par tous (composition par des atomes et des molécules, soumis à des lois naturelles universelles), la cosmologie naturaliste repose sur le postulat de l'homme comme exception, qui bien que rattaché au règne animal, est le seul à avoir développé une conscience. Une autre particularité du naturalisme est sa prétention à l'universalité. Or, « [...] *il est indispensable d'évaluer ses prétentions à l'hégémonie au regard de formulations alternatives issues du même creuset historique [...]* ». (*Ibid.*, p.244)

L'auteur revient donc sur différentes approches de l'humanité, qui remettent en cause son monopole de la rationalité. Il prend pour exemple Montaigne, La Primaudaye, ou encore Condillac. Pourtant ces différents auteurs semblent ne pas pouvoir échapper au piège du naturalisme, qui rend impossible l'attribution de véritables vertus morales aux non-humains.

Outre certains philosophes, il serait possible de trouver des signes de remise en cause de la dichotomie Nature-Culture chez des éthologues qui soutiennent l'existence d'une intériorité animale proche de la nôtre. Ces éthologues se fondent principalement sur la mise en évidence de formes de langages animaliers très variées, qui dénoteraient une intentionnalité

chez certains primates. Mais la majorité des éthologues ne parlent pas d'une quelconque forme de conscience animale, plutôt d'une capacité d'apprentissage apparaissant de façon inconsciente et rétroactive.

Après avoir envisagé la possibilité d'attribuer une forme de conscience anthropique à certains animaux, autrement dit de caractéristiques proprement humaines à des non-humains, Descola propose une approche symétrique, en analysant maintenant l'éventualité d'un « homme sans esprit ». Sans remettre réellement en cause la conscience de soi, il s'agit d'interroger la réalité d'un esprit humain. La principale critique portée à l'encontre de ce dernier est celle de la cognition comme mécanisme physiologique : l'appréhension se réaliserait par le biais des dispositifs sensori-moteurs (la mémoire musculaire en fait par exemple partie). De cette façon, l'intériorité spécifique qui distingue les humains disparaîtrait.

Mais en réalité, les disciplines remettant le plus profondément en cause le grand partage du naturel et du culturel dans le contexte naturaliste sont la philosophie morale et le droit, que les modèles de pensée soient « extensionnistes » (étendre la morale à certains non-humains), ou « holistes » (accorder une valeur intrinsèque à chaque existant, c'est l'exemple de l'écocentrisme d'Aldo Léopold¹²⁴). Pourtant, ces tentatives de renversement ontologique restent lacunaires.

Le naturalisme repose sur l'anthropocentrisme, et pour cette raison ne reconnaît un caractère social qu'à l'humanité et ses différentes manifestations culturelles. Il nie donc la possibilité de relations intersubjectives entre humains et non-humains. La problématique qui se pose alors est de situer les cultures dans une nature unique. Deux solutions sont envisageables : le « monisme naturaliste » (l'homme s'adapte aux contraintes environnementales) ; le « relativisme radical » (l'environnement devient un ensemble en attente de représentation et d'objectivation symbolique) (*Ibid.*).

L'énumération et la catégorisation des précédentes ontologies permet de préciser la typologie initiale en y ajoutant quelques nuances : entre les ontologies, les modes de classification et d'analyse de la continuité-discontinuité diffèrent : le naturalisme et l'analogisme privilégient *l'identification par attributs* (par exemple, la classification des espèces végétales selon des caractéristiques opposées), alors que l'animisme et le totémisme regroupent selon *des classements prototypiques* (par exemple, les classes totémiques sont

¹²⁴ À ce sujet, se référer à la description de John B. Callicott, *Éthique de la Terre* (2010).

construites en fonction d'un être du rêve qui joue le rôle de prototype en concentrant les différentes qualités propres à cette classe).

Les modes d'identification, conçus sur les deux couples ressemblance-dissemblance et extériorité-intériorité, sont le premier mode primaire des schèmes intégrateurs de la pratique selon Descola. Reste maintenant à définir les *modes de relations*, second mode primaire de ces schèmes.

3.3 - LE PRINCIPE DES MODES DE RELATIONS

Après cette caractérisation des modes d'identification, il est temps de s'attacher à décrire les modes de relations¹²⁵, l'autre modalité principale des schèmes intégrateurs mis en évidence par Descola. Ils sont définis comme suit :

« La relation n'est donc pas entendue ici dans un sens logique ou mathématique [...], mais comme ces rapports externes entre des êtres et des choses repérables dans ces comportements typiques et susceptibles de recevoir une traduction partielle dans des normes sociales concrètes. [...] les relations qui nous concernent sont celles que l'on peut dégager des pratiques observables, non celles qui pourraient être déduites des règles formelles gouvernant les propositions logiques. » (Descola, 2005, p.164-165)

La façon dont Descola entend la relation est somme toute assez classique, aussi nous ne nous étendrons pas sur le sujet. C'est surtout dans les déclinaisons de ces relations, et par la réinterprétation de certaines notions sociologiques et anthropologiques récurrentes que l'auteur se démarque. Le second aspect important de cette définition tient quant à lui aux *termes* de la

¹²⁵ Ici, nous nous restreindrons à présenter le principe général du concept des modes de relation, afin de ne pas surcharger outre mesure l'argumentation. En effet, à l'occasion du Chapitre IX au cours duquel nous confronterons la théorie à notre terrain, nous décrirons plus précisément le contenu des schèmes de relation. En outre, le dialogue que nous souhaitons initier dans ce chapitre entre les approches de Latour et de Descola n'appelle pas nécessairement une analyse fine des *déclinaisons* de ces schèmes de relation, mais seulement des *fondements* du concept.

relation. Cette acception permet en effet de traiter sur un plan potentiellement égalitaire humains et non-humains, et les rapports pouvant naître entre ces derniers.

Les modes de relations permettent une logique combinatoire avec les modes d'identification, avec tout de même certaines limites. En effet, certaines combinaisons sont plus vraisemblables que d'autres. Et c'est précisément cet aspect qui limite le caractère déterministe de la théorie descolienne. Descola définit six modes relationnels majeurs, répartis entre deux groupes : *donner, prendre, échanger* ; *produire, protéger, transmettre*. La différenciation de ces deux groupes est fondée sur deux éléments : selon que l'entité avec laquelle on établit une relation a des caractéristiques semblables à l'initiateur de la relation ou non, et en fonction de la réciprocité potentielle de cette relation. En outre, cette idée permet d'introduire ce que l'auteur entend par la notion de collectif. Ce dernier se définirait avant tout par un schème de relation dominant plutôt que par une langue ou une géographie commune.

3.4 - ÉVOLUTION ET HYBRIDATION DES ONTOLOGIES

Le système descolien des ontologies peut paraître monolithique et justement, très « systémique ». Mais concéder l'absence de correspondance automatique entre schèmes d'identification et de relations nuance quelque peu ce constat. En effet, l'organisation même de la théorie distinguant identification et relation est conçue de façon à ne pas cautionner un déterminisme débridé. En outre, l'auteur ébauche ce qui pourrait relever d'une évolution des matrices ontologiques, dans l'objectif de ne pas figer son modèle théorique. Nous reviendrons sur ce point, avant de finalement aborder le dialogue entre Latour et Descola et de délimiter quels sont leurs apports théoriques pour cette thèse et notre conception de la socio-anthropologie de l'environnement.

L'hypothèse est que le changement des modes d'identification est avant tout le résultat d'une évolution des schèmes de relation dominants. Par exemple, le passage d'un animisme donateur à un analogisme protecteur sera imputable au passage du don à la protection comme schème relationnel majoritaire d'un collectif. Ce changement extrêmement progressif d'ontologie ne peut se faire que par deux biais : l'introduction d'un nouvel objet ; ou la « désagrégation d'un schème relationnel » qui permettrait le développement d'un autre.

« [À propos de l'évolution des modes d'identification] cela arrive en général lorsque les termes susceptibles d'être objectivés par l'extension du champ d'une relation à l'incidence auparavant secondaire sont soit tout à fait nouveaux, soit déjà modifiés en profondeur par l'affaiblissement progressif de la relation qui les objectivait précédemment. » (*Ibid.*, p.529)

Concernant le naturalisme plus particulièrement, les différentes manifestations de critique à son encontre seraient le signe, selon Descola, qu'une « *phase de recomposition ontologique a peut-être débuté* » (*Ibid.*, p.277). Nous réexaminerons cette hypothèse centrale pour notre travail à la toute fin de cet écrit, en la confrontant à notre terrain.

Nous avons à présent décrit de façon détaillée les anthropologies respectives de Latour et Descola. À l'évidence, le précédent développement semble n'entretenir qu'une proximité ténue avec l'objet de notre thèse. Pourtant, il nous paraissait indispensable de présenter en détail leurs théories, afin de bien appréhender le dialogue qui va suivre.

4 - LATOUR ET DESCOLA : UN DIALOGUE POUR METTRE AU JOUR LES CONVERGENCES ET LES DIVERGENCES

La précédente contextualisation s'avérait nécessaire pour arriver à ce point de la réflexion. Latour et Descola développent une pensée complexe, que nous avons tâché de présenter comme un système cohérent. Concernant Latour, aborder sa théorie de l'écologie politique¹²⁶ et de l'anthropologie symétrique suppose de connaître ses travaux en sociologie des sciences. Contrairement à la diversité apparente de ses recherches, une certaine cohérence peut ainsi être décelée. De la même façon, Descola développe une anthropologie de la nature que l'on ne saurait aborder sans comprendre qu'elle est fondée sur un structuralisme modéré (Coste, 2010).

Les deux auteurs sont proches par leurs objets et leurs théories, et se rencontrent d'ailleurs fréquemment, bien qu'ils n'aient jamais écrit conjointement d'ouvrage majeur. Cela tient à ce que, en réalité, et bien que leurs thématiques de recherches fassent preuve d'une

¹²⁶ C'est bien de cela dont il s'agit lorsque nous évoquons un « projet politique latourien » : il aborde de front l'écologie politique en redéfinissant ses prérogatives (Latour, 1999) ; voire parle d'écologisation (*Ibid.*, 2012).

grande proximité, il est possible de mettre au jour plusieurs différences fondamentales dans leurs théories, leurs méthodologies et leur perception du rôle social de l'anthropologue ou du sociologue.

Par ailleurs, les différences s'établissent également sur la réception de leur œuvre. Latour, bien que controversé, est à coup sûr l'une des figures majeures de la sociologie francophone, mais également anglo-saxonne. Il a par ailleurs inspiré toute une génération de chercheurs dans le domaine des *sciences studies* et même au-delà, dans la sociologie de l'art par exemple¹²⁷. Ses récents développements sur Gaïa (Latour, 2015) sont également repris par un certain nombre de chercheurs s'intéressant à la question de l'anthropocène en tant qu'il succède ou non à la modernité.

Pour Descola, les choses semblent plus complexes. Bien que largement reconnus¹²⁸, ses travaux semblent avoir été moins diffusés. Plus précisément, ils sont fréquemment cités (quoique pas autant que Latour¹²⁹), mais le plus souvent dans l'objectif de rappeler la relativité de la partition Nature – Culture présente en occident, finalement sans perspective critique ou opératoire¹³⁰. Il est tout de même repris principalement par trois catégories de chercheurs : des historiens qui l'emploient pour revisiter l'évolution des rapports à la nature¹³¹ au cours de certaines périodes historiques (Coste, 2010 ; Quenet, 2015) ; des anthropologues américanistes qui réemploient ses théories au sujet de l'animisme ; des travaux d'obédience philosophique et éthique quant aux rapports homme-animal. Or, c'est également parce que la sociologie et l'anthropologie du proche se sont peu emparées de ses théories, que nous souhaitons les mettre à l'épreuve d'un terrain auquel elles n'ont jamais été confrontées.

Dans cette section, nous commencerons par examiner les points communs et la façon dont l'anthropologie symétrique latourienne et l'anthropologie de la nature descolienne dialoguent. D'abord, elles entendent toutes deux dénoncer le double biais de l'anthropologie : son anthropocentrisme et son ethnocentrisme. Ensuite, elles reposent également sur l'idée de

¹²⁷ Voir par exemple Antoine Hennion.

¹²⁸ La médaille d'or du CNRS qu'il obtient en 2012 en atteste.

¹²⁹ Nous n'entendons pas nous livrer à une étude bibliométrique ici, mais précisons tout de même à simple titre d'illustration que, en décembre 2015, le moteur de recherche *Google Scholar* enregistre 1611 citations pour l'ouvrage de Descola *Par-delà Nature et Culture*, contre 2141 pour *Nous n'avons jamais été modernes* de Latour.

¹³⁰ À une exception près, un travail mené dans le cadre d'une thèse d'anthropologie qui questionne ponctuellement ses travaux : CHANVALLON S., 2009, *Anthropologie des relations de l'Homme à la Nature: la Nature vécue entre peur destructrice et communion intime*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2; Université Européenne de Bretagne, 539 p.

¹³¹ Il est très intéressant de constater ce fait, alors même que le structuralisme a justement été critiqué pour l'absence de prise en compte de la dynamique historique. C'est également en cela que son approche peut être qualifiée de structuralisme modéré.

ce que l'on pourrait nommer le *relationnisme*, que nous préciserons par la suite. Puis nous reviendrons sur les divergences, que l'on peut imputer pour l'essentiel à des héritages théoriques contrastés : quand Latour se repose sur une approche que l'on pourrait qualifier de pragmatique, Descola tente de rajeunir l'anthropologie structurale de son ancien directeur de thèse Claude Lévi-Strauss.

4.1 - CONSIDÉRATIONS SUR LA SCIENCE MODERNE

➤ *Du dualisme des sciences*

Nous avons déjà largement abordé la posture de Bruno Latour quant au développement de la science. Sur ce point, ses positions sont extrêmement proches de celles de Philippe Descola : les sciences sont tributaires de la césure nature-société, un fait visible au regard de leur double partition, entre sciences sociales et sciences naturelles d'une part, et au sein même des sciences sociales, qui tendent à reproduire l'opposition entre faits naturels et faits sociaux.

Pour Latour, trois grands courants, qu'il qualifie de philosophies modernisatrices, ont tenté d'absorber les hybrides, sans jamais réellement y parvenir (Latour, 1991) : en premier lieu, ceux qu'ils regroupent sous la catégorie des dialecticiens. Il lie rapidement et chronologiquement Kant, Hegel, la phénoménologie, Habermas et la raison communicationnelle, pour aboutir au postmodernisme, qui n'ont fait que renforcer progressivement la distinction nature-société, en participant involontairement au processus de purification. Le deuxième courant philosophique est celui de la sémiotique. Il repose sur une autonomisation du discours et une opposition en termes de signifiant et signifié. Pourtant, celui-ci semble omettre les deux pôles du naturel et du culturel. Alors que la dialectique laissait inoccupé cet espace entre les deux pôles du sujet et de l'objet en tentant de les éloigner toujours plus, la sémiotique se place au centre de cet espace libre, sans parvenir davantage à s'accrocher aux deux extrêmes. Le dernier courant fait référence à Heidegger et sa philosophie de l'Être. Selon Latour, ce type de philosophie oblige à un mépris de l'empirique, et admet par là le grand partage moderne. Les émules de Heidegger finissent par ne plus considérer que le travail de purification. Leur rejet de l'empirie les fait manquer la foule d'objets hybrides de Bruno Latour.

Des constats proches se retrouvent chez Descola. Pour celui-ci également, la pensée dualiste opposant la nature aux cultures marque profondément l'ensemble des sciences

modernes occidentales. Plus que cela même, le dualisme serait une condition nécessaire à l'apparition de la pensée scientifique moderne. La théorisation et la *praxis* scientifiques sont organisées autour d'une opposition entre le naturel et le culturel. D'abord par une segmentation très explicite entre sciences de la nature et sciences de la culture, la délimitation entre ces deux champs s'établissant aussi bien du point de vue des méthodologies que de l'organisation institutionnelle de la recherche; ensuite au sein de l'anthropologie, par un éloignement progressif entre anthropologie sociale et anthropologie physique, dès la fin du XIX^e siècle (Descola, 2011). Cela se traduit par une distinction entre les théories matérialistes et idéalistes. Bien que déjà datées, celles-ci n'en restent pas moins structurantes dans l'anthropologie contemporaine, quand bien même les positions extrêmes du déterminisme ou de l'idéalisme ne sont plus clairement revendiquées. On se situe plutôt, en France en particulier, dans une forme de dialectique.

Pourtant, proposer une analyse de l'état des sciences sociales uniquement à l'aune des postures extrêmes pourrait être caricatural. En effet, la plupart des chercheurs ont tenté d'adopter une posture intermédiaire, à l'image de Maurice Godelier, d'Augustin Berque, ou encore de Philippe Descola par le passé. *« Mais de tels efforts de médiation ne peuvent que demeurer vains puisqu'ils reviennent à recoudre à très gros points les deux pans du monde que notre cosmologie dualiste avait séparés, la cicatrice ostensible laissée par la suture venant plutôt souligner la distinction que la dissoudre. »* (Descola, 2011, p.31-32.)

En réalité, ce n'est pas là une tare inhérente à l'anthropologie, auquel cas cette dernière serait vouée à l'échec. Si l'on en revient plus précisément à la différence entre matérialistes et idéalistes, c'est bel et bien l'acceptation d'un paradigme commun qui permet aux débats d'émerger : celui d'une nature distincte universellement, que celle-ci soit cause ou conséquence. L'anthropologie, qu'elle soit le fait d'auteurs à tendance matérialiste ou plus idéaliste, s'est constituée comme la science étudiant l'interface entre phénomènes naturels et phénomènes culturels. Or, en définissant leur objet comme un amalgame de nature et de culture, les différents anthropologues et ethnologues ont par le même coup eu tendance à piocher dans l'une ou l'autre des sciences s'attachant exclusivement à l'une des deux notions du Grand Partage.

Par exemple, le courant du déterminisme naturel s'est vu contraint de sélectionner certaines approches des sciences naturelles, comme la biologie. C'est le cas de Malinowski. Les adeptes d'une approche culturelle de la sémantique adoptent également ce présupposé d'une nature universelle, support nécessaire d'interprétations culturelles diverses. Or, il apparaît

désormais clairement que pratiquants de l' « *éthnosémantique relativiste* » ou partisans d'une « *écologie culturelle déterministe* » partent du présupposé de l'existence d'une nature comme domaine discret. « *Qu'il constitue le terme de la réduction à laquelle procèdent les approches naturalistes, ou qu'il fasse l'objet d'une traduction de la part de l'éthnosémantique, c'est toujours le même ordre naturel homogène et autonome qui cautionne la légitimité du savoir produit par les analystes de la culture (Ibid., p.54).*

Le dualisme nature – culture agit comme un prisme de lecture. Ainsi, l'ethnologue considère souvent qu'il est le seul approprié et objectif, et dès lors, est tenté d'interpréter les pratiques des ethnies qu'il cible comme de simples croyances, ou comme des versions inabouties de son propre système interprétatif qu'est la science. Trois grandes inflexions sont utilisées pour rendre compte de ce décalage entre la cosmologie de l'ethnologue et celle de ses enquêtés, qui conduisent toutes au biais ethnocentriste. La première estime que seule la pratique est objective, et conduit ainsi à isoler un monde des représentations, qui deviennent du même coup plus ou moins faussées. La seconde considère que la cosmologie des observés n'est pas aboutie. Elle relève alors d'une tentative de mise en ordre du monde que les collectifs en question n'auraient pas réussi à mener à son terme. Il s'agirait donc en quelque sorte d'une approche scientifique erronée, puisque la tentative d'isoler la nature dans leurs systèmes conceptuels aurait échoué. Enfin, la troisième inverse les conditions de la précédente. Dans la seconde approche, les structures sociales sont conditionnées par la nature, et deviennent des sortes de retranscriptions inconscientes de l'ordre naturel. À l'opposé, cette troisième approche considère que les représentations de l'environnement sont des traductions de l'ordre social.

La proximité des théories de Philippe Descola et de Bruno Latour apparaît très nettement. Le constat est identique : considérer la distinction nature – société (ou nature – culture chez Descola) comme universelle conduit à des analyses anthropologiques ethnocentrées, incapables de rendre compte de la complexité des cosmologies non modernes. Elle empêche du même coup tout processus réflexif quant à la modernité. Aussi, il s'agit désormais de dépasser ce paradigme commun à l'ensemble des sciences sociales.

- *Dépasser l'anthropocentrisme scientifique et le grand partage à l'aide du relationnisme. L'universalisme relatif de Descola et le relativisme relativiste de Bruno Latour*

Pour Descola, la seule solution envisageable consiste à repenser les structures sociales, que l'on a trop tôt laissées de côté. Elles permettraient notamment d'expliquer la stabilisation des divers collectifs qui se sont formés de par le monde. La tâche que l'auteur propose est donc à nouveau celle de la recherche d'invariants, qui résident selon lui dans ce qu'il nomme les « engagements pratiques » (Descola, 2011). Par-là, il fait référence aux différents schèmes élémentaires de la pratique précédemment définis dans *Par-delà Nature et Culture*. De plus, il n'est pas question de faire preuve de relativisme, qui n'est d'ailleurs plus ou moins possible que dans le cadre d'une autonomisation de la nature.

Le premier pas à faire doit permettre de dépasser l'opposition entre universalisme et relativisme. Pour ce faire, Descola prône un « *universalisme relatif* », le dernier terme étant ici entendu comme relationnel. Il apparaît que la force de l'opposition entre « universel » et « relatif » au cœur de l'anthropologie entretient la toute-puissance de l'ontologie naturaliste, qui découpe le monde en une nature universelle et des cultures relatives. Il faut donc s'orienter vers une méthodologie attentive aux « *relations de continuités et de discontinuités* » établies par les différents groupes humains. Selon l'auteur, l'universalité ne réside nullement dans l'autonomisation du naturel, mais dans la : « mondiation », « [le processus de] *stabilisation dans des cadres de pensée et d'action de notre pratique du monde [qui] se fonde au premier chef sur notre capacité à déceler des qualités dans les existants et à inférer en conséquence les liens que ces derniers sont susceptibles d'entretenir et les actions dont ils sont capables* » (Descola, 2011, p.76).

Or, l'anthropologie serait particulièrement apte à participer au débat. Le lien avec les propos de Latour est ici frappant. Ce dernier, qui semble également convaincu de l'importance de l'anthropologie dans cette entreprise, préconisait en 1991 la mise en place d'un *relativisme relativiste*, ou *relationnisme*. L'anthropologie symétrique soutenue par l'auteur permet de remettre en cause la notion de culture, dont l'apparition n'est que le résultat de la relégation au second plan de la nature. Raison pour laquelle il propose de considérer qu'il n'y a que des « natures-cultures », autrement dit des collectifs qui rassemblent humains et non-humains selon des modalités diverses. Sur ce point précis, il rejoint l'analyse de Descola. Selon Latour, l'objectif du relativisme devient alors de penser la mise en relation, la commensurabilité.

Ce qu'il convient alors d'appeler *relationnisme* dénote bien la proximité des théories de Latour et Descola. Contre un universalisme naturaliste, ils postulent l'universalité de la mise en relation, un paradigme qui permettrait de tordre le cou à l'ethnocentrisme et l'anthropocentrisme latent des sciences sociales. Cependant, les deux auteurs parviennent à cette conclusion selon des voies différentes. Pour Latour, il s'agit du pragmatisme (Charbonnier, 2013), quand Descola fonde son approche sur un structuralisme lévi-straussien amendé. Cela a en retour des conséquences sur le regard qu'ils portent sur la modernité et son éventuel achèvement.

4.2 - DÉSACCORDS : LA MODERNITÉ ET LA DÉFINITION DES COLLECTIFS

Nous avons démontré que Latour et Descola partagent une forme de critique de l'anthropologie et des sciences sociales, en tant qu'elles sont structurées par un paradigme ethnocentré, le dualisme nature – société. Or, ce fond épistémologique commun nuit à la pratique de la discipline, inapte à saisir les différentes manières d'organiser les rapports entre les existants. Plus que cela même, ce paradigme partagé remettrait en cause la possibilité de mener une véritable anthropologie des modernes telle que Bruno Latour la conçoit. De la même façon Descola, bien que moins vindicatif à ce sujet, en appelle à une plus grande réflexivité des modernes. En revanche, le cheminement intellectuel qui les conduits à adopter ces postures (au-delà de la critique du dualisme scientifique) n'est pas identique.

Descola s'ingénie à une forme de décentrement permanent. Rappelons que c'est bien la mise au jour de l'animisme dans certains collectifs Amérindiens qui l'a amené à questionner le paradigme moderne du grand partage, et à construire le modèle des quatre ontologies. C'est donc une anthropologie comparative qui est mise au service de la réflexivité.

Latour, quant à lui, part d'une réflexion sur la modernité en tant que telle. Pas de perspective comparative donc. Au contraire, c'est à partir d'une analyse directe des modernes qu'il élabore le modèle de l'anthropologie symétrique. Pour ce faire, il repart d'un décalage interne entre *théorie* et *pratique* (*Ibid.*). Ce fonctionnement le conduit à postuler que dans la *théorie*, la modernité repose bien sur la dichotomie nature – culture, mais que dans la *pratique*, cette distinction ne fonctionne pas, puisque les modernes ne font que fabriquer des hybrides. En découle la conclusion suivante qui constitue aussi le premier point de divergence majeur avec Descola : la modernité ne serait qu'une supercherie.

➤ *Une modernité illusoire ou un naturalisme opératoire ?*

L'une des différences majeures entre les deux auteurs se joue ici : quand Latour postule la multiplication des hybrides de nature et de culture dans les sociétés modernes, il en déduit que la modernité repose sur une illusion. Rappelons que pour Latour, la constitution moderne se réalise dans un double processus de médiation, qui produit des hybrides, et de purification qui y distingue leurs caractéristiques naturelles et sociales (les deux premières garanties). Mais la troisième garantie suppose l'éloignement des deux processus, et surtout l'invisibilisation du travail de médiation-traduction opéré par les modernes. Et c'est cette dernière garantie qui fait dire à Latour que la modernité est une illusion, et que sa *théorie* ne conditionne pas sa *pratique*.

Descola quant à lui, bien que rappelant continuellement le caractère contingent du naturalisme¹³², considère qu'il marque bel et bien la pratique dans les sociétés modernes. C'est au sein des schèmes intégrateurs de la pratique, l'identification et la relation, que l'ontologie imprime sa marque. Ces schèmes intégrateurs de la pratique entretiennent une certaine proximité avec le concept bourdieusien d'*habitus*. S'il en est besoin, précisons que Descola ne n'inscrit pas son analyse sur le même plan que Bourdieu. En revanche, il situe son schème intégrateur à un niveau de généralité supérieur à celui de l'*habitus*, le schème intégrateur faisant office de médiateur entre différents niveaux cognitifs impliquant autant de schèmes spécialisés, l'*habitus* étant un de ces derniers.

« L'identification et la relation peuvent donc être vues comme le dépôt des instruments de la vie sociale où sont puisées les pièces élémentaires au moyen desquelles des groupes humains de taille et de nature variable bricolent au jour le jour la schématisation de leur expérience » (Descola, 2005, p.167)

Émerge donc ici une première différence : malgré l'accord tacite sur la relativité du naturalisme – entendue ici à l'inverse d'universalité – entre les deux chercheurs, Latour postule une modernité illusoire, lorsque Descola affirme un naturalisme opératoire. Ceci les amène à

¹³² On s'aperçoit désormais que la modernité de Latour et le naturalisme de Descola désignent peu ou prou le même phénomène.

des considérations très différentes à propos de plusieurs éléments. En premier lieu, ils portent ainsi des regards contrastés sur un potentiel achèvement de la modernité.

➤ *L'achèvement de la modernité*

Les deux auteurs occupent des positions similaires quant à l'analyse de la dynamique historique dans laquelle nous nous trouvons actuellement. En effet, ils considèrent que la crise environnementale qui nous est contemporaine marque d'une certaine façon une reconfiguration de l'ontologie occidentale. Nous serions donc face à une évolution majeure, qui pourrait relever d'un changement d'épistémè, pour employer un langage foucauldien.

En revanche, les modalités de l'évolution ne font pas l'objet d'un accord. Pierre Charbonnier, en 2015, résume bien les deux orientations : Latour ferait preuve d'un « optimisme métaphysique » quand Descola démontrerait un « optimisme historique ».

Les travaux de Latour, depuis la parution de *Nous n'avons jamais été modernes* que nous avons largement abordé, sont continuellement marqués par la volonté de redonner une légitimité à des discours alternatifs à la science. Ce fait est particulièrement visible dans l'ouvrage *Enquête sur les modes d'existence*. Le projet est alors explicite : faire de la place à d'autres *modes de véridiction* que la rationalité scientifique, afin de réellement reconnaître toute la complexité des modernes. Et c'est au prix d'un dialogue renouvelé, fondé sur un inventaire des valeurs de la modernité que l'évolution, l'*écologisation* que prône Latour, pourra s'opérer.

Descola procède d'une autre façon. Son modèle du schème intégrateur, distinguant identification et relation, permettrait de penser la reconfiguration ontologique actuelle. Parmi ces deux schèmes, ce serait celui de l'identification qui aurait la primauté et qui dicterait partiellement les potentiels schèmes de relations. Pourtant, l'évolution des schèmes d'identification passe par le processus inverse. D'une façon très progressive, l'apparition de nouveaux modes de relations finit par se confronter aux schèmes d'identification, les faisant évoluer. Un exemple plus concret dans le contexte du naturalisme permet d'éclairer la précédente idée : divers mouvements sociaux écologistes militent actuellement pour étendre le droit à certaines catégories de non-humains (animaux proches de l'homme notamment). Or, cette demande entre en contradiction avec l'armature ontologique globale de la société moderne : comment étendre des droits propres aux humains alors que le naturalisme nie la possibilité d'une réelle relation intersubjective avec des non-humains ? Pour Descola, c'est

précisément ce type de mutation des schèmes de relation (passage progressif de relations univoques vers des relations réciproques) qui modifie graduellement le schème d'identification, et l'ontologie d'une façon générale.

Pour conclure sur la phase de confrontation des deux auteurs, il nous reste à aborder une dernière conséquence de leur approche respective : la définition du collectif qui leur est propre, qui impacte à son tour la représentation que les deux auteurs ont de leur rôle dans la dynamique actuelle.

➤ *De la définition du collectif au projet politique*

La notion de collectif est omniprésente dans le travail de Latour, en particulier dans *Politiques de la nature*. Il y définit celui-ci comme un travail de collecte perpétuelle de non-humains au sein d'une association d'entités qui ne seraient justement plus clivées entre nature et société. Cette collecte serait menée de façon démocratique, selon une organisation que l'auteur définit lui-même (*cf.* sous-section 2.3). Le collectif serait donc instable, puisqu'en perpétuel renouvellement, et donc faiblement circonscrit.

A contrario, pour Descola, c'est à nouveau le schème intégrateur qui permet de définir le collectif, plus même que la langue ou la répartition géographique.

« Si l'on admet plutôt que les limites d'un collectif sont coextensives à l'aire d'influence de tel ou tel schème de la pratique, alors sa détermination reposera avant tout sur la manière dont les humains y organisent leur expérience, notamment dans leurs relations avec les non-humains. » (Descola, 2005, p.496)

Le collectif est donc cette fois-ci beaucoup plus stable, bien que non immuable puisque les schèmes intégrateurs de la pratique sont évolutifs. Aussi, si les deux auteurs s'accordent sur le fait qu'un collectif est un rassemblement d'êtres humains et non-humains, deux éléments différencient leur acception respective : la stabilité de celui-ci ; ses finalités. En effet, alors que Descola fait preuve d'une posture presque strictement descriptive, Latour pousse plus avant la

réflexion. Il propose un véritable modèle de société ou, pour ne pas dénaturer sa pensée puisque le terme de société ne convient plus, de *composition du monde commun*.

Ces définitions divergentes du collectif nous permettent à présent de pointer une dernière différence entre les deux auteurs. Bruno Latour défend un projet politique qui flirte parfois avec la normativité, un discours absent chez Descola.

La force des écrits de Bruno Latour provient de cette volonté de ne pas se contenter de la critique, mais de systématiquement proposer des modèles et systèmes alternatifs (qu'ils soient politiques ou métaphysiques). Pourtant, c'est également là l'une de ses limites. Les modèles proposés, celui de la constitution non moderne dans *Nous n'avons jamais été modernes*, ou celui d'une écologie politique aux pouvoirs redistribués dont il est question dans *Politiques de la nature*, reposent toujours sur une organisation extrêmement systémique, presque totalisante. Ce fait peu paraître quelque peu paradoxale, puisqu'il implique en quelque sorte la volonté de « faire entrer les sciences en démocratie » (comme le précise le sous-titre), grâce à un système politique et social presque exclusivement défini par l'auteur¹³³. Or il paraît pertinent de considérer que c'est le système lui-même qui doit être discuté, pas uniquement certains de ses aboutissements. Cependant, nous nous trouvons ici dans des considérations politiques, qui n'ont que peu d'importance pour cette thèse. Ce sont plutôt les aspects théoriques des écrits de l'auteur qu'il s'agit de discuter.

4.3-PRIVILÉGIER UNE ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS DE LA NATURE AU PRISME DE LA THÉORIE DESCOLIENNE

L'anthropologie symétrique de Latour a, à notre sens, trois grands intérêts : le premier est la possibilité, grâce à son modèle, de généraliser la recherche anthropologique à des terrains occidentaux et non exotiques. En insistant sur un principe de symétrie généralisée, l'auteur conforte une forme d'ethnologie du proche encore balbutiante au moment de la rédaction de *Nous n'avons jamais été modernes*. Il nous semble que cette approche est pleinement pertinente, et remet en cause le « Grand partage externe ». De plus, l'appel à intégrer des objets, ou plutôt des quasi-objets et non-humains dans l'analyse sociologique et anthropologique, contre le « Grand partage interne » contient un formidable potentiel de renouvellement des perspectives

¹³³ En ce sens, nous partageons les critiques formulées par Arnaud Saint-Martin (*op. cit.*) à l'encontre d'un ouvrage plus récent, *Enquête sur les modes d'existence* (2012).

de la science sociale, qui ne sera pas démenti par les futures recherches s'inspirant de cette approche. Enfin, le troisième apport est celui de la relativité de la distinction nature – société qui était jusqu'alors érigée en paradigme universellement partagé par l'ensemble des sociétés du globe, un peu à la manière des invariants structurels de Lévi-Strauss.

Nous souhaitons tout de même émettre quelques réserves sur le plan théorique, et concernant le « mythe de la modernité ». Le lecteur est désormais familier avec cette idée maintes fois énoncée, que la constitution moderne n'est qu'une illusion, voire une tromperie, puisqu'elle n'a jamais fonctionné telle qu'elle le prétendait, à savoir en distinguant *partout* et *toujours* nature et société. En bref, et pour reprendre les termes de Philippe Descola à ce sujet lorsqu'il discute la théorie de Latour, « *les Modernes ne font pas ce qu'ils disent et ne disent pas ce qu'ils font* » (2005, p.130). Ce point en particulier appelle discussion.

En premier lieu, cette assertion entre en contradiction avec *la critique de la critique* que formule Latour. En effet, sa violente aversion pour le dispositif critique parsème l'ensemble de ses écrits, et la critique, de son point de vue, est en quelque sorte l'outil épistémologique qui permet de reproduire le mythe moderne. Et pourtant, c'est par la même approche critique que Latour entend dévoiler la supercherie et lever le voile sur l'illusion de la modernité, afin de définir « *ce à quoi nous tenons* ». On reste donc dans ce même système où la « Science avec un grand esse » (Latour, 2012) dicte son mode d'appréhension de la vérité aux autres « modes d'existence » (*Ibid.*). On le voit bien, la démonstration est enfermée dans une forme de paradoxe.

En second lieu, il paraît plausible de considérer que les humains ont *partout* et *toujours* noué des relations, des attachements avec des non-humains. En bref, les modernes ne sont jamais parvenus à leur projet d'extraction de la société vis-à-vis de la nature. Mais un flou demeure dans les écrits de Latour sur le type de relation, qui peut être de l'ordre de l'*exclusion*. Dit autrement, il nous paraît tout aussi vraisemblable de considérer que les sociétés modernes, ou pour être encore plus précautionneux, certaines sociétés ont construit leur identité collective sur l'érection d'une altérité non humaine conçue comme irréductible. Par-là, nous entendons signifier et même affirmer, que la dichotomie nature – société, bien qu'elle soit contingente puisqu'historiquement et spatialement circonscrite, organise bel et bien les représentations des membres de ces sociétés en particulier. Il s'agit là d'une façon *d'être au monde* certes singulière, mais bien prégnante. En conclusion, et bien que les modernes entretiennent des rapports effectifs (et parfois même affectifs) avec des non-humains, qu'ils agissent, les saisissent et les

questionnent, ces relations sont d'un ordre particulier en ce qu'ils sont fondés sur la délimitation d'une altérité, qu'il est question de pleinement reconnaître.

Sur ce point, nous considérons que les écrits de Philippe Descola sont fondamentaux. Il nous semble en effet que sa théorie du schème intégrateur de la pratique représente un outil heuristique sous-utilisé. Si nous reprenons à notre compte son approche, c'est donc également parce qu'elle n'a subi que trop peu de mise à l'épreuve par un terrain occidental, notamment quant à son caractère dynamique. Ici nous rejoignons l'auteur, et formulons l'hypothèse que l'ontologie naturaliste montre bien les signes d'une évolution, certes ténue, mais certaine. En outre, cette théorie est dépourvue de la dérive normative que nous imputons à Bruno Latour. Enfin, et comme nous le verrons dans la suite de cette thèse, le terrain que nous proposons de traiter démontre bien que les représentations et les pratiques des acteurs qui y prennent place sont guidées par une appréhension naturaliste du monde, mais mises à l'épreuve par les multiples appels à redéfinir les relations avec les non-humains dans le contexte d'une urbanité inclusive et renouvelée.

Pour conclure ce chapitre, il nous reste maintenant à préciser de quelle façon nous entendons intégrer les réflexions de Descola au sein d'une socio-anthropologie de l'environnement. Nous démontrerons notamment que le concept d'environnement est pleinement cohérent avec l'anthropologie descolienne.

5 - LA NATURE COMME OBJET DE LA SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT.

Dans le cadre de la première section de ce chapitre, nous sommes revenus sur la multiplicité des recherches en sociologie de l'environnement, qui peine encore à se structurer en une sous-discipline cohérente. À cette occasion, nous évoquons l'idée que la majorité des approches saisissent la question de l'environnement de façon détournée et indirecte. Nous n'entendons pas prétendre que ce type de travaux n'est pas pertinent, bien au contraire. Nous souhaitons simplement apporter un autre éclairage sur le champ en question, en intégrant des apports de l'anthropologie à l'analyse de terrains proches.

Pour ce faire, nous proposons ici de nous inspirer de la théorie descolienne. Il reste maintenant à justifier qu'elle peut bien être intégrée à une sociologie de l'environnement. À notre sens, cela passe par un rapprochement du concept d'environnement que nous abordons

ci-dessous avec celui d'extériorité de l'anthropologie de Descola. À cette occasion, nous pourrions également délimiter notre acception de la notion de nature, très proche de celle d'environnement.

Par ailleurs, puisque nous étudierons l'évolution potentielle de l'ontologie naturaliste dans le cadre de notre terrain, il s'avère nécessaire de préciser par quelles modalités. Nous le ferons à l'aide du concept d'*expérience*, qui lie représentations sociales et pratiques, que nous considérons par-là même comme interdépendantes. En effet, c'est bien cela que Descola signifie lorsqu'il postule que le schème intégrateur de la pratique est constitué de modes d'identification et de modes de relations.

Enfin, et pour conclure, nous précisons en quoi notre approche relève de la socio-anthropologie : d'abord parce qu'elle prend acte de l'ethnocentrisme qui a longtemps sévi en faisant de la sociologie et de l'anthropologie des sciences aux objets incompatibles. Or, si l'on considère aujourd'hui que les sociétés modernes et non modernes peuvent être étudiées à l'aide des mêmes outils, il ne reste aucune raison légitime de ne pas envisager une anthropologie des modernes. Ensuite parce que la socio-anthropologie permet de développer des recherches à une échelle fine, ce que nous proposons nous-même ici. Et en dernier lieu parce qu'il nous semble que le croisement des apports de la sociologie et de l'anthropologie est particulièrement apte à saisir les mutations contemporaines du rapport à l'environnement dans les sociétés occidentales modernes.

5.1 - L'ENVIRONNEMENT COMME CHAMP SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE, LA NATURE COMME CATÉGORIE SOCIOCULTURELLE

Nous précisons plus tôt que la socio-anthropologie de l'environnement est en mesure d'intégrer la théorie de Descola, à condition de spécifier la définition du concept d'environnement. Signalons d'emblée un fait important : l'auteur n'emploie que rarement cette notion. S'appuyant sur Émile Benveniste et Charles Sanders Peirce, il détermine un caractère universel permettant d'établir une comparaison à l'échelle humaine : la permanence de la distinction *intériorité* - *extériorité* à la base de la construction des modes d'identification. Sans trop nous étendre sur la façon dont il parvient à affirmer l'universalité de ce couple, nous nous contenterons de dire que la linguistique d'une façon générale ainsi que la sémiotique permettent de repérer dans l'ensemble des langages connus des pronoms proches du « je », bien que les

formes d'individuation soient variables. Ce dernier point est fondamental : reconnaître l'universalité de la précédente dichotomie ne signifie nullement y voir la même composition sur l'ensemble du globe. Qu'importe où sont fixées les limites de l'intériorité et de l'extériorité, cette représentation binaire semble persister¹³⁴.

En partant du principe que l'on a affaire à une évolution de l'ontologie naturaliste, employer sans précisions théoriques la notion de nature en tant que point d'appui introduirait immédiatement un biais important dans les recherches, puisque son usage irraisonné conduirait à figer ladite ontologie. C'est ici que l'hypothèse de l'universalité du couple intériorité - extériorité est déterminante, car le concept d'environnement recoupe au mieux ce que l'on pourrait considérer comme l'extériorité de l'individu. L'étymologie de la notion, qui provient de *en* et de *virare*, désigne ainsi ce qui entoure, ce qui se trouve autour. Ainsi, s'interroger sous l'angle de l'environnement permet de ne pas cautionner d'emblée la dichotomie naturaliste, en ce que l'environnement peut être analysé aussi bien quant à sa dimension sociale qu'écologique (Lévy, 1999). Il peut tout aussi bien faire référence à l'environnement naturel, biologique, que social ou encore psychologique.

La signification de la notion peut sembler floue de par son caractère englobant, mais c'est également l'un de ses avantages. En effet, nous l'employons ici sous la double-référence écologique et sociologique qu'elle sous-entend. C'est bien des deux significations, à la fois d'objet de l'écologie scientifique et de construction sociale – milieu de vie dont il est question ici.

Dans son acception écologique, le concept apparaît dans les débats publics en particulier au cours des décennies 1960 – 1970. Et la notion émerge d'abord en tant que « problématique environnementale », avec la crise écologique qui s'y réfère. Ce fait social représente donc avant tout un problème social (Jollivet et Pavé, 1993). Le terme d'environnement ne fait pas encore l'objet d'un tel plébiscite à l'époque, mais comme le notent Jollivet et Pavé, la construction d'une problématique sociale implique de la nommer.

Pour notre part, nous entendons la notion d'environnement de la façon suivante : proche de celle de milieu de vie, elle réaffirme ainsi la place de l'homme au sein de celui-ci, en ajoutant la dimension sociale à ses fondements spatiaux provenant de la géographie. D'un point de vue

¹³⁴ Philippe Descola s'appuie également sur des travaux récents en psychologie du développement, qui supputent le caractère inné de cette distinction : BLOOM P., 2005, *Descartes' baby: how the science of child development explains what makes us human*, London, Arrow, 271 p.

strictement sociohistorique, on parle en premier lieu d'environnement de travail et d'environnement sanitaire. Ce n'est que progressivement que la notion se verra affubler d'une autre signification plus biologique et écosystémique. L'environnement de vie a donc trait au quotidien, et recoupe une définition également orientée vers le social.

La diffusion de la notion d'environnement est également le fait de réseaux scientifiques et militants aux frontières vagues, certains écologues étant fortement engagés dans la promulgation de l'environnement et sa conservation. Noter l'impact de la sphère scientifique permet d'expliquer l'autre versant de la notion, à savoir son caractère biologique et écologique. Car l'environnement, en plus de représenter un milieu de vie plus ou moins abstrait pour l'homme, constitue également un champ d'investigation scientifique qui oblige à repenser l'approche de la nature et des interdépendances à l'échelle planétaire. La diffusion de la notion d'environnement a entraîné l'évolution des représentations du monde et de la réalité, en induisant une approche systémique (Aspe et Jacqué, 2012). Cette vision systémique redessine par la même occasion nos représentations du temps, de l'espace, et de la portée des actions tant individuelles que collectives.

Outre cette question, l'environnement tel qu'étudié par les sciences de la nature représente l'ensemble des éléments non-humains peuplant notre monde, se perpétuant à nos abords. Traditionnellement, la séparation de l'humanité des non-humains fait l'objet d'une reproduction par les milieux scientifiques, en distinguant les aspects humains des aspects non-humains comme nous venons de la faire. Tel que cela a été maintes fois signalé, il s'agit d'opposer la société à la nature, que ce soit dans leur essence, leur fonctionnement ou leur devenir. Or la faiblesse du concept d'environnement qui se transforme par ce procédé en force consiste à se référer aux deux approches, déconstruisant ainsi le paradigme de distinction Nature/Culture qui représente à nos yeux un biais aussi bien méthodologique qu'ethnocentriste. Notre approche, en retravaillant la question de l'environnement, permet de lier des problématiques artificiellement distinguées, et ainsi de saisir pleinement le sens des transformations sociales dont nous sommes témoins à l'heure actuelle, et qui consistent selon notre hypothèse au plus à un remaniement des rapports hommes-nature, au moins à leur mise en débat.

En ce sens, la notion d'environnement apparaît préférable à celle de nature dans l'objectif de délimiter notre cadre théorique. Elle limite les potentiels biais méthodologiques. Le concept de nature, quant à lui, sera entendu ici en tant que catégorie socioculturelle. Les

observations réalisées dans le cadre de l'enquête démontrent qu'il fait bien sens pour les individus. En cela, il est pertinent de l'interroger. En revanche, il ne saurait être considéré comme un champ à part entière de la socio-anthropologie. Aussi, nous défendons l'idée que *la notion de nature est une catégorie socioculturelle signifiante de la société moderne, que la socio-anthropologie de l'environnement peut se donner pour objet.*

5.2 - L'EXPÉRIENCE DE L'ENVIRONNEMENT : LIER REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES

La difficulté la plus grande, que nous ne prétendons par ailleurs pas avoir complètement dépassée, consiste à centrer l'analyse sur la question des rapports à l'environnement. Cette question se rattache plus largement aux interrogations de l'épistémologie, ou encore de la sociologie de la connaissance, que le difficile compromis de la théorie de Von Uexküll illustre bien : L'*Umwelt* (monde vécu) et le *Welt*. L'*Umwelt*, en désignant un monde vécu et perçu par l'intermédiaire des sens, outre son approche strictement biologique réductrice, établit *de facto* une distinction entre cadres cognitifs et réalité matérielle. Cette organisation dualiste, cette opposition de l'idéalisme et du matérialisme dans leur acception philosophique pose problème en ce qu'elle est le produit direct de l'ontologie naturaliste. En effet, délimiter un monde des sens strictement mental qui ne ferait que représenter une réalité en attente de représentations, reconduit en fait la distinction entre subjectivité humaine et objectivité de la nature. Et cette posture mène tout droit au relativisme, les perceptions ne devenant alors qu'une sorte de versions tronquée parce qu'interprétations de la réalité. La définition des représentations sociales de Jean-Marie Séca le montre bien :

« [Elles sont un] système de savoirs pratiques (opinions, images, attitudes, préjugés, stéréotypes, croyances), générés en partie dans des contextes d'interactions interindividuelles ou/et inter-groupaux [...]. [La représentation] apparaît aussi comme un assemblage de références sémantiques et cognitives (le produit ou le résultat d'un processus), activées différenciellement en contexte, selon les finalités et les intérêts des acteurs sociaux qui s'en servent pour communiquer, comprendre et maîtriser l'environnement (celui-ci étant composé d'"objets" représentés) et leurs relations avec autrui. » (Seca, 2001, p. 11)

Effectivement, dans ce cadre, l'environnement devient un simple stock « d'objets représentés » ou en attente de représentations, ce qui aboutit, on le voit bien, à une nécessité immédiate de contrôle de ce monde environnant.

En réalité, la problématique ne vient pas tant de cette distinction des processus mentaux et matériels, que de son établissement en paradigme universel et « naturel » (Latour, 2012). Il est évidemment crucial d'avoir démontré que le couple objet - sujet n'est pas l'unique mode de composition du monde, pour dépasser une approche par trop ethnocentriste. Mais l'inverse est tout aussi vrai, puisque ne pas reconnaître l'inventivité de cette dichotomie occidentale conduirait tout droit à une forme d'ethnocentrisme inversé. L'important est de reconnaître la distinction entre sujet et objet comme un résultat, non comme un point de départ, nous le répétons, comme une ontologie parmi d'autres.

Mais une autre question subsiste, à savoir celle de la délimitation théorique induite entre pratiques et représentations, qui touche, on le voit bien, également à la question du relativisme. Les premières seraient une forme d'action directe sur l'environnement, et les secondes une pensée de celui-ci. Or, tout notre propos est de tenter de restituer les liens entre ces deux domaines, ce que nous proposons de faire par la notion d'*expérience*. Nous entendons l'expérience par son polymorphisme, qui induit tout autant un cours d'action qu'un processus réflexif, alors que l'on serait bien en peine de délimiter la frontière entre les deux :

« C'est pourquoi j'ai défini les modes d'identification et les modes de relation comme des « schèmes de la pratique » : non pas pour céder au snobisme consistant à brandir le terme « pratique » à tout propos afin de s'éviter le risque d'être taxé d'idéalisme, mais parce que mon objectif, guère original en anthropologie, est bien de comprendre ce qui structure les comportements et leur donne, vu de l'extérieur, une cohérence ostensible au sein d'un collectif quelconque. Or, ces dispositifs de schématisation de l'expérience ne peuvent être étudiés qu'en combinant les ressources fournies par les énoncés (ce que les gens disent au sujet de ce qu'ils font, et dont on peut supposer qu'ils se le représentent) et celles qu'offre l'observation des actions conduites dans les circonstances spécifiées par les énoncés, précisément ce que Digard appelle des pratiques. » (Descola, 2006, p. 432-433.)

Dès lors, le concept de représentation, en tant qu'il est une composante de l'expérience apparaît moins obscur. Cette approche n'a bien entendu pas vocation à révolutionner la posture scientifique, d'abord parce que plusieurs siècles de réflexion l'ont constituée, et ensuite parce que notre ambition est d'une portée limitée. Il est plutôt question ici de tenter de lever un problème central au vu de notre problématique, à savoir l'analyse segmentée des représentations puis des pratiques, que nous choisissons de saisir comme des phénomènes interdépendants de l'expérience.

Résumons notre propos : il pourrait paraître au premier abord que nous ne faisons que reconduire la distinction représentation - pratique à un autre niveau de réflexion. Qui plus est, le relativisme n'est jamais bien loin lorsqu'il s'agit de traiter de constructions sociales, et d'adopter une posture constructiviste. En réalité, il ne s'agit pas pour nous de dire que si les représentations sont relatives, alors le monde et la réalité le sont tout autant. En ce sens, la vérité ne serait plus qu'une chimère. C'est plutôt l'inverse : parce qu'il n'y a pas distinction nette entre théorie et pratique, qu'il y a l'expérience qui les subsume, et que les processus cognitifs provoquent également des actions, les représentations sont tout aussi véritables que leurs objets, ces derniers n'étant jamais figés dans un état. Dès lors, on peut considérer que l'environnement est une notion « [...] où pensée et action se réfractent l'une sur l'autre. L'environnement participe de la modernité avancée, excluant tout découpage a priori et réunissant perspectives cognitives et pratiques dans une même dynamique. » (Charles et Kalaora, 2007, p. 122). Le problème tenait à ce que l'on considérait les représentations et constructions sociales comme étant fausses. Dès lors, employer le concept de représentations dans cette forme, en ce qu'elles sont indubitablement liées aux pratiques, semble poser des problèmes moins fondamentaux.

Se pose une dernière question, à savoir le caractère déterministe ou non des représentations : il s'agit pour nous de trouver un certain équilibre, sans adopter une posture strictement individualiste, mais sans pour autant récuser toute forme de déterminisme. Et c'est justement ce que vise le schème intégrateur de la pratique de Descola et son caractère structuraliste modéré. En effet, si les modes d'identification sont stables, les modes de relations le sont moins nettement. Aussi, ils contiennent une capacité évolutive.

À cet effet, nous reprenons l'élaboration d'Abrić et sa notion de « noyau dur » des représentations, qui se rapprochent étonnamment des schèmes de Descola. Dans la théorie du premier, certains éléments des représentations sont dits non négociables et s'imposent aux

individus, alors que d'autres peuvent être le fruit d'engagements collectifs ou de modifications, permettant la remise en cause progressive de ce noyau dur.

L'ontologie naturaliste organise les représentations, et nous estimons qu'elle peut être rapprochée de ce qui est nommé le « noyau dur ». Celui-ci est directement influencé par le contexte sociohistorique (Abric, [1994] 2011, [1994]). Plus tôt, nous insistions sur la possibilité d'une évolution des représentations, que nous posons même comme hypothèse initiale. Dans ce cadre, il peut paraître contradictoire de recourir à l'analyse de J-C. Abric qui peut au premier abord paraître très peu encline à une analyse dynamiste. En réalité, l'auteur admet la possibilité d'une évolution du noyau, les termes de « non-négociable » étant trompeurs. Certes la dimension sociohistorique opère son influence sur la construction des représentations. Pour autant, certains aspects sont reconfigurables et « négociables », en ce que l'individu ne se contente jamais de servir de réceptacle sans capacité d'agir au social, et permettent en retour de remettre en question le noyau dur.

5.3 - VERS UNE SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Nous avons plusieurs fois rappelé notre volonté de contribuer à une socio-anthropologie de l'environnement, sans précisément justifier ce que nous entendions par là. C'est d'abord le souhait de prendre en considération le dépassement d'une coupure épistémologique qui a longtemps fait figure de barrière infranchissable. Nous faisons évidemment référence à la distinction entre sociétés modernes et non modernes, que l'on n'hésitait auparavant pas à qualifier de primitives. L'anthropologie a en effet longtemps représenté une science coloniale (Leclerc, 1972). Elle a été construite sur le socle de la domination des pays occidentaux sur les sociétés non développées (ou affublées de tout autre adjectif dévalorisant), voire sur d'autres collectifs jugés exotiques (dont l'Extrême-Orient est une très bonne illustration, cette appellation à elle-seule en témoigne). Mais les anthropologues ont progressivement pris acte de la reconfiguration des relations entre sociétés modernes et non modernes, et du retour en grâce des dernières. Pourtant, un cap restait à franchir : celui de la mise en cause de l'universalité de l'ontologie naturaliste. Aujourd'hui, dépasser ce préjugé ethnocentriste signifie également de pouvoir envisager une anthropologie des modernes et de leurs systèmes de représentation du monde. C'est là une première raison qui nous a conduits vers cette voie, après bien d'autres chercheurs.

En effet, les relations entre anthropologie et sociologie sont complexes, mais force est de constater qu'elles entretiennent une extrême proximité, rendue de plus en plus visible par le dépassement de la distinction sociétés développées et non développées. Il y a donc désormais une très forte proximité de leurs objets, mais également une similarité des méthodes d'enquête employées. Pour des raisons sur lesquelles il serait superflu de revenir ici, l'anthropologie a développé des méthodes ethnographiques qualitatives, que la sociologie a su intégrer depuis maintenant plusieurs décennies. C'est donc également en partie l'usage d'une méthodologie qualitative – l'observation participante et la méthode de l'entretien semi-directif entre autres – qui justifie ce terme. Ensuite, en tant qu'elle privilégie une échelle d'analyse fine, elle apparaît tout indiquée dans le cadre du terrain de cette thèse. En particulier, la question de l'environnement enchevêtre les échelles d'actions locales et globales. La socio-anthropologie de l'environnement permet de saisir des situations particulières dans toute leur complexité, sans les déconnecter des échelles plus générales (Poirot-Delpech et Raineau, 2012). C'est toute l'ambition que nous nourrissons pour cette thèse, en inscrivant l'analyse de notre terrain dans son contexte national et régional *a minima*.

Enfin, le choix d'adopter une posture en partie anthropologique tient à l'objet que nous nous sommes fixé. Cette discipline, notamment à travers des auteurs que nous avons longuement analysés, semble être particulièrement apte à se saisir de la question des rapports à l'environnement. Car ce sont ces derniers qui représentent le cœur de cette thèse. En s'appuyant en partie sur l'anthropologie que nous venons de décrire, nous entendons apporter un éclairage particulier sur l'évolution des rapports à la nature.

Le tableau peut sembler incomplet à ce stade, car ce chapitre aura surtout montré l'intérêt de l'anthropologie et de ses apports. Le prochain chapitre sera ainsi consacré au second pan du cadre théorique, plus nettement orienté vers la sociologie. Cela nous permettra de rétablir une certaine symétrie et, à cette occasion, nous pourrions réellement définir en quoi notre approche relève de la socio-anthropologie de l'environnement.

CHAPITRE II : SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT,
ACTION PUBLIQUE ET PROCESSUS DÉCISIONNELS D'UN PROJET
URBAIN

Ce deuxième chapitre sera l'occasion de clore la présentation de notre cadre théorique, qui entend croiser socio-anthropologie de l'environnement et sociologie de l'action publique, en démontrant l'intérêt d'une telle démarche. Il permettra en outre de nous rapprocher progressivement de notre terrain d'enquête, comparativement au chapitre I^{er} qui aura pu en paraître quelque peu détaché.

La première section (II.1) abordera la relation générale au terrain et au projet urbain que nous nous proposons d'analyser, entendu comme un instrument de l'action publique. On considérera ici que le projet en question agit comme un *révélateur* des expériences de l'environnement, pour de multiples raisons que nous décrirons. En démultipliant les parties prenantes de programmes d'aménagement qui se qualifient désormais de durables, le rapprochement d'individus et groupes sociaux d'origines très hétérogènes confronte des expériences de l'environnement multiples, et les met en lumière plus clairement, par un phénomène de contraste.

Dans ce cadre, la sociologie de l'action publique, et certains de ses développements récents (analyse de la gouvernance ou de la délibération comme nouvelle norme, de la

démocratie locale et participative, en bref, de la superposition de divers modèles démocratiques et organisationnels au sein des politiques publiques) offrent des outils déterminants afin de construire notre objet d'étude. Nous reviendrons sur la question de ces modèles démocratiques et les diverses façons dont les sociologues et politistes ont récemment abordé la question (section II.2). En particulier, nous insisterons sur la question de l'expertise (section II.3). Celle-ci se situe toujours au cœur des processus décisionnels politiques. Paradoxalement, la montée en puissance de nouvelles formes démocratiques promouvant la participation de la société civile, *a priori* contradictoires avec une organisation technocratique, a abouti à son renouvellement et son renforcement. Ce constat se vérifie dans l'ensemble des politiques publiques, mais est particulièrement prégnant lorsqu'il est question d'environnement, et également d'urbanisme, entendu dans un sens large. Autant dire que notre terrain d'enquête constitue un espace particulièrement propice pour interroger ces « nouveaux espaces politiques de l'expertise » (Barbier *et al.*, 2013). En outre, si cette thématique est fondamentale dans notre thèse, c'est parce qu'elle fait preuve d'une influence déterminante sur le contenu même des dispositifs en faveur de l'environnement au sein du projet étudié : elle tend à les redéfinir.

Enfin, il restera à aborder concrètement la question du croisement entre action publique et approche par les représentations de ses acteurs. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'analyse cognitive et normative des politiques publiques développée par Pierre Muller et Bruno Jobert, ou encore Yves Surel (Section II.4). C'est en ce point précis que l'analyse de Descola sera mise à profit, et pourra être intégrée à une analyse de l'action publique. Non exempt de critiques et limites, ce courant nous apparaît néanmoins comme le plus adapté à notre objet, à condition d'en connaître les apories. En particulier, les théories développées par Pierre Lascoumes sont déterminantes pour en limiter certaines. Quand les partisans de l'analyse cognitive insistent sur le concept de référentiel, et donc une approche par les représentations, Lascoumes se concentre sur les modifications organisationnelles, qui se trouvent selon lui au cœur des politiques environnementales (mais également des mobilisations de la société civile en faveur de l'environnement), qui visent en réalité plus l'évolution des formes démocratiques que la protection de l'environnement en tant que telle comme elles le prétendent pourtant. Pour notre part, nous estimons que les deux approches sont complémentaires, et nous démontrerons dans quelle mesure : plutôt que de considérer que les acteurs sont entièrement mus par des schèmes cognitifs préreflexifs, ou qu'à l'opposé, la seule finalité est le dégagement d'un nouvel

espace démocratique¹³⁵, nous défendrons un postulat selon lequel les questions de processus décisionnels, de gouvernance, et de relations à l'environnement sont intrinsèquement liées. Aussi, s'il paraît évident que la défense de l'environnement peut masquer des enjeux de pouvoir, l'inverse est tout aussi vrai.

¹³⁵ En réalité, il serait nécessaire de nuancer, dans un cas comme dans l'autre. Concernant l'analyse cognitive, il serait caricatural de considérer qu'elle évacue complètement des considérations matérialistes, et d'enjeux de pouvoir. Muller ou Jobert insistent sur le fait qu'une approche cognitive ne supprime pas nécessairement la prise en compte des intérêts des politiques, au-delà de leurs simples représentations. Réciproquement, le concept de transcodage de Lascoumes démontre que l'auteur, s'il entend mettre en lumière les phénomènes organisationnels, n'omet pas que les politiques environnementales ont aussi pour objet de produire du sens, et d'en donner à l'agir politique.

1 - LE PROJET URBAIN, UN RÉVÉLATEUR DES EXPÉRIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

Le précédent chapitre a été l'occasion de mettre en évidence les apports d'une certaine anthropologie, en l'occurrence de la nature chez Descola, à une socio-anthropologie de l'environnement. Nous allons maintenant aborder la présentation de la seconde partie de notre cadre théorique, consacrée à la question de l'action publique, incontournable dans le cadre de cette thèse, en raison du terrain d'enquête. C'est également là que se situe l'originalité de l'approche qui y est développée.

1.1 - DE L'INTÉRÊT DE CROISER SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE

➤ *Une anthropologie de l'environnement pour des expériences plurielles de l'environnement*

En premier lieu, l'anthropologie de la nature (chapitre I^{er}) permet de comprendre *le fondement des expériences de l'environnement*¹³⁶. En effet, l'ontologie telle que définie par Descola liée à son concept de schème intégrateur de la pratique représente un prisme de lecture, mais également une modalité d'explication de la façon dont les individus conçoivent leur rapport à l'environnement. Mais survient d'emblée une interrogation, relative au caractère déterministe que nous accordons ou non à la théorie descolienne. Jusqu'à présent, nous évoquons des rapports à l'environnement au pluriel, des expériences multiples, des représentations différenciées, autrement dit une *pluralité* de manières de concevoir l'environnement, sans véritablement expliciter cette idée. Dit autrement, cela suppose que l'ontologie naturaliste théorisée par Descola ne détermine pas nécessairement les diverses manifestations de ces expériences contrastées. Si le naturalisme conditionne la structure globale des expériences de l'environnement, elle ne les contraint pas à un modèle unique, à une sorte de comportement qui serait entièrement préconditionné. D'ailleurs, c'est aussi pour cette raison que sa théorie peut être qualifiée de structuralisme modéré, la nuance se situant entre schème d'identification et schème de relation. Pour rappel, un même schème d'identification peut

¹³⁶ Reprécisons ici que la notion d'expérience entend restituer toute leur profondeur aux rapports à l'environnement, en rendant indissociables représentations et pratiques. Plus précisément, nous nous appuyons sur l'analyse cognitive des politiques publiques, qui permet précisément de faire le lien entre représentations et pratiques au sein de l'action publique, un aspect déterminant de cette thèse puisque notre terrain en relève.

accueillir plusieurs schèmes de relation, la liste proposée par le précédent anthropologue n'étant pas exhaustive. De nombreuses variables permettent en effet l'émergence d'une diversité de rapports à l'environnement, quand bien même le cadre général de leur structuration demeure celui de la distinction Nature - Culture : coexistence de plusieurs ontologies, de schèmes de la pratique divers ; évolution des ontologies. Notre analyse empirique exemplifiera cette hypothèse. Par conséquent, nous postulons qu'il coexiste bien plusieurs formes de rapport à l'environnement, que l'on peut mettre au jour selon l'échelle d'analyse. Ceci nous amène à l'interrogation majeure suivante : s'il existe diverses expériences de l'environnement, comment se manifestent-elles au sein du projet urbain ? C'est à cette seconde question que le deuxième pan de notre cadre théorique vise à répondre.

La temporalité du terrain pris pour cible, l'écoquartier de l'Union, suppose d'interroger simultanément un projet de réhabilitation et l'espace qu'il cible¹³⁷. Aussi, il s'agit d'analyser comment se manifestent ces rapports à l'environnement dans le cadre d'un projet qui suppose leur mise en exergue. Ceci nous conduit à formuler une hypothèse : le projet urbain que nous analysons ici peut être considéré comme un *catalyseur* de représentations et relations à l'environnement. Parce qu'il vise leur redéfinition, ou plus simplement que ces rapports sont l'un des objets mêmes du projet, ce dernier les révèle, les met en lumière.

➤ *Une sociologie de l'action publique pour le déploiement des expériences dans le projet urbain*

Si les apports anthropologiques que nous présentions plus tôt visent à traiter la question *sur quels principes de base se fonde l'expérience de l'environnement qu'ont les acteurs dans le contexte étudié*, cette deuxième partie du cadre théorique doit répondre à l'interrogation suivante : *comment se manifestent ces expériences au sein du projet urbain ?*

Conçu sur le modèle de l'urbanisme de projet, intégrant par ailleurs les phases de concertation publique devenues désormais obligatoires dans les politiques urbaines, l'écoquartier de l'Union augmente irrémédiablement le nombre d'acteurs prenant part à la conception, et logiquement les probabilités de désaccords et conflits. Évidemment, la

¹³⁷ Nous y reviendrons au moment de la présentation du terrain. En ce sens, l'analyse d'un programme de réaménagement peut correspondre à ce que Henry Lefèvre nommait *l'espace conçu*, en mettant néanmoins en garde contre les risques de distinguer artificiellement les éléments d'un triptyque analytique (espace conçu, perçu et vécu), indissociables dans la pratique (Lefèvre, 2000 [1974]).

thématique « nature en ville » du projet n'y échappe pas. En filigrane, c'est donc également la question de la potentielle rencontre, de l'éventuel affrontement, entre des représentations et expériences de l'environnement multiples qui se pose. Comment aboutit-on à la formation d'un discours, d'une réalité, d'une mise en œuvre de l'environnement et de la nature dans le projet urbain ? Comment se manifestent les contradictions entre les multiples façons de percevoir la nature ? Sont-elles différentes selon les groupes d'acteurs en présence ou d'origine plus individuelle ? Qu'est-ce qui aboutit à retenir une vision plutôt qu'une autre, à la faire prévaloir dans les processus décisionnels, à orienter le projet dans une direction plutôt qu'une autre ? Ou au contraire est-ce que le contenu du projet relatif à la nature est une forme d'hybridation de toutes les façons de vivre l'environnement qu'ont les acteurs en présence ? On voit déjà poindre l'étendue des questionnements, qui fera l'objet d'un indispensable recentrement au cours de ce chapitre.

Intervient ici un second constat, qui se trouve à la base de ce travail de thèse : analyser les manifestations et les émergences des représentations de la nature dans le projet urbain nous conduit à des interrogations qui dépassent la seule question de l'environnement. Il est nécessaire de se doter d'outils pour comprendre et analyser les mécanismes intrinsèques au projet urbain et à sa conception, d'autant que l'urbanisme durable ne modifie pas que la question de la prise en compte de l'environnement, tant s'en faut : c'est également l'ensemble des mécanismes de décision qui évoluent. Nous proposons donc de doubler l'étude des représentations de l'environnement par une analyse des processus décisionnels à l'œuvre dans le programme de réhabilitation de l'Union, qui fait plus largement écho aux mutations actuelles de l'action publique en matière d'aménagement, d'urbanisme, et de ses autres secteurs d'intervention. Un phénomène que certains considèrent comme le signe d'un « tournant délibératif », tel Loïc Blondiaux (2002).

1.2 - UN CATALYSEUR DES REPRÉSENTATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

La première hypothèse consiste donc à considérer que notre terrain d'investigation, le projet d'écoquartier de l'Union, que nous décrirons en détail à l'occasion du chapitre IV, est une forme de catalyseur des rapports à l'environnement, et ce pour plusieurs raisons.

➤ *La nature, une des thématiques majeures du projet*

Le programme de réaménagement, se définissant comme durable au gré d'une forme d'autoproclamation¹³⁸, axe une grande partie de son contenu sur la question de la « nature en ville ». Les documents-cadres, que nous analyserons sous différents angles au cours des chapitres IV et VIII en particulier, font de cette thématique un axe majeur de réflexion. À titre de premier exemple, le « Référentiel Dynamique Développement Durable »¹³⁹ précise la chose suivante :

« L'un des enjeux du développement durable dans lequel s'inscrit pleinement l'écoquartier de l'Union est de préserver les ressources naturelles et en particulier de lutter contre l'érosion de la biodiversité¹⁴⁰. [...] la réhabilitation de ce morceau de ville, qu'est l'Union [*sic*] est l'occasion d'introduire la nature en ville et d'inscrire le territoire dans la trame verte et bleue communautaire. »¹⁴¹

Cet extrait symbolise déjà fortement l'importance accordée à la thématique de la nature dans le programme de réhabilitation. Elle est considérée comme l'une des dix thématiques majeures identifiées au cours de la conception du projet et au sein dudit référentiel. C'est d'ailleurs plus largement le cas dans une très large majorité des opérations d'aménagement se désignant comme durables. À ce sujet, nous évoquons au cours de l'introduction le plan *nature en ville*, qui vise explicitement la redéfinition des relations à la nature en contexte urbain¹⁴². Aussi, la question de la nature est désormais une thématique de l'aménagement (plus seulement

¹³⁸ À ce sujet, voir notamment : LEJEUNE C., VILLALBA B., 2012, « Test de charge de la durabilité urbaine : Le cas de « l'écoquartier exemplaire » de la zone de l'Union (Nord, France) », *Vertigo*, 12, 12. [En Ligne], consulté le 8 janvier 2013, URL : <https://vertigo.revues.org/12227>.

¹³⁹ Il s'agit d'une sorte de charte définissant la façon dont les réflexions relatives au développement durable sont intégrées dans le projet. Il est également désigné par l'acronyme RDDD ou R3D.

¹⁴⁰ On peut d'ores et déjà relever le phénomène de rattachement de la thématique de la nature aux politiques de développement durable, sur lequel nous reviendrons au cours du chapitre III (Charles et Kalaora, 2007).

¹⁴¹ SETEC-ENVIRONNEMENT et SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015 « Nature en ville et biodiversité », « Référentiel Dynamique Développement Durable » version n°2, Cahier n°2, fiche 3.1.

¹⁴² Pour une illustration de la multiplication des projets d'écoquartier faisant de l'environnement, la nature ou la biodiversité des axes prioritaires, le lecteur peut se référer à la thèse d'écologie d'Henry, qui fournit de multiples exemples : HENRY A., 2012, *Aménagement des Eco-quartiers et de la Biodiversité*, Thèse d'écologie, AgroParisTech, 200 p.

résiduelle), qui suppose *de facto* des dispositifs délibératifs spécifiques. Car encore faut-il savoir de « quelle nature on parle », et qui en décide.

➤ *Une opposition conceptuelle et contextuelle urbain - naturel*

Le programme de réaménagement cristallise les représentations de l'environnement également en raison du contexte urbain du projet. La ville, en tant qu'institution humaine, est en quelque sorte la concrétisation matérielle de l'opposition Nature – Culture, retranscrite par la dichotomie Ville – Nature. L'ensemble de l'enquête le démontre, l'une des premières manières de définir la ville consiste à dire qu'elle relève d'un espace artificiel, non naturel. À l'opposé, la nature se situe par définition à l'extérieur de la ville, éventuellement dans les territoires ruraux. Telles que nous les précisions au cours du Chapitre I^{er}, les origines-mêmes de la sociologie de l'environnement démontrent cette structuration des représentations. En effet, la sociologie rurale a été l'un des premiers courants à se saisir de la question de l'environnement, en particulier en France (*cf.* Chapitre I^{er}, sous-section 1.2). Ce n'est que beaucoup plus tardivement, et encore partiellement, que ce type de questions a été déporté au sein du contexte urbain, qui plus est à travers des objets spécifiques.

Aussi et plus largement, que l'on considère les territoires ruraux comme des espaces naturels ou semi-naturels importe peu, la ville reste bien l'espace symbolique de l'artificiel, la manifestation matérielle de la dichotomie naturaliste retranscrite dans le mode d'habitat humain prédominant. Ce contexte conditionne évidemment les représentations de l'environnement. Dans ce cadre, comment analyser les injonctions à réintroduire la nature en ville ?

En ce sens, notre terrain est particulièrement privilégié. Questionner les acteurs du projet sur cette thématique les conduit en général à manifester des représentations extrêmement tranchées, probablement plus marquées que si elles avaient été sollicitées dans un autre contexte. L'espace d'enquête est donc bien un catalyseur, et ce à double-titre : parce qu'il confronte les acteurs à leurs propres représentations, il les met en lumière de façon très efficace ; il donne à voir des considérations plus générales sur ce que peut être (ou ne plus être) la nature dans le contexte ontologique actuel confronté à la crise environnementale, que ce soit en milieu urbain ou non.

➤ *Une diversification des acteurs mobilisés dans la fabrique de la ville*

Longtemps, la question de la nature en ville a été considérée à travers le simple développement d'espaces verts, pelouses tondues plus que de raiison et massifs fleuris au caractère strictement ornemental. Quand auparavant le service municipal ou intercommunal des espaces verts suffisait à traiter fort simplement la question, la nature en ville se doit désormais d'être *fonctionnelle* d'un point de vue écologique, ce qui implique trois évolutions : le renouvellement des représentations de la place de la nature en ville (passage de l'esthétique au fonctionnel, ou superposition des deux) ; l'irruption de savoir-faire spécifiques, à même de rendre le terrain propice à cette fonctionnalité ; et conséquemment la présence de nouveaux acteurs disposant de ces compétences (notamment écologue, naturalistes, *etc.*). Or, ces derniers acteurs diffusent à cette occasion un référentiel technico-scientifique particulièrement prégnant, orientant en partie la conception de la nature en milieu urbain.

1.3 - ORGANISATION TRANSVERSALE ET HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ACTEURS DU PROJET

Puisque c'est tout l'objet de cette thèse, nous reviendrons longuement sur ces questions au cours des chapitres centraux d'analyse (Chapitres VI et VII notamment) du terrain étudié, afin de présenter la constellation d'acteurs en présence. Pour l'heure, nous nous en tiendrons à cette remarque : l'inclusion de nouveaux enjeux – notamment environnementaux – dans l'aménagement urbain entraîne une complexification de la typologie des acteurs prenant part à la conception des projets, puisque l'inclusion de nouvelles compétences ouvre la voie à des acteurs peu représentés jusqu'alors, et à une véritable « expertise environnementale » (Létourneau, 2014). Plus précisément, et pour ne pas nous restreindre à une vision fonctionnaliste de l'expertise, celle-ci se réalise dans un double mouvement : la présence d'experts répond évidemment à une attente, mais ces derniers contribuent également à la (re-) définir, transformant progressivement la question initiale de la nature en ville en celle de la gestion de la biodiversité.

Au-delà de l'inclusion de ces nouveaux savoir-faire, la diffusion des grands principes du développement durable implique également la mise en œuvre d'une méthodologie spécifique. C'est notamment le cas quant aux questions organisationnelles. Le développement durable, d'un point de vue méthodologique, suppose la réalisation d'un grand principe entraînant des conséquences importantes sur l'organisation et le contenu d'un projet : la

transversalité. À travers ce terme, l'idée défendue est que les pratiques durables doivent être intégrées à l'ensemble des politiques publiques. Or, l'application du principe pose de sérieux problèmes méthodologiques et opératoires, en complexifiant et élargissant les sphères d'influence des différents domaines politiques d'intervention. Le développement durable, devant être pensé dans l'ensemble de ses dimensions, suppose de faire appel à des acteurs ou structures fonctionnant habituellement de façon complètement segmentée.

Aussi, s'il y a bien une démultiplication des acteurs de l'urbanisme durable, c'est en partie en raison de la diffusion de ce principe. Les différents secteurs politiques et administratifs doivent désormais travailler en étroite relation. En retour, il devient nécessairement plus complexe de faire émerger une orientation commune (pas nécessairement consensuelle) quant aux grands axes d'un programme d'aménagement (qu'il soit urbain ou non, bien qu'évidemment les types d'acteurs mobilisés diffèrent selon les cas).

C'est en ce sens que nous considérons que les nouveaux projets urbains, se réclamant de l'urbanisme ou plus largement du développement durable, peuvent être considérés comme des révélateurs particuliers des représentations de l'environnement. Puisque désormais ils impliquent la présence d'acteurs très différents – élus, techniciens, experts, mais également riverains regroupés ou non en associations – ils deviennent des espaces de négociations, parfois de conflits. Ils sont l'occasion pour l'ensemble de ces acteurs de faire valoir leur représentation, leur vision d'une thématique particulière (la nature étant l'une d'elles). Or, si l'on part du principe que les conflits conduisent à révéler plus fortement les positions de certains individus ou groupes par un phénomène de contraste, les projets urbains de ce type deviennent des *espaces-temps* tout désignés pour analyser les diverses expériences de l'environnement, puisqu'ils les cristallisent, les rendant plus évidentes, plus intelligibles.

Finalement, l'intérêt d'une socio-anthropologie de l'environnement interrogeant simultanément l'action publique est évident, et ce à plus d'un titre : d'abord, le projet urbain est bien un catalyseur des expériences de l'environnement, d'une part parce que l'urbanisme durable fait de la nature et de l'environnement, l'une de ses, sinon sa thématique privilégiée. Naturellement, l'enjeu devient plus fort, de nombreux débats portent sur l'objet en question, et révèlent les positions des acteurs à son sujet. Mais le projet urbain durable est également un révélateur particulièrement efficace pour une autre raison, qui tient à une de ses caractéristiques inhérentes : son contexte. L'opposition ville – nature tend à accentuer les prises de positions, et fait donc de ce cadre particulier un théâtre particulièrement efficace pour interroger ces

représentations de l'environnement. Enfin, les projets urbains fondés sur le principe de la durabilité tendent à multiplier les types d'acteurs parties prenantes en raison de l'organisation transversale qu'ils prônent. Mais la complexification de la typologie d'acteurs concernés, et donc des mécanismes de décision et de conception du projet, sont également la conséquence d'une modification d'un ordre plus global, la diffusion du concept de gouvernance au sein de l'action publique. Or, pour comprendre l'ensemble de ces mécanismes, il est nécessaire de se doter d'outils conceptuels adaptés, de la sociologie de l'action publique puisque le projet urbain en relève pleinement, *a fortiori* en raison des modifications induites par l'urbanisme durable sur les mécanismes de décision, les organisations publiques, l'action publique, la gouvernance, que nous allons maintenant aborder.

2 - APPROCHER LES TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ? LES GRANDS OBJETS DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE

De nombreux sociologues de l'action publique investissent désormais la thématique de la gouvernance¹⁴³. Mais la définition du concept pose de nombreux problèmes, qui tiennent à son double emploi : la gouvernance est à la fois une notion performative, alors entendue comme un moyen de renforcer la démocratie, et un objet d'analyse pour les sociologues et politistes (Blondiaux, 2001), en tant qu'elle serait le signe d'un renouvellement de l'action publique¹⁴⁴. Dès lors, le risque est grand de s'approprier une catégorie produite par l'action publique sans l'interroger : en définitive, dans quelle mesure la gouvernance impacte-t-elle les politiques publiques ? Quels liens entretient le concept avec d'autres qui lui sont fréquemment adjoints : démocratie participative, locale, technique ou encore délibérative ? Et enfin, quelle incidence sur l'objet de cette thèse ?

¹⁴³ On peut évidemment citer Loïc Blondiaux, sur lequel nous nous appuyerons fréquemment dans cette thèse, mais également Guy Hermet (2004 ; Hermet, Kazancigil et Prud'homme, 2005). Plus spécifiquement pour une application aux questions environnementales, se référer à : LÉTOURNEAU A., 2009, « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *Vertigo*, Hors série 6. [En Ligne], consulté le 3 avril 2016, URL : <https://vertigo.revues.org/8891>.

Et pour un panorama de la diversité des approches de la gouvernance, voir : BRUNELLE, D. (dir.), 2010, *Gouvernance: théories et pratiques*, Montréal, Éditions IEIM, 307 p.

¹⁴⁴ Blondiaux et Sintomer évoquent également cette double-dimension, qu'ils qualifient plutôt de *pragmatique* et *théorique* (2002).

Il n'est pas anodin que Patrick Le Galès, l'un des premiers chercheurs à avoir introduit le terme de gouvernance en France à partir de l'univers académique anglo-saxon, le fasse pour parler de *gouvernance urbaine* (Le Galès, 1995). La question touche donc directement notre problématique puisque l'on peut considérer le projet urbain comme un *instrument* spécifique de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004), et donc des politiques urbaines. Ce faisant, cet « instrument » est directement impacté, et en retour, contribue à alimenter la diffusion du principe de la gouvernance¹⁴⁵.

2.1 - RECONNAÎTRE L'IMPACT DES ACTEURS NON INSTITUTIONNELS SUR LES PROCESSUS DÉCISIONNELS POLITIQUES

Pour définir le concept de gouvernance, on peut procéder en creux, en le considérant par opposition à celui de gouvernement. C'est d'ailleurs la solution retenue initialement par Le Galès (1995), dans l'un des articles fondateurs qui a permis d'introduire la notion dans le paysage de la sociologie et des sciences politiques françaises. Le gouvernement serait caractérisé par une centralisation du pouvoir, alors concentré dans l'appareil étatique.

Par opposition, un mouvement progressif depuis plusieurs décennies atteste d'un désengagement généralisé de l'État. Ce fut d'abord l'objectif du grand mouvement de décentralisation initié au cours de la décennie 1980¹⁴⁶. *A contrario*, la gouvernance dénoterait donc un pouvoir plus diffus, un éparpillement des décisionnaires politiques (aussi bien géographique qu'institutionnel), et l'entrée en scène de nouveaux acteurs. Aussi, l'une des premières caractéristiques de la gouvernance est de diversifier les types d'acteurs prenant part à la décision politique. D'un point de vue strictement sociologique, employer la notion de gouvernance démontre la reconnaissance d'un phénomène déjà existant, de l'impact de certains acteurs ou structures ne participant pas directement au choix politique (lobbying, *etc.*) mais l'influençant pourtant. En cela, le concept de gouvernance permet de proposer une analyse qui n'est pas seulement institutionnelle de la façon de forger et d'administrer le pouvoir et les choix politiques, puisqu'elle tient compte du poids d'autres types d'acteurs, notamment privés

¹⁴⁵ On verra plus loin que le projet urbain, en règle générale, est une illustration presque archétypique des différentes modifications de l'action publique, aujourd'hui subsumées sous le concept de gouvernance.

¹⁴⁶ Nous prenons ici le point de départ « officiel » de la décentralisation, et la loi Defferre de 1982, quand bien même le processus a été initié plus tôt, avec la régionalisation entamée sous la présidence de De Gaulle.

(entreprises, acteurs économiques de tous ordres), et non-étatiques. Par-là, la notion de gouvernance permettrait de saisir plus finement les règles informelles du jeu politique.

En particulier, les politiques de la ville ont été fortement touchées par le désengagement étatique. Ce qui fait dire à Le Galès que la France est passée d'un « gouvernement des villes à une gouvernance urbaine. » (1995)¹⁴⁷.

« Le concept de gouvernance urbaine permet de reconnaître la fragmentation, l'incohérence et suggère de mettre l'accent sur les formes de coordination verticale et horizontale de l'action publique. Il permet de mieux prendre en compte la capacité stratégique des acteurs, la diversité des processus de légitimation, la dynamique de négociation entre acteurs. » (*Ibid.* 1995, p. 60)

Que l'on souscrive ou pas au terme de gouvernance, il est évident que l'action publique connaît de fortes évolutions tout particulièrement depuis la décennie 1980, notamment par l'inclusion de nouveaux acteurs, et pas uniquement en raison du processus de décentralisation, tel que nous le verrons plus loin. Puisque ces modifications impactent directement les politiques de la ville, cette thèse doit les prendre en considération.

Mais l'élargissement des cercles d'acteurs concernés par les politiques urbaines, tant d'un point de vue effectif qu'analytique, ne se limite pas à reconnaître une influence plus ou moins forte (et par ailleurs plus ou moins démocratique) à des structures et groupes d'influence économiques et privés, de type lobbyistes. Depuis plus de deux décennies, la tendance est à l'inclusion de la société civile au sein des processus décisionnels politiques, par la multiplication de dispositifs aux noms évocateurs : Commission nationale du débat public, conseil ou comité de quartier, jury citoyen, conférences de consensus,... les exemples sont nombreux. Ici, on aborde un autre phénomène, celui du développement ou du renouvellement des formes démocratiques. La démocratie serait en passe de devenir locale ou de proximité, participative et/ou délibérative. Or, il convient de ne pas confondre entre elles la gouvernance et les formes démocratiques évoquées ici, bien qu'elles entretiennent une forte proximité, et qu'en certains cas, les notions puissent avoir tendance à se confondre (et à être confondues).

¹⁴⁷ La comparaison est fréquemment faite avec les États-Unis, qui auraient entamé le processus bien plus tôt.

2.2 - LE TOURNANT DÉLIBÉRATIF ET L'INCLUSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ACTION PUBLIQUE. QUELS LIENS ENTRE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE, PARTICIPATIVE, DÉLIBÉRATIVE ET GOUVERNANCE ?

Dans un article de 2002, Loïc Blondiaux notait avec Yves Sintomer le développement d'une sorte de « nouvel esprit de l'action publique », dans une référence explicite à Boltanski et Chiapello (Boltanski et Chiapello, 1999), ce nouvel esprit étant caractérisé par : la tentative de diversifier les acteurs prenant part aux processus décisionnels politiques ; le développement d'outils visant la régulation des relations entre ces nouveaux inclus de l'action publique. Ces deux caractéristiques conduisent les auteurs à considérer ce nouvel esprit comme *délibératif*.

Ce tournant délibératif se démarque du modèle étatique autoritariste et centralisé, en faisant du débat ouvert le moteur de la démocratie et l'arène légitime de définition de l'intérêt général, alors formulé par tout un chacun, à travers un processus dialogique. Ce débat doit tendre vers le consensus, grâce à la confrontation de ses différents participants par l'argumentation (Richard-Ferroudji, 2012). Cette dernière devient le mode de communication légitime, non sans poser des problèmes d'inégalités, les acteurs prenant part au débat ne bénéficiant pas tous de la même aisance vis-à-vis des différentes formes de discursivité (Young, 1996).

Le tournant délibératif tel qu'analysé par Blondiaux et Sintomer ne recoupe pas exactement le développement de la gouvernance abordé en début de cette section, bien que les liens soient étroits :

« Les approches en terme de gouvernance partagent avec les théories de la délibération une vision de la politique « décentrée » par rapport au système fondé sur la démocratie représentative. Cependant, elles diffèrent sur cinq points au moins des théories de la démocratie délibérative. D'une part, elles ne distinguent pas entre la délibération et le marchandage [...]. Deuxièmement, elles ne partagent pas la méfiance des tenants du paradigme délibératif envers la logique marchande. Troisièmement, elles ne postulent pas que les interactions entre acteurs devraient nécessairement se dérouler sur la place publique pour être légitimes. Quatrièmement, elles ne se préoccupent

pas outre mesure du fait que les simples citoyens y soient impliqués [...]. Enfin, les explications en termes de gouvernance perçoivent généralement la crise de la représentation politique et l'émergence de formes nouvelles de gouvernementalité dans une optique fonctionnaliste, là où les théories de la délibération politique les comprennent comme un produit différé de la critique adressée aux formes traditionnelles de gouvernement politique. »
(Blondiaux et Sintomer, 2002, p. 29-30)

Conséquemment, le modèle délibératif implique le développement de l'information du public, de sa consultation ou de sa concertation, voire de sa participation à l'élaboration des politiques publiques. Si ce constat semble, du moins à l'époque, relever plus de l'intuition que de la certitude, cela tient probablement au « flou conceptuel » qui entoure les notions de délibération et de participation qui prévaudraient désormais (*Ibid.*). En tous les cas ce mouvement, ce nouvel esprit de l'action publique a produit quantité de dispositifs de délibération nouveaux, qui ont touché plus rapidement certains pans du fait politique que d'autres. C'est en particulier le cas de deux thématiques qui nous occupent ici : l'aménagement et l'urbanisme (on considère ces deux domaines comme étant intrinsèquement liés); l'environnement.

Dans le champ politique de l'aménagement du territoire, la diffusion du concept de gouvernance au sein des pouvoirs publics et des sphères académiques s'est produite parallèlement à celle de démocratie participative. Pourtant, si gouvernance et démocratie participative (et/ou délibérative) vont fréquemment de pair, elles ne désignent pas exactement les mêmes phénomènes.

La démocratie participative regroupe également un ensemble de dispositifs proches du modèle délibératif. Cette fois-ci, l'objectif est explicitement¹⁴⁸ de développer la participation citoyenne aux politiques qui les impactent directement¹⁴⁹. Dans de nombreuses collectivités et institutions publiques territoriales ont été développés des outils (comités de quartier, budgets participatif,...) et arènes permettant au public de se prononcer sur des politiques et projets les

¹⁴⁸ C'est là une des différences avec la forme délibérative, qui ne cible pas aussi spécifiquement la société civile que ne le fait la démocratie participative.

¹⁴⁹ Raison pour laquelle la démocratie participative est territorialisée, et concerne généralement l'action publique locale.

concernant immédiatement. Mais en réalité, la participation est plus un agrégat de dispositifs similaires qu'un corpus réellement cohérent. Elle recouvre un ensemble de manifestations singulières aux implications diverses. Bien qu'il soit nécessairement schématique, on pourrait proposer le gradient suivant, de la plus faible à la plus forte insertion du public : campagnes d'information sur les politiques en œuvre ; consultation du public en vue d'amender ces politiques ; concertation avec ce dernier ; et parfois coproduction de ces politiques.

Selon sa définition initiale, la démocratie participative semble s'opposer au modèle de la représentation politique. Quand le premier invite la société civile à prendre part directement à la conception des politiques, le second est fondé sur la délégation du pouvoir à des représentants supposés éclairés. Jean-Michel Fourniau insiste sur le maintien d'une forte conflictualité quant aux normes de l'action publique, qui remettrait en question l'érection de la délibération comme nouvelle norme hégémonique de l'action publique (2007). Si ces critiques s'avèrent fondées, puisque la norme de la délibération ne s'impose pas partout et toujours, cette dernière nous semble néanmoins être la plus adaptée pour décrire les évolutions à l'œuvre dans l'action publique. Par ailleurs, on aurait tort d'opposer démocratie représentative et participative, ou plutôt de considérer que l'alternative est soit à l'une, soit à l'autre. L'essor des technologies politiques de participation du public n'a pas remplacé le modèle représentatif¹⁵¹. À ce titre, nous rejoignons Loïc Blondiaux qui estime que l'on se tourne progressivement vers un modèle *délibératif* plus que strictement *participatif*, les dispositifs de concertation venant plutôt compléter que supplanter les mécanismes de représentation politique plus traditionnels (Blondiaux, 2001b). Dès lors on peut considérer le phénomène comme une juxtaposition normative, en partie contradictoire.

Enfin, et simultanément, une autre « variante » démocratique a émergé : celle de démocratie locale (également appelée de proximité, dans le cadre de la loi du même nom¹⁵²). La notion de démocratie locale demeure, elle aussi, relativement floue. En réalité, plus que ce qu'elle est, elle dit ce qu'elle n'est pas : une centralisation géographique et institutionnelle du pouvoir politique. L'essor de la démocratie locale doit donc être mis en regard avec la décentralisation administrative française, et la loi Defferre de 1982 qui instituait les collectivités locales¹⁵³. À ce sujet, rappelons simplement que le processus de décentralisation visait une plus juste répartition territoriale du pouvoir politique. Aussi, il paraissait pertinent de créer de

¹⁵¹ Que ce soit à l'échelle locale ou nationale, les deux formes démocratiques coexistent.

¹⁵² Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

¹⁵³ Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

nouveaux échelons politiques (collectivités territoriales, *etc.*), de leur transférer certains pouvoirs étatiques, et de simultanément renforcer des institutions déjà existantes (les régions notamment). De cette façon, l'objectif affiché était de déléguer certaines compétences (aménagement, du territoire, développement économique par exemple), aux régions en particulier, quand bien même le principe de subsidiarité demeure¹⁵⁴.

La démocratie locale désigne donc un fonctionnement démocratique au sein duquel les choix politiques sont réalisés à une échelle géographique et administrative réduite. Les potentiels liens entre démocratie participative et locale sont évidents : il semble plus aisé pour la population d'avoir prise sur des choix opérés localement. Cet essor de la participation, dans le cadre d'un « tournant délibératif », est particulièrement prégnant au sein des politiques de la ville et plus précisément de l'aménagement et de l'urbanisme, mais également en ce qui concerne les politiques environnementales locales.

2.3 - CONCERTATION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT : DES DOMAINES PIONNIERS

Il est particulièrement intéressant de noter que ces thématiques de l'aménagement du territoire et de l'environnement, puis un peu plus récemment de l'urbanisme, sont les objets politiques les plus concernés par la mise en œuvre de la concertation et du modèle délibératif. Au-delà même, ces thématiques ont été pensées conjointement, dès leurs prémices. La loi Bouchardeau de 1983 a été la première initiative législative à instituer la consultation du public comme préalable à l'aménagement du territoire¹⁵⁵, à certains travaux et ouvrages particuliers, dans un objectif de prise en compte – et dans un souci de préservation – de l'environnement.

À l'aube de la décennie 1980, l'État français repose toujours sur un modèle centralisé et technocratique. Les critiques environnementalistes de cette époque sont progressivement intégrées par l'État dans le cadre d'une institutionnalisation (Claeys-Mekdade, 2006), dont la loi Bouchardeau est en quelque sorte le premier acte. Mais le cadre d'application de la loi de

¹⁵⁴ Le principe de subsidiarité implique l'absence de pouvoir législatif pour les collectivités territoriales, leurs compétences étant toujours attribuées par l'État. Aussi, il convient de nuancer les pouvoirs desdites collectivités. À ce sujet, Aliénor Bertrand évoque une « conception faible » de la démocratie. (2009).

¹⁵⁵ Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement : « *La réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux, exécutés par des personnes publiques ou privées, est précédée d'une enquête publique soumise aux prescriptions de la présente loi, lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.* »

1983 demeure imprécis, et une décennie plus tard, en 1993, une évaluation décennale conclut à des résultats mitigés¹⁵⁶. Suivront de nombreuses lois et circulaires, notamment la loi Barnier de 1995¹⁵⁷, qui vise à renforcer la protection de l'environnement tout en délimitant plus précisément les modalités de participation du public aux décisions politiques en la matière. Par la même occasion sera créée la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette inflexion des politiques publiques s'insère dans une évolution internationale : on peut en particulier signaler deux événements importants relatifs à ce sujet : le Sommet de Rio de Janeiro en 1992¹⁵⁸ ; la *Convention d'Aarhus*¹⁵⁹ de 1998, spécifiquement dédiée à la question de « *l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* »¹⁶⁰.

À l'occasion du prochain chapitre (III) destiné à une contextualisation institutionnelle de la prise en compte de la nature et de l'environnement dans l'aménagement et en particulier l'urbanisme, nous présenterons plus en détail l'appareil réglementaire. Ici, il est question de démontrer que la genèse de la législation en matière de concertation du public au sujet de l'aménagement du territoire s'appuie très largement sur la protection de l'environnement, et inversement.

Dans le cas de l'urbanisme, la législation est plus récente, mais non moins concernée par les questions de participation et de concertation du public. On peut par exemple signaler l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme, qui instaure la nécessité de conduire une consultation du public en amont de certaines opérations majeures. En raison de cette genèse commune, le projet urbain fait figure d'objet tout désigné pour analyser les recompositions de la participation

¹⁵⁶ Constat formulé par Huguette Bouchardeau elle-même, dans le cadre de l'évaluation décennale de la loi (1993).

¹⁵⁷ Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

¹⁵⁸ Que ce soit dans la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, au sein du principe n°10 notamment : « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci.* », ou dans le cadre de l'adoption du programme Action 21, section III « *Renforcement du rôle des principaux groupes* » en particulier.

¹⁵⁹ La loi française relative à la démocratie de proximité (*op. cit.*) est d'ailleurs la transcription des engagements de la Convention d'Aarhus.

¹⁶⁰ Signée par trente-neuf états, dont la France, « [...] reconnaissant que, dans le domaine de l'environnement, un meilleur accès à l'information et la participation accrue du public au processus décisionnel permettent de prendre de meilleures décisions et de les appliquer plus efficacement, contribuent à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux, lui donnent la possibilité d'exprimer ses préoccupations et aident les autorités publiques à tenir dûment compte de celles-ci [...] » (*Ibid.*)

en France, tout particulièrement lorsqu'elle touche la question de l'environnement. Tel que le signalent fort justement Bacqué et Gauthier :

« [...] l'urbanisme comme modalité d'action sur les territoires urbains interroge d'emblée les relations entre pouvoirs politiques, techniques et expertises, savoirs urbains et usages, dans une interrelation spécifique qui permet d'éclairer plus largement les enjeux de la participation. » (2011).

Les transformations de l'action publique évoquées jusqu'ici (développement de dispositifs de participation, de la gouvernance, de la délibération, relocalisation démocratique) se sont donc produites conjointement avec l'émergence puis le renforcement des politiques environnementales. L'on pourrait même dire que la préservation de l'environnement est l'un des motifs premiers qui ont présidé à la diffusion du modèle délibératif. En définitive, le projet urbain, en tant qu'instrument de l'action publique et qu'objet d'étude, est directement touché par les transformations de l'action publique, et ce à double-titre.

D'abord, il reflète le développement des techniques managériales au sein de l'action publique (Aggeri et Labatut, 2014 ; Padioleau, 1991 ; Raffenne, 2012). C'est tout le contenu de l'organisation dite « en mode projet » (Leroy, 2007). En cela, il intègre certaines caractéristiques de la gouvernance, en associant acteurs publics et privés, et en éclatant les mécanismes de décision. Ensuite, parce que l'urbanisme est l'un des domaines les plus touchés par l'essor de la participation et du modèle délibératif (*a fortiori* au sujet de la thématique environnementale qui constitue désormais une composante de l'aménagement urbain), le projet urbain connaît une complexification des processus décisionnels, notamment par une multiplication des parties prenantes.

Les évolutions que nous avons esquissées jusqu'ici, qu'il s'agisse d'évoquer la gouvernance urbaine de Le Galès, le tournant délibératif de Blondiaux et Sintomer, ou simplement le développement des technologies politiques érigeant la participation de la société civile comme nouvelle norme démocratique tendent toutes vers une caractéristique commune : la multiplication des acteurs prenant part à l'action publique locale et le renforcement de leur hétérogénéité. Cette norme démocratique serait fondée sur la crise de la représentation politique, et du modèle technocratique français, dans lequel experts et politiques concentraient

l'ensemble du pouvoir. Mais si les mutations sont réelles et font émerger de nombreux dispositifs qui laissent à penser qu'une nouvelle norme démocratique apparaît, on aurait tort de considérer que l'ancien modèle technocratique de l'action publique est désormais dépassé. En effet, si le modèle représentatif et le modèle délibératif coexistent, il en va de même pour l'expertise et la participation. On verra d'ailleurs que la participation se réinvente à travers un dévoilement de l'expertise. Bien que l'action publique tende à faire participer la population selon de nombreuses modalités, elle recourt aussi toujours fortement à l'expertise.

3 - EXPERTISE ET DÉMOCRATIE TECHNIQUE DANS L'URBANISME DURABLE

Parce qu'il y a simultanément un développement de la participation et un maintien – renouvellement de l'expertise au sein du projet analysé, cette thèse se doit d'aborder la question centrale de l'expertise, et ses implications sur la façon dont est intégrée la question de la nature en ville au sein du projet. Car c'est en grande partie au sein de ces rapports experts – profanes (dont il s'agira de nuancer l'opposition, souvent trop substantialiste), que se joue la définition de cette nature en ville. C'est toute la question de la *démocratie technique*, que nous allons à présent aborder.

3.1 - DE LA MISE EN CAUSE DE L'EXPERTISE...

Nous ne pouvons faire l'impasse sur le recours à l'expertise dans la mesure où celle-ci s'avère omniprésente au sein du projet étudié et fait preuve d'une influence déterminante sur nos objets d'analyse. Par ailleurs, la France est le terrain d'une longue tradition technocratique, initiée depuis le XVIII^{ème} siècle¹⁶² et la révolution française, avec la création des Grandes Écoles (Polytechnique par exemple) (Restier-Melleray, 1990), qui ne cessa de se renforcer depuis. Le recours toujours plus fréquent à l'expertise par les acteurs de l'action publique s'intègre dans un processus de rationalisation de cette dernière. L'expertise remplit alors un rôle d'objectivation, fondé sur le « *mythe d'une décision rationnelle* » (Cadiou, 2006, p.114). Elle assoie sa légitimité sur l'objectivité de ses méthodes, empruntées à la science académique. L'approche de Philippe Roqueplo éclaire particulièrement bien le positionnement de

¹⁶² Pierre Lascoumes nous propose une période antérieure et la date de 1682, avec les premiers ingénieurs des Ponts et Chaussées (2002).

nombreuses recherches portant sur le sujet. Pour celui-ci, l'expert est à la fois aide à la décision et faire-valoir du politique (Roqueplo, 1997), placé dans une position, comme le titre de son ouvrage l'indique, entre savoir et décision.

Pourtant, la multiplication d'affaires sanitaires au cours des années 1980 et 1990, les plus médiatisées étant l'accident de Tchernobyl en 1986 (et d'autres moins délimitées temporellement : l'accroissement des pluies acides, l'affaire du sang contaminé, la crise de la vache folle,...) vont progressivement aboutir à la mise en cause des choix technico-scientifiques opérés par les politiques en relation avec les corps d'experts. Y revenir plus précisément nous écarterait trop du sujet de cette thèse. Par ailleurs, une littérature scientifique extrêmement prolifique, en particulier au sein de la sociologie revient sur ces événements¹⁶³. Progressivement, le modèle technocratique semble être mis en cause. L'opacité des décisions technico-politiques est fréquemment critiquée¹⁶⁴.

Mais paradoxalement, cette série d'accidents renforce en réalité le recours à l'expertise. Les experts sont mandatés dans un objectif de réduction des risques, et afin de solutionner les problèmes initialement créés, alors que l'on aurait pu anticiper un phénomène inverse :

« [...] les sciences et techniques sont mises en cause en tant que sources d'innovations ; cependant, elles apparaissent plus que jamais indispensables pour faire face à ces risques. L'expertise scientifique à destination politique consistant à solliciter, dans un processus de décision publique, les capacités de la science à diagnostiquer et à réguler les risques, apparaît donc comme un point clef de cette nouvelle configuration. » (Granjou, 2003, p. 175)

Des évolutions importantes doivent néanmoins être mentionnées. Le principe de légitimation de l'expertise, reposant sur la scientificité et l'indiscutabilité des résultats est battu

¹⁶³ Les références sont innombrables. Voir par exemple : GRANJOU C., BARBIER M., 2010, *Métamorphoses de l'expertise : précaution et maladies à prions*, Paris; Versailles, Ed. de la Maison des sciences de l'homme ; Ed. Quæ (Natures sociales), 304 p., ou également : ROQUEPLO P., 1988, *Pluies acides: menaces pour l'Europe*, Paris, Economica (Environnement), 357 p.

¹⁶⁴ À ce sujet, se référer au *Dictionnaire critique de l'expertise* (Gilbert et al., 2015), et plus particulièrement à l'entrée « Transparence » qui offre un bon aperçu de la question.

en brèche. De manière croissante, les controverses scientifiques et sociotechniques sont mises en lumière, le principe de l'incertitude s'affiche (Lascoumes, 2002). Ce dernier donnera naissance à d'abondantes recherches en sciences sociales, sur les concepts de vulnérabilité sociale, d'acceptabilité du risque, et autres objets similaires. À ce titre, le célèbre ouvrage paru quelques années plus tard, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique* (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), présente un titre évocateur.

Un phénomène de mise en lumière des arcanes de l'expertise et de ses relations avec le politique se produit progressivement, aussi bien dans les médias qu'au sein des sciences sociales. Bien qu'il soit épineux d'affirmer un lien direct, nous considérons probable que le tournant délibératif décrit au cours de la précédente section entretient une proximité avec la mise en cause de l'expertise. C'est l'ensemble d'un modèle démocratique décisionnel qui nous apparaît en mutation : critique du modèle de la représentation politique, qui aurait jusqu'alors été « court-circuitée », selon la formule de Latour, par une expertise scientifique non-négociable, et simultanément diffusion des concepts de gouvernance et de démocratie participative.

C'étaient donc les relations entre science et politique qui devaient muter, les modalités de cette transformation restant alors indéfinies. Or, des chercheurs en sciences sociales se sont fait l'écho de cette nécessité de changement, n'hésitant pas à adopter des postures relativement normatives. D'un côté, Philippe Roqueplo en appelle à un double renforcement : celui du rôle de l'État dans le contrôle de l'expertise et celui d'une réaffirmation de la frontière entre science et politique. D'un autre, les annonceurs du *forum hybride*, partant du constat qu'il est illusoire de repréciser la frontière science – politique, proposent de confronter experts et profanes dans un processus dialogique, seul à même de produire des compromis et d'aboutir à une véritable *démocratie technique*. Ce forum est défini selon plusieurs caractéristiques. En premier lieu, il est considéré comme hybride, car il tient compte de l'hétérogénéité des acteurs en présence, puisqu'il associe des groupes que l'on a coutume de qualifier d'experts et de profanes. Ici, c'est la question de la source de légitimation qui est en jeu. En second lieu, il est qualifié de forum, car il est ouvert, et dans le prolongement de l'hybridité des acteurs, il permet *a priori* à quiconque de participer. Le rapprochement avec la question de la participation du public aux décisions politiques est alors très net. Puisque celles-ci perdurent à se constituer en grand partie grâce à une légitimation technique visant à rationaliser l'action publique, la théorie des forums hybrides conduit naturellement à questionner ses sources de légitimation, l'objet participation pouvant devenir l'une d'entre elles.

En réaction aux critiques de l'expertise, son recul était prévisible. Mais dans les faits, c'est plutôt le fonctionnement de l'expertise qui a évolué, tendant désormais vers un modèle plus encadré, que l'on pourrait qualifier de *procédural* (Granjou, 2003). En se plaçant d'un point de vue plus politique, le maintien d'un important recours à une expertise amendée démontre que, plus que l'autorité des politiques, ce sont les « *dispositifs de pouvoir* » et avec eux d'expertise auxquels les élus font appel qui évoluent (Cadiou, 2001, p.103).

3.2 - ...À SON RENOUVELLEMENT. L'EXEMPLE DE L'URBANISME DURABLE : UN FAISCEAU DE FACTEURS FAVORABLES À L'ÉMERGENCE D'UN « ÉCO-POUVOIR »

Cette contextualisation permet donc de démontrer que la mise en cause de l'expertise a paradoxalement abouti à son renouvellement, si ce n'est son renforcement. De plus, l'expertise joue un rôle majeur dans les thématiques de l'urbanisme et de l'environnement. L'aménagement urbain est l'un des secteurs d'intervention les plus touchés par les évolutions de l'action publique que nous avons décrites jusqu'ici. Et ces mutations affectent en retour le traitement de la thématique de l'environnement au sein du projet urbain. Mais c'est d'abord l'urbanisme qui représente un terrain propice au développement de l'expertise.

➤ *L'origine technocratique de l'urbanisme français*

L'histoire de l'urbanisme, en tant que discipline, permet de particulièrement bien éclairer la prégnance de l'expertise dans la planification urbaine. Stéphane Cadiou revient sur la constitution d'une expertise publique étatique à l'aube du XX^e siècle (2001), désignée pour la mise en œuvre des lois de planification – loi Cornudet de 1919¹⁶⁵ en particulier. Ensuite, au cours de la période de croissance de l'Après-Guerre et des Trente Glorieuses, un développement urbain sans précédent se produit, selon une organisation sociospatiale fordienne. Les villes doivent alors servir les objectifs de l'industrialisation, qui est intégrée sur le modèle du *zoning*, regroupant les fonctions urbaines au sein des mêmes espaces (Ascher, 1995). Cette organisation se rapproche d'une forme de division spatiale du travail, par l'entremise d'une géographie urbaine fonctionnaliste, à l'opposé de la diversification et de la mixité fonctionnelle qui prévaut aujourd'hui dans l'urbanisme. Rationnalisant la forme urbaine à l'extrême, le principe du

¹⁶⁵ Loi du 14 mars 1919 relative aux plans d'extension et d'aménagement des villes.

zoning est fondé sur une réflexion scientifique portée par des technocrates qui concentrent alors les responsabilités administratives relatives à l'aménagement. Sur cette base se dessine progressivement une autonomisation de l'expertise urbaine vis-à-vis du politique mais également des universitaires et de leur savoir académique qui prévalait dans la première moitié du XX^e siècle.

Ce phénomène d'autonomisation repose sur une autre caractéristique : le transfert progressif des compétences d'aménagement et d'urbanisme vers les intercommunalités et l'échelon local au cours de la décennie 1970, renforcé par le biais de la décentralisation administrative générale au cours des années 1980, déjà évoquée plus haut. Désormais, les régions et autres collectivités territoriales sont en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et participent au développement du recours à l'expertise pour la planification urbaine. L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont donc des disciplines conçues sur le recours à l'expertise, dont l'importance se maintient encore actuellement. Qui plus est, l'apparition de la thématique de la durabilité et sa déclinaison au sein des politiques urbaines n'ont fait que renforcer cet état de fait.

➤ *La mise en durabilité de l'urbanisme ou la démultiplication des objets d'expertise dans la fabrique de la ville*

La définition sommaire du développement durable, outre sa caractéristique temporelle centrale – tenir compte des générations futures – est fondée sur trois « piliers » : social, économique et environnemental, un principe largement diffusé. Ces trois dimensions doivent être pensées et mises en œuvre simultanément, ce qui tend à démultiplier et accentuer les enjeux des politiques publiques de tous types. *De facto*, et dans l'ensemble de ses déclinaisons politiques, le développement durable démultiplie les thématiques à prendre en compte (l'environnement étant l'une d'elles), y compris dans l'urbanisme. Ce faisant, il le rend nécessairement plus complexe.

Or, cette complexification croissante et le nombre accru d'enjeux dont il est désormais nécessaire de tenir compte sont traités par la sollicitation de nouveaux savoirs spécifiques, qui doivent être coordonnés afin que le projet soit véritablement intégrateur du point de vue des acteurs en présence (c'est le principe de la transversalité que l'on décrivait plus tôt). Ce phénomène se traduit par le développement d'un « urbanisme d'études », qui démultiplie les

études préalables et autres diagnostics, dont les contours, tant leur contenu est polysémique, est très peu défini (Benbouzid et Bentayou, 2010). Or, sur chaque type d'étude (d'impact, de prospective économique, de diagnostic écologique, et autres), il est fait recours à des bureaux d'étude spécialisés, qui relèvent de ce qu'il convient d'appeler une « expertise opérationnelle et technique », d'origine privée pour une large majorité de ces prestations.

En outre l'urbanisme durable, s'il n'a pas amorcé le phénomène, a tendu à renforcer et multiplier les dispositifs de participation du public à la conception des projets. Ce type d'urbanisme se situe donc dans la continuité du tournant délibératif pointé à plusieurs reprises. Nous évoquons plus haut le paradoxe apparent entre le développement de la participation de la société civile et le renforcement de l'expertise. En réalité, au sujet de l'urbanisme durable, l'expertise s'est renouvelée principalement par deux entrées.

La première est justement celle de la participation de la société civile. Le déficit de connaissances et de méthodologies adaptées à l'inclusion de nouveaux acteurs – les désignés profanes – a été comblé (du moins, tel était l'objectif), par le recours à de véritables « experts de la participation » et de sa méthodologie (Nonjon, 2005, 2006). C'est là le premier biais par lequel l'expertise s'est renforcée dans l'urbanisme durable.

Le second tient à l'inclusion de la question environnementale dans l'urbanisme. Ce phénomène, en accentuant l'essor des études urbaines, appelle encore un nouveau type d'expertise. Ce processus est particulièrement important au vu de la problématique de cette thèse. Car le recours à l'expertise sur cette question tend précisément à redéfinir ce qui est entendu par environnement et nature en ville dans l'urbanisme durable. Plus généralement, l'intégration des considérations relatives à la durabilité au sein de l'urbanisme donne corps à une expertise particulière. Pour Ewald, qui s'inspire de l'analyse foucauldienne du pénal, l'expertise en matière d'environnement n'est pas extérieure à son objet, elle en est au contraire une partie. En cela, il ne s'agit pas de considérer la problématique environnementale comme l'idéaltype de l'expertise, mais comme constitutive d'une manifestation spécifique de cette dernière. C'est alors « [...] *l'environnement qui institue l'expert* [...] » (Ewald, 1992, p. 207), et non l'inverse.

Désormais, on voit à quel point ces différentes questions – environnement, expertise, modèle démocratique – sont intriquées. Il serait cavalier d'affirmer que la première a impulsé les évolutions des deux autres, mais on peut sans nul doute parler de genèse et d'évolution parallèles. Le développement de l'expertise repose fortement sur la conceptualisation

progressive d'une crise environnementale et inversement. Cette dernière est partiellement attribuée au modèle politique technocratique, ce qui aboutit paradoxalement à la mise en cause de l'expertise – et donc aux mutations de notre modèle démocratique vers un principe plus délibératif – et à son renouvellement. Cette relation entre expertise et modèle démocratique redéfinit à son tour la problématique environnementale, les experts n'étant plus les seuls légitimes à la caractériser. Ce triptyque tient donc par un phénomène de tension permanente, raison qui nous oblige à aborder simultanément ces thèmes. Et dans ce contexte, l'urbanisme durable représente un archétype opérationnel de l'ajustement perpétuel entre ces trois termes.

Les précédents constats relatifs au renouvellement - renforcement de l'expertise nous conduisent à nous inscrire dans la continuité des théories de Lascoumes, qui soutient l'émergence d'un « éco-pouvoir ». Inspiré par le concept de « bio-pouvoir » de Foucault, l'éco-pouvoir représente une sorte d'extension de l'analyse foucauldienne, la souveraineté s'exerçant désormais sur l'ensemble des populations vivantes, et plus uniquement humaines. Au-delà de pointer un nouveau régime de gouvernementalité, l'éco-pouvoir entend également qualifier ce paradoxe que nous avons longuement décrit : le fait que la mise en cause de l'expertise ait abouti à son renouvellement. À ce sujet, Lascoumes évoque « *une nouvelle ruse de la technique* » (Lascoumes, 1994, p. 33).

3.3 - DE QUELLE EXPERTISE PARLE-T-ON ? PRIVILÉGIER UNE APPROCHE PAR LES « SITUATIONS D'EXPERTISE »

Reste à aborder un dernier élément : il ne s'agit pas de réifier l'expertise. En effet, dans le cadre de cette thèse, nous traiterons d'un type particulier de recours aux experts. Par ailleurs, les évolutions précédentes ont abouti à une diversification des « situations d'expertise », qui nous conduisent à adopter une analyse nuancée en raison de leur diversité.

➤ *Une expertise technique et opérationnelle*

Nous nous attarderons en particulier sur ce qu'il convient d'appeler une *expertise technique opérationnelle*. Celle-ci partage les éléments fondateurs des rapports qu'entretiennent expertise scientifique et décision politique : l'objectivation des décisions politiques par un recours à des méthodes présentées comme rigoureuses et impartiales. De

manière générale, l'expertise se définit principalement dans sa relation à l'action (Lascoumes, 2002), en l'occurrence politique, mais ce constat est également valable dans d'autres contextes, puisqu'elle représente une aide à la décision, cette dernière étant alors entendue comme un préalable à l'action¹⁶⁶. Et ce constat vaut aussi bien pour l'expertise scientifique traditionnelle que pour ce que nous qualifions d'expertise opérationnelle et technique. Céline Granjou, définit l'expertise scientifique à destination politique comme « *un processus de décision publique, [consistant à solliciter] les capacités de la science à diagnostiquer et à réguler les risques* » (Granjou, 2003, p. 175). La notion de « capacités de la science » est déterminante, en ce qu'elle déporte la source de légitimation de l'individu – l'expert – aux compétences qu'on lui attribue – la maîtrise de dispositifs scientifiques et techniques. Il ne s'agit alors plus uniquement de solliciter immédiatement des scientifiques tirant leur légitimité de leur statut académique ou universitaire, mais de recourir aux savoirs dont ils sont censés être les dépositaires¹⁶⁷. Or, puisque l'activité des bureaux d'études techniques et autres techniciens que nous analyserons ici s'appuie sur une légitimation scientifique qui passe par l'usage d'une méthode empiriste issue de la science¹⁶⁸, nous les considérons comme producteurs d'une expertise spécifique. Bien que le contexte d'application des méthodologies – opérationnel et non-universitaire – ainsi que la finalité diffèrent, notre définition de l'expertise s'appuie donc bien sur les caractéristiques de la précédente définition. Ainsi, le travail des bureaux d'études techniques et autres assistant à maîtrise d'ouvrage¹⁶⁹ peut être qualifié d'expertise pour deux raisons : il permet de légitimer les décisions politiques à propos du programme de réhabilitation ; leur méthodologie est du même ordre que celle de l'expertise scientifique.

Il subsiste néanmoins une différence notable entre les deux types d'expertise. A *contrario* de l'expertise traditionnelle menée par des scientifiques universitaires mandatés

¹⁶⁶ Nous reviendrons au cours de la prochaine sous-section (4.1) sur le problème posé par le fait d'établir un lien de cause à effet entre décision et action, notamment pour les analyses ciblant le champ politique. Ce fût là un des écueils de la sociologie des organisations.

¹⁶⁷ Évidemment, la seconde condition n'exclut pas la première. Le statut de l'expert ou par exemple son appartenance à une institution reconnue ne pourront que renforcer sa légitimité.

¹⁶⁸ En particulier concernant les méthodes d'inventaire de la biodiversité pour la thématique nature en ville, ainsi que pour les diagnostics de pollution réalisés.

¹⁶⁹ Le rôle des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) ne cesse de se renforcer dans le contexte de l'urbanisme d'études précédemment évoqué, en particulier sur les opérations complexes. Ce statut définit le rôle d'une structure dans le programme de réaménagement. La majorité des bureaux d'études techniques occupe cette position. Ils sont alors les prestataires directs du maître d'ouvrage, parallèlement aux maîtres d'œuvre (urbanistes, architectes, paysagistes, ...), et interviennent avec un rôle de conseil technique sur certaines thématiques. En ce sens, le principe même d'assistance à maîtrise d'ouvrage représente une institutionnalisation de l'expertise au sein des projets urbains.

ponctuellement, le type d'expertise qui nous occupe est le fait d'individus exerçant une activité de conseil strictement tournée vers l'opérationnel et à temps plein. Leur activité s'inscrit exclusivement dans la préconisation de solutions techniques.

➤ *L'hypothèse d'une différenciation entre expertise interne et externe*

À titre d'hypothèse, nous établissons une distinction entre expertise interne et expertise externe¹⁷⁰ au sein de l'expertise technique et opérationnelle précédemment définie. La seconde concerne majoritairement des bureaux d'étude privés mandatés sur une thématique spécifique, quand la première désigne l'activité d'experts directement intégrés aux institutions décisionnaires du projet (municipalités, intercommunalités et collectivités territoriales en règle générale). Cette distinction réclame une clarification. Nous avons précisé en quoi l'activité de bureaux d'études techniques, l'expertise externe, rentre dans la définition de l'expertise. En revanche, il peut subsister des réserves à propos de l'expertise interne. Par cette notion, nous entendons tenir compte de l'activité d'individus qu'il est en réalité plus juste de qualifier de *techniciens* des collectivités territoriales, que d'experts à proprement parler. Ce sont donc les personnels qualifiés des collectivités territoriales, mais non-élus. Or, leur rôle consiste fréquemment en celui de *tampon* entre experts externes et décisionnaires politiques. Eu égard à leurs compétences, ils analysent les rapports produits, n'hésitent pas à contester les experts externes, et jouent ainsi un rôle de filtre. Ces compétences, souvent plus généralistes et moins spécialisées que celles des experts externes, sont précisément la raison pour laquelle ils représentent pour les élus une aide à la décision supplémentaire. En cela, s'il serait malvenu de les considérer comme experts au sens strict du terme (notamment en raison de leur dépendance vis-à-vis de la sphère politique locale, quand l'expert se doit *a priori* d'être indépendant, *a minima* du point de vue de son rattachement institutionnel¹⁷¹), il paraît approprié de considérer qu'ils sont dépositaires d'une expertise.

Notre définition de l'expertise appelle une remarque concernant la distinction public - privé. Il n'aura probablement pas échappé au lecteur qu'au premier abord, elle semble recouper

¹⁷⁰ Nous précisons cette opposition conceptuelle en présentant les acteurs du projet urbain étudié ainsi que les institutions impliquées, pour démontrer tout l'intérêt d'une telle distinction, mais également ses limites.

¹⁷¹ Bien sûr, les phénomènes de dépendance sont beaucoup plus complexes que le simple rattachement institutionnel. À titre d'exemple, la dépendance financière des bureaux d'études vis-à-vis des collectivités territoriales dans le cadre d'un projet urbain influence à coup sûr leurs productions. En revanche, ce sont des structures qui se retrouvent en situation de rapport de force éventuelle, non des individus au sein d'une même institution.

la différenciation que nous établissons entre expertise externe et expertise interne. La première serait uniquement le fait de structures privées, quand la seconde proviendrait exclusivement d'institutions publiques. En effet, ceci se vérifie généralement dans le cadre de notre terrain d'enquête. Pourtant, certaines exceptions¹⁷² obligent à considérer que la frontière interne - externe ne recoupe pas nécessairement celle des structures publiques - privées. Finalement, la différenciation interne - externe ne peut être opérée que selon la relation de l'expert ou du dépositaire de l'expertise avec l'instance décisionnaire. Lorsqu'il y est directement rattaché, on parlera d'expertise interne, et dans le cas contraire, d'expertise externe.

Ces multiples figures de l'expert attestent de la diversité des situations dans lesquelles ce dernier peut être engagé, et interroge du même coup la construction de son statut. Nous nous inscrivons dans la perspective d'une analyse « pragmatique » de l'expertise (Barbier *et al.*, 2013), qui centre l'attention sur les « situations d'expertise ». Il convient donc de concevoir l'expert ou groupe d'expert – dans notre situation les experts ne sont presque jamais engagés individuellement dans ces processus – comme l'individu ou groupe auquel il est fait recours pour le traitement d'une problématique thématifiée (la biodiversité, l'énergie, les transports,...), reconnu pour ses compétences sur ce thème. Ce faisant, l'expert contribue également à la problématisation du thème en redéfinissant la commande qui lui a été adressée sous un angle particulier.

À présent que nous avons éclairé les modifications de l'action publique, mais également ses continuités, il convient de montrer de quelle façon nous aborderons la question des expériences de l'environnement au sein du projet urbain. Nous nous appuyerons sur l'analyse cognitive et normative des politiques publiques, développée en particulier par Pierre Muller.

¹⁷² En particulier, le rôle d'un écologue de l'Établissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais est l'illustration d'une expertise externe mais publique.

4 - QUI DÉCIDE ET COMMENT DÉCIDE-T-ON DE CE QUE DOIT DÉSORMAIS ÊTRE LA NATURE EN VILLE : UNE ANALYSE COGNITIVE DES PROCESSUS DÉCISIONNELS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

La mise en lumière des transformations de l'action publique visait notamment à contextualiser l'analyse que nous proposons de mettre en œuvre. Ces évolutions influencent en retour les processus décisionnels au sein du projet urbain.

L'étude des processus décisionnels s'appuie sur la sociologie de la décision, en lui octroyant un caractère moins figé, plus dynamique. Cette dernière section sera l'occasion de définir ce que nous entendons précisément par processus décisionnels, ainsi que d'aborder un courant spécifique de la sociologie politique : l'analyse cognitive et normative des politiques publiques. Ce dernier nous semble particulièrement intéressant eu égard à l'objet que nous nous sommes fixé.

4.1 - DE LA DÉCISION AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS

- *L'analyse des processus décisionnels du projet urbain : entre sociologie de l'action publique et sociologie des organisations*

La sociologie de la décision est ancienne, et partie prenante de la sociologie des organisations. Depuis ses débuts, l'étude de la décision n'a cessé de connaître des remises en cause, d'abord dans la façon d'aborder le processus décisionnel, puis en mettant en doute la pertinence même de l'objet de la décision en sociologie.

Les premières analyses de la décision se font sous l'angle de la rationalité instrumentale théorisée par Max Weber, selon laquelle l'individu ou l'organisation est en mesure d'opter pour une décision optimale en fonction des finalités attendues. Dans cette situation, l'administration étatique par exemple, est considérée comme pleinement rationnelle, objective et proche de l'idéaltype de la bureaucratie. Si certains attribuent la primauté de l'analyse des organisations à Weber et l'établissent comme maître à penser, la filiation entre la majorité des sociologues des organisations et l'auteur est une illusion (Mayntz, 2010).

Au cours du développement de la sociologie des organisations, des critiques ont rapidement été formulées quant à l'idéaltype de la rationalité instrumentale. L'un de ses

protagonistes, Herbert A. Simon, considère en effet que ce type de rationalité qui postule la possibilité pour des groupements sociaux de formuler des moyens optimaux est illusoire. L'auteur soutient l'existence d'une rationalité limitée, en ce que les individus ou les organisations ne peuvent avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires à une prise de décision optimale. Dans cette situation, les organisations peuvent se contenter de produire une décision satisfaisante, mais non idéale (Simon, [1947] 1997).

Plus récemment, des critiques quant à la possibilité-même de faire de la décision un objet spécifique de la sociologie émergent (Urfalino, 2005). Dans cette analyse, il n'est pour autant pas question d'abandonner l'étude des processus décisionnels, qui peut-être scientifiquement légitime, mais de s'inscrire en faux contre le caractère spécifique de la décision, qui ne réclame pas de méthodes d'enquêtes spécifiques. Dans ce cadre, si la décision ne peut constituer un courant sociologique à part entière, elle peut tout de même être analysée par les sciences sociales.

Au sens de la sociologie des organisations, l'analyse de la décision peut concerner l'ensemble des collectifs institués au sein desquels sont couramment fait des choix concernant l'ensemble ou une partie du groupe. Elle peut donc s'appliquer au monde de l'entreprise (c'est là l'un des terrains privilégié de la sociologie des organisations). Mais c'est d'abord dans le champ politique que l'analyse de la décision s'est développée, de façon relativement indépendante de la sociologie politique ou de l'action publique. Pourtant, depuis quelques années s'opère un rapprochement. « *La sociologie de la décision s'est désormais ouverte aux outils et problématiques de l'analyse des politiques publiques. [...] Cette réorientation appelle elle-même une modification de focale, en analysant la décision via les processus qui en dessinent les contours.* » (Phélippeau, 2009, p. 42). Réciproquement, la sociologie de l'action publique a également intégré les acquis de la sociologie des organisations, cette dernière mettant à mal une analyse strictement rationaliste de l'action publique (Hassenteufel, 2011), et en important la notion de séquences (Lascoumes et Le Galès, 2004, 2007).

Le caractère processuel est ici déterminant. La mise en lumière de la rationalité limitée des décisions politiques a rendu le moment de la décision insaisissable. Fruit de temporalités multiples et enchâssées, l'instant de la décision n'est plus identifiable, et la reconnaissance de l'influence de nouveaux acteurs la dissout encore un peu plus. Mais l'approche en termes de processus telle que la suggère ici Phélippeau, permet de repenser la question de la décision à nouveaux frais. En outre, cette posture restitue un caractère dynamique à une approche

sociologique de la décision, rendant possible l'étude de ses conditions de réalisation, de l'avant et de l'après-décision, mais également des possibilités de non- ou d'indécision.

➤ *Un caractère dynamique, une multiplicité des acteurs et des échelles*

Au regard des précédentes considérations, accorder un caractère dynamique aux processus de décision est crucial. En ce sens, on peut entendre la délibération évoquée plus haut comme une de leurs formes. Parler de processus décisionnel implique de saisir trois aspects importants :

- *la pluralité d'acteurs y prenant part.* Étant donné les évolutions de l'action publique dont il a été question jusqu'ici¹⁷³, et notamment l'inclusion de nouveaux acteurs, en particulier dans la fabrique de la ville, il est nécessaire d'analyser le processus décisionnel comme étant multipartite. Autrement dit, le décideur « officiel », sous-entendu l'élu, n'est pas l'unique acteur d'un processus de décision. Quand elle a lieu, celle-ci peut être le fruit d'arrangements, négociations, consensus, ou au contraire de passages en force, mais n'est jamais un processus individuel. Ce constat vaut également dans le cas de l'indécision, qui ne peut s'expliquer que grâce à la prise en compte de l'ensemble des influences qui s'exercent au sein d'un schéma actanciel.

- *la multiplicité des temporalités de la décision :* les processus de décision ne peuvent être pleinement intelligibles que si l'on parvient à saisir les multiples temporalités qui y président. Une première façon de lire cette hypothèse est de penser à la confrontation des différents temps de l'action publique. En l'occurrence, en matière d'aménagement et d'urbanisme, il y a affrontement (pas nécessairement au sens de conflit, plutôt de rencontre) entre les temporalités des différents acteurs sus-cités et avec celle du projet. La deuxième lecture de cette hypothèse est qu'un processus décisionnel ne peut être compris qu'en fonction des autres objets de décision simultanés. Concrètement, et en particulier au sein d'un programme de réaménagement complexe, il y a parfois des phénomènes d'arbitrage entre différents sujets qui réclament une prise de position. Il peut alors y avoir établissement d'une hiérarchie informelle entre thèmes de plus ou moindre importance, et empiètement de l'un sur

¹⁷³ Les précédentes sections de ce chapitre visaient précisément à dresser un panorama des évolutions qui nous concernent, en particulier sur les renforcements simultanés de l'expertise et de la participation du public à l'action publique.

l'autre. Le processus de décision s'insère donc dans les temporalités des acteurs ; les temporalités des autres objets de décision.

- *la multitude des échelles de décision* : ce dernier élément rejoint le précédent, en particulier quand il s'agit d'analyser les processus de décision en matière de politique publique. Bien que cette assertion soit quelque peu triviale, il ne faut pas omettre qu'une prise de décision politique est encadrée dans la pluralité des échelons politiques. Aussi, et en particulier dans notre cas d'étude, l'évolution d'un projet – quand bien même il est local – ne peut être comprise que lorsqu'elle est contextualisée dans un ensemble politique et institutionnel plus large. Typiquement, nous verrons que l'orientation particulière des politiques de développement durable en Nord-Pas de Calais (Chapitre III) a eu une influence certaine sur la teneur du projet d'écoquartier de l'Union.

Ces trois caractéristiques des processus décisionnels tels que nous les entendons ici nous conduisent à proposer une analyse dynamique du programme de réaménagement, d'abord en mettant en évidence les évolutions d'orientation du projet, et ce dans un double sens :

- l'évolution des processus décisionnels en tant que tels. La conception du programme dénote en effet d'une multiplicité de formes de processus décisionnels, tantôt privilégiant fortement la concertation et la délibération ouverte, tantôt fermant les débats ;
- l'évolution des représentations des acteurs qui, en se confrontant, ont tendance à s'hybrider ou *a contrario* à s'affirmer.

Ensuite, il s'agira pour nous d'opérer une analyse multi-échelle, liant les concepts de décision et d'action, en n'omettant pas le caractère complexe de la relation entre les deux notions, dont le lien n'est pas nécessairement de cause à effet. Le cas d'étude de l'Union, de par son organisation nébuleuse, implique de déterminer différents niveaux de conception de la décision et de l'action, notamment en fonction du périmètre de leur impact. Nous ciblons donc en premier lieu la politique nationale en matière d'environnement. En effet, la compréhension du terrain ne peut se faire qu'au prix d'une mise en contexte, puisque le cas de l'Union n'échappe pas à certaines dynamiques nationales en matière d'aménagement durable. Cette étape relève clairement de la contextualisation, ne s'agissant pas pour nous de mener une analyse sociohistorique approfondie sur la formation progressive des politiques de l'environnement. De la même façon, des éléments de la politique régionale devront être pris en

compte. L'appropriation particulière du développement durable en région Nord-Pas de Calais est déterminante à ce sujet. Ensuite, la question de l'intercommunalité et le niveau administratif des collectivités est crucial dans un projet d'aménagement qui, on le verra, s'étend sur trois villes. Ici, une double analyse du positionnement des collectivités territoriales croisée au recueil d'interviews des acteurs institutionnels permettra de mettre en lumière les mécanismes de décision, et les jeux d'acteurs. Enfin, à l'échelle stricte du projet d'aménagement, une analyse complète et approfondie qui nous permettra de confronter discours, pratiques et réalisations effectives est évidemment incontournable. Pour ce faire, nous avons employé une méthodologie qualitative qui fera l'objet d'une description détaillée au cours du chapitre V.

Enfin, cette posture attentive à la multiplicité des échelles et des temporalités des processus de décision sera complétée par la prise en compte de la multitude d'acteurs en présence. Il s'agit en particulier de cerner leurs représentations. C'est là notre dernière hypothèse : les processus décisionnels (et par extension le projet) sont partiellement déterminés par les représentations des acteurs qui prennent y part, ce que nous démontrerons en particulier à propos de la question de la nature dans le projet. Cette hypothèse préside à l'élaboration de notre cadre théorique, et justifie le croisement que nous opérons entre la socio-anthropologie de l'environnement et une sociologie de l'action publique particulière, fondée sur une analyse cognitive et normative de cette dernière, que nous allons aborder afin de clore la première partie de cette thèse.

4.2 - UNE APPROCHE COGNITIVE ET NORMATIVE DE L'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT. INTÉRÊTS ET ÉCUEILS CONCEPTUELS

Parce que notre objet central est celui des représentations de l'environnement et de leur impact sur la teneur des projets se réclamant de l'urbanisme durable, nous estimons que l'approche développée en particulier par Pierre Muller, et dans une moindre mesure par Bruno Jobert ou encore Yves Surel est tout indiquée. S'inscrivant dans une forme d'analyse cognitive et normative de l'action publique, ces derniers, et plus spécifiquement Pierre Muller, développent trois concepts majeurs, que nous allons successivement présenter : celui de *référentiel*, local ou global ; celui de *secteur* de l'action publique, et enfin celui de

*médiateurs*¹⁷⁴. Ceci nous permettra de déterminer dans quelle mesure ces concepts sont pertinents dans le cadre de notre thèse. En particulier, nous verrons que celui de *secteur* pose un problème spécifique qui tient au champ général de cette thèse, celui d'environnement.

Ce faisant, Muller propose une approche originale de la question du *changement* en politique et dans le domaine de l'action publique, que nous préciserons. Par ailleurs et parce qu'elle n'est pas exempte de critiques, il sera également nécessaire de revenir celles qui ont pu être portées à son encontre, pour ainsi présenter notre point de vue à ce sujet.

- *Lier les dimensions cognitives et normatives des politiques publiques : une analyse « modérément constructiviste »*

Tout d'abord, il convient de cerner ce qui est entendu par analyse *cognitive* et *normative* des politiques publiques. Muller le précise, il ne s'agit pas uniquement de considérer que l'analyse cognitive des politiques publiques est une forme de sociologie cognitive, bien qu'elle s'en inspire largement (Muller, 2000a). L'approche ne vise donc pas à se focaliser strictement sur les « idées » des décideurs et autres acteurs de l'action publique, en considérant que ce sont elles qui dictent l'ensemble des *outputs* des politiques publiques. En opérant de la sorte, le risque est de retomber dans des débats redondants des sciences sociales : l'opposition du matériel et de l'idéal. Aussi, il n'est pas question de rendre inconciliables une analyse des *idées* des politiques et de leurs *intérêts*. En revanche, l'analyse cognitive vise à tenir compte des systèmes de représentations du monde des acteurs étudiés, en considérant qu'ils influencent leurs actions, y compris au sein des politiques publiques.

« L'analyse cognitive des politiques publiques hérite en effet d'une conception selon laquelle, même si les matrices cognitives sont bien produites par interaction individus-acteurs, elles tendent à s'autonomiser par rapport à leur processus de construction et à s'*imposer* aux acteurs comme modèles dominants d'interprétation du monde. L'analyse cognitive des politiques publiques relève donc d'un constructivisme modéré (tout n'est pas construit) qui met en avant l'irréductibilité de la fonction politique par rapport aux

¹⁷⁴ Précisons ici que la notion de médiateurs chez Muller est employée dans un sens bien différent de l'usage qu'en fait Latour, et que nous avons décrit à l'occasion du Chapitre I^{er}.

processus d'expression des intérêts et plus généralement des processus de cognition tels qu'on peut les percevoir au niveau des individus. » (Muller, 2000a, p. 194)

L'analyse cognitive et normative des politiques publiques est donc fondée sur un double postulat : elle est cognitive parce que les politiques et acteurs proches voient leurs actions partiellement déterminées par leurs représentations, par des « cadres mentaux préreflexifs » (Chevalier, 2008) souvent communs à l'ensemble d'un *secteur* de l'action publique. Ensuite, les politiques publiques sont normatives car elles visent implicitement à construire des cadres d'interprétation du monde. Pierre Muller a appliqué cette approche à la question du rural et des agriculteurs en particulier (Muller, 1984, 2000b, 2009), mais aussi au secteur de l'aéronautique (Muller, 1989), ou encore à l'Union Européenne – plus spécifiquement au processus de Bologne (Muller et Ravinet, 2008). Cette approche repose sur trois concepts centraux, qui profilent également une théorie du changement dans l'action publique. Nous allons aborder successivement ces quatre points.

➤ *Les trois concepts fondamentaux de l'analyse cognitive et normative des politiques publiques : secteurs, référentiels et médiateurs*

Le secteur : le premier concept important développé par Jobert et Muller (1987) est celui de secteur. Le postulat est simple : l'action publique est découpée en secteurs d'intervention, qui recoupent eux-mêmes les sous-systèmes sociaux de l'espace public, « [...] *chacun de ces sous-systèmes tendant à se constituer en un univers de sens et d'action autonome dominé par des acteurs défendant des intérêts particuliers liés à une représentation spécifique de leur place dans la société.* » (Muller, 2004, p. 37). Ils sont généralement organisés autour des champs professionnels (Dupuy, Ledoux et Pollard, 2007) – agriculture, aéronautique, nucléaire, ou encore transports si l'on reprend quelques secteurs identifiés par Muller à titre d'exemple. En outre, ils sont indispensables à la constitution des identités professionnelles collectives. La société est donc considérée comme un agglomérat de secteurs, dont les frontières peuvent se confondre ou se superposer. Au sein de chacun d'entre eux, il est envisageable de mettre en évidence des individus ou groupes dominants, qui exercent un *leadership* sectoriel, et sont en mesure d'imposer peu ou prou leur représentation dudit secteur.

Dans un souci de rattacher cette théorie à notre objet, on pourrait considérer que les secteurs de la ville et de l'environnement se superposent dans notre cas d'étude. Or, cette notion de secteur appelle d'emblée une remarque importante relative à l'objet spécifique qu'est l'environnement : il est extrêmement malaisé de parler d'une véritable politique sectorielle en la matière. Eu égard au principe de transversalité que nous avons décrit plus haut, il est plutôt question de considérer que la thématique environnementale est - ou devrait être, selon les injonctions normatives en la matière – sous-jacente à l'ensemble des politiques publiques sectorielles (Lascoumes, 1994). Considérer l'environnement comme un *secteur*, au sens de Muller semble donc inadapté. Ici, la question du secteur rejoint l'ensemble de notre problématique, et plus précisément la question de l'expertise. Par définition sectorielle, puisque reposant sur la spécialisation de ses dépositaires, l'expertise est prise dans un paradoxe de complexification des problèmes (à nouveau, transversalité, comme dans le cas de l'environnement, qui tend à entrecroiser et rendre interdépendants des enjeux, modes d'action et acteurs auparavant distincts et distingués), et simultanément de spécialisation.

« D'un côté les mécanismes de production de l'expertise passent nécessairement par une logique de spécialisation et de découpage sectoriel [...] ; en même temps, l'approche sectorielle des problèmes montre ses limites de manière de plus en plus évidente pas seulement dans le domaine de l'environnement. [...] plus le problème est complexe, plus la quantité d'expertise requise est importante et plus cette expertise nécessairement sectorielle est insuffisante pour prendre en compte le problème. » (Muller, 1995b, p. 492)

Pour Muller, l'État¹⁷⁵ se situe donc continuellement dans la gestion de la tension entre sectoriel et non-sectoriel. En revanche, l'auteur ne se positionne pas nettement quant à la possibilité de considérer l'environnement comme un secteur des politiques publiques à part entière.

¹⁷⁵ C'est bien de l'État dont il est question pour Muller, *a fortiori* au moment de la parution de *L'État en action* (1987). Bien que ciblant les politiques publiques, l'approche demeure largement stato-centrée à cette époque.

Les référentiels sectoriels et globaux : le référentiel est le système de représentations et d'interprétation commun à l'ensemble des acteurs d'un secteur d'une politique publique. Précisons que le terme d'acteur est entendu selon une acception large, désignant plus que les seuls décideurs ou protagonistes directs de l'action publique. Plus précisément, le référentiel est différencié selon deux modalités. La première, le référentiel sectoriel, désigne les représentations dominantes (au sens de majoritaires, mais également parce qu'elles sont portées par les acteurs exerçant une domination sociale¹⁷⁶) au sein d'un secteur des politiques publiques. Ce référentiel structure les pratiques des acteurs de ce secteur. À celui-ci se superpose (ou pas, et c'est là un élément déterminant de la théorie de Muller), un référentiel global, une image de la société et de l'action politique, qui détermine le contenu des référentiels sectoriels. Le référentiel global actuel serait celui du *marché*, dictant le principe du néolibéralisme à l'ensemble des référentiels sectoriels. Au début du XX^e siècle, c'était plutôt le principe d'*équilibre* qui prévalait, progressivement remplacé par un *interventionnisme* d'inspiration keynésienne au cours des Trente Glorieuses. Ce référentiel global est, entre autres, diffusé par ce que Muller nomme les médiateurs.

Les médiateurs : ce sont les individus ou groupes d'acteurs exerçant un *leadership* au sein d'un secteur quelconque. De par leur position, ils sont en mesure d'imposer leur représentation, elle-même fondée sur le référentiel global. Ce faisant, ils concourent à une traduction du référentiel global en normes pour le secteur en question, et sont capables de l'imposer aux autres acteurs du secteur. Bien qu'assez proche, la *traduction* au sens de Lascoumes présente un sens quelque peu différent. Ce dernier s'inspire de la sociologie de la traduction de Callon et propose le concept de *transcodage*.

« [...] ce processus concerne une activité de production de sens par transaction entre des personnes distinctes voire hétéroclites. Autant les médiateurs de Jobert et Muller sont envisagés en tant qu'acteurs, en charge de l'expression d'une forme légitime et socialement efficace des changements sectoriels internes, autant nous raisonnerons ici en termes d'activité. Il s'agit moins de classer des réseaux d'acteurs que de rendre compte des dynamiques

¹⁷⁶ En certaines occasions, Pierre Muller semble se rapprocher des théories de la domination sociale. Voir en particulier le texte suivant : MULLER P., 2004, « L'État en action revisité », *Pôle Sud*, 21, 1, p. 31-42. Pourtant, l'auteur marque sa différence avec le principe de la domination, en lui préférant le terme d'*hégémonie* selon une approche gramscienne, moins déterministe et plus « situationnel » à ses yeux (Jobert et Muller, 1987).

accompagnants l'intervention des autorités publiques. Les opérations de transcodage des politiques publiques s'attachent à l'intégration des points de vue divergents, au recyclage d'idées et de pratiques antérieures en des formes neuves qui constituent des contenants pour la réception, l'expression d'enjeux et la recherche de réponses sociales organisées ; elles s'efforcent autant de les stabiliser que de les promouvoir. Dans ce sens, leur premier travail est sans doute d'insérer dans les dispositifs existants les enjeux montants pour en faire des problèmes traitables. » (Lascoumes, 1994, p. 24)

➤ *Les limites de l'analyse cognitive des politiques publiques*

Entre les lignes de la précédente citation se retrouve une des critiques adressées à Muller sur la question des médiateurs. S'il paraît probable que certains individus ou groupes exercent une influence de cette ordre, est-il seulement possible de les identifier ? *A fortiori* dans un « méta-secteur », aussi dispersé que celui de l'environnement. L'approche de Lascoumes privilégie donc le processus de *transcodage* plutôt que les acteurs qui l'opèrent, qu'il serait illusoire de vouloir désigner. Mais les deux auteurs semblent globalement se rejoindre sur le processus, la question de la domination sociale en moins (visible) chez Lascoumes.

Un autre élément les différencie : de façon implicite, Muller suggère une vision linéaire de l'histoire des politiques publiques. Car en creux de leur analyse cognitive, l'auteur entend proposer une théorie du changement dans l'action publique qui se fonde sur la dissonance entre référentiel global et sectoriel. C'est ce qu'il nomme le *rapport global-sectoriel* (RGS). Il y a alors évolution des politiques publiques d'un secteur lorsqu'elles ne sont plus compatibles avec le référentiel global et les normes sous-jacentes à celui-ci. « *Les problèmes qui font l'objet des politiques publiques résultent de désajustements entre les différents sous-systèmes ou secteurs constituant l'espace public. Ces tensions résultent de la fragmentation croissante entre différents sous-systèmes sociaux dont l'ajustement est toujours plus problématique [...]* » (Muller, 2004, p. 37). Si l'on poursuit l'exemple du modèle économique dominant, le néolibéralisme s'est imposé à l'ensemble des secteurs de l'action publique, modifiant le contenu des politiques et des normes sur lesquelles elles sont fondées. Ceci conduit à privilégier un modèle au sein duquel les politiques publiques évoluent au rythme de leur référentiel, selon une relation causale directe, et qui suppose la linéarité du changement. Comparativement, Lascoumes propose une approche plus rétroactive de l'action publique. Celui-ci mise sur un

mécanisme de réemploi et de redéfinition de pratiques politiques préexistantes, qui visent principalement à « re-problématiser » - dans le sens de formuler de nouveaux problèmes ou en reformuler d'anciens – que l'action publique se donne alors pour objectif de résoudre, en les traitant par l'intermédiaire de dispositifs préformés. Le transcodage a alors également pour objectif de rendre possible le consensus, et d'agréger des registres discursifs différents en les retraduisant. Une vision du changement qui diffère donc.

Muller et Lascoumes partent de questions similaires, en interrogeant l'action publique sous l'angle de la possibilité d'une action collective et politique dans une situation où les acteurs qui y prennent part sont très hétéroclites, et notamment sur la façon dont ils donnent sens ou non à leur agir. Mais les résultats auxquels ils aboutissent divergent. C'est le cas à propos de leur théorie du changement comme décrite plus haut ou des médiateurs, mais c'est vrai à plus forte raison au sujet du concept de *référentiel* : d'abord parce que la notion de changement de référentiel intègre mal la possibilité de « recyclage de dispositifs existants » telle que la défend Lascoumes ; ensuite parce que le transcodage est plus un « processus qu'un résultat ». Ceci nous amène au dernier élément de cette mise en perspective de l'analyse cognitive. Elle a également trait à la question du référentiel.

S'appuyant à nouveau sur l'exemple de l'environnement, Lascoumes affirme que les politiques publiques en la matière, au-delà du fait qu'il n'est pas assuré qu'elles puissent faire l'objet d'un tel regroupement, visent plus fréquemment la redéfinition d'une organisation que la protection de l'environnement en tant que telle. En adoptant cette approche, il devient indu de parler de changement de référentiel, alors qu'il se produit seulement un changement organisationnel. Il prend l'exemple de la réglementation de la chasse, ou encore de la législation ciblant certains milieux spécifiques (montagne et littoraux entre autres) au sein desquelles se jouerait finalement plus une « politique d'organisation », de définition du cadre d'interaction des acteurs concernés, qu'une véritable « politique d'environnement ». Ce qui lui fait dire que « [...] *le processuel l'emporte sur le substantiel* » (Lascoumes, 1994, p. 104)¹⁷⁸. Ce faisant et

¹⁷⁸ On peut ici rapprocher cette idée de la théorie défendue par Hammam, au sujet des sciences sociales et plus spécifiquement de la façon dont la sociologie urbaine se saisit de la question du développement durable (2012). S'appuyant sur la sociologie des transactions sociales, celui-ci conçoit peu à peu une approche « procédurale » du développement urbain durable. Or, comme le signale fort justement André Donzel (2013), en insistant presque uniquement sur les aspects de gouvernance, cette perspective laisse de côté la prise en compte des cultures urbaines, et plus largement la dimension substantielle des politiques durables, toujours ancrée dans un territoire. On retrouve ici l'opposition entre procédure-processus / et substance des politiques durables. Bien que non-identiques, on a donc affaire à des raisonnements analogues. Plus généralement, la différence établie par Lascoumes entre le processuel et le substantiel est extrêmement proche de la distinction établie par Guy Hermet entre le procédural et le substantiel ([1993] 2000).

indirectement, il met en cause le concept de référentiel. Il nous semble un peu hâtif d'affirmer une telle chose, et nous rejoignons la position de Muller sur ce point précis :

« Il reste que la notion de transcodage ne paraît pas pouvoir expliquer complètement ces situations où un nouveau cadre d'interprétation du monde s'impose aux acteurs, comme [...] dans les contraintes qui pèsent sur les aménageurs aujourd'hui. Bien sûr ces contraintes sont le produit des luttes des groupes concernés pour défendre leur "jardin", mais il est aussi évident que l'efficacité de ces luttes est liée au fait qu'elles se déroulent dans un nouveau contexte d'interprétation du monde au sein duquel la protection de l'environnement, en cohérence avec le référentiel de marché, occupe une place de plus en plus importante : le rapport entre le "secteur" de l'environnement et le global a changé. » (Muller, 2000a, p. 202)

À ce stade, il est indispensable de nuancer et resituer les propos de Lascoumes, afin de nous garder de toute analyse caricaturale. Premièrement, il nous faut mentionner qu'avant l'affirmation soutenant la prédominance du processuel sur le substantiel, l'auteur précise également que « [...] ces deux dimensions sont le plus souvent indissociables [...] » (Lascoumes, 1994, p.104), un fait qui tempère déjà d'éventuelles critiques. Deuxièmement, il faut replacer cette affirmation dans le contexte de rédaction de l'ouvrage d'il y a à présent plus de deux décennies : nul doute que les politiques d'environnement ont fortement évolué depuis, ce qui nuance davantage le propos. Aussi, nous emploierons ici la théorie de l'ascendant du processuel sur le substantiel comme une hypothèse de travail *ad hoc*, qu'il s'agira de contester.

On considérera plutôt pour notre part que le cœur des politiques en matière d'environnement, et dans le cas de la nature en ville, est *autant processuel que substantiel*¹⁷⁹. C'est même là le fondement de cette thèse, qui cherche à lier l'évolution des processus décisionnels à celle des représentations et expériences de l'environnement. Nous considérons que ces deux dimensions sont rétroactives l'une envers l'autre, ce que nous entendons pouvoir saisir à travers notre double approche croisant socio-anthropologie de

¹⁷⁹ De même, nous poursuivons dans une certaine mesure la critique d'André Donzel évoquée dans la précédente note, qui plaide pour la réintroduction de la dimension substantielle des politiques urbaines durables dans leur analyse.

l'environnement et sociologie de l'action publique. La mise en évidence de l'apparition des questions de gouvernance, du renouvellement des formes démocratiques (du moins leur mise en débat) dont il a été l'objet au début de ce Chapitre II, avait notamment pour objectif de mettre en évidence le caractère inextricable de l'émergence de la thématique environnementale et du questionnement réflexif de notre société sur sa gouvernance. *Nous dirons donc que le projet d'aménagement basé sur l'urbanisme durable, entendu comme un instrument de l'action publique, a cette propriété spécifique de relier directement le processuel et le substantiel, faisant évoluer ces deux dimensions de l'action publique de manière corrélée.* Dans ce cadre d'analyse, les caractères processuel et substantiel des politiques publiques en matière d'environnement ne sont pas seulement indissociables, ils sont coextensifs.

En reprenant le vocable de Muller et en l'appliquant à notre objet, on pourrait formuler l'hypothèse suivante : l'objet de l'action publique en matière d'environnement, en particulier dans l'aménagement urbain, est de produire une nouvelle norme de relations entre urbanité et naturalité, un nouveau cadre d'interprétation du rapport citoyen – nature en ville. L'action publique en la matière est partiellement conditionnée par une représentation spécifique de ce lien ville – nature, un référentiel sectoriel qui présuppose l'incompatibilité des deux précédents termes. Or, ce référentiel sectoriel entre en contradiction avec un référentiel global qui affirme la nécessité de modifier globalement les relations Homme – Nature. Aussi, le changement est alors produit par la confrontation du référentiel sectoriel de l'urbanisme au référentiel global. C'est ici qu'intervient l'analyse de Descola à laquelle nous avons consacré notre premier chapitre. Nous considérons que le référentiel de l'environnement au sein de l'urbanisme est fondé sur les ontologies précédemment mises en évidence. C'est donc bien à travers une double approche de socio-anthropologie de l'environnement et de sociologie de l'action publique que nous entendons saisir l'objet de la nature dans l'urbanisme durable.

Pour ce faire, notre enquête est fondée sur l'analyse des représentations au sein des institutions chargées de mettre en œuvre le projet de l'Union, le terrain étudié. Au regard de nos hypothèses concernant l'imbrication des processus décisionnels dans de multiples échelles, nous porterons une grande attention aux différents niveaux politiques et administratifs, tel que cela sera décrit plus précisément au cours des chapitres IV et V notamment. Plus généralement, après cette première partie dédiée à l'élaboration du cadre théorique, la seconde partie de la thèse s'attachera à contextualiser empiriquement la recherche.

- DEUXIÈME PARTIE -

**LES POLITIQUES DE LA NATURE ET LA VILLE : DU CONTEXTE
INSTITUTIONNEL AU TERRAIN D'ENQUÊTE**

CHAPITRE III : L'ÉVOLUTION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA NATURE DANS LES POLITIQUES URBAINES ET LES PRATIQUES URBANISTIQUES

Proposer un historique de la prise en compte de la nature dans les politiques urbaines et les pratiques urbanistiques s'avère complexe. D'abord, il est obligatoire de prendre en compte les relations urbain - rural, déterminantes sur ces questions. L'urbanisme s'est érigé comme négation de la ruralité et de la nature, alors qu'aujourd'hui c'est un principe inverse qui est prôné. Ensuite, les politiques de protection de l'environnement sont encadrées à un double-titre : elles ont fait l'objet d'une intégration et d'une « dilution » progressive dans les politiques de développement durable, qui elles-mêmes appellent des dispositifs politiques multiscales dont il faut tenir compte.

Nous nous basons donc sur ces deux processus d'abord traités séparément sur le plan politique, puis conjointement. Le premier est celui des transformations des objets de protection de la nature, avec le passage de la conservation de lieux pittoresques et patrimoniaux à celle des habitats et d'espèces taxinomiques spécifiques, puis des écosystèmes (Banzo, 2009). Le second caractérise la prise en compte progressive de la nature dans un urbanisme, d'abord progressiste et monofonctionnel, ensuite durable, puis aujourd'hui écologique (Blanc, 2009, Mehdi *et al.*, 2012). L'organisation générale du chapitre retranscrit ce fait, en traitant la question de la

protection de la nature indépendamment de celle de l'urbanisme au cours des deux premières sections qui ciblent en particulier les évolutions de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Ces questions ne sont alors pas pensées conjointement. Les deux dernières sections du chapitre, consacrées à des transformations plus récentes, abordent de front ces deux dimensions, puisqu'elles font désormais l'objet d'un rapprochement au sein des politiques dédiées.

On traitera d'abord les soubassements de la protection de la nature, en France en particulier, et à la fin du XIX^e et début du XX^e siècles. Au cours de cette période, deux dimensions essentielles fondent les politiques de protection : un paradigme utilitariste qui définit la nature comme une ressource, et une approche patrimoniale et ruraliste qui renforce la coupure entre une ville artificielle et une campagne considérée comme un prolongement de la nature (section 1).

À la même époque, l'urbanisme institutionnel, alors naissant, se préoccupe en toute logique assez peu de protection de la nature. C'est d'abord par la végétalisation des espaces urbains que l'intérêt pour ces questions se développe, sur des fondements idéologiques hygiénistes et fonctionnalistes (section 2). C'est néanmoins au cours de la première moitié du XX^e siècle que l'introduction du végétal dans les villes initie l'essor de la fonction esthétique et d'embellissement des parcs et jardins, qui sont alors conçus comme n'importe quel autre type d'équipement public urbain.

Cette conception perdure une large moitié du XX^e, avant de connaître une inflexion très progressive : l'essor des politiques durables dans les années 1980 intègre progressivement la protection de l'environnement, en tentant de le lier aux contextes socio-économiques territoriaux (Charles et Kalaora, 2007), en en faisant ainsi une sorte d'outil d'aménagement du territoire. C'est là que les dispositifs, à la fois de l'action politique locale, et de protection de l'environnement se multiplient, le premier étant considéré comme la condition de la réussite du second. Ce point en particulier permet d'illustrer l'enchâssement des deux temporalités de la protection et de l'urbanisme ainsi que de l'aménagement du territoire qui tendent à se rejoindre. Lorsque le programme *Action 21* est acté, la France tente déjà d'opérer un processus de décentralisation et de renforcement des pouvoirs politiques régionaux locaux, timidement amorcé dès les années 1960¹⁸⁰. Le concept de développement durable vient en quelque sorte s'y greffer et le renforcer (section 3). C'est également au cours de cette décennie 1980 qu'a lieu

¹⁸⁰ Avec par exemple la création de la DATAR en 1963, ou encore le référendum initié par De Gaulle le 27 avril 1969 portant sur la réforme du Sénat et la création des régions, refusé. Cependant, ce n'est qu'avec la loi de décentralisation de 1983 que le processus produit des effets profonds.

un rapprochement progressif entre urbanisme et protection de la nature, qui préfigure l'émergence d'un urbanisme dit « durable », attentif à son impact sur l'environnement.

Se produit alors graduellement un changement de conception de la nature, devenue un ensemble d'écosystèmes interconnectés, complexes, en réseau. Les découpages administratifs ne permettent plus de la préserver efficacement, de même que l'aménagement du territoire fondé sur des principes spatiaux discriminatoires. La ville ne doit plus constituer une entrave à la nature, ou se contenter de limiter son impact, mais l'accueillir en son sein. On peut y voir l'émergence d'un urbanisme écologique, au service d'une nature comme écosystème, en particulier à la fin des années 2000. La diffusion du dispositif des trames vertes, et plus largement des connectivités écologiques de tous ordres l'illustre bien (section 4).

Ces évolutions, qui sont ici synthétisées à travers trois grandes étapes, ne doivent pas masquer certaines continuités : demeure le principe d'une nature qui doit remplir des fonctions, certes plus nombreuses qu'auparavant. Mais le paradigme utilitariste semble perdurer.

1 - UNE HISTOIRE SUCCINCTE DE LA PRÉSERVATION DE LA NATURE EN FRANCE : ENTRE PATRIMONIALISATION ET APPROCHE GESTIONNAIRE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 - LA GÉONOMIE, UN EXEMPLE DE PROTECTION DE LA NATURE COMME RESSOURCE

La notion est attribuée à Grigore Antipa, écologue roumain ayant travaillé avec Ernst Haeckel, l'un des fondateurs de l'écologie. L'apparition du terme est estimée au début du XX^e siècle, et on peut le définir comme suit: « *La géonomie est une discipline nouvelle de l'action, distincte de l'urbanisme et de la géographie, c'est la science de l'organisation de l'espace, qui étudie les structures et les équilibres qui affectent l'occupation des sols, sous le triple aspect de la géographie, de la sociologie et de l'économie* » (Rouge, 1947 cité par ; Robic, 1996). Elle est donc une science de gestion des ressources naturelles, fonctionnant sur les bases scientifiques de l'écologie. Grigore Antipa avait par exemple posé les fondements de la discipline afin de fournir une étude des bassins du Danube et de la Mer Noire au roi Charles I de Roumanie. Le terme n'a été que très peu diffusé. Il a notamment été employé par Albert Demangeon, géographe français, avant d'être défini par Maurice François Rouge.

Si l'écologie en son sens militant et politique est née dans les années 1960-1970¹⁸¹, son versant scientifique date donc au minimum d'un siècle. Nous pouvons déjà percevoir dans la géonomie une certaine conception de l'environnement : sa bonne connaissance est nécessaire pour l'exploiter de manière optimale.

Si le terme de géonomie est tombé dans l'oubli, il en existe plusieurs raisons. Considéré comme un élément de langage technique, il ne devait connaître que très peu de succès auprès de l'opinion publique. Même parmi les chercheurs, il reste finalement peu connu. Le fait que le terme ne se soit pas répandu s'explique par la pensée scientifique duale présente en Europe occidentale et dans les pays anglo-saxons, qui implique qu'écologie et économie sont bien trop éloignées l'une de l'autre pour produire des analyses communes et convergentes, et que l'homme n'entreprendrait avec la nature qu'un rapport d'exploitation (Terrasson, [1994] 2008).

La géonomie est un exemple peu connu et relativement récent de l'attention portée à la gestion des ressources naturelles en vue de leur exploitation. Des dispositifs bien plus anciens,

¹⁸¹ Nous parlons bien ici d'écologie militante, correspondant peu ou prou à la diffusion du débat public sur l'environnement. Nous pouvons en revanche préciser la création de L'union internationale pour la conservation de la nature dès 1948 (Maurel, 2013).

bien qu'ils ne soient pas fondés sur une approche scientifique de l'environnement, démontrent que la préservation de la nature a initialement vu le jour dans cet objectif d'extraction de ressources, à des fins productivistes. Ainsi en France, les premières dispositions apparaissent dès le XVII^{ème} siècle, avec l'*Ordonnance des eaux et forêts* de 1669, qui régleme la coupe des arbres. La forêt de Bière, devenue depuis forêt de Fontainebleau, fait l'objet d'une protection partielle dans le cadre de la précédente ordonnance, et ce à double-titre : favoriser l'accroissement de ses ressources, préserver une qualité paysagère dans les environs du château éponyme. La préservation est alors à la fois fonctionnelle et esthétique (Queffélec, 2011).

1.2 - UNE APPROCHE RURALISTE ET PATRIMONIALE DE LA NATURE

À compter du XIX^e siècle et du développement du romantisme, un intérêt pour la nature « sauvage » se manifeste de plus en plus fortement. De nombreux peintres investissent la forêt de Fontainebleau en particulier, et font valoir la nécessité de protéger le lieu en ce qu'il est pittoresque et représentatif du patrimoine français. En 1861, Napoléon III signe un décret entérinant le principe des « séries artistiques »¹⁸². Fondées sur un découpage de la forêt en zones devant être préservées, ce serait là le premier dispositif légal en faveur de la protection de la nature (*Ibid.*).

Inscrite dans un contexte européen et international, l'histoire française de la protection de la nature démontre que les préoccupations apparaissent tardivement et surtout de façon sporadique en comparaison à d'autres pays, tels les États-Unis (Callicott, 2010) ou encore la Grande-Bretagne (Viard, [1985] 2000)¹⁸³. Alors que pour celle-ci, les prémices se manifestent dès les débuts du XIX^e siècle, il faudra attendre la seconde moitié, si ce n'est la fin de ce même siècle pour que la législation visant la protection de la nature apparaisse, en particulier avec le décret impérial sur les séries artistiques ou encore la loi portant sur la restauration des terrains de montagne en 1882¹⁸⁴ (Charles et Kalaora, 2007).

Le mouvement s'accélère à compter du début du XX^e siècle, à travers deux lois notamment : celle portant sur la protection des sites et monuments naturels de caractère

¹⁸² Décret impérial du 13 août 1861.

¹⁸³ Jean Viard propose ici une approche wébérienne, en liant la question de l'éthique protestante à celle de la préservation de l'environnement, ce qui expliquerait en partie le développement plus précoce de ces politiques dans les pays anglo-saxons.

¹⁸⁴ Loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne.

artistique (1906)¹⁸⁵, et celle relative aux monuments historiques (1913)¹⁸⁶. C'est la première qui instaure la distinction entre sites inscrits, qui autorisent certaines formes d'exploitation, en particulier agricole, et sites classés, dont toute exploitation est soumise à la délivrance d'une autorisation spéciale. La préservation de la nature est alors éminemment liée à la prédominance d'un paysage « artialisé », qui dénote une forte tradition artistique française de représentation picturale (*Ibid.*). La notion de paysage démontre la prévalence d'une relation à la fois esthétique et élitiste à la nature qui justifie alors sa préservation, représentation à laquelle la peinture ou la poésie ont grandement participé (Luginbühl, 1991). Les deux lois seront modifiées par celle de 1930 qui se donne pour objet de « réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque »¹⁸⁷. La décision de classement des sites appartient alors au ministère des affaires culturelles. L'attribution de ces prérogatives au ministère de la culture révèle à elle-seule que la préservation de l'environnement est alors dépendante d'une politique plus large de patrimonialisation culturelle.

En France, la genèse de la protection de la nature présente ainsi deux visées apparemment paradoxales : elle apparaît dans un objectif de rationalisation des ressources naturelles, et simultanément de définition progressive d'un patrimoine national aux qualités esthétiques et culturelles, essentiellement rural.

1.3 - LA NATURE PLACÉE SOUS LE RÉGIME DE L'EXCEPTION : RÉSERVES NATURELLES ET PARCS NATIONAUX

Une forme plus proche de protection – conservation de la nature de celle que nous connaissons encore à l'heure actuelle se développe à partir du milieu du XX^e siècle, avec la création des réserves naturelles par la loi du 1^{er} juillet 1957¹⁸⁸, qui complète la loi de 1930 concernant la protection des monuments naturels évoquée ci-dessus. À travers ces réserves, il est question de contraindre un peu plus l'exploitation des ressources naturelles. Mais le geste le plus significatif réside assurément dans la création des Parcs nationaux – le premier désigné

¹⁸⁵ Loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

¹⁸⁶ Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

¹⁸⁷ Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

¹⁸⁸ Loi n°57-740 du 1^{er} juillet 1957 réorganisant la protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

étant celui de la Vanoise en 1963. Inspirés du modèle étasunien des réserves naturelles (le parc du Yellowstone ayant vu le jour en 1872 par exemple), ces parcs sont institués par décret d'État, dans le cadre de la loi de 1960¹⁸⁹. Il aura donc fallu trois ans entre l'adoption de la loi et la désignation du premier parc national.

Les parcs nationaux voient leur périmètre précisément délimité, les activités humaines sont réglementées sur leur territoire – en particulier chasse, pêche, activités commerciales et publicitaires, travaux, extraction de matériaux, ou encore circulation du public. Ces parcs sont institués « [...] lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial¹⁹⁰ et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. »¹⁹¹. La législation préfigure ici l'instauration d'une nature *remarquable*, le caractère unique des sites, habitats ou des espèces faunistiques et floristiques étant le critère principal de définition des parcs nationaux.

En outre, au principe des parcs nationaux s'ajoute un dispositif encore plus protecteur au sein de la même loi, celui de réserve intégrale, qui renforce un peu plus la protection des zones en question à l'intérieur des parcs. Elles sont créées en particulier à destination de la recherche scientifique, dans le but d'étudier les dynamiques écologiques sans influence anthropique directe (par exemple, toute activité sylvicole y est prohibée).

Le dispositif des parcs nationaux est toujours effectif. Il regroupe actuellement 10 parcs, majoritairement situés dans la moitié sud de l'hexagone et des territoires montagneux. Par ailleurs, trois d'entre eux sont présents dans les départements et territoires d'outre-mer. Il suffit de se pencher brièvement sur les caractéristiques de ces parcs (de la Vanoise, du Mercantour, des Cévennes,...) pour s'apercevoir qu'ils sont établis dans des territoires peu urbanisés (à l'exception du parc des Calanques, situé sur une côte maritime densément peuplée). Les paysages et espèces qu'ils accueillent, leur préservation étant l'objectif central, sont jugés exceptionnels, en grande partie parce qu'ils sont menacés au sens de l'UICN¹⁹² et / ou protégés.

¹⁸⁹Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux.

¹⁹⁰C'est nous qui soulignons.

¹⁹¹*Ibid.*, article 1.

¹⁹²Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Nombre d'espèces protégées présentes dans les six parcs nationaux
de métropole et en France métropolitaine
(protection nationale uniquement)

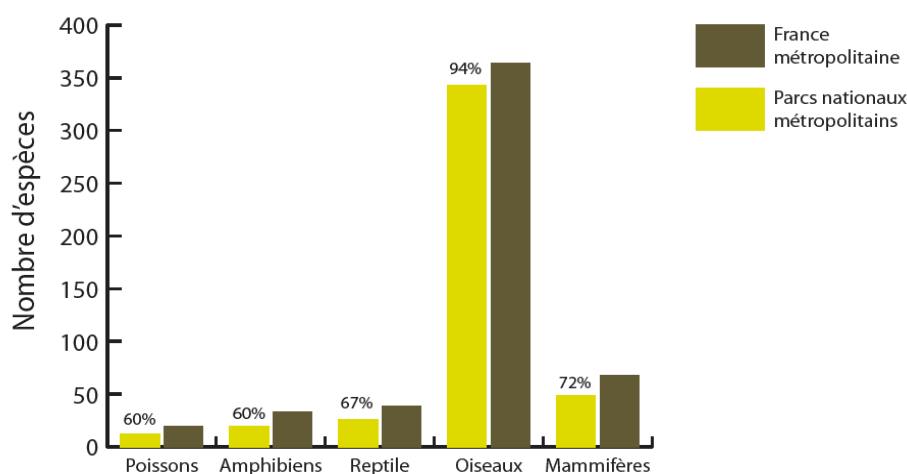


Figure 2 : Espèces menacées en fonction des parcs nationaux
(source : PNF, La biodiversité des parcs nationaux français, 2010)

Le diagramme précédent est particulièrement éclairant au sujet de la corrélation entre statut des espèces animales et de leur habitat. Il démontre ainsi qu'une très large majorité de la faune protégée à titre national est établie sur le périmètre des parcs nationaux. Or, la protection d'une espèce dépend partiellement de sa rareté, que celle-ci soit due aux pressions anthropiques ou non. Ces statistiques et la conclusion à laquelle elles donnent lieu s'avèrent nécessairement parcellaires : elles ne tiennent pas compte des espèces végétales ou des habitats en règle générale. Cependant, il ne s'agit pas pour nous de présenter une analyse écologique approfondie, mais d'illustrer l'idée qu'en toute logique, le dispositif des parcs nationaux fait la part belle à une nature exceptionnelle, avec laquelle les humains entretiennent donc des relations distantes¹⁹³.

Les années 1960 marquent ainsi le passage progressif d'une protection de la nature strictement utilitariste ou esthétique à une approche plus large, qui intègre toujours la dimension culturelle, tout en reconnaissant progressivement une valeur écologique aux espaces naturels. Cependant, c'est une nature placée sous le signe de l'exception, tenue à distance du principal établissement humain que représentent les villes.

¹⁹³ Nous ne décrivons pas plus avant cet aspect ici, notre objectif étant de retracer brièvement l'intégration progressive de la protection de la nature dans les politiques urbaines. Pour une analyse fouillée de l'évolution du dispositif des parcs nationaux et de leurs implications sur les relations à la nature, le lecteur pourra se référer à l'ouvrage de Larrère, Lizet et Berlan-Darqué (2009)

1.4 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LA PREMIÈRE ÉTAPE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

L'une des particularités françaises en matière d'environnement tient au lien singulier entre sa protection et l'aménagement du territoire. « *En France, l'État surpuissant (Rosanvallon, 1990) a adopté une approche volontariste, cherchant à associer très tôt protection de la nature et aménagement du territoire.* » (Charles et Kalaora, 2007, p. 130). Quelques années après la création des parcs nationaux, plus précisément en 1967, sont créés les parcs naturels régionaux (PNR) par décret. Bien que la dénomination soit très proche le principe diffère sur de nombreux points. Un site est institué en tant que PNR « [...] *lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de le protéger et de l'organiser* »¹⁹⁴. Demeure la question du patrimoine naturel, de la même façon qu'au sein des parcs nationaux. En revanche, on voit poindre un paradigme explicitement gestionnaire, à travers le terme « organiser ». De plus, la définition du PNR met l'accent sur la fonction récréative et touristique des lieux, prévoyant au sein-même du décret la réalisation d'équipement liés. Il insiste en outre sur le patrimoine culturel que ces lieux peuvent représenter, au contraire du dispositif des parcs nationaux.

La création des PNR ne peut-être pensée indépendamment des réformes administratives françaises et de l'amorce de la décentralisation, que nous avons déjà abordées à plusieurs reprises. En particulier, c'est notamment à l'initiative de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR¹⁹⁵) que les PNR voient le jour. D'une manière plus globale que le cadre de l'environnement, il est important de rappeler que la régionalisation des politiques publiques s'est amorcée dès le début de la seconde moitié du XX^e siècle. Pour n'en citer que quelques éléments, nous pouvons justement insister sur la création de la DATAR en 1963, ou encore des Commissions de Développement Économique Régional en 1964. Il s'agit au cours des décennies 1960, et 1970, de créer des institutions régionales en charge de l'aménagement du territoire. Dans les faits, leur poids est faible, et souvent contesté¹⁹⁶. Ces institutions sont encore largement soumises au contrôle étatique centralisé. « *Ces entités, reflet d'un État fort et de politiques très affirmées, ont une forte charge symbolique, où la*

¹⁹⁴ Décret n°67-158 du 1^{er} mars 1967 instituant des parcs naturels régionaux.

¹⁹⁵ Renommée récemment Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

¹⁹⁶ Voir notamment BODIGUEL J.-L., 2006, « La DATAR : quarante ans d'histoire », *Revue française d'administration publique*, 119, 3, p. 401-414.

territorialité se manifeste comme expression de la souveraineté nationale » (Charles et Kalaora, 2007, p. 124). Aussi, bien qu'à l'initiative des communes, la création des PNR demeure largement dépendante de l'appareil étatique.

Par ce dispositif en particulier, la DATAR pense l'aménagement du territoire national comme un ensemble de régions aux identités diverses mais cohérentes, et marque l'avènement des politiques du « cadre de vie » (Mehdi *et al.*, 2012). Les PNR sont alors des espaces qualitatifs pour les riverains, qui participent d'un renforcement de l'attractivité des territoires. Bien que sous-jacent, l'objectif de protection de la nature est alors en quelque sorte dévoyé.

Si les PNR se différencient du dispositif des parcs nationaux, des caractéristiques leurs sont communes. Notamment, la visée de préserver – bien que par des outils coercitifs bien moins forts – des espaces naturels ou semi-naturels est maintenue. En outre, et bien que ce caractère soit également moins marqué, sont toujours ciblés des espaces remarquables, à dominante rurale. « *Un parc naturel régional est un territoire rural fragile au patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable [...]* »¹⁹⁷. Mais en définitive, que ce soit dans le cadre des parcs nationaux ou régionaux, les politiques de protection (à des degrés très différents entre les parcs nationaux et les PNR) de la nature se déploient préférentiellement dans des espaces ruraux et peu urbanisés, à plus forte raison pour les premiers. Cette tendance dénote du maintien d'une forte opposition entre urbain et rural dans l'aménagement du territoire, et plus généralement dans la conception de la nature, qui ne peut alors se trouver qu'en dehors des villes. En comparaison aux territoires ruraux, ces dernières font l'objet de politiques distinctes, et accordent une place bien différente à la nature, qui n'est alors même pas pensée comme telle.

2 - L'URBANISME FONCTIONNEL ET LES PARCS URBAINS

Bien que plus tardivement que dans d'autres pays, en France, la protection de la nature se manifeste assez tôt dans les politiques rurales en comparaison du contexte urbain. Il ne s'agit pas d'affirmer qu'aucun élément de nature n'est historiquement présent au sein des villes, mais qu'ils ne sont pas considérés comme tels. Dans les espaces urbains, la modeste place de la nature consiste principalement en l'implantation du végétal : massifs fleuris, pelouse, parc, haie, alignements d'arbres, ... la présence de la faune n'est en comparaison pas franchement favorisée

¹⁹⁷ Site internet du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/LES-PARCS-NATURELS-REGIONAUX.24751.html>

(Blanc, 2009). Il y a donc des différences notables entre ville et campagne, dont l'opposition espace naturel – espace artificiel n'est que l'une des multiples facettes, cette dernière dichotomie esquissant pourtant la coexistence sur le territoire français de « deux mondes » antagoniques (Mathieu, 1990).

En revanche, l'évolution de la prise en considération de la nature suit une trajectoire similaire à celle qu'elle emprunte en milieu rural, mais *a posteriori*, en particulier pour la dernière phase qui concerne une protection de la nature en tant qu'écosystèmes connectés et formant un tout cohérent.

Les évolutions de la prise en compte de la nature dans les politiques urbaines peuvent faire l'objet d'un historique à travers trois étapes principales, qui nous paraissent particulièrement bien pointer l'intégration progressive de l'environnement dans l'urbanisme. La première peut être qualifiée d'*urbanisme fonctionnel*, et prévaut jusqu'au début des années 1990 (section 2). La deuxième, celle de l'*urbanisme durable* (section 3), est opérante de 1990 jusqu'à tout récemment (à ce titre, le Grenelle Environnement et la mise en place des dispositifs de trame verte et bleue marquent un tournant entre 2007 et 2010) et fait office de transition vers une dernière forme d'*urbanisme écologique* (Blanc, 2009, Mehdi *et al.*, 2012), qui fera l'objet de la section 4.

Nous aborderons tour à tour ces trois périodes, en tant qu'elles nous semblent résumer l'évolution de la situation en France. Bien qu'elles soient nécessairement simplificatrices, elles esquissent un mouvement général.

2.1 - LA PRÉDOMINANCE D'UN MODÈLE FONCTIONNALISTE D'URBANISME

Les pratiques et théories urbanistiques sont fréquemment approchées à l'aide de la typologie proposée par Françoise Choay ([1965] 2014), qui distingue trois modèles¹⁹⁸ d'urbanisme : *progressiste* (ou fonctionnaliste), *culturaliste* et *naturaliste*. S'appuyant en particulier sur les chartes produites par les grandes figures des doctrines urbanistiques, elle consacre une large part de son travail aux deux premiers modèles, représentés respectivement

¹⁹⁸ Chez Choay, le modèle revêt une double signification : celui de l'exemplarité, puis celui de sa reproductibilité (le modèle comme *eidos*).

par les figures de Le Corbusier et sa *Charte d'Athènes* (Le Corbusier, [1943] 1971 [1946]), puis d'Ebenezer Howard, auteur de *Garden Cities of To-morrow* (1898).

Le principal critère de différenciation proposé par Choay est la représentation de la temporalité dans ces modèles. Alors que l'approche fonctionnaliste et progressiste – dont Le Corbusier et les CIAM¹⁹⁹ sont les meilleures illustrations – est fondée sur une foi inébranlable en la technique et en le progrès, l'urbanisme culturaliste se tournerait plus volontiers vers un modèle passé, dans une forme de nostalgie d'une « ville-campagne ». En outre, les deux modèles présentent une relation différente à la nature, raison pour laquelle cette classification retient notre attention. Si divers exemples de cités-jardins ont vu le jour²⁰⁰, force est de constater que c'est le mouvement moderne – progressiste selon Choay – qui s'est le plus diffusé. Le modèle naturaliste, quant à lui, est le plus minoritaire. Forme hybride des urbanismes progressistes et culturalistes, il a été théorisé par Frank Lloyd Wright, à travers son principe de *Broadacre city*. Fondé sur le courant de l'anti-urbanisme américain du XX^e²⁰¹, sa principale caractéristique est de « dissoudre » complètement les fonctions urbaines au sein de la nature, et de se réaliser ainsi dans une forme de négation de la ville²⁰².

« L'étude des réalisations concrètes de l'urbanisme fait apparaître, comme on peut le deviner, la grande supériorité numérique des agglomérations progressistes. Le modèle naturaliste n'a pu s'exprimer que très partiellement, et surtout aux USA, dans des formes suburbaines. Le modèle culturaliste continue d'inspirer la construction de villes nouvelles en Angleterre [...] » (Choay, [1965] 2014, p. 51).

¹⁹⁹ Congrès Internationaux d'Architecture Moderne.

²⁰⁰ En particulier au Royaume-Uni : Letchworth Garden City et Welwyn Garden City. Quelques réalisations sont également présentes en Île de France : La Cité-Jardin de la Butte Rouge à Chatenay-Malabry (Hauts de Seine) ; celle d'Arcueil-Cachan (Val de Marne) ; ou encore celle de Drancy (Seine-Saint-Denis)

²⁰¹ Voir en particulier Thomas Jefferson, Ralph Waldo Emerson, ou encore Henry David Thoreau.

²⁰² L'urbanisme naturaliste présente *a priori* un grand intérêt pour notre thèse. Mais deux raisons particulières nous conduisent à l'aborder de façon évasive : d'abord, le peu de réalisations concrètes limite sa portée. Ensuite, il se différencie fortement des modèles d'urbanisme écologique ou durable qui prévalent actuellement. Quand ces derniers sont fondés sur le principe de la fonctionnalité écologique, l'urbanisme naturaliste, plus ou moins opérant au début du XX^e, et qui plus est aux États-Unis, prône les valeurs de la *wilderness*, d'un homme porteur d'un esprit pionnier et se réalisant dans la nature vierge. Il est donc sans commune mesure, temporelle, géographique ou philosophique avec les mutations actuelles de l'urbanisme.

La typologie élaborée par Choay paraît mal adaptée aux évolutions actuelles de l'urbanisme, en particulier durable (Carriou et Ratouis, 2014). Quand bien même cette théorie présente certains écueils et peine à saisir les mutations actuelles de la ville, elle représente ici une « porte d'entrée » dans la discipline et la pratique de l'urbanisme qui ont dominé durant une large moitié du XX^e siècle, et nous renseigne ainsi sur la conception majoritairement répandue en matière de relations entre nature et espace urbain durant cette période.

➤ *Les cités-jardins et le modèle culturel*

Ebenezer Howard est considéré comme le fondateur du principe des cités-jardins, que Choay rattache au modèle culturaliste, et pas naturaliste comme on aurait pu s'y attendre. Le modèle culturaliste se fonde sur la communauté plus que sur l'individu, partant de l'idée qu'une ville est une « cité émotionnelle » plus qu'une accumulation de supports strictement fonctionnels.

Le modèle de la cité culturaliste est entouré par une ceinture verte qui la délimite et restreint son étalement. La population excédentaire doit s'établir dans une autre cité, guidée par la même organisation. À la ville « en pleins » du modèle progressiste, le modèle culturaliste privilégie la « ville en creux », où la qualité des rues et des places est jugée primordiale.

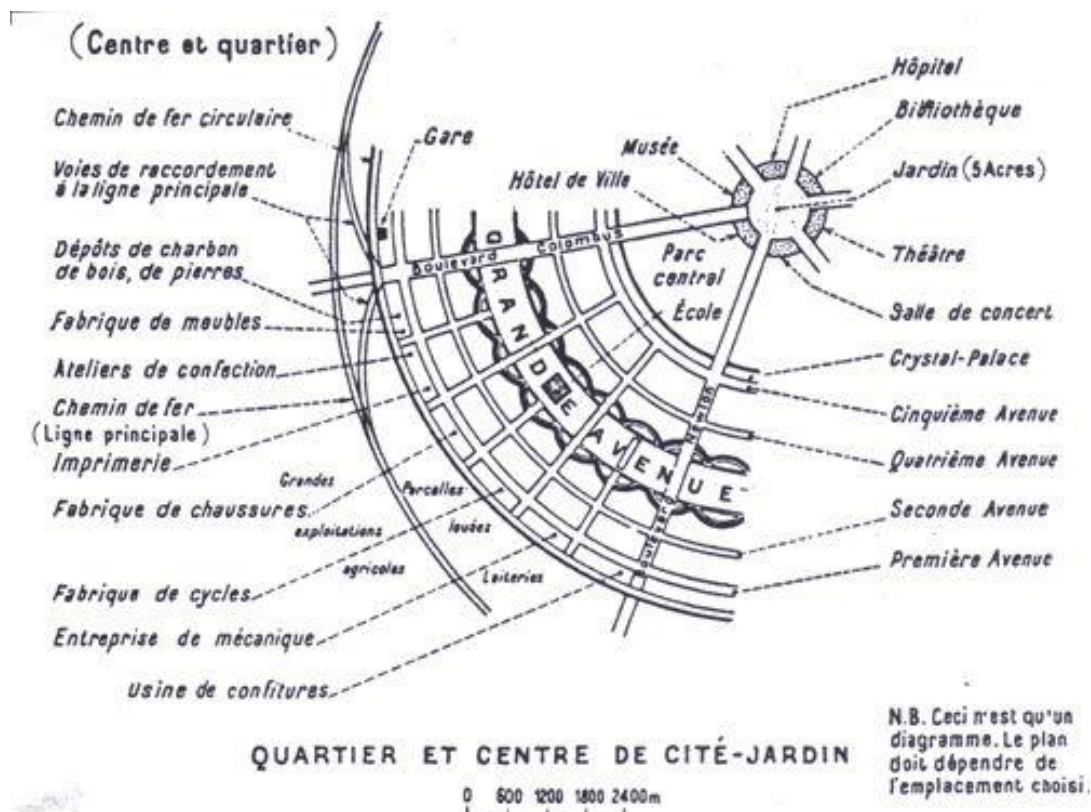


Figure 3 : Le diagramme de la Cité Jardin selon Howard (1898).

L'application urbaine du modèle culturaliste est un modèle fini et non-hybride, où la culture est distincte de la nature. « *Au contraire de l'agglomération du modèle progressiste, cette ville [culturaliste] est, tout d'abord, bien circonscrite à l'intérieure de limites précises. En tant que phénomène culturel, elle doit former un contraste sans ambiguïté avec la nature, à laquelle on tente de conserver son état le plus sauvage [...]* » (Choay, [1965] 2014, p. 23)

Bien que quelques exemples de cités-jardins se retrouvent en Europe, en particulier au Royaume-Uni, l'urbanisme occidental est très largement caractérisé par le modèle progressiste, impulsé en grande partie par le mouvement moderne en architecture. Au sein de celui-ci, le parc, et en règle générale les éléments végétaux présents en milieu urbain jouissent du même statut que n'importe quel autre type d'équipement ou d'infrastructure urbaine : ils doivent remplir une fonction.

- *Le parc comme équipement public et comme infrastructure urbaine dans le modèle progressiste*

Le modèle progressiste est conçu sur l'idée que la rationalité technico-scientifique peut à elle seule modifier la société. « *Un certain rationalisme, la science, la technique doivent permettre de résoudre les problèmes posés par la relation des hommes avec le monde et entre eux. Cette pensée optimiste est orientée vers l'avenir, dominée par l'idée de progrès* » (Choay, [1965] 2014, p. 16).

La rationalité, entendue comme une nouvelle épistémè, a pour conséquences l'instauration d'un ordre hiérarchique et générique censé assumer les fonctions limitées jugées essentielles pour répondre aux besoins de l'homme. La nature devient dans l'idéal moderne un vaste jardin au service de la culture du corps. « *La verdure offre notamment un cadre pour le temps des loisirs, consacré au jardinage et à la culture systémique du corps* » (Choay, [1965] 2014, p. 17).

Les premières critiques du modèle progressiste insistent sur la répression et le contrôle social qui le fondent. Ces derniers sont mis au service de la rationalité du système et de son objectif assumé : l'efficacité et le rendement maximum. Dans ce cadre, le modèle progressiste pense la ville comme un espace utilitaire.

« [...] selon Le Corbusier, [la cité industrielle est] " une tentative de mise en ordre et une conjugaison des solutions utilitaires et des solutions plastiques. Une règle unitaire distribue dans tous les quartiers de la ville le même choix de volumes essentiels et fixe les espaces suivant des nécessités d'ordre pratique et les injonctions d'un sens poétique propre à l'architecte" » (Choay, [1965] 2014, p. 31).

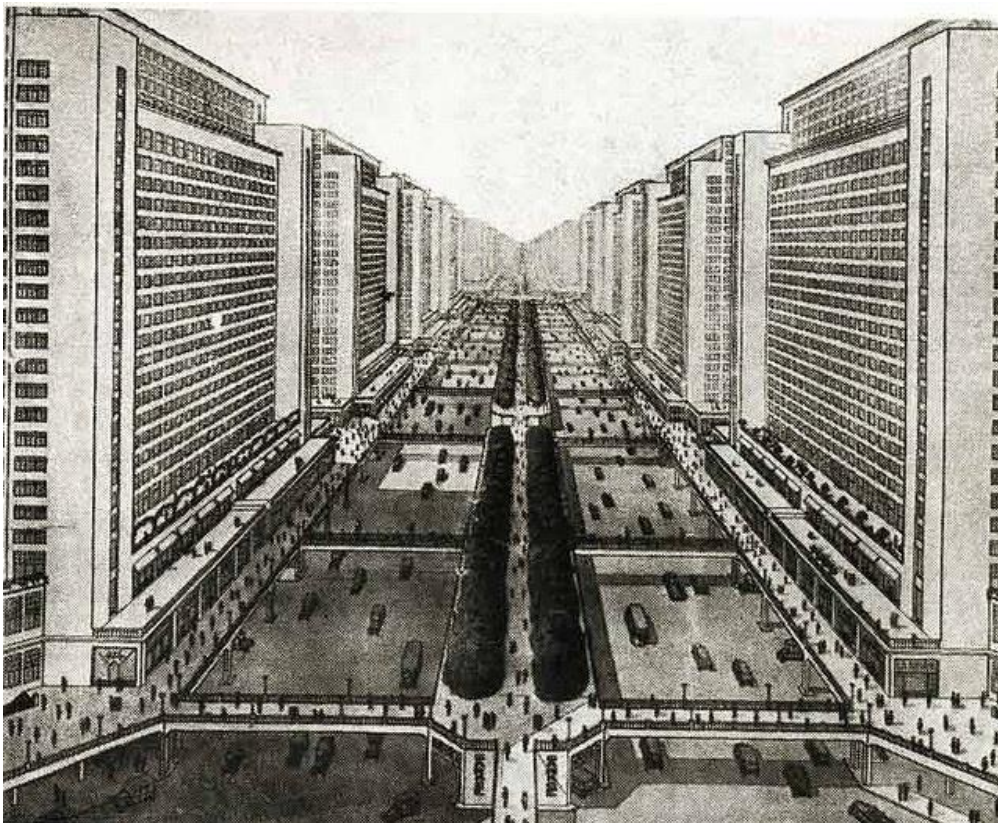


Figure 4 : Perspective conceptuelle du Plan Voisin (Le Corbusier, 1922-25)

La ville devient une forme de déclinaison spatiale des technologies industrielles que sont la standardisation, la mécanisation, la préfabrication, et la rationalisation. L'homme n'échappe pas à la typification : réduit à un agrégat de fonctions basiques, ses désirs, sa culture, comme ses émotions sont relégués à un deuxième plan, jugé avilissant, qu'il convient de rationaliser. L'efficacité recherchée par le modèle progressiste est cautionnée par l'hygiénisme qui, en accordant l'importance au soleil, à la lumière et la verdure, justifie la remise en cause radicale des modèles urbains antérieurs. La rue comme les places apparaissent superflues, si ce n'est dangereuses pour l'ordre social.

2.2 - HYGIÉNISME ET FONCTIONNALISME : LES DEUX PRINCIPES AUX FONDEMENTS DE LA VÉGÉTALISATION DES VILLES

Parce que c'est le mouvement moderne et progressiste qui s'est le plus diffusé, on peut convenir qu'au sein de l'urbanisme occidental dominant durant une large première partie du XX^e siècle, la nature, alors réduite à ses composantes végétales, se cantonne à deux fonctions : l'hygiène et l'esthétique.

La tendance de l'urbanisme hygiéniste fait plus largement écho au mouvement éponyme dont on peut baliser historiquement les prémices à la fin du XVIII^e et au travail du chimiste Lavoisier en particulier (Jorland, 2010). Le principe de l'hygiénisme, largement décrit par ailleurs²⁰³, repose sur un corps doctrinaire entremêlant physiologie, médecine en règle générale, chimie, génie civil, religion chrétienne, économie et urbanisme au sein d'une politique de l'hygiène²⁰⁴, puis de la santé publique. Il trouvera de nombreuses traductions opérationnelles. C'est que cette doctrine se situe au croisement d'intérêts multiples, en particulier d'ordres religieux et économique : décliné dans ces deux dimensions, l'hygiénisme met alors en cohérence morale chrétienne condamnant des passions humaines avilissantes et nécessité de maintenir une main d'œuvre productive en pleine révolution industrielle.

Cette « physiologie morale » (Seignan, 2010), particulièrement prégnante au XIX^e siècle trouve un terrain de choix dans la fabrique des villes. Ces dernières sont alors appréhendées comme l'espace de prédilection des miasmes, nuisances, et de l'insalubrité. Il apparaît donc urgent de les réformer. Dans le prolongement de ses dimensions idéologiques et sociales, l'urbanisme hygiéniste s'illustre de deux façons en particulier : il s'agit d'abord d'améliorer la qualité sanitaire des milieux urbains en mettant en place une série de dispositifs techniques, et en attribuant simultanément la faute aux franges les plus défavorisées de la population, dont il faut alors corriger les mœurs.

D'un point de vue technique, le mouvement hygiéniste en urbanisme a abouti à de nombreuses innovations, avec par exemple la mise en place du système de tout-à-l'égout et des stations d'épuration. L'eau en particulier retient toutes les attentions : l'épidémiologie lui attribue bon nombre de causes de l'hygiène déplorable et des maladies liées dans certaines

²⁰³ Se référer par exemple à Patrice Bourdelais (2001) ou Georges Vigarello (1993) sur les hygiénistes.

²⁰⁴ Voir par exemple la revue *Annales d'hygiène publique* (1829-1922), fondée par le médecin Villermé, grande figure de l'hygiénisme. Les recherches de ce dernier, à la fois en médecine et dans une forme embryonnaire de sociologie (il est d'ailleurs proche de Frédéric Le Play), révèlent particulièrement bien la double dimension, morale et physiologique, de la doctrine hygiéniste.

villes. Elle fait l'objet d'un véritable confinement : on couvre les canaux, imperméabilise les sols pour l'éviter de stagner, on assèche les marais et déserte certains ports. Il s'agit d'éviter à tout prix le développement de ces « boues putrides » qui provoquent des épidémies chez les citadins²⁰⁵.

À l'opposé, la végétalisation des villes apparaît comme un outil privilégié de l'hygiénisme, qui prône l'aération du tissu urbain, notamment par la réalisation de parcs et promenades plantées. Conçus comme de véritables « sanatoriums », ils répondent très nettement à un objectif de salubrité publique, dans des villes fortement industrialisées. « Désormais, il faudra des jardins comme il faudra des écoles, des hôpitaux, des transports en commun. » (APUR, 2005). À Paris, le travail du baron Haussmann est l'illustration-même de la réforme urbaine hygiéniste qui prévaut alors. En tant que préfet de la Seine, il crée en 1854 le « service des promenades et plantations de la ville de Paris », et place à sa tête Jean-Charles Alphand, alors ingénieur des ponts et chaussées, en qualité « d'ingénieur en chef des embellissements de Paris ». C'est au cours de cette fin du XIX^e que des parcs emblématiques de Paris seront créés (Les Buttes-Chaumont (1867), Montsouris (1869)), ou que le bois de Boulogne sera réaménagé, entre 1852 et 1857.

L'attrait pour les parcs, jardins et squares publics ne cesse de se renforcer au cours des décennies suivantes (le travail d'Haussmann sera prolongé après sa mort, jusqu'en 1914), en répondant de plus en plus aux impératifs d'un urbanisme plus seulement hygiéniste, mais aussi fonctionnaliste. Les deux corps doctrinaires sont intimement liés. À ce titre, le mouvement moderne et la Charte d'Athènes, qui préconise de diviser les villes selon quatre fonctions ; habiter, travailler, se recréer, circuler ; s'approprient le parc et les espaces plantés comme un outil fonctionnel, permettant en particulier la fonction de « re-création ». Celle-ci désigne alors le temps libres des ouvriers, qui doivent renouveler leur force de travail, grâce au repos et à quelques loisirs. Ces espaces verts ne représentent pas l'enjeu principal de l'urbanisme de l'époque, mais répondent tout de même à une fonction. « *Le "mouvement moderne" du début du 20^e siècle n'accordera quand [sic.] à lui qu'une place finalement assez résiduelle à l'espace vert : une fois posés les immeubles et les réseaux de voirie, l'espace vert, c'est tout le reste* » (Da Cunha, 2009, p. 5).

²⁰⁵ Voir en particulier cet extrait très révélateur, écrit par un médecin : « *J'appris encore que tant qu'on était occupé à faire l'extraction de ces boues putrides, la mortalité s'était répandue parmi les ouvriers [...] Auprès de cette ville, le canal forme un bassin immense qui lui sert de port, et où les eaux sont dans une stagnation absolue. [...] Quel centre de méphitisme et d'infection pour toute la contrée !* » (Pujol, 1802, p. 315).

Bien qu'il ne les omette pas complètement, le mouvement moderne, en tant que doctrine urbanistique, fait une place marginale à la question des parcs, jardins et espaces verts. Ceux-ci sont pensés dans le prolongement indirect, d'une part des théories hygiénistes, mais surtout d'une économie politique toute dédiée à l'industrialisation et son besoin de maintenir une main d'œuvre productive. Dans le même temps, c'est au travers de documents et plans d'urbanisme que la place des espaces verts dans la planification se renforce, plutôt que grâce aux grandes figures du mouvement moderne. On voit ici la distinction d'effets entre politiques urbaines et doctrines urbanistiques.

2.3 - L'APPARITION PROGRESSIVE DES « ESPACES VERTS » : L'ESTHÉTIQUE COMME NOUVELLE FONCTION

En matière d'urbanisme réglementaire, c'est la promulgation en 1919 de la loi Cornudet qui marque l'avènement simultané de la planification urbaine et d'une véritable politique d'esthétisation des villes par la réalisation d'espaces verts, bien qu'ils ne soient pas encore dénommés comme tels (Merlin et Choay, [1988] 2015). La loi pose la nécessité pour les villes de plus de 10 000 habitants de se doter, sous trois ans, de projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE). Les précédents plans ne réglementaient que la voirie et l'alignement (Morand-Deville, 2014). Adoptée dans le contexte de la reconstruction de l'après-Première Guerre Mondiale, il s'agit là de la première initiative dans la législation de réglementation des espaces libres urbains. Les constructeurs devaient alors se conformer aux prescriptions, et obtenir une autorisation préalable à tous travaux. Mais près de trente années plus tard, le succès est limité : seuls 273 projets sur environ 2000 potentiels sont actés en 1940 (*Ibid.*). Pourtant, cette législation illustre un début de reconnaissance de l'importance des espaces végétalisés en milieu urbain.

Jusqu'au début de la décennie 1960, peu d'avancées ont lieu. C'est en 1961 que, véritablement, on reconnaîtra une fonction d'embellissement aux espaces verts. C'est d'ailleurs cette année précisément que la notion apparaîtra pour la première fois dans un décret réglementant l'urbanisme²⁰⁶. Ensuite, c'est la Loi d'Orientation Foncière de 1967 (LOF)²⁰⁸, instituant simultanément les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), les plans d'occupation des sols (POS), et les zones d'aménagement concerté (ZAC) qui incorporera

²⁰⁶ Décret n° 61-1298 du 30 novembre 1961.

²⁰⁸ Loi n°67-1253 du 30 décembre 1967 d'orientation foncière.

définitivement les espaces verts dans la réglementation en matière d'urbanisme (Mehdi *et al.*, 2012). Le mouvement est parachevé par la circulaire ministérielle du 8 février 1973²⁰⁹ fixant le minimum de 10m² d'espaces verts par habitants en zone urbaine centrale et 25m² en zone périurbaine. En outre, elle stipule en préambule que ces espaces sont indispensables à « l'équilibre biologique », et qu'ils remplissent donc une double fonction : « *Les espaces verts et boisés sont indispensables à l'équilibre physique de tous les organismes vivants. [...] En outre, les espaces verts et boisés contribuent à l'équilibre psychique des hommes. [...] L'amélioration du paysage urbain ou rural est liée à la présence et à la qualité des espaces verts* ». Déclarés équipements structurants d'intérêt public par la précédente circulaire, les espaces verts recouvrent une définition extensive regroupant bois, parcs, jardins, squares et plantations d'alignement.

Les années 1960 et 1970 marquent un tournant, et ce à plus d'un titre. En milieu urbain, les espaces verts voient leur fonction esthétique particulièrement renforcée. Celle-ci se juxtapose à des préoccupations sanitaires quelque peu diluées en comparaison avec la « fièvre hygiéniste » du XIX^e siècle, mais toujours prégnantes, à travers leur capacité à maintenir une santé tant physique que psychique pour les urbains. Commencent également à poindre des considérations relatives à une valeur intrinsèque des espaces végétalisés, en ce qu'ils sont indispensables à la faune et aux espèces non-humaines, une idée absente des pratiques urbanistiques du début du XX^e.

Dans les territoires ruraux, les évolutions pointées plus tôt (section 1) offrent également une nouvelle place aux éléments naturels. Bien qu'intervenant de façon quasi-simultanée (un léger retard est à noter pour les espaces urbains), les paradigmes ne sont pas tout à fait identiques dans les deux cas : quand ce sont les fonctions esthétiques, sanitaires et de loisirs qui président à la création d'espaces verts en ville, les directives environnementales en milieu rural (réserves et parcs nationaux en particulier) sont plus franchement tournées vers une protection de la nature pour elle-même²¹⁰. Cette esquisse de la réglementation en matière d'environnement, dessine en définitive les contours de deux histoires parallèles mais non-linéaires, qui organisent toujours une dichotomie entre ville et nature.

²⁰⁹ Circulaire ministérielle du 8 février 1973 relative à la politique d'espaces verts.

²¹⁰ Il faut cependant se garder d'une analyse trop caricaturale : les parcs naturels régionaux remplissent également et avant tout des fonctions récréatives, et réciproquement les espaces verts urbains commencent à intégrer la protection de la nature. Ce sont bien de grandes tendances que nous abordons ici.

La législation de 1976²¹¹, relative à la protection de la nature, semble opérer un rapprochement entre espaces ruraux et urbains, les mettant quasiment sur un même plan :

« La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences. La réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux. »

Mais c'est principalement la diffusion progressive des politiques durables, en particulier à la fin des années 1980, qui poursuit le rapprochement entre les territoires urbains et ruraux, faisant de la protection de la nature et de l'environnement une prérogative commune. Ce faisant, le développement durable vise l'intégration de l'environnement et de sa protection dans des contextes socio-économiques territoriaux.

3 - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT : LIER LA PROTECTION DE LA NATURE AUX CONTEXTES SOCIO-ÉCONOMIQUES TERRITORIAUX GRÂCE À UN AMÉNAGEMENT ET UN URBANISME « DURABLES »

Tel qu'on vient de le voir, l'intégration d'éléments de nature en milieu urbain est ancienne, et poursuit initialement deux objectifs complémentaires : le courant hygiéniste insiste sur la nécessité « d'aérer » le tissu urbain par l'implantation du végétal, puis plus récemment c'est l'embellissement des villes qui conduit à insérer arbres, massifs et autres espaces verts. Dans ce cadre, la végétalisation des villes, même très limitée, participe d'une politique urbaine

²¹¹ Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

du cadre de vie, essentiellement dévolue à renforcer l'attractivité des communes, et aux fondements fonctionnalistes.

Plus généralement, les politiques de la nature suivent deux trajectoires parallèles selon que l'on se situe en contexte urbain ou rural, le second faisant l'objet de plus d'attentions à cet égard. C'est du moins le cas jusqu'au cours de la décennie 1990, qui marque un changement majeur sur ces thèmes. L'apparition du concept de développement durable, au fur et à mesure qu'il se diffuse, tend à progressivement redéfinir les places respectives de l'urbain, du rural, et de la nature pour les relier au sein de la notion d'environnement, qui trouve alors un cadre privilégié d'application dans l'aménagement du territoire, ce dernier devenant mouvant, et résultant alors de la superposition de multiples frontières et temporalités (Charles et Kalaora, 2007). Pour cette raison, il est indispensable d'ancrer les évolutions du traitement de la nature dans l'urbanisme au sein d'un mouvement plus générale de « mise en durabilité » de l'aménagement du territoire, puis des politiques urbaines²¹².

3.1 – UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Les institutions internationales ont mis à disposition un ensemble de méthodes et d'outils administratifs pour renforcer « l'agir local ». C'est notamment le cas de l'Agenda 21. Mais si l'on s'en tient au seul contexte français et au-delà du précédent outil, la décennie 1990 marque l'intégration du principe de durabilité au sein de l'aménagement du territoire, à travers une série de dispositifs, dont vont suivre quelques exemples éclairants.

➤ *L'importante place des régions*

L'année 1999 est importante pour deux raisons. La loi Chevènement²¹⁷ clarifie les questions intercommunales, notamment à travers la création des communautés urbaines, qui concernent les agglomérations de plus de 500 000 habitants. D'autre part, la loi Voynet est publiée (intitulée de manière plus formelle, Loi sur l'Aménagement et le Développement

²¹² Nous avons déjà abordé en introduction à cette thèse les grands principes du développement durable et esquissé sa genèse au plan international. Aussi, nous ne reviendrons pas sur ce point, pour nous concentrer sur les liens qu'il entretient avec la protection de la nature, en France en particulier.

²¹⁷ Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Durable du Territoire (LOADDT²¹⁸)). Cette loi affirme la volonté de l'État de s'orienter vers le développement durable, à travers deux éléments particulièrement importants. La loi Voynet est celle qui légifère et concrétise le projet Action 21 déjà décrit plus haut. Elle enrichit en outre les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), en les transformant en Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)²¹⁹. S'il est possible de parler de territorialisation des politiques durables, nous ne pouvons en revanche pas attribuer ce processus à la seule impulsion de la communauté internationale et du programme Action 21. En effet, plusieurs outils législatifs et techniques ont été créés à la fin des années 1990 et au début des années 2000 à l'initiative de l'État :

- En remplacement des plans d'occupation des sols, le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU), contenus dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) votée en 2000. L'objectif de celle-ci est d'insister sur la cohérence des politiques publiques d'aménagement, et d'introduire la mixité sociale comme prérogative de celles-ci. Les SCoT, en tant que schémas de cohérence, peuvent être utilisés dans certains cas comme des outils opérationnels, traduisant les grandes lignes de l'agenda 21 de manière concrète en recommandations dans les pratiques d'aménagement. Il en va de même pour les PLU.
- La loi sur la démocratie de proximité, votée en 2002, est également un élément important. Il ne s'agit pas ici de discuter de son utilité réelle, mais de la tendance qu'elle met en lumière. En légiférant sur la démocratie locale, l'État répond aux prérogatives internationales concernant le développement humain durable. Ainsi cette loi prend-elle en considération la dimension sociale du développement durable, en tentant de renforcer le pouvoir de décision des citoyens.

Il n'est pas question de prétendre que ces différentes lois ont été explicitement rédigées pour institutionnaliser le développement durable au niveau régional. En revanche, elles auront permis son ancrage au moins de manière indirecte.

²¹⁸ Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

²¹⁹ Les SRADT ont été créés en 1983, dans le cadre de la loi n° 83-8 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, en plein processus de décentralisation. Les SRADDT ont été récemment redéfinis en schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), à l'issue de l'adoption de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

➤ *Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire*

Ce document, créé dans le cadre de la loi Voynet, est élaboré selon une vision prospective et avec la participation du plus grand nombre d'acteurs. Il vise à définir l'orientation régionale de l'aménagement. Élaboré à ce niveau, il doit mettre en avant un diagnostic régional sur les domaines sociaux, économiques et environnementaux, afin de cadrer les différentes opérations d'aménagement.

C'est à l'occasion de la mise en place des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) que la compétence en matière de protection de l'environnement est transférée aux régions. Aussi, au-delà des questions d'appropriation de dispositifs politiques divers, la protection de l'environnement plus spécifiquement, en étant progressivement intégrée aux politiques durables, change de nature. Elle doit désormais être mise en cohérence avec les enjeux socio-économiques territoriaux. « [...] *la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire permet un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement.* »²²⁴

3.2 - INTÉGRER LA PROTECTION DE LA NATURE AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fin de la décennie 1980 et les années 1990 marquent une période charnière, en légiférant sur le sujet. En particulier, une étape majeure est franchie lors de la rédaction de la *Convention sur la Diversité Biologique*, premier précédent de cette ampleur²²⁵ en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité. La convention en question est produite concomitamment au programme *Action 21*. Ce seul fait atteste déjà du rapprochement entre protection de l'environnement et politiques de développement durable. Mais il s'agit en réalité d'une transformation de fond initiée quelques années auparavant. En l'occurrence, l'histoire de la protection de la nature ne suit pas une trajectoire linéaire.

²²⁴ Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, Article 1^{er}.

²²⁵ Ce sont notamment 168 pays signataires. À l'exception des non-signataires, seuls les États-Unis ont signé le traité, mais ne l'ont pas encore ratifié.

En outre cette période des années 1980 et 1990 marque un véritable foisonnement des dispositifs de protection de la nature et d'inventaire, sur lesquels il serait plus que fastidieux de revenir dans le détail : la création des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en 1982-83²²⁶, la directive Oiseaux en 1979²²⁷ qui donne naissance aux Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), puis aux Zones Spéciale de Conservation (ZSC) et Zone de Protection Spéciale (ZPS), loi « montagne »²²⁸ et création des Espaces Naturels Sensibles à l'échelle des départements (ENS) en 1985²²⁹, loi littoral en 1986²³⁰, etc. Les dispositifs réglementaires commençaient en réalité à se multiplier depuis la loi de 1976 concernant la protection de la nature abordée plus haut, néanmoins avec une fréquence moindre.

Il serait peu pertinent de décrire de façon exhaustive l'ensemble du corpus législatif. En revanche, nous entendons pointer ici deux grandes tendances, émergeant à la charnière de la décennie 1990, en revenant sur deux dispositifs en particulier : le réseau Natura 2000, créé en 1992, puis la modification de l'organisation des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, qui ont déjà été abordés au cours de la sous-section 1.3 de ce chapitre

➤ *Le réseau Natura 2000, une contribution à la Convention sur la Diversité Biologique révélant l'iniquité de traitement entre milieu urbain et naturel*

En premier lieu, il faut considérer que la création du réseau Natura 2000, dans le cadre d'un programme européen, s'insère dans le processus initié par la *Convention sur la Diversité Biologique* élaborée au cours du Sommet de Rio, en 1992. Le réseau Natura 2000 représente la principale contribution aux engagements de la précédente convention²³¹. Il rassemble deux directives européennes : la directive Oiseaux de 1979, et la directive Habitats de 1992²³². L'objectif est de créer un réseau de protection de la faune, de la flore, et de leurs habitats à l'échelle européenne, eu égard au principe que les dynamiques écologiques surpassent les

²²⁶ Lancées par Huguette Bouchardeau dès 1982, elles seront confirmées par le biais de la loi de 1983.

²²⁷ Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979, depuis remplacée par Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009

²²⁸ Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

²²⁹ Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

La genèse des ENS est complexe. 1985 représente l'année de création de la taxe dédiée (TDENS), permettant aux départements de prendre en charge les ENS.

²³⁰ Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

²³¹ À l'échelle européenne. La France, quant à elle, s'est dotée depuis 2004 d'une Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

²³² Directive de l'Union européenne 92/43/CEE, dite « directive Habitats ».

frontières administratives. Les territoires nationaux ne représentent ainsi pas une échelle pertinente d'intervention.

Cette initiative est la première disposition significative en faveur de la protection d'une nature que l'on commence à considérer comme un système, qui préfigure les évolutions plus récentes que nous aborderons au cours de la prochaine section (4). Les sites représentent l'équivalent de 12,5% de la superficie du territoire français.



Carte 1: Sites Natura 2000 en France, 2014 (Source : MEDDE, modifiée par l'auteur)

Cette proportion s'avère considérable, et représente près de 90 000 km². Le dispositif est donc sans commune mesure avec les précédents outils réglementaires, de types parcs ou réserves. En revanche, la répartition des sites pose question. L'écrasante majorité d'entre eux prend place dans des territoires ruraux ou très peu urbanisés. Si ce fait est déjà visible sur la précédente carte, une typologie plus précise des espaces concernés révèle qu'environ 3% des zones protégées au titre du réseau Natura 2000 se déploient sur des territoires artificialisés (en majorité urbains). *A contrario*, 32% sont situés en forêt et 30% sur des espaces agricoles²³³.

Cette différenciation dans le traitement des espaces urbains et non-urbains illustre le maintien d'une non-équivalence entre deux types de territoire. Ceci induit une sorte de « mise à l'écart » spatiale de la « véritable » nature qu'il est question de protéger. Elle se différencie

²³³ Sources MNHN et bureau Natura 2000. Site internet du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

par sa rareté ou par le degré de menace qui pèse sur elle. Ces dispositions conduisent à l'exclure du quotidien des citoyens, qui ne peuvent en profiter ou la contempler que dans le cadre de leurs loisirs.

En revanche, le réseau Natura 2000 révèle un début d'intégration de la protection de la nature et plus largement de l'environnement dans les contextes territoriaux. Une évaluation institutionnelle et économique du programme est menée en 2008 sous l'égide de Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, afin d'établir une analyse coûts-bénéfices pour les territoires concernés par l'implantation de sites Natura 2000 (Maresca *et al.*, 2008).

➤ *La modification des Parcs nationaux et naturels régionaux : aire d'adhésion, cœur de parc et charte*

Cette mise en relation de l'environnement et des contextes socio-économiques, aux fondements du développement durable, se révèle avant d'autant plus de force dans la modification de l'organisation des parcs nationaux et naturels régionaux en 2006²³⁴. En premier lieu, la loi en question modifie le découpage interne aux parcs, en instituant deux secteurs : le cœur du parc national, où la protection de la biodiversité est renforcée et les usages plus contraints ; l'aire d'adhésion, où les contraintes sont moins fortes²³⁵. Ce deuxième dispositif est constitué des communes qui adhèrent délibérément à la charte qui régit le parc national, pour des raisons de continuités écologiques et géographiques, et qui s'inscrivent dans un projet de développement durable. La charte a pour objectif de définir les objectifs de développement du parc, pour ces deux zones, et plus spécifiquement pour la zone d'adhésion, de préciser les moyens nécessaires à leur réalisation. Le principe d'aire d'adhésion révèle donc le rapprochement progressif entre protection de la nature et politiques territoriales de développement durable.

²³⁴ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux

²³⁵ Plus précisément, la loi remplace les principes initiaux de zone centrale, et de zone périphérique, également nommée pré-parc. Mais demeure l'existence d'un parc et d'un « cœur », qui traduisent une approche dichotomique entre espace humain et naturel. Une organisation similaire est effective en Suisse (Hess et Salomon-Cavin, 2015).

C'est l'espace dédié à la protection des patrimoines (naturel, culturel, paysager), et qui fait l'objet d'une réglementation particulière. Il peut y avoir un ou plusieurs coeurs.

Le coeur du parc national, territoire d'exigence

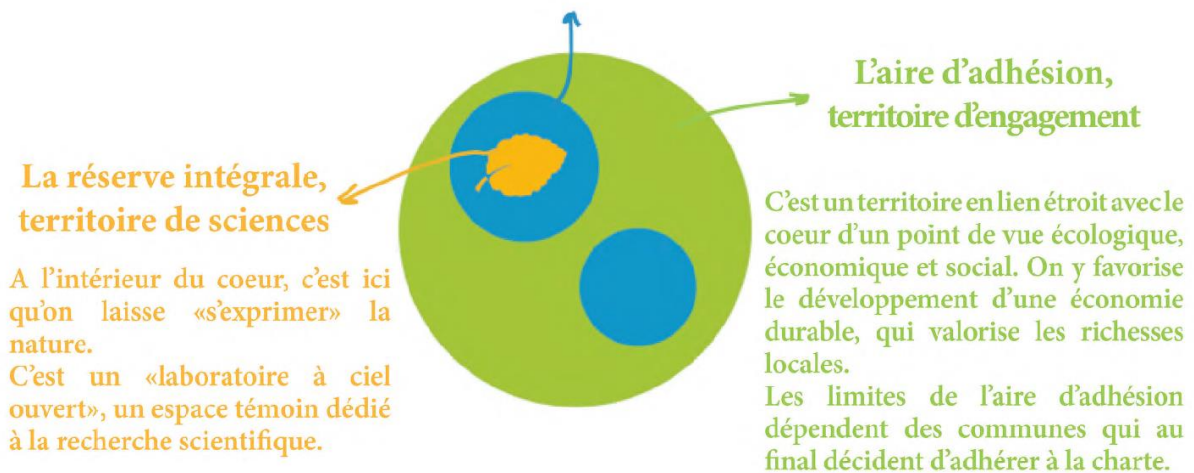


Figure 5 : Les différentes zones du parc national (Source : GIP du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne)

Il en va de même pour les parcs naturels régionaux qui, s'ils ne sont pas divisés en aire d'adhésion et cœur de parc, suivent un principe similaire. Leur territoire s'étend au fur et à mesure que de nouvelles communes adhèrent à la charte. Aussi, « *les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public* ²³⁶ ». Les PNR tendent à diffuser la prise en compte de la biodiversité, en devenant de véritables outils d'aménagement du territoire (Angeon *et al.*, 2013).

D'une façon plus générale, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2004-2010, issue de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), affirme qu'« [...] *en portant atteinte à la biodiversité, on porte donc atteinte à des identités et à des rapports socio-économiques qui s'y rattachent* » (SNB 2004-2010, p.12).

Cette période représente donc un changement progressif de paradigme : on assiste à une intégration de l'environnement et de sa protection dans les contextes socio-économiques

²³⁶ Code de l'Environnement, article L333-1.

territoriaux et des politiques de développement durable aménagistes (Charles et Kalaora, 2007). Elle est le théâtre d'une transition progressive entre une protection de la nature conçue de façon sporadique, ponctuelle, à travers la préservation de sites remarquables, d'habitats et d'espèces singulières, à une préservation de l'environnement en tant qu'il résulte d'interconnexions, et ne peut être pensé qu'en réseaux, que comme un ensemble de système écologiques multiscalaires sur lesquelles l'homme exerce une influence majeure (Banzo, 2009).

4 - UN URBANISME « ÉCOLOGIQUE » AU SERVICE D'UNE BIODIVERSITÉ FONCTIONNELLE ET EN RÉSEAUX

C'est plus récemment, en particulier avec le Grenelle environnement (2007-2010) et la mise en œuvre du principe de trames vertes et bleues que le rôle des villes vis-à-vis de la protection de la nature se modifie profondément : l'espace urbain ne représente plus seulement un danger pour la biodiversité et l'environnement, qu'il s'agit de limiter autant que faire se peut en contraignant son étalement, il fait désormais partie de la solution : la ville ne doit plus être tenue à distance de la nature, mais l'accueillir, en tant qu'elle est à présent considérée comme un écosystème singulier mais à part entière. On peut y voir le passage d'un *urbanisme durable* à un *urbanisme écologique* (Mehdi *et al.*, 2012). L'écologie des paysages a joué un rôle majeur dans ce processus.

4.1 - REMÉDIER À LA FRAGMENTATION ÉCOLOGIQUE : LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

➤ *Les grands principes de l'écologie des paysages*

L'écologie des paysages s'est particulièrement développée à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Elle pose alors des problématiques relativement nouvelles : préserver des habitats pour la faune et la flore en certains lieux, quand bien même ils seraient particulièrement bien sauvegardés, est insuffisant. Seule leur mise en réseau pourrait assurer leur viabilité. Par ailleurs, l'écologie des paysages se distingue également de l'écologie scientifique traditionnelle, car elle intègre désormais l'homme au cœur des dynamiques écologiques, comme principal « façonneur du paysage ». C'est là tout l'intérêt du concept de

paysage, qui permet alors de privilégier une écologie intégrée (Clergeau, 2007). L'écologie des paysages ne discrimine plus les facteurs anthropiques des facteurs naturels, ou en tout cas moins fortement. Déclinée en écologie urbaine²³⁷, elle trouve un terrain d'application privilégié en contexte urbain, donnant lieu à une multiplication des études sur la biodiversité, les paysages urbains²³⁸ qui sont néanmoins toujours approchés comme des milieux perturbés, ainsi que sur le principe plus opérationnel des trames vertes et bleues (Arrif, Blanc et Clergeau, 2011).

Le premier problème posé est celui de la connectivité. Essentiellement minéral, l'espace urbain tend à fragmenter les habitats, les paysages et les écosystèmes (Clergeau et Désiré, 1999 ; Aguejdad, 2009 ; Bourcier, 2012). La réalisation de routes et autres infrastructures rend les échanges entre populations animales et végétales complexes, et par là met en cause la viabilité d'espaces naturels qui doivent être en mesure de s'auto-entretenir. Ce constat vaut aussi bien à une échelle infra-urbaine que régionale, le mitage pavillonnaire et l'agriculture intensive accentuant ces problèmes au niveau des territoires.

L'écologie du paysage détermine trois « unités écologiques » (Clergeau et Désiré, 1999) :

- Les tâches d'habitat : ce sont des zones plus ou moins restreintes, se développant de façon ponctuelle et isolée, qui accueillent des populations animales et végétales plus ou moins riches en fonction des spécificités de la tâche. Elles peuvent en quelque sorte être considérées comme des « îlots de biodiversité » ;
- Les matrices : unité paysagères plus grandes, elles forment l'environnement au sein duquel se développent les tâches d'habitat. Le terme caractérise plus précisément un milieu hostile à la biodiversité, généralement des espaces minéraux et urbanisés ou d'agriculture intensive. De fait, ce milieu contraint les précédents habitats à une surface

²³⁷ Dans un sens bien différent de celui de l'école de Chicago. En particulier, c'est le caractère multidisciplinaire des études qui est privilégié, en opérant un rapprochement, souvent complexe, entre sciences sociales et sciences de la nature. Pour Clergeau (2007), il est même inconcevable qu'une discipline s'approprie à elle seule l'écologie urbaine, qui ne peut être que le fruit d'une recherche pluridisciplinaire.

²³⁸ Les enquêtes de ce type sont extrêmement nombreuses, tout autant que les angles d'approches, en particulier dans des revues spécialisées ou proches de cette thématique, comme *Nature Sciences*, *Sociétés*, *Développement durable et territoires* ou encore *VertigO*. En voici tout de même deux exemples, l'un en écologie, l'autre en sociologie : LAPP K., 2005, « La ville, un avenir pour la biodiversité ? », *Ecologie & politique*, 30, 1, p. 41-54 ; LE BOT J.-M., 2013, « L'expérience subjective de la « nature » : réflexions méthodologiques », *Natures Sciences Sociétés*, 21, 1, p. 45-52.

réduite, qui ne peuvent alors se développer quand dans les espaces interstitiels des milieux urbains, semi-urbains ou agricoles.

- Les corridors écologiques ont quant à eux pour fonction de relier entre elles les différentes tâches d'habitat. Ils sont généralement linéaires et relativement étroits (ce peut être un chemin de fer peu entretenu, une haie ou un ruisseau). C'est ici que l'enjeu de la fragmentation écologique se joue en particulier. Car la viabilité des tâches, ou poches d'habitat dépend en grande partie de phénomènes d'échanges rendus possibles par lesdits corridors.

L'illustration suivante précise les relations entre ces trois unités écologiques que sont les corridors, matrices et tâches d'habitat.

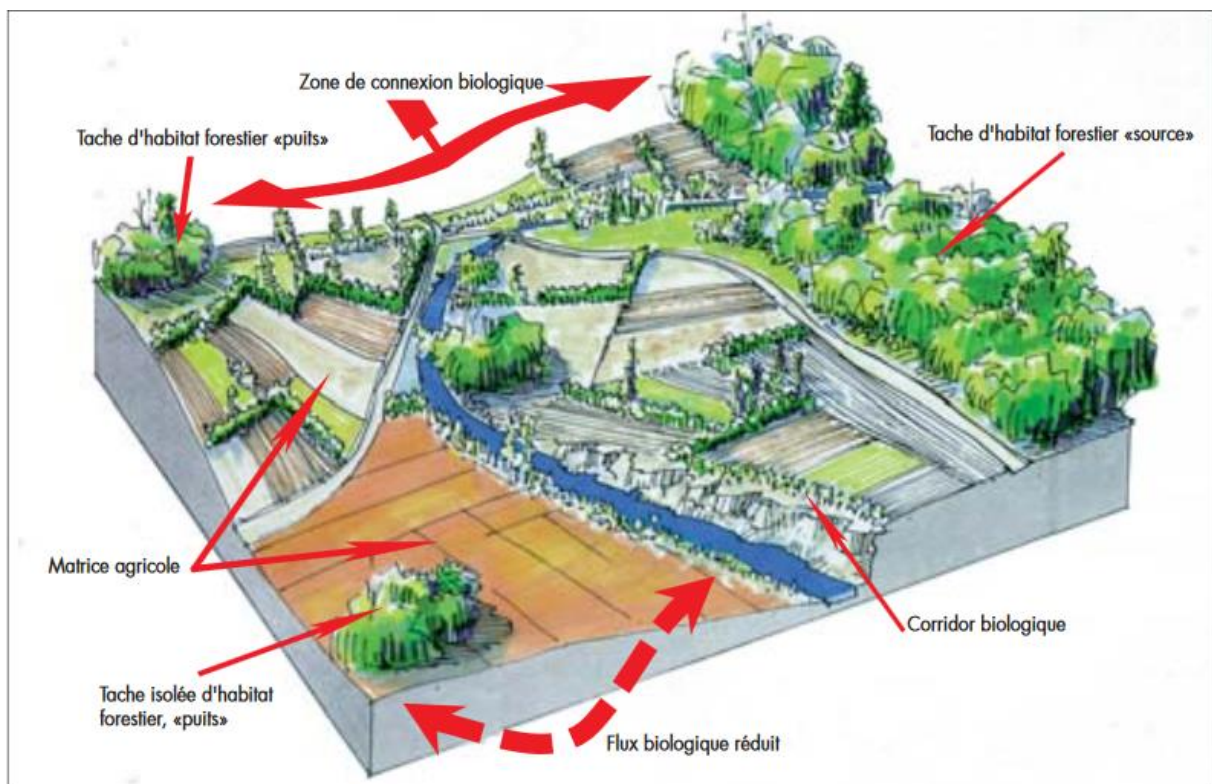


Figure 6 : Les unités écologiques de l'écologie du paysage (source : Clergeau et Désiré, 1999, p. 22 dessin de R.Balej)

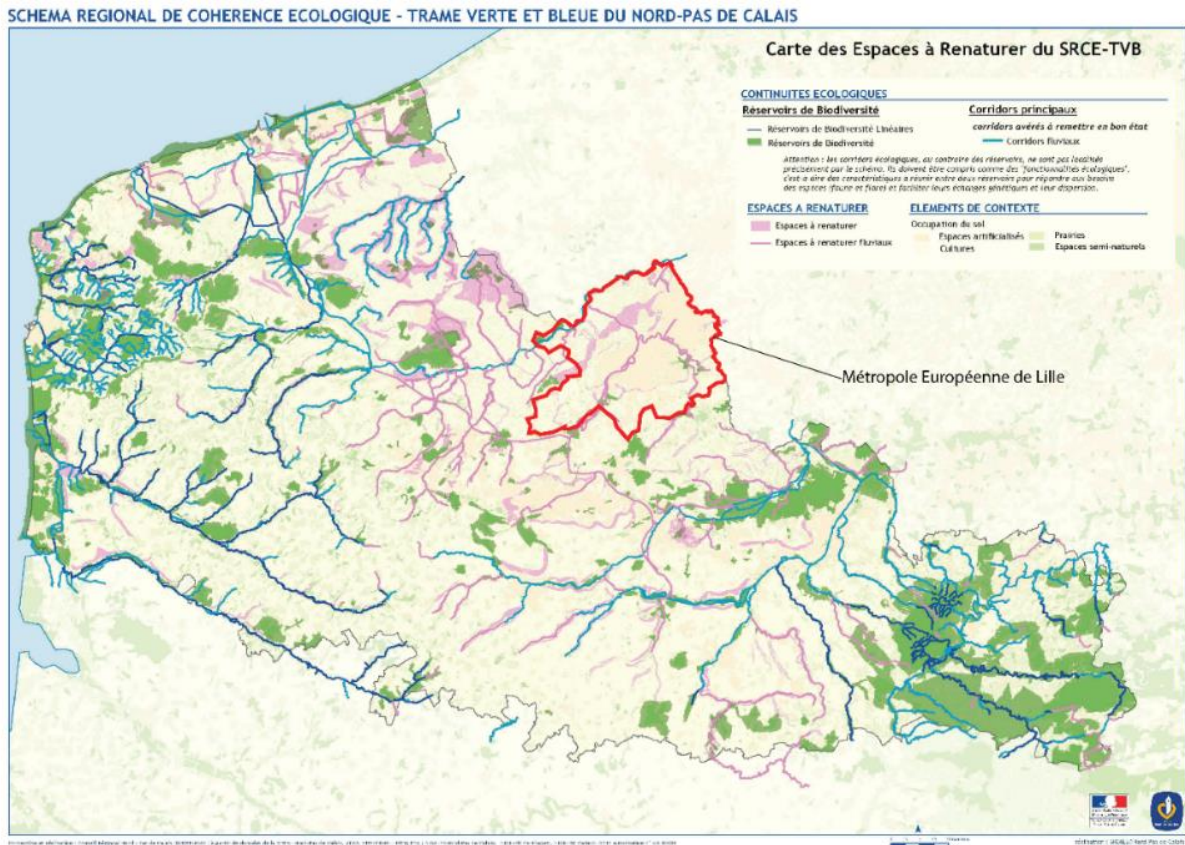
Si le précédent visuel décrit un contexte agricole, il en va de même en milieu urbain. Les échanges écologiques sont réduits, et les poches d'habitat ne sont plus en mesure de se reproduire de façon autonome.

➤ *La trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique*

À ce titre, le principe des trames verte et bleue (TVB), ainsi que la création des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) représentent une inflexion des politiques de la nature : il s'agit là d'outils précisément dédiés à renforcer les connectivités écologiques, que ce soit à l'échelle régionale ou locale. La trame verte et bleue est définie comme « [...] *un réseau d'espaces contenant des éléments linéaires qui est conçu, planifié et géré à différentes fins : écologiques, récréatives, culturelles, esthétiques ou tout autre objectif compatible avec la notion d'usage durable du territoire.* » (Ahern, 1995, cité par Cormier, Lajartre et Carcaud, 2010). Les TVB représentent donc la traduction opérationnelle du principe de corridor écologique. Celles-ci peuvent être développées à toutes les échelles : du régional au communal, en passant par le départemental et l'intercommunal. Le principe des TVB s'est rapidement diffusé depuis son adoption par la loi Grenelle de 2009²³⁹, et a été repris par nombre de collectivités.

Il s'appuie sur une très large panoplie d'outils réglementaires, certains étant préexistants au principe-même de TVB (Cormier, Lajartre et Carcaud, 2010) : outils relatifs à l'aménagement du territoire, au droit de l'urbanisme, à l'agriculture, à la gestion de l'eau, ou encore à la politique des transports. Mais l'outil spécifiquement dédié aux TVB est celui de schéma régional de cohérence écologique. Adopté également au cours du Grenelle, le schéma doit être établi pour chaque région. Bien que les SRCE soient non-opposables, le Code de l'environnement prévoit que les dispositifs réglementaires, tels que les PLU qui sont, eux, opposables, soient mis en conformité avec les principes du SRCE. Le Nord-Pas de Calais, région de notre terrain d'enquête, est l'une des premières à avoir réalisé son SRCE.

²³⁹ Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.



Carte 2: Schéma régional de cohérence écologique de la région Nord-Pas de Calais (Source : DREAL Nord-Pas de Calais, 2014, modifié par l'auteur)

La carte présente deux grands types d'espaces : les déclinaisons de verts figurent les espaces naturels : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, *etc.* Les zones roses représentent quant à elles les sites à « renaturer ». Un premier constat apparaît très rapidement : l'agglomération lilloise est très déficitaire du point de vue des espaces naturels, et certains de ses secteurs sont identifiés comme étant à renaturer.

Comme précisé plus haut, la TVB peut être déclinée à de nombreuses échelles. Concernant notre terrain d'enquête plus spécifiquement, que nous aborderons au cours du prochain chapitre (IV), on peut noter les deux faits suivants : le principe de TVB a été intégré au schéma directeur de Lille Métropole dès 2003. Au niveau communal, la ville de Roubaix, l'une des trois villes sur lesquelles le projet étudié s'étend, s'est déjà dotée de sa TVB.



Carte 3 : Trame verte et bleue de la ville de Roubaix, 2012 (Source : Ville de Roubaix)

Il s'avère indispensable de superposer ces différentes échelles, car les « territoires de la biodiversité » ne suivent pas les découpages administratifs.

La mise en œuvre du principe de TVB et ses déclinaisons sur l'ensemble du territoire français attestent en outre d'un changement de référentiel dans la préservation de l'environnement. Quand auparavant la protection de la nature passait principalement par la sauvegarde de lieux emblématiques mais isolés, c'est désormais une vision systémique qui prévaut, et qui suppose leur mise en réseau.

4.2 - PROBLÈMES DE FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE : AUTOREPRODUCTION ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES. VERS LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES ESPACES DE NATURE EN VILLE

Ce changement de référentiel se traduit plus généralement dans une approche en termes de *fonctionnalité écologique*, qui pointe selon nous deux ordres d'idées complémentaires. La fonctionnalité peut d'abord être définie comme la capacité d'un écosystème ou de certains de

ses composants à remplir les fonctions nécessaires à son maintien ou à son équilibre dynamique, bref à sa pérennité. Il s'agit de fonctions physiques : photosynthèse et production d'oxygène, décomposition organique et fertilisation des sols, *etc.*

Or, les sociétés humaines bénéficient de ces fonctions, qui remplissent alors des services, qualifiés d'écosystémiques. C'est là la deuxième façon d'appréhender la fonctionnalité écologique, à travers sa capacité à fournir des biens et services. Quatre types de services ont été définis par le *Millenium Ecosystem Assesments*, un groupe de travail international mandaté par l'ONU²⁴⁰ :

- les *services support* sont nécessaires pour la production de tous les autres services. Par exemple la production d'oxygène ;
- les *services d'approvisionnement* concentrent les possibilités de production de biens commercialisables par l'homme ;
- les *services de régulation*, comme la régulation du climat ;
- les *services culturels et sociaux* permettent la diffusion de bien non-matériels, comme les valeurs esthétiques, l'écotourisme, les patrimoines naturels.

L'utilisation croissante de la notion de services écosystémiques en milieu urbain tend à modifier la prise en compte de la nature au sein des projets d'aménagement. Lorsqu'il s'agit d'anticiper les attentes futures des usagers et leur appropriation des espaces de nature en contexte urbain, il est avant tout question d'usages récréatifs, de loisirs, très diversifiés (pêche, promenades, pique-niques, jogging, jeux de plein air, ...). Ces fonctions reposent sur des usages différenciés, qui se traduisent par la création d'espaces à vocation alternative.

C'est là une extension du principe de la multifonctionnalité. Nous évoquons au cours de la sous-section 1.2 que c'est la distinction des fonctions urbaines qui préside à la *Charte d'Athènes* et plus largement à l'ensemble du mouvement moderne en architecture et urbanisme. Désormais, c'est la multifonctionnalité, ou mixité des fonctions qui constitue le nouveau dogme dominant de l'urbanisme : les fonctions urbaines doivent être déclinées dans l'ensemble des quartiers et secteurs urbains, permettant aux riverains d'accéder à l'ensemble des services

²⁴⁰MILLENIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT, 2005, *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*, Island Press, Washington D.C.

aisément. Ceci est valable pour les fonctions « traditionnelles » de la ville : travailler, habiter, ou encore se divertir devant être présentes dans un même lieu.

Or, les volontés de réintroduction de la nature en ville suivent le même processus de diversification et d'élargissement de leurs fonctions : il ne s'agit plus uniquement d'assurer un cadre de vie esthétique, de préserver la santé des urbains et l'hygiène publique, ou encore de conserver des espaces naturels remarquables, mais tout cela simultanément.

La mise en place des TVB et le renforcement de l'attention portée à la biodiversité en contexte urbain participent du multifonctionnalisme, comme en attestent les quatre types de services écosystémiques identifiés dans le cadre du *Millenium Ecosystem Assesment*. Celle-ci tend à lier valeur écologique, et valeur socio-économique de la nature. En revanche, si les principes généraux des services écosystémiques et de la multifonctionnalité sont majoritairement admis, que ce soit chez les scientifiques ou les décideurs, leur traduction opérationnelle et réglementaire demeure problématique, en particulier car les concepts sont mal délimités. Aussi, certains préconisent l'évaluation des services écosystémiques rendus par les espaces verts urbains comme préalable à la conception des trames vertes (Selmi, Weber et Mehdi, 2013).

Mais dans un même temps, le concept de service écosystémique n'est pas exempt de critiques (Maresca *et al.*, 2011), sur trois plans en particulier, respectivement d'ordres éthique, économique et sanitaire. Il s'agit d'abord du principe d'attribuer une fonction à la biodiversité, qui ne mériterait d'être protégée qu'à condition qu'elle bénéficie aux sociétés humaines. C'est la critique du paradigme utilitariste de l'environnement (Larrère et Larrère, 2009).

Ensuite, d'un point de vue économique, la diffusion du concept de services écosystémiques s'est accompagnée d'une multiplication de tentatives de quantification, d'évaluation desdits services, et de leur monétarisation (Maris, 2014). Outre la difficulté posée par le fait d'attribuer une « juste valeur » monétaire à ces services, celle-ci risque de tendre vers leur appropriation et leur exploitation, les mettant ainsi potentiellement en péril.

Enfin, le troisième type de critique concerne l'impact sanitaire de la réintroduction de la biodiversité en ville, qui provoque parfois des phénomènes indésirables, par exemple la multiplication d'espèces dites nuisibles (moustiques entre autres), ou des allergies aux pollens

qui se multiplient conséquemment à la diversification des espèces végétales²⁴¹. Ces approches nuancent donc la valeur bénéfique des services écosystémiques. Sur un plan socio-sanitaire, il est intéressant de consulter les approches antagoniques en sciences sociales qui voient là, soit une forme de néo-hygiénisme (Tozzi, 2013), soit une stricte inversion du paradigme hygiéniste (Emelianoff, 2004c).

4.3 - DEUX HISTOIRES PARALLÈLES : NATURE REMARQUABLE ET BIODIVERSITÉ ORDINAIRE

Ce chapitre visait à retracer brièvement l'évolution progressive de la prise en compte de la nature dans l'aménagement et plus spécifiquement dans l'urbanisme, en croisant politiques publiques de l'environnement, réglementation et pratiques urbanistiques. Étant donné la largeur de l'objet, notre analyse s'avère nécessairement parcellaire. Néanmoins, elle démontre qu'en ce qui concerne les politiques et les pratiques, le paradigme au fondement de la réintroduction d'éléments de nature en ville s'est renouvelé, passant du fonctionnalisme au multifonctionnalisme, corrélativement à la diffusion du concept de développement durable.

L'urbanisme progressiste moderne, dominant depuis l'institutionnalisation de la discipline au début du XX^e siècle, considérait jusqu'à tout récemment la nature, et plus précisément la végétalisation des villes et la création de parcs comme des équipements publics, dans le prolongement du courant hygiéniste et comme un processus de simple « embellissement ».

Parallèlement à l'essor de cet urbanisme progressiste, les dispositifs de protection et de conservation de la nature se sont multipliés, mais au travers d'une approche principalement ruraliste. Ces deux histoires simultanées ont renforcé la césure entre ville et nature.

L'apparition du concept de développement durable a redistribué les cartes, en particulier au début des années 1990. Il a renforcé une évolution qui s'était amorcée deux décennies plus tôt, notamment par la création des parcs naturels régionaux, celle qui tend à inscrire la protection de la nature dans les contextes socio-économiques, un premier rapprochement entre facteurs sociaux, économique, et environnementaux. En revanche, peu d'attention était portée à la

²⁴¹ Récemment a même surgi le terme d'*ecosystem disservices*, qui cible la perception des « contre-services » rendus par la biodiversité, d'abord vis-à-vis de l'agriculture. Aujourd'hui des études sur ce phénomène en contexte urbain commencent à être menées. Voir par exemple Peer Von Döhren et son approche des *Urban Ecosystem Disservices*.

« mise en nature » des villes, les principaux enjeux étant toujours ceux de limiter l'impact de l'urbain sur l'environnement, en contraignant l'étalement des villes.

Plus récemment, avec l'essor du principe de connectivité et de fonctionnalité écologique que l'on doit en grande partie à l'écologie des paysages, c'est la vision des systèmes écologiques et de leurs réseaux qui s'est développée, parallèlement à une plus forte attention portée à la biodiversité spécifique des villes. Ces évolutions semblent pointer l'émergence d'un « urbanisme écologique », qui intègre le principe des trames vertes et des connectivités. Bien que toujours minoritaire, la nature doit désormais être au cœur des villes et de leur conception.

Ces évolutions reflètent celles de la protection de la nature, qui ne peut désormais plus être pensée indépendamment. La ville est devenue l'un des principaux leviers pour enrayer la perte de biodiversité (Bourcier, 2012). Parallèlement, la protection de la nature a suivi l'évolution de l'écologie scientifique : une première étape, celle de la nature comme ressource à exploiter et comme porteuse de qualités esthétiques, s'est déroulée avant l'institutionnalisation de la discipline. La seconde moitié du XX^e a vu se renforcer l'écologie scientifique, qui a alors conduit à protéger des sites et habitats particuliers, à travers le dispositif des réserves et parcs nationaux. Puis le développement de l'écologie des paysages a modifié l'acceptation de la nature, devenue un système écologique constitué de nœuds et de réseaux. On est ainsi progressivement passé d'une protection de la nature pour des motifs esthétiques et utilitaristes, à une protection de lieux emblématiques, pour enfin aboutir à une protection des connexions entre ces lieux. Désormais, la biodiversité « irrigue » les territoires, et les villes ne peuvent échapper à cette tendance. Elles font désormais partie du réseau.

Le schéma suivant résume les évolutions décrites au cours de ce chapitre, et en particulier le passage d'un urbanisme progressiste, à un urbanisme durable puis écologique :

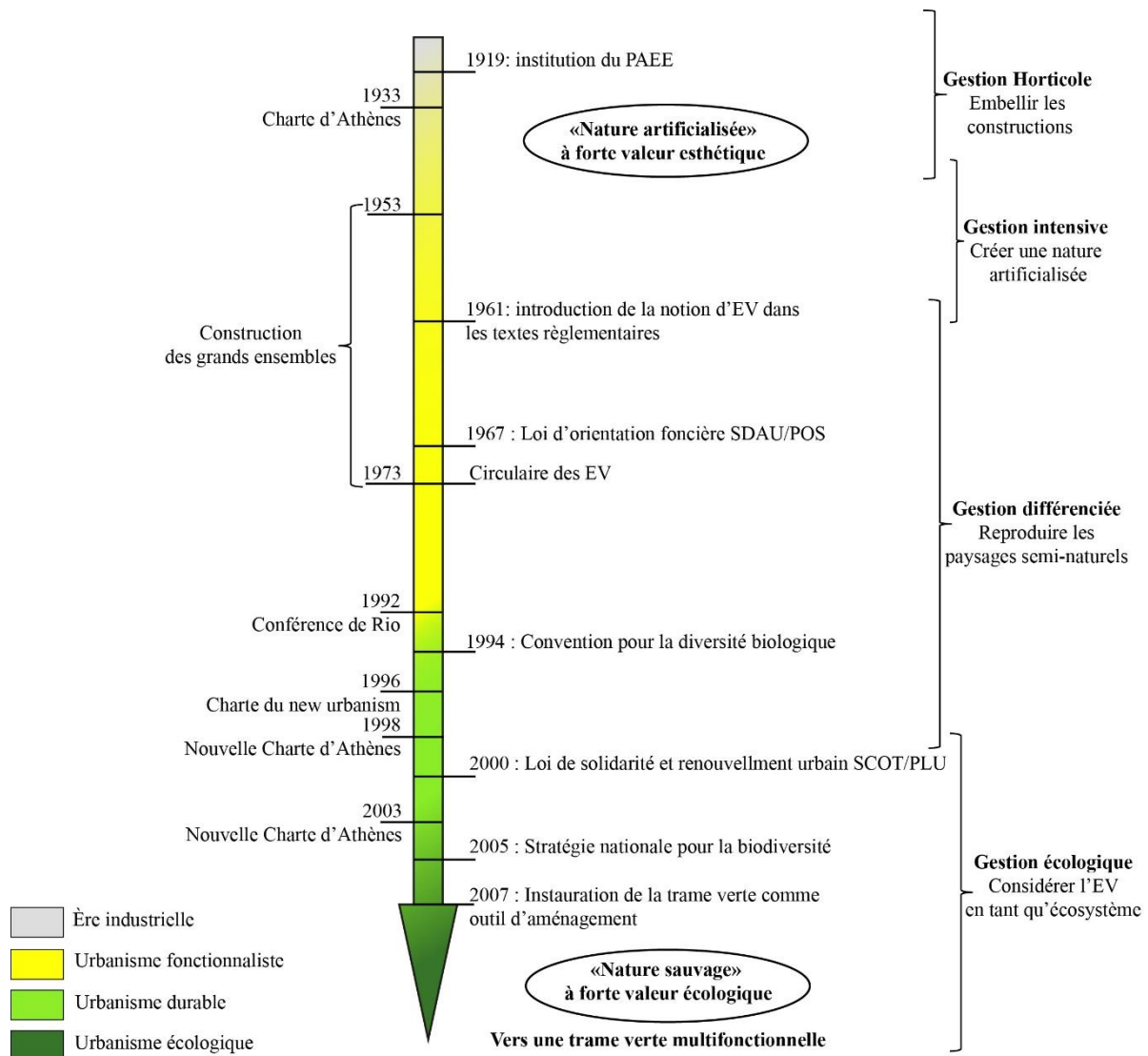


Figure 7 : Évolutions des modalités d'intégration de la nature dans l'urbanisme (source : Mehdi *et al.*, 2012)

Néanmoins, cette dernière tendance est encore récente, et la réalité d'un urbanisme écologique doit être nuancée. Si la nature a réinvesti partiellement l'espace urbain, il ne s'agit pas de n'importe quel type de nature. En particulier, les dispositifs de protection d'une nature remarquable s'opposent toujours à une biodiversité urbaine considérée comme ordinaire (Abadie, 2008 ; Vanpeene-Bruhier, Pissard et Kopf, 2013 ; Clergeau et Machon, 2014), voire improbable (Arnould *et al.*, 2011), conduisant à reproduire une iniquité entre ville et nature. Demeure par ailleurs un problème central au sein de l'urbain: celui du sentiment de l'impossible compromis entre usages sociaux de la nature et fonctionnalité écologique. Bien que l'échelle soit réduite – ce n'est plus la ville en général qui s'oppose au rural et à la nature – les principes de multifonctionnalité sont très complexes à mettre en œuvre, et il est fréquent que la distinction

entre les espaces fonctionnels d'un point de vue écologique et les espaces récréatifs (pour ne citer que cet usage social), organise la structuration du tissu urbain²⁴².

Cependant, il demeure une question centrale. Cette brève histoire des liens entre protection de la nature et urbanisme pointe de grandes tendances, mais ne saurait préjuger de l'expérience qu'en font les citoyens. Ce « rapprochement entre ville et nature » est-il vécu comme tel ? Quelle prégnance de ces évolutions au sein des projets urbains et de la façon dont leurs acteurs les expérimentent ? L'analyse du projet étudié, que nous allons à présent décrire, vise à y apporter des éléments de réponse.

²⁴² Nous verrons en particulier au cours des chapitres VIII et IX que c'est le cas du projet urbain analysé dans cette thèse.

CHAPITRE IV : DE LA NAISSANCE DU PROJET DE L'UNION À SA

MISE EN ŒUVRE

Le site de l'Union a connu une histoire similaire à celle de la région Nord-Pas de Calais dans son ensemble et d'autres territoires français à dominante industrielle. La révolution industrielle provoque, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, un essor sans pareil des régions en question. Un siècle plus tard, la crise pétrolière des années 1970 aboutit à une restructuration économique de grande ampleur, le passage d'une économie majoritairement industrielle à une économie tertiaire et de services. Or, si certains territoires ont abordé cette transition avec des conséquences limitées, ce n'est pas le cas du Nord-Pas de Calais et plus spécifiquement de l'Union. L'histoire urbaine du site est intimement liée à son histoire économique, qui l'a en grande partie forgée. Le contenu et l'orientation actuels du programme de réhabilitation ne peuvent être pleinement saisis qu'au prix d'une recontextualisation historique plus générale des politiques urbaines de la métropole lilloise, et de la façon singulière dont la région Nord-Pas de Calais s'est appropriée le concept de développement durable.

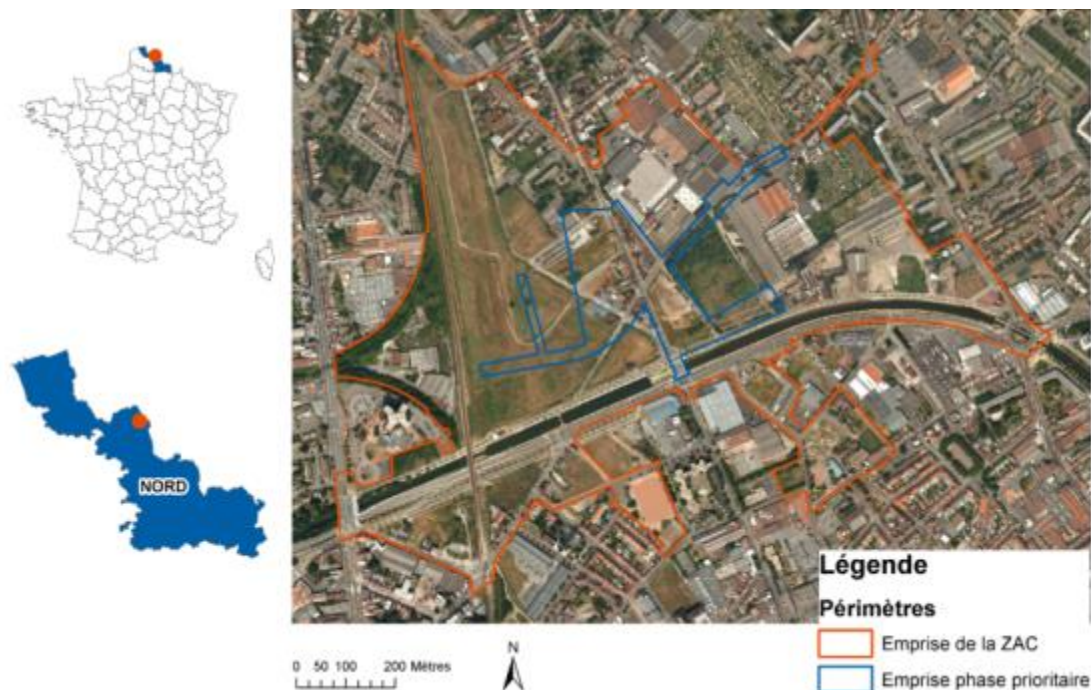
Nous proposerons en premier lieu une histoire urbaine du site, présentant la période d'essor industrielle, puis sa désertion progressive au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, aboutissant à la formation d'une friche industrielle urbaine (Section 1). Dans un second temps, on s'attardera sur la généalogie complexe du programme de réhabilitation actuel, fruit d'une longue succession de projets avortés (section 2), avant de présenter le programme actuel, et ses deux orientations principales (section 3). L'Union fait partie d'un territoire plus large, désigné

comme le versant nord-est de la métropole de Lille, qui tend à concentrer des difficultés socio-économiques. Le projet est d'abord le résultat d'une volonté de « rééquilibrer » l'espace métropolitain, selon les principes d'un aménagement polycentrique du territoire. Pour cette raison, l'Union est désigné en tant que « pôle d'excellence métropolitain », une organisation proche de celle du *cluster*, qui doit rendre l'espace attractif d'un point de vue économique (sous-section 3.1). Dans ce contexte, la dimension durable est greffée *a posteriori* au programme de réhabilitation initial, et participe également de cette attractivité, du rayonnement de la métropole (sous-section 3.2).

Or, ces deux dimensions ne peuvent être comprises qu'au prix d'une réinscription du projet dans un contexte régional (section 4) et intercommunal (section 5), en particulier concernant les politiques urbaines mises en œuvre par la communauté urbaine, subsumées sous le principe dit de « renouvellement urbain » (sous-section 5.1). De même, l'histoire du projet, ses avancées et ses inflexions, sont dépendantes de relations politiques locales marquées par de fortes rivalités entre municipalités, alors même que l'Union s'établit simultanément sur trois villes (sous-sections 5.2 et 5.3).

1 - HISTOIRE DU SITE : PRODUCTION TEXTILE ET DÉSINDUSTRIALISATION

Localisation du projet de l'union



Carte 4 : Localisation de la zone d'étude (Source : Programme UNION-Biodiv, Photographie aérienne 2006, IGN)

1.1 - DE L'ESPACE AGRICOLE AU TERRITOIRE INDUSTRIEL (XVIII^{ÈME} SIÈCLE – 1970)

Le site de l'Union se situe à cheval sur le territoire des communes de Roubaix, Tourcoing et Wattlelos²⁴³. Au XVIII^e siècle, cet espace de 80 hectares, qui n'est pas encore désigné par l'appellation de « l'Union », est majoritairement agricole. Le développement industriel y débute à partir de la décennie 1860. Entre 1861 et 1876²⁴⁴, puis entre 1882 et 1893, des travaux sont réalisés sur le canal de Roubaix, l'objectif étant alors de lui faire contourner le centre-ville. Le canal devient alors un élément fortement attractif pour les activités industrielles – notamment textiles – jusqu'alors concentrées en centre-ville. Dès 1870, plusieurs ateliers de filature s'installent à proximité du canal de Roubaix. Celui-ci fournit à la fois l'eau nécessaire

²⁴³ Précisément, la surface est répartie comme suit entre les trois communes : Plus de 50% de la zone du programme est située sur le territoire municipal roubaisien (au Sud), 40% à Tourcoing (au Nord), et un peu moins de 10% à Wattlelos (à l'Est). Nous verrons plus loin que cette répartition inégale s'ajoute au « poids politique » des différentes communes, Wattlelos étant alors placé en position minoritaire.

²⁴⁴ Décret n°206 du 21 juillet 1861. Canal de Roubaix. Achèvement. Déclaration d'utilité publique, *Annales des ponts et chaussées. Lois, décret, arrêtés et autres actes*, Tome 1.

aux activités textiles, mais également un vecteur de transport pour les matières premières et les produits manufacturés. Á la fin du XIX^e siècle, de nombreuses industries sont déjà installées, comme le peignage de la Tossée²⁴⁵, ou l'usine de toile de coton Vanoutryve²⁴⁶. En 1890, plusieurs brasseries se construisent également (en particulier, la brasserie Terken²⁴⁷). Progressivement, l'implantation des activités économiques renforce l'urbanisation du site, et organise une densification de part et d'autre du canal. Des logements ouvriers sont créés, mais la zone est principalement occupée par des industries. Malgré plusieurs destructions dues à la Première Guerre mondiale, les constructions continuent pendant l'Entre-deux guerres, une gare de triage SNCF est créée. La densité de l'espace urbain autour du canal est forte (particulièrement au sud). Il constitue la « colonne vertébrale » du site.

Zone de l'union - 1957



Figure 8 : Zone de l'Union - Photographie aérienne, 1957 (Source : IGN - Géoportail)

²⁴⁵ Secteur n°3 actuel et éponyme. Concernant l'emplacement géographique des secteurs, se référer à la carte 11 « Les 7 secteurs de la ZAC de l'Union ». Le programme actuel prévoit la réhabilitation d'une partie du site de la Tossée, selon une programmation mixte rassemblant logements, commerces et petites entreprises industrielles.

²⁴⁶ Secteur n°7, dit de la « Plaine Images ».

²⁴⁷ Secteur n°4, dit des « Rives de l'Union ».

Jusque dans les années 1970, l'urbanisation du site ne cesse de se renforcer, concentrant de plus en plus d'activités industrielles. La zone de l'Union accueille notamment *Districhimie*, spécialisée dans les activités pétrochimiques, ou encore une usine à gaz. Mais globalement, le site reste essentiellement occupé par l'activité textile. Sur la photographie aérienne suivante, la zone de l'Union est à son apogée en matière d'urbanisation, en 1970 :

Zone de l'union - 1970



Figure 9 : Zone de l'Union – Photographie aérienne, 1970 (Source : IGN - Géoportail)

Quasiment aucun espace vierge ne subsiste, la zone de l'Union organise la liaison entre Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. L'urbanisation est continue, et il est complexe de déceler une discontinuité entre les trois villes auparavant indépendantes. Le début de la décennie 1970 est la période où l'urbanisation du site de l'Union est la plus forte.

1.2 - DÉCLIN : LA TERTIARISATION COMME DERNIER RECOURS (1970-1995)

C'est à partir de la seconde moitié de cette même décennie que la situation se dégrade progressivement, assez paradoxalement puisque c'est presque simultanément que la communauté urbaine de Lille récemment créée²⁴⁸ et la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Nord-Pas de Calais (CCI) désignent le territoire de l'Union comme un espace attractif (Gaufrey et Estienne, 2008), stratégique de par sa situation géographique notamment. En effet le site jouit de deux avantages majeurs:

- Il est situé entre le centre de la ville de Lille et la frontière belge, il est donc en mesure de constituer une plate-forme d'échanges importants.
- Le site dispose déjà d'un entrelacs conséquent des différents vecteurs de transport, à la fois fluvial, ferroviaire, et autoroutier.

La volonté est alors à l'implantation d'activités tertiaires, et à une diversification des orientations industrielles. Car la zone de l'Union accueille une économie presque mono-industrielle. Cette activité textile, qui a constitué en grande partie le dynamisme économique du site, devient une contrainte forte puisqu'elle ne permet pas de restructuration progressive. L'économie toute entière de la zone dépend de cette activité (c'est d'ailleurs plus largement le cas de larges pans du Nord-Pas de Calais), et une crise du secteur textile provoquerait la désaffection de l'Union dans son ensemble.

Les premiers projets de restructuration économique sur lesquels nous reviendrons plus loin (section 2) ne parviennent à aucun résultat significatif. La décennie 1980 marque un tournant majeur : le canal de Roubaix, élément attractif de la zone à ses débuts, est fermé à la navigation en 1985. La fréquentation plus faible de la voie d'eau peut être attribuée à deux éléments. En premier lieu, la crise du textile qui débute dans les années 1970 (liée au choc pétrolier) fait diminuer de manière structurelle le trafic sur le canal. En second lieu et d'une façon plus globale, le mode de transport fluvial est délaissé à cette époque, au profit du transport autoroutier notamment²⁴⁹. Dans notre cas, un fait en est très révélateur : suite au déclassement du canal de Roubaix, le premier schéma directeur d'aménagement de la métropole lilloise

²⁴⁸ En 1967, dans le cadre des « métropoles d'équilibre ». Pour plus de précisions sur le principe de ces métropoles et sur la création de celle de Lille, voir : GIBLIN-DELVALLET B., 2004, « Lille métropole: Une eurométropole en devenir ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 81, 1, p. 69-80.

²⁴⁹ MEEDDAT / SESP, 2008, « Le transport fluvial de marchandises », *Les comptes des transports en 2007*, Tome 2, 74 p.

prévoit un comblement du canal, sur lequel doit être construite la nouvelle voie rapide²⁵⁰. En dépit du fait que le tracé est abandonné en 1989, la proposition de combler le canal afin d'y créer une voie rapide démontre bien qu'à l'époque, le transport fluvial n'est plus considéré comme une option rentable.

1.3 - DÉDENSIFICATION : QUELQUES ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES POUR VISUALISER LA FORMATION PROGRESSIVE D'UNE FRICHE URBAINE

Le processus de désindustrialisation provoqué par la crise économique mondiale des années 1970, puis la crise de 1990 concernant plus précisément le secteur textile, se poursuit finalement durant les décennies suivantes, soit jusqu'au milieu des années 2000. Le comparatif cartographique proposé ci-dessous entre 1997 et 2009 permet de visualiser les conséquences urbaines de la désertion des industries. L'année de référence, 1997, se justifie comme suit : bien que les entreprises connaissent un déclin et disparaissent progressivement depuis la fin des années 1970, la démolition du bâti ne survient que plus tardivement. En outre, les deux industries structurant le site²⁵¹ – le peignage de la Tossée et la brasserie Terken – sont encore actives à cette date, puisqu'elles fermeront en 2004. Aussi, retenir 1997 comme année de référence permet de visualiser une densité urbaine maximale, bien que certains sites soient inoccupés. En revanche, 2009 est l'année la plus symptomatique des vides et autres dents creuses laissées par l'industrie : les travaux de démolition nécessaires au projet d'écoquartier de l'Union sont presque tous achevés, et les nouvelles réalisations n'ont pas encore commencé. Les premières cartes ci-dessous sont des photographies aériennes révélant dès la première lecture la diminution des emprises bâties sur le site de l'Union. De nombreuses zones vertes apparaissent, figurant les espaces de recolonisation végétale spontanée.

²⁵⁰ AGENCE D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE DU NORD, 1971, « Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille », Rapport justificatif, Lille, cité dans GAUDEFROY G., ESTIENNE I., 2008, « Genèse d'un pôle d'excellence métropolitain : projet urbain de la Zone de l'Union à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos (Extrait du thème 2 : le renouvellement urbain des quartiers complexes) », POPSU, Tome 1, 205 p.

²⁵¹ Tant d'un point de vue spatial – leurs emprises au sol sont très étendues (respectivement 4.8 et 4.3 ha) – que social. Au cours de la période la plus faste, ces entreprises ont employé jusqu'à 2 000 personnes (1 200 pour la Tossée, et plus de 700 pour la brasserie Terken). Nous ne prenons pas en compte la place de la filature Vanoutryve qui occupe une position un peu excentrée, dans l'îlot Sud-Ouest visible sur les cartes.

Zone de l'union – Comparatif 1997 - 2009²⁵²



Figure 11 : Photographie aérienne - 1997



Figure 10 : Photographie aérienne - 2009

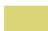






Carte 10: Mode d'occupation du sol - 1997



Carte 11: Mode d'occupation du sol - 2009

Légende

-  Zones à occupation réversible (sol nu, zone de chantier, zone de stockage ou de parking)
-  Végétation (strates herbacées, arbustive et arborées) et champs cultivés
-  Voiries
-  Bâti
-  Eaux libre (canaux principalement)

²⁵² Les deux premières illustrations ont été produites par l'auteur, sur fond de photographies aériennes IGN 2016. Les deux suivantes, présentant le mode d'occupation des sols, ont été réalisées par Éric Masson dans le cadre du programme UNION-Biodiv, à partir des précédentes photographies aériennes. L'auteur y a ajouté le périmètre d'aménagement du projet de l'Union.

La représentation des modes d'occupation des sols illustre plus explicitement les transformations à l'œuvre (bien qu'en les simplifiant nécessairement) des différents espaces de l'Union, sur la même période de référence 1997-2009. La répartition entre zones grises (les espaces bâtis), et zones de couleur verte (les zones végétalisées, sans discrimination en fonction de leur type) tourne très nettement à l'avantage des secondes. On assiste à la formation progressive d'une friche.

En extrapolant à partir des photographies aériennes et des cartes représentant le mode d'occupation des sols sur une zone tampon de 350 m² autour du périmètre d'aménagement de l'Union, on aboutit à la succession de cartes suivantes, qui illustrent l'état du bâti et la dédensification progressive du site, particulièrement marquée entre 1997 et 2009.

État du bâti – Zone de l'Union – 1950-2009

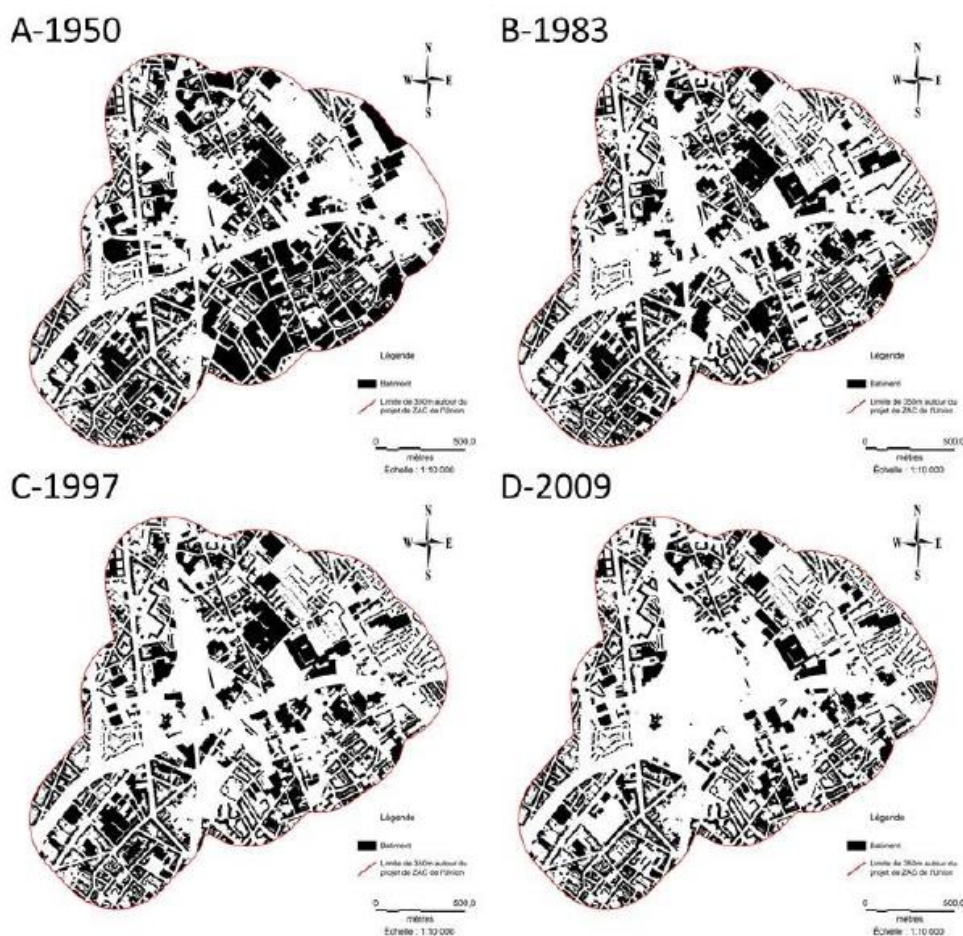


Figure 12 : État du bâti sur la ZAC de l'Union élargie à une zone tampon de 350 m. (Source : Orthophotographie aérienne PPIGE 2009, Données LMCU 1997, 1983, 1950, Programme UNION-Biodiv).

Les nombreuses zones blanches que l'on voit apparaître en plein centre du site de l'Union sont autant de vides qui illustrent la fermeture des « Châteaux de l'industrie », et le contexte économique dégradé.

2 - HISTOIRE DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'UNION : UNE SUCCESSION DE PROJETS

2.1 - RÉÉQUILIBRER LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Dès 1969, la volonté de requalifier l'espace nord-est de la métropole lilloise s'était pourtant manifestée. Il nous faut mentionner que la communauté urbaine de Lille existe alors depuis deux ans, soit depuis 1967. Avec la création des communautés urbaines, l'échelle de l'urbanisme évolue progressivement, et passe au niveau du territoire intercommunal (Gaudefroy et Estienne, 2008). La réflexion s'organise alors d'une autre façon, et la communauté urbaine de Lille souhaite équilibrer le niveau de développement urbain de l'ensemble de son territoire, à travers le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Dans ce cadre, le versant nord-est qui comprend la zone de l'Union est perçu comme un territoire isolé entre Lille-centre et la Belgique où subsistent des poches d'habitat insalubre qui doivent être rénovés. Les logements vétustes font à l'époque l'objet d'une attention toute particulière à la communauté urbaine de Lille (Berthet, Girard et Lemonier, 2015), qui recoupe des préoccupations au niveau national²⁵³.

Comme le révèle le livre blanc²⁵⁴ de la métropole, l'objectif est bien d'équilibrer le territoire intercommunal. Dans ce cadre, il existe alors deux objectifs principaux : résorber l'habitat vétuste, et consolider la dynamique économique du site. À l'époque, des craintes sont déjà énoncées par la CCI de Lille-Roubaix-Tourcoing quant à la trop grande spécialisation textile du site (Gaudefroy et Estienne, 2008). Celle-ci cherche alors à accélérer le processus de tertiarisation, plus lent que dans les autres secteurs géographiques de la communauté urbaine. Le projet de la tour Mercure se met alors en place. Ensemble de bureaux représentant une surface de 17 000 m², la réalisation doit participer au développement du secteur des services. Cependant, le projet ne peut être qualifié que de semi-réussite. Il est inauguré en 1978, avec

²⁵³Ceci s'illustre dans les propos de J.Chaban-Delmas tenus à Nanterre en 1971 (*Sud Ouest*, 30 juin). Premier ministre et président de la communauté urbaine de Bordeaux, celui-ci garantit la suppression des bidonvilles dans les meilleurs délais. C'est également la période d'activité du Groupement d'Intérêt Public « Résorption de l'Habitat Insalubre » (1970-1976).

²⁵⁴AGENCE D'URBANISME DE LA MÉTROPOLÉ LILLOISE, 1969, « Construire une métropole. Le livre blanc de l'agglomération lilloise », Lille.

deux ans de retard sur les prévisions, et ne sera jamais occupé dans son ensemble. Outre la tour Mercure, le projet d'autoroute urbaine tracé sur le canal de Roubaix est abandonné en 1989.

Jusqu'à la fin des années 1980, une forme de concurrence dans l'aménagement se développe entre les villes de Tourcoing et Roubaix notamment. Ce sont alors principalement des projets à échelle communale qui sont réalisés (Giblin-Delvallet, 2004)²⁵⁵. Au terme de la décennie 1980, la crise industrielle pénalise en profondeur la zone de l'Union, ainsi que les communes alentours (*Ibid.*).

2.2 - CRÉER UNE MÉTROPOLE POLYCENTRIQUE. L'UNION COMME PÔLE URBAIN STRATÉGIQUE

Au début des années 1990, un nouveau projet se dessine, de nouveau à l'initiative de la CCI. Probablement poussée par l'ouverture des frontières européennes, elle réitère sa volonté de mettre en place un Grand Projet Urbain²⁵⁶ sur la zone de l'Union, en réalisant trois études de faisabilité en 1993. Dotée de nouveaux moyens avec les lois de décentralisation, la communauté urbaine de Lille se saisit du projet et en fait un des grands projets métropolitains au titre du contrat d'agglomération 1992-1994, de la même manière qu'Euralille²⁵⁷ ou encore Eurasanté²⁵⁸. Une étude est confiée au cabinet d'architecture Dancoine. En 1993, la reconnaissance du projet de l'Union comme pôle stratégique pour le développement économique est inscrite au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la métropole lilloise. Le projet répond à la demande formulée par la communauté urbaine, alors présidée par Pierre Mauroy, d'ancrer la zone de l'Union comme l'élément central de l'Eurorégion. Cela passe notamment par la mise en valeur du canal. Alors que le projet semble en bonne voie, sa réalisation ralentit, puis s'arrête. En 1995, le projet d'Euralille connaît des difficultés de réalisations. L'engagement de la communauté

²⁵⁵ Voir sous-section 5.2.

²⁵⁶ GPU de Croix, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Voir : DAVIE, M., DURIEZ, B., LEFEBVRE, R. (dirs.), 2006, *Roubaix: cinquante ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du septentrion (Collection « Histoire et civilisations »), 296 p.

²⁵⁷ Euralille est probablement le pôle le plus connu. Construit entre 1990 et 1994, il est le quartier d'affaires de la métropole lilloise. La réussite de l'aménagement tient pour beaucoup à la présence de deux gares de grande ampleur, dont Lille Europe, une gare TGV qui est pensée en continuité avec la construction du tunnel sous la manche. Pierre Mauroy, alors maire et président de la communauté urbaine, joue un rôle majeur dans ce projet.

²⁵⁸ Amorcé en 1996, Eurasanté regroupe, comme son nom l'indique, des entreprises spécialisées dans le domaine de la santé. Le pôle est localisé au sud-ouest de la métropole, à proximité du centre hospitalier régional universitaire de Lille.

urbaine dans celui-ci a probablement freiné la mise en place du projet de réhabilitation de la zone de l'Union.

En dépit de leur abandon, les différents projets présentés jusqu'ici dénotent bien la volonté de constituer la zone de l'Union en pôle économique stratégique, première préoccupation des pouvoirs publics. En revanche, il n'est aucunement question d'y établir un écoquartier. Entre le premier projet soutenu par la CCI dans les années 1980 et le grand projet urbain de 1993, l'évolution est de taille. La zone de l'Union passe d'un principe d'équilibrage, de mise à niveau avec les autres secteurs métropolitains, à une vocation de centralité économique.

2.3 - LES PRÉMICES DU PROGRAMME DE L'UNION. LA REQUALIFICATION ÉCONOMIQUE D'UN VERSANT NORD-EST DÉPRÉCIÉ ET LES PÔLES D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAINS

Le projet de la zone d'aménagement concerté de l'Union qui nous concerne est donc le troisième projet d'aménagement urbain depuis les années 1970. En 1995, la société d'économie mixte du versant nord-est à laquelle la communauté urbaine de Lille avait confié la réalisation des études de faisabilité, est renommée SEM Ville renouvelée²⁶⁰. Une année plus tard, soit en 1996, l'État, la communauté urbaine de Lille et les villes de Croix, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos s'organisent en groupement d'intérêt public (GIP) au service du Grand Projet Urbain de l'Union. Ce GIP reste en charge des quelques actions entreprises sur le site de l'Union jusqu'en 2000. La principale réalisation de cette période consiste en l'acquisition foncière des terrains de la friche, s'étalant sur un peu plus de 70 hectares.

Parallèlement est créé le syndicat mixte du canal de Roubaix, qui met en place une charte d'aménagement de celui-ci, en 1997. Le projet urbain et celui concernant l'aménagement du canal font donc l'objet d'une gestion indépendante.

C'est au cours de l'année 2000 que le projet de l'Union est relancé, profitant à la fois de la nouvelle ligne de métro reliant Tourcoing à Lille, mais également de l'avancement des travaux du pôle Euralille. Avec les lois Chevènement et SRU, la communauté urbaine est en

²⁶⁰ Une société d'économie mixte est une structure économique dont le capital est détenu en majorité par le secteur public. Elles sont utilisées comme des instruments d'aménagement (souvent créées pour et dissoutes une fois les travaux achevés). Le caractère mixte doit permettre de garantir le respect de l'intérêt général au sein des opérations d'aménagement, et de simultanément s'appuyer sur des capitaux privés et une structure organisationnelle souple. La politique de « ville renouvelée », quant à elle, s'inscrit dans une volonté de rénovation urbaine plutôt que d'expansion, en organisant la réhabilitation de friches, ou encore la rénovation de l'habitat ancien.

mesure de se saisir de la compétence économique, d'où la transformation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme en schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ensuite, le contrat d'agglomération réalisé en juin 2000 par la communauté urbaine modifie deux éléments importants :

- Le grand projet urbain est renommé grand projet de ville de Lille métropole.
- La communauté urbaine de Lille intègre le projet de l'Union au grand projet de ville, puis modifie son statut et le transforme en un futur « pôle d'excellence métropolitain »²⁶¹.

Les nouvelles réglementations de l'aménagement urbain obligent à organiser une phase de concertation avec les différents acteurs institutionnels concernés par le projet. Le dossier d'étude préalable qui en résulte fixe cinq objectifs centraux pour le site de l'Union²⁶² :

- « *L'Union doit avoir pour ambition de contribuer à la structuration de l'espace métropolitain et devenir pour cela un des pôles et des moteurs principaux de rééquilibrage du secteur Nord-Est. [...] cette ambition doit tout d'abord se décliner par un aménagement et une architecture dont la conception, la réalisation et l'image pourront faire écho par leur originalité et leur qualité à Euralille, autre pôle d'excellence prioritaire de la métropole.* » Le premier objectif du projet est donc de confirmer le fonctionnement à travers plusieurs centres économiques et administratifs dynamiques, qui permettraient de rééquilibrer l'aire urbaine de Lille. Ensuite, l'Union doit proposer une image positive de la métropole lilloise, à travers son originalité architecturale. Le secteur sera donc une vitrine métropolitaine ;
- L'aspect environnemental est considéré comme « *un élément structurant du projet* ». Le concept de développement durable apparaît pour la première fois dans les documents

²⁶¹ Les pôles d'excellence fonctionnent sur le principe des clusters. Cinq ont été désignés dans la métropole lilloise, la zone de l'Union est l'un d'eux. Ils reposent sur une logique de filière et concentrent sur un même espace activités de recherche et de production. Les pôles d'excellence bénéficient de divers services de la part de la métropole (incubateurs d'entreprises, infrastructures de recherche, et intégration dans les pôles de compétitivité régionaux). Pour une analyse plus fouillée, voir : MALATERRE-VAILLE L., 2010, « Les pôles d'excellence comme facteur de compétitivité et d'attractivité des territoires : l'exemple de la métropole lilloise », *EchoGéo*, [En Ligne], consulté le 25 mars 2012, URL : <https://echogeo.revues.org/11798>.

²⁶² Les citations et objectifs qui suivent proviennent tous du rapport *Projet d'aménagement du site de l'Union – Dossier de concertation préalable* de novembre 2000, issu du « Grand Projet Urbain métropole », extraits de : GAUDEFRY G., ESTIENNE I., 2008, « Genèse d'un pôle d'excellence métropolitain : projet urbain de la Zone de l'Union à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos (Extrait du thème 2 : le renouvellement urbain des quartiers complexes) », POPSU, Tome 1, 205 p.

officiels. À ce titre, le parc urbain « [...] doit apporter, du point de vue de la qualité environnementale et paysagère du cadre de vie, une forte valeur ajoutée qui renforcera l'attractivité du site. » Une fois de plus, l'urbanisme est mis au service du rayonnement local. Le développement durable est ainsi utilisé comme un outil des politiques publiques pour renforcer le dynamisme économique et l'attractivité territoriale (Olszak, 2010 ; Scarwell et Roussel, 2006). Il est important d'insister sur cet aspect, puisqu'il conditionne en grande partie la réalisation du projet;

- « *Le projet devra s'attacher en premier lieu à traiter avec un soin particulier la question des liaisons et des continuités urbaines.* » Cet objectif a une double signification. D'abord l'Union doit, en tant que site transfrontalier, renforcer ses atouts, en accentuant sa vocation d'espace de transit. Ensuite, nous pouvons percevoir ici un changement dans l'échelle de réflexion des politiques d'aménagement urbain. Une opération d'urbanisme en contexte urbain doit être intégrée dans le tissu local, et pensée au regard de son environnement. Une attention particulière est ainsi portée aux quartiers environnants;
- Les activités économiques mises en avant sont les suivantes : « *Dans le prolongement des implantations récentes liées à la création du pôle image, dont le CRRAV²⁶³ est un élément, et en lien étroit avec les secteurs d'activités les plus dynamiques de l'économie locale, tel celui de la Vente par Correspondance (VPC) ou vente à distance, il s'agira notamment d'activités liées aux Technologies d'Information et de Communication (TIC).* » Ces nouvelles technologies sont toutes productrices de haute valeur ajoutée. C'est là une spécialisation du site dans un domaine où il peut être concurrentiel.
- Enfin, l'accent est mis sur les domaines de la formation, qui « *pourront à la fois répondre aux besoins de proximité des habitants des quartiers avoisinants, aux besoins spécifiques du tissu économique et local et à la dimension métropolitaine du site* ». Les acteurs du projet cherchent donc par-là à renforcer la spécialisation économique du site en proposant les formations associées, mais également son intégration dans l'aire urbaine lilloise.

L'objectif général sous-jacent semble être de modifier l'image de la zone de l'Union et du secteur nord-est de la métropole, en en faisant une vitrine grâce à un urbanisme original, des activités économiques de pointe et un mode d'aménagement durable. Tous les éléments

²⁶³ Centre régional de Ressources Audiovisuelles. Le CRRAV fusionne en 2013 avec le pôle image dans une nouvelle structure nommée Pictanovo.

dénotent la volonté de faire de l'Union un véritable pôle d'excellence métropolitain. La transition entre la zone d'équilibre évoquée dans les premiers rapports de la décennie 1970 et le pôle d'excellence a été lente, elle traduit bien l'évolution de la vocation de l'aménagement. En effet, le passage d'une conception de la métropole centralisée à une multi-centralité est ici très repérable.

2.4 - LE DÉMARRAGE EFFECTIF DU PROJET

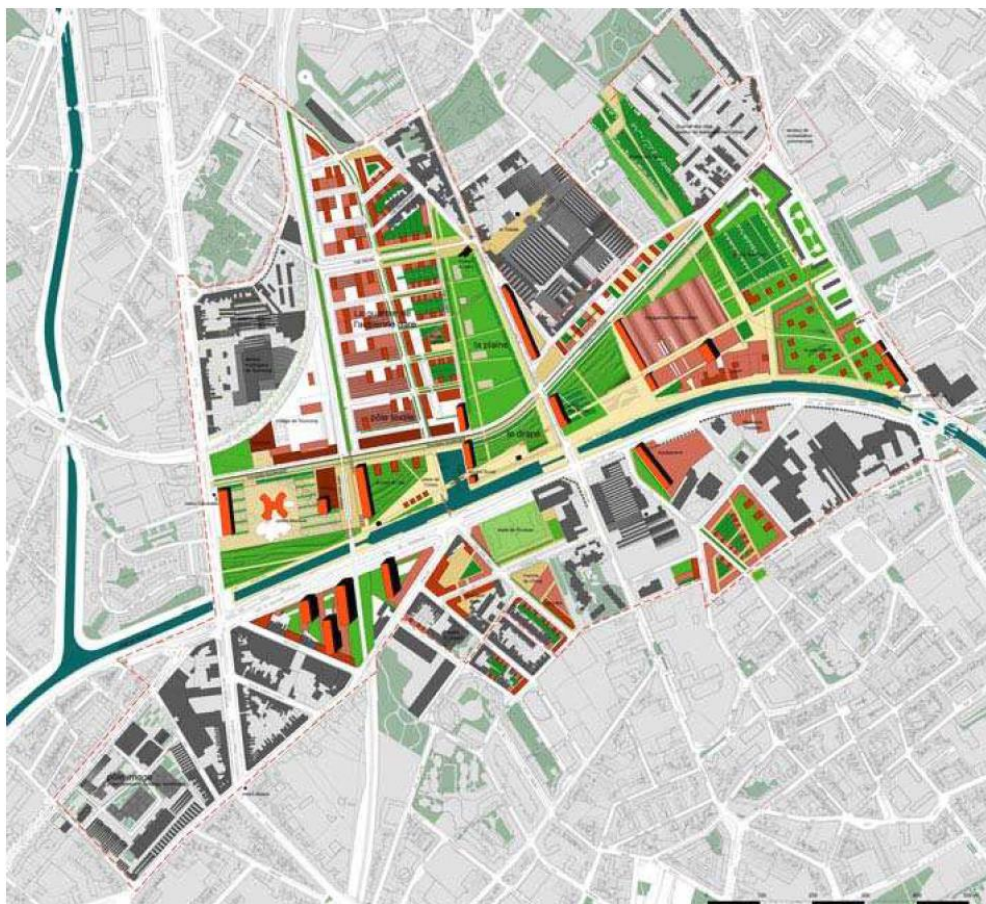
L'année 2000 marque donc la reprise du dossier, et la transition dans la phase pré-opérationnelle. En 2001 et 2002 sont réalisés des diagnostics et études de faisabilité portant sur quatre axes :

- États des réseaux (à la fois voirie, eau, et énergies);
- États des infrastructures urbaines et paysagères, du bâti, et des liaisons avec les quartiers environnants;
- Étude des opportunités économiques réalisée au regard des projets d'installation d'entreprises;
- Aspect environnemental, place du parc urbain, possibilités de desserte par les transports en commun.

➤ *Programmation urbaine*

Suite aux différentes études réalisées, le marché de définition du projet est lancé en 2003 sous la forme d'un appel d'offre public destiné aux architectes-urbanistes. Parmi les trois projets présentés, celui du cabinet Reichen & Robert & Associés est retenu pour participer au marché de définition. C'est alors le projet suivant qui est proposé :

Schéma d'aménagement pour le marché de définition de la zone de l'union, 2004



Carte 8 : Schéma directeur d'aménagement (Source : Reichen&Roberts&Associés, 2004)

Le projet est initialement organisé autour d'un parc de 15 hectares²⁶⁴, en interpénétration avec les espaces d'activités tertiaires et de logements. Des trois projets présentés, il est celui qui propose la superficie la plus restreinte pour le parc. De plus, il semble permettre une plus grande densité de l'activité et du logement. Visiblement, c'est principalement la vocation économique qui a séduit le jury. Selon le rapport POPSU (Gaufrey et Estienne, 2008), le projet Reichen & Roberts est le seul qui permettait une véritable équité entre investissement public et privé. Le plan retenu, c'est la seconde phase de concertation qui est lancée par la communauté urbaine de Lille, ciblant à présent les habitants actuels et les futurs usagers du site.

Néanmoins, le projet pose problème sur plusieurs points, tout particulièrement celui de la démolition – conservation du bâti. En effet, le plan prévoit la disparition des quelques logements du secteur Stephenson subsistant au nord, déjà en proie au départ de nombreux

²⁶⁴ Celui-ci sera finalement réduit par la suite à une superficie de 8 hectares, auxquels s'ajoutent 2 hectares de promenades paysagées réparties sur l'ensemble du site.

habitants. Voulant conserver leur domicile, des résidents se constituent en association, qu'ils nomment « Raz' pas mon quartier ». Le résultat de cette action abouti à une révision du schéma d'aménagement²⁶⁵, qui intègre désormais la réhabilitation de certains logements de l'ilot Stephenson en habitations à basse consommation énergétique. La seconde phase de concertation close, les études pré-opérationnelles reprennent, toujours plus nombreuses. Elles consistent encore en l'analyse des réseaux, des pollutions, des infrastructures existantes, *etc.*

En 2004, deux sites majeurs ferment leurs portes, le peignage de la Tossée en janvier, puis la Brasserie Terken en juillet. Ces événements concernant des sites centraux de la zone de l'Union amènent à repenser le projet. En conséquence, une étude pré-opérationnelle s'attache à intégrer ces sites désaffectés dans la restructuration urbaine. Ainsi, la brasserie Terken, le peignage de la Tossée et la filature Vanoutryve feront l'objet d'une réhabilitation. Les apports des différentes études sont inclus dans le schéma d'aménagement révisé en 2006. Cette même année, l'Union est transformée en zone d'aménagement concerté, qui lui vaudra finalement le qualificatif de ZAC de l'Union.

Finalement, l'orientation économique du site s'établit sur deux axes principaux. En premier lieu, une grande partie des futures activités sera destinée à l'ensemble culture-média-image. Le projet comprend la réalisation d'une « Plaine Images », espace de 5 hectares qui regroupera à terme diverses entreprises spécialisées dans le multimédia. La volonté de favoriser le développement de cette filière était contenu dès la première phase de concertation, en 2003. Il paraissait alors pertinent de profiter de la proximité du centre régional de ressources de l'audiovisuel et du studio national des arts contemporains « Le Fresnoy » pour mettre en place ce pôle dédié aux différents médias. Á l'heure actuelle, la « Plaine Image » accueille déjà trois studios de télévision, deux studios de cinéma appartenant à la communauté urbaine de Lille, ainsi que des entreprises de la filière vidéoludique ou photographique.

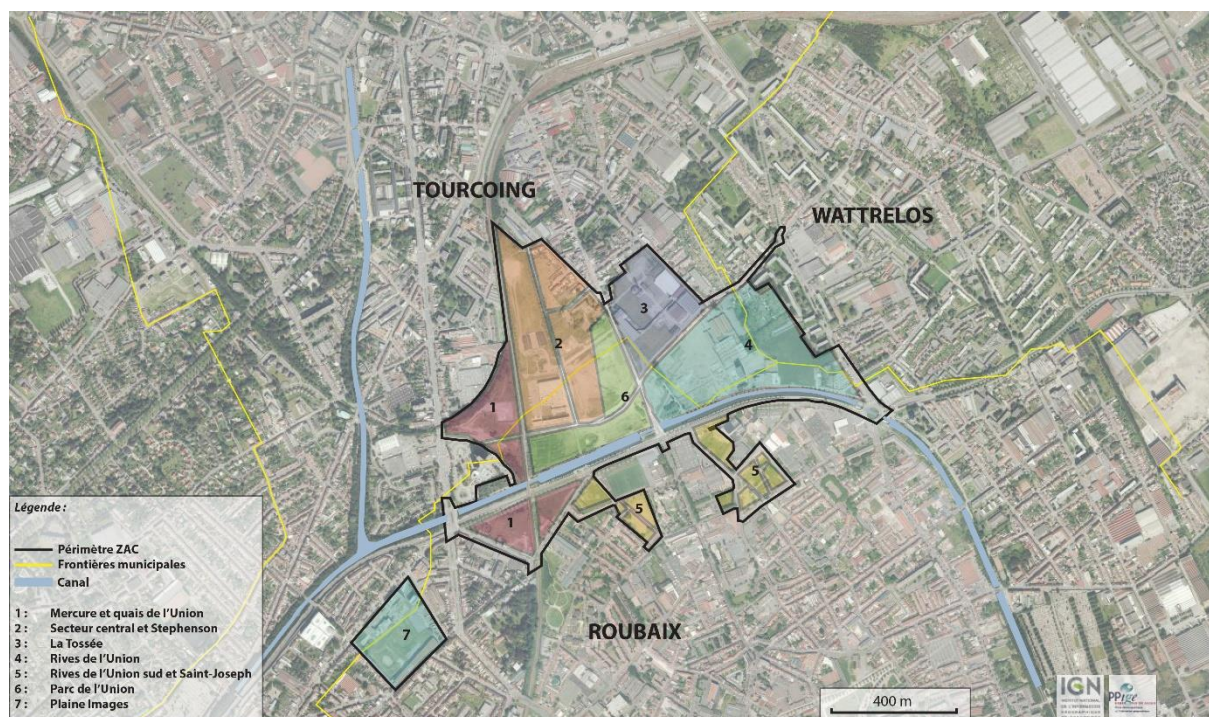
Hormis la filière multimédia, le pôle des matériaux avancés et des textiles innovants représente le second axe de développement économique. Le centre européen des textiles innovants (CETI) inauguré en 2011 en est l'illustration la plus forte. Ce vaste bâtiment situé en plein centre de la zone de l'Union est dédié au secteur de la recherche et du développement dans le domaine des textiles, non-tissés notamment. En supplément du CETI, 45000 m² sont prévus

²⁶⁵Nous reviendrons plus en détail au cours des prochains chapitres sur les diverses mobilisations s'étant produites dans le cadre du réaménagement, dont celle-ci.

pour l'installation d'entreprises participant à la recherche et au développement des textiles innovants, mais également des entreprises qui utilisent ces matériaux dans leurs productions.

Outre cette double orientation économique, le projet actuel repose sur le principe de la mixité fonctionnelle, à l'échelle du site, mais également des îlots. Le site de l'Union est découpé en 7 secteurs, dotés d'orientations multiples.

Carte des 7 secteurs de l'Union



Carte 9 : Les 7 secteurs de la ZAC de l'Union. Réalisé par l'auteur à partir des documents de la SEM Ville renouvelée
 (Source : photographie aérienne IGN)

De manière synthétique, ces sept secteurs peuvent être regroupés autour de quatre grands axes multifonctionnels, accueillant aussi bien parcs de logements que sièges d'entreprises. Ce qui les différencie est le type d'entreprises, puis le mode d'aménagement retenu. Plus précisément, certains sites seront principalement concernés par de la démolition – reconstruction, alors que d'autres verront leurs friches réhabilitées, rénovées et modernisées. Le premier groupe comprend le Secteur central et Stephenson, les Quais de l'Union ainsi que Mercure (n°1 et 2). Dans ce cas, l'ancienneté et l'état du bâti ont fait privilégier la démolition-reconstruction²⁶⁶. Pour l'heure, c'est l'espace où les réalisations sont les plus avancées, du moins

²⁶⁶ À l'exception de l'îlot Stephenson, dont 30 des 54 logements initiaux ont été réhabilités selon des normes BBC.

celles à vocation économique. En effet, le CETI déjà évoqué est un des premiers éléments livrés. De plus, la tour Mercure, n'ayant pas nécessité de réhabilitation profonde, est en capacité de fonctionner. Le second groupe s'étend sur les Rives de l'Union, la Tossée et la Plaine Images. Ces lieux sont principalement concernés par de la réhabilitation, puisqu'ils constituent les principales friches industrielles, avec le Peignage de la Tossée, la brasserie Terken (Rives de l'Union), et enfin la friche Vanoutryve (Plaine Images) (n°3, 4 et 7). Considérés comme des sites patrimoniaux de grande valeur, ils doivent faire l'objet d'une rénovation. À ce titre, la brasserie Terken est emblématique. C'est Kipsta²⁶⁷ qui y installe son siège social, en 2015. Encore une fois, la mixité fonctionnelle est de mise, comme dans les deux autres grands groupes. Saint-Joseph et les rives de l'Union Sud forment le troisième groupe. Il s'agit ici des trois plus petits secteurs en termes de superficie, tous situés en bordure du périmètre de la ZAC de l'Union. Ces espaces sont ceux où le projet demeure le plus incertain. Selon la SEM « Ville renouvelée » à laquelle la maîtrise d'ouvrage a été déléguée, Saint Joseph et les Rives de l'Union Sud (n°5) comprendront notamment des logements de type bâtiments basse consommation²⁶⁸ (BBC), et seront principalement orientés vers le résidentiel. Enfin, le quatrième groupe est constitué du parc et du Drapé (n°6), espace à dominante paysagère. Il s'agira d'espaces paysagers principalement situés le long du canal, qui pénétreront dans l'intérieur de la ZAC de l'Union en certains points.

➤ *Éléments de gouvernance du projet*

Finalement et du point de vue de la gouvernance du projet, cinq institutions occupent une position centrale : Lille Métropole Communauté Urbaine, ainsi que les trois communes dont le territoire est concerné par le périmètre d'aménagement : Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Vient enfin la SEM Ville Renouvelée, établissement semi-public auquel a été déléguée la maîtrise d'ouvrage, néanmoins toujours contrôlée par les ultimes décisionnaires que sont les collectivités territoriales énumérées ci-dessus. Ensemble, ils forment le comité de pilotage du projet de l'Union.

²⁶⁷Anciennement Décathlon, appartenant aujourd'hui à la filiale Oxylane. Son activité est orientée vers les sports collectifs.

²⁶⁸Il s'agit de consommation énergétique, l'économie se réalisant surtout grâce à des matériaux et technologies plus performants.

Ce descriptif ne rend compte que du cœur politique et décisionnaire du projet, et de façon très succincte. À celui-ci s'ajoute en réalité l'ensemble des dispositifs participatifs et délibératifs, regroupés sous l'appellation de « Club des Partenaires », ainsi que le corps technique et d'expertise des urbanistes, maîtres d'œuvre et autres assistants à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit là d'un choix de présentation : l'organisation du programme est complexe et nébuleuse, et plusieurs possibilités s'offraient à nous pour décrire sa gouvernance et ses mécanismes de décision. Dans un souci de lisibilité de l'argumentation, nous avons ainsi décidé de ne pas proposer une présentation fouillée de la gouvernance dans ce seul chapitre, pour l'essentiel descriptif. Nous aborderons en détails les autres instances évoquées (Club des Partenaires, maîtrise d'œuvre, et autres acteurs), au cours des chapitres V, VI, et à plus forte raison du chapitre VII dédié à l'analyse des processus de décision. À ce stade, il nous paraissait en effet plus opportun que le lecteur dispose d'éléments de contextes généraux, et de réserver une description fine des autres dispositifs du projet comme préalable à leur analyse.

Jusqu'ici, nous avons mis en lumière la genèse de la ZAC de l'Union en tant que « pôle d'excellence métropolitain ». En retraçant les différents projets qui se sont succédé, il est apparu que le site a toujours fait l'objet de considérations de type économique. D'abord en tant que zone où les pouvoirs publics s'étaient donnés pour objectif de restaurer l'équilibre, ensuite comme un nouveau pôle, un centre du dynamisme économique métropolitain. L'Union est avant tout la vitrine du renouvellement urbain et économique de l'aire urbaine lilloise, un renouvellement qui passe par un urbanisme présenté comme original par les tenants du projet, mais également par la réappropriation du passé industriel douloureux du secteur. Ainsi, il n'est pas anodin de faire du textile la « filière d'excellence » – autrefois secteur de croissance avant de devenir synonyme de crise socio-économique – le futur élément central de la dynamique économique locale. Il s'agit là d'une action volontaire sur l'image de la métropole lilloise, qui par-là retrouverait ses lettres de noblesse. Un autre aspect important dans cette réalisation est celui de la temporalité particulièrement distendue du projet. Outre les trois projets qui se sont succédé, celui sur lequel nous centrons notre analyse est très étalé, les derniers aménagements devant survenir environ quinze ans après la conception du schéma directeur, soit en 2020, voire 2025.

3 - LA VOCATION DURABLE DE L'UNION. L' « ÉCOQUARTIER PILOTE » DE LA MÉTROPOLE

Avant tout économique, la vocation du secteur de l'Union est multidimensionnelle, et comprend également un aspect environnemental fortement mis en avant dans la communication

organisée autour de l'opération. Le choix de s'intéresser ici-même aux aspects durables de l'opération urbaine dépend de la chronologie du projet, et de son orientation.

3.1 - LE PROJET DE L'UNION : PÔLE D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAIN ET VITRINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Union est en premier lieu un pôle d'excellence économique, c'est pourquoi nous avons décidé d'évoquer cette question plus haut. Si la dimension durable est très présente, elle n'intervient que dans un second temps. L'orientation durable s'est greffée tardivement au projet. Alors que des réflexions sont engagées depuis les années 1970 sur l'Union, le projet d'écoquartier ne sera approuvé qu'en juin 2006, soit deux ans après le premier schéma directeur de 2004. En février 2006 est adopté l'Agenda 21 local de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU). Ce document présente les grandes orientations de la politique de la communauté urbaine, et précise notamment que :

« Si la problématique environnementale n'a jamais été absente de nos activités, cette décision [l'adoption de l'Agenda 21] fait écho à notre volonté d'introduire de manière systématique cette préoccupation dans l'ensemble des politiques mises en œuvre par Lille Métropole. [...] Chacune de nos actions sera dorénavant élaborée dans cette nouvelle perspective, évaluée à travers ce nouveau prisme. »²⁸¹

Cet agenda 21 offre un cadre général d'intervention, et précise la volonté de LMCU de s'engager dans une démarche d'élaboration et d'évaluation durable. En revanche, il n'offre en aucun cas un cadre réglementaire. La politique durable prônée par Lille Métropole y est présentée selon trois axes, édifiants quant à la signification et l'appropriation de la notion de développement durable par la présidence de la communauté urbaine. Le premier axe est intitulé « *Le développement durable, un levier pour l'attractivité et la cohésion sociale* ». S'y trouve en premier lieu un inventaire des réalisations de la métropole, qui tente clairement de se positionner en tant que « pionnière du développement durable ». Y est ensuite présentée l'importance du développement durable comme élément d'attractivité économique, notamment

²⁸¹ LILLE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE, 2006 ; Édito de Pierre Mauroy, *Agenda 21*, p.4.

à travers les « éco-entreprises ». Le document contient donc principalement des engagements, même si certaines pistes concrètes sont évoquées. Explicitement, LMCU cherche à se construire une « *image de marque, [qui] s'appuiera sur un dispositif de communication qui mettra en évidence les différentes actions exemplaires déjà réalisées, et les nouvelles ambitions inscrites dans le cadre de l'agenda 21.* »²⁸² Si l'on considère que le premier axe développé par l'Agenda 21 est le point le plus important, alors le développement durable dans le cas de la communauté urbaine de Lille est sans conteste mis au service du développement économique. Il est employé comme un outil de rayonnement et de renforcement de l'attractivité territoriale.

Le second axe est nommé « *Construire la ville durable, économe des ressources, agréable à vivre et à voir.* » Les différentes orientations en matière d'urbanisme durable, et les préconisations en matière d'aménagement y sont présentées. L'accent est mis sur la compacité de la ville, les déplacements urbains, les sols pollués, la maîtrise de l'énergie et les enjeux relatifs à l'eau. Nous pouvons préciser que les questions de biodiversité et de place de la nature en cadre urbain sont absentes. Un des éléments est particulièrement important dans notre cas, celui traitant du futur écoquartier pilote de la métropole. Il figure en première place dans ce deuxième chapitre, et est présenté comme « une force de démonstration ». L'agenda 21 est l'occasion d'une description des attentes de la communauté urbaine :

« En conciliant sur un espace de proximité l'ensemble des composantes d'un urbanisme durable (maîtrise des besoins en énergie, en espace et en déplacements automobiles, tri sélectif, cycle de l'eau...), l'écoquartier offre aux habitants une nouvelle pratique de la ville, plus conviviale, au sein d'un cadre rendu agréable par la mixité sociale et le respect de l'environnement. Sa forte valeur illustrative permettra de démontrer le caractère opérationnel des techniques d'aménagement durable et contribuera au rayonnement d'une métropole qui a déjà tenu un rôle de pionnier en matière d'urbanisme. »²⁸³

Les propos précédents ont un double-sens : le premier a déjà été largement exploré, il consiste en l'idée qu'une politique durable avant-gardiste apporte une plus-value. L'écoquartier est, une fois de plus, un outil de « rayonnement ». Le deuxième aspect important est

²⁸² *Ibid.*, p.15.

²⁸³ *Ibid.*, p.21.

l'opérationnalisation des perspectives du développement durable. Ce futur écoquartier sera en réalité à la fois un exemple et un test en conditions réelles. Aussi, l'Union peut légitimement être qualifiée de laboratoire urbain. Il est un véritable espace d'expérimentations au sein d'une métropole lilloise qui mérite le même qualificatif (Paris et Mons, 2009).

Le troisième axe de l'Agenda 21, insiste sur la nécessaire exemplarité de la communauté urbaine en matière de développement durable et évoque également l'importance de l'évaluation, et du retour d'expérience. Toutes les conditions sont réunies pour faire de l'écoquartier un élément de la vitrine que sera la ZAC de l'Union. En plus d'un signal, l'écoquartier pilote a également cette vocation à faire l'objet d'expérimentations, de tests, de diagnostics, d'évaluations, de jugements, et éventuellement de reproductions si succès il y a.

L'Agenda 21 est donc le déclencheur de la réalisation d'un écoquartier. Mais en février 2006, aucun candidat n'a encore été retenu. La ZAC de l'Union, dont le plan directeur d'aménagement va être adopté sous peu fournit une opportunité à LMCU de réaliser son écoquartier pilote. En juin 2006, la communauté urbaine délibère en faveur du projet d'établir l'Union comme site d'accueil du futur écoquartier²⁸⁴.

« C'était d'abord une zone d'aménagement économique, et quand on a voté notre agenda 21 métropolitain, on a considéré qu'il fallait réellement avancer sur l'urbanisme durable et avoir des opérations exemplaires pour nous amener à accompagner toutes nos politiques pour aller vers des villes durables. Et donc euh... J'ai proposé à ce moment-là que nous ayons un écoquartier pilote. Et l'Union est devenu l'écoquartier pilote de la métropole. »²⁸⁵

En mars 2007, une concession d'aménagement est attribuée à la SEM Ville renouvelée²⁸⁶, qui comprend la réalisation de l'opération urbaine et de son volet développement durable.

²⁸⁴ LMCU, Délibération 06 B 053 du 30 juin 2006.

²⁸⁵ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

²⁸⁶ LMCU, Délibération 07 C 0202 du 30 mars 2007.

3.2 - ESQUISSE DE L'APPROCHE DURABLE AU SEIN DU PROJET : LE «RÉFÉRENTIEL DYNAMIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE»

Afin de décrire au mieux le projet d'écoquartier en tant que tel, nous allons particulièrement insister sur le «Référentiel Dynamique Développement Durable». Une première version du document a été produite en 2010, en collaboration par la SEM Ville renouvelée et le groupement Arc.Ame - Airele, sélectionné pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces deux entités, spécialisées respectivement dans l'urbanisme et le développement durable, ont eu pour objectif d'assister la SEM dans la production des documents-cadres de l'écoquartier. Leur travail concerté a donc abouti à la création du «Référentiel Dynamique Développement Durable», qui précise les ambitions, les stratégies en contexte et les moyens de mise en œuvre du projet d'écoquartier. Le processus de concertation qui en est à l'origine s'est réalisé sur la base d'un document d'expertise, de diagnostic, mais également un rapport stratégique. Plus récemment, une deuxième version a reprécisé les ambitions, avec le soutien de SETEC-Environnement, qui remplace depuis 2012 les précédents bureaux d'études dans le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les thématiques de l'environnement et du développement durable.

En l'état actuel du projet, le référentiel constitue l'élément principal de description du développement durable à l'Union. Ce document comprend les principes généraux d'interventions, précise les ambitions du projet (Livre 1). Sa seconde partie est orientée sur l'aspect technique, et les prescriptions s'appliquant à l'ensemble de la zone, regroupées par thématiques (Livre 2). Enfin, la troisième partie présente des « fiches secteurs » qui fournissent des réglementations très précises sur les caractéristiques techniques particulières selon les secteurs précédemment identifiés, à respecter lors des futurs aménagements (Livre 3). Ce document n'est pas transmis en tant que tel aux futurs concessionnaires. Les fiches techniques sont adossées aux fiches de lot²⁸⁷ lorsqu'un acheteur se manifeste. Étant donné le volume du document, il serait inapproprié de le décrire de façon exhaustive. Nous avons donc fait le choix d'insister sur les réglementations concernant l'ensemble de la zone de l'Union, afin de définir l'orientation globale du projet, ainsi que le type de réalisations attendues.

²⁸⁷La fiche de lot contient les prescriptions du maître d'ouvrage (dans ce cas la SEM Ville renouvelée) relatives aux orientations du projet et aux réglementations techniques. Elle est soumise au potentiel titulaire de la maîtrise d'œuvre. Y sont ajoutés les différents documents permettant d'établir un état des lieux du lot en question.

Le document initial de 2010 traite de thématiques très diverses, mais complémentaires. À ce sujet, il semble qu'un grand nombre de questions ayant trait au développement durable y soient abordées. Les domaines d'intervention du référentiel sont répartis autour de dix axes: la gouvernance élargie participative; mixités ; vie urbaine et culturelle ; nature en ville et biodiversité ; mobilités et accessibilité ; qualité des bâtiments et matériaux durables ; densités, formes et insertion urbaines ; accompagnement vers l'économie et l'emploi durable ; ambition énergétique ; gestion des pollutions ; gestion et valorisation de l'eau et des déchets. L'approche est très transversale, abordant d'une manière équilibrée les trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnemental.

Nous allons cependant constater que le référentiel abouti à des réglementations et ambitions différenciées selon les différents secteurs. Si ce fait peut paraître trivial, il est révélateur des différences de traitement, et de la segmentation entre les espaces considérés comme naturels et d'autres plus urbains. Les prescriptions générales insistent en premier lieu sur la diversité sociale. Il est question d'établir des minimas de 30% de logements locatifs sociaux financés en prêt locatif à usage social; 30% de logements de catégorie intermédiaire en prêt locatif social, avec accession à la propriété sociale ou maîtrisée; 40% de logements en accession libre. La mixité sociale passe donc essentiellement par l'instauration de proportions à respecter dans le domaine du logement, ces minimas s'appliquant sur chaque secteur. Les objectifs énoncés sont de diversifier les fonctions urbaines, et de favoriser les rencontres notamment à travers une mutualisation des équipements publics.

En second lieu, le référentiel évoque l'économie sociale et solidaire, dont l'unique mesure est d'assurer une certaine proportion pour l'emploi d'insertion²⁸⁸. L'économie sociale doit cibler l'emploi local, et les entreprises doivent disposer d'une démarche durable.

Ensuite, la réglementation générale en matière de biodiversité impose l'utilisation de 95% d'essences locales dans les espaces plantés, et la mise en place d'une gestion différenciée²⁹⁰ de ceux-ci. Nous verrons qu'il existe d'autres recommandations spécifiques à certains secteurs. Globalement, la volonté est de construire un quartier « générateur et diffuseur de biodiversité »,

²⁸⁸ Plus précisément, un minimum de 5% des heures travaillées sont réservées pour l'emploi d'insertion dans tous les marchés de travaux. La préoccupation se limite donc à l'aménagement de la zone, puisqu'aucune prescription n'est établie pour les entreprises s'installant sur site.

²⁹⁰ Mode de gestion des espaces verts, qui repose sur le principe d'une pluralité de modes d'entretiens. Il s'agit également de différences dans la fréquence des interventions humaines sur les espaces à dominante végétale. Très concrètement, certaines zones sont tondues ou fauchées régulièrement, lorsque d'autres ne font l'objet de presque aucun entretien.

qui s'inscrit dans la trame verte et bleue de la communauté urbaine de Lille. Dans le domaine de l'énergie, l'ensemble du bâti doit bénéficier du label Bâtiment de Basse Consommation²⁹¹ au minimum, certaines structures étant même qualifiées de passives²⁹²..

La forme urbaine repose quant à elle sur les principes de densité, déjà décrits plus haut²⁹³, mais également sur la mise en valeur du canal, élément structurant du plan d'aménagement de la ZAC de l'Union. Les différents bâtis doivent être mutables, en permettant une redéfinition de leur vocation sur le long terme sans travaux conséquents et coûteux. Les matériaux utilisés dans les espaces publics doivent présenter une perméabilité à l'eau, qui sera également récupérée et réutilisée, afin de limiter la consommation en eau douce. Enfin, les éléments bâtis auront pour caractéristique l'utilisation de matériaux durables, et d'être conçus selon des normes bioclimatiques²⁹⁴. Ce rapide panorama des mesures réglementaires permet de mieux entrevoir les ambitions du projet étudié. De nombreuses dimensions sont prises en considération.

Après avoir décrit le contexte historique du site de l'Union, nous avons démontré que le projet consiste simultanément en une vitrine de la métropole lilloise et en un laboratoire d'expérimentations urbaines. La généalogie complexe du projet peut être synthétisée ainsi :

²⁹¹ Créé en 2005 et géré par l'AFNOR, le label impose une consommation inférieure de 80% aux bâtiments dits traditionnels.

²⁹² Une construction passive consomme une quantité d'énergie non-renouvelable pour le chauffage extrêmement faible, voire nulle. Elle repose notamment sur une isolation thermique très performante, et le peu d'énergie consommé provient des sources renouvelables (énergie solaire, apports calorifiques des appareils internes).

²⁹³ L'évaluation de la densité se base sur l'indicateur du Coefficient d'Occupation des Sols (COS), qui dans notre cas détermine une densité minimale. Pour plus d'informations, voir l'article R. 123-10 du Code de l'urbanisme.

²⁹⁴ Une conception bioclimatique repose notamment sur un éclairage naturel maximum (lumière solaire), et une gestion thermique permise par l'environnement de la construction. Par exemple, l'orientation d'un logement se fera en fonction de son exposition au soleil, ce qui permettra une meilleure stabilité de température, en réduisant l'utilisation d'appareils mécaniques consommateurs d'énergie.

Chronologie simplifiée du projet de l'Union

• 1998 - 2007	Action foncière via l'EPF ²⁹⁵ Nord-Pas-de-Calais
• 2000 - 2004 - 2006	Étapes de concertation préalable
• 2000 - 2002	Études préalables
• 2003 - 2004	Marchés de définition
• 2005 - 2006	Études pré-opérationnelles et Plan directeur
• Juin 2006	Délibération LMCU désignant l'Union comme Eco-quartier pilote de la métropole
• 2006 - 2007	Modification du PLU, Procédure de ZAC
• 2006 - 2007	Procédure d'attribution de la concession d'aménagement
• 2007 - 2022	Mise en œuvre par l'aménageur : SEM Ville Renouvelée / SAEM Euralille

Encadré 2 : Chronologie simplifiée du projet (Source : Programme UNION-Biodiv, 2015)

Les volontés de faire de l'Union un « pôle d'excellence », et un espace économique dynamique constituent l'essence des futures réalisations. L'orientation durable est indéniable, mais correspond également aux velléités de rayonnement métropolitain. Le projet doit également être réinscrit dans un contexte politique régional, que nous allons à présent aborder.

4 - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN NORD-PAS DE CALAIS : UNE OPPORTUNITÉ D'INVERSER LES STIGMATES DE LA CRISE INDUSTRIELLE

En région Nord-Pas de Calais, le développement durable se situe au cœur de l'action publique. Si les indicateurs d'évaluation du développement durable démontrent que la situation écologique est insatisfaisante, ce n'est pas par défaut de mobilisation. En effet, les préoccupations pour l'environnement sont omniprésentes, ce qui se perçoit aussi bien à l'échelle régionale que locale.

Or, il ne s'agit pas pour nous de mettre en question l'engagement de certains acteurs quant aux questions d'environnement, mais il ne faut pas omettre que le développement durable est également un formidable outil de marketing, qui peut permettre à la région de se positionner

²⁹⁵ Établissement Public Foncier

comme une « locomotive »²⁹⁷ au niveau national. C'est également le contexte économique et social qui a permis au développement durable de s'ancrer. En effet, le précédent principe s'est diffusé à un moment clé, permettant de transformer la reconversion industrielle en opportunité. Au cours de cette section, nous insisterons sur ce point en particulier.

4.1 - UNE ÉBAUCHE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU NORD-PAS DE CALAIS

Une évaluation produite par l'INSEE en 2013, qui concerne plus particulièrement la place du Nord – Pas de Calais, mise en rapport avec d'autres situations régionales permettra au lecteur de disposer de quelques données générales. En ce sens, il n'est pas tant question d'affirmer ou à l'inverse d'infirmer la pertinence de l'enquête et de ce qu'elle révèle du développement durable en Nord-Pas de Calais. L'objectif est plutôt d'esquisser un contexte général peu favorable, qui explique en quoi la politique régionale de développement durable relève d'une inversion identitaire symbolique²⁹⁸, au-delà de la question de son efficacité.

Cette étude est une « tentative d'approche globale du développement durable en Nord – Pas de Calais »²⁹⁹. Or, réunir les indicateurs qui permettent d'aboutir à une vision relativement exhaustive n'est pas aisé. C'est pourquoi la synthèse repose sur 54 indicateurs, tentant de prendre en considération les trois piliers du développement durable : le social, l'économique et l'écologique. On y retrouve donc des instruments aussi dissemblables que le PIB/habitant³⁰⁰, l'IDH³⁰¹ ou encore l'empreinte écologique³⁰². Il ne s'agit pas ici de produire un classement, ou une quelconque hiérarchie. Au contraire, l'objectif est d'établir une typologie à travers quatre classes, en tentant de rapprocher certaines dynamiques régionales. La dynamique est en revanche, un des points faibles de l'étude. De l'aveu même de ses auteurs, se baser sur

²⁹⁷ Terme utilisé par un interviewé, non-anodin quand on sait que le transport ferroviaire est un des grands atouts de la région Nord – Pas de Calais.

²⁹⁸ Nous insisterons particulièrement sur cette idée à l'échelle locale du terrain, en particulier au cours du chapitre VIII.

²⁹⁹ INSEE, *Nord pas de Calais – Le développement durable*, synthèse, juin 2013.

³⁰⁰ Produit Intérieur Brut par habitant. Richesse créée dans un espace donné rapportée au nombre de ses habitants. Le PIB/hab est un indicateur économique tentant de synthétiser numériquement le dynamisme économique d'un territoire.

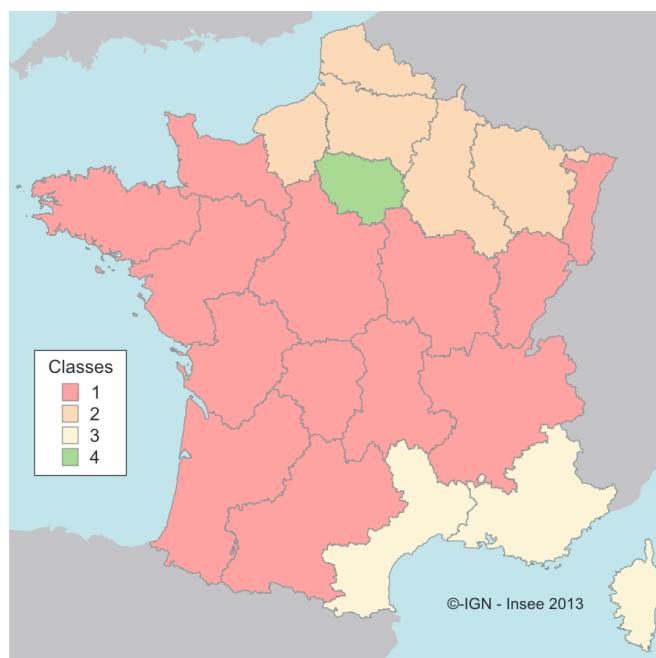
³⁰¹ Indice de Développement Humain. Constitué de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du niveau de vie, il vise à jauger le développement humain et social d'un espace.

³⁰² Exprimée en hectares, l'empreinte écologique mesure la surface nécessaire à la production économique d'une région, ainsi que le traitement des déchets qui en résultent.

des indicateurs annuels ne peut en aucun cas permettre de préjuger de l'évolution future des situations.

Pour faire la synthèse des 54 indicateurs précédemment évoqués, les auteurs de l'analyse en sélectionnent 15, jugés particulièrement représentatifs³⁰³. Afin de ne pas minorer ou majorer une dimension de développement durable, on y retrouve à équité des indicateurs relevant tour à tour des trois sphères maintenant bien définies. Ainsi, cinq concernent l'aspect social, cinq autres l'aspect économique, et les cinq derniers, l'aspect environnemental.

Typologie des régions de France continentale en matière de développement durable



Carte 10: Le développement durable, synthèse. (Source : Insee Nord - Pas de calais, juin 2013).

La mise en exergue de ces différents indicateurs aboutit à la production de la typologie suivante: Classe 1 : Île de France; Classe 2 : Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur; Classe 3 : Champagne-Ardennes, Haute-Normandie, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Picardie; Classe 4 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Rhône-Alpes, *etc.*

³⁰³ Ceux-ci sont reproduits en Annexe n°13 – Indicateurs utilisés pour l'enquête INSEE 2013 sur le développement durable en Nord-Pas de Calais

Les classes précédentes ont bien pour objet de rapprocher des régions entre elles, parce qu'elles sont semblables sur certains points, non de prétendre qu'elles sont identiques. En observant la carte précédente, on remarque l'importance déterminante du facteur géographique. En effet, les régions appartenant à une même classe ont toujours des frontières communes.

Cette proximité géographique peut-être expliquée par de nombreux facteurs comme le climat assez proche qui favorise des pics d'ozone simultanés, ou encore des ressources naturelles semblables, qui expliquent le développement de telle ou telle activité industrielle. Des facteurs sociologiques et historiques sont bien évidemment à l'œuvre, mais cette étude ne permet pas d'en rendre compte finement à l'échelle nationale.

La première classe ne comprend que l'Île de France, caractérisée par une certaine qualité des domaines économiques et sociaux, mais pénalisée au niveau environnemental. La deuxième classe comprend les deux régions du sud-est, qui se situent à l'inverse de la région parisienne: une certaine qualité écologique, mais des indicateurs sociaux et économiques en deçà de la première. La quatrième classe regroupe un nombre important de régions, et n'est caractérisée par aucune particularité. Les indicateurs y sont moyens dans les trois domaines. La troisième classe, donc celle qui comprend le Nord – Pas de Calais, est qualifiée dans ce rapport comme présentant des lacunes sociales, malgré des indicateurs économiques plus favorables que ceux d'autres régions. Concernant la qualité environnementale de cette classe, on se trouve dans une situation moyenne, à double signification. D'un certain côté, plusieurs éléments sont relativement positifs, avec une forte présence du transport ferroviaire ou des pics d'ozone peu fréquents, mais en contrepartie des émissions carbone très élevées, et des espaces très majoritairement artificialisés.

Nous avons jusqu'à présent traité la classe 3 de façon homogène, il convient de modérer cette analyse. En effet, cette classe recouvre des situations disparates, un constat particulièrement vrai dans le cas du Nord – Pas de Calais. La région semble exacerber les éléments constitutifs de ladite classe. Avec une situation plus défavorable que ses voisins dans les domaines économiques et sociaux notamment, la région semble en revanche mieux dotée dans le domaine environnemental, ce qui peut s'expliquer notamment par la forte présence du transport ferroviaire.

La seule proximité géographique est insuffisante comme facteur d'explication, et il est clair que le contexte culturel, historique, et politique joue un rôle important dans la diffusion des politiques durables. Globalement, la région Nord – Pas de Calais semble en retard en

comparaison à la Belgique, caractérisée par des pratiques durables plus anciennes³⁰⁴. Pour en revenir à la seule région Nord – Pas de Calais, il semble néanmoins qu'une évolution favorable se soit produite, notamment du point de vue environnemental. Globalement, les indicateurs se sont améliorés. Par exemple l'émission des gaz à effet de serre a diminué pour une même valeur produite. La désindustrialisation qu'a connue la région a mécaniquement fait diminuer la pollution émise. Il est par ailleurs important d'insister sur ce facteur historique : ce que les indicateurs semblent pointer, est peut-être dû à un fossé à combler plus profond que dans d'autres situations régionales. En effet, le passé industriel lourd de la région peut être perçu comme l'antithèse même du développement durable. Les activités à dominante textile, métallurgique, ou encore les mines de charbons sont probablement l'une des illustrations les plus puissantes d'une activité préjudiciable à l'environnement. Fortement marqué par cette tendance, il s'agissait – et s'agit toujours – de renverser complètement la dynamique économique. Cela a certes été facilité par des facteurs structurels, notamment le processus de désindustrialisation. En revanche, il ne faut pas nier pour autant l'ancienneté des politiques durables en Nord – Pas de Calais, vis à vis du reste du territoire national notamment. Le premier parc naturel régional français, celui de la Scarpe-Escault a ainsi été créé en Nord – Pas de Calais, en 1968.

La région est désignée comme laboratoire par les différents acteurs rencontrés lors de nos enquêtes, et cet élément se confirme dans les mesures appliquées. Par exemple, la première expérimentation des corridors biologiques a été menée en 1996 en région Nord - Pas de Calais, sous le nom de « contrats de corridors biologiques ». En ce sens, le projet de l'Union s'inscrit dans le prolongement de politiques urbaines régionales expérimentales.

4.2 - LA PRÉCOCITÉ DE L'AGENDA 21 RÉGIONAL

L'Agenda 21 est un des outils les plus répandus dans les politiques durables régionales. La région Nord – Pas de Calais a été l'une des premières à en concevoir un. En 2000, le conseil régional amorce la constitution d'un Agenda 21 régional, très précocement par rapport aux autres régions. Il est conclu en 2004. À titre d'exemple, l'Agenda 21 de la région Île de France ne sera adopté qu'en 2009. Par ce seul élément, l'ancienneté des réflexions sur le développement durable au niveau régional est déjà perceptible. Si la région peut être considérée comme

³⁰⁴ *Ibid.*

pionnière dans ce domaine, il est cependant important de définir ce que cible l'Agenda 21. En effet, s'interroger sur les orientations données au développement durable, ses points d'impact et d'influence, revient à se questionner sur la définition du terme au niveau local.

Le programme Agenda 21 régional s'appuie sur 4 grands axes et 12 domaines d'actions prioritaires³⁰⁵. Il s'agit de: conforter la méthode « développement durable » ; faire évoluer des politiques régionales au regard du développement durable ; accompagner les démarches de développement durable en action ; favoriser la diffusion, la sensibilisation, l'appropriation.

Le premier axe est important, puisqu'il insiste sur l'ancrage des pratiques durables. Dans le rapport, il est mentionné que la « méthode développement durable » est présente depuis une quinzaine d'années sur le territoire régional. En revanche, il s'agissait alors d'actions isolées, manquant de cohérence. Les objectifs identifiés dans l'Agenda 21 consistent à favoriser le rapprochement entre les différents acteurs et initiateurs, afin d'ancrer le concept de développement durable dans les politiques (deuxième axe), ce qui permettra de renforcer la prégnance des pratiques durables (premier axe), ainsi que d'assister de manière opérationnelle les différentes actions locales (troisième axe). Le dernier axe passe par la création du Centre Ressource du Développement Durable³⁰⁶. La mise en place de ces axes et domaines d'intervention est l'application de six principes définis initialement, qui sont les suivants: l'adéquation aux besoins et le soutien à leur expression ; la rationalité économique ; l'équité sociale ; l'équilibre territorial ; le principe de précaution et de réversibilité, en matière d'environnement ; la transversalité.

S'y retrouvent les éléments habituels, que représentent les trois sphères du développement durable, à travers l'économique, le social, et l'environnemental. Les trois autres principes sont probablement plus révélateurs de l'appropriation du développement durable en Nord – Pas de Calais. Les idées d'adéquation aux besoins et d'équilibre territorial sont liées à la dimension régionale de l'Agenda 21. Il s'agit donc bien de définir des besoins au niveau local, au plus proche des réalités.

³⁰⁵ RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, 2006, *Mise en pratique du développement durable en Nord-pas de Calais : L'Agenda 21 régional, Bilan et perspectives*, 100 p.

³⁰⁶ Le CERDD a été créé en 2001 sous l'impulsion du conseil régional, pendant la conception de l'Agenda 21. À l'origine constitué en tant qu'association, il a été transformé en groupement d'intérêt public. L'objectif officiel du CERDD est « d'assurer une mission d'information sur le développement durable, et les initiatives des collectivités, acteurs privés, associatifs ou particuliers ».

L'Agenda 21 fait une large place aux liens entre attractivité et développement durable. La mise en place de pratiques durables a pour objectif l'innovation et la compétitivité. Sur ce point, les différents domaines d'actions ciblés sont éclairants. Celui figurant en première place est intitulé de manière très explicite « *consolider la constitution des filières de développement économique appuyées sur l'environnement.* » D'une manière encore plus révélatrice, le cinquième point consiste à faire de la « *consommation un instrument du développement durable* ». L'analyse du document démontre que la « mise en durabilité » des politiques régionales du Nord-Pas de Calais est le fruit d'une opportunité, permettant de reconfigurer l'image d'une région peu attrayante, en particulier pour les acteurs économiques de tous ordres.

4.3 - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN TANT QU'OPPORTUNITÉ POUR LA RECONVERSION TERRITORIALE

L'appropriation dont le principe de durabilité fait l'objet se révèle dans le discours des acteurs institutionnels que nous avons rencontrés. Les techniciens aussi bien que les élus pointent ce qu'ils considèrent comme une avance des politiques publiques en Nord – Pas de Calais.

« Oui...je crois qu'il y a aujourd'hui un...mais pour les mêmes raisons...je crois que s'il y a bien une région qui a souffert du développement non-durable, c'est le Nord – Pas de Calais, je crois que ça a fait bouger des lignes [...] Et je crois qu'aujourd'hui on peut dire que le Nord – Pas de Calais est une locomotive sur le plan national. »³⁰⁷

Dans ces propos, l'idée de l'opportunité est très visible. Comme nous l'avons déjà précisé, la région Nord – Pas de Calais s'est saisie de la chance que représentait la diffusion des pratiques durables pour faire de la désindustrialisation un avantage (Dos Santos, 2011). Ainsi, les acteurs politiques ont cherché à inverser l'image relativement dégradée de la région. L'idée de locomotive est intéressante, puisqu'elle fait appel à un symbole du Nord – Pas de Calais, l'activité ferroviaire, aujourd'hui présentée comme un vecteur de transport à favoriser.

Malgré des indicateurs environnementaux peu satisfaisants, il est indéniable qu'une politique spécifique de la durabilité se construit. Une volonté forte, au niveau politique tout

³⁰⁷ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

particulièrement, a été nécessaire pour mettre en place les opérations de réhabilitation, de construction, de gestion, et de conception développées actuellement, et « profiter » de cette situation pour en faire un contexte favorable au renversement de la tendance. D'une façon concrète, la désindustrialisation, en enclenchant le processus avant l'heure, offrait un contexte favorable à la restructuration économique et urbaine nécessaires aux politiques durables.

Sur un plan plus symbolique, il est probable que la désindustrialisation a accentué une évolution des représentations. Au XIX^e et pendant une première moitié du XX^e notamment, l'activité industrielle textile et métallurgique étaient synonymes de développement, de progrès économique et sociale (Eck, 1996). Mais l'effondrement de l'économie locale dans les années 1970 a forcé l'évolution des représentations, un aspect particulièrement visible dans certaines études concernant Roubaix par exemple³⁰⁸. L'industrie n'y est alors plus perçue comme génératrice d'emploi et donc d'amélioration de la qualité de vie, mais comme mettant à l'épreuve des individus et des groupes sociaux dans leur ensemble. Aussi, « tourner la page » devient alors souhaitable. Ces éléments sont clairement mentionnés dans les différents rapports étudiés. Dans le SRADT de 2006 par exemple, on peut relever les propos suivants : « *Ces tendances constituent également des opportunités de développement [...], opportunité de s'appuyer sur les spécificités historiques du Nord – Pas de Calais* »³⁰⁹.

Ces deux éléments ont probablement fourni un substrat favorable à l'apparition des politiques durables, en fournissant les *conditions* et les *volontés sine qua none* pour changer l'orientation économique, un fait qui se reflète tout particulièrement dans la genèse du projet de l'Union, et la façon dont la dimension durable est venue s'y greffer, *a posteriori*.

5 - L'IMPORTANCE DU CONTEXTE POLITIQUE LOCAL : RENOUVELLEMENT URBAIN, TEMPORALITÉS ET INTERCOMMUNALITÉ

Après cette contextualisation régionale, nous allons continuer d'explorer la dimension opportuniste de la mise en durabilité des politiques publiques, en réduisant néanmoins la focale. Nous allons aborder son influence sur les politiques urbaines de la métropole lilloise plus

³⁰⁸ Voir notamment HAYEM J., VIGNAL C., (coord.), 2011, *Politique de réhabilitation de l'habitat ancien à Roubaix. L'envers du décor : de l'apparence à l'appropriation*, rapport de recherche Clersé, Lille.

³⁰⁹ RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, 2006, *Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire*, p.28.

spécifiquement, en montrant ses liens avec le principe du renouvellement urbain, pour enfin conclure la présentation du terrain par la mise en lumière du contexte politique local.

5.1 - LES FRICHES INDUSTRIELLES URBAINES : UNE OPPORTUNITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

La gestion des friches industrielles est devenue une préoccupation majeure des politiques urbaines de la région Nord – Pas de Calais et de la métropole lilloise³¹⁰. Entre autres, la diffusion des pratiques durables a amené à repenser la question de l'aménagement urbain, au travers de différentes thématiques comme la gestion de l'eau, ou encore des énergies. Mais un élément en particulier est constitutif de l'évolution de l'aménagement urbain, et se traduit par le concept de ville dense. En effet, l'un des principaux problèmes posés par l'espace urbain est sa propriété à s'étendre. L'expansion des villes est amenée à s'accroître, et l'artificialisation d'espaces qu'elle induit est un enjeu majeur pour les politiques durables. Face à la nécessité de limiter les incidences de l'urbanisation sur l'environnement, la tendance est à la densification urbaine. Ce principe suppose que l'espace soit rentabilisé, afin de limiter l'étalement urbain. Ensuite, il implique également la multifonctionnalité, d'abord dans un souci de rentabilité foncière : l'espace doit être utilisé par différents individus et groupes sociaux de façon quasi-permanente. La multifonctionnalité permet également de réduire les déplacements automobiles producteurs de pollution. Les riverains et usagers d'une ville dense doivent être en mesure d'effectuer leurs activités journalières en se déplaçant le moins possible, ou en utilisant des mobilités dites « douces »³¹¹, ou peu génératrices de gaz à effet de serre (transports en commun notamment). Les principes de densité et de multifonctionnalité sont donc primordiaux pour les villes durables (Neuman, 2005).

Dans ce cadre, la réappropriation des espaces vacants que sont les friches industrielles urbaines apparaît pleinement adaptée aux prérogatives de densification. Ainsi, ces espaces constituent des opportunités³¹² foncières et politiques de rendre les villes plus compactes et concentrées. En ce sens, le grand nombre de friches en région Nord – Pas de Calais est un atout,

³¹⁰ LILLE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE, 2010, « Charte des éco-quartiers de Lille Métropole Communauté Urbaine ».

³¹¹ Fait référence aux déplacements non-motorisés : déplacements pédestres, cyclisme, et autres. Hormis l'énergie et les matériaux employés dans la fabrication du matériel – on parlera alors d'énergie grise – leur usage n'émet évidemment aucune pollution.

³¹² La réhabilitation des friches industrielles implique néanmoins une contrepartie de taille. La nécessité de traiter les pollutions résiduelles des activités présente un coût prohibitif (près de 15 millions d'euros pour la seule friche de l'Union).

a fortiori au sein de la métropole lilloise. Considérons le simple fait qu'en 1983, la région Nord-Pas de Calais concentrait 10 000 ha de friches industrielles, soit 50% des friches industrielles françaises³¹³. Plus particulièrement, la zone de l'Union est d'une superficie importante, représentant environ 80 hectares. C'est donc en toute logique que cet espace en déshérence fait l'objet d'une réhabilitation.

Aux débuts de la décennie 1990, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la métropole lilloise instaure le concept de « ville renouvelée ». Celui-ci peut être entendu comme une stratégie de réhabilitation urbaine, dont l'objectif est de répondre aux problématiques économiques et sociales de certains secteurs de la métropole, parmi lesquels le secteur Nord-Est, comprenant la zone de l'Union. Cette stratégie de renouvellement urbain doit « [...] tirer parti des potentiels des territoires déqualifiés, en grande partie des friches ou quartiers anciennement industriels, pour leur redonner de la valeur. »³¹⁴ En traitant les friches et coupures urbaines, cette politique de la communauté urbaine participe pleinement à une volonté de reconquête³¹⁵ de l'espace urbain, puis de densification de celui-ci, en soutenant la rénovation plutôt que l'étalement. En outre, elle participe également du principe d'une politique de priorisation de certains quartiers. Le renouvellement urbain s'inscrit donc tant dans une politique urbaine que sociale. Le modèle a d'ailleurs vu le jour dans la métropole lilloise, avant d'être repris à l'échelle nationale, dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Paris, 2002). En cela, la métropole lilloise est précurseur. Mais l'émergence de cette politique doit à nouveau être interprétée au regard de l'histoire politique et urbaine métropolitaine.

Durant les années 1970, c'est un concept inverse qui prévaut, celui de « ville nouvelle ». Amorcée au cours de la décennie 1960, l'objectif de cette politique est de lutter contre la tendance à la centralisation urbaine au sein des grandes agglomérations françaises³¹⁶. Elle vise alors la création de nouvelles communes proches des grandes agglomérations françaises, afin de limiter leur tendance à centraliser les pouvoirs économiques et sociaux. Mais dans un contexte de décentralisation des pouvoirs administratifs et politiques, l'imposition des villes

³¹³ Pour plus de détails, voir : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU NORD-PAS DE CALAIS, 2004, « Histoire d'une contribution. 14 ans de requalification de friches industrielles dans la région Nord-Pas de Calais : 1991-2004 », le bilan de l'EPF.

³¹⁴ Propos de Catherine Martos, tenus lors du colloque *De la ville renouvelée à la ville intense*, POPSU, 30 septembre 2009.

³¹⁵ La notion de reconquête urbaine fait partie d'un nouveau vocable sensiblement utilisé au sein des politiques urbaines lilloises. À mi-chemin entre la concession d'un abandon politique de certains quartiers par le passé et lexicque guerrier, la terminologie est particulièrement révélatrice d'une manière de se saisir de la ville comme objet d'intervention politique.

³¹⁶ Plus précisément, cinq villes nouvelles seront créées autour de l'agglomération parisienne, et quatre sur le territoire nationale, concernant les villes de Marseille, Lyon, Rouen et Lille.

nouvelles par l'État s'inscrit à contre-courant de la tendance générale. Dans le cas de l'agglomération lilloise, le projet de ville nouvelle qui doit s'établir à l'est de la métropole³¹⁷ rencontre alors de vives réactions, en partie car il tend à faire valoir une vision inégalitaire du territoire intercommunal, qui plus est imposée par l'État. Pourtant, jusqu'à la moitié de la décennie 1980, cette vision de l'aménagement du territoire prévaut : les régions et collectivités territoriales sont dotées de plus de pouvoir, mais le rôle de l'appareil étatique demeure important. Or, c'est au cours de cette période d'activité de l'EPALE (1969-1984) que s'opère la réappropriation de l'aménagement du territoire par la communauté urbaine de Lille. Lefebvre et Rautenberg (2010) décèlent dans le conflit latent opposant l'EPALE (sous tutelle étatique) et Arthur Notebart, alors président de la communauté urbaine de Lille, l'émergence d'un pouvoir local. La dissolution de l'EPALE en 1984, en charge de l'aménagement de la ville nouvelle lilloise, marque un tournant symbolique.

La prise en compte de cette histoire politique de l'aménagement est incontournable pour comprendre l'autre dimension de la politique de ville renouvelée qui apparaît au tout début de la décennie 1990. Celle-ci se positionne alors nettement à contre-pied du principe des villes nouvelles qui prévalait jusque-là : par son contenu, puisque la métropole de Lille soutient la densification urbaine, à l'opposé de la création de villes *ex nihilo* ; par son origine, car c'est la collectivité locale qui impulse cette politique urbaine, et non plus l'État.

Ainsi, la politique de ville renouvelée prônée par la métropole de Lille est le résultat de deux processus conjoints : elle est cohérente avec les principes de durabilité urbaine, mais permet également à la collectivité territoriale d'affirmer son indépendance, et de prendre le contre-pied des politiques parachutées par l'appareil étatique (Paris, 2006). En outre, elle permet un certain consensus entre les divers élus de l'aire métropolitaine, en ce que la politique de régénération urbaine concerne l'ensemble de la métropole – celle-ci cible autant le versant nord-est et les quartiers délaissés de Roubaix ou Tourcoing, que le centre-ville de Lille. Les différentes communes sont traitées sous un angle plus égalitaire, du moins du point de vue symbolique.

Mais dans les faits, la difficulté à mener des politiques et projets intercommunaux subsiste, quand bien même ils ne sont plus initiés par l'État. Ceci tient en particulier à une

³¹⁷ En 1969 est institué l'Établissement Public d'Aménagement de Lille-Est (EPALE), dont la mission est la création d'une ville nouvelle. Objet de multiples contestations, cette ville verra finalement le jour dès 1970, avec la fusion de trois bourgs au sein de Villeneuve d'Ascq. Pour un récit détaillé, voir : TELLIER T., 2003, « La mémoire politique de Villeneuve-d'Ascq », *Ethnologie française*, 33, 1, p. 51-57.

géographie politique spécifique à la métropole lilloise. Il en découle une complexité accrue pour la mise en œuvre du programme de réaménagement de l'Union.

5.2 - LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL : DES RIVALITÉS URBAINES

Nous avons démontré à l'occasion de la section 3, que la genèse du projet de l'Union est intrinsèquement intercommunale. Les divers projets avortés avaient pour principe fondateur commun la volonté de rééquilibrer la métropole. Au niveau national, c'est d'ailleurs plus largement l'enjeu des politiques d'urbanisme polycentrique, telle celle des villes nouvelles. Néanmoins, l'aire urbaine de Lille présente une caractéristique absente ou plus ténue dans les autres grandes agglomérations françaises : le territoire est déjà largement polycentré, comparativement à des villes telles que Marseille, ou *a fortiori* Paris. Du moins est-ce le cas d'un point de vue démographique.

Si la Communauté Urbaine de Lille est créée en 1967, c'est en 1964, avec la désignation de huit « métropoles d'équilibre » que le rapprochement entre Lille, Roubaix et Tourcoing est opéré. De la même façon que pour les villes nouvelles, l'État désigne la conurbation lilloise comme l'une de ces huit métropoles. Mais en comparaison aux autres, la création de cet ensemble est un « *cas unique en France, car il ne s'agit pas d'une ville avec sa banlieue mais bien de trois cités autonomes et rivales.* » (Giblin-Delvallet, 2004, p. 70). En cette période de création de la communauté urbaine, Tourcoing et Roubaix ont donc un poids économique et politique sensiblement équivalent, bien que légèrement en deçà de celui de Lille.

Mais le rapport de force se déséquilibre au fur et à mesure des décennies suivantes. De nombreux facteurs peuvent expliquer le déclin progressif de Roubaix et Tourcoing vis-à-vis de Lille, mais c'est assurément la crise économique de 1974 et celle du textile des années 1990 qui ont eu l'impact le plus important. Moins spécialisée que ses deux voisines, Lille parvient à réorienter progressivement son économie vers le tertiaire et les services. Les deux autres communes, quant à elles, semblent littéralement enchaînées à leur histoire industrielle textile. D'un point de vue politique en revanche, Roubaix et Tourcoing restent influentes. Si la présidence de la communauté urbaine a été majoritairement assumée par les maires successifs de Lille³¹⁹, les postes-clés de la Vice-présidence (finances, économie et urbanisme notamment)

³¹⁹ À l'exception d'Arthur Notebart (1971-1989, Maire de Lomme), et de Damien Castelain (depuis 2014, Maire de Péronne-en-Mélantois)

ont été presque toujours occupés par les maires des communes de Roubaix ou de Tourcoing. Leur poids au sein des politiques communautaires demeure donc important.

La création des « pôles d'excellence métropolitain », que nous avons décrits plus haut (sous-section 2.2) devait partiellement remédier à ce déséquilibre économique. La zone de l'Union, désignée comme l'un des cinq pôles, devait participer au rééquilibrage métropolitain et à redynamiser Roubaix et Tourcoing. Pourtant, comme cela a déjà été signalé, priorité a été donnée aux pôles situés sur le territoire lillois, en particulier pour le complexe d'Euralille. Ce captage des attentions et financements par la ville de Lille s'est en outre doublé d'une forme de concurrence urbaine entre Roubaix et Tourcoing, qui ont privilégié le réaménagement de leur centre-ville respectif, ce qui n'a fait qu'accroître le retard pris par le projet de l'Union. Ceci s'illustre en particulier par les difficultés posées par la réalisation d'un centre commercial commun aux deux villes, qui ne sont jamais parvenues à trouver un consensus sur son emplacement. Il n'est donc pas abusif de parler d'une véritable rivalité urbaine (Bondué, 1990). Bien que probablement moins manifeste aujourd'hui, le rapport de force qui oppose Roubaix et Tourcoing perdure à influencer la réalisation du projet de l'Union. Certains éléments communs, en particulier le parc urbain prévu au cœur du projet, nous y reviendrons, attisent les tensions. Enfin, la commune de Wattrelos, dont l'emprise sur le périmètre d'aménagement est faible, bénéficie en outre d'un poids bien moins important que les deux autres villes dans les processus de délibération³²⁰.

La question de l'intercommunalité est donc bien l'un des enjeux centraux du projet et de sa gouvernance. Simultanément, elle concourt à son intérêt, puisqu'elle suppose de déployer une méthodologie de conception innovante, mais peut représenter un de ses écueils. Situé entre trois villes, elles-mêmes à la fois dépendantes et actrices d'une politique urbaine métropolitaine au sein de la communauté urbaine lilloise, la multiplication et la superposition des instances décisionnaires complexifient inéluctablement les processus de décision. Si la situation n'est assurément pas une sinécure pour les acteurs centraux du projet, elle assure néanmoins aux sociologues et politistes un matériau quasiment inépuisable. Ce contexte politique intercommunal est un élément de compréhension incontournable desdits processus.

Subsiste un autre élément de cadrage politique à aborder, celui de la superposition des temporalités, en particulier de l'aménagement et du politique.

³²⁰ Ce qui ne signifie pas son impuissance, loin s'en faut. Les élus de la commune, aidés par une forte assise électorale, déploient des stratégies intéressantes. Nous aborderons cette question au cours du Chapitre VI.

5.3 - CHEVAUCHEMENT DES TEMPORALITÉS DE L'AMÉNAGEMENT ET DU POLITIQUE. ALTERNANCES ET INFLEXIONS DU PROJET

D'un point de vue politique, l'une des caractéristiques déterminantes de la métropole lilloise est son inscription historique dans la gauche électorale.

Collectivité territoriale de Lille (CUDL – LMCU – MEL³²¹)

Mandat	Président	Étiquette
1967-1971	Augustin Laurent	Socialiste
1971-1989	Arthur Notebart	PS
1989-2008	Pierre Mauroy	PS
2008-2014	Martine Aubry	PS
2014	Damien Castelain	SE ³²²

Tableau 2: Les présidents de la collectivité territoriale de Lille (réalisé par l'auteur, 2016)

Depuis sa création en 1967, la Communauté Urbaine a été perpétuellement présidée par un élu socialiste, jusqu'en 2014. C'est d'ailleurs là une tendance plus générale de la région Nord-Pas de Calais, très ancrée à gauche jusqu'à peu. Ce fait se vérifie également pour les communes du périmètre strictes du projet de l'Union³²³.

Aussi, que ce soit à la communauté urbaine ou au sein des communes de Roubaix et Tourcoing – Wattrelos étant la seule à avoir maintenu un maire socialiste – un équilibre politique historique est actuellement mis en cause. Or, les temps du politique peuvent entrer en contradiction avec ceux de l'aménagement, bien plus longs, *a fortiori* pour un projet de cette ampleur. Il y a là une première difficulté : assurer la continuité et la cohérence d'un projet lorsque les équipes municipales et intercommunales sont modifiées est complexe.

³²¹ Ce sont ses acronymes successifs. De 1967 à 1996, Communauté Urbaine de Lille (CUDL) ; de 1996 à 2015, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU); depuis 2015, Métropole Européenne de Lille (MEL). Précisons que le territoire n'a pas évolué depuis sa création. Seuls des fusions-rassemblement de municipalités ont modifié le nombre de commune y prenant part, mais pas son périmètre géographique d'intervention. Nous concernant, puisque l'essentiel de l'enquête s'est déroulé alors que l'agglomération était encore dénommée LMCU, nous continuerons de la désigner ainsi par la suite, hormis lorsque nous ferons référence à une période hors de ce cadre, tel que dans la note ci-dessous.

³²² Bien qu'officiellement sans étiquette, le président actuel de la Métropole Européenne de Lille est proche du centre-droit, en tant que président du groupe politique « Métropole Passions Communes »

³²³ Une frise présentant les différents mandats municipaux en fonction des étiquettes politiques est proposée en Annexe n°12 - Les maires des communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos : continuités et changements.

Les débuts officiels du projet, dans les années 2000, ont bénéficié à la fois d'une certaine stabilité politique, et également d'un consensus entre élus concernés, l'ensemble des instances décisionnaires étant occupées par des socialistes³²⁴. Fortement soutenu par les maires successifs de Roubaix et Tourcoing, le programme de l'Union était présenté comme l'une de leur principale réalisation. Ce portage politique et institutionnel a assurément bénéficié au bon avancement du projet. En revanche, le récent basculement à droite des deux communes, et le changement d'orientation de Lille Métropole Communauté Urbaine freine considérablement sa mise en œuvre. Nous explorerons plus loin les motifs de cette attitude politique. Fort simplement, les nouvelles équipes municipales, qu'elles approuvent ou non le contenu du projet, doivent se saisir d'un dossier qu'elles ne connaissent pas dans les détails, ce qui suppose un temps certain d'appropriation qui aboutit à un flottement, opérant depuis les élections municipales de mars 2014. Il n'est pas encore adéquat de parler de réorientation du projet, mais un ralentissement évident s'opère, de l'aveu unanime de ses parties prenantes.

Enfin, l'organisation de l'urbanisme opérationnel en projet, en démultipliant les acteurs – politiques, mais pas uniquement, nous avons longuement exploré cette question au cours du Chapitre II – provoque inéluctablement le chevauchement de temporalités multiples. Dans ce contexte, on peut se demander si l'adjonction d'une dimension durable à l'aménagement urbain modifie les temps de l'urbanisme et de sa mise en œuvre. Puisque l'essence du développement durable est temporelle, il serait logique de considérer que tel est le cas. Pourtant, l'appropriation politique actuelle du développement durable, et son application au sein de la fabrique de la ville, semblent ne pas remettre fondamentalement en cause la temporalité du projet. *« Dans cet enchevêtrement de temporalités liées à l'activité de projet, et dans un contexte où le développement durable ne constitue pas le fil directeur du projet, il n'ébranle pas les temps de celui-ci. Certes, il suscite des réflexions et des études, il mobilise des acteurs, il implique des modifications du projet, mais il reste d'abord un temps annexe d'un processus complexe. »* (Mallet et Zanetti, 2015).

Aussi, la complexification de l'organisation des projets urbains, par la superposition de temporalités du politique et de l'aménagement parfois difficilement conciliables, tient plus à la réorientation de l'urbanisme opérationnel vers une organisation en mode projet qu'à l'inclusion

³²⁴ Ce qui ne signifie pas l'absence de désaccords. En particulier, la municipalité wattrelosienne, bien que socialiste, a joué et joue encore de sa position particulière, en adoptant une attitude relativement opportuniste et parfois critique vis-à-vis du projet, y compris lorsque Tourcoing et Roubaix étaient encore aux mains des socialistes.

de cette nouvelle dimension que représente la durabilité. Dans ce contexte, comment maintenir une cohérence d'ensemble, alors que les acteurs sont multiples, que les instances décisionnaires voient leurs membres modifiés ? Joël Idt considère que la construction et l'énonciation des enjeux politiques du projet urbain se produisent *a posteriori*, et que c'est par le jeu des instances de décision, mais aussi des relations extra-organisationnelles, que « *le projet fait système.* » (Idt, 2012, p. 83). L'analyse de la généalogie du projet de l'Union semble confirmer cette hypothèse : en particulier, la greffe de la dimension durable au projet – au-delà de considérations quant à l'attractivité métropolitaine et économique – s'inscrit nettement dans ce mécanisme d'« *une fabrique a posteriori des enjeux politiques de l'action collective.* ». (*Ibid.*)

À présent que nous avons précisé la genèse du projet de l'Union ainsi que son contexte politique de mise en œuvre, tant régional que local, nous allons aborder la méthodologie employée. Fondée sur les principes d'une sociologie qualitative, d'observations répétées et entretiens semi-directifs avec un large pan des différents types d'acteurs en présence, elle a été conçue au regard des caractéristiques spécifiques à ce terrain qu'est le projet de l'Union, raison qui rendait nécessaire sa présentation préalable.

CHAPITRE V : UNE MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE POUR ANALYSER

LA CONCEPTION DE L'ESPACE DANS UN PROJET URBAIN

Dans son célèbre ouvrage *La production de l'espace* ([1974] 2000), Henri Lefebvre soutenait la théorie d'une triplicité de l'espace, distinguant l'espace vécu, l'espace perçu et l'espace conçu. Malgré la nécessité de penser conjointement ces trois aspects – un point sur lequel Lefebvre insiste particulièrement – il n'en reste pas moins pertinent de considérer que la production de l'espace se réalise à travers ces trois dimensions. Nous concernant, l'analyse d'un projet urbain s'inscrit nettement dans le processus de conception de l'espace, a fortiori en raison des spécificités du terrain. En tant que véritable friche, la zone de l'Union accueille très peu de riverains et usagers. Aussi, l'Union comme projet tend à supplanter l'Union comme espace vécu et perçu. Ou plus précisément, l'espace de l'Union est vécu, y compris par ses concepteurs, en tant qu'il est en projet³²⁵. Il ne s'agit pas pour nous de considérer que le site en question n'est l'objet d'aucune pratique spatiale ou de représentations, seulement qu'elles sont peu nombreuses, en particulier car il est peu occupé. En outre, s'intéresser au projet urbain, à une

³²⁵ D'ailleurs, les acteurs le désignent majoritairement comme « projet de l'Union ». En l'occurrence, cette terminologie n'est pas anodine, et démontre que le fait que le site soit « en projet » finit par devenir son fondement identitaire, plus que les pratiques et individus qu'il n'accueille que peu. Nous y reviendrons en détails au cours du Chapitre VIII.

des dimensions de l'espace conçu, relève d'un choix méthodologique cohérent avec la volonté de questionner la place de la nature dans les politiques publiques urbaines.

Les différents aspects de la méthodologie reflètent tous la volonté d'adopter une approche compréhensive des différents processus à l'œuvre à l'Union. Dans l'objectif de questionner les représentations et pratiques au sein d'un projet et sur cet espace bien délimité, trois dispositifs complémentaires ont été employés. Mais avant de les décrire plus en détail, nous nous attacherons à préciser les conditions d'entrée sur le terrain, ainsi que les efforts successifs de construction d'une neutralité du chercheur vis-à-vis de celui-ci, une étape indispensable pour la mise en œuvre d'une méthodologie qualitative (section 1).

Nous aborderons ensuite les divers aspects de la méthodologie : en premier lieu et en tant que matériau central, une vague d'entretiens semi-directifs ciblant une population d'enquête qui sera définie par la suite (sous-section 2.1 et 2.2). Ce sera également là l'occasion de présenter globalement les acteurs du projet ainsi que le rôle des structures centrales participant à sa conception. Au total, 49³²⁶ entretiens ont été réalisés entre mai 2011 et juin 2015. Leur déroulement a été encadré par une grille d'entretien thématique³²⁷ revenant dans l'ordre sur : le rapport à l'espace, tant d'un point de vue historique que du projet ; la position dans les schémas actanciels, le discours sur les rapports entre différentes parties prenantes ; l'aspect environnemental du projet ; les représentations et pratiques de l'environnement et de la nature à l'Union ainsi que dans un cadre plus large ; des éléments biographiques (sous-section 1.4). La durée moyenne de ces entretiens est relativement classique (1h à 1h30 ; 45 minutes à 2h30 pour les cas limites).

En outre, différentes phases d'observation participante et non-participante³²⁸ ont été menées (section 3). Ces phases ont été répétées en de nombreuses occasions, qu'il s'agisse de manifestations associatives vis-à-vis du projet de l'Union, de certaines initiatives dont l'objet porte sur la participation à la conception et la réalisation du projet ou encore des différentes instances de décision. À cela s'ajoutent des données de seconde main, recueillies dans le cadre

³²⁶ Cet effectif ne comptabilise pas plusieurs entretiens réalisés dans le cadre du Master 1 Sociologie et Anthropologie des Enjeux Urbains de l'Université Lille 1 (Cf. sous-section 2.2 de ce chapitre).

³²⁷ Celle-ci est présentée en Annexe n°01 – Grille d'entretien.

³²⁸ Il ne s'agit pas pour nous de considérer qu'il est possible à l'enquêteur d'adopter une posture totalement neutre et de devenir en quelque sorte invisible pour ses enquêtés. Ce que nous entendons par-là est que l'observation de ces différentes instances a été réalisée explicitement en tant qu'observateur, l'information ayant été communiquée aux différents participants des réunions, et l'enquêteur n'ayant pas voix au chapitre, raison qui justifie selon nous le terme de « non-participant ».

d'un travail d'étudiants de Master 1, ainsi que l'analyse de nombreuses productions écrites (sous-section 3.2).

Enfin, nous nous sommes attachés à développer une méthodologie utilisant la photographie dite participative, à titre exploratoire, raison pour laquelle nous en tirons à l'heure actuelle peu d'enseignements d'un autre ordre que méthodologique. 5 tests ont été réalisés (section 4).

1- DES STRATÉGIES D'OBJECTIVATION DE LA POSITION DU CHERCHEUR

1.1 - LIMITER LES BIAIS D'UNE ENTRÉE SUR LE TERRAIN « PAR LE HAUT » : FAIRE VALOIR LA NEUTRALITÉ INSTITUTIONNELLE DU CHERCHEUR

Comme pour n'importe quelle recherche empirique en sciences sociales, j'ai³⁴⁹ dû consacrer un temps et une énergie non négligeables à m'introduire au sein des différents groupes sociaux en présence, avec un succès inégal. La première prise de contact s'est effectuée au cours de mon travail de Master 2. Dans le prolongement de mes recherches d'alors, l'appropriation politique de la thématique du développement durable en Nord-Pas de Calais et en métropole lilloise, avec un focus sur l'Union, je ciblais en priorité les acteurs institutionnels. Je rencontrais en premier lieu un membre de la SEM Ville renouvelée qui joua un rôle considérable par la suite. Chargé de mission sur les thématiques du « développement durable et de l'expertise sociale » à la SEM Ville renouvelée, celui-ci se montrait d'emblée plutôt réceptif à la possibilité que je mène une recherche sur le programme de l'Union. J'attribue cet accueil positif à deux éléments distincts mais liés : le premier tient à une certaine sensibilité de sa part aux questions de la participation, des sciences sociales, qui sont le fruit de son parcours antérieur mais également du poste qu'il occupait et occupe toujours au sein de la maîtrise d'ouvrage. Dans le prolongement, le second tient au caractère expérimental du projet de l'Union. De nombreux travaux de recherches ont porté sur le projet, et bien que peu soient directement financés par l'aménageur, l'accueil plus ou moins prolongé de chercheurs permet à la maîtrise d'ouvrage et aux collectivités territoriales concernées de justifier que le programme relève bien de l'expérimentation, d'une forme de « laboratoire urbain », tel que le principe a été décrit au cours du chapitre IV. L'intérêt était donc double pour lui, personnel mais aussi institutionnel.

Cette personne joue un rôle déterminant au sein du projet. En charge des questions de concertation et de participation, il est en quelque sorte l'acteur charnière entre les différents groupes représentés à l'Union, au sein d'une institution elle-même en position d'interface entre associations, direction de l'aménagement, et élus³⁵⁰. À ce titre, il est en charge de l'animation d'une large majorité des instances du Club des Partenaires. Partir de cette personne pour

³⁴⁹ Abordant la relation au terrain, cette sous-section fait l'objet d'un récit à l'aide du pronom personnel « je », qui nous paraissait plus adapté.

³⁵⁰ Cf. chapitre VII, section 3.

élaborer la population d'enquête et dessiner peu à peu un réseau s'est donc avéré particulièrement fructueux.

Néanmoins, ce type d'entrée induit inévitablement certaines difficultés, en particulier celle posée par le fait d'être « intégré par le haut » (Bascougnano, 2009). Bien qu'au sein du projet, l'accent soit mis sur une gouvernance ouverte, sur une forme d'organisation horizontale, les processus décisionnels s'effectuent en réalité au sein d'une organisation pyramidale, ce dont les acteurs non-officiels ont bien conscience. Aussi, le risque était alors d'être identifié à la maîtrise d'ouvrage, ce qui pouvait poser problème dans un contexte où les acteurs associatifs sont en conflit³⁵¹ plus ou moins permanent avec la première. Mais de la même façon, entrer par une association aurait pu poser le problème inverse, et fermer certaines portes du côté des acteurs décisionnaires qui m'auraient alors probablement considéré comme une source potentielle de critique. Deux éléments m'ont alors permis de limiter cet écueil.

Le premier était ma neutralité institutionnelle, que je n'hésitais pas à faire valoir en la plupart des occasions qui m'étaient données. Les deuxième et troisième années de cette recherche ont été financées par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), dans le cadre de son « programme thèse », qui cible majoritairement les sciences expérimentales, mais aussi les sciences humaines et sociales, bien que ce soit dans une moindre mesure (entre 10 et 20% des financements leurs sont attribués). Vis-à-vis de l'Union, l'ADEME jouit d'une extériorité relative³⁵², qui m'a été fort profitable. Je me présentais alors, que ce soit dans le cadre des entretiens, de discussions plus informelles ou de la simple prise de contact, comme étant rattaché à l'agence en question. Du côté des associatifs, cela m'a permis de limiter le biais consécutif à « l'entrée par le haut » que j'évoquais plus tôt. Concernant les acteurs institutionnels, se présenter comme tel était à la fois un atout, mais également un risque : l'ADEME bénéficie d'un certain « prestige » pour les acteurs sensibles à la question du développement durable et de l'environnement. Je n'hésitais donc pas à me réapproprier la légitimité de cette institution étatique³⁵³, ce qui m'a assurément ouvert des portes, permis de rencontrer certains acteurs particuliers (notamment des élus qu'il aurait été encore plus difficile

³⁵¹ À ce sujet, on pourrait évoquer une sorte de « guerre froide ». Il y a peu d'affrontements directs, mais l'aménageur fait l'objet de nombreuses critiques de la part des associations et inversement, bien que celles-ci ne soient que très rarement formulées en face-à-face.

³⁵² Dans le cadre de son activité, l'ADEME finance certains dispositifs de recherche relatifs à l'Union, mais de façon très peu explicite. Aussi, hormis quelques acteurs, peu ont conscience du rôle – certes faible – que l'institution joue dans le projet.

³⁵³ L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

d'approcher autrement). C'était probablement là une stratégie incontournable pour « *s'imposer aux imposants* » (Chamboredon et al., 1994). Mais de façon corollaire, ce rattachement institutionnel a pu jouer en certaines occasions en ma défaveur. Sous tutelle de deux ministères, il est fort probable que certains acteurs m'aient considéré comme une sorte « d'évaluateur extérieur » du projet, qui rendrait ensuite des comptes à ses supérieurs. Ceci les a probablement conduits à s'autocensurer, à minorer certains problèmes organisationnels et au contraire à surévaluer les succès du projet.

Aucune relation au terrain n'est exempte de biais. En ce sens, l'extériorité du chercheur est incontournable, mais jamais acquise. Plus qu'un résultat, elle est le fruit d'une attention perpétuelle, de tentatives permanentes de décentrement, qui risquent toujours d'être mises en cause. Le deuxième élément qui m'a permis de me renforcer la neutralité de mon statut est la mise en place du programme de recherche Union-BIODIV, objet de la prochaine section.

1.2 - EXPERTISE ET RÉFLEXIVITÉ

- *Renverser les prérogatives : L'Union comme laboratoire de recherche, le programme Union-BIODIV en tant qu'objet d'analyse*

Cette thèse s'intègre par ailleurs dans le cadre de l'APR Biodiversité 2011-2014 soutenu par le conseil régional Nord-Pas de Calais, portant sur la thématique : « évaluations sociologique et écologique de la biodiversité des sols dans le cadre de la réhabilitation d'une friche industrielle urbaine », ou « UNION-Biodiv ». Ce programme s'appuyait sur deux thèses, dont celle-ci, l'autre étant menée en écologie par une doctorante de l'Université de Lille 1³⁵⁴. Dans ce contexte, l'évaluation sociologique de la biodiversité des sols consistait notamment en une recherche ciblant les profanes de la biodiversité : usagers récréatifs de l'espace n'ayant pas de formation aux enjeux de la biodiversité, ou encore locataires de jardins partagés entretenant *ipso facto* un rapport particulier à la nature en ville. Concernant cette partie sociologique, les résultats, bien qu'intéressants, furent quelque peu en deçà des attentes initiales. S'il a pu apporter du matériau à cette thèse, le véritable intérêt de ce programme de recherche se trouve ailleurs. Outre les deux thèses, le programme réunissait diverses institutions : la SEM Ville renouvelée, le bureau d'études Sol-Paysage, qui encadrait le programme, mais également

³⁵⁴ BURROW C., 2015, *Dynamique de colonisation des sols reconstruits par la faune du sol*, Thèse de doctorat, LGCgE, Lille 1.

l'association *Entrelianes*, qui joue un rôle majeur dans le programme de l'Union, et dont l'objet est défini comme celui de la découverte de la biodiversité de proximité. Cet espace de dialogue que constituait le programme Union-BIODIV a donc été l'une des clés permettant le rapprochement avec le monde associatif actif à l'Union, par effet boule de neige.

Par ailleurs, les caractères pluri-institutionnel et pluridisciplinaire du programme ont été particulièrement intéressants à analyser. Il faisait se confronter directement la SEM Ville renouvelée avec l'association *Entrelianes*, sur le déroulement de l'enquête, sur ses objectifs. Intervenant d'un point de vue extérieur, l'objectif de la recherche était avant tout celui de formuler des préconisations de méthodologie d'aménagement dans des terrains similaires à l'Union. Mais il ne visait pas une inflexion du projet de l'Union lui-même. En l'occurrence, la recherche revêtait donc plutôt un caractère d'évaluation, et présentait donc des enjeux moindres pour l'association. Ses membres étaient conscients que les débats ne conduiraient *a priori* pas à modifier le déroulement du projet de l'Union, ce qui limitait les enjeux de l'espace de débat. Malgré cela, il a permis de mettre en lumière les rapports généraux entre la SEM et les associations, leurs stratégies et attentes respectives. En cela, et bien que ce n'était pas sa finalité initiale, Union-BIODIV a représenté pour cette thèse un espace d'enquête en tant que tel. Et ce également à un autre titre que celui des relations aménageur – associatifs.

Un second élément qui a fait du programme Union-BIODIV un objet d'enquête à part entière réside dans sa dimension pluridisciplinaire. Mené en parallèle avec une thèse en écologie, les discussions pour l'élaboration de la recherche ont été très riches. Elles ont supposé un long temps d'acculturation aux enjeux et objectifs des deux disciplines. D'abord sur la méthodologie employée, qui devait permettre de lier réellement deux disciplines à priori fort éloignées; ensuite sur le plan épistémologique. Ici, faire accepter que cette thèse porterait également sur la mise au jour des fondements de l'approche écologique du programme était complexe. Construire un tel projet de recherche a donc supposé une autoanalyse critique. La mise en place d'un questionnement pluridisciplinaire tel que celui du programme Union-BIODIV constitue un dispositif très complexe à déployer.

➤ *Analyser l'expertise en sciences sociales : devenir un expert des experts*

En second lieu, l'aspect réflexif du programme de recherche dont il est question ici se retrouve également dans le questionnement du processus d'expertise auquel j'ai pris part un peu malgré moi.

Dans le cadre de cette thèse, l'expertise représente un phénomène central. Entendue comme un exercice de production intellectuelle reposant sur des bases scientifiques et rationnelles, le chercheur conçoit une pensée qui en relève partiellement. Ainsi, l'enquêteur constitue une part de son objet. L'analyse du processus d'expertise revient donc à participer à ce même processus, avec néanmoins une nuance de taille. Le statut de chercheur et celui d'expert supposent deux postures différentes. Si toutes deux sont fondées sur les bases de la rationalité et de l'objectivité, seul l'expert est mandaté par les institutions (Roqueplo, 1997). Il y a là une différence de sémantique importante. En effet, tant que le chercheur n'analyse pas les phénomènes dans une optique de restitution au politique et d'aide à la décision, il n'est pas un expert. Il faut néanmoins reconnaître que les deux sphères sont extrêmement proches, notamment parce qu'elles ont en commun cette volonté de rationalisation, mais avec des finalités différentes. Aussi, interroger l'expertise amène nécessairement à réfléchir sur sa conception de la réflexion scientifique, et son rôle dans la sphère sociale. Ainsi, mener une recherche sur l'expertise induit déjà une forte proximité entre le chercheur et son objet. De plus, le fondement du programme de recherche dont il est fait mention ici n'a fait que renforcer ce phénomène.

Car le programme Union-BIODIV relève précisément d'une forme d'expertise, de type *externe* si on lui applique la distinction élaborée au cours du Chapitre II (sous-section 3.3). L'objectif de formuler des préconisations pour l'aménagement et la réhabilitation des friches industrielles s'inscrit nettement dans une forme d'aide à la décision. Bien que celle-ci ne concerne pas directement le projet de l'Union, puisqu'il s'agit surtout de « tirer les leçons » de l'opération pour les appliquer à d'autres prenant place dans un contexte similaire, Union-BIODIV est bien un dispositif d'expertise.

Ce contexte particulier suppose de prêter une grande attention à son comportement, à son influence, mais il permet simultanément d'être au cœur du phénomène que l'on se donne pour objet. C'est probablement ici que l'on pourrait établir la distinction entre *observation participante* et *participation observante* (Soulé, 2007 ; Wacquant, 2002) : lorsque l'engagement dans une situation sociale prend le pas sur son observation, qui devient ou est

d'emblée secondaire. Le programme a ainsi permis d' « observer l'expertise de l'intérieur ». En l'occurrence, on pourrait considérer que devenir *un expert des experts* m'a conduit à devenir un *expert parmi les experts*.

Cette phase visant à préciser mon rapport au terrain s'achève ici. Il s'agit maintenant de présenter plus précisément la méthodologie en tant que telle, la réflexivité ne pouvant bien sûr se suffire à elle-même. C'est donc également à partir d'ici que j'abandonnerai le « je », pour tenter de retrouver l'extériorité du chercheur, ce qui ne pouvait être possible que par l'entremise de cette étape.

2 - QUESTIONNER LES DISCOURS SUR LA NATURE EN VILLE : L'ENTRETIEN COMME OUTIL PRINCIPAL

2.1 - UNE POPULATION D'ENQUÊTE : CIBLER SIMULTANÉMENT ACTEURS INSTITUTIONNELS, ASSOCIATIFS ET ANONYMES

Puisque la thématique de la nature est connexe à celle plus générale du développement durable, et en raison du caractère « totalisant » de ce concept, de nombreuses institutions sont amenées à traiter ces questions, particulièrement dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain. Dans notre cas, la ZAC de l'Union concentre les investissements (en termes financiers³⁵⁵, mais également en moyens humains) du conseil régional, du conseil général du Nord, de la communauté urbaine de Lille, des municipalités de Tourcoing – Roubaix – Wattrelos, et de la société d'économie mixte « Ville renouvelée ». La précédente énumération tient compte des structures publiques ou semi-publiques de niveau régional, intercommunal ou local, mais n'évoque pas la place de l'État ou encore des subventions attribuées par l'Union Européenne. En effet, nous avons choisi de centrer notre étude sur les acteurs locaux d'un programme d'aménagement urbain en particulier. Aussi, si notre analyse revient notamment sur la situation du développement durable en Nord – Pas de Calais, c'est uniquement dans un objectif de contextualisation, de lisibilité de l'action engagée à l'Union. Si nous faisons allusion à toutes les échelles de l'administration publique, nos recherches empiriques ciblent les acteurs institutionnels de l'échelle intercommunale et locale. Il nous paraissait donc particulièrement

³⁵⁵ Le bilan global prévisionnel adopté par la métropole européenne de Lille en février 2015 (délibération n° 15C0059), porte l'investissement total à près de 290 millions d'euros hors taxes, dont environ 185 millions assumés par la métropole.

pertinent d'étudier un programme d'aménagement dit durable à travers les représentations des acteurs institutionnels locaux.

Outre les acteurs d'institutions publiques ou semi-publiques (comme la SEM Ville renouvelée), de nombreux acteurs extérieurs sont mandatés pour différentes missions. C'est le cas du cabinet d'urbanisme Reichen & Robert & Associés, urbaniste en charge du schéma directeur d'aménagement³⁵⁶, mais également des différents cabinets d'étude sollicités sur la thématique environnementale : Arc.Ame-Airele, remplacé par SETEC-environnement et également BURGEAP, en charge de la dépollution. Lorsqu'une structure extérieure aux institutions publiques est missionnée, c'est toujours dans l'objectif d'une expertise technique. Étant donné leur place dans les processus décisionnels, il était incontournable d'aborder lesdites structures, certes extérieurs aux institutions politiques, mais extrêmement influentes dans les processus de décision, tel que nous le démontrerons à l'occasion des chapitres VI et VII en particulier. Notre étude est donc centrée à la fois sur les acteurs institutionnels (aussi bien du point de vue des décideurs que des techniciens), et les experts, mais concerne également le monde associatif, ainsi que les riverains et usagers, dans une moindre mesure.

La faible proportion d'usagers-riverains dans notre échantillon découle en grande partie des spécificités du terrain d'enquête, pour une raison simple. La zone de l'Union est à l'heure actuelle presque dépeuplée d'habitants. Seuls l'îlot Stephenson et une petite partie du quartier dît du « Cul de Four » située au sud-est du périmètre d'aménagement abritent encore quelques familles. Cela s'explique par la désindustrialisation du secteur, qui en entraînant la fermeture des industries, a également précipité le départ des habitants. De plus, les phases actuelles du projet de l'Union sont centrées sur l'activité économique et la réalisation des infrastructures dédiées : Centre Européen des Textiles Innovants (CETI), siège social de la marque Kipsta ou encore la « Plaine Images », regroupant des entreprises spécialisées dans le numérique et l'audiovisuel. La réalisation des logements, bien qu'ayant débuté, interviendra dans un second temps. Il apparaît donc logique que notre enquête s'attarde sur les acteurs associatifs de l'opération, qui occupent fortement les divers espaces sociaux du projet.

Mais la sélection de l'échantillon ne dépend pas que des spécificités du terrain. Elle est également pensée au regard des différentes études déjà menées à l'Union. En effet, l'Union

³⁵⁶ Du moins jusqu'en 2016. Depuis juin de cette même année, il a été remplacé par l'agence d'architecture et d'urbanisme *Obras*, dans l'objectif de réinterroger le plan directeur d'aménagement. Cependant, étant donné la temporalité des recherches sur lesquelles cette thèse s'appuie, nous ne sommes pas en mesure de prendre en considération cet aspect dans nos analyses.

accueille nombre d'enquêtes, et même plusieurs thèses³⁵⁷. Cette profusion de démarches scientifiques cible de nombreux sujets, parmi lesquelles des thématiques de biologie, d'écologie, mais aussi de sciences politiques. Concernant les sciences sociales, l'impression nous a été donnée que les chercheurs traitent peu des acteurs institutionnels. Nous avons donc fait le choix de nous orienter vers les structures en charge du projet, qui restent les principales porteuses de l'opération urbaine. De plus, interroger les représentations des acteurs « officiels » restitue une dimension humaine, sociale et subjective aux institutions en charge de l'aménagement, parfois omises au profit d'une vision « machiniste » de la maîtrise d'ouvrage.

La neutralité reste le paradigme dominant de ces groupes, qui se considèrent tous ou presque comme au service de l'intérêt général. Si tel est effectivement le cas, dans les faits leurs représentations ou valeurs les amènent à influencer de manière inconsciente ou consciente l'orientation du projet. Il nous paraissait donc particulièrement intéressant de questionner les schèmes cognitifs des individus participant à l'élaboration du programme d'aménagement, en cohérence avec notre cadre conceptuel fondé partiellement sur une analyse cognitive des politiques publiques (Cf. Chapitre II, sous-section 4.2). Cette orientation méthodologique permet d'expliquer et de comprendre en grande partie les significations de l'espace public, les différentes acceptions de la notion de développement durable et les perceptions du naturel et de l'urbain. Cette démarche fournit des éléments d'explication des formes urbaines majoritairement répandue dans nos villes.

Une approche reposant sur le concept de processus décisionnel se doit d'aborder les deux pans du projet. Elle ne peut se restreindre à une sociologie des mobilisations et de leur réception par les pouvoirs publics, et ne correspond pas non plus strictement à une sociologie de l'action publique telle qu'elle a pu se pratiquer voici quelques années, avant l'émergence du concept de gouvernance notamment. Nous considérons ainsi que les processus décisionnels se jouent dans les relations entre les divers groupes socio-professionnels, acteurs associatifs

³⁵⁷ Hormis la nôtre, on dénombre au moins quatre autres thèses qui s'appuient exclusivement ou partiellement sur le site de l'Union comme terrain d'enquête. Deux ont été menées en science politique : BARBIER C., 2015, *Les métamorphoses du traitement spatial de la question sociale. Approche croisée de deux grands projets de renouvellement urbain dans les agglomérations de Lille et de Hambourg*, science politique, CSU - Paris 8 ; LEJEUNE C., 2015, *En quête de justice écologique. Théorie politique environnementale et mobilisations sociales*, science politique, CERAPS - Lille II. Deux thèses supplémentaires, respectivement en écologie et en géosciences ont également été réalisées : BURROW C., 2015, *Dynamique de colonisation des sols reconstruits par la faune du sol*, Thèse de doctorat, LGCgE, Lille 1 ; VALEYRE T., 2014, *Redéveloppement des friches industrielles en milieu urbain : croisement de données environnementales et d'aménagement*, Géosciences, LGCgE - Lille I - École des Mines de Douai.

compris, malgré leur absence de pouvoir décisionnaire direct, ce qui se reflète dans notre population d'enquête.

2.2- TYPOLOGIE DES ENTRETIENS

➤ *Structure d'appartenance des enquêtés et rôle dans l'organisation du projet*

Eu égard à la problématique, la population enquêtée concerne pour une très large majorité des acteurs directs de l'opération. Il s'agit dans un grand nombre de cas d'institutions et structures officiellement mandatées sur certaines thématiques du projet, et dans d'autre cas de structures tentant de se greffer à celui-ci (majoritairement des associations), ces tentatives ne se soldant pas toujours par un succès. Les interviewés³⁵⁸ sont parties prenantes des suivantes :

Des acteurs techniques de l'opération, intervenant dans une grande partie des structures mandatées pour la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage. Les organismes suivants ont fait l'objet d'entretiens individualisés :

Collectivités et organismes publics ou semi-publics :

- Société d'Économie Mixte Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage. L'équipe en charge du projet de l'Union est composée de 13 membres. 9 ont accepté de se livrer à un entretien.
- Les services municipaux de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, en particulier ceux de l'urbanisme et du développement durable. 9 personnes ont répondu à l'interview.
- Élus des collectivités territoriales : 4 personnes (voir détail plus bas)

Structures privées, essentiellement maîtrise d'œuvre :

- Empreinte, paysagiste : 1 personne
- Maîtrise d'œuvre VRD et urbaine : cabinet MA-GEO : 1 personne
- Cabinet Reichen & Roberts & Associés, urbaniste : 1 personne
- Entreprise Kipsta : 1 personne
- Structures en Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le développement durable et la biodiversité : ARC-AME-Airele ; SETEC Environnement : 4 personnes
- Structure en Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la dépollution : BURGEAP : 1 personne
- Collectif Les Saprophytes³⁵⁹ : 1 personne

³⁵⁸ Précisons ici que les entretiens seront anonymisés, à l'exception des élus, puisque ces derniers ont répondu dans le cadre public de leur fonction politique.

³⁵⁹ Collectif lillois pluridisciplinaire d'architectes, paysagistes et urbanistes, mis en charge par la maîtrise d'œuvre en paysagisme de la « fête des jardins rêvés » (voir sous-section 3.1, et chapitre VII, sous-section 1.2)

Des structures institutionnelles, intervenant sur le projet, sans pour autant participer à la maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage :

- Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (APPMA)³⁶⁰ : 2 personnes
- Espace Naturel Lille Métropole (ENLM)³⁶¹ : 1 personne
- Centre Ressource du Développement Durable (CERDD)³⁶² : 2 personnes
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE)³⁶³ : 1 personne

- Des membres d'associations locales³⁶⁴ et leur public, intervenant officiellement ou non dans le cadre du projet de réhabilitation :

- Université Populaire et Citoyenne de Roubaix (UPC)³⁶⁵ : 1 personnes
- Association Astuces³⁶⁶ : 3 personnes
- Association *Entrelianes*³⁶⁷ : 1 personne

³⁶⁰ Les AAPPMA disposent d'un statut associatif particulier. Rattachées à la Fédération Nationale de Pêche, elles ont pour rôle l'entretien et la gestion des berges et lacs français, ainsi que de la ressource piscicole. Dans le cas de l'Union, c'est l'existence du canal qui justifie leur présence et leur participation aux réflexions en lien avec la biodiversité.

³⁶¹ ENLM est un syndicat mixte en charge de la gestion et de l'entretien des espaces naturels de la métropole lilloise (environ 1 300 hectares). Son rôle à l'Union est singulier, puisqu'un doute subsiste sur l'institution qui aura en charge le parc urbain : ENLM ou les services municipaux des espaces verts de Roubaix et Tourcoing.

³⁶² Créé à l'initiative du conseil régional du Nord Pas de Calais en 2001, le CERDD a une mission pédagogique et d'accompagnement, aussi bien auprès des particuliers que des collectivités, raison pour laquelle il est ponctuellement intervenu dans le cadre du projet de l'Union, principalement dans un objectif de conseil.

³⁶³ Le CAUE est une association départementale, créée à l'initiative du Conseil général du Département du Nord. Il est en charge de missions d'intérêt public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. « Ancré dans la réalité locale, le CAUE se veut être une plateforme de découverte, de rencontres et d'échanges au service d'un usage et d'une construction durable des territoires. ». Le CAUE du Nord intervient ponctuellement dans les dispositifs de participation de l'Union, sans statut officiel dans l'aménagement.

³⁶⁴ Depuis 2005 et les premiers schémas d'aménagement, plusieurs associations se sont regroupées au sein du Collectif de l'Union, particulièrement actif à ses débuts : les Anciens Salariés du Peignage de la Tossée, l'Union des Gens du Textile (UGT), le Groupe d'Actions des Demandeurs d'Emploi (GADE), l'Université Populaire et Citoyenne, la Cense de la Tossée, Habitat Écologique Partagé à l'Union, des habitants. Mais depuis quelques années, la présence du collectif se fait moindre, au profit des associations agissant de plus en plus individuellement. Le collectif de l'Union porte trois projets majeurs, dont aucun n'a encore vu le jour : la création d'une cité régionale du textile, la mise en place d'une cense dont l'activité serait l'agriculture urbaine, le développement d'un projet d'habitat écologique partagé. De nombreuses discussions informelles et un entretien ont eu lieu avec des membres du collectif. Mais puisqu'ils répondaient dans le cadre de leur association propre, nous avons choisi de les présenter en fonction de celle-ci. Nous reviendrons néanmoins au cours de l'analyse sur le rôle du Collectif de l'Union et son évolution.

³⁶⁵ Précisons qu'au sein du collectif de l'Union, l'UPC, association dédiée à l'éducation populaire joue un rôle moteur. Par-là, elle tend à fédérer un certain nombre d'associations. Elle est dépositaire d'une forme de « leadership associatif », et entend représenter les autres associations, qu'elle tend parfois à invisibiliser tant sa présence dans les débats est forte.

³⁶⁶ Cette association roubaisienne, qui se définit comme « écocitoyenne », a comme objet l'éducation populaire, sur les thématiques de « l'échanges de compétences, d'une citoyenneté active et d'une consommation responsable. »

³⁶⁷ Une association lilloise qui se donne pour objet la « découverte de la biodiversité de proximité ».

- Association des Citoyens et Résidents de l'Ouest Watrelosien³⁶⁸ : 1 personnes
- Comité de quartier du « Cul de Four »³⁶⁹ : 2 personnes
- Association Raz' pas mon quartier³⁷⁰ : 1 personne

- Riverains et usagers : 2 personnes

L'échantillon d'enquête est synthétisé dans l'histogramme suivant :

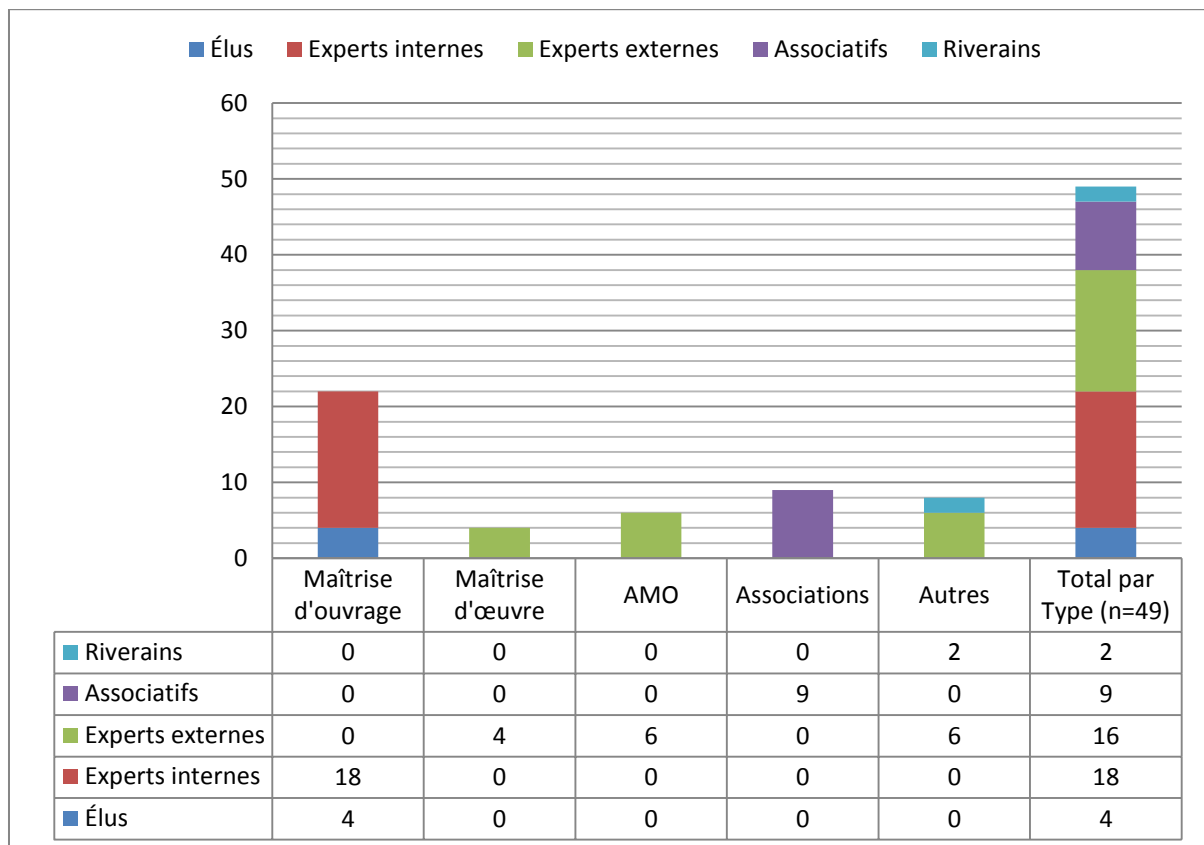


Figure 14 : Typologie des enquêtés par entretien en fonction de leur statut et de leur structure d'appartenance (réalisé par l'auteur, 2015)

Du point de vue de la maîtrise d'ouvrage, le matériau est très satisfaisant. La quasi-totalité des membres de la SEM Ville Renouvelée dont, doit-on le rappeler à nouveau, la position est centrale, ont été interrogés (chef de projet, chargés d'opérations et de thématiques transversales. Seuls le chargé de prospection et commercialisation et les deux assistants

³⁶⁸ Association watrelosienne aux orientations multiples (aide administrative, soutien et initiation d'activités sociales et culturelles, participation à l'élaboration du projet de l'Union,...). Son fondateur nous confiera que la création de la structure avait surtout été pensée dans l'objectif de lui permettre de prendre part aux dispositifs participatifs locaux, dont ceux de l'Union.

³⁶⁹ Le Cul de Four est un quartier situé au Sud-Est de la zone de l'Union. Une petite partie rentre d'ailleurs dans le périmètre officiel d'aménagement.

³⁷⁰ L'association est créée en réaction à l'annonce de la démolition de l'ilot Stephenson. Les habitants finissent par obtenir le maintien de leur habitation. Les destructions ont été restreintes, et les logements restants réhabilités avec l'atelier d'architecture Construire (dont Patrick Bouchain fait partie). Mais entre-temps, de nombreuses familles avaient quitté les lieux.

d'opérations n'ont pas été approchés). Concernant les services municipaux et intercommunaux, la population est de même intéressante, avec au total neuf entretiens menés, concernant les trois communes ainsi que la communauté urbaine de Lille. Systématiquement, les référents du projet (un dans chaque collectivité), ont été interviewés. Ensuite, comme cela a déjà été précisé, ce sont les services de l'urbanisme et du développement durable qui ont fait l'objet d'interviews (en règle générale, les directeurs de service).

Concernant la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les chiffres apparaissent au premier abord beaucoup plus faibles (4 entretiens pour les premiers, 6 pour les seconds). Néanmoins, ce sont systématiquement les chefs de projets respectifs des structures qui ont fait l'objet d'un entretien. De plus, ces chiffres doivent être lus relativement aux personnels mobilisés. Dans la majorité des cas, seules deux à trois personnes travaillent sur le projet de l'Union (par exemple, dans le cas de SETEC-environnement, deux personnes ont été interviewés sur une équipe de trois personnes). Aussi, le matériau peut également être considéré comme satisfaisant.

Les associatifs, au nombre de neuf, présentent également une population relativement conséquente. De plus, les entretiens ont été réalisés avec les associations centrales impliquées dans le projet, à l'exception notable des « Anciens salariés de la Tossée » qui occupent une position particulière et en quelque sorte hors-cadre de notre objet. En effet, occupés à la création d'un lieu de mémoire de l'activité industrielle, ses membres sont dans une moindre mesure préoccupés par la thématique de l'environnement et de la nature en ville. Eu égard à l'extrême densité du tissu associatif local, et en particulier roubaisien (Ghemmaz, 2006), il était nécessaire d'opérer une sélection. Aussi, ce sont les associations les plus actives vis-à-vis de nos thématiques d'enquête qui ont fait l'objet d'un entretien.

Enfin, les entretiens classés dans la catégorie « autres » concernent d'une part des structures en lien avec le projet, mais sans rôle officiel vis-à-vis de celui-ci, ou uniquement de façon très ponctuelle. Ces interviews avaient pour objectif de recueillir des points de vue extérieurs, afin de mettre en perspective les discours des acteurs directs. D'autre part, elle regroupe également les riverains ayant été contactés, au nombre de deux. La faible représentation d'usagers et riverains dans l'échantillon enquêté s'explique par leur quasi-absence, tant sur l'espace de l'Union qu'au sein du projet. Par ailleurs, certains des acteurs évoqués plus haut sont également des riverains (en particulier au sein des associations), mais nous ne les avons pas classés comme tels, puisqu'ils répondaient dans le cadre de leur rôle

officiel dans le projet d'aménagement. Cette catégorie a été complétée par le recours à un matériau de seconde main (Cf. section 3.2).

➤ *La faible représentation des élus*

En revanche, la faible présence d'élus doit être expliquée. Au nombre de quatre, l'effectif apparaît nettement insuffisant. Ces entretiens concernent néanmoins les communes de Roubaix (1)³⁷¹, Wattrelos (2)³⁷², ainsi que Lille Métropole Communauté Urbaine (1)³⁷³.

Une première explication assez évidente concerne la difficulté à approcher des élus qui, généralement, ont un emploi du temps dense. Cet aspect est d'ordre général, et dépasse donc le seul cadre de l'Union. Mais une autre variable, probablement plus déterminante et spécifique à l'Union tient à la temporalité de l'enquête. Celle-ci s'est déroulée de telle sorte que les entretiens concernant les politiques devaient être menés à la fin de la vague d'entretiens. Or, celle-ci a coïncidé avec le renouvellement des équipes municipales intervenu à la suite des élections de mars 2014 (cf. Chapitre IV, sous-section 4.3). S'en suivit une période de « flottement » déjà évoquée, caractérisée par une très faible présence des élus dans le projet. À ce sujet, un enquêté de la maîtrise d'ouvrage nous révélera que lui-même connaît alors des difficultés à rentrer en contact avec les élus, et à faire avaliser certains points du projet pendant cette période charnière. C'est là une étape nécessaire d'appropriation du dossier qui rendait probablement les élus³⁷⁴ peu enclins à se livrer au cours d'un entretien. Enfin, et toujours concernant cette période, de fortes suspicions de modifications du projet courraient, une raison

³⁷¹ Myriam Cau (EELV), conseillère municipale de la majorité, aujourd'hui dans l'opposition. Également Vice-présidente en charge du Développement Durable, de la Démocratie Participative, et de l'Évaluation entre 2004 et 2015 au conseil régional Nord-Pas de Calais.

³⁷² Dominique Baert (PS), maire de Wattrelos depuis 2000, Daniel Lefèvre (PS), 9^{ème} adjoint à la propreté urbaine et au développement durable.

³⁷³ Astrid Scharly (Les verts jusqu'en 2003, puis rapprochement du PS). Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine entre 2006 et 2014. Auparavant présidente de la commission Développement durable. Elle était également conseillère municipale pour la ville de Tourcoing, mais nous a répondu dans le cadre de son mandat LMCU, raison pour laquelle nous considérons la commune en question comme absente de notre échantillon d'entretien.

Étant donné que les entretiens se déroulaient dans le cadre de leurs fonctions et à leur bureau, ces élus sont nommément cités dans la présente thèse.

³⁷⁴ L'un des rares à nous avoir répondu justifiera ainsi son refus en raison du délai nécessaire à l'appropriation du dossier. Un autre argument plaide en la faveur de notre hypothèse. Les élus de Wattrelos, dont la composition s'est maintenue à la suite des élections, ont fait preuve d'un accueil bien plus favorable, en répondant rapidement et positivement à nos demandes.

supplémentaire qui justifiait la volonté des élus de ne pas se prononcer alors que l'orientation des nouvelles équipes vis-à-vis du projet n'avait pas été actée.

La faible proportion d'acteurs politiques se justifie donc par plusieurs raisons, ce qui n'en reste pas moins problématique pour le déroulement de l'enquête, les résultats devant être interprétés à l'aune des limites du matériau.

Cependant, nous pouvons considérer le matériau global comme représentatif. Outre l'effectif total acceptable (n=49 entretiens), nous sommes parvenus à rencontrer des acteurs provenant d'un nombre conséquent des structures en charge du projet, qui plus est centrales. Si notre enquête ne peut prétendre à l'exhaustivité, elle offre un panorama relativement complet des différentes structures impliquées dans le projet de l'Union. La collecte des différents entretiens a été complétée par de très nombreuses discussions informelles avec des acteurs n'ayant pas fait l'objet d'un entretien à proprement parler.

2.3 - DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

Afin d'obtenir le matériau le plus dense possible, nous avons multiplié les sources de collecte. Nos recherches empiriques se sont déroulées en grande partie à travers le recueil d'entretiens, ciblant les acteurs institutionnels et associatifs en particulier. Étant donné le cadre de l'enquête, une très large majorité des entretiens ont été effectués sur le lieu de travail des enquêtés. En de rares cas, l'interview s'est déroulée à leur domicile, ou dans un espace public du site de l'Union (plus précisément, à l'Imaginarium situé sur la Plaine Image, qui offre un espace de *coworking* ouvert au public)

Les représentations que nous cherchons à mettre en lumière ne peuvent s'appréhender que sur la base d'entretiens approfondis, et non à travers la passation d'un simple questionnaire. Nous nous sommes basés sur une grille d'entretien semi-directive³⁷⁵, qui permet un certain équilibre dans les discussions. Les premières questions posées concernent des éléments concrets, autour desquelles le discours s'organise. Au fil de l'entretien, des questions de plus en plus ouvertes laissent à l'interviewé la capacité de s'exprimer comme il l'entend. Celui-ci a en revanche toujours à l'esprit les débuts de la discussion, et organise donc son discours en fonction. L'entretien semi-directif nous apparaissait comme la méthode la plus adéquate pour recueillir

³⁷⁵ Celle-ci est disponible en Annexe n°01 – Grille d'entretien.

des propos à la fois sur des éléments précis de l'opération urbaine de l'Union, mais également pour que l'enquêté puisse développer leurs représentations, concernant la place de la nature en ville notamment.

La première partie du guide d'entretien s'organise autour de l'espace de l'Union. Elle offre la possibilité à l'enquêté de décrire sa relation au territoire (d'ordre personnel, professionnel, ou encore d'usager), les éléments qu'il considère comme identitaires, ses éventuelles pratiques *in situ*.

La seconde partie se concentre sur le projet en tant que tel, et sur le rôle que l'entretenu y tient. Elle permet de mettre en lumière la connaissance du programme urbain, les éléments qui y sont décrits comme importants, ainsi que la relation au territoire. Cette série de questions permet d'accéder à la signification du projet chez la personne en question, mais également d'organiser la future discussion autour de l'opération urbaine. La fin de cette partie est dédiée à l'identification des autres structures en présence, et vise à mettre au jour les acteurs-clés du projet. Ensuite, les questions portent plus généralement sur la question de la gouvernance et des dispositifs participatifs dans l'opération de l'Union. Les relances effectuées par l'enquêteur permettent de caractériser la façon dont l'enquêté se positionne dans le schéma actanciel, en tant que technicien, expert, scientifique, élu, résident, ou associatif. Celui-ci est alors à même de nous préciser sa conception de l'expertise dans le cas de l'Union, mais également à une échelle plus large.

La troisième partie de l'entretien est destinée à questionner la dimension environnementale du projet. L'enquêté est amené à se prononcer sur le caractère durable de l'opération urbaine à l'Union, en expliquant ses propos. La suite concerne le rapport que l'interviewé entretient ou dit entretenir avec la nature. Étant donné le caractère extrêmement vaste de la notion, nous proposons à l'enquêté de décrire ses premières pensées, les « premières images » que lui évoquent ce sujet. Enfin, il est amené à prendre position sur la question du rapport entre espace naturel et urbain. Pour faciliter le développement de sa pensée, nous proposons à l'entretenu de se prononcer sur le cas des parcs. Selon lui, est-ce qu'un parc urbain peut être considéré comme un espace naturel et sous quelles conditions ?

Ce guide sert de cadre à la discussion, et fournit d'éventuelles relances pour aborder des aspects qui ne seraient pas spontanément évoqués par l'enquêté. En soi, il est tout aussi révélateur de questionner le contenu même du discours spontané, que ce qui y transparaît implicitement. L'analyse du non-dit est donc également pertinente. C'est de cette volonté que

naît l'organisation souhaitée du déroulement de l'entretien. En particulier, il est intéressant d'interroger l'occurrence de la thématique environnementale et écologique aux débuts de l'entretien, dans lequel n'est pas immédiatement abordée cette question. Cela permet d'esquisser la prégnance du discours portant sur l'environnement et de l'intérêt que l'interviewé lui porte.

3 - SAISIR LES EXPÉRIENCES DE L'ENVIRONNEMENT : OBSERVATIONS ET PHASES D'ENQUÊTE

3.1 - TEMPS D'OBSERVATION

Différentes phases d'observation participante et non-participante complètent le matériau. Elles ont été répétées en de nombreuses occasions, qu'il s'agisse de manifestations associatives vis-à-vis du projet de l'Union, de certaines initiatives impulsées par le maître d'ouvrage, dont l'objet porte sur la participation à la conception et la réalisation du projet ou encore de différentes instances de décision. L'énumération qui suit n'est pas exhaustive, l'enquête incluant d'autres manifestations associatives beaucoup plus marginales et de nombreux temps plus informels. L'observation participante a principalement concerné :

- Les temps de concertation et de débats ouverts au public : Assises de l'Union et « Points infos » notamment. Deux éditions sur trois des Assises ont fait l'objet d'une observation. Cet événement qui réunit la majorité des parties concernées par le projet d'aménagement a constitué un élément particulièrement intéressant pour analyser la rencontre en un même lieu de l'ensemble des types d'acteurs mobilisés sur le projet. En outre, ils ont accueilli un nombre conséquent de personnes (environ 130 personnes pour l'édition de 2010, et 150 pour celle de 2012). Concernant les « points infos », 12 ont été suivis. Pour ceux auxquels nous n'avons pas participé, nous disposons néanmoins du compte-rendu de séance (8 comptes-rendus, ce qui porte à 20 le nombre de « points-infos » analysés). Ce dispositif accueillait à ses débuts une vingtaine de membres du Club des Partenaires. Cependant, il s'est rapidement essoufflé³⁷⁶, et les dernières rencontres regroupaient de cinq à dix personnes, en majorité des associatifs souhaitant être informés de l'avancée des travaux et réflexions de la maîtrise d'ouvrage ;

³⁷⁶ À ce titre, la maîtrise d'ouvrage a décidé de supprimer le dispositif, et de mettre en place une plateforme numérique dédiée à l'information sur le projet, un outil qui lui paraissait alors plus adapté.

- La participation à deux groupes de travail. Le premier était destiné à la question de la biodiversité et son intégration dans le projet d'aménagement de l'Union, et s'avère évidemment déterminant dans notre enquête. Le second concernait la thématique de l'énergie. Notre présence au sein de cet espace s'est révélée particulièrement intéressante, notamment parce qu'il était fermé au public, et a permis d'observer des échanges non-contraints par sa présence, qui induit une forme d'autocensure de la part des acteurs institutionnels ;
- La mise en place de la fête des jardins rêvés, initiative conjointe de la SEM Ville renouvelée, du cabinet de paysagisme *Empreinte* et de l'association *Les Saprophytes*. Dans cette démarche, il a été question de créer 13 jardins sur le site de l'Union et ses alentours, conçus par des étudiants en paysagisme en collaboration avec les centres sociaux locaux et d'autres acteurs du territoire ;
- Le suivi des « Portraits Nature », qui s'organisent sous la forme de parcours piétons, ouverts à tous, dont l'objectif central est la caractérisation de la biodiversité d'un site par ses habitants et riverains, *a priori* dépourvus de connaissances scientifiques en la matière. Ils sont d'une durée moyenne de deux à trois heures, et ont généralement accueilli une vingtaine de participants. En l'occurrence, quatre parcours ont été suivis. Trois concernaient différents secteurs de la zone de l'Union, un était destiné à un circuit plus large, dans les communes alentours ;
- L'opération « mon jardin corridor », portée principalement par l'association *Astuces* : un cycle de rencontres destiné à sensibiliser les riverains (autour du site de l'Union) à la biodiversité présente dans leur jardin. D'une durée d'une demi-journée à une journée entière, ils prennent place sur un lieu ouvert et sont constitués de différents ateliers : fabrication de niches à insectes, observation de la faune du sol à l'aide d'un microscope par exemple.

Le tableau suivant synthétise les principales phases d'observation.

Organisateur	Instance / Manifestation
Maîtrise d'ouvrage	« Assises de l'Union » : temps d'information annuel visant à réunir l'ensemble des acteurs concernés (élus, experts internes et externes, associatifs, habitants,...) durant une journée, avec un double objectif d'information / concertation. N'ont pas eu lieu depuis 2012.
	Points-informations sur l'état d'avancement du projet : réunions bimensuelles présentant les réalisations, et généralement consacrées à une thématique (pollution ou biodiversité par exemple).
	Groupe de travail Biodiversité : définition de la stratégie Biodiversité. (Groupe restreint aux acteurs sollicités par l'aménageur, comprend des associatifs).
	Groupe de travail Énergie : définition de la stratégie Énergie. (Groupe restreint aux acteurs institutionnels).
Maîtrise d'œuvre	« Fête des jardins rêvés » : mise à disposition d'espaces réduits sur le site de l'Union et autour, pour l'aménagement temporaire de jardins. Encadré par l'architecte paysagiste et un collectif sous-traitant.
Associations	« Portraits-Nature de Quartier » : cheminements piétons répétés sur et autour du site de l'Union, avec l'objectif de produire un « diagnostic participatif » de la biodiversité.
	Opérations « Mon Jardin Corridor » : sensibilisation à la biodiversité présente dans les jardins privés.
	Balades urbaines à l'Union : organisées à l'occasion de la Saint-Urbain, visent à sensibiliser au paysage et à l'architecture.

Tableau 3 : Observations en fonction du rôle de la structure à son initiative dans le projet

3.2 - SOURCES ANNEXES : MATÉRIAU DE SECONDE MAIN ET PRODUCTIONS INSTITUTIONNELLES ÉCRITES

➤ *Productions écrites des institutions*

Afin de parvenir à une enquête empirique la plus complète possible, nous avons également particulièrement insisté sur les différents rapports et référentiels produits par les institutions. Ceux-ci concernent en premier lieu les nombreuses brochures et présentations sur papier produites par la SEM Ville Renouvelée, qui abordent des thèmes tels que l'histoire et le patrimoine du site, la question de la pollution, les déplacements et la mobilité. Ensuite, ce sont des documents plus opérationnels et techniques qui ont fait l'objet d'une analyse : le «Référentiel Dynamique Développement Durable», absolument central dans notre cas ; la Charte de la Participation à l'Union, quelques exemplaires de fiches de lot et d'autres documents d'urbanisme, tels le schéma directeur d'aménagement. À cela s'ajoutent les nombreux comptes-rendus de séances qui nous ont été transmis par la SEM Ville renouvelée,

concernant certains groupes de travail, points informations ou autres instances auxquels nous n'avons pu participer. D'une façon plus générale et au niveau intercommunal, les documents-cadres font partie du matériau : Charte écoquartiers LMCU, ou encore l'Agenda 21 métropolitain.³⁷⁷

➤ *Matériau de seconde main : travail étudiant*

Ensuite, le matériau est complété par des données de secondes main, recueillies par une promotion d'étudiants du master 1 Sociologie en Anthropologie des Enjeux et urbains, de la Faculté des Sciences Économiques de l'Université Lille 1. Ces derniers ont, dans la cadre d'un atelier d'enquête sur les transformations urbaines, mené une enquête exploratoire sur la ZAC de l'Union. En avril 2013, dix étudiants ont en effet procédé à une enquête de type inductive, *in situ* sur la zone de l'Union. Leur objectif était d'expérimenter des outils de recherches peu exploités en sciences sociales (et particulièrement en ethnologie et en sociologie) afin de déterminer quelles démarches méthodologiques pourraient être les plus appropriées pour recueillir des paroles habitantes. L'enquête ciblait leurs représentations de l'Union en transformation et l'existence potentielle – à leurs yeux – d'une « nature urbaine », sa visibilité, son invisibilité, sa place, son rôle et la définition qu'ils en donnaient.

Les étudiants ont déambulé dans l'Union et à proximité immédiate à différents moments de la semaine afin d'esquisser une typologie des usagers et de leurs rapports aux éléments de nature présents (bord de canal, terrains vagues, jardins...). Ce travail fournit des éléments bienvenus pour compléter notre matériau. Cinq de ces entretiens ont été exploités.

L'énumération des dispositifs d'enquête démontre déjà une certaine richesse du matériau recueilli. Avant d'aborder son analyse en tant que telle, il nous reste à présenter un dernier type de méthodologie, que nous avons menée à titre exploratoire, et qui utilise le médium de la photographie.

³⁷⁷ Une liste détaillée des documents relatifs au projet de l'Union consultés dans le cadre de l'enquête est disponible en Annexe n°02 – Principaux documents relatifs au projet de l'Union consultés dans le cadre de l'enquête.

4 - MÉTHODOLOGIE DE PHOTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La démarche consiste en une méthodologie employant la photographie participative dans l'analyse de la reconversion du site de l'Union. Elle s'inscrit à la fois dans le travail de thèse et représente une des méthodes employées, mais également au sein du BQR « Imagerie numérique de l'environnement – Environnement numérique de l'image ». Cinq tests ont été réalisés, systématiquement avec des acteurs ayant par ailleurs fait l'objet d'un entretien semi-directif « classique »³⁷⁸.

4.1 - L'USAGE DE L'IMAGE EN SCIENCES SOCIALES : MÉDIUM ET OBJET D'ENQUÊTE

Bien qu'en plein essor, l'usage de la photographie comme méthode d'enquête reste relativement marginal, et se cantonne encore fréquemment à de la ressource documentaire. Dans notre situation, l'usage de l'image bénéficie d'un double statut, outil mais également objet de l'enquête :

En premier lieu, il s'agit d'un support devant faciliter les discours et la « mise en images, puis en mots » des représentations. C'est là leur premier intérêt, non-négligeable. À notre sens, l'apport principal de la photographie est sa capacité à formuler visuellement et de façon très explicite des sentiments et représentations difficilement exprimables et transmissibles. À cette occasion, l'étude des représentations pose de profonds problèmes méthodologiques, notamment parce que rien ne prouve « [...] *qu'une expérience privée, du type de celle qui transforme en un fragment de seconde une étendue d'espace en paysage, soit communicable avec des mots* » comme le constate Gérard Lenclud ([1995] 2013, p. 16). En ce sens, l'utilisation de l'image peut donc au premier abord sembler faciliter le discours. Mais si la photographie est entendue comme une forme de langage et d'expression, alors la difficulté discursive reste bien présente, et doit être prise en compte dans l'analyse. Il faut d'ailleurs prendre garde à ce que l'utilisation d'un matériel non-maîtrisé ne complique pas d'avantage l'expression des perceptions. Par exemple, il est survenu en une occasion qu'au moment où l'interviewé a découvert ses clichés, il s'est aperçu que la luminosité et le contraste ne correspondait pas à son image mentale,

³⁷⁸ Ainsi, si l'on tient compte des 49 entretiens semi-directifs, et qu'on y ajoute les entretiens de seconde main menés par le groupe d'étudiants, le nombre total d'entretiens exploités – et par extension d'acteurs interrogés - est porté à 54. En revanche, ce décompte n'intègre pas les cinq entretiens réalisés dans le cadre de la méthodologie de photographie participative, puisqu'ils ont concerné des enquêtés ayant également fait l'objet d'un entretien classique.

tronquant ainsi le lien entre ses propos et l'image. La photographie présente un autre avantage : elle facilite également la prise de parole, et désocialise la relation enquêteur-enquêté. Elle permet le passage d'une relation frontale à une relation triangulaire comme l'a très bien noté John Collier (Collier et Collier, 1986).

En second lieu, elle constitue une ressource, et donc l'objet de l'enquête à travers l'analyse interprétative réalisée par l'auteur. C'est là l'usage le plus traditionnel de la photographie, avec une différence de taille. Le fait de réaliser de la photographie participative resitue la nature de l'interprétation réalisée par le chercheur. Il ne s'agit plus uniquement d'étudier des situations saisies sur le vif par l'enquêteur, mais de questionner la perception de l'enquêté, celui-ci étant à l'origine des prises de vues. Enfin, et bien que cela ne représente pas un aspect central de l'enquête, il faut rester attentif au rapport à l'outil photographique.

L'usage de la photographie peut s'avérer légitime dans nombre de thématiques des sciences sociales. Dans notre cas, l'étude d'un territoire, d'un espace, gagne à être mis en image, notamment parce qu'il fait l'objet d'une interprétation et de processus cognitifs en grande partie visuels. En outre, l'évolution de l'espace, ses mutations induites par l'aménagement sont paradoxalement bien mises en valeur par l'outil photographique. En effet, l'émergence du sentiment de nostalgie (Duteil-Ogata, 2007) à partir d'une image par définition statique appelle *de facto* des discours temporalisés, concernant le passé, le présent, mais aussi le futur, et dénote bien la façon dont les mutations territoriales et urbaines sont perçues.

4.2 – LES ÉTAPES DE LA MÉTHODOLOGIE PHOTOGRAPHIQUE

La méthodologie est organisée en deux étapes menées successivement :

La première consiste en la prise de photographies par les interviewés, une étape au cours de laquelle est réalisé un entretien déambulatoire ouvert, dont l'objectif est double : préparer le futur entretien approfondi en relevant les thématiques soulevées par l'enquêté, puis permettre de différencier des discours immédiats portant sur les espaces et éléments photographiés et les propos de l'entretien en tant que tel. C'est là l'occasion, si cela se révèle pertinent, de différencier perceptions relevant de la spontanéité et représentations dont l'explicitation serait permise par une prise de recul. La consigne de départ est la suivante : « *Je souhaiterais que vous preniez des clichés de l'Union. Vous pouvez prendre à la fois des photos de type paysage, ou d'éléments plus singuliers et précis. Ces photos doivent illustrer des éléments significatifs pour vous, qui*

représentent et symbolisent cet espace de l'Union. Vous pouvez prendre environ cinq clichés, de la façon que vous souhaitez. »

Volontairement, la délimitation du périmètre de prises de vues est floue, ce qui a permis de mettre en évidence une cartographie subjective de l'espace, qui ne recoupe pas les limites du périmètre stricte du programme d'aménagement. La déambulation induite par la prise successive de photographies en des lieux différents doit permettre à l'enquêteur de poser naturellement un cadre de réflexion et de discussion, et à l'interviewé de commencer à expliquer la signification de l'endroit retenu. Il est question pour le chercheur de mettre en évidence des éléments thématiques qui semblent importants aux yeux de l'enquêté, afin d'y revenir dans l'entretien approfondi.

L'enquêteur accompagne la personne après avoir défini avec elle un parcours. Si la méthodologie de départ prévoyait que ce soit l'interviewé qui réalise les clichés, la lourdeur de l'appareillage et la valeur estimée de celui-ci³⁷⁹ ont dissuadé l'ensemble des participants de s'en saisir. Finalement, c'est l'enquêteur qui garde le matériel en main, et réalise le cliché selon les informations fournies par l'interviewé, qui n'hésite pas à se montrer très directif. La photographie est pré-visionnée sur l'écran de l'appareil numérique, et le cas échéant refaite jusqu'à satisfaction de l'interviewé.

Une réelle difficulté a surgi lorsqu'il s'est agi de fixer un nombre de clichés, lesquels doivent à la fois être communs aux différents entretiens pour des questions de rigueur et de systématique, mais également laisser libre l'interviewé, afin de ne pas dénaturer son discours. Finalement, la consigne préconise environ cinq clichés, un nombre que les interviewés dépassent en général allègrement, quitte à opérer une sélection *a posteriori*, au début de l'entretien qui survient ensuite.

La seconde étape est l'occasion de réaliser l'entretien approfondi portant sur le visionnage des photographies rendu possible par l'utilisation d'une tablette numérique. Cette discussion est cadrée par un ensemble de thématiques préétablies qui font ou pas l'objet de relances de la part de l'enquêteur. L'entretien socio-anthropologique basé sur l'utilisation de photographies comme support facilite à coup sûr les discours, mais complique la construction d'une grille d'entretien type. Il y a eu de réelles difficultés à formuler des questions préétablies. La solution retenue est l'entretien semi-directif, l'enquêteur disposant d'une grille thématique

³⁷⁹ En particulier, l'usage d'un téléobjectif 50-500 mm ajouté au trépied rendait le dispositif particulièrement impressionnant. C'est là l'un des aspects qu'il faudrait revoir, en améliorant la maniabilité de l'appareil.

offrant des relances. Il s'agit de revenir dans un premier temps sur les photographies, d'abord en les sélectionnant, puis en les décrivant successivement. Ensuite, l'enquêteur revient sur les thèmes spontanément abordés dans le pré-entretien déambulatoire, pour enfin aborder des thèmes laissés de côté par l'interviewé et préalablement définis. Les cinq thématiques que nous avons retenues ont été sélectionnées dans l'objectif de traiter de façon exhaustive la notion très polysémique d'environnement, en la liant aux mutations de l'espace urbain. Ainsi, sont abordés successivement les thèmes suivants :

- écologique et place de la nature ;
- social, milieu de vie ;
- urbains, transformations de la ville et du quartier, projet d'aménagement ;
- historique et patrimonial ;
- l'aspect biographique, utile dans l'analyse de la construction des représentations.

En contradiction avec les propositions de J. Collier, l'étape est réalisée hors du domicile (Collier et Collier, 1986), un fait plus cohérent avec la thématique environnementale, contrairement à l'étude des pratiques culturelles par exemple, qui trouvent un lieu d'expression privilégié dans l'espace domestique (Duteil-Ogata, 2007).

Volontairement, le guide d'entretien employé au sein de la démarche de photographie participative aborde des thématiques communes à l'entretien semi-directif classique, si ce n'est que ce dernier est beaucoup plus approfondi. Il s'agit de rendre possible une comparaison entre le matériau des deux méthodes, avec un double objectif méthodologique et analytique : ceci a permis de valider la pertinence de l'usage de la photographie, en démontrant dans quelle mesure l'emploi de l'image comme support produit des discours différents, et par-là procure un réel intérêt.

4.3 – PERTINENCE DE L'OUTIL ET PERSPECTIVES FUTURES

Tel que cela a déjà été précisé, l'usage de la photographie participative a surtout fait figure de test méthodologique. Plus précisément, si les entretiens menés dans ce cadre ont été d'un bénéfice certain, les images en tant que telles n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie comme cela était prévu initialement. Aussi, c'est plutôt l'image comme *médium* que comme *objet d'analyse* qui nourrit cette thèse.

Les interviewés de l'enquête exploratoire sont exclusivement des résidents des quartiers limitrophes de l'Union, et positionnés de façon plus ou moins explicite dans une posture d'opposition au projet (au sens de contestation et non de rejet strict). On doit donc interpréter ces premiers résultats en fonction. Concernant la méthode en tant que telle, le premier constat, a trait à l'aspect matériel, très lourd aussi bien en termes de poids que d'encombrement, qui peut parfois pénaliser la démarche, ou du moins la rendre ardue. Cet inconvénient n'est pas rédhibitoire, mais réclame des ajustements matériels.

Le deuxième constat est que l'outil photographique semble particulièrement approprié lorsqu'il s'agit de traiter de thématiques environnementales. Il permet à l'enquêté d'alimenter son discours, qui peut parfois se révéler très abstrait si aucun support n'est disponible. Qui plus est le sentiment de « production », plus concret que lors d'un simple entretien est très valorisé. Enfin, le caractère spatialisé de l'étude facilite l'emploi de la photographie et le choix des lieux.

Le troisième constat est que chaque interviewé s'approprie l'outil photographique d'une façon très singulière. On pourrait presque parler de l'émergence d'une narration photographique. Les interviewés proposent des séries de clichés liés par un fil conducteur. Dans un cas c'est l'ambiance qualifiée de « magique » propre à une friche industrielle, du ressort de la fascination, les contrastes visuels devenant très importants. Dans un autre cas, c'est le caractère transitoire de cet espace de l'Union, qui représente un lieu de passage mais presque jamais un lieu d'arrêt³⁸⁰. Le fait de proposer une consigne ouverte, notamment en n'imposant pas de thème sur les photographies, représente simultanément un avantage et un inconvénient. Cela permet de laisser les représentations s'exprimer sans trop les cadrer, et offre une certaine liberté de discours qui ne tronque pas les perceptions. En revanche, cette grande liberté laissée à l'enquêté rend plus complexe l'analyse du matériau, parce qu'il porte sur des objets disparates selon les individus, un fait que l'on essaie de tempérer au cours de l'entretien, ainsi que par l'élargissement de l'échantillon. Enfin, il aurait probablement été judicieux d'intégrer la socialisation à l'outil photographique dans l'analyse des entretiens menés à l'aide de cette méthodologie.

À terme, les prises de vues pourront faire l'objet d'une analyse à travers une approche à la fois plus géographique et systématique, grâce à l'utilisation de logiciels dédiés³⁸¹, permettant de mettre en évidence de grandes tendances traversant les entretiens quant au

³⁸⁰ Ce regard est d'ailleurs porté par nombre d'enquêtés, tel que nous le verrons à l'occasion du chapitre VIII.

³⁸¹ eCognition (Trimble © 2016) par exemple, qui permet un traitement statistique des images et des éléments qui les composent.

contenu des clichés, et une analyse numérique - donc en partie quantitative et statistique - des objets des différentes prises de vue.

Cette description de la méthodologie d'enquête clôt la deuxième partie de cette thèse. Avec le chapitre III dédié à l'analyse du contexte institutionnelle des politiques de la nature en milieu urbain, et le chapitre IV centré sur la présentation du terrain, le lecteur dispose à présent de l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension des analyses qui vont suivre, ainsi que de leur cadre d'élaboration, tant théorique qu'empirique.

- TROISIÈME PARTIE -

DES EXPÉRIENCES DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU PROJET

URBAIN : REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES

CHAPITRE VI : STRATÉGIES, APPROPRIATIONS ET **DÉTOURNEMENTS : LES TYPOLOGIES D'ACTEURS À L'ÉPREUVE DU** **TERRAIN**

L'organisation du projet de l'Union est structurée par une opposition tripartite élus-techniciens-habitants, quelque peu schématique, notamment quant à ce qui justifie leur présence, faible pour les derniers. Les premiers sont considérés comme les dépositaires du pouvoir décisionnaire, les seconds du savoir et de la connaissance nécessaires à la mise en œuvre des modalités techniques pour mener à bien le projet de l'Union, et les troisièmes d'une légitimité induite par leur « savoir d'usage » (Nez, 2011). Les deux premiers groupes s'inscrivent dans une relation ancienne, leur présence au sein des politiques publiques relève de l'évidence. En revanche, pour le dernier groupe, les choses demeurent plus incertaines: le fait d'être « le premier concerné » justifie désormais de participer à la conception du projet, mais dans un même temps, la prétendue absence de compétences en matière d'urbanisme et de suivi de projet (dans un sens large : techniques, réglementaires, organisationnelles, politiques, relationnelles, de négociation – on leur reproche souvent des comportements peu diplomates) représente un frein à cette participation. Leur légitimité doit être construite autrement: elle n'est pas fondée sur les compétences techniques ou sur la délégation d'un pouvoir démocratique, mais sur un ancrage territorial relevant de l'intime et du vécu. Ces acteurs deviennent alors des

récitants (Linossier et Jaton, 2004), capables de mettre en mots leur expérience, qui nourrira éventuellement le projet urbain et les politiques publiques. Il est donc d'abord question d'une compétence discursive. Mais nous verrons que les aptitudes des riverains et autres « acteurs locaux profanes » ne se limitent pas à leur capacité narrative.

Les précédents éléments dénotent la difficulté à intégrer au sein des processus de décision ce nouvel acteur que constitue l'anonyme, tantôt riverain, citoyen, habitant, ou associatif, à la légitimité toujours incertaine. La sociologie s'est saisie de cette évolution des politiques publiques, faisant passer ce dernier du rôle d'objet et de spectateur des politiques publiques, à celui d'acteur. C'est d'abord elle qui a institué l'habitant comme acteur, initiant une approche quelque peu réductrice du « fait participatif » (Mazeaud, 2013). Si les sciences sociales ont dépassé cette vision, elle prévaut toujours dans le cadre institutionnel, comme c'est le cas pour le projet de l'Union, tel que nous le verrons au cours de la première section.

Mais la triade ne résiste pas à une analyse affinée des relations, stratégies et jeux d'acteurs à l'œuvre au sein du projet. La réalité sociale est autrement plus complexe. Nous présenterons tour à tour les appropriations de rôles et « détournements » dont font preuve les élus (section 2), puis la sphère technique, regroupant techniciens et experts³⁸² (section 3), et enfin les associatifs (puisque peu d'habitants sont présents – section 4). Ceci nous permettra de démontrer la diversité des compétences propres à ces groupes.

Au-delà de l'intérêt-même du fait de décrire la multiplicité d'appropriations et stratégies à l'œuvre, cette analyse successive des groupes socioprofessionnels les plus évidents au premier abord permettra de confirmer les limites des typologies habituelles de l'action publique – habitant-élu-technicien ; expert-profane. Des sources de légitimation interchangeables, le fait de « jouer sur le terrain de l'autre » notamment, nous conduisent à relater des faits plus intriqués, plus complexes, un aspect qui s'avérera déterminant au moment d'interroger les expériences de l'environnement. Car en effet, la traduction de ces dernières au sein du projet urbain dépend largement du positionnement de chaque acteur au sein de celui-ci.

³⁸² Nous proposerons une définition plus précise de cette catégorie d'acteur au cours de la sous-section 1.2 de ce chapitre.

1 - LE TRINÔME ÉLUS – TECHNICIENS - HABITANTS : ENTRE DÉPASSEMENT SOCIOLOGIQUE ET INSTITUTIONNALISATION

Le programme de réaménagement de l'Union est marqué par une forte distinction effective et symbolique entre trois groupes socioprofessionnels relativement homogènes, du moins au premier abord. Il s'agit du trinôme élus – techniciens – associatifs. Nous commencerons par décrire dans quelle mesure il est opérant au sein du programme en question, en démontrant que les processus décisionnels, l'organisation du projet, ainsi que la conception de la gouvernance sont fondés sur ce principe tripartite.

Plus généralement, ce principe d'une organisation à trois termes dénote l'évolution progressive d'une décision politique ancrée par le passé au sein des rapports science-politique. Mais la survenue de la mise en cause des choix technico-politiques, ainsi que l'essor de la démocratie locale, ont peu à peu réorienté les attentions vers une autre forme de rapport : celui des experts-profanes. De même, cette distinction apparaît aujourd'hui en partie dépassée, en particulier au regard des rapports sociaux à l'œuvre au sein du projet de l'Union, parce qu'elle ne permet pas de restituer toute leur complexité, notamment les appropriations de rôles, les stratégies pour peser dans les débats, et les formes d'autolégitimation.

1.1- AUX ORIGINES DU TRINÔME : L'HABITANT COMME TROISIÈME ACTEUR DE POLITIQUES PUBLIQUES TECHNOCRATIQUES

Le tryptique élu-technicien-habitant a gagné en force dans les analyses sociologiques simultanément à l'essor des méthodes de démocratie participative, au cours des années 1990, en particulier par Maurice Blanc (1999). La place grandissante de la participation dans des politiques de la ville, fruit d'une « injonction de l'État central » tend alors à redistribuer les cartes et les rôles des acteurs sociaux au sein des processus décisionnels politiques. C'est que cette injonction semble mettre en cause un modèle séculaire où l'élaboration des politiques, puis leur déploiement, se réalisait notamment dans une relation science – politique et savoir-pouvoir, l'expert, non encore nommé comme tel, jouant le rôle de « conseiller du prince », sur des thématiques diverses.

Sans en proposer une histoire détaillée, puisque là n'est pas notre objet, on peut affirmer à moindre frais que l'inclusion du citoyen au sein de la décision politique est récente. Dans les

faits, il y a évidemment des exemples contradictoires : le modèle quasi-génésique et bimillénaire de la démocratie athénienne, l'imaginaire de l'*agora*, du *demos* constituant la place publique, ou la *res publica* comme dans le cas romain, pour se restreindre à des exemples européens.

Pourtant, force est de constater que les modèles successifs de gouvernement n'ont fait que peu de cas de la population. C'est une tautologie de dire que le principe monarchique ne lui a pas fait de place. Mais il en est allé de même au sein de la démocratie moderne, un constat peut-être encore plus vrai pour une France longtemps caractérisée comme une technocratie (Quet, 2013), une analyse encore d'actualité (Grand, Juan et Vignet, 2015). Les gouvernements, constitutions et républiques successives ont tous été fondés sur le modèle de la représentativité, principe au sein duquel le citoyen se voit représenté par ses délégués, élus selon diverses formes de suffrages, faisant d'eux des décisionnaires supposément éclairés.

Or, et ceci est valable aussi bien dans les régimes monarchiques que démocratiques, avec des modalités certes très différentes, le politique s'est toujours vu assisté par des conseillers de toutes sortes. Leurs principes de légitimation ne sont bien sûr pas identiques, et celui reposant sur la rationalité n'a vu le jour qu'à l'orée de la Renaissance. Mais le fait est que le politique, le décisionnaire, n'a jamais eu à prendre ses décisions seul. En revanche, l'irruption de « l'anonyme », qui n'avait jusque-là que peu de poids sur les décisions, s'est produite il y a à peine quelques décennies, tel que nous l'avons décrit, en particulier au cours du Chapitre II.

De prime abord, ce découpage de la réalité sociale relève de l'évidence. Mais il masque des phénomènes sociaux autrement plus complexes : la possibilité pour de mêmes acteurs d'occuper des statuts et rôles différents selon la sphère sociale au sein de laquelle ils agissent. Or, si la sociologie a progressivement complexifié son approche pour mieux transcrire la réalité des relations sociales et des « jeux de rôles », les institutions semblent se cantonner à cette organisation tripartite. Le trinôme structure plus que jamais les dispositifs de démocratie locale et participative. « *Aujourd'hui, alors que du côté des praticiens ce tryptique organise la répartition des rôles entre les acteurs des processus participatifs, du côté des chercheurs, il tend à être dépassé par une sociologie des acteurs du fait participatif.* » (Mazeaud, 2013).

1.2 - L'ORGANISATION TRIPARTITE DU PROJET DE L'UNION

La charte de la participation de l'Union reprend à son compte l'organisation tripartite et une répartition attendue des savoirs et compétences :

« Les différents acteurs du projet de l'Union sont : Habitants de l'Union [sic.], personnes qui exercent une activité sur le territoire, utilisateurs des équipements de l'Union... ils contribuent par leur pratique et leur connaissance à donner plus de pertinence au projet d'écoquartier. Ces **usagers** constituent la substance de la Ville. [...] Les **élus** qui sont celles et ceux à qui les citoyens délèguent la conduite des affaires publiques et la responsabilité du devenir de la cité. Ces personnes détiennent, par conséquent, un important pouvoir décisionnel dans le cadre des compétences propres à leurs fonctions. Les **techniciens** qui sont des professionnels missionnés par les autorités ou travaillant pour les collectivités territoriales. Urbanistes, aménageurs, architectes, professionnel du développement économique, du développement social, de l'environnement ... Leur métier leur confère une connaissance pointue des questions à débattre. Ils aident à définir le périmètre de ce qui peut être réalisé. »³⁸³

Au cours des entretiens est abordée la question de l'organisation du projet aux yeux de l'enquêté. Si elle fait toujours l'objet d'une longue énumération, une constante peut-être dégagée. Les représentations du schéma actanciel reproduisent cette organisation tripartite, en répartissant les acteurs selon leur position au sein des processus décisionnels : les acteurs politiques, les services techniques et bureaux d'étude, et enfin les acteurs de la société civile (habitants et associations) qui font figure « d'invités » parfois quelque peu envahissants. Des distinctions sont établies, par exemple entre les échelons politiques (entre l'intercommunalité et les municipalités notamment), mais les structures citées sont toujours rattachées à l'un des trois termes de la relation. Cette représentation de l'organisation des politiques publiques et des

³⁸³ SEM VILLE RENOUVELÉE, 2012, *Charte de la participation de l'Union*, p.2. Le texte d'origine est souligné de cette façon.

projets d'aménagement est très nettement retranscrite dans l'organisation officielle du programme de l'Union.

Organisation simplifiée du programme de l'Union

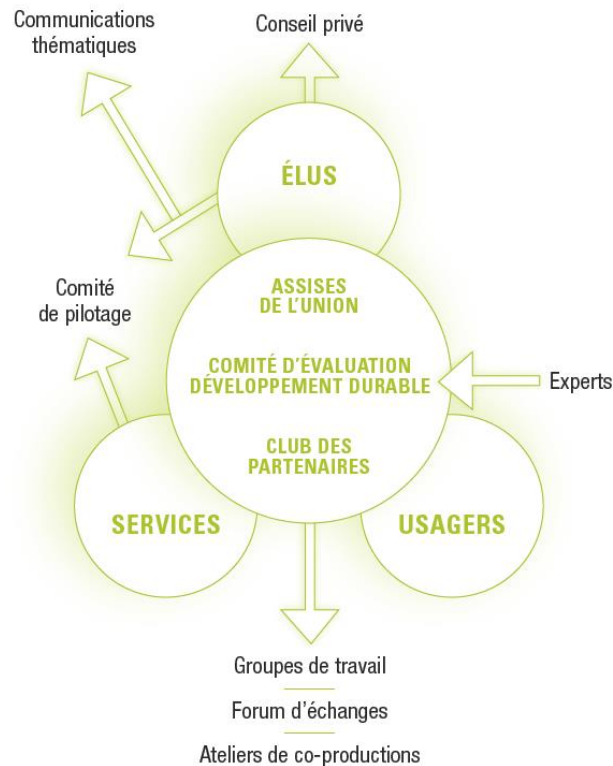


Figure 15 : Les trois types d'acteurs du projet de l'Union (Source : SETEC-ENVIRONNEMENT et SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015, *Référentiel dynamique développement durable*, version n°2, mars 2015)

La catégorie « usagers », regroupe riverains, associations et utilisateurs du site³⁸⁴, le groupe « services » rassemble les acteurs que nous considérons comme faisant partie d'une sphère technique, et enfin la catégorie « élus », qu'il n'est pas besoin de préciser, est placée en surplomb. Nous définissons ici la sphère technique comme le regroupement des experts externes et des techniciens internes aux institutions, en ce qu'ils peuvent tous deux être considérés comme producteurs d'une expertise légitimée par les instances décisionnaires, qui aboutit à une appréhension technique du projet d'aménagement. La dénomination expert-technicien vise en revanche à différencier leur provenance, car évidemment les tâches diffèrent

³⁸⁴ Nous verrons plus bas que, dans les faits, cette catégorie est largement dominée par les divers groupements associatifs.

selon la structure. Le contenu de leur expertise se différencie également, comme nous le verrons au cours du Chapitre VII, par leur degré de spécialisation. Ce prochain chapitre, réservé à l'examen des systèmes d'interaction, apparaît plus adapté à décrire le contenu des expertises, qui met en jeu des relations entre groupes socio-professionnels ainsi que de grandes tendances organisationnelles et décisionnelles, quand celui-ci est plutôt centré sur l'appropriation propre à chaque groupe. Mais reconnaissons qu'il est complexe de délimiter nettement l'analyse des acteurs, puis leur mise en relation au sein des processus décisionnels, ce qui aurait pu nous conduire à n'en faire qu'un chapitre.

L'illustration précédente n'est pas anodine. Elle symbolise le maintien d'un pouvoir politique en haut des processus décisionnels, malgré l'irruption des usagers au sein du schéma. En dépit d'une représentation circulaire, l'impression que l'on en retient est bien celle de la traditionnelle forme pyramidale d'une organisation hiérarchisée.

L'organisation du projet de l'Union est bien fondée sur une représentation tripartite de ses acteurs, délimitant nettement des groupes socioprofessionnels aux compétences, légitimités, et prérogatives diverses. Mais l'analyse des stratégies et appropriations propres à chacun de ces groupes peu cohérents et aux individus qui les composent à laquelle nous allons à présent nous atteler, aura des incidences au cours des prochains chapitres. Car cette assignation à des rôles préétablis est largement mise en cause par l'ensemble des parties prenantes du projet.

2 - LES ÉLUS : SAVOIR JOUER DE LA COMPLEXITÉ

Le premier groupe que nous analyserons est celui des élus³⁸⁵. La sphère politique occupe évidemment une place déterminante dans la conception et la mise en œuvre d'un projet urbain, souvent à son initiative. Le rôle d'arbitrage des élus les enjoint à prendre à leur compte les processus de décision, desquels ils sont *in fine* à la fois les garants – puisque ces derniers ont comme prérogative d'agir pour l'intérêt général – et les principaux moteurs. Or, le contexte spécifique du programme de réaménagement de l'Union provoque la nécessité pour ces acteurs politiques d'adopter une pluralité d'attitudes et de relations au projet. D'abord, les dispositifs participatifs, relativement développés à l'Union, représentent une évolution encore récente dont

³⁸⁵ Nous rappelons que le faible nombre d'élus interrogés limite nécessairement la portée des analyses qui suivront, qui gagneraient assurément à être mises à l'épreuve.

ils se doivent de tenir compte, et qui met à l'épreuve leur inégale habileté à jongler entre conflits, négociations et consensus, si l'on considère que c'est là leur horizon commun.

Ensuite, la situation intercommunale du projet met en jeu leur capacité de négociation au sein même du champ politique. La présence de trois maires et de leur conseil municipal respectif, doublée de celle de Lille Métropole Communauté Urbaine introduit un climat particulier. Bien sûr et au-delà du seul projet analysé ici, les élus locaux sont constamment inscrits dans des relations de pouvoir et de hiérarchie avec un appareil politique multiscale, avec lequel ils sont obligés de composer. En revanche, le contexte de l'Union pose la question spécifique de l'ajustement entre des institutions politiques de même statut et poids, et leurs parties prenantes. Comment faire valoir sa parole auprès d'un autre maire, quelles négociations, quels intérêts communs, quels points de blocage, dans une complexité exacerbée par la présence d'une intercommunalité en surplomb, qui finance en grande partie le réaménagement ?

De même que pour les autres types d'acteurs sur lesquels nous reviendrons au cours des prochaines sous-sections, les acteurs politiques déploient un ensemble de stratégies et font preuve de multiples appropriations de leurs rôles, conditionnés en partie par leur volonté de conserver leur emprise et leur pouvoir, de faire valoir des convictions personnelles, et simultanément de porter des choix collectifs. L'agencement de ces enjeux n'est pas toujours aisé.

2.1 - LES PARADOXES DE LA TEMPORALITÉ POLITIQUE, ENTRE ATTENTES IMMÉDIATES DES ADMINISTRÉS ET TEMPS LONG DE L'AMÉNAGEMENT

La première complexité à gérer est probablement celle de se situer au centre de temporalités paradoxales, aussi bien entre des univers sociaux différents (temps administratif, des administrés) qu'au sein même du champ politique confrontant alors le temps *du politique* (échéance électorale par exemple) à celui *des politiques publiques* (Marrel et Payre, 2006). En l'occurrence, à cette complexité s'ajoute le temps long de l'aménagement et de l'urbanisme, au sein d'un projet à la temporalité particulièrement distendue. En effet, si l'on prend pour point de référence de début du projet l'appropriation foncière des parcelles composant le site, le programme de l'Union s'étale sur, au minimum, 20 à 25 ans.

➤ *Donner vie au projet, le nommer*

Certains temps sont incompressibles. C'est le cas du projet urbain, qui entre les phases d'acquisition des terrains, de conception, de réalisation puis de livraison se répartit nécessairement sur une temporalité longue. Or, en tant que garant, et parfois qu'initiateur de l'aménagement, l'élu se retrouve alors pris en tenaille entre cette nécessité matérielle et la volonté des administrés que les changements s'opèrent rapidement. Le risque est accru lorsqu'on est à l'origine du projet, puisqu'il y a une éventualité non-négligeable de se voir attribuer l'échec, réel ou perçu, de l'initiative.

La première stratégie consiste donc à donner vie au projet, au moins d'un point de vue symbolique. Ceci passe par toute une cohorte de dispositifs, le premier étant celui de nommer le programme. Ainsi, c'est d'abord le nom de « l'Union », attribué à l'occasion des premières phases du projet, qui a contribué à lui donner une certaine consistance. Au-delà de refléter la volonté de fédérer un contexte politique complexe et parfois conflictuel, cette désignation du site s'inscrit dans un processus d'identification, de mise en cohérence d'un véritable agrégat spatial. En effet, l'implantation pluri-municipale du programme rassemble des espaces identifiés comme appartenant à l'une des trois villes et, dans l'imaginaire, l'Union peine à se constituer comme un ensemble signifiant³⁸⁶. En ce sens, l'appellation fait tout autant référence à une « union politique » qu'à une unification urbaine.

La mise en mot, la désignation, la nomination produisent des effets, et ce processus s'est poursuivi dans le cadre du « laboratoire de noms » visant à attribuer des noms aux futures rues du site. Il n'est pas anodin que cette initiative ait été menée dans le cadre d'une participation de quelques riverains, futurs usagers pressentis et écoliers. Ici, on vise des effets à la fois pratiques et symboliques.

D'une façon plus générale et en étant renforcé par quelques actions concrètes, telle que la mise en place d'une maison du projet, l'ensemble de l'appareil de communication du programme sert ces ambitions. À l'aide d'un suivi presque quotidien des réalisations et évolutions, on nous invite à se rappeler que « *c'est lancé* », et que dans le cas où des doutes subsisteraient, « *c'est pour bientôt* »³⁸⁷. En ce sens, « le dire produit des effets autant que le

³⁸⁶ Nous reviendrons plus longuement sur ce point au cours du chapitre VIII, qui a des incidences directes sur les expériences de l'environnement.

³⁸⁷ SEM VILLE RENOUVELÉE, 2013, « L'Union, un projet qui fait avancer la ville », Livret Union n°1, juillet 2013, 28 p.

faire », et les projets urbains actuels, dont celui de l'Union, relèvent autant de la réalisation concrète que du *storytelling* politique et communicationnel, de l'urbanisme fonctionnel que du fictionnel (Matthey, 2011). Ce dernier étant parfois le seul moyen de « faire patienter ses administrés ».

➤ *La temporalité comme ressource, la flexibilité comme programme*

Si le temps long de l'aménagement représente bien souvent une contrainte, il peut également être considéré comme une ressource, à condition de bien savoir l'employer. Si bien que la temporalité peut finir par être défendue comme l'une des caractéristiques du projet, l'un de ses fondements, qui lui assure un mûrissement et un degré de réflexion appréciable :

« Donc il faut réintroduire la notion du temps comme quelque chose de positif. Les élus évidemment euh.... veulent parfois aller plus vite, et du coup trop vite... Donc il faut là aussi leur dire euh... "laissez du temps au temps". »³⁸⁸

Mais pour que cette injonction trouve un écho, il est indispensable de faire valoir un aspect supplémentaire comme atout, celui de la flexibilité programmatique. Ici, une précision s'impose. Par flexibilité, nous n'entendons pas les nombreux dispositifs actuels de mutualisation des usages au sein d'un même équipement, de changement facilité des vocations du bâti, *etc.* Il ne s'agit ni de flexibilité architecturale, ni de flexibilité urbaine, mais bien programmatique. Dans le déroulement du programme, il est probable que des aménagements de calendriers, ou que des changements soient opérés, mais ceux-ci seront toujours présentés comme un gain pour le projet en général.

Cette stratégie présente un autre intérêt : elle permet alors simultanément de justifier les éventuels changements d'équipe, qu'il s'agisse de techniciens, ou même d'élus. À ce sujet, le remaniement des équipes municipales que nous avons abordé à plusieurs reprises, s'il est évidemment présenté comme un risque, est assez souvent qualifié comme une occasion de bénéficier d'un regard extérieur.

³⁸⁸ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

Ce qui aurait pu passer pour de l'inconstance devient alors un signe de réflexivité, et permet implicitement de justifier la longueur, si ce n'est la lenteur des processus. Cependant, en dépit de ces initiatives et de l'ensemble du travail de communication, mais également des réaménagements effectifs, certains estiment « *qu'on a encore du mal à sentir la matérialité du lieu* »³⁸⁹.

2.2 - S'APPROPRIER UN PROJET OU S'EN DISTANCER

La temporalité est une donnée avec laquelle il faut savoir composer. Elle demeure généralement une contrainte, mais certains élus parviennent à la retourner à leur avantage. Les relations au projet lui-même représentent également une occasion de faire émerger des comportements et appropriations diverses. Ici, les rapports politiques des élus se répartissent sur un gradient allant du portage du projet et son appropriation, jusqu'à une forme de distanciation.

➤ *Se montrer ou se faire invisible*

Depuis ses débuts, le projet actuel de l'Union a fait l'objet d'un très fort portage politique. Il s'agissait d'une nécessité eu égard aux difficultés de mise en œuvre. Pour rappel, l'espace est identifié comme potentiel site de projet depuis le début de la décennie 1980 (cf. Chapitre IV). Le contexte intercommunal posait déjà certains problèmes. Or, l'absence de réelle volonté politique locale de participer à un projet communautaire aura probablement rendu plus difficile encore son émergence.

En revanche, l'Union sous sa forme présente a été l'occasion pour de fortes personnalités de s'exprimer, et « d'agir ». Ce sont en particulier les maires successifs de Roubaix et Tourcoing qui ont vu là une opportunité. Aussi, pour Tourcoing avec Jean-Pierre Balduyck de 1989 à 2008, puis Michel-François Delannoy de 2008 à 2014³⁹⁰ et pour Roubaix, René Vandierendonck de 1994 à 2012, puis Pierre Dubois de 2012 à 2014, le travail des maires a été déterminant. Renforcé par un climat de bonne entente relative, et surtout d'une unification

³⁸⁹ Entretien avec un membre d'Empreinte-Paysage, en charge de la maîtrise d'œuvre paysagisme, mené le 14 mai 2014.

³⁹⁰ Il était par ailleurs premier adjoint municipal du précédent, de 2001 à 2008.

politique communautaire initiée par Pierre Mauroy, puis Martine Aubry sous l'étiquette PS et en tant que présidents de Lille Métropole Communauté Urbaine, le projet a été très fortement incarné. De plus, la tradition politique qui veut que les maires de Roubaix et Tourcoing soient nommés à des Vice-présidences-clés de LMCU (dont celle de l'urbanisme), en particulier en raison du poids démographique de leurs villes, n'a fait que renforcer cet état de fait.

De même, au niveau de la communauté urbaine, certaines personnalités se sont fortement investies dans le projet. C'est en particulier le cas d'Astrid Scharly :

« Alors je suis Vice-présidente déléguée [...] au développement durable et à l'agenda 21 et euh... je pilote notamment la gouvernance à l'Union. Mais je participe évidemment à ce titre à l'ensemble des, de... des actions et de la mise en œuvre de cet écoquartier puisque c'est moi qui l'a [sic.] fait voter en 2007 comme écoquartier pilote »³⁹¹

Ici, on peut sans nul doute parler d'une véritable appropriation du projet. Il y est vu une occasion de s'exprimer, de laisser une empreinte matérielle de son mandat. À cela s'ajoute une continuité politique des partis en place au niveau municipal et intercommunal jusqu'en 2014, qui a nettement favorisé le maintien des ambitions initiales. Il s'agissait alors de poursuivre le travail de son prédécesseur, et par extension de son parti politique. Mais plus que la couleur politique, c'est la présence de fortes individualités qui s'est manifestée.

Cependant, la survenue des élections municipales de 2014 bouleverse la donne, lorsque les deux villes de Roubaix et Tourcoing passent dans le giron du parti *Les républicains*. Le risque premier est alors celui de voir le projet mis en cause, au *a minima* remanié. Sur ce sujet, nous n'avons malheureusement pas pu rencontrer les nouveaux élus en présence. Mais les membres des services municipaux ou de la SEM Ville Renouvelée évoquent, soit des craintes minimales, soit se placent dans une position de réserve, en ne souhaitant pas anticiper sur les évolutions³⁹². Les deux problèmes liés qui se posent alors sont, en premier lieu celui du temps de transition, d'appropriation de dossiers méconnus par les nouveaux élus, qui ralentit le processus d'aménagement, et en second lieu celui d'identifier les nouveaux interlocuteurs :

³⁹¹ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

³⁹² Précisons ici que les liens entre la SEM et les collectivités territoriales sont étroits. En tant que société dont le capital est majoritairement détenu par des personnes publiques, leur présidence peut être assumée par un élu. Dans les faits, c'est le maire de Tourcoing qui a perpétuellement assuré ces fonctions.

« *On a du mal à savoir à quel élu s'adresser* »³⁹³. Plus généralement, c'est l'attitude des élus qui évolue. Quand les premiers, à l'initiative du projet, se l'approprièrent fortement, les seconds adoptent une position de retenue.

*« LMCU, il y a aussi les élus, communautaires, sur lequel il va y avoir un gros enjeu de portage politique... Jusqu'à présent, on avait un élu à l'urbanisme qui était en même temps le maire de Roubaix, jusqu'à un certain temps, donc ça facilitait de portage du projet. Faudra voir dans le prochain mandat comment ça s'organise. »*³⁹⁴

Les techniciens y voient un temps nécessaire de prise de connaissance du projet et de ses enjeux. Mais force est de constater que leur silence relatif sur ce sujet s'éternise bien au-delà. Nous estimons pour notre part qu'il s'agit là également d'une forme de stratégie politique. Il est toujours complexe de faire sien un projet initié longtemps avant, *a fortiori* lorsqu'il l'a été par un bord politique différent. Qui plus est, le nouveau contexte économique, plus tendu qu'au début des années 2000, en renforce encore la complexité. Si parfois un élu doit se montrer, il doit tout autant savoir « se faire invisible » en d'autres circonstances. Il nous sera ainsi opposée cette fin de non-recevoir, par un nouvel élu roubaisien qui semblait pourtant tout désigné pour prendre position dans le cadre de notre enquête.

*« Bonjour Monsieur,
Je ne suis pas compétent sur la zone de l'Union qui ne relève pas de mes délégations mais de la Sem Ville Renouvelée. Je vous invite à contacter M.Y.L.
Bien cordialement
A.G.
Conseiller Délégué au Développement Durable »*³⁹⁵

D'ailleurs, les quelques prises de position de la part d'acteurs élus mais également non-élus au sujet des évolutions pressenties en sont révélatrices. Nombre d'entre eux estiment en

³⁹³ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 novembre 2014.

³⁹⁴ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

³⁹⁵ Communication personnelle en date du 08 octobre 2014, anonymisée.

effet que l'aménagement se situe en dehors des « [...] *logiques politiciennes* »³⁹⁶, ou encore qu'« *il n'y a pas d'aménagement de droite ou d'aménagement de gauche* »³⁹⁷, quand bien même la littérature scientifique a démontré le contraire (Subra, 2014). Évidemment, parfois, les dissensions entre camps politiques s'effacent. Mais ici, ce sont les élus eux-mêmes qui s'effacent. Cette hypothèse est renforcée par des inflexions politiques, amorcées timidement, en particulier quant aux restrictions de budget visant le parc urbain.

On se trouve alors face à deux stratégies politiques nettement différentes. Le dilemme étant alors celui de savoir s'il faut « *durer pour agir ou agir pour durer* » (Healy, 2006).

➤ *Instrumentaliser le projet à des fins locales*

Parfois, l'alternance politique peut paradoxalement représenter une opportunité. Nous avons jusqu'ici éludé le rôle du maire de Wattrelos, Dominique Baert. Cela tient à sa position particulière au sein du projet. Élu en 2000, auparavant conseiller municipal depuis 1983, et seul maire restant en place à l'issue des élections de 2014, il fait preuve d'une longévité politique impressionnante.

Vis-à-vis du projet de l'Union, il adopte une attitude tantôt de retrait, tantôt d'instrumentalisation au bénéfice de sa commune reposant sur des propos très critiques. La municipalité qu'il administre joue un rôle particulier dans la gouvernance : dominée par Roubaix et Tourcoing qui présentent une démographie plus imposante et une influence politique certaine au niveau communautaire, Wattrelos est dans une situation complexe. En outre, seuls 10% de la surface d'aménagement se situent sur son territoire communal. Le projet a donc moins d'impact, et fait l'objet d'une attention moindre.

Les relations que le maire entretient avec ses confrères des autres municipalités (du moins jusqu'en 2014), et plus généralement avec le parti socialiste sont tendues. En particulier, en 2012, à l'occasion d'une entente PS-EELV³⁹⁸ qui supposait l'abandon de son mandat de

³⁹⁶ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

³⁹⁷ Propos d'un membre des services municipaux de Roubaix, recueillis dans le cadre d'une discussion informelle. On peut également voir dans ce refus de se positionner de la part des techniciens la volonté de limiter un risque : alors que les élus changent au gré du temps électoral, les membres des services techniques sont installés plus durablement dans leur fonction. Il est alors nécessaire de savoir s'adapter aux remaniements politiques, ce qui suppose parfois de ne pas prendre position trop franchement.

³⁹⁸ Parti socialiste et Europe Écologie – Les Verts.

député qu'il cumule avec celui de maire, Dominique Baert oppose un refus. Les réactions sont alors vives : « *Certes, il fallait laisser des circonscriptions aux Verts, mais il ne s'agit pas d'un simple jeu d'appareil. M. Baert est sanctionné, car il a poussé sa section à s'opposer au renouvellement du PS, choisissant le cumul des mandats et refusant la diversité.* »³⁹⁹

Honni au sein de son camp, le maire est alors congédié du PS, auquel il sera finalement réintégré en juin 2014. Cette mésentente aura probablement conduit D. Baert, qui bénéficie alors d'un fort soutien local, à renforcer sa position consistant à « faire cavalier seul », notamment au sujet du projet de l'Union.

Dès lors, l'arrivée de deux maires du parti *Les Républicains* à la tête de Roubaix et Tourcoing en 2014 a été accueillie avec enthousiasme, si ce n'est soulagement par le maire de Wattrelos :

*« Sans trahir le secret, au lendemain des élections, j'ai vu mes deux nouveaux voisins... ils sont de droite, je suis de gauche. Je leur ai dit "écoutez les mecs.... Pour parler très crûment... Pendant six ans on va devoir se supporter, bon. Soit on se met chacun en treillis et un casque et on met des miradors, soit on accepte nos différences et on travaille ensemble dans l'intérêt collectif." [...] Ils m'ont tous les deux dit "on est d'accord avec toi". Et donc c'est la redéfinition du projet qu'on va s'efforcer de faire, voilà. »*⁴⁰⁰

Pour lui, l'enjeu durable de l'aménagement et le label écoquartier sont très marginaux. Son souci premier est d'abord celui de créer des logements, et surtout des emplois pour ses administrés, argumentaire qu'il déploie dans une rhétorique attendue :

« On fait venir des entreprises à haute valeur ajoutée, très bien, euh.... Le CETI⁴⁰¹, très bien, superbe réalisation. Et j'étais pour sa venue, et j'ai tout fait pour faire en sorte qu'il vienne. Mais ça ne mord pas sur la population ! Et la population ne comprends pas pourquoi on met autant d'argent, et qu'on passe autant de temps sans qu'il y ait... une incidence, à court terme sur leur hum..... intégration en termes d'emplois. [...] Entre l'idéal et la réalité de la création d'emploi, il y a ... une différence : c'est l'urgence sociale. Et l'urgence sociale, à mon sens, commande que les

³⁹⁹ Pierre Dubois, maire de Roubaix, « Le duel de Roubaix divise le PS de Lille-Métropole », *LE MONDE*, 15.06.2012, par Geoffroy Deffrennes, correspondant à Roubaix.

⁴⁰⁰ Entretien mené avec Dominique Baert, Maire de Wattrelos, réalisé le 21 novembre 2014.

⁴⁰¹ Centre Européen des Textiles Innovants.

préoccupations environnementales, de concertation, etc., passent derrière. »⁴⁰²

Plus globalement, ce sont parfois de véritables « cultures municipales » qui s'affrontent, ralentissant le projet à la faveur des intérêts et orientations communaux : « [Au sujet du mobilier du futur parc urbain] *Tourcoing veut du design, Roubaix veut du béton incassable, ENLM veut du bois. Nous on doit faire un truc cohérent avec tout ça.* »⁴⁰³

2.3 - DE LA PLURALITÉ DES USAGES POLITIQUES DE L'EXPERTISE : LAISSER PARLER L'EXPERT, FAIRE PARLER L'EXPERTISE

Pour les élus, les moyens de justifier une décision sont nombreux. En revanche, ils relèvent tous peu ou prou d'une légitimation rationnelle et technique. C'est le cas avec l'usage de la temporalité que nous avons décrit plus haut, mais c'est *a fortiori* vrai au sujet des usages politiques de l'expertise. Dans les situations conflictuelles, la stratégie la plus commune consiste à « laisser parler l'expert », au sens figuré comme au sens propre.

« Je pense par exemple à un projet qui est porté par une association à l'Union qui consiste à proposer une ferme pédagogique par exemple. Bon l'idée en soi est intéressante sauf que les sols sont très pollués et que on ne peut tout de même pas, en tant qu' élu, prendre la responsabilité de faire se développer une exploitation euh, où les gens viendraient acheter des ... on a le problème de la dioxine à Halluin, où on est obligé de faire faire des études pour des raisons que l'on ne connaît pas d'ailleurs justement. Mais là, ce sont des risques qu'un élu ne peut pas courir. Donc à un moment donné les experts doivent être là pour dire : "attention là c'est déjà techniquement un problème". Parce que déjà en termes juridiques exploiter une ferme sur un site pollué pose des problèmes de responsabilité... et que la y'a un problème quoi. Tous les gens qui portent ça aujourd'hui seront les mêmes qui demain attaqueront les élus dans les tribunaux en disant : "vous saviez heu ...". Donc c'est aussi, c'est là que pour moi les experts doivent être là pour éclairer les porteurs de projet et

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ Entretien avec un membre d'Empreinte-Paysage, en charge de la maîtrise d'œuvre paysagisme, mené le 14 mai 2014. On remarque ici l'absence d'allusion à la ville de Wattrelos, ce qui renforce notre hypothèse d'une position de retrait volontaire et assumée.

pas les amener à surenchérir sur leur projet, alors qu'ils savent que derrière il y a un vrai problème. »⁴⁰⁵

Le verbatim précédent rassemble de nombreuses thématiques chères à la sociologie de l'expertise : questions de responsabilité vis-à-vis du risque environnemental - mais aussi politique et pénale – potentiels, appel au juridique, incertitude, dédouanement permis par l'expertise,... En revanche, une dimension essentielle est passée sous silence : celle du politique. Il n'est bien sûr pas question pour nous de dire que le principe de précaution, en particulier sur des sujets sanitaires, est superflu, mais uniquement qu'il permet de diluer tout choix politique dans le discours technique des experts. En particulier, les arbitrages politico-économiques implicites, qui auraient pu justifier la pertinence d'une dépollution, certes coûteuse, mais potentiellement efficace, sont passés sous silence. C'est en ce sens que l'on peut évoquer une dépolitisation partielle des processus décisionnels.

L'appropriation de l'expertise par les élus est en réalité double, telle que l'illustre l'extrait précédent. La première modalité de cette appropriation est celle du recours à un expert individualisé, en tant que « personne morale », qui sera éventuellement amenée à endosser des responsabilités, pénales dans certains cas, en particulier lorsque les choix engagent des enjeux sanitaires. On se situe alors sur le plan de l'éthique et en particulier dans le domaine des risques collectifs, la connaissance d'un « problème » devant être mise au service du principe de précaution. Dans ce premier cas, il s'agit bien de « laisser parler l'expert ».

La deuxième appropriation est celle du processus d'expertise dans sa globalité et de la rationalité technique qui la sous-tend. Il ne s'agit alors plus tant d'une question de responsabilité qui, on l'a déjà précisé, vaut surtout dans le champ de la santé publique, que du recours à l'expertise comme source de légitimation générique. Elle passe alors par l'adoption d'un point de vue techniciste, par le réemploi d'un vocable et d'une procédure partiellement maîtrisés de la part des acteurs institutionnels et élus notamment, qui « se conduisent alors comme des experts », tel qu'en dénotent les allusions simultanées à « *la dioxine* » et au fait « *de faire des études pour des raisons que l'on ne connaît pas* ». Or, ce dernier aspect n'empêche pas les élus de mobiliser un argumentaire technique tout en ignorant ses fondements.

⁴⁰⁵ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011. L'extrait est volontairement long parce qu'il nous semble particulièrement intéressant.

À ce sujet, il est évident que les missions de sensibilisation et de pédagogie assurées par des cabinets d'expertise extérieurs tendent à renforcer les connaissances des élus, à leur faire adopter cette posture d'expert. Dans les pratiques, il ne s'agit plus seulement d'évoquer un rapport ou un compte-rendu d'expertise, mais de faire sien certains concepts. L'utilisation de ceux-ci donne de la consistance aux propos des personnalités politiques, qui en usent parfois pour fermer le débat, en rendant obscure la teneur de la discussion. Il s'agit alors, soit de « laisser parler l'expert », soit de « faire parler une expertise ». En ce sens, ce sont autant les producteurs de l'expertise que l'expertise en tant que telle qui peuvent représenter une ressource pour le politique.

Nous verrons plus loin que la sphère technique est omniprésente, et extrêmement influente. En revanche, et tel que cela vient d'être démontré, cela ne signifie pas que les élus soient dans une posture d'attente, voire dominés. Au contraire, ils s'approprient l'expertise et le discours expert selon de nombreuses modalités.

3 - DANS L'OMBRE DU PROJET, LA SPHÈRE TECHNIQUE. UN GRADIENT D'ENGAGEMENT DE L'EXPERT

La sphère technique, composée de techniciens internes aux institutions et d'experts externes, occupe une place déterminante dans l'organisation du projet de l'Union. Ces derniers font preuve de stratégies, rôles et appropriations très divers. Ils mettent alors en œuvre des compétences différenciées, présentent des valeurs contrastées, et se considèrent tantôt au service des élus, tantôt au service de l'intérêt général. Au sein du projet de l'Union, ceux-ci peuvent-être subsumés sous une typologie présentant trois niveaux d'engagement dans le projet : le premier, typique, est celui de l'aide à la décision. Le second, considéré comme un cas médian, représente les experts et techniciens considérant qu'ils ont pour rôle de faire respecter les ambitions initiales du projet, en dépit des remaniements politiques, quitte à s'opposer aux élus, certes de façon très ponctuelle. Le troisième, le cas limite, regroupe des acteurs de la sphère technique jouant un véritable rôle de « militant ».

Cette typologie, comme toutes les tentatives de classement, grossit nécessairement le trait. D'abord, il faut considérer que selon les temporalités et situations, de mêmes individus peuvent se trouver dans plusieurs des cas répertoriés ci-dessus. Ensuite, il faut nuancer l'opposition interne - externe, qui ne s'avère pas toujours pouvoir expliquer ces diverses

situations d'expertise. Enfin, il ne faut pas essentialiser ces groupes, y compris experts et techniciens. Pourtant, nous considérons que la mise en lumière de ces trois types permet de retranscrire une majorité de ces situations, quand bien même il est complexe de prévoir qui va adopter quelle posture, et en quelle occasion. Elle permet également de comprendre dans quelles circonstances l'expert, entendu dans un sens large, peut-être amené à influencer sur le contenu du projet.

3.1 - LE CAS TYPIQUE : LA SPHÈRE TECHNIQUE COMME AIDE À LA DÉCISION

L'expertise est typiquement entendue comme un dispositif d'aide à la décision politique. C'est d'ailleurs sa vocation initiale (Cf. Chapitre II). Qu'elle soit le fait d'experts privés, membres de bureaux d'études en situation d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'origine publique à travers les services des collectivités territoriales, le support politique que l'expertise représente est son fondement même. « *L'expertise s'arrête là où débute le politique* » (Merad, 2010, p. 14), du moins *a priori*. Dans ce premier cas, les motifs invoqués par les experts sont néanmoins contrastés selon leur origine.

➤ *Un rapport de loyauté à la collectivité territoriale*

Majoritairement, les techniciens-membres des collectivités territoriales ne sortent pas des sentiers battus, et adoptent sans grande peine le principe de l'aide à la décision. Dans cette configuration, ils considèrent alors que le cœur de leur tâche consiste à relayer de l'information aux élus :

« Y'a les élus et les techniciens...euh... donc faut bien faire le lien entre la commande politique, la manière dont on l'applique... La courroie de transmission entre, les élus et les commandes, et les manières dont elles sont intégrées dans le projet... »⁴⁰⁶

Cette image de la courroie de transmission illustre une vision très mécaniste du rôle du technicien, dont la double-fonction, relevant alors de d'un automatisme quasi-robotique, consiste à récolter et transmettre de la connaissance, de l'information pure et non-filtrée, qui

⁴⁰⁶ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

doit guider les élus dans leurs choix⁴⁰⁷. Ce recueil d'information s'applique également aux rapports d'expertise externe, le technicien se transformant alors en « producteur de compte-rendu », et en évaluateur de l'expertise privée. Mais la précédente métaphore symbolise également la nécessité de respecter et faire respecter la parole de « son » élu au cours des réunions de suivi et autres comités techniques.

« Donc il y a des comités techniques dans lesquelles on peut partager l'information, et après on fait le lien avec les politiques. Alors le politique, c'est dans les deux sens, il nous donne des grandes orientations, et après on voit comment ces grandes orientations sont respectées ou non dans les propositions techniques. »⁴⁰⁸

Les techniciens présentant une telle conception de leur rôle font valoir un rapport de l'ordre de la *loyauté* envers « leur élu ». Ces derniers forment alors un véritable binôme, et les techniciens se considèrent comme étant au service de leurs politiques.

Pourtant, l'enjeu ne consiste pas uniquement à respecter, et « porter la parole du maire », au sein des instances d'élaboration des préconisations techniques. Cette analyse omettrait le caractère collectif de l'élaboration des choix, en interne. En effet, le politique n'est jamais isolé face à ceux-ci, et la conception progressive d'une orientation se joue nécessairement dans une relation d'ordre technico-politique, se déployant en amont des rendez-vous importants. Ces sortes de réunions « d'avant-match » ont deux objectifs : préparer l'argumentaire, tant dans sa forme que dans son contenu, et construire une parole commune, indispensable pour supprimer ou limiter les dissensions internes. Cette mise en ordre de bataille doit en conséquence permettre une défense sans faille des intérêts de la collectivité en question.

« [...] avant chaque rendez-vous politique au niveau du comité de pilotage de l'Union à la ville de Tourcoing, on organise un rendez-vous [pour déterminer] quelles seront les orientations, quelle sera la parole de Tourcoing. Et une fois que la parole de Tourcoing est validée, voilà ce que le maire porte. Nous, on prépare l'événement, et le maire porte le discours, notre point de vue au niveau du comité de pilotage. »⁴⁰⁹

⁴⁰⁷ Nous verrons plus loin que dans les faits, il y a pourtant une sélection d'informations qui est opérée, ce qui tend à relativiser l'objectivité que le technicien cherche à se construire.

⁴⁰⁸ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

⁴⁰⁹ *Ibid.*

L'usage du « notre » révèle une vision très collective de l'agir municipal, ce qui démontre déjà une forte implication du technicien au sein du projet et vis-à-vis des choix qui y sont opérés.

➤ *Une relation de prestation*

En vis-à-vis des techniciens, les experts externes aux institutions décisionnaires se positionnent de prime abord de la même manière, en accordant à leurs compétences des vertus d'éclairage du choix politique : « *Du coup on a plus un rôle de conseil, de guide, pour justement faciliter un petit peu le processus décisionnel, de conseil.* »⁴¹⁰

En revanche, les motifs qui président au respect de la frontière élu-expert sont différents. Quand les techniciens font généralement valoir le rapport de loyauté, les experts se positionnent dans une relation client – prestataire de services. En effet, lorsque les bureaux d'étude technique et l'ensemble des maîtres d'œuvre sont retenus après une procédure de marché public, il est bien question d'un lien de ce type, qui introduit une dimension déontologique dans la relation expert – élu. Il ne s'agit plus tant de respecter et partager les valeurs des individus avec lesquels on travaille quotidiennement afin de porter une parole collective et cohérente, mais plutôt de s'inscrire dans une relation de confiance commerciale. On peut par exemple relever les propos suivants : « *On défend les intérêts de notre projet et de notre maître d'ouvrage* »⁴¹¹ ; « *Notre place... C'est une question un peu difficile comme ça, ça touche directement notre rôle, mais elle est importante sans être déterminante. C'est quand même la maîtrise d'œuvre, parce que nous on n'est pas maître d'œuvre, on est vraiment un... on accompagne le client* »⁴¹².

➤ *Se poser en pédagogues, respecter la frontière technique - politique*

Si les motifs de relations entre acteurs divergent quelque peu, l'ensemble de la sphère technique s'accorde en premier lieu sur la nécessité de maintenir la frontière avec les élus et par extension avec le champ politique. On assiste alors à la mobilisation d'un argumentaire fondé sur l'éthique de la démocratie, au sein de laquelle seuls des représentants élus bénéficient de la

⁴¹⁰ Entretien avec un membre de l'ancienne AMO ARC-AME – Airele, en charge du développement durable et de la biodiversité, mené le 29 juillet 2011.

⁴¹¹ Entretien avec un membre du BET Ma-Geo, en charge de la maîtrise d'œuvre urbaine et VRD, mené le 16 septembre 2014.

⁴¹² Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 13 octobre 2014.

légitimité à prendre des décisions impactant le collectif. Le chef de projet Union à LMCU l'explique en ces termes :

« [...] les élus, c'est une représentation démocratique, nous [les techniciens], on est des salariés, on n'a pas été élus par le peuple euh... pour mettre en œuvre une politique [...] ils sont obligés de s'entourer de techniciens qui les aident à... à prendre la décision, et puis qui font le travail à leur place aussi, parce que ça réclame beaucoup de... de travail. Après l'organisation elle est ce qu'elle est, mais la remettre en cause, c'est remettre en cause le système démocratique français. »⁴¹³

De par leurs responsabilités, les élus sont amenés à traiter un ensemble de problématiques touchant à de nombreux domaines. Cette pluralité d'attributions implique une certaine appropriation des questions techniques, mais de façon superficielle. En effet, cela donne lieu à une polyvalence de compétences, mais ne peut amener à une spécialisation technique dans un domaine en particulier.

C'est ici que les techniciens et experts interviennent. Plus spécialisés, ils sont à même de traiter des questions techniques plus en profondeur. Leur rôle devient alors celui du pédagogue, qui présente les choix techniques et les argumente. À l'élus de déterminer celui qui convient le plus à l'intérêt général. Dans ce modèle, les dépositaires de l'expertise considèrent que *« la parole des élus est toujours légitime »*⁴¹⁴. Ce premier modèle d'expertise, conçue comme une aide à la décision, peut être considéré comme le plus neutre, en tout cas d'un point de vue politique. Son objectif est alors l'éclairage, et la vocation est essentiellement pédagogique comme nous venons de le décrire.

Pourtant au fil de la majorité des entretiens, en particulier chez les experts externes, les discours évoluent progressivement, et d'autres visions se font jour, la sphère technique se posant alors comme garante des ambitions initiales du projet.

⁴¹³ Entretien mené avec un membre de LMCU, réalisé le 12 août 2011.

⁴¹⁴ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 30 octobre 2014.

3.2 - LE CAS MÉDIAN : L'EXPERT MAINTENANT LA COHÉRENCE DU PROJET EN DÉPIT DE TEMPORALITÉS CONTRADICTOIRES

Cet autre type de positionnement survient fréquemment au moment d'aborder la thématique de l'alternance politique municipale et communautaire⁴¹⁵. Au cours des entretiens est entre autres posée la question de l'impact de ce basculement politique sur le contenu du projet de l'Union. Peu de craintes sont exprimées, et souvent même, cette évolution est vue comme une opportunité « *d'avoir un point de vue extérieur* »⁴¹⁶.

Cependant, la majorité des membres de la sphère technique interviewés expliquent ensuite qu'il est tout de même nécessaire de garantir une continuité dans le projet, en particulier vis-à-vis de ses ambitions initiales, en faisant référence à la dimension durable notamment. À nouveau, certaines différences notables entre techniciens et experts émergent. En premier lieu, si l'ensemble signale la nécessité de maintenir l'orientation générale du projet, il faut constater un positionnement moins explicite pour les techniciens. En second lieu, ce n'est pas le même risque qui est identifié de part et d'autre. Chez les techniciens, c'est notamment l'alternance politique en tant que telle qui représente un écueil pour la mise en œuvre du programme. Pour les experts, la précédente dimension est présente, mais les inquiétudes portent également sur la possibilité que les divergences entre municipalités représentent autant de risques supplémentaires.

➤ *La dimension écologique du projet : une variable d'ajustement ?*

L'aspect écologique du projet en particulier – politiques énergétiques et de protection-valorisation de la biodiversité – est présenté comme la variable d'ajustement budgétaire, souvent avec amertume. De nombreux enquêtés reviennent sur les modifications que le parc urbain – cœur spatial du projet, et symbolique de point de vue des ambitions de réintroduction de la nature – a subi suite aux coupes budgétaires décidées par les nouveaux élus (il a été évoqué une diminution de l'ordre de 30%).

⁴¹⁵ Pour rappel, deux des trois municipalités ont basculé à droite en 2014, au cours de l'enquête. LMCU a connu un changement similaire (Cf. Chapitre IV, sous-section 5.3). Nous nous sommes donc saisis de cette évolution et l'avons intégrée dans le guide d'entretien.

⁴¹⁶ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 03 décembre 2014.

« Je trouve qu'il manque vraiment un référent écolo' à la SEM, parce justement j'ai l'impression qu'ils attendent qu'on soit un peu les garants... Enfin je trouve que cette question-là, elle est pas aboutie, même si elle était ambitieuse au départ. [...] Enfin encore une fois, dans la réalisation du projet, c'est à dix mille lieues de ce qui devait se faire à la base quoi. »⁴¹⁸

En l'occurrence, les membres de la sphère technique n'hésitent pas à adopter une approche très normative. Le précédent individu signale au passage « l'inconfort de son statut d'expert », et le décalage entre sa mission initiale, et la position de garant qu'on attend de lui.

Que ces derniers rejettent en partie ce rôle de contrôle, ou au contraire l'adoptent ; que cette position de garant soit le fruit d'une désignation tacite par autrui, des termes du contrat, ou d'une auto-désignation, le travail de la sphère technique est alors celui de maintenir le « programme sur les rails », sur deux axes en particulier, et qui reflètent à nouveau une certaine différenciation : les techniciens, dont l'objectif est de limiter les éventuels effets néfastes de l'alternance politique, et les experts, qui saisissent cette occasion pour réaffirmer leur neutralité en veillant au contenu du projet de façon quotidienne, et se posent comme de véritables évaluateurs, neutres, car étrangers aux « querelles de clocher ».

➤ *Respecter les ambitions initiales en dépit de l'alternance politique*

Jouer avec le temps du politique peut parfois s'avérer complexe. C'est là une tâche qui pose problème aux techniciens. Ceux-ci sont pris en tenaille entre leur permanence propre – qu'ils soient salariés des collectivités territoriales ou de la SEM – et la temporalité politique, qui en l'occurrence a provoqué un renouvellement sur le projet de l'Union. Dans ce contexte, certains sont présents depuis les débuts du projet, et se l'approprient nécessairement. Ils commencent ainsi à entretenir une relation personnelle à « leur » projet, et affective envers le territoire. Ils tentent alors de maintenir les ambitions initiales du projet, que les politiques peuvent parfois avoir tendance à oublier, en quelque sorte malgré eux. En outre, l'arrivée de nouveaux élus sur des dossiers qu'ils connaissent peu est un risque supplémentaire de remise en question.

« Après, c'est aussi notre rôle à nous, aménageurs, d'expliquer que certains... comment dire... partis pris et certaines hypothèses de départ

⁴¹⁸ Entretien avec un membre d'Empreinte-Paysage, en charge de la maîtrise d'œuvre paysagisme, mené le 14 mai 2014.

sont quand même... difficilement modifiables. Sinon ça a une incidence à la fois sur les études, et aussi sur les travaux qu'on a déjà réalisés et l'argent qu'on a pu investir sur la ZAC. [...] il y a encore un peu un flou sur quel Vice-président [de Lille Métropole Communauté Urbaine] va prendre en charge cet aménagement... On sait pas lequel est dédié à l'Union et c'est vrai que ça participe aussi des difficultés pour nous, de porter le projet. »⁴¹⁹

Si ici, c'est l'argument financier qui est employé, il est bien question de ne pas revenir sur un travail déjà accompli, ce qui impliquerait un surcoût financier, le non-respect des ambitions de départ, mais également la mise en cause du travail des techniciens qui peuvent éventuellement voir leur « production » attaquée, et leurs compétences questionnées. Il s'agit alors parfois, au grand dam de certains, de refaire tout l'historique du projet afin de justifier les choix et les orientations retenues. Mais en cela, les techniciens représentent également la mémoire technique de l'Union.

« [À propos des maires précédents de Roubaix et Tourcoing, Michel-François Delannoy en particulier] Qui étaient investis parce qu'ils étaient là depuis le départ du projet, et donc qui avaient une très bonne connaissance du projet, et que là, la difficulté c'est que les deux maires arrivent... et ils ont pas forcément en tête tout ce qu'il s'est passé avant. Et là ils vont nous dire "Bin pourquoi on fait pas ça ?" "Oh la la ! Attendez je vais vous réexpliquer tout ce qui s'est passé, parce que ça on y a pensé ! [...] Maintenant on est engagés là-dessus, donc si vous voulez revenir là-dessus, voilà les impacts". »⁴²⁰

D'une façon générale, et *a contrario* du verbatim précédent, lorsque les techniciens adoptent cette posture, le politique est complètement désincarné. Les élus en question ne sont que très rarement nommés⁴²¹, et l'alternance politique est vécue comme une fatalité, un facteur exogène, une contrainte dont il faut, dans tous les cas, s'accommoder. Toute responsabilité personnelle est diluée. Au contraire, si les experts insistent tout aussi fortement, si ce n'est plus, sur la nécessité de maintenir le projet sur la bonne trajectoire, leur rôle est quelque peu différent. De même, les motifs de potentiel dévoiement du projet ne sont plus tout à fait les mêmes.

⁴¹⁹ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 30 novembre 2014.

⁴²⁰ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 novembre 2014.

⁴²¹ Au cours de l'entretien en question, c'est l'enquêteur qui aborde le renouvellement politique en citant nommément les élus. L'interviewé, lui, ne le fait pas dans sa réponse, et se contente de parler des « deux maires ».

➤ *La neutralité des experts : une “police du quotidien”*

Ici, l’alternance politique est également vue comme un risque. Plus largement, c’est le temps long du projet qui peut éventuellement devenir un problème, parce qu’il tend à faire oublier ses fondements. Les experts se posent alors comme garants du projet en deux circonstances particulières.

La première a trait à leur vocation d’évaluation et de contrôle, définie par le contrat qui lie le bureau d’étude prestataire au maître d’ouvrage. Les experts doivent vérifier que tout se fait dans les règles, en particulier concernant la réalisation des travaux. Ainsi, un membre de la maîtrise d’œuvre urbaine nous signale la nécessité de s’assurer que les entreprises respectent les prescriptions du cahier des charges. À nouveau, on retrouve ici une relation de clientèle :

« Grosso modo, on garantit la qualité, les coûts et les délais du projet d’infrastructure. [...] on veille au jour le jour à ce que le chantier... se passe bien quoi. »⁴²³. Et d’ajouter : « Il y a souvent conflit d’intérêt entre le besoin de respecter notre éco’, et eux leur intérêt qui est de... gagner un marché et donc de faire certaines impasses sur... sur des modes opératoires pour... dépenser moins d’argent ou en gagner plus selon les cas, et donc on est obligés de... d’être derrière et de les marquer à la culotte. ».

Il s’agit notamment de faire respecter les préconisations établies par le R3D⁴²⁴, et transcrites dans les fiches de lot. Étant donné le stade auquel nous sommes intervenus, seules les obligations relatives au déroulement du chantier font l’objet d’une évaluation. En particulier, le R3D préconise une gestion dite durable – dans le recyclage des déchets de la construction par exemple – et l’emploi par les entreprises de construction et d’aménagement de 5% d’ouvriers en réinsertion professionnelle⁴²⁵. Les experts marquent donc les prestataires « à la culotte », lesquels sont considérés comme étant uniquement guidés par la vénalité, et qu’en cela ils risquent de nuire au projet et à ses ambitions.

⁴²³ Entretien avec un membre du BET Ma-Geo, en charge de la maîtrise d’œuvre urbaine et VRD, mené le 16 septembre 2014.

⁴²⁴ «Référentiel Dynamique Développement Durable»

⁴²⁵ Il s’agit là des clauses d’insertion sociale, qui permet à un maître d’ouvrage public de rendre obligatoire cette disposition. Elle est rendue possible par le Code des Marchés Publics (art. 14) depuis 2005. Le taux varie de 2 à 10%, l’ANRU préconise 5%, comme dans le cas de l’Union. Ces clauses peuvent prendre différentes formes : emploi direct, sous-traitance, pourcentage calculé sur le total des heures travaillées (c’est le cas de l’Union), ou encore sur le montant du marché.

Par ailleurs, et tel que c'est visible dans le précédent extrait, la dimension temporelle du quotidien est extrêmement présente chez les experts. Elle dépasse le simple contrôle des prestataires placés en situation de sous ou de cotraitance. Il est question de faire le lien entre de grandes ambitions programmatiques, qui semblent parfois être déconnectées de la réalité, et leur mise en application effective. Cette importance de la temporalité met en lumière les incohérences entre temps de l'aménagement, du politique, et des contrats.

« Le premier objectif c'était de faire appliquer le référentiel, donc de mettre en place des outils pour que l'ensemble des intervenants, toutes les maîtrises d'œuvre qui interviennent sur le site, aient d'abord connaissance de ce référentiel et [qu'il] se concrétise au quotidien dans le projet. [...] Donc on a essayé de rendre un référentiel un peu incantatoire, parfois utopique, ... en quelque chose de plus opérationnel, assez terre à terre, plus réaliste. »⁴²⁶

L'accent est mis sur le caractère toujours incertain et précaire de la dimension durable, en tant qu'elle est une variable d'ajustement, et qu'elle risque à tout moment d'être remise en cause. Cette critique est adressée aussi bien aux élus qu'à leurs services techniques, qui tendent parfois à omettre les aspirations initiales. Il s'agit de jouer le rôle de « garde-fous ».

« On est plutôt là pour superviser, contrôler, éventuellement faire des prescriptions pour ne pas trop s'écarter du chemin qui avait été défini initialement, c'est plutôt dans ce sens-là qu'on agit, on est plutôt les garde-fous et les policiers du quotidien pour éviter tout simplement que le projet s'écarte du référentiel. »⁴²⁷

Dans ce cas-ci, les experts défendent volontiers une attitude de retenue, une position de retrait vis-à-vis du projet, qui leur permet de ré-objectiver leurs préconisations et par extension leur intervention, quand bien même elle s'inscrit en contradiction avec celles des collectivités. Ils mettent en avant leur capacité à « faire le lien » entre les acteurs, et à privilégier le dialogue.

Ce second comportement laisse déjà apparaître une inflexion dans le rapport au politique : l'élu n'est plus le seul défenseur légitime de la population et de l'intérêt général, puisqu'il peut être amené à dévoyer le projet, soit à cause de l'alternance politique, soit en raison des enjeux municipaux. Dans ce contexte, la sphère technique est garante à double-titre :

⁴²⁶ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 13 octobre 2014.

⁴²⁷ *Ibid.*

de la mémoire du projet et ses évolutions, ainsi que de son intérêt intercommunal, que la concurrence politique ou plus simplement les désaccords entre villes peuvent conduire à oblitérer.

3.3 - LE CAS LIMITE : DE LA SENSIBILISATION AU MILITANTISME. UN EXPERT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Reste à aborder une dernière situation d'expertise (Barbier *et al.*, 2013), et une ultime « figure de l'expert » (Bourdin, 1995), qui se déploie dans une subjectivité exacerbée, à travers un véritable « militantisme technicien ». Ici, il est plus complexe de définir des stratégies différenciées selon que l'on a affaire à des techniciens ou des experts. Ce troisième cas est fondé en premier lieu sur l'habileté à savoir « jouer sur le terrain du politique » et à détourner les règles de la bureaucratie lorsque c'est nécessaire, et en second lieu sur la défense de l'intérêt général, que les élus seraient incapables d'assurer pleinement.

Elle se fonde à nouveau sur la prétention d'une incompatibilité entre les différentes temporalités des acteurs, et leur inscription sur le terrain. Paradoxalement, et de par leur rôle, les experts et techniciens seraient plus en phase avec la réalité, que les élus, pris dans de nombreux enjeux et les nécessités d'arbitrer, auraient parfois tendance à oublier : « *Ils croient tout savoir, qu'on intervient sur leur terrain à eux* »⁴²⁸.

➤ *La sphère technique comme garante d'un intérêt général apolitique*

Ce troisième groupe est caractérisable par une démarche volontaire de « détournement de l'action publique » quasiment subversive, ou *a minima* par la volonté d'influer sur celle-ci. Ainsi, certains proposent un discours dans lequel leur fonction n'est plus uniquement celle d'aide à la décision, mais d'influence sur celle-ci. Pour exemple, voici les propos d'un des interviewés :

« [Au sujet du développement durable] *C'est réfléchir autrement et plus intelligemment sur euh...sur beaucoup de questions c'est aussi essayer de titiller un petit peu les élus, [...] sur certaines choses qui fâchent, et bien*

⁴²⁸ Entretien avec un membre d'Empreinte-Paysage, en charge de la maîtrise d'œuvre paysagisme, mené le 14 mai 2014.

justement pour arriver à un autre résultat que celui classique. [...] les pousser un peu dans leurs limites, réveiller leur conscience, voilà... Si on ne les pousse pas, si on ne les sensibilise pas, on n'avance pas forcément non plus. »⁴²⁹

Nous retrouvons ici une conception de l'expertise basée sur un rôle pédagogique poussé jusqu'à la sensibilisation, voire une forme de militantisme. La volonté de « réveiller les consciences » dénote bien cette prise de position, et montre que l'exercice d'expertise peut également être le lieu d'une expression subjective. Parfois, ce rôle militant est poussé jusqu'à l'extrême, et le technicien se considère alors « au service de l'intérêt général » :

*« Certains techniciens ne se considèrent pas comme au service d'une équipe, mais comme au service de l'intérêt public, et de ce fait, ces techniciens-là ont tendance parfois, à être un peu critique du binôme technicien-élu [...] Et c'est heureux parce que c'est ça, aujourd'hui, qui fait qu'on commence à parler d'un écoquartier. »*⁴³⁰

La possibilité pour l'expert de se poser comme défenseur de l'intérêt général tient à sa position qui lui permet de s'extraire des enjeux municipaux, ce que l'élu, même s'il est animé de convictions, ne saurait faire : « *Après le bureau d'études techniques, ... c'est son rôle de..., prendre cette place. Le politique de lui-même il va jamais la prendre. Lui il a besoin de répondre à ses administrés, d'avoir un consensus.* »⁴³¹

Fréquemment, ces prises de position sont assorties d'une appétence pour la chose politique. Plusieurs experts évoquent ainsi un véritable plaisir à savoir jouer de leur connaissance des mécanismes de l'organisation, et des rouages politiques.

⁴²⁹ Entretien avec un membre de l'ancienne AMO ARC-AME – Airele, en charge du développement durable et de la biodiversité, mené le 29 juillet 2011.

⁴³⁰ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 30 août 2011.

⁴³¹ Entretien avec un membre de l'ancienne AMO ARC-AME – Airele, en charge du développement durable et de la biodiversité, mené le 29 juillet 2011.

- *De la virtuosité des experts et techniciens : défendre son approche, mettre en œuvre des compétences politiques et détourner les processus décisionnels et bureaucratiques*

Adopter une posture telle que celle-ci implique d'abord de savoir défendre son approche, d'être en capacité de développer un argumentaire étayé, bref, d'être convaincant et persuasif. La « métaphore du concessionnaire » élaborée par l'un des enquêtés exprime particulièrement bien cette idée :

« Moi je suis toujours dans les comparaisons avec les bagnoles quoi, enfin voilà... on veut une voiture blanche, ou on veut une voiture noire... la voiture noire elle se salit plus vite et elle se griffe tout le temps et la voiture blanche faut la laver tous les trois mois avant qu'on se rende compte qu'elle est sale quoi, et les griffes on les voit pas. Mais vous faites ce que vous voulez ! Quand on a des convictions, on essaie de décrire... Si on veut que le mec il achète une voiture noire on va lui dire que c'est génial ! On va lui dire que c'est une voiture de ministre et... on présente les choses d'une certaine façon. On a notre solution idéale, on la connaît. Tout est dans la façon de présenter les avantages et les inconvénients [...] On a chacun notre sensibilité quoi...»⁴³².

Tout se joue donc dans la capacité à savoir défendre sa sensibilité propre, grâce à des capacités argumentatives développées. L'extrait démontre bien qu'il est possible de « vendre tout et son contraire ». L'enquêté commence d'abord par décrire « sa solution idéale », la « voiture blanche », avant de tenter paradoxalement de vendre la « voiture noire ».

Mais pouvoir développer un argumentaire, défendre son approche, suppose de particulièrement bien connaître les mécanismes de décision. Car encore faut-il être en mesure d'accéder au décideur. À ce titre, l'écrasante majorité des membres de la sphère technique insiste sur les capacités à connaître les ressorts de l'administration, à provoquer la décision, l'arbitrage, ou même la validation. Dans ce dernier cas, l'appareil politique est réduit à une forme de chambre d'enregistrement, qui se contente d'avaliser les propositions qu'on lui remet. Comme le mentionne un interviewé : *« c'est politique, on sait assez bien comment ça marche. »*⁴³³

⁴³² Entretien avec un membre du BET Ma-Geo, en charge de la maîtrise d'œuvre urbaine et VRD, mené le 16 septembre 2014.

⁴³³ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, déléguataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 novembre 2014.

« Moi j'aime bien. C'est un casse-tête, mais... c'est révélateur.... Il faut savoir se faufiler dans tout ça, et réussir à avoir en contact les bonnes personnes.... qui savent prendre les décisions,... dans une complexité, mais dans laquelle finalement on finit assez rapidement à se repérer, qui a du poids,..., et du coup qui actionner, et même en interne, c'est actionner tel levier. »⁴³⁴

Outre le fait de savoir « actionner les bons leviers », il est parfois simplement question de parvenir à obtenir des arbitrages, et ainsi de dépasser le stade de la non-décision. En particulier, l'alternance politique a introduit un temps de flottement, qui a pu constituer un problème pour l'aménagement, dont il était nécessaire qu'il se poursuive en dépit du temps électoral. Ici se joue la capacité à obtenir des arbitrages, qui induisent un positionnement de la part des élus, voire une validation. À ce titre, certains enquêtés, face à la difficulté à provoquer la décision, considèrent que l'absence de réponse vaut accord, et en jouent :

« Nous on fait des notes aux gens concernés. On essaie de pas se tromper avec les villes de Roubaix, Tourcoing et la communauté. [...] Quelques fois ça arrive que je ne pose pas la question, que je rédige plutôt un courrier, une note, en disant "je vais faire ça", et euh... globalement euh... le non-dit c'est que soit ils me disent non, soit ils me disent rien... parce que leur poser une question ça les projette dans des débats euh... dont ils ne se sortent pas. »⁴³⁵

Tout ceci conduit à donner une position réellement centrale à la Société d'Économie Mixte en charge de l'aménagement : « *La SEM est dans le côté on aménage et on propose. Les élus valident et financent* »⁴³⁶. Nous y reviendrons au cours du prochain chapitre.

L'expert se réalise donc également dans le développement de ses compétences politiques, autant de par sa connaissance des rapports locaux entre élus que dans sa capacité à présenter sa posture comme relevant de la défense de l'intérêt général. C'est aussi là que se joue le « devenir expert » : une certaine maîtrise du politique, absolument indispensable.

⁴³⁴ *Ibid.*

⁴³⁵ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 18 mai 2015.

⁴³⁶ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 mars 2014.

3.4 - UNE TYPOLOGIE DES ENGAGEMENTS DE LA SPHÈRE TECHNIQUE : DE L'AIDE À LA DÉCISION AU MILITANTISME

Ces appropriations, rôles, et stratégies, dessinent une pluralité de formes d'engagement vis-à-vis du projet, que nous figurons au sein du tableau suivant. À nouveau, il est nécessaire d'insister sur la porosité entre les trois cas, la typologie représentant plus un *continuum* progressif de l'engagement expert qu'une catégorisation stricte.

<i>Appropriation du rôle</i>	<i>Aide à la décision</i>	<i>Extériorité</i>	<i>Sensibilisation - Militantisme</i>
<i>Provenance de l'expertise</i>	Majoritairement interne	Interne et externe	Majoritairement externe
<i>Justification générale</i>	Les élus représentent l'intérêt général	Les élus sont contraints, il faut les pousser à arbitrer et à respecter les ambitions initiales du projet	Il est nécessaire de s'extraire des enjeux politiques locaux pour assurer l'intérêt général
<i>Justification des techniciens</i>	Rapport de loyauté et à un collectif	La permanence des techniciens, en comparaison des élus, les obligent à devenir les garants du projet	<i>Sans différenciation notable</i>
<i>Justification des experts</i>	Rapport de clientèle et déontologique	Faire respecter les ambitions du projet au quotidien	<i>Sans différenciation notable</i>
<i>Rapport au politique</i>	Déférence	Neutralité	Opposition partielle ou complète, voire dépolitisation

Tableau 4 : Les gradients d'engagements de l'expert

Au regard des précédentes analyses, il convient donc de nuancer notre hypothèse d'une opposition franche entre expertise interne et expertise externe. La différenciation se manifeste en grande partie dans les motifs d'engagement et la justification des comportements, plutôt que dans ces derniers en tant que tels. Aussi, il est possible de mettre en lumière les trois

appropriations de rôles décrites ci-dessus dans l'ensemble de la sphère technique. Nous avons affaire à une multiplicité d'appropriations selon les situations, les membres de la sphère technique passant d'une conception de leur rôle à une autre, raison pour laquelle il convient de parler d'un gradient. C'est dans les ordres de justification qu'émergent les plus fortes disparités, à l'exception du cas du « militantisme technicien », qui ne permet pas d'affirmer un réel contraste. Si la subjectivité est présente dans l'ensemble du processus d'expertise, certains font le choix de la mettre volontairement en avant, alors que d'autres cherchent à la contenir et la limiter.

À ce stade de la réflexion, André Micoud (2007) apporte des outils précieux pour comprendre les raisons de l'engagement environnementaliste chez les acteurs de l'expertise. Défendant l'idée que les outils de la sociologie des mobilisations ne permettent pas de rendre compte pleinement de la figure de « l'expert-militant » dans le champ particulier de l'environnementalisme, il tente de lui substituer un « être-vivant sensible ». L'argument est que la spécificité de l'environnement appelle nécessairement une inscription sensible de la part de l'expert qui est intrinsèquement pris dans son objet. *« Parce que, précisément, l'environnement ici, avant que d'être objet à saisir et à agir, est d'abord littéralement milieu associé au sein duquel l'être sensible sensoriel est immergé, qui ne se définit lui-même qu'en rapport et de relation et de séparation avec lui. Porter atteinte à un tel environnement, c'est du même mouvement affecter l'être qui s'est construit en s'y mouvant »* (Ibid., 130). Nous ne pouvons que rejoindre la précédente analyse sur le fond. En revanche, dans notre cas et en particulier dans ce chapitre, la notion d'engagement apparaît suffisante pour rendre compte des relations que les experts et les membres de la sphère technique entretiennent avec le politique.

Sans préjuger plus avant des motifs de cet engagement, reste que les techniciens et experts n'ont dans l'absolu aucun pouvoir décisionnel, mais exercent une influence de premier ordre sur le processus de concertation, qu'ils confisquent fréquemment. En effet, l'incapacité des politiques et usagers à participer à un débat dont ils ne détiennent pas les clés de compréhension confère un pouvoir important à la sphère technique. Celle-ci bénéficie d'une légitimité à peine contestée.

Ces différentes postures qui mettent en jeu des valeurs déontologiques, mais également éthiques, et parfois affectives et personnelles sont certes très contrastées, et les quelques cas que nous avons recensés ci-dessus ne rendent probablement pas compte de toute leur richesse. En revanche, elles pointent toutes des formes de subjectivation du projet et du rôle de ses parties

prenantes, qui induisent conséquemment un dépassement des prérogatives de l'expert, alors entendu dans un sens large. L'expertise, qu'importe d'où elle provient, ne se restreint alors évidemment plus à un dispositif d'aide à la décision. Aussi, qu'importe la conception de leur rôle, les membres de la sphère technique exercent une influence de premier ordre dans le projet, que ce soit dans son contenu ou dans sa mise en œuvre et dans l'ensemble de ses dimensions, la question de la nature en faisant partie. Car au-delà du poids des convictions et des représentations des acteurs, l'appréhension techniciste est renforcée par la position de médiatrice que la sphère technique occupe, tel que nous le verrons au cours du prochain chapitre, consacré à une généralisation des différents processus décisionnels à l'œuvre à l'Union.

4 - MODES D'ACTION ET ORDRES DE JUSTIFICATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

Comme déjà précisé, la quasi-absence d'habitants, doublée d'une importante présence historique des associations sur le versant nord-est de la métropole lilloise, conduisent les secondes à occuper la majorité de l'espace décisionnel du projet dédié à la participation. À la fois en raison d'une désertion du site par ses résidents – due à la crise industrielle et au processus de réaménagement – et suite à l'accaparement des dispositifs de concertation par des « professionnels associatifs de la participation » (Nonjon, 2006), les habitants sont presque absents, tant du site, de l'espace matériel, que du projet.

C'est en grande partie pour cette raison que l'analyse que nous proposons dans cette thèse cible la sphère associative, véritablement omniprésente au sein des espaces décisionnels qui leurs sont accessibles. En revanche, de la même manière qu'il est réducteur de considérer les acteurs politiques ou la sphère technique d'un seul tenant comme nous l'avons vu précédemment, il y a bien une pluralité d'engagements associatifs. Tout l'enjeu consiste à ne pas réifier ces trois groupes socio-professionnels, dont la pertinence sera de toute façon progressivement mise en cause par notre analyse.

4.1 - THÉMATISER LES MOBILISATIONS ASSOCIATIVES : TROIS CATÉGORIES DOMINANTES AUX OBJETS NON-EXCLUSIFS

Afin d'éclairer le dense paysage associatif prenant part au programme de réaménagement de l'Union, il est envisageable de le segmenter en trois catégories en fonction de leurs objectifs et prétentions, non exclusives.

➤ *L'UPC, le Collectif de l'Union et l'éducation populaire*

La première est celle que l'Université Populaire et Citoyenne de Roubaix (UPC) et le Collectif de l'Union incarnent le mieux. L'UPC est fondée en 2004, sur le territoire roubaisien, avec la volonté de « *croiser les savoirs pour approfondir la Démocratie* »⁴³⁷. Plus précisément, cinq principes sont au fondement de l'association, « *Favoriser la parole du citoyen ; Formuler des "offres publiques de réflexion" ; Travailler dans la durée ; Croiser les savoirs dans leur diversité ; Capitaliser les savoirs échangés.* »⁴³⁸. Les actions mises en œuvre visent notamment l'organisation de cafés-citoyens, séminaires, débat et conférences publiques, portant sur des thématiques larges. Sont également initiées des « Équipes de Recherche-Action Sociale » (ERAS), croisant des acteurs universitaires et des publics non-avertis sur des sujets préétablis.

L'UPC ne se distingue pas par des objets d'engagements spécifiques, encore que la majorité de ses actions ciblent l'espace urbain dans un sens large, et les politiques publiques en règle générale. Elle se consacre tour à tour à la santé, à l'écologie, ou encore à l'histoire et au patrimoine industriel.

En 2012, une refonte partielle de l'UPC conduit à une reformulation de la charte initiale, précisant encore plus nettement sa visée d'éducation populaire, que sa dénomination révélait de toute façon d'ores et déjà. En effet, le fondement des universités populaires, sans en proposer un historique détaillé, repose d'abord sur le principe de formation d'adultes n'ayant plus accès à l'enseignement classique. À cela s'ajoute historiquement une forte dimension politique de ces universités (Premat, 2006). Actuellement, dans un contexte de développement de la démocratie participative, mais d'un maintien de l'opposition expert - profane, le développement de

⁴³⁷ UPC, 2004, *La Charte : croiser les savoirs pour approfondir la Démocratie*, [En Ligne], consulté le 25 octobre 2015, URL : <http://upc-roubaix.org/spip.php?article37>

⁴³⁸ *Ibid.*

compétences diverses pour les habitants et « citoyens », et l'*empowerment*⁴³⁹ apparaissent comme l'horizon incontournable de ces mouvements, qui considèrent que c'est là la seule façon de participer effectivement aux débats. Nous reviendrons plus loin sur les implications de ces principes dans les stratégies adoptées par l'UPC. Pour l'heure, remarquons simplement que le projet de l'Union n'est pas la vocation unique ni initiale de l'association.

En revanche, le Collectif de l'Union est quant à lui bien dédié spécifiquement à peser dans le projet de réaménagement et ses négociations. Fondé en mai 2005 à la suite d'un regroupement d'associations locales de riverains et d'anciens salariés de la zone⁴⁴⁰, il sollicite l'UPC pour un appui technique et organisationnel, qui conduit à faire de cette dernière un membre co-fondateur.

L'UPC exerce un poids considérable au sein du Collectif de l'Union, notamment parce que ses membres animent le collectif en question. L'UPC y insuffle donc sa visée d'éducation populaire, mais visant cette fois-ci directement la possibilité de participer aux discussions autour du projet. Cet aspect est déterminant pour comprendre la dynamique implicite à la conception des propositions émanant des associations dont il est ici question. L'un des objectifs généraux de l'UPC consiste à former les riverains aux enjeux sociaux des politiques locales. Cette initiative repose sur la philosophie d'une formation des habitants, qui ne vise pas leur professionnalisation, mais cible assurément la montée en compétence d'individus peu ou non investis dans la vie politique locale. Ces objectifs sont particulièrement explicites dans la citation suivante, extraite du texte de présentation du Collectif :

« Animé par l'Université Populaire et Citoyenne, le collectif de l'Union contribue aux actions d'éducation populaire de l'association. [...] Le collectif de l'Union constitue ainsi un espace d'initiatives citoyennes locales où l'expertise et la participation par les projets sont les leviers d'un nouveau

⁴³⁹ Nous ne reprenons pas à notre compte ce terme sujet à de nombreuses critiques (Breton, 1994 ; Damant, Paquet et Bélanger, 2001 ; Drolet, 1997). Si nous l'évoquons ici, c'est que l'UPC en a fait un de ses objectifs prioritaires dans le cadre de la modification de sa charte en 2012.

⁴⁴⁰ Ses membres sont les Anciens Salariés du Peignage de la Tossée, l'Union des Gens du Textile (UGT), le Groupe d'Actions des Demandeurs d'Emploi (GADE), l'Université Populaire et Citoyenne, la Cense de la Tossée, Habitat Écologique Partagé à l'Union.

mode de solidarité urbaine. [Il a pour objectif] de produire et définir des expertises sur le projet d'écoquartier. »⁴⁴¹

Ces modalités de mobilisation et de légitimation de la parole des habitants reposent sur l'argument qu'il faut être capable de participer aux débats techniques, en maîtrisant un minimum ses référents. La logique pourrait être résumée ainsi : puisque les dispositifs de démocratie locale sont insatisfaisants, il est indispensable de se doter des compétences et des éléments de langage adéquats pour tenter d'investir les processus de décision. Nous verrons plus loin l'influence de ces conceptions.

➤ *Les associations à visée naturaliste et environnementaliste*

En sus des groupements associatifs dédiés à l'éducation populaire, diverses associations sont mobilisées autour de la thématique environnementale du projet. En cela, la dimension durable du programme de réaménagement a probablement renforcé la présence d'associations dédiées à ces questions. On en dénombre au minimum quatre : *Entrelianes* (Lille), qui définit son objectif comme celui de faire découvrir la « biodiversité de proximité » ; *Astuce* (Roubaix), qui tente de sensibiliser les populations précaires à l'écologie ; *la Cense de la Tossée* (Tourcoing), qui porte un projet de ferme urbaine coopérative sur le site de l'Union ; Habitat Écologique Partagé (HEP), qui cherche à développer un projet d'habitat participatif écologique, également sur le site de l'Union.

Au sein de ces dernières, certaines appartiennent au Collectif de l'Union (*HEP, la Cense de la Tossée*), d'autres ont souhaité s'en démarquer (*Entrelianes, Astuces*), et agissent donc pour leur propre compte. Les deux premières peuvent être considérées dans la mouvance environnementaliste, en défendant par exemple le principe des « villes en transition »⁴⁴². Le paradigme sous-jacent est celui de limiter l'impact des villes sur l'environnement, en proposant d'autres modes d'urbanisation concrets, raison pour laquelle ce sont de véritables projets

⁴⁴¹ Présentation visible sur le site internet officiel de l'association. URL : <http://collectif-union.org/spip.php?article5>

⁴⁴² Le mouvement des villes en transition est un réseau d'acteurs locaux fondé sur le principe d'une action essentiellement associative visant la transition écologique des villes, d'origine anglo-saxonne. Pour plus de détails, se référer à : KRAUZ A., 2014, « Les villes en transition, l'ambition d'une alternative urbaine », *Métropolitiques*. [En Ligne], consulté le 30 septembre 2016, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-villes-en-transition-1.html>

opérationnels et « matériels » qui sont portés. Les deux autres associations ciblent plus spécifiquement les thématiques de la biodiversité et de la nature en ville, ce qui nous conduit à les qualifier de naturalistes. Leurs activités consistent en des ateliers de découverte, de sensibilisation à la biodiversité urbaine, voire d'élaboration d'un diagnostic sur ces sujets, à travers le dispositif des « Ateliers Quartier Nature » (voir chapitre VIII, sous-section 3.1). Défendant des objets très proches, ces deux dernières collaborent fréquemment.

Tel que le révéleront plusieurs discussions informelles, la volonté de « faire à côté » du Collectif de l'Union dénote de rapports cordiaux, mais occasionnellement tumultueux avec ce dernier, et plus spécifiquement avec l'UPC, accusée de monopoliser et de s'approprier « la parole associative » et tendant ainsi à l'unifier et à invisibiliser sa diversité. Ici, c'est l'indépendance d'associations qui est en jeu, car elles craignent de se faire absorber par une structure certes contestatrice, mais reconnue politiquement et disposant localement d'un poids certain. À ce sujet, un membre de la maîtrise d'ouvrage nous confie : « *Certaines associations ont plus de poids que d'autres. Clairement, quand on reçoit un mail de leur part [Le Collectif de l'Union], on le lit, et on en parle en interne* »⁴⁴³.

Pour les associations de ce deuxième type, il s'agit simultanément de conserver la spécificité de ses idées et valeurs, et de se frayer un chemin dans les règles implicites des politiques locales, également pour renforcer progressivement le pouvoir de sa structure, et par extension, l'obtention de subventions, un enjeu loin d'être anodin.

➤ *Les associations de riverains et de défense du patrimoine industriel*

Le dernier type regroupe des associations de riverains et de défense du patrimoine industriel. Le choix de les subsumer sous la même catégorie provient de leur fort ancrage territorial, malgré des différences importantes par ailleurs. Les premiers sont notamment le collectif *Raz' pas mon quartier*, né en réaction à l'annonce de la démolition de l'îlot Stephenson, quartier résidentiel au cœur du périmètre de l'Union, et l'*Association Citoyenne des Résidents (sic.) de l'Ouest Wattrelosien* (ACROW).

⁴⁴³ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 26 mars 2014.

Les seconds sont principalement représentés par deux groupements très proches, l'association des anciens salariés de la Tossée⁴⁴⁴, tentant de maintenir le patrimoine textile – en particulier immatériel, de nombreux discours sont axés sur les savoir-faire des ouvriers – et défendant la création d'un lieu de mémoire, des projets qui trouvent une extension au sein de l'Union des Gens du Textile (UGT), dont l'objectif est la réalisation d'une cité régionale du textile. L'UGT regroupe des associations et anciens ouvriers du textile de la métropole lilloise.

Dans les deux cas, l'attachement au site est important, et inlassablement rappelé. Les deux formes mémorielles sont différentes, mais complémentaires. Il y est principalement revendiqué le vécu. C'est en particulier celui-ci qui représente à leurs yeux une véritable légitimité à prendre part au réaménagement de l'Union.

Cette description ne doit pas induire le lecteur en erreur. Dans les faits, les objectifs, méthodes et thématiques de ces trois types d'associations ne sont pas aussi segmentées. Elles collaborent souvent, mènent parfois des projets indépendants, mais partagent généralement des objectifs communs. En particulier, les deux premiers types d'associations ont en commun un caractère professionnel et représentent, en particulier pour l'UPC, de véritables entrepreneurs de mémoire (Buscatto, 2006), quand celles de riverains sont à la fois plus informelles, moins institutionnalisées, et surtout plus éphémères. Les membres sont inscrits de longue date, sont adhérents de plusieurs associations, et font parfois du travail associatif une activité à temps plein. On a ici affaire à deux modèles associatifs : le premier poursuit des objectifs à long terme, inatteignables puisque toujours à poursuivre et conforter (c'est le cas de l'éducation populaire), quand le second est dédié à la réalisation d'un projet spécifique et concret. Par exemple, l'association *Raz' pas mon quartier*, bien que toujours en place, s'investit désormais beaucoup moins dans le projet depuis l'obtention de la réhabilitation des logements. Certains membres en appellent ainsi à sa dissolution⁴⁴⁵.

Pour l'ensemble de ces associations, qu'elles cherchent à s'en distinguer ou au contraire à s'appuyer sur elle, l'UPC a joué un rôle majeur. Ayant développé au fil des années un sens aigu de la participation et des enjeux politiques, elle a assurément fait bénéficier les autres groupements associatifs de ses compétences, tant techniques que relationnelles.

⁴⁴⁴ En référence au Peignage de la Tossée, ancienne industrie du site et employeur majeur. Voir Chapitre IV, section 1.

⁴⁴⁵ Entretien avec une riveraine de l'Union, mené le 06 novembre 2014.

4.2 - JOUER SUR LE TERRAIN DES EXPERTS : L'EXPERTISE D'USAGE ET LA CONTRE-EXPERTISE TECHNIQUE : LES CAS DE L'UPC ET DES PORTRAITS-NATURE

Si différents modèles associatifs peuvent être mis en évidence, il en va de même pour les stratégies déployées afin de peser dans le projet. Or, ces dernières ne peuvent être comprises qu'en relation avec le caractère technique de l'opération complexe que représente le projet de l'Union. Car l'injonction à renforcer la participation et à inclure les acteurs associatifs se heurte justement à la nécessité de maîtriser des savoirs et *a minima*, les bases d'une discipline aussi technocratique que l'urbanisme.

Malgré le « tournant délibératif », la monopolisation technicienne et experte perdue à mettre en cause la légitimité d'autres groupes sociaux à intervenir sur les thématiques de l'urbanisme, et plus spécifiquement de la biodiversité et de la nature en contexte urbain, qui fait désormais partie intégrante de la discipline. Au sein de la sociologie, cette problématique est fréquemment abordée par le biais des rapports entre experts et profanes. Nous partirons de cette distinction pour en souligner les limites sur un plan analytique.

- *Reconnaissance d'une « expertise d'usage » et maintien d'une non-équivalence entre savoirs profanes et savoirs objectifs*

Face aux experts, il est courant de décrire des postures profanes. Une part importante de la littérature académique est précisément consacrée aux rapports entre les deux types de savoir qui en découlent⁴⁵⁰. L'une des questions centrales est alors celle des processus de légitimation de ces savoirs locaux : leur cadre de formulation, mais également les modalités de leur prise en compte.

Les sujets experts sont considérés comme tels, car ils sont les dépositaires d'un capital de connaissances jugées suffisantes pour faire autorité dans un domaine déterminé, tandis que les sujets dits profanes sont envisagés comme limités dans leurs connaissances et compétences. Étant identifiés de la sorte, il devient impossible pour eux de se positionner sur des questions

⁴⁵⁰ Citons entre autres Agnès Fortier, Pierre Alphanéry, Béatrice Bonfils, Maud Simonet, ou encore Sandrine Garcia.

qui sont supposées dépasser leur savoir, alors même que les décisions les concernent au premier chef, notamment lorsqu'elles ont une incidence sur leur cadre de vie.

Les récentes et nombreuses initiatives en faveur d'une démocratie locale et participative ont contribué à redéfinir la place du profane⁴⁵¹, en mettant progressivement en avant un « savoir expérientiel » (Grimaldi, 2010). Il devient désormais possible, et même souhaitable pour le profane de se faire entendre. Selon cette approche, l'expérience vécue et la connaissance du local lui donnerait des compétences, que l'expert, non-inscrit sur le territoire, ne maîtriserait pas. Il s'agit là de reconnaître une « expertise d'usage » (Blondiaux, 2008).

Pour Jean-Yves Trepos, le recours à l'expertise s'inscrit avant tout dans un renouvellement des formes de légitimation de l'action publique (Trépos, 1996). Inspirés par ce dernier et Sybille Van den Hove (2000), Céline Granjou et ses coauteurs appliquent la précédente analyse au cas de l'expertise non-institutionnelle : intégrer les avis locaux, dans un contexte de contestation partielle de l'activité d'expertise procure un « gain d'indiscutabilité » (Granjou, Mauz et Cosson, 2010). La démocratie locale et participative devient une nouvelle forme de justification des décisions. La prise en compte de « la parole des habitants », qu'elle représente un outil de communication ou qu'elle induise une réelle inflexion de la politique locale, permet de délégitimer les éventuelles contestations riveraines. Ce phénomène peut s'illustrer de différentes manières : ainsi, la participation peut constituer une « machine à éradiquer le conflit » ; une « manipulation » ou encore un « simulacre » (Blondiaux, 2007)⁴⁵².

Outre la minoration consciente ou inconsciente de ces savoirs locaux partiellement reconnus, reste que se maintient une non-équivalence : considérés comme issus de l'expérience individuelle et par extension subjectifs, les savoirs d'habitants ou d'usagers ne bénéficient pas de la même reconnaissance que les savoirs experts, qui continuent de conditionner pour une large part les politiques publiques locales. À titre d'exemple, la posture de certains sociologues continue à alimenter cette dichotomie : certains peuvent être qualifiés « d'experts en savoirs profanes » (Nonjon, 2006). La multiplication du recours au sociologue dans le champ de l'expertise souligne indiscutablement le maintien d'une iniquité tacite entre les types de savoirs. Les sciences sociales deviennent les traductrices de la connaissance locale en savoir expert.

⁴⁵¹ Voir en particulier la *Convention sur la diversité biologique*, issue du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, déjà mentionnée. Pour une analyse de la place des savoirs naturalistes locaux dans les débats, voir : ROUSSEL B., 2005, « Savoirs locaux et conservation de la biodiversité : renforcer la représentation des communautés », *Mouvements*, 4, 41 : p. 82-88.

⁴⁵² Précisons ici qu'il ne s'agit pas pour Loïc Blondiaux de formuler une critique unilatérale de la démocratie participative. Il propose au contraire un « plaidoyer contradictoire ».

Cette impossibilité de penser l'intégration des expériences locales sans retraduction invalide en partie l'idée d'une démocratie directe, sans médiation par un corps expert.

Or, les tendances analysées au sein du projet de l'Union, concernant notamment la posture des différents groupes de sujets dits profanes, sont diverses et nous conduisent à limiter la portée de la distinction expert – profane.

➤ *La contre-expertise associative : le contre-projet du collectif de l'Union et l'Atelier Quartier(s) Nature*

L'enquête menée sur le programme de reconversion du site de l'Union a mis en évidence trois types de stratégies mises en œuvre par des groupements associatifs. Celles-ci révèlent d'abord que l'investissement de ces groupes ne se limite pas aux dispositifs de participation institués, mais déborde leur cadre.

La première tendance consiste en l'élaboration d'une forme de contre-expertise associative. Un premier exemple nous est offert par les actions du Collectif de l'Union. En 2010, celui-ci soumet à la société d'économie mixte en charge de la maîtrise d'ouvrage des « propositions complémentaires au schéma directeur »⁴⁵⁴, qui respectent l'ensemble des critères techniques de faisabilité, opérationnels, financiers, d'une opération d'aménagement urbain.

Se dotant d'une aide technique par le biais d'architectes-urbanistes (Sylvain Coquerel et Lucien Kroll), les différents membres du Collectif travaillent durant plusieurs mois à un projet qui serait porté par les riverains. Ce processus concerne l'ensemble de la thématique urbaine de l'aménagement, en étant décliné sur huit propositions générales. Elles ciblent en premier lieu les rapports du projet au tissu urbain existant : il s'agit par exemple de « désenclaver le site, intégrer l'Union dans un plan d'ensemble »⁴⁵⁶. L'attention est également portée à l'appropriation du projet par les riverains, relativement peu investis dans la démarche institutionnelle de concertation. Enfin il est question, à travers plusieurs propositions, d'adopter un mode constructif inspiré de modalités d'habitat écologique. La question de la biodiversité est sous-jacente aux thématiques abordées, mais finalement assez peu explicitée.

⁴⁵⁴ UNIVERSITÉ POPULAIRE ET CITOYENNE (UPC), 2011, « De l'Alma à l'Union : vers un éco-quartier exemplaire ? », *Les cahiers de l'UPC* – Roubaix, février 2011.

⁴⁵⁶ *Ibid.*

Une autre illustration de la stratégie de contre-expertise associative se retrouve au sein du dispositif des « portraits-nature de quartier ». En 2008, le comité de quartier Fresnoy-Mackellerie à Roubaix, l'un des quartiers limitrophes du projet de l'union, souhaite organiser un « diagnostic environnemental et participatif » de son territoire d'intervention. Il sollicite alors l'association naturaliste *Entrelianes* pour un appui méthodologique et technique, qui se soldera par la création de l'« Atelier Quartier(s) Nature » de Roubaix. Consistant en des ballades urbaines répétées (entre 4 et 5) sur un territoire prédéfini, celles-ci accueillent généralement un animateur formé à l'écologie en plus des membres de l'association *Entrelianes*, et une vingtaine de participants profanes. Les déambulations donnent ensuite lieu à une restitution à laquelle sont invités des acteurs politiques, l'objectif étant d'influencer les orientations en matière d'aménagement pour favoriser davantage la biodiversité.

Les participants, fortement invités par les organisateurs, s'approprient ainsi des notions telles que la connectivité écologique, les corridors, la biodiversité, et certaines connaissances en matière d'identification de la faune et de la flore, avec plus ou moins de succès. Dans ce cas de figure comme dans le précédent, l'emploi de termes techniques, d'un lexique « d'écologue profane », ou « d'urbaniste amateur », procure déjà un gain de légitimité pour participer aux processus décisionnels participatifs de l'Union. En outre, la formation progressive de projets alternatifs relève nettement de la contre-expertise.

Nous reviendrons plus précisément sur le contenu de ce dispositif à l'occasion du Chapitre VIII, dédié à la question des représentations et expériences de l'environnement effectivement mises en lumière par l'enquête menée au cours de cette thèse. Ce que nous souhaitons pointer ici, y compris à travers le contre-projet élaboré par le collectif de l'Union, est bien la stratégie de contre-expertise, plus que son contenu et son déroulement. Par ailleurs, des biais et ordres de justification différents sont employés par d'autres acteurs associatifs

4.3 - FAIRE VALOIR UN RAPPORT AFFECTIF ET L'EXPÉRIENCE VÉCUE DU TERRITOIRE

Parallèlement, d'autres associations et groupements citoyens tentent d'imposer une approche différente. Il n'est plus uniquement question de contre-expertise, mais d'un positionnement alternatif. Plutôt que de « jouer » sur le terrain des experts, la stratégie consiste à déplacer la focale.

Par exemple, les membres de l'association *Raz' pas mon quartier* ont en partie axé leur argumentaire sur la nécessité de « respecter leur passé ». Aux yeux de beaucoup, c'est l'ensemble de leur vie sociale, professionnelle et personnelle qui dépend de cette inscription spatiale. Il leur semble inconcevable d'envisager une quelconque mobilité résidentielle, qui plus est si celle-ci est contrainte. L'expérience vécue des usagers et habitants de l'Union est érigée en valeur maîtresse par les acteurs associatifs précédemment évoqués, qui représentent alors particulièrement bien ces « entrepreneurs de mémoire ».

Ce constat est plus généralement pertinent pour la défense du patrimoine industriel lié au site. Les discours des anciens ouvriers du textile regroupés dans l'association des Anciens salariés de la Tossée font valoir l'attachement au territoire, des propos assortis de considérations très positives sur un « âge d'or révolu ». Sur le ton du regret, on évoque les souvenirs d'un espace vivant, de relations amicales, d'entraide et de solidarité entre des travailleurs aux multiples origines ethno-géographiques, se regroupant après leur journée de travail au café tout proche pour partager une boisson et les événements de la journée. Et ce vécu constitue un argument en soi.

Ces stratégies différenciées visant à investir le processus de réaménagement de l'Union ont en commun de questionner le caractère démocratique de la prise de décision dans l'aménagement. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de définir les modalités techniques visant à réintroduire une nature essentiellement définie par la maîtrise d'ouvrage du projet⁴⁵⁷. Que les associatifs fassent valoir leur contre-expertise ou utilisent un rapport émotionnel au territoire comme argument, ils font preuve d'une grande inventivité pour peser sur les processus décisionnels au sein desquels ils sont à la fois invités et cantonnés.

Ce type d'engagement peut parfois être assorti de stratégies alternatives, qui cherchent à « court-circuiter » les mécanismes de décision officiels. En règle générale, la forte inscription territoriale de ces acteurs leur permet à la fois de trouver un relai au sein des associations présentes, mais également de passer outre le dispositif délibératif, grâce à une connaissance certaine des relations politiques locales. Ils savent alors mobiliser directement leurs élus, lorsqu'ils ne s'estiment pas satisfaits de la situation. Plusieurs situations conflictuelles entre l'association *Raz' pas mon quartier* et la SEM Ville renouvelée ont ainsi été l'occasion pour les acteurs associatifs de faire directement appel au maire pour obtenir gain de cause.

⁴⁵⁷ Ici, nous n'anticiperons pas plus sur cette idée, puisqu'elle sera traitée à l'occasion du Chapitre VIII dédié spécifiquement aux représentations de la nature à l'Union.

Sur ce point et cette capacité à savoir jouer des mécanismes de décision et d'organisation, le cas de l'association ACROW est particulièrement éclairant. Déjà, l'acronyme à double sens révèle une volonté de constituer une ombre au tableau, de rappeler que malgré la forte communication de la maîtrise d'ouvrage au sujet du succès des dispositifs participatifs, ceux-ci ne se déroulent justement pas sans accroc. Ensuite, la structure-même de l'association, fondée à l'initiative d'un seul membre, démontre cette capacité de détournement des « règles du jeu ». La vocation de l'association est, comme nous le révèle son membre actif, de pouvoir participer aux processus décisionnels participatifs sans passer par une structure au sein de laquelle il ne se reconnaîtrait pas. Car l'organisation de la participation à l'Union est pensée de telle sorte que seules des structures – qu'elles soient publiques ou privées – puissent s'inscrire dans la conception du projet. Monter une sorte « d'association écran » était donc la seule possibilité de court-circuiter cette organisation.

Tout ceci révèle une forte inventivité de la part des acteurs associatifs, tant dans leur capacité à mobiliser des ordres de légitimation très divers, voire contradictoires, que dans leurs aptitudes à détourner les mécanismes organisationnels du projet.

4.4 - APPROPRIATIONS, RÔLES ET STRATÉGIES DES ACTEURS DU PROJET DE L'UNION. LES LIMITES DES ANALYSES TYPOLOGIQUES

La mise en évidence des appropriations, rôles, ordres de justification et stratégies déployées par les acteurs du projet de l'Union révèle d'abord une véritable richesse sociologique, probablement sous-estimée par une analyse nécessairement parcellaire. Celle-ci démontre avant tout que, loin de se cantonner à leur rôle assigné, l'ensemble des groupes du trinôme habitants/associations – techniciens – élus n'hésitent pas à dépasser leurs prérogatives et attributions, à s'approprier leur rôle, et parfois à détourner les mécanismes de décision du projet. Toutes ces considérations nous conduisent à mettre partiellement en cause la pertinence de deux typologies particulières, que nous évoquions en introduction à ce chapitre : l'analyse tripartite élu – sphère technique – habitants associatifs ; la distinction opposant experts et profanes.

En particulier, constater le partage et l'interchangeabilité par l'ensemble des groupes de leurs sources de légitimation, tantôt empruntées à l'expertise, tantôt au politique et reposant en d'autres occasions sur l'ancrage territorial des individus, limite la pertinence d'un schéma

actancier tripartite. Un technicien peut justifier son action par son attachement progressive au projet, induisant ainsi une argumentation d'ordre émotionnelle et affective de ses actions ; un expert peut se considérer neutre et au service de l'intérêt général, et construit par là sa légitimité à observer une posture quasi-politique ; un élu n'hésite parfois pas à s'approprier un référentiel technique, dépolitisant littéralement ses choix en ayant recours à une rationalité ne permettant aucune négociation ou compromis, hors d'atteinte ; enfin un riverain peut faire valoir une expertise d'usage, un rapport affectif aux lieux, et une objectivité politique en se plaçant justement en dehors des enjeux politiques, éventuellement de façon simultanée. Il est ainsi plus que fréquent de « jouer sur le terrain de l'autre ».

Évidemment, cela ne suffit pas à nier toute réalité aux trois groupes socio-professionnels sus-cités : on observe une certaine cohérence de comportements à l'échelle de ces collectifs. Pourtant, cette cohérence n'est que limitée, et peut laisser la place aux individualités de s'exprimer. Il ne faut donc en aucun cas réifier ces trois types qui, plus que des catégories sociologiques réellement pertinentes, sont devenues parties intégrantes de l'action publique.

Ce constat est en outre renforcé par la mobilité de certains individus entre ces groupes aux frontières poreuses. Pour ne citer qu'un exemple, Astrid Scharly, ancienne Vice-présidente LMCU au développement durable, se définit ainsi, évidemment comme élue, mais également comme experte en ingénierie sociale⁴⁵⁹, et cofondatrice des associations « CRESUS ». Certes, il s'agit là d'un cas exceptionnel, mais pourtant symptomatique de la multiplicité de positions qu'occupent les acteurs de l'Union selon les temps et espaces sociaux dans lesquels ils se situent. Et ces différentes postures exercent nécessairement des influences mutuelles entre elles.

Aussi, une telle catégorisation à trois termes est probablement intéressante en tant que « porte d'entrée analytique », mais ne saurait constituer une finalité. Plus précisément, elle ne peut en aucun cas expliquer systématiquement les comportements des acteurs sociaux.

Ce chapitre aura également été l'occasion de préciser en partie les processus décisionnels : au-delà de l'organisation officielle, de tenter de saisir des mécanismes officieux, en respectant le principe édicté au cours de la seconde partie, à savoir de « dessiner les processus de décision par leurs contours », en retranscrivant des jeux informels, non-dits, discussions de couloir, actions de lobbying et autres relations extra-organisationnelles. Car l'analyse de la

⁴⁵⁹ Elle occupe un emploi chez AS-Conseil, avec le rôle qu'elle définit elle-même comme étant de prodiguer des « conseils en organisation et stratégie pour la mise en application du grenelle de l'environnement en matière de précarité énergétique ».

décision ne peut se faire qu'en tenant compte de sa dimension processuelle, et en tentant de respecter toute sa complexité.

Au cours du prochain chapitre, nous tenterons de systématiser de grands modèles relationnels et systèmes d'interaction au sein des processus de décision, avec l'objectif principal de mettre en avant la position centrale de la sphère technique (Chapitre VII), avant de nous atteler à l'analyse des expériences de l'environnement (Chapitre VIII). C'est également là un moyen de nous extraire de cette répartition tripartite. Nous verrons en particulier que ce compte-rendu des processus de décision, par le biais des distinctions que nous avons tenté de mettre en cause, est déterminant pour comprendre les rapports à l'environnement : car ceux-ci semblent d'abord se jouer dans une relation expert – profane. Celle-ci constituera à nouveau une porte d'entrée, qui nous permettra de démontrer que la place de la nature en ville ne peut être approchée en ces seuls termes, mais qu'il y a bien une relation directe et d'influence réciproque entre processus de décision et expériences de l'environnement.

CHAPITRE VII : CONTINUITÉS ET RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE DU PROJET URBAIN : IMPÉRATIFS DE L’ACTION PUBLIQUE ET MÉDIATIONS AU SEIN DES PROCESSUS DÉCISIONNELS

Le chapitre précédent a permis de démontrer la diversité des attitudes, stratégies et appropriations que déploient les acteurs du projet de l’Union. Loin de se laisser enfermer au sein de catégories réifiantes, ils font preuve d’une réelle inventivité pour prendre part aux débats, parfois pour s’en extraire. En filigrane de ces analyses s’esquisse déjà le poids des convictions individuelles et collectives, sans lesquelles on ne saurait expliquer ces comportements. Par ailleurs, la limite des catégories d’analyse est déterminante pour l’analyse de ces systèmes d’interaction, et donc des processus décisionnels.

La première étape de ce chapitre permettra de réaffirmer que nous nous inscrivons dans une analyse processuelle de l’action publique et de son instrumentation (le projet urbain). C’est l’analyse du terrain qui nous conduit à cette conclusion : la juxtaposition de processus décisionnels pluriels fait coexister les divers impératifs de l’action publique au sein de dispositifs différents, ce que nous qualifierons de *superposition*, parfois à l’intérieur du même dispositif, phénomène que nous désignerons par le terme de *succession*.

Or, certains acteurs sont mieux positionnés que d’autres dans ces processus décisionnels. C’est en particulier le cas de la sphère technique, et plus spécifiquement de la

SEM Ville renouvelée, qui par une conjonction de facteurs se trouve placée dans des situations de médiations plus ou moins fortes, l'amenant à détenir un poids réel sur le contenu du projet et son déroulement. Aussi, s'il y a bien une coexistence des idéaux-types de la décision en matière d'action publique – délégation, délibération, pseudo-technocratie – la centralité de la sphère technique révèle la prédominance de processus décisionnels proto-technocratiques. C'est le cas, en premier lieu parce qu'il lui est accordée une position centrale du point de vue de la structure de l'organisation, la sphère technique représentant la principale médiatrice. En second lieu, cette position traduit l'importance accordée à la rationalité technique dans l'aménagement urbain, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'y prendre en compte les problématiques environnementales, éminemment « techniques » (*cf.* chapitre VIII). La centralité de la sphère technique au sein de la gouvernance du projet est donc double : elle est à la fois d'ordre organisationnel, et dépend de sa légitimité, ces deux dimensions étant évidemment liées.

Ceci nous permettra, d'une part, de confronter au terrain le concept de *médiateurs* de l'analyse cognitive des politiques publiques. D'autre part, on pourra également à cette occasion délimiter à nouveaux frais notre définition de l'expertise et de la sphère technique, en la nuancant au regard du rôle particulier de la SEM Ville renouvelée. Nous analyserons les expériences de l'environnement en tant que telles au cours du prochain chapitre (VIII), en insistant précisément sur le poids de la rationalité technique, ce chapitre constituant un préalable nécessaire à leur examen.

1 – DES PROCESSUS DÉCISIONNELS FONDÉS SUR DES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS, REPRÉSENTATIONNELS ET PROTO-TECHNOCRATIQUES

1.1 - LA GOUVERNANCE OFFICIELLE DU PROJET DE L'UNION : MASQUER LES STRUCTURES DERRIÈRE LES INSTANCES DU PROJET

Le projet de l'Union est particulièrement complexe à analyser du point de vue des processus décisionnels. Au-delà de la difficulté inhérente à prendre pour objet la décision dans le champ de l'action publique (Cf. chapitre II), le contexte du terrain rend encore plus ardue une telle approche. La multitude d'acteurs en présence assure un matériau riche et une population d'enquête conséquente, mais ne permet pas de préjuger de l'organisation effective, du poids des relations informelles et autres « conversations de couloir ». Si l'on peut analyser la présentation officielle de la gouvernance du projet, seule l'observation répétée des interactions entre acteurs aura permis de clarifier les mécanismes de décision, en mettant en lumière des phénomènes masqués et stratégies d'influence ou de positionnement, que nous avons déjà partiellement délimités au cours du chapitre VI.

➤ *L'organisation officielle du projet*

Avant d'aborder ces espaces relationnels, il est indispensable de repréciser la nature des principales instances du projet. En premier lieu, il est nécessaire de s'attarder sur l'organisation officielle de l'opération. La figure ci-contre en offre un aperçu.

Schéma organisationnel « officiel »

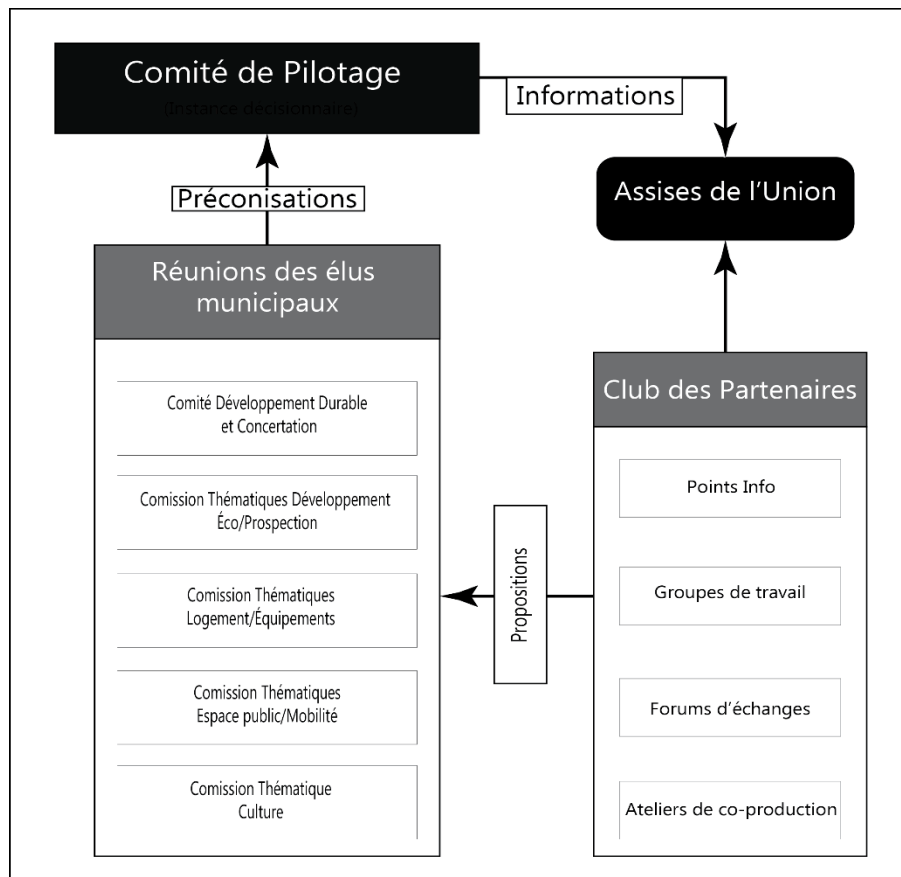


Figure 16 : Schéma de gouvernance (Réalisé par l'auteur, 2013)

L'instance décisionnaire centrale est le comité de pilotage formé par les maires des communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, ainsi que par les Vice-présidents de la communauté urbaine concernés par le projet de l'Union (à l'aménagement et l'urbanisme, aux finances et à l'économie, ainsi qu'au développement durable). Viennent ensuite les commissions politiques thématiques, au nombre de cinq. Celles-ci regroupent les élus municipaux en charge de la thématique (adjoint à l'urbanisme, à la culture, ou encore au développement durable), puis des agents de la SEM Ville renouvelée. Ces commissions formulent des préconisations, étudiées ensuite au sein du comité de pilotage.

Intervient enfin le « Club des Partenaires ». C'est principalement ici qu'est mise en œuvre la politique de gouvernance ouverte et de démocratie participative du projet régulièrement mise en avant. En atteste la rédaction en 2012 d'une « Charte de la participation de l'Union », qui « [...] vise à *informer, consulter, concerter, coproduire sur le projet de l'Union*. Cette démarche s'adresse à l'ensemble des citoyens concernés et contribue à déployer une nouvelle gouvernance du projet de l'Union impliquant l'ensemble des acteurs : élus,

techniciens et usagers. »⁴⁶⁰. Cette gouvernance passe par la mise en place d'instances dédiées, organisées en préalable aux processus décisionnels plus fermés (comités techniques et de pilotage notamment), et regroupées au sein du précédent club. Formé par les principales associations locales, les structures institutionnelles dédiées à la participation et les entreprises implantées ou prévoyant de s'implanter à l'Union, son rôle est d'élaborer des propositions à l'attention des commissions thématiques, qui relayeront ou non celles-ci au comité de pilotage. Le club des partenaires est composé de quatre temps : les points-infos, les groupes de travail, les forums d'échanges et enfin les ateliers de coproduction. Nous y reviendrons plus loin (sous-section 1.2).

Reste un dernier temps fort : celui des « Assises de l'Union ». Regroupant l'ensemble des parties prenantes du projet au cours d'une à deux journées, « *les Assises de l'Union constituent le point d'orgue de la participation dans l'opération d'aménagement. Point d'étape, qui est appelé à se renouveler régulièrement, ce temps d'échange et de travail organisé par l'aménageur vise à faire se rencontrer les différents types d'usagers, les équipes techniques, les élus et les partenaires institutionnels autour du projet de l'Union. À cette occasion l'état d'avancement et les perspectives du projet de l'Union est [sic.] présenté* »⁴⁶¹.

➤ *Une anonymisation de la décision*

La présentation de ces quelques instances-clés permet de mieux visualiser l'organisation du projet. Une première remarque s'impose, celle de la concentration des pouvoirs décisionnaires au sein du comité de pilotage. Le précédent schéma, réalisé à partir d'un modèle de présentation communiqué par la SEM Ville Renouvelée, semble pourtant décrire une organisation équilibrée, mettant visuellement les instances de conception du projet sur un plan horizontal dans une sorte de boucle au sein de laquelle chaque acteur a un poids similaire. Mais la nuance entre les termes employés – que nous avons repris à l'identique – est particulièrement explicite, si l'on veut bien admettre qu'elles représentent une influence croissante sur le processus décisionnel. Le rôle du club des partenaires se cantonne à l'élaboration ponctuelle de « propositions », quand les instances politiques locales, les commissions thématiques, formulent des « préconisations » à l'endroit des maires et élus communautaires, ultime instance

⁴⁶⁰ SEM VILLE RENOUVELÉE, 2012, *Charte de la participation de l'Union*, p.1.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p.4.

décisionnaire. Le rôle du comité de pilotage envers le club des partenaires se limite alors à « l'information ».

En dépit de l'important effort mené par l'aménageur pour faire valoir la place centrale d'une gouvernance ouverte du projet urbain, cette organisation « officielle » nous conduit à énoncer deux constats. Le premier a trait au maintien d'une démocratie dite de représentation. Il semble s'agir là d'un fait anodin, mais à trop vouloir faire des dispositifs participatifs le centre du débat, on en oublie parfois que la délégation du pouvoir aux représentants politiques demeure le fondement essentiel de notre régime démocratique. Aussi, et la précédente figure l'illustre particulièrement bien à travers sa répartition en deux colonnes, les dispositifs de participation ou de concertation ne sont pas nécessairement intégrés dans l'ensemble des processus décisionnels. Ils en sont parfois le socle, mais sont en d'autres temps menés parallèlement. Ceci permet d'ores et déjà d'entrevoir les deux formes démocratiques que sont la délégation et la délibération décrites à l'occasion du chapitre II, et de nourrir l'hypothèse que, loin de supplanter la démocratie représentative ou les formes délibératives, les dispositifs de participation s'y superposent.

Le second constat concerne quant à lui ce que la figure masque : elle invisibilise l'ensemble de ce que nous qualifions de sphère technique, alors même que ses acteurs sont présents dans tous les espaces institutionnels décrits par la figure précédente. L'illustration met en avant les instances *ad hoc*, créées dans le cadre du projet, et tait à la fois les structures pérennes qui y participent (collectivités territoriales, et à plus forte raison les BET et autres cabinets d'architecture ou d'urbanisme), ainsi que les acteurs situés au cœur de ces structures. Ce faisant, la présentation officielle tend à désincarner les mécanismes de conception du projet de l'Union. Pourtant, nous verrons au cours de ce chapitre que cette sphère technique joue un rôle plus qu'essentiel dans la conception du programme urbain, en particulier en raison de sa position de médiatrice qu'elle exerce à plusieurs niveaux organisationnels. Ces constats seront précisés au cours de cette section, à l'aide d'analyses de différentes configurations de décision ayant cours dans le projet de l'Union. Car là aussi, l'hétérogénéité est de mise. Nous verrons que ces configurations peuvent également être analysées en fonction du mode de légitimation – *l'impératif* – qui y préside.

1.2 – LA PLURALITÉ DES MODÈLES DÉCISIONNELS : SUPERPOSITION ET SUCCESSION DES DISPOSITIFS

Les processus décisionnels du projet de l'Union sont partagés entre trois modèles : le premier est celui de la représentation, qui désigne le fonctionnement habituel de la démocratie française. Il est qualifié ainsi en tant qu'il implique une délégation du pouvoir à des représentants élus. Le second, le modèle participatif, pointe l'irruption de dispositifs incluant la société civile dans l'élaboration de l'action publique, tels que définis au cours du chapitre II. Enfin, le troisième modèle est celui que nous qualifions ici de proto-technocratique, et consiste en un recours à une expertise technique pour la conception des politiques publiques.

Ces trois modèles sont des distinctions analytiques, mais ne sont pas réellement présents en tant que tels dans l'organisation du projet. En effet, les processus décisionnels sont multiples, et quasi-systématiquement partagés entre ces trois déclinaisons, à des degrés divers. Plus précisément, on verra que cette hétérogénéité s'exprime de deux manières : la première est celle de la *superposition* des dispositifs selon leur thématique. En effet, l'enquête démontre que certains aspects du projet sont gérés selon une procédure essentiellement participative, quand d'autres échappent totalement à cette logique. La seconde expression est celle de la *succession* des dispositifs au sein d'un même processus décisionnel thématique. Sur ce sujet, nous explorerons la façon dont la biodiversité urbaine est abordée dans le cadre du projet, par le biais d'un groupe de travail spécifique, en démontrant que le processus est configuré « en entonnoir ». D'abord conçu de façon semi-ouverte, puisqu'il intègre des membres de la société civile et des associations, il s'illustre ensuite par une fermeture progressive et une restriction des types d'acteurs y participant. Il se produit alors une transition allant d'une forme de gouvernance participative à un modèle proto-technocratique.

➤ *Les dispositifs de représentation au sein du projet*

Les difficultés organisationnelles du projet de l'Union sont relatives à son caractère intercommunal. Trois villes et une métropole⁴⁶² doivent ainsi collaborer, ce qui complexifie nécessairement le portage politique du programme. En réponse à cet enjeu, l'instance

⁴⁶² Au sens de la loi MAPTAM (LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), qui reconnaît l'existence de 15 métropoles, 13 de droit commun, dont fait partie la Métropole Européenne de Lille, et 2 au statut particulier, le Grand Paris, et la métropole d'Aix-Marseille Provence.

décisionnaire centrale est le comité de pilotage, exclusivement composé d'élus. Bien qu'il ne soit pas exclu que des membres extérieurs puissent intervenir dans le cadre de présentations au comité en question, seuls les politiques disposent d'un pouvoir d'arbitrage :

« La gouvernance du projet de l'Union vise à organiser et animer le portage politique en tenant compte de la spécificité intercommunale. Le comité de pilotage veille notamment au cadrage stratégique et réalise les arbitrages nécessaires tout au long du projet. Cette gouvernance s'enrichit d'une approche participative. »⁴⁶³

Nous précisons plus tôt (*cf.* chapitre V) que l'une des limites de notre enquête réside dans l'insuffisance du matériau recueilli dans le champ du politique, et plus spécifiquement du faible nombre d'entretiens menés avec des élus. Fort heureusement, le biais est limité par une bonne connaissance de cette forme de gouvernement qu'est la démocratie de représentation en sociologie et en sciences politiques⁴⁶⁴. Ici, nous nous contenterons donc de préciser les éléments suivants : bien que ce fait tende parfois à passer au second plan, le projet urbain est bien sûr fortement orienté par le politique, et c'est là un fait logique. Il l'est au premier chef du point de vue de sa genèse, tel que nous l'avons démontré au cours du chapitre IV. Ensuite, le poids du politique se manifeste de deux façons spécifiques dans le cadre du projet de l'Union et plus précisément au sein de ses processus décisionnels :

C'est dans le champ politique que sont fixées les grandes orientations initiales du programme d'aménagement, par exemple avec la thématique du développement durable :

« Le choix que nous on a fait, beaucoup de... d'Agendas 21 dans les villes qui ont été portés par les uns et par les autres, ont d'abord fait l'objet d'un diagnostic par un cabinet extérieur et avec tout un processus de concertation et pour finaliser un plan d'action Nous, on a procédé tout à fait différemment, parce que j'ai estimé que ici, au sein de la communauté urbaine, qui était d'abord plutôt culturellement un

⁴⁶³ SETEC-ENVIRONNEMENT ET SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015, « Référentiel Dynamique Développement Durable », version n°2, cahier n°2, fiche 1- 1.

⁴⁶⁴ Les références potentielles sont ici innombrables. Nous renverrons donc uniquement à un article très synthétique de Jacques Gertslé (2003), ainsi qu'à l'ensemble du volume 53 de la *Revue Française de Science Politique* qu'il introduit, intitulé « Préférences collectives et réactivité politique ».

aménageur – ils savaient plus faire des stations d'épuration, des métros ou... que vraiment de penser la ville dans sa globalité – et qu'il était plus important de faire du développement durable par l'action à travers des opérations qui permettaient aux agents de bâtir et de construire une vision de démarche de projet que de vouloir leur faire la leçon. [...] Donc le choix qu'on a fait c'est celui-là : c'était d'abord de travailler sur un appel à projet qui a permis sur une quinzaine d'opérations de se faire les dents sur la capacité entre plusieurs services de travailler, de mutualiser leur moyens pour accompagner des projets sur des territoires, et de voir comment on pourrait bâtir à travers ça une politique de développement durable. [...] C'était d'abord une zone d'aménagement économique et quand on a voté notre Agenda 21 métropolitain, on a considéré qu'il fallait réellement avancer sur l'urbanisme durable et avoir les opérations exemplaires pour nous amener à accompagner toutes nos politiques pour aller vers des villes durables. Et donc j'ai proposé à ce moment-là que nous ayons un écoquartier pilote. Et l'Union est devenu l'écoquartier pilote de la métropole.»⁴⁶⁵

Ensuite, durant le déroulement du projet, son poids se manifeste essentiellement dans l'allocation du budget, des enveloppes, et de leur éventuel réajustement, qui représente un instrument de gouvernement absolument déterminant. C'est par exemple le cas pour le parc urbain déjà évoqué à plusieurs reprises, amputé de plusieurs hectares et d'importantes ressources financières :

« Sur le parc il y a quatre financeurs : il y a LMCU voirie, LMCU assainissement, ville de Roubaix et ville de Tourcoing. Donc les deux unités de la LMCU ont maintenu leur budget, mais c'est surtout la ville de Roubaix qui a vraiment baissé ses lignes budgétaires par rapport au parc. Et d'une, par rapport au fait de financer la construction du parc, mais après en termes d'entretien aussi. Parce que dans les services de ville ils ont de moins en moins de personnes pour la gestion. Donc par exemple, pour simplifier, ils veulent qu'on plante le moins possible de fleurs, enfin de vivaces dans le parc parce que ça demande de l'entretien régulier quoi. »⁴⁶⁶

Il demeure une dernière raison pour laquelle nous passons rapidement sur la thématique des élus : nous considérons que leur poids dans la façon dont la nature est définie au sein du

⁴⁶⁵ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

⁴⁶⁶ Entretien avec un membre d'Empreinte-Paysage, en charge de la maîtrise d'œuvre paysagisme, mené le 14 mai 2014.

projet urbain est assez marginal. Ou plus précisément, qu'il se produit le phénomène suivant : en fixant les grandes orientations initiales, le politique détermine évidemment l'importance de cet aspect dans le projet, avec par exemple la volonté de « réintroduire la nature en ville ». Mais ensuite, sur les modalités techniques de mise en œuvre, et finalement sur le type d'opérationnalisation, ils se montrent assez peu présents, à l'exception de certains, particulièrement investis dans cette thématique (ce fût par exemple le cas de la Vice-présidente au développement durable et à l'Agenda 21 de Lille Métropole Communauté Urbaine, Astrid Scharly). Aussi, les élus exercent une influence centrale dans l'arbitrage au fil du projet *entre* thématiques différentes (par exemple, le fait de privilégier l'implantation d'entreprises à la réalisation du parc), mais moindre dans le *contenu* et les modalités de mise en œuvre d'une thématique spécifique considérée comme secondaire telle que celle de la nature. Au contraire, sur ces sujets spécifiques, ces derniers tendent à déléguer leur pouvoir à la sphère technique. Autrement dit, et au risque de schématiser quelque peu le phénomène, les élus délimitent l'*objectif général* et le *cadre d'intervention*, alors que la sphère technique détermine l'opérationnalisation. Ceci ne signifie pas seulement que la sphère technique est en charge d'appliquer une ligne directrice, mais qu'elle concoure grandement à la tracer.

➤ *De la double-instrumentalisation : quand les dispositifs participatifs deviennent des jeux sans dupes*

Principal élément de mise en cause de l'organisation traditionnelle des projets et des politiques publiques, la question de la participation des riverains et autres acteurs associatifs fait l'objet d'une importante communication dans le cas du projet étudié. La gouvernance et l'inclusion de modalités de concertation, participation ou consultation sont d'ailleurs présentées au sein de la première fiche thématique du Référentiel Dynamique Développement Durable de l'Union (R3D)⁴⁶⁷, et figurent en bonne place dans divers livrets produits par la SEM Ville renouvelée ou sur le site internet officiel de l'opération⁴⁶⁸. De même, les dispositifs participatifs sont régulièrement cités par les interviewés lorsqu'il s'agit de caractériser le projet de l'Union : « *Il me semble qu'au niveau de la gouvernance, déjà le fait que ce soit sur trois villes, plus financé par LMCU, donc déjà rien que ça on a quand même d'une certaine manière quatre donneurs d'ordres, et après tous les acteurs qu'on a au niveau de la participation...*

⁴⁶⁷ Dans la première version de janvier 2010, comme dans la seconde de mars 2015, ce qui atteste de la constance de cette question.

⁴⁶⁸ URL : <http://lunion.org>

Enfin voilà, j'ai l'impression que c'est plus qu'ailleurs »⁴⁶⁹, ou encore : « [Ce qui définit l'Union est] sa gouvernance, multi-partenariale [...] je pense que c'est une des spécificités de l'Union [...] d'avoir des notions de concertation qui sont très fortes, des notions de participation des associations [...] il y a une itération avec les associations et pas seulement une »⁴⁷⁰. La dimension organisationnelle du projet devient alors un élément central de son identité, sa « marque de fabrique ».

Pourtant, il ne s'agit pas de cautionner tous types de participation. C'est notamment le club des partenaires qui l'organise. La création de ce dernier survient en 2012, en grande partie à l'initiative d'Astrid Scharly, alors Vice-présidente en charge de l'Agenda 21 et du développement durable à LMCU, qui suit de près la réalisation du projet. L'objectif, encadrer la participation pour la rendre plus efficace, dénote une approche très précise de ce qu'elle doit être : une *participation institutionnalisée* (Landau, 2008 ; Rudolf, 2003 ; Rui et Villechaise-Dupont, 2006). De façon plus qu'explicite, la Vice-présidente nous confirmera au cours d'un entretien que, « la démocratie participative, ce n'est pas l'auberge espagnole ! »⁴⁷¹, après l'avoir répété publiquement à plusieurs reprises au cours de l'édition 2011 des Assises de l'Union lors de son intervention introductive.

En effet, le club des partenaires est conçu de façon à ce que seules des structures puissent y prendre part. Les usagers et riverains qui souhaitent intégrer les dispositifs de concertation du projet doivent alors obligatoirement le faire par un biais associatif, ce qui délimite nettement le type d'individus impliqués dans le projet, pour la plupart politisés et dotés d'un capital social certain (cf. chapitre VI, section 4). En outre, l'influence de ce club des partenaires est limitée. À ce sujet, la charte est particulièrement explicite : « La participation à l'Union [...] n'est pas la prise de décision elle-même. »⁴⁷².

Composé de quatre temps distincts, le club des partenaires est encadré par la SEM Ville renouvelée. Il est avant tout un espace de partage de l'information, en particulier des avancées du projet. Ce sont les points-Infos (1), tenus à un rythme variable allant du mensuel au bimensuel. C'est l'instance qui se réunit le plus fréquemment. Les groupes de travail (2), quant

⁴⁶⁹ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 mars 2014.

⁴⁷⁰ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 03 décembre 2014.

⁴⁷¹ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

⁴⁷² SEM VILLE RENOUVELÉE, 2012, *Charte de la participation de l'Union*, p.1-2.

à eux, sont créés en lien avec une thématique particulière. Celle-ci est généralement transversale au projet (groupe de travail sur la biodiversité par exemple, ou encore sur la stratégie énergétique). Ces groupes de travail sont formés à l'initiative de l'aménageur (SEM Ville renouvelée), et la participation s'y fait sur invitation, avec des effectifs limités à une quinzaine de participants. Un cycle de réunions est alors mis en place, et le résultat des réflexions est transmis à la commission politique compétente. Les forums d'échange (3) sont hypothétiquement les seuls temps où l'initiative est aux membres du club des partenaires. Mais cet outil n'a jamais été utilisé⁴⁷³. Leur visée est essentiellement consultative, et doit permettre de faire émerger des problèmes spécifiques, ce qui pourra éventuellement déboucher sur la création d'un groupe de travail. Enfin, les ateliers de coproduction (4) ont un caractère plus concret et ponctuel, et visent la conception d'un « projet au sein du projet ». À titre d'illustration, un atelier spécifique a vu le jour à l'occasion du passage du Tour de France à l'Union en 2014. Il était alors question d'organiser des animations en lien avec cet événement.

Le modèle des « points-info », et plus largement celui du Club des Partenaires, est actuellement mis en cause et la création d'une plateforme numérique est à l'étude, à l'initiative de l'aménageur. Des dispositifs peu fructueux pourraient être supprimés, tel celui des Assises. Ce sont notamment les groupes de travail qui subsisteraient, le club des partenaires se limitant alors à sa vocation de réseau d'acteurs.

La dernière instance, celle des « Assises de l'Union »⁴⁷⁴ est probablement la plus symbolique. Celles-ci sont le lieu et temps de réunion de l'ensemble des acteurs concernés par le projet, organisées sur une à deux journées pleines. Cet espace permet la rencontre des opérateurs, des élus communautaires et municipaux, de l'aménageur SEM Ville renouvelée, des futurs investisseurs, des techniciens, des associations et des riverains. C'est en cette seule occasion que les usagers et riverains peuvent entrer en contact direct avec toutes les parties prenantes du programme. Les assises ont quatre visées : « *informer sur l'avancement du projet, réactualiser le planning, lister les projets à venir et analyser les problèmes émergents.* »⁴⁷⁶ Si des propositions peuvent être formulées, les Assises ne sont pas des espaces de décision. En

⁴⁷³ En revanche, le collectif de l'Union a organisé un « forum ouvert » intitulé « Changerons d'ère à l'Union » les 15 et 16 septembre 2012, ayant porté sur de nombreuses thématiques, mais ne s'inscrivant pas dans le dispositif du club des partenaires. Celui-ci a donné lieu à la rédaction d'une lettre ouverte, disponible en Annexe n°07 – Lettre ouverte du collectif de l'Union issue du forum ouvert « Changeons d'ère à l'Union » des 15 et 16 septembre 2012.

⁴⁷⁴ Trois éditions ont eu lieu : 2009, 2011 et 2012, alors que le rythme devait être annuel.

⁴⁷⁶ SEM VILLE RENOUVELÉE, 2010, *Référentiel dynamique développement durable*, version n°1, janvier 2010, p. 20.

outre, elles ne sont que partiellement ouvertes : le temps est découpé de telle façon que seule une partie des débats est réellement accessible au public.

Il ressort de ces différents éléments une conception de la participation bien éloignée d'un idéal ou celle-ci correspondrait à la décision effective. Ne serait-ce que par une forme de sélection à l'entrée, les collectivités territoriales, secondées par l'aménageur, limitent d'emblée son impact et son efficacité. Cet « écrémage » est justifié en particulier à travers deux arguments majeurs. Le premier relève d'un discours selon lequel le manque de compétences techniques en matière d'urbanisme et d'aménagement de la part des éventuels participants représente un frein, si ce n'est une impossibilité de les intégrer au sein de l'organisation du projet. Le second est fondé sur la nécessité, du moins du point de vue de la maîtrise d'ouvrage, de ne retenir que des participants en mesure de s'investir sur le long terme :

« Mais c'est pas non plus juste pour dire " la commission machin à telle heure je suis pas d'accord", et après on les voit plus. Parce que ça c'est des choses à vous foutre un dossier en l'air...Vous êtes avec des gens qui habitent, c'est pas pareil, parce que là vous devez bâtir autrement la participation. Forcément les gens y habitant ont autre chose à dire sur leur vécu. Là on est sur 80 hectares à construire avec des gens qui y habitent pas, mais en même temps c'est habité par une histoire, il faut tenir compte de cette mémoire. Mais en même temps on travaille pour le futur. Vous savez dans 10 ans... moi j'y serai plus, d'autres n'y seront plus. Tous ceux qui y travaillent aujourd'hui à l'élaboration de ce projet n'y seront peut-être plus. Au fur et à mesure il faut construire et aménager la gouvernance, de façon à ce que ceux qui prennent le relai puissent continuer. Donc il faut pas leur monter une pétaudière. Sinon c'est plus de la dynamique, c'est de la dynamite. »⁴⁷⁷

Si l'enjeu de maintenir la participation des riverains, habitants ou usagers sur le long terme apparaît comme un argument fondé, cette conception a également pour effet d'exclure tout une frange du public potentiel de ces dispositifs participatifs. En effet, dans un contexte marqué par la complexité technique et une temporalité longue, seuls des acteurs « spécialisés » dans la participation - associatifs notamment et concernés par une véritable professionnalisation de leurs activités (Ollitrault, 2008) – sont en mesure d'intégrer les débats.

⁴⁷⁷ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

Au-delà de la sélection du public participant, les objets sur lesquels la participation est mise en œuvre sont généralement d'importance secondaire. Les thématiques sur lesquelles la participation du public a été le plus sollicitée concernent d'abord des opérations événementielles, et donc éphémères : fête des jardins rêvés (nous y reviendrons plus bas), ou encore organisation d'un événement relatif au passage du Tour de France au cours de l'été 2014. N'engageant que peu les décideurs, ces objets présentant des enjeux réduits pour l'aménagement limitent *de facto* la portée des dispositifs de participation.

Or, cette situation ne convient pas à tous. De nombreux acteurs associatifs présents au sein de ces diverses instances de participation se montrent en effet très critiques quant à leur efficience :

« Les projets, ils ne viennent pas de la base, ils viennent des techniciens, des politiques, des lobbys de l'économie. En fait, la démocratie elle n'existe pas vraiment. C'est une démocratie représentative. Ce n'est pas une démocratie au sens : un homme voit qu'il aurait le droit de s'exprimer, ou qu'il le ferait spontanément et dont on tiendrait compte de l'avis pour aménager un territoire et organiser la vie. Ce n'est pas ça du tout. Ça vient d'en haut et ça descend au lieu de venir de la base... »⁴⁷⁸

Les dispositifs de participation de l'Union sont alors les lieux d'une forte conflictualité, qui s'exerce sur de nombreuses thématiques. Bien qu'il se déroule hors-cadre du club des partenaires et de ses instances précédemment évoquées, l'exemple de la « fête des jardins rêvés »⁴⁷⁹ est particulièrement éclairant à ce sujet.

Mise en place à l'initiative du bureau de paysagisme *Empreinte* en charge du dessin du parc de l'Union et soutenue par la SEM Ville Renouvelée, l'opération s'inscrit dans le principe de l'aménagement transitoire. Face aux multiples retards que connaît le parc, le paysagiste, secondé par le collectif *Les Saprophytes*⁴⁸⁰, met à disposition treize emplacements répartis sur et autour du périmètre de l'Union, en vue d'y créer des jardins, dans l'attente de l'aménagement des parcelles en question. De septembre 2012 – date de lancement de l'appel à projet – à juin 2013 avec l'inauguration, des équipes constituées pour l'essentiel d'associations, riverains,

⁴⁷⁸ Entretien avec un riverain tourquennois du projet, membre de l'association *Collectif mémoire de l'Epidème*, mené en avril 2013 par deux étudiants du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

⁴⁷⁹ Pour plus de détails sur l'opération, se référer à l'Annexe n°06 – Fête des jardins rêvés – Appel à projet et exemple fiche de site.551

⁴⁸⁰ Pour rappel, il s'agit d'un collectif lillois pluridisciplinaire d'architectes, paysagistes et urbanistes, agissant en qualité de sous-traitant du paysagiste.

salariés (en particulier pour le jardin situé sur le secteur dit de la Plaine Images qui accueille d'ores et déjà de nombreuses entreprises) et étudiants en école d'architecture - paysagisme travaillent conjointement à la conception de ces espaces. La manifestation donne lieu à des réalisations très diverses. Connaissant un succès certain, l'initiative ne sera pourtant pas reproduite, son interruption étant justifiée comme suit par le collectif en charge de son animation :

« En septembre 2014, le 13, autour d'une visite collective en bus des jardins réalisés pendant plus d'un an, nous mettons fin à l'édition 2013, et plus globalement à la démarche de la fête des jardins rêvés. Il n'y aura pas de nouvelle édition en 2015, comme il en était question. Le comité de pilotage incluant la SEM, les villes de Roubaix, Wattrelos et Tourcoing, ainsi que Lille métropole s'est réuni, et face aux nombreuses évolutions du projet du parc, face aux nouvelles équipes municipales, face aux nouvelles contraintes de sécurité et d'usages du futur parc, face aux difficultés budgétaires, la fête des jardins ne peut être reconduite. »⁴⁸¹

Parmi les treize emplacements, l'un d'entre eux est occupé par le collectif de l'Union, face au futur parc du projet. Si l'association se saisit de l'opportunité sans hésitations, il n'en reste pas moins qu'elle se montre critique quant au fait que seules des opérations événementielles et éphémères fassent l'objet d'une réelle intégration du public. Les acteurs du collectif signifient leur désaccord par la réalisation d'un acte symbolique, en novembre 2013 : la plantation d'arbres sur la parcelle occupée, cherchant ainsi à signifier leur volonté « d'enracinement » sur le long terme :

⁴⁸¹ Site du collectif *Les Saprophytes*. Accessible à : <http://www.les-saprophytes.org/>

bonjour à tous,

Samedi matin, la Cense de la Tossée avec le collectif de l'Union plante des arbres fruitiers, un arbre par association. Une ou deux personnes du collectif solidarité roms seraient-elle [sic] disponibles pour planter un arbre au noms [sic.] du collectif solidarité roms de l'Union, un texte de présentation accompagnera chaque arbre. La presse sera invitée, chaque association dira un mot. Cette action symbolique veut marquer la volonté d'enracinement des projets dans le territoire et valoriser les actions associatives qui en sont issus [sic.] ... [X] y sera au nom de l'UGT, j'y serais au nom de l'UPC,... C'est samedi matin à partir de 9h jusqu'à midi...⁴⁸²

L'initiative démontre que malgré le cantonnement des dispositifs participatifs à des thématiques relativement anodines ou temporaires, le public de ces instances ne fait pas preuve de passivité. De l'action symbolique au travail de fond et de long terme, la mobilisation des acteurs associatifs n'est pas enfermée dans une stricte logique de domination.

À ce sujet et pour élargir la perspective, il est intéressant d'évoquer la façon dont – d'un côté les acteurs associatifs, et de l'autre les membres de la maîtrise d'ouvrage – conçoivent les dispositifs participatifs, non pas comme relevant d'une instrumentalisation menée par les seuls décisionnaires (Bresson, 2014), mais comme un *processus de double-instrumentalisation*. Cette idée, évoquée dans de nombreuses discussions informelles que nous avons tenues avec divers associatifs est, de façon relativement inattendue, partagée par l'aménageur :

« On peut parler de... poil à gratter... C'est agaçant et utile. Les relations sont ambiguës [...] Mine de rien, on leur donne de l'argent pour qu'ils nous critiquent [fait référence à la convention passée entre la SEM Ville Renouvelée et le Collectif de l'Union], quelque part on est un peu masochistes... Mais c'est prévu dans le contrat, donc on le fait. »⁴⁸³

⁴⁸² Correspondance personnelle, 19 novembre 2014, anonymisée.

⁴⁸³ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 28 novembre 2014.

Mais en réalité, bien loin de ce « masochisme » et dans ce contexte de « jeu sans dupes », la stratégie de la SEM est simple. Un de ses membres concède ainsi au sujet du collectif de l'Union qu'il faut, « *soit aller dans leur sens, soit les ignorer* ». ⁴⁸⁴

En conclusion, l'analyse succincte de quelques dispositifs participatifs démontre leur influence restreinte sur le contenu du projet. Majoritairement déployée dans le cadre de thématiques d'aménagements non-déterminantes, la participation à l'Union demeure marginale dans les processus décisionnels.

➤ *Dispositifs experts et proto-technocratiques*

Après la description de ces deux modèles que sont la délégation et la participation dans le cadre de l'Union, il nous reste à aborder ce que nous qualifions de dispositifs experts ou proto-technocratiques, en ce qu'ils sont caractérisés par la mainmise des membres de la sphère technique sur des thématiques en particulier.

Désignant initialement un régime politique au sein duquel il existe un transfert officieux ou officiel du pouvoir politique à des techniciens considérés comme éclairés (Gournay, 1960), le terme de technocratie apparaît quelque peu excessif, même pour décrire la prégnance de l'expertise au sein des processus décisionnels. C'est la raison pour laquelle nous préférons employer la qualification de *proto-technocratique*. Car malgré leur influence respective, experts et techniciens ne sont pas dépositaires d'un pouvoir de décision en tant que tel. En outre, le fait que d'autres acteurs se réclament comme producteurs d'une expertise va également à l'encontre d'un pouvoir littéralement exclusif de la sphère technique.

En revanche, certains objets sont plus volontiers dévolus à cette dernière. Loin des thématiques relativement anodines régulièrement traitées dans le cadre de processus participatifs tel que nous venons de le voir, la sphère technique se voit attribuer des aspects du projet particulièrement importants. C'est par exemple le cas de l'énergie, l'objectif étant de développer un approvisionnement énergétique du secteur de l'Union sur la base d'énergies renouvelables.

⁴⁸⁴ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 novembre 2014.

En l'occurrence, le traitement de cette question se fait par la mise en place d'un groupe de travail dédié, mais entièrement fermé au public⁴⁸⁵. Le groupe réunit les services municipaux des villes concernées par le réaménagement ainsi que ceux de LMCU, la SEM Ville Renouvelée, et enfin l'AMO SETEC-Environnement, en charge du développement durable. Le bureau d'étude occupe une position particulière au sein du groupe de travail, puisqu'il est en charge de l'élaboration des diagnostics et des rapports. Sans rentrer dans le détail des échanges, en particulier quant aux modalités techniques mises en discussions, nous pouvons néanmoins décrire les positions des divers acteurs au cours de ce temps d'échange.

La seule réunion s'étant tenue sur ce sujet, en date du 03 avril 2014, était consacrée à la « *présentation d'un état des lieux des potentiels énergétiques à l'Union* »⁴⁸⁶. Elle était scindée en deux temps principaux : la première phase était dédiée à la présentation du diagnostic élaboré par SETEC-Environnement et des potentiels de valorisation énergétique décelés, et la seconde à une discussion plus ouverte entre le bureau d'études et les autres acteurs en présence. Lors de cette deuxième phase, les membres de SETEC-Environnement ont vu leurs conclusions critiquées à plusieurs reprises par des techniciens municipaux et de la SEM placés en position de véritable arbitrage, jugeant de l'opportunité des propositions formulées par le bureau d'études. Il a été finalement conclu que le diagnostic s'avérait insuffisant, et qu'il était nécessaire d'élargir son périmètre d'étude.

Les phases suivantes, quant à elles, n'ont pas fait l'objet de réunions de ce type. L'essentiel des discussions relatives à la stratégie énergétique du projet se sont déroulées selon des modalités encore plus fermées, en particulier dans une discussion entre la SEM Ville Renouvelée et son prestataire. Il en ressort que, sur des sujets spécifiques comme ceux-ci, les membres internes aux institutions (l'expertise interne) et à plus forte raison la SEM, disposent d'un pouvoir très important dans l'élaboration de certaines stratégies de développement, qui ne passent alors par la sphère politique que dans un objectif de validation, en particulier des budgets alloués, puisque l'essentiel des négociations est déjà réalisé.

Les processus décisionnels de l'Union ne peuvent donc être décrits qu'à travers leur pluralité. La multiplicité des instances dénote une superposition de dispositifs délégatifs, participatifs et proto-technocratiques, qui sont mis en œuvre selon l'importance de la thématique abordée : si le politique fixe les grandes orientations de l'aménagement, la

⁴⁸⁵ Nous avons pu y participer à condition de nous en tenir à une stricte position d'observateur, sans prendre part aux débats.

⁴⁸⁶ SETEC-ENVIRONNEMENT, 2014, « Groupe de travail Énergie », Document de travail.

participation du public est fréquemment cantonnée à des objets secondaires. Demeure alors un espace central absolument déterminant, celui de l'interprétation des ambitions et de leur traduction opérationnelle, essentiellement traitée par une sphère technique occupant une position centrale. La question de la biodiversité que nous allons à présent aborder se situe dans cet espace décisionnel médian.

Au sein même des groupes de travail et du Club des Partenaires, pourtant créés initialement dans l'objectif de développer la participation au sein du projet, on assiste à un report de ces trois types de dispositifs.

1.3 – UN PROCESSUS DÉCISIONNEL FONDÉ SUR LA SUCCESSION DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS : LE GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ

En réalité, il apparaît que la distinction entre dispositifs représentationnels, participatifs et proto-technocratiques est bien plus d'ordre analytique qu'opérationnelle. Ceux-ci tendent soit à se *superposer*, soit à se *succéder* pour le traitement d'une thématique spécifique comme nous allons à présent l'observer. À ce titre, les processus décisionnels représentent bien plus une hybridation de ces trois modèles qu'ils ne sont conditionnés uniquement par l'un d'entre eux. En revanche, le poids de ces dispositifs – et avec eux, l'influence des acteurs qui les « portent » - est contrasté, comme nous l'avons signalé précédemment, et tel que cela est décrit très explicitement au sein de la *Charte de la participation de l'Union*. Ce précédent constat est particulièrement bien illustré par le fonctionnement du « groupe de travail biodiversité », qui allie à la fois participation des associations et de la sphère technique dans sa phase d'élaboration, puis arbitrage ou validation par des élus *a posteriori*.

Son objectif est défini comme suit : « *Le groupe de travail a pour mission de préciser la stratégie de développement de la biodiversité sur le territoire de l'Union compte tenu des ressources existantes sur la ZAC et à proximité, du projet d'aménagement et des orientations formulées dans le Référentiel Dynamique Développement durable.* »⁴⁸⁷

Le groupe de travail s'est réuni mensuellement, à cinq reprises de février à juillet 2013, la dernière réunion étant élargie à d'autres acteurs. Il est à noter que la participation au groupe

⁴⁸⁷ Fiche projet du Groupe de Travail Biodiversité, document diffusé aux participants, disponible en .

n'était possible que sur sollicitation⁴⁸⁸ de la SEM Ville renouvelée (à l'exception de la dernière réunion), et était à nouveau encadrée par SETEC-Environnement, le bureau d'étude en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement durable, qui intègre la thématique de la biodiversité. Dans l'ensemble, les acteurs contactés ont été présents dans la durée, à l'exception de la ville de Wattrelos, ainsi que de LMCU⁴⁸⁹.

Plus concrètement, la méthode de travail était répartie en cinq étapes, allant de l'état des lieux de la biodiversité, en passant par la définition d'objectifs et indicateurs (notamment espèces-cibles), jusqu'à la proposition d'ajustements du projet urbain. Concernant la phase de diagnostic et d'état des lieux, les sources utilisées étaient disparates et parfois floues (la date de réalisation de certains inventaires est par exemple inconnue). Qui plus est, ces ressources proviennent presque entièrement d'inventaires ou études postérieures aux premiers travaux et réaménagements (en règle générale, après 2011). Si SETEC-Environnement a tenté de compléter le matériau à l'aide de nouveaux diagnostics réalisés par ses soins, il demeure le biais méthodologique induit par le fait d'avoir réalisé un état des lieux alors que les travaux avaient déjà largement impacté le site.

Les résultats finaux du groupe de travail se sont par ailleurs limités à nourrir la rédaction de la deuxième version du Référentiel Dynamique Développement Durable⁴⁹⁰, et n'ont pas abouti à des inflexions directes du projet d'aménagement. Il a donc plus été question de définir l'évaluation de la biodiversité et son suivi, que des aménagements opérationnels la favorisant.

À ce titre, il est intéressant de revenir sur les différentes phases définies initialement pour le groupe de travail : après l'état des lieux des deux premières réunions, les phases suivantes étaient respectivement dédiées à élaborer : les « *modalités de suivi et indicateurs* » ; les « *propositions d'ajustement au R3D* » ; les « *propositions d'ajustement du projet urbain* », tout cela au cours de la quatrième réunion. Or, il s'avère que la dernière thématique, dont on

⁴⁸⁸ La structure en question précise ainsi avoir convié les acteurs suivants : services développement durable des municipalités concernées et de LMCU, Espace Naturel Lille Métropole (organisme gestionnaire des espaces naturels de la métropole, mandaté par LMCU), Association Quartier Nature, Association *Entrelianes*, AAPPMA (association agréée), Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, qui dispose d'un écologue parmi ses membres.

⁴⁸⁹ Concernant l'absence quasi-systématique d'un représentant de la municipalité wattrelosienne, nous avons déjà analysé au cours du précédent chapitre l'attitude de retrait observée vis-à-vis du projet, en particulier sur ce type de thématique. Pour LMCU, l'explication est plus incertaine. Nous pouvons supposer que la présence d'Espace Naturel Lille Métropole, mandaté par LMCU pour l'administration des espaces naturels, a été considérée comme suffisante par l'intercommunalité.

⁴⁹⁰ Pour rappel, le R3D représente une feuille de route plus qu'un outil réellement contraignant. En revanche, il est censé nourrir l'élaboration des fiches de lot et permis de construire qui ont, eux, une valeur réglementaire. Mais entre les deux, de nombreuses inflexions sont envisageables.

voit bien l'importance, a finalement été traitée dans le cadre d'une réunion alternative en date du 28 juin 2013 avec les « *maîtrises d'œuvre pour proposer des ajustements au projet urbain de l'Union* »⁴⁹¹. N'ayant pu assister à cette réunion, les seuls retours à notre disposition des discussions qui s'y sont tenues ont été rédigés par SETEC-Environnement, et présentés dans le rapport final du groupe de travail⁴⁹². Le compte-rendu sur des sujets précis et opérationnels concerne l'adéquation des fiches de lot et permis de construire de certains aménagements avec les préconisations du référentiel. Mais ces préconisations n'ont, par définition, pas de valeur contractuelle. D'ailleurs, le ton qui y est employé est très neutre. En voici un exemple : « *Parmi les espèces citées dans le permis de construire [de l'opération La Tossée – Nacarat], la plupart sont exotiques (d'Asie et d'Amérique). Cela contredit le plan guide qui préconise l'utilisation d'essences locales et la fonctionnalité du corridor écologique aérien.* »⁴⁹³. On remarque qu'aucune préconisation n'est établie, et qu'il s'agit alors plus de constatations.

Si l'on se penche à présent sur ce que l'organisation du groupe de travail révèle des processus décisionnels à l'œuvre à l'Union, on remarque d'abord la coexistence de dispositifs participatifs – l'invitation d'associations en est la preuve – et de recours à l'expertise dans les premières phases du groupe de travail. En effet, SETEC-Environnement occupe une position centrale. Avec la SEM Ville renouvelée, les deux structures assurent l'animation des réunions et la rédaction des comptes-rendus, une activité hautement importante puisqu'elle représente la seule transcription matérielle des discussions s'étant tenues au cours des réunions. Et au-delà, elles sont en charge de l'élaboration des « propositions d'ajustement » du R3D, ainsi que du projet d'aménagement. Si l'organisation initiale du groupe de travail prévoyait que l'ensemble des propositions soient établies de façon collégiale, les dernières phases de préconisations de modifications du référentiel et du projet ont finalement eu lieu sans le concours dans acteurs associatifs. Ces dernières ont alors principalement participé à l'élaboration du diagnostic. Ainsi, le dispositif participatif s'est vu progressivement reconfiguré en dispositif proto-technocratique, puisque seule la sphère technique a établi les préconisations de modification du projet et du référentiel, et assuré un retour direct vers les élus et le comité de pilotage.

Aussi, la catégorie de *forum hybride* (Callon et Rip, 1991 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) ne peut rendre pleinement compte du phénomène à l'œuvre : la première phase semble

⁴⁹¹ Compte-rendu de la réunion n°4 du groupe de travail biodiversité du 29 mai 2013, élaboré par SETEC-Environnement.

⁴⁹² SEM VILLE RENOUVELÉE, SETEC ENVIRONNEMENT, 2013, « Mission AMO Développement Durable – Groupe de travail Biodiversité » Rapport définitif du 31 juillet 2013, 81 p.

⁴⁹³ *Ibid.* p.64.

s'inscrire dans un processus similaire, avec la mise en discussion collective des aspects techniques de la thématique biodiversité. Mais il ressort en réalité une distinction entre une première phase de diagnostic de plus faible enjeu, qui relève d'une sorte de « tour de chauffe » participatif, et une seconde qui voit se côtoyer élus et sphère technique uniquement, au sein de laquelle se joue l'essentiel des choix. Dans ce cas-ci, nous sommes donc dans le domaine de la *succession* de différents modèles décisionnels, et conséquemment de conception du projet urbain. Mais en l'occurrence, la société civile n'est pas en contact direct avec les instances décisionnaires, et les techniciens exercent alors une fonction de médiation⁴⁹⁴.

1.4 – DES DISPOSITIFS AUX IMPÉRATIFS LÉGITIMANT L'ACTION PUBLIQUE : LA COEXISTENCE DU DÉLIBÉRATIF, DU DÉLÉGATIF, ET DU SCIENTIFIQUE

Les processus décisionnels ne sont pas une catégorie d'analyse stable : l'enquête menée démontre le caractère protéiforme de ces derniers, qui atteste de la coexistence de formes démocratiques de trois ordres mais non exclusives dans le cas du projet de l'Union, un constat que l'on pourrait probablement étendre à d'autres instruments de l'action publique. Ces formes démocratiques ont été précédemment évoquées. Il s'agit de la délibération, de la délégation, et de formes proches de la technocratie. Celles-ci se retrouvent à la fois au sein de processus différents, alors définis selon leur objet par un rapport de superposition thématique, et au sein même d'un processus, selon un rapport de succession. Dans ce dernier cas, les dynamiques de participation représentent plus fréquemment un préalable obligé qu'une réelle inflexion sur le contenu du projet. Peu à peu, l'impératif délibératif est alors supplanté par des dispositifs proto-technocratiques, et l'impératif scientifique (Granjou et Mauz, 2007) qui les sous-tend.

Ces analyses confirment par ailleurs l'hypothèse formulée au chapitre II. Les dispositifs de participation et délibératifs ne remplacent pas les formes démocratiques plus traditionnelles de délégation, elles s'y superposent. Il en va de même pour les aspects proto-technocratiques. Il n'y a donc pas une forme de décision, qui suit perpétuellement un mécanisme identique, mais une pluralité d'entre elles.

Il y a finalement rencontre de trois impératifs différents de l'action publique : délibératif, scientifique et délégatif. Les impératifs délibératif et scientifique ont déjà été définis dans la littérature scientifique, respectivement par Blondiaux et Sintomer (2002), et par Granjou et

⁴⁹⁴ Nous préciserons cette idée au cours de la section 2 de ce chapitre.

Mauz (2007). Quant au dernier, le délégatif, nous entendons pointer par ce terme le maintien de dispositifs de représentations politiques qui, il ne faut pas l'oublier, exercent toujours une influence primordiale sur la conception de l'action publique. Sur ce point, nous souhaitons préciser deux éléments. En premier lieu, le terme de délégatif ne s'inscrit pas directement dans le concept de *démocratie liquide* (Marcil, 2012) représentant une forme d'hybridation entre démocratie représentative et démocratie directe dans une dynamique normative, modèle au sein duquel la notion de délégation revêt une grande importance. En revanche, et c'est là le deuxième élément, l'impératif délégatif définit ici la nécessité d'une délégation formelle ou informelle du pouvoir selon de multiples orientations, qui ne concerne en réalité pas le seul rapport citoyen-élu. Nous avons bien démontré en quoi la sphère technique est également la dépositaire d'un pouvoir, informel dans la majorité des cas, mais parfois formalisé tel que c'est le cas avec la délégation de la maîtrise d'ouvrage faite à la SEM Ville Renouvelée. Ajouté aux deux premiers impératifs, le principe de la délégation complète l'explicitation des mécanismes de décision du projet urbain.

Mais la distinction de ces trois impératifs est bien plus analytique qu'empirique. Dans les faits, ces trois dimensions sont souvent enchevêtrées, et les quelques exemples cités au cours de la section 1.2 relèvent plutôt de l'exception. En revanche, il est possible de déterminer quel impératif a le plus de poids, bien que ce ne soit pas d'une façon quantitative. En l'occurrence, nous considérons que c'est l'impératif scientifique qui imprime le plus fortement sa marque sur le projet, ou *a minima* sur notre objet en particulier, celui de la nature. Or cet impératif scientifique, se traduisant au travers d'une rationalité technique et aménagiste, n'est pas le fait des experts scientifiques classiques. C'est ici que notre définition de l'expertise prend tout son sens (*cf.* chapitre II, section 3) : l'expertise technique et opérationnelle produite par des bureaux d'études et autres techniciens est porteuse de cet impératif scientifique, que l'on aurait eu tôt fait d'attribuer à la seule figure habituelle de l'expert universitaire.

L'ensemble des précédents éléments nous conduit à considérer que les formes délégatives et proto-technocratiques caractérisent le plus fortement le programme de l'Union, à plus forte raison pour la seconde. Les dispositifs de participation, s'ils ont une certaine influence, ne conditionnent généralement pas en profondeur le projet. De plus, nous démontrerons à l'occasion du chapitre VIII que les acteurs associatifs alimentent en réalité par leurs actions-mêmes cet impératif scientifique.

2 – LES SITUATIONS DE MÉDIATION AU SEIN DES PROCESSUS DE DÉCISION : LA POSITION CENTRALE DE LA SPHÈRE TECHNIQUE

La coexistence des divers types de processus décisionnels, ainsi que des impératifs de légitimation de l'action publique auxquels ils correspondent n'impliquent pas pour autant un poids égal pour tous les acteurs du projet. Certains sont mieux positionnés que d'autres au sein des mécanismes de décision. C'est en particulier le cas de la sphère technique, et plus spécifiquement de la SEM Ville renouvelée, qui par une conjonction de facteurs se trouve placée dans des situations de médiations plus ou moins prononcées, l'amenant à détenir un poids réel sur le contenu du projet et son déroulement. Aussi, s'il y a bien une juxtaposition des idéaux-types de la décision en matière d'action publique – délégation, délibération, pseudo-technocratie – c'est la dernière qui pèse le plus dans l'élaboration du projet, et à plus forte raison pour l'aspect de la nature en ville. C'est le cas pour deux raisons en particulier : la première tient au primat accordé à l'impératif scientifique de l'expertise, dont la sphère technique est la principale représentante, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de prendre en compte les problématiques environnementales de tous ordres. La seconde est la position centrale qui lui est accordée dans l'organigramme du projet, ces deux aspects étant indissociables. Placée au centre de cet espace social qu'est le projet de l'Union, l'influence de la sphère technique sur les processus décisionnels est aussi fonction de sa position de médiatrice entre les différents acteurs.

Pour l'heure, nous entendrons la médiation comme la simple position d'interface entre parties prenantes du projet. Cette définition sera enrichie progressivement au cours de cette section, avant de la confronter à des approches théoriques – celle de Muller en particulier – dans la section finale de ce chapitre.

2.1 – LE COROLLAIRE DE LA TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT : DES ACTEURS ÉPARPILLÉS ET DES TÂCHES SEGMENTÉES

Le premier facteur impliquant l'existence de nombreuses interfaces entre les structures et leurs membres tient à un fait déjà évoqué à plusieurs reprises : il dépend du tout aussi grand nombre d'acteurs et structures en présence. Ici, c'est le principe de la transversalité qui s'exprime. Rappelons que les politiques de développement durable sont marquées par celui-ci, la mise en durabilité de l'action publique devant passer par une action non-sectorisée, qui occupe l'ensemble des services des collectivités (Voiron-Canicio, 2005). En filigrane, on

retrouve ici le débat parallèle relatif au fait de considérer l'environnement comme un secteur ou un méta-secteur de l'action publique (Lascoumes, 1994). À ce premier facteur spécifique au domaine du développement durable et de l'environnement s'ajoute la complexification de la gouvernance (cf. chapitre II), qui concerne cette fois-ci un plus large pan des politiques publiques, démultipliant les acteurs en présence. Dans ce cadre, réunir simultanément tous les acteurs du projet urbain apparaît illusoire, en particulier dans un contexte politique et institutionnel intercommunal tel que celui de l'Union. Ainsi, certaines structures spécifiques sont logiquement placées dans une position de médiation.

Mais si les précédents éléments expliquent la nécessité structurelle d'une entité faisant office d'interface, elle ne justifie en revanche pas de quel type cette dernière doit être. En l'occurrence, c'est principalement la SEM Ville renouvelée qui fait office de lien entre les différents acteurs. Délégitaire de la maîtrise d'ouvrage, nous considérons que l'octroi de cette responsabilité s'explique par deux éléments en particulier. Le premier tient à une pénétration du management par projet au sein de l'urbanisme (Arab, 2007), la SEM illustrant à travers son statut public-privé cette évolution. Le second élément est à attribuer à la prévalence d'une légitimation de l'action publique par la rationalité technique, tel que nous l'avons montré dans cette thèse.

Mais en réalité, c'est plus généralement l'ensemble de la sphère technique qui est placée dans cette posture d'interface, à des degrés divers et plus ou moins prononcés.

➤ *Réincarner les processus décisionnels*

Pour le démontrer, il est essentiel de faire réapparaître les diverses structures masquées par les instances du projet, et ainsi de progressivement « réincarner » les processus décisionnels au travers des systèmes d'interaction qui s'y jouent. La figure n°11, inspirée d'un modèle officiel de présentation du projet, tendait à anonymiser les acteurs, en plus d'invisibiliser les structures centrales et un mode de fonctionnement qui ne peut être qualifié autrement que de vertical. La figure suivante met au centre de l'analyse les structures en question.

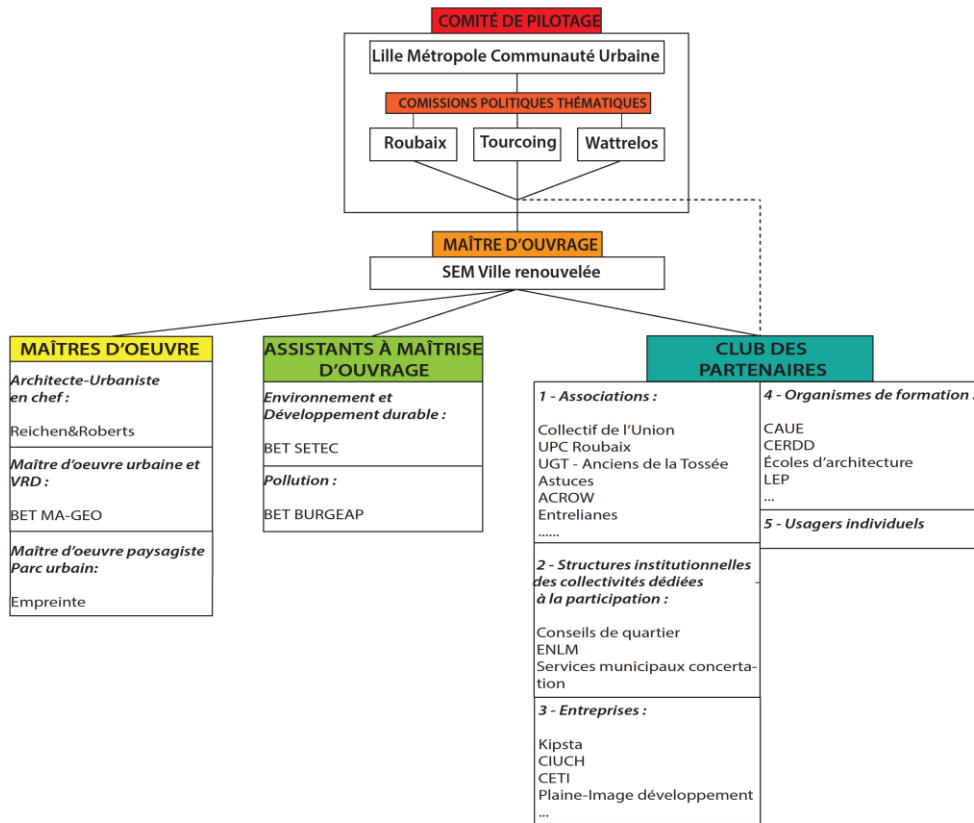


Figure 17 : Organigramme des structures du projet de l'Union (réalisé par l'auteur, 2016)

Le précédent schéma a été conçu de telle façon à simplifier l'organigramme (en particulier quant à la diversité des prestataires de l'aménageur)⁴⁹⁷. Il permet d'abord de mieux visualiser le rôle des maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage, complètement absents de la première figure, alors même que leur rôle s'avère absolument crucial, étant en charge de l'élaboration du projet, quand bien même celui-ci subit ensuite un double processus d'arbitrage et de validation par le comité de pilotage.

Ensuite, et c'est là un autre élément déterminant, cette présentation permet de réintroduire la SEM Ville renouvelée. Son rôle est absolument central, d'abord car la structure est mandatée par les collectivités territoriales, mais surtout parce qu'elle occupe une position de médiation, et qu'elle représente un véritable « nœud relationnel » entre les différentes catégories d'acteurs, tel que la figure le démontre et comme nous le confirmerons plus loin.

⁴⁹⁷ Nous avons fait le choix de ne présenter que les structures considérées comme centrales – urbaniste, maîtres d'œuvre aux compétences généralistes, et bureaux d'études techniques directement concernés par la thématique de la nature et les questions connexes liées au développement durable. Par exemple, n'y figurent pas les sous-traitants des maîtres d'œuvre : éclairagistes, experts en flux, etc.

Par ailleurs, dans ce schéma de gouvernance, de nombreux acteurs ont pour rôle de formuler des préconisations techniques d'aménagement. Ces derniers sont présents dans l'ensemble des instances décrites plus haut (section 1)⁴⁹⁸. Leur forte représentation entraîne l'émergence d'une appréhension technique de la nature dans la conception du projet, telle que nous la décrirons au cours du Chapitre VIII.

Ainsi, la présentation officielle de la gouvernance tend à masquer les structures et les acteurs sociaux derrière le paravent d'instances créées dans le cadre du projet – club des partenaires, commissions, *etc.* – à l'exception évidente des municipalités et de l'intercommunalité, encore que la mise en place de comités spécifiques invisibilise là-aussi les acteurs du projet.

➤ *Une typologie de la médiation technicienne*

Si l'on s'attarde à présent plus spécifiquement sur la sphère technique, il en ressort que les fonctions de médiation qu'elle exerce sont différenciées en fonction du statut occupé dans l'aménagement par les structures la composant. Plus précisément, quatre degrés sont identifiables :

Le premier, que nous qualifierons de *médiation faible*, concerne les acteurs et structures que nous avons définis comme produisant une expertise externe : bureaux d'études, maîtrise d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage en font partie. Rarement en contact direct avec les élus ou la population, ils rendent principalement des comptes à la SEM Ville renouvelée, et aux techniciens des collectivités territoriales, quoique plus rarement.

Ces dernières, et en particulier les municipalités, sont quant à elles en position de *médiation moyenne* ou *diffuse*. Leur composition hybride, mêlant techniciens et élus, suppose que les premiers fasse office d'intermédiaire pour les seconds, avec l'expertise externe, et dans une moindre mesure avec la SEM Ville Renouvelée.

Ensuite, le troisième type, que nous qualifierons de *médiation forte*, désigne la position spécifique de la SEM Ville renouvelée qui représente assurément un nœud relationnel au sein des processus décisionnels du projet de l'Union. Dans ce contexte, il semble légitime de

⁴⁹⁸ Il faut ici préciser que leur rôle varie en fonction de la hiérarchie des instances, de l'animation des groupes de travail ou « points info », à la présentation des avancées du projet et de préconisations au sein du comité de pilotage.

questionner ce que produit sur le plan démocratique la délégation presque totale d'une maîtrise d'ouvrage d'un projet urbain à une structure semi-publique, alors en position de force.

Enfin, le quatrième et dernier type caractérise la position de membres spécifiques de la SEM Ville Renouvelée qui, en vertu de leurs fonctions, exercent un rôle d'*hypermédiation*. Elle concerne donc plutôt des acteurs sociaux en particulier que des structures.

À ce stade de la réflexion, nous ajouterons donc à notre définition initiale de la médiation – celle d'une simple position d'interface entre parties prenantes du projet – un caractère pluriel et progressif. La médiation représente donc ici le rôle d'interface entre structures et/ou acteurs sociaux, et présente une plus ou moins forte intensité selon les configurations et les structures concernées.

2.2 – LA MÉDIATION FAIBLE DES EXPERTS EXTERNES

L'ensemble de l'expertise externe entretient un rapport de prestataire avec les diverses composantes de la maîtrise d'ouvrage, et plus précisément avec la SEM Ville Renouvelée. Au sein de leurs attributions, il n'est pas fait mention d'un quelconque rôle relationnel, bien que celui-ci soit implicite à leur activité. La production d'une expertise suppose des phases d'explicitation. La nature hautement technique de celle-ci, des supports qui la matérialisent – diagnostic, rapports de préconisations en particulier – ainsi que des outils employés dans son élaboration implique donc un rôle pédagogique (*cf.* chapitre VI, section 3), d'explicitation des conclusions et propositions, qui pourraient dans le cas contraire apparaître opaques.

De fait, les bureaux d'études et autres assistants à maîtrise d'ouvrage se trouvent dans une position de médiateurs, si ce n'est de traducteurs au sens de Michel Callon, avant tout entre les techniciens présentant des compétences moins spécialisés, et leur propre production. En ce sens, il ne s'agit pas uniquement d'organiser une médiation entre individus ou structures parties prenantes du projet, mais également entre un *savoir* et des *acteurs sociaux*.

Pourtant, malgré l'absence d'une prérogative de médiation nettement établie, certaines structures se retrouvent projetées dans une relation de cet ordre, en se voyant attribuer comme par défaut la gestion de l'aspect participatif de l'objet pour lesquelles elles sont mandatées. C'est par exemple le cas du cabinet de paysagisme *Empreinte*, qui assume un peu malgré lui la dimension participative de l'élaboration du parc urbain, en dépit de son déficit de compétences

en la matière⁴⁹⁹. Ceci le conduit à recourir à d'autres prestataires, notamment le collectif *Saprophytes* ayant animé le dispositif de la fête des jardins rêvés (cf. sous-section 1.2 de ce chapitre). Dans ce cas-ci, la prise en charge de la participation représente une forme de « médiation par opportunité » et en partie subie, car le paysagiste supplée au rôle de la SEM, pourtant en charge de ces questions. Mais au-delà de cette seule configuration, les individus provenant de structures externes aux institutions décisionnaires doivent nécessairement rendre compte de leur travail à ces dernières.

Ces experts externes, s'ils côtoient peu les élus, et parfois à regrets, sont en revanche plus fréquemment mis en relation avec les membres des services municipaux ou de la communauté urbaine. Ceci peut éventuellement aboutir à des relations conflictuelles, l'expert ayant alors le sentiment d'être dépossédé d'une partie de son travail, en ce qu'il serait approprié, et conséquemment modifié – voire dévoyé – par les techniciens avant d'être présenté aux élus :

« Les relations peuvent être un peu conflictuelles parce qu'ils s'estiment hum... ils estiment tout connaître, tout savoir, et limite que nous on intervient sur leur terrain à eux et donc euh... voilà. Et des fois l'ambition politique initiale elle se perd justement beaucoup avec les services techniques, qui eux sont plus dans le pragmatique... comment on va gérer et tout ça. Et des fois on aimerait plus rencontrer les élus justement... parce que dans ces réunions où on présente [...] ça part vite dans des discussions pas très intéressantes et on en est à se dire euh "eh les cocos, on est dans un écoquartier labellisé".»⁵⁰⁰

Aussi, l'ensemble de ces configurations, qu'il s'agisse d'une médiation entre un savoir et un acteur social, entre des structures, ou qu'elle soit subie, nous amène à considérer que l'expertise externe est conduite, bien que de façon peu fréquente, à observer un rôle de *médiation faible*. Cette dernière n'est donc pas aussi déterminante que celle de la SEM Ville renouvelée, ou que celle des techniciens municipaux et communautaires, que nous allons à présent aborder.

⁴⁹⁹ Quoique sur ce point, les pratiques se transforment progressivement, les paysagistes, et plus généralement l'ensemble de la maîtrise d'œuvre – architectes et urbanistes en particulier – étant de plus en plus amenés à se saisir de ces questions et à faire évoluer leurs pratiques professionnelles vers une intégration des dispositifs participatifs (Davodeau et al., 2014).

⁵⁰⁰ Entretien avec un membre d'Empreinte-Paysage, en charge de la maîtrise d'œuvre paysagisme, mené le 14 mai 2014.

2.3 – LES TECHNICIENS DES SERVICES MUNICIPAUX : UNE MÉDIATION DIFFUSE

Ici, c'est en grande partie l'hybridité des acteurs en présence qui implique l'existence d'une activité de médiation. Les collectivités territoriales, composées tant d'élus que de techniciens, sont caractérisées par l'existence d'une double médiation, à la fois intra et extra-institutionnelle.

La première désigne la transmission de la parole experte ou de la SEM Ville Renouvelée, aux représentants politiques, ultimes décisionnaires. Ces derniers, étant à la fois contraints par leur agenda mais également par leur manque de compétences sur certains sujets techniques, mandatent des techniciens en fonction des sujets abordés pour recueillir l'information. Sur ce point en particulier, il faut noter l'existence de quatre référents spécifiquement dédiés au projet de l'Union dans chacune des collectivités concernées par l'aménagement. Et la transmission de l'information peut éventuellement supposer la sélection de certains de ses éléments, voire sa déformation, que cela soit involontaire ou non. Dans ce cadre, les techniciens des services municipaux et communautaires peuvent être considérés comme une sorte de filtre informationnel. Ici entrent en jeu les convictions du technicien, qui n'hésitera éventuellement pas à influencer le processus de décision en manipulant plus ou moins fortement l'information. En certains cas particuliers où il estime que sa position pourrait entrer en conflit avec celles des élus de son institution, il peut recourir à des stratégies alternatives :

« [...] il y a deux manières d'exploiter ce que peuvent dire les experts : si c'est des éléments consensuels, on intègre ce que disent les experts, voilà, et ça vient nourrir le projet. Si c'est des éléments un peu de discordance, on peut laisser parler l'expert, directement. C'est-à-dire, c'est l'expert qui porte la voix discordante, ça c'est utile aussi pour... Une parole extérieure est toujours... enfin des fois, surtout quand elle dit quelque chose d'un peu problématique, c'est toujours mieux entendu qu'une parole interne, parce qu'il y a plus de liberté, tout ça, et c'est normal... »⁵⁰¹

Au-delà des éventuelles stratégies mises en œuvre, le précédent extrait préfigure ce que nous qualifions ici de médiation interne. Car il ne s'agit pas uniquement de savoir transmettre une information de la façon la plus neutre possible ou à son avantage, entre des structures externes et celle à laquelle on appartient. La possibilité de dissensions internes est en effet probable, et dans ce cas-ci, le rôle du technicien consiste à les limiter autant que faire se peut.

⁵⁰¹ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

L'élaboration d'un discours commun en interne représente alors un préalable à l'affichage d'une position claire, qui pourra éventuellement renforcer la construction d'un consensus entre les collectivités locales afin d'entamer un dialogue sous les meilleurs auspices avec la communauté urbaine :

« Voilà. Ça c'est indispensable, et c'est le maire qui porte cette parole-là. Et après, il y a des éléments par moment... Si chacune des villes fait ce boulot là... Et par moment, il y a des éléments de négociation entre communes, pour gérer un souci, pour gérer une position commune pour aller négocier avec LMCU... la prise en charge de tel ou tel aménagement. Là-dessus, par moment on peut être en désaccord entre nous. Donc il faut régler ça avant... En fait, si vous voulez, il y a toujours une phase de préparation de la négociation, c'est comme des poupées russes quoi. C'est qu'on est... Un : il faut qu'on soit synchrones et organisés en interne. Deux : il faut qu'on soit synchrones et organisés avec nos voisins. Trois : avec LMCU et la SEM. Vous voyez... »⁵⁰²

Ainsi, et à l'inverse de l'expertise externe, la position des techniciens internes aux instances décisionnaires relève de façon très nette de la médiation, qu'elle s'établisse à l'intérieur même des institutions auxquelles ils appartiennent ou entre elles. Mais ce rôle de médiateur n'est pas aussi manifeste que dans les derniers cas que nous allons à présent analyser, ceux de la SEM Ville Renouvelée. C'est également pour cette raison que nous qualifions les configurations que nous venons de décrire comme relevant de médiations *moyennes* ou *diffuses*.

2.4 – LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE : DE LA MÉDIATION FORTE DE LA STRUCTURE À L'HYPERMÉDIATION DE CERTAINS DE SES MEMBRES

Ce dernier cas de médiation peut probablement être considéré comme étant spécifique au contexte politique du projet de l'Union, ou du moins aux opérations d'aménagement se réalisant sous le joug d'une société d'économie mixte. Leur statut hybride, mi-public, mi-privé leur permet de se voir déléguer la quasi-totalité des responsabilités *a priori* dévolues aux institutions publiques et collectivités territoriales. Ils sont ainsi enjoins à s'approprier des thématiques comme celles de la participation, mais plus généralement l'organisation des relations entre parties prenantes du projet.

⁵⁰² *Ibid.*

➤ *Médiation forte et hypermédiation au sein de la SEM Ville Renouvelée*

Il est singulier de remarquer que malgré ses compétences d'aménageur, la conception du projet en tant que telle tend parfois à passer au second plan de ses activités, derrière celle de la mise en relation des acteurs. Mais c'est également là le rôle d'une SEM que d'organiser, faire dialoguer les diverses structures concernées par l'opération d'aménagement. D'ailleurs, les interviews réalisées avec des acteurs d'autres institutions révèlent invariablement la position centrale de la SEM, systématiquement citée en premier lorsqu'il s'agit d'évoquer les structures importantes du projet.

Il faut signaler que, bien que la genèse du projet dénote un très fort portage politique à la fois local et communautaire (Cf. Chapitre IV, section 5 en particulier), c'est la structure dont il est ici question qui encadre l'ensemble des rencontres entre parties prenantes et instances décrites jusqu'à présent.

En conséquence, nous pouvons proposer un schéma alternatif à la présentation institutionnelle de l'organisation du projet, mais aussi plus conceptuel, qui s'inscrit en réalité plutôt dans la configuration suivante :

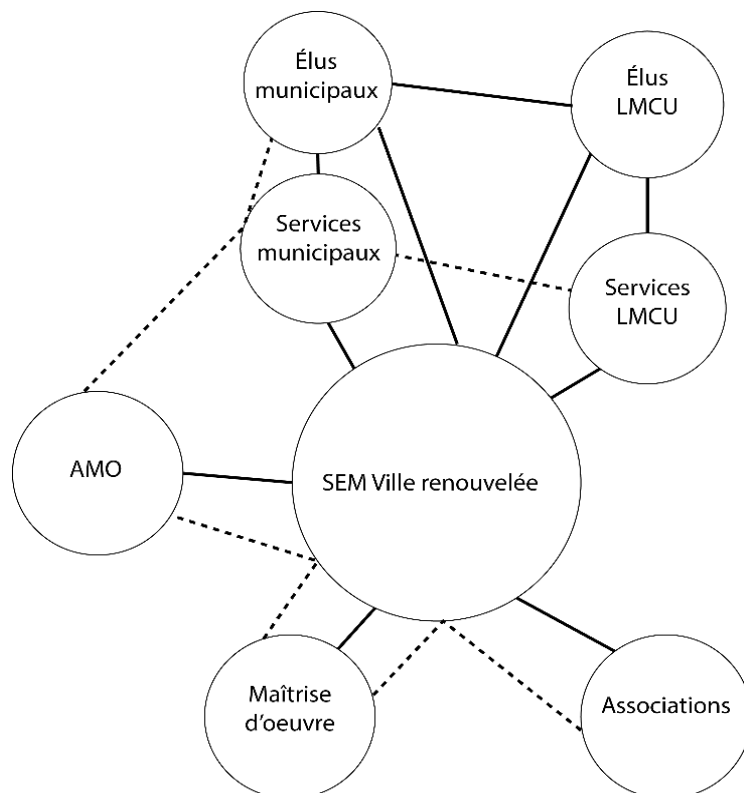


Figure 18 : Schéma conceptuel des médiations à l'Union (Réalisé par l'auteur, 2016)

Bien que nécessairement simplificatrice, la précédente figure présente les relations principales entretenues entre les structures parties prenantes du projet, et avec elles les opérations de médiation, dont l'essentiel est assuré par la SEM. Certains membres prennent d'ailleurs cette prérogative très à cœur, faisant du consensus l'objectif des médiations et l'horizon de leur travail : « *Comprendre un territoire, c'est comprendre tous les acteurs, et pas nécessairement les opposer* »⁵⁰⁴. Dans cette configuration, la diversité des profils composant l'équipe-Union de la SEM est perçue comme le prolongement de la pluralité des acteurs prenant part au projet de l'Union. Dans ce contexte, le rôle de la SEM est présenté de la façon suivante par un de ses membres :

*« C'est le concepteur d'Euralille, c'est Baïetto hein, qui disait que notre rôle à nous d'aménageur c'est de faire monter la mayonnaise. C'est-à-dire mettre vraiment les ingrédients au bon moment et en bonne quantité pour que le projet se fasse. [...] C'est toujours beaucoup de négociations, effectivement. C'est de l'obstination, et de la souplesse. C'est-à-dire qu'on manie toujours la carotte et le bâton, pour ne pas faire fuir les porteurs de projet, tout en les intégrant au mieux dans les ambitions initiales du projet... »*⁵⁰⁵

À la position déjà centrale de la SEM s'ajoute celle de quelques-uns de ses membres qui, de par leurs attributions disposent d'une position d'interface encore plus forte. C'est en particulier le cas de trois d'entre eux : la directrice du projet, en charge du management de l'équipe dédiée de la SEM ainsi que de la gestion des budgets et aspects financiers ; le responsable du projet, remplissant les tâches relatives aux études, aux volets opérationnels et administratifs de l'aménagement ; le responsable du développement durable et de l'expertise sociale.

Pour les deux premiers, il est à peine besoin de mentionner que l'exercice de ce type de responsabilité conduit *de facto* à occuper une position centrale au sein des relations entre acteurs. Concernant le dernier, il faut noter ici la grande spécificité du poste et de ses attributions. En charge de l'ensemble des dispositifs participatifs portés par la SEM, ce membre

⁵⁰⁴ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, déléataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 03 décembre 2014.

⁵⁰⁵ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, déléataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 28 novembre 2014.

de la structure est nécessairement amené à exercer une médiation particulière entre l'aménageur et les associatifs.

En conclusion, la SEM Ville renouvelée se trouve placée au centre d'un nœud relationnel particulièrement dense, qui la conduit à observer une posture de médiation que nous qualifions de forte. En outre, les activités de certains de ses membres, dont les attributions renforcent le précédent état de fait, ne peuvent être qualifiées autrement que *d'hypermédiation*.

Or, le fait de se retrouver au centre d'un tel schéma actanciel, même en étant dépourvu de réelles capacités de décision, procure sans conteste un pouvoir et une forte influence sur le contenu du projet, en particulier sur des thématiques uniquement saisies dans les grandes lignes par le politique, telle celle de la nature en ville. Nous rejoignons ici l'analyse des processus décisionnels, considérant au vu des précédents éléments que ces derniers se jouent essentiellement au cœur des relations et autres formes de médiations exercées par la sphère technique du projet dans son ensemble. Dès lors, c'est une forme spécifique d'impératif scientifique, essentiellement fondé sur la technique et l'opérationnalisation, qui s'impose au cœur de l'action publique. Du moins est-ce le cas quant à notre objet de recherche. Nous verrons en outre au cours du prochain chapitre que cet impératif est porté au-delà même de la sphère technique, par divers mouvements associatifs, dont certains dédiés à la biodiversité urbaine. Ce ne sont alors plus uniquement les techniciens et les experts qui diffusent et supportent le modèle proto-technocratique, mais l'ensemble des acteurs du programme d'aménagement (en adéquation avec notre hypothèse du renforcement de l'expertise, et de l'éco-pouvoir du chapitre II).

➤ *Nuancer la pertinence de la délimitation d'une expertise interne et externe*

Avant de conclure ce chapitre et de réexaminer les notions développées dans le cadre de l'analyse cognitive publique à l'aune de nos précédentes observations, il est nécessaire d'affiner quelque peu la distinction initialement proposée entre expertise interne et expertise externe. En effet, l'analyse qui vient d'être produite démontre l'existence de situations hybrides, au sein desquelles des structures dotées d'un statut spécifique, tel celui de la SEM Ville Renouvelée, mettent en cause une opposition probablement trop exclusive. Dès lors, la pertinence de cette catégorisation est partiellement restreinte, et avec elle cette hypothèse secondaire en partie invalidée. Si cette dernière peut expliquer les comportements de certains acteurs vis-à-vis de

leur structure d'appartenance, elle ne semble en revanche pas pouvoir être pleinement mobilisable pour l'analyse des processus décisionnels en eux-mêmes.

Il nous reste par ailleurs à préciser un élément, relatif au type d'expertise produit par ces différents groupes : il ressort de l'analyse que le degré de spécialisation de l'expertise est inversement proportionnel à l'importance des tâches de médiation qu'elle exerce. En ce sens, les activités de médiation relèvent indubitablement de la traduction.

3 – UN RÉEXAMEN DU CONCEPT DE MÉDIATEUR ET DE L'ANALYSE COGNITIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES

À présent, il convient de se pencher à nouveau sur le concept de médiateur dans l'analyse cognitive des politiques publiques, et de le confronter aux phénomènes que nous avons saisis. Ceci nous permettra de préciser notre définition de la médiation.

3.1 – LE PROCESSUS DE MÉDIATION CHEZ PIERRE MULLER

Muller entend la médiation comme le processus « [...] *d'articulation entre la contrainte de structures globales et la marge de jeu des acteurs d'une politique. Cette relation est incarnée dans le travail sur le sens accompli par des acteurs – individuels ou collectifs – qui élaborent la vision d'un domaine d'action publique, ce qui inclut la définition des objectifs d'une politique, mais aussi de la place, de l'identité des groupes concernés par cette politique dans le contexte de sens global.* » (Muller, 2005, p. 183). La figure suivante schématise les principaux mécanismes de la théorie :

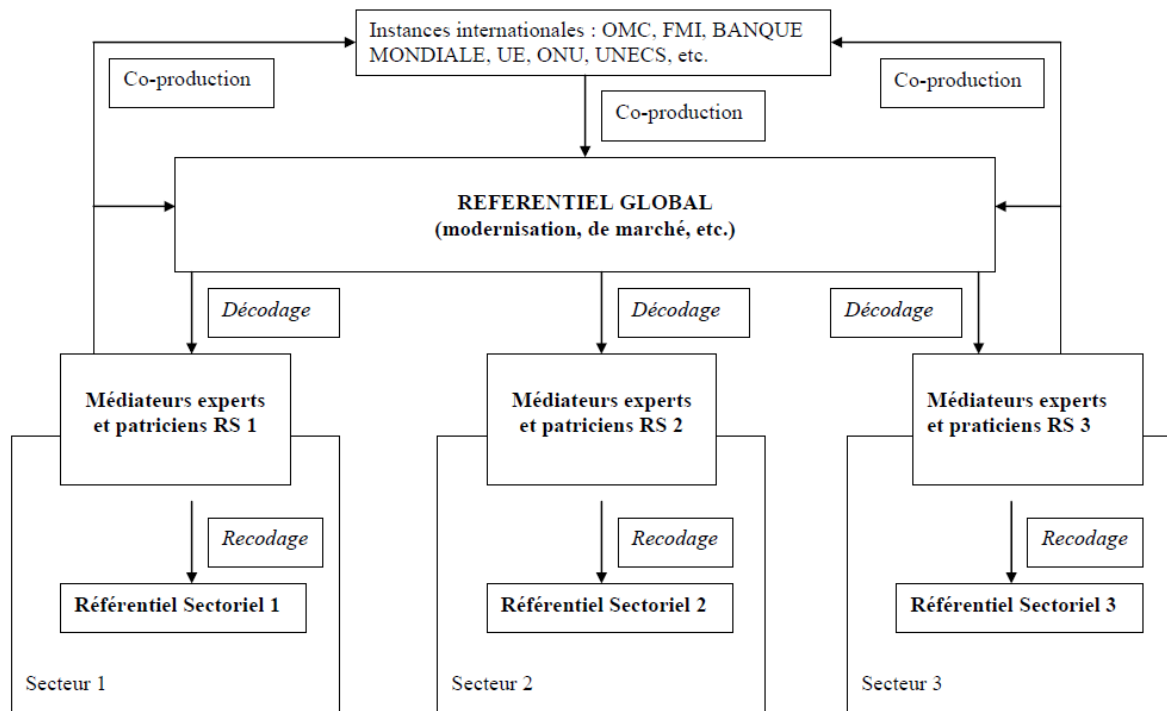


Figure 19 : Le mécanisme de médiation dans l'analyse cognitive des politiques publiques (source : (Nahrath, 2009, p. 17))

Le cœur de ce processus est exercé par les médiateurs, chargés de décoder le référentiel global, puis de le recoder dans le cadre du référentiel sectoriel. En ce sens, leur activité est autant cognitive, puisqu'elle suppose l'interprétation du référentiel, que normative, en ce que cette interprétation doit être traduite et opérationnalisée.

Il semble d'abord que cette définition se rapproche du phénomène que nous estimons avoir mis au jour, avec néanmoins une différence de taille vis-à-vis de l'approche de Muller. En effet, en conclusion de la sous-section 1.2 de ce chapitre, nous évoquons l'existence d'un espace décisionnel médian – qui caractériserait entre autres les processus de décision relatifs à la réintroduction de la nature en ville – situé entre un pouvoir politique fixant de grandes orientations d'aménagement et leur concrétisation. Or, nous estimons que c'est au cœur de cet espace intermédiaire, occupé essentiellement par la sphère technique, que se situe l'essentiel des processus de médiation du projet de l'Union. Dans ce contexte, la sphère technique, médiatrice principale, exerce un travail de traduction opérationnelle d'un référentiel sectoriel à la fois cognitif et normatif, et alimente ces deux précédentes dimensions, en recodant la volonté de réintroduire la nature en ville en un dispositif de gestion de la biodiversité⁵⁰⁶. Et

⁵⁰⁶ Nous examinerons plus avant cet aspect au cours du Chapitre VIII.

simultanément, la médiation constitue la condition même d'existence des « groupes concernés par cette politique », en l'occurrence de l'ensemble de cette expertise environnementale. Celle-ci se justifie en effet par l'appréhension technique de l'environnement que ses membres portent, qui concoure simultanément à leur reproduction.

Jusqu'ici, la théorie semble parfaitement coïncider aux observations de terrain. Pourtant, il demeure un problème majeur : celui de l'échelle de réflexion. Lorsque Muller élabore ce cadre théorique, il le fait à propos de politiques de grande ampleur, nationales ou européennes par exemple, et saisit ces dernières à un échelon institutionnel très élevé : celui des membres du gouvernement, des hauts-fonctionnaires et autres dirigeants de grandes entreprises. Ce sont alors ces derniers qui font office de médiateurs. Alors qu'ici, nous nous situons nettement à une échelle plus réduite. Dès lors, quelle est la pertinence d'employer cette théorie ? L'analyse qu'en fait Stéphane Narath apparaît ici particulièrement éclairante.

3.2 – UNE OU PLUSIEURS MÉDIATIONS ? DU MÉDIATEUR VERTICAL AU MÉDIATEUR HORIZONTAL

Il nous faut alors aborder l'existence de deux types de médiateurs dans cette analyse, différenciés comme suit :

« Les *élites dirigeantes*, qui élaborent le *référentiel global*, se composent des membres du Gouvernement, des hauts fonctionnaires et des chefs de l'administration centrale, des hommes politiques d'envergure nationale et des présidents des principaux partis politiques, des dirigeants des grandes entreprises (publiques ou privées), des secrétaires des grands syndicats, des journalistes influents, voire de certains intellectuels, scientifiques et experts , etc. Ceux-ci élaborent des représentations et des images de référence en fonction desquelles les différents groupes sociaux vont se positionner et déterminer leurs stratégies et leurs actions. L'élite définit ainsi la façon dont la société voit son avenir et la manière dont elle va agir sur elle-même *via* les politiques publiques. [...] Les *opérateurs sectoriels* élaborent, dans le cadre du processus de médiation que l'on vient de présenter, les différents *référentiels sectoriels*. » (Narath, 2009, p. 15)

L'introduction de cette distinction résout d'ores et déjà partiellement le problème mentionné. Notre terrain et l'échelle d'analyse qu'il suppose sont en effet peu enclins à illustrer le travail de médiation exercé par les élites dirigeantes, pour la simple raison qu'elles sont peu présentes, et si tant est que l'on puisse les identifier. Ainsi, la désignation d'opérateurs sectoriels correspond plus directement aux phénomènes que nous observons. En réalité, Muller préfigurait déjà ces différents niveaux de médiation dans son analyse, en insistant sur le fait « [...] *que le changement est lié à l'interaction entre différents niveaux de réalité sociale (macro, méso et micro)* » (Muller, 2005, p. 168).

Demeure enfin un dernier questionnement relatif au type de médiation relevé au cours de ce chapitre. S'il est possible d'observer, en creux, le processus de médiation réalisé par la sphère technique entre le politique et l'opérationnalisation des ambitions préalablement définies⁵⁰⁷, ce n'est là qu'une partie des dynamiques relationnelles observées. En effet, la typologie de la médiation technicienne définie plus tôt désigne plutôt l'existence de médiateurs différents à la même échelle d'observation. Ceci nous conduit à établir une dernière distinction au sein des processus de médiation de Muller : si celui-ci rend compte avant tout d'une sorte de médiation *verticale*, il nous faut signaler la présence d'une médiation *horizontale*, plus à même de rendre compte des dynamiques observées lors de notre enquête. Or, celle-ci ne correspond que partiellement à ce qu'il qualifie de médiation intersectorielle. Car pour ce dernier, si l'essentiel de la définition des référentiels sectoriels se joue au sein du rapport entre référentiel global et référentiel sectoriel (RGS), il existe également une dynamique intersectorielle, qui suppose l'existence de médiateurs entre secteurs. Mais la théorie reste encore assez peu développée. Or il nous semble que cette dernière est particulièrement adaptée aux politiques d'environnement, présentant cette propriété spécifique de *traverser* les différents secteurs des politiques publiques. Dans ce contexte, l'hypothèse de médiateurs intersectoriels, ou *horizontaux* comme nous les désignons ici, apparaît fondée. En particulier, les mécanismes de renforcement d'une expertise environnementale, initialement issue du champ de la protection de l'environnement et se déployant à présent au sein de la fabrique de la ville, semblent s'inscrire dans une médiation de cet ordre. En effet, si le référentiel sectoriel des politiques d'urbanisme est en partie modifié par son désajustement avec un référentiel global, il apparaît

⁵⁰⁷ Qui peut recouvrir de nombreux termes. À ce sujet, Muller signale que sa théorie de la médiation se rapproche de tout un ensemble de concepts déjà élaborés sur le sujet, avec néanmoins une terminologie différente, et nécessairement des nuances analytiques : les *skilled actor* de Neil Fligstein (2001), les *policy brokers* de Paul Sabatier (Jenkins-Smith et al., [1999] 2014), ou encore les traducteurs de Michel Callon (1986) et les transcodeurs de Pierre Lascoumes (1996), quoique ce dernier évoque plus volontiers le processus de transcodage qu'il ne qualifie ses acteurs de transcodeurs.

tout aussi probable qu'il le soit également par l'action d'autres secteurs, et avec eux, d'autres médiateurs.

En conclusion, le concept de médiateur apparaît adapté à notre analyse, à condition de le préciser au regard des précédents éléments. Notre échelle empirique rend alors plus visibles les phénomènes de médiation horizontale que verticale. Par ailleurs, les formes de médiation que nous avons mises au jour se situent également à un niveau *intra-sectoriel*, en ce qu'ils rendent compte de la diffusion d'un référentiel au sein-même d'une politique publique et de l'un de ses instruments, le projet urbain.

3.3 - POUR QUEL CONTENU DU RÉFÉRENTIEL GLOBAL ?

Si l'on poursuit l'examen de l'analyse cognitive au-delà de la seule question des médiateurs, il demeure la question essentielle du contenu des référentiels, qu'ils soient globaux ou sectoriels. En l'occurrence, le rapprochement de notre objet avec la théorie de Muller apparaît plus problématique. En particulier, ce dernier considère que le référentiel global de notre société est celui du néolibéralisme et du marché. Si l'on voit bien comment ce référentiel peut influencer nombre de secteurs des politiques, qui ne sont alors justement plus tout à fait publiques mais se définissent au contraire par leur privatisation progressive, le parallèle avec notre objet semble au premier abord nettement plus incertain. Stéphane Narath fournit une partie de la réponse, en précisant quelque peu la nature du référentiel global :

« Il convient de noter qu'il ne s'agit pas là forcément d'un ensemble intrinsèquement cohérent, voire rationnel, même si le RG [le référentiel global] tend aujourd'hui à s'organiser autour d'une vision scientifique (économique, voire demain écologique ou « durabiliste ») de la société et du monde. Le RG balise un champ de représentations sociales (à la fois cognitives et normatives) au sein duquel s'organisent les conflits et les affrontements pour l'imposition d'un ordre social reconnu comme légitime. Il définit entre autres la conception que l'on se fait du rôle de l'État ainsi que des modes opératoires organisant ses relations avec les différents groupes sociaux (Muller, 1995 :170). » (Narath, 2009, p.9).

Ici, trois éléments en particulier plaident en la faveur de la pertinence de rapprocher le concept de référentiel de notre objet d'étude. Le premier est celui d'une « vision scientifique »,

qui guide le référentiel. À ce sujet, nous avons déjà montré à quel point l'impératif scientifique demeure prégnant au sein du projet que nous analysons. Le second, qui rapproche le concept de référentiel de celui de champ⁵⁰⁸, précise la cohérence limitée du référentiel global. Enfin, le dernier élément retient particulièrement notre attention. Il tient à l'éventualité que ce référentiel économique, si l'on veut bien admettre son influence, pourrait être progressivement remplacé par une variante écologique (si tel n'est pas déjà le cas), qui rend déjà plus évident le parallèle avec notre objet.

Pour conclure, il convient donc de préciser notre définition de la médiation, en grande partie inspirée par cette approche cognitive des politiques publiques : la médiation est entendue comme le processus de diffusion d'un référentiel des politiques publiques, selon des mouvements verticaux, horizontaux mais également intra-sectoriels. Et puisque le référentiel porte de façon concomitante l'existence socio-professionnelle de certains acteurs – c'est le cas de l'impératif scientifique qui légitime la présence d'une expertise environnementale – la position de médiateur est également enjeux de pouvoir.

Mais la forte influence de la sphère technique dans le contenu du projet ne se limite pas à un objectif d'autoreproduction. Puisque la médiation suppose la transmission de référentiels à la fois cognitifs et normatifs, la présence d'une expertise environnementale centrale au sein des processus décisionnels se traduit au sein-même du contenu du projet, et en l'occurrence de la conception de la nature en ville, un thème que nous allons explorer au cours du prochain chapitre.

⁵⁰⁸ Dans ce texte, Stéphane Narath insiste particulièrement sur les parallèles entre l'approche de Muller et la théorie bourdieusienne des champs, en formulant par exemple l'hypothèse que le principe d'*homologie structurale* (Bourdieu, [1989] 2002) pourrait s'appliquer à une analyse des relations intersectorielles.

CHAPITRE VIII : MULTIPLICITÉ ET AMBIVALENCE DES **EXPÉRIENCES DE LA NATURE**

Les systèmes d'interactions au sein des processus décisionnels décryptés, il est alors possible de se consacrer à l'analyse des expériences de l'environnement, et de leur influence sur le contenu du projet. Car celles-ci ne peuvent être déconnectées des rapports qu'entretiennent plus largement les différents acteurs entre eux et au sein des processus de décision (Chapitre VII). Mais par ailleurs, les relations à la nature sont également imbriquées aux perceptions du territoire de l'Union dans son ensemble. Sur ce point, les analyses démontrent, outre la multiplicité de caractéristiques attribuées au site, que l'Union représente un *entre-deux spatial, symbolique et temporel*, objet de la première section.

Nous verrons au cours de la seconde section de ce chapitre que l'identification de la nature est ambiguë. En ce sens, le contexte de projet est déterminant pour la compréhension des relations à la nature. En règle générale, les acteurs considèrent que très peu d'éléments de nature sont présents. En revanche, lorsqu'ils sont désignés, ce sont presque systématiquement les mêmes : le Canal de Roubaix, traversant de part en part le site en son centre, ainsi que les quelques espaces linéaires boisés encore en place. Ceci nous renseigne tout d'abord sur une conception relativement attendue de la nature, essentiellement définie par la présence du végétal ou de l'eau. Mais à l'Union, la nature est avant tout vécue comme une *potentialité*, une vision dépendante du caractère anticipatif induite par le projet urbain. Si le programme de

réaménagement donne corps à un futur urbain parfois fantasmé, il en va de même pour la nature. Celle-ci ne relève pas de l'évidence, elle reste encore pour l'essentiel à venir. Elle représente donc une potentialité, plus ou moins probable selon les acteurs interrogés, et ceci en deux sens particulier :

Le premier sens désigne une nature à venir, celle que le réaménagement permettra de réintroduire, que nous désignons comme *potentialité de concrétisation*. Le futur parc urbain la représente, plus qu'aucun autre élément programmatique, mais sous certaines conditions de mise en œuvre et de gestion ; le second sens consiste à considérer qu'il faut « savoir la percevoir ».

Plus précisément, pour ce deuxième sens que nous qualifierons de *potentialité de perception* deux conceptions différentes coexistent :

- la première est caractérisée par la capacité à *observer*. Dans les discours, la nature devient alors biodiversité, espèces faunistiques et floristiques qu'il s'agit de quantifier, mesurer, prérogative principale de la sphère technique, en particulier des experts spécialisés en écologie. Eu égard à la position forte de la sphère technique et aux processus décisionnels que nous avons précédemment décrits, cette conception précise tend à dominer la conception de la nature dans le projet ;
- la seconde est celle d'une nature qu'il faut savoir *ressentir*. Sont alors évoquées des ambiances, par des termes mélioratifs, la friche urbaine devenant l'objet d'une vision romantique, au sein de laquelle la nature spontanée, « reprend toujours ses droits »⁵⁰⁹, une résistance que l'on contemple avec un œil admiratif.

Or, ces deux types de relation ne se répartissent pas tant entre des groupes socio-professionnels, ou entre des sachants et des non-sachants. Ils traversent plutôt ces groupes et les individus qui les composent, en les faisant adopter tour à tour l'une de ces approches. Ainsi, nous argumenterons pour la mise en cause du caractère explicatif de la distinction experts – profanes, sur ce sujet en particulier⁵¹⁰.

⁵⁰⁹ C'est là une expression revenant à de très nombreuses reprises au cours des entretiens, que nous examinerons au cours du Chapitre IX.

⁵¹⁰ Cet aspect nous apparaît particulièrement important, eu égard à certaines approches qui tendent à considérer que les représentations de la nature dépendent de la « technicité » du métier des acteurs interrogés (Maillefert et Merlin-Brogniart, 2016). Or, notre analyse tendra précisément à démontrer que la précédente explication n'est pas pleinement satisfaisante.

En revanche, à travers ces deux types de relation s'esquisse une opposition diffuse entre des fonctionnalités de la nature en ville conçues comme contradictoires : les fonctions récréatives et écologiques, qui sont pour beaucoup difficilement compatibles. Nous questionnerons les tenants et les aboutissants de cette conception duale dans le projet en mettant en évidence le caractère ambivalent, mais aussi performatif des relations à la nature en ville, avant de démontrer qu'elles s'inscrivent en réalité toutes deux dans un paradigme utilitariste de l'environnement.

1 - LA ZONE DE L'UNION : UN ENTRE-DEUX SPATIAL, SYMBOLIQUE ET TEMPOREL. DE L'ESPACE PROJETÉ À L'ESPACE-PROJET

De prime abord, il est complexe de faire émerger des représentations partagées du site de l'Union, tant les considérations portées à son endroit sont nombreuses. Pourtant, les entretiens ont été l'occasion systématique d'aborder le rapport à l'espace. C'était même là l'objet de la question initiale : « *Comment décririez-vous le site de l'Union ?*⁵¹¹ ». L'étendue de la zone, à laquelle s'ajoute une histoire omniprésente dans les discours, donnent lieu à une véritable cascade de descriptions, qui apparaissent dans un premier temps comme extrêmement désordonnées. Elles font tour à tour appel à l'histoire industrielle du site, au contexte socio-économique⁵¹² passé et à venir, au patrimoine bâti, à l'identité de friche, ou encore à l'importance du projet contemporain pour la reconversion territoriale. Nous avons déjà brièvement abordé ces aspects à l'occasion du chapitre IV consacré à la présentation du terrain et de son contexte, ce qui pourrait faire naître une impression de redondance. Mais à présent, il est plutôt question d'interroger la façon dont ces dimensions sont vécues par les acteurs du projet.

Les types de rapports que les enquêtés entretiennent avec l'espace diffèrent également. Ils sont tantôt intimes, tantôt distants et ne font alors l'objet d'aucune inscription émotionnelle forte, parfois personnels et en d'autre temps professionnels, sans que ces catégories soient exclusives⁵¹³. C'est là un premier élément d'explication de la diversité des représentations de l'espace : celle-ci se justifie en partie par la disparité des acteurs et de leur statut, qui les conduisent à formuler des considérations différentes et à développer des relations hétérogènes avec le site de l'Union. Les regards portés sur le territoire ne sont bien évidemment pas identiques selon que celui-ci a été découvert à l'occasion d'une évolution de carrière

⁵¹¹ Afin de limiter au maximum les biais induits par le statut supposé de l'enquêteur, cette question était toujours contextualisée de la façon suivante : « Si vous deviez décrire le site à des connaissances – famille, amis, relations de travail – dont on suppose qu'elles ne connaissent absolument pas le territoire et son histoire, de quelle façon le feriez-vous ? ». Cette mise en situation, qui n'était pas utilisée lors des premiers entretiens, permet à l'enquêté de s'attacher à des considérations très factuelles, et de réellement considérer l'espace en tant que tel. *A contrario*, les interviewés considérant le statut de l'enquêteur, avait tendance à présupposer des connaissances de celui-ci, et se concentraient immédiatement sur le projet, les questions de relations entre acteurs, *etc.*, plus que sur le site et son contexte territorial en tant que tels. Le guide d'entretien complet peut être consulté Annexe n°01 – Grille d'entretien.

⁵¹² Les considérations reviennent alors sur le contexte sinistré, le fort taux de chômage, ou encore le faible nombre d'entreprises présentes.

⁵¹³ Certains professionnels précisent ainsi avoir développé un rapport affectif à l'espace. Par ailleurs, si nombre d'entre eux sont étrangers à la région, d'autres résident depuis plusieurs années dans la métropole lilloise, induisant un rapport nécessairement particulier au territoire.

professionnelle⁵¹⁴, ou qu'il est connu, même de façon lointaine, depuis l'enfance par les riverains d'un quartier limitrophe.

Toutefois, passé l'étonnement de l'enquêteur quant à la richesse des discours sur l'Union, on remarque en réalité que ceux-ci s'articulent toujours autour de l'une des trois dimensions suivantes :

Il y a d'abord la dimension strictement spatiale, évidemment attendue. Elle concerne aussi bien l'emplacement géographique du site dans l'aire métropolitaine lilloise que la situation urbaine plus locale, alors mise en relation avec les unités urbaines signifiantes du territoire. Survient ensuite l'aspect symbolique du site, qui cristallise de nombreuses orientations d'une politique urbaine métropolitaine de reconversion socio-économique et de reconquête urbaine. Ici, c'est l'identité du territoire qui est en jeu. Il y a enfin la dimension temporelle, intrinsèquement liée à la précédente, l'Union représentant alors simultanément un passé et un futur urbain, un espace aussi bien vécu que projeté. Ces trois dimensions sont fréquemment intriquées dans les discours. Nous les différencions ici pour les besoins de l'analyse. Notons que cette triplicité caractéristique du projet de l'Union se manifeste dans les discours indépendamment de la position des acteurs – élu, expert, technicien, riverain, usager – au sein du projet.

Si l'on pousse plus avant la généralisation, il apparaît nettement qu'à ces trois registres s'ajoute une caractéristique partagée, celle du transitionnel, de l'entre-deux. Ainsi, le projet de l'Union représente-t-il avant tout un *entre-deux spatial, symbolique et temporel*, trois dimensions que nous allons explorer successivement au cours de cette section.

Un premier élément en est révélateur. L'enquête menée s'attachait initialement à interroger les représentations et pratiques de l'espace indépendamment de celles relatives au projet. Le guide d'entretien était d'ailleurs conçu dans cet objectif, en cherchant volontairement à déconnecter les descriptions de l'espace et celles du projet. Or, cette approche a rapidement montré ses limites. Les propos des enquêtés mêlaient sans cesse des considérations relatives au site et au projet, ne permettant aucune différenciation nette. C'était là une erreur méthodologique, mais qui s'est fort heureusement avérée heuristique, en permettant de mettre en lumière l'importance de l'aspect transitionnel. Finalement, le projet de l'Union finit par être

⁵¹⁴ C'est le cas d'un grand nombre de membres de la sphère technique, et en particulier au sein de la SEM Ville Renouvelée.

constitutif de l'identité du territoire⁵¹⁵ sur lequel il est déployé, transformant ainsi l'*espace projeté* (Boumaza, 2005) en *espace-projet*.

Il en va de même des pratiques de l'espace. En tant que friche dépourvue de véritables centralités urbaines, on peut objectivement décrire le site comme étant peu hospitalier, et peu fréquenté, hormis par quelques rares joggeurs ou promeneurs. Aussi, les pratiques qui nous ont été décrites et que nous avons pu observer en diverses occasions sont presque systématiquement en lien avec le projet, et consistent notamment en des visites de site organisées par la maîtrise d'ouvrage ou les associations. Le projet a d'ailleurs été l'occasion pour certains locaux de (re)-découvrir le site.

1.1 - AUJOURD'HUI, UN ESPACE DE PASSAGE PLUS QUE D'ANCRAGES

➤ *Mobilité et mobilisation : un associatif en roue libre*

C'est le cas d'un associatif watrelosien qui parcourt l'Union de façon presque quotidienne. Il concède lui-même qu'avant de découvrir le projet, il se montrait presque complètement indifférent au sort du site, et n'était d'ailleurs engagé d'aucune façon, que ce soit dans une association, ou dans un groupe politique. Le passage à la retraite – il travaillait dans le secteur du BTP – l'aura incité à s'engager, d'une façon ou d'une autre. Dans ce contexte, le projet de l'Union représente une opportunité. Il tente de s'en rapprocher, d'abord par l'entremise du Collectif de l'Union. Mais le cadre ne lui plaît guère : il désire plus d'indépendance dans son engagement. Dans cet objectif, il crée en 2009 l'association des citoyens de l'ouest watrelosien (ACROW), puisque la participation au projet de l'Union suppose le rattachement à une entité instituée. L'objet de l'ACROW n'est pas exclusivement le projet de l'Union. Dotée de nombreuses prérogatives (entraide, solidarité, représentation des habitants, organisation de projets socioculturels), elle intervient sur l'ensemble de l'ouest de Watrelos. L'Union représente pourtant une grande part de sa raison d'être.

⁵¹⁵ En sociologie, le territoire est défini par Nicolas Duvoux comme « *l'espace social construit dans et par les limites de l'espace physique* » (2010, p. 116). Si cette définition pose une première base, elle nous semble incomplète. Nous lui préférons la désormais classique approche de la géographie sociale et de Guy Di Méo. Un ouvrage entier est consacré au territoire (Di Méo, 1998), qui correspondrait en quelque sorte à l'interrelation du *spatial* et du *social*. Ainsi, l'espace n'est pas le territoire et inversement. Précisons en outre que le territoire est doté de quatre dimensions majeures pour l'auteur, de sensibilité marxiste : deux instances d'infrastructure, géographique et économique ; deux instances de superstructure, culturel et de pouvoir, qui concourent toutes à la formation de son *identité*, aspect qui nous intéressera particulièrement ici.

Ce retraité, désormais président et fondateur d'une association, est présent dans un très grand nombre d'instances du projet ou manifestations liées auxquelles nous avons pu assister, dans lesquelles il fait figure de trublion et d'élément perturbateur. N'hésitant pas à hausser le ton pour se faire entendre, il entretient par ailleurs des rapports de proximité avec un certain nombre de techniciens du projet, mais également avec le conseil municipal de Watrelos.

Chaque jour, de façon presque obsessionnelle, il enfourche son vélo, et déambule sur le site de l'Union ou dans les quartiers limitrophes, et met en récit ses parcours sur le blog internet de l'association⁵¹⁶. Constitués pour l'essentiel de clichés mettant en scène son vélo comme si ce dernier était livré à lui-même et cernés par les barrières et autres engins de chantier, auxquels s'ajoutent de brèves descriptions, ces billets décrivent principalement les obstacles rencontrés lors du parcours. À cela s'ajoutent quelques préconisations simples pour résoudre le problème en question : « *Afin de sécuriser les déplacements des piétons, il suffirait simplement de terminer les trottoirs du Pont Morel, à moins que ce ne soit une question de financement qui fait que l'aménagement de cet écoquartier privilégie la circulation routière.* »⁵¹⁷. Les publications du blog sont ainsi l'occasion de contester directement le projet de l'Union, dans son caractère concret et relativement aux problèmes quotidiens qu'il peut poser.

Il y a d'une part cet aspect revendicatif. Mais ces publications numériques retranscrivent également un rapport particulier à l'espace. L'associatif se présente comme « *usager, à pied, à vélo et en automobile depuis plus d'un demi-siècle, de la passerelle tournante du Fontenoy*⁵¹⁸ *et du territoire où se construit l'écoquartier de l'Union* »⁵¹⁹. Car à l'Union, l'utilisateur est avant tout en transit. Notons au passage dans cet extrait la façon de qualifier indirectement l'Union. Il est avant tout question des infrastructures de liaison, « la passerelle », et du « territoire où... », non de l'Union directement. Le site est ainsi d'abord défini par sa qualité à laisser passer (les cyclistes, piétons et autres automobilistes), plus qu'à fixer.

La relation que cet enquêté entretient avec l'Union est symptomatique d'une caractéristique spatiale fondamentale du site, qui à de rares exceptions près se retrouve chez l'ensemble des enquêtés, bien que les motifs de déplacements divergent.

⁵¹⁶ On y retrouve également des prises de position et billets d'humeur, mais une grande partie des publications est dédiée à ces parcours, regroupés dans la catégorie « *Au hasard de mes déplacements* ».

⁵¹⁷ Publication du 3 juin 2013, [En Ligne], consultée le 2 février 2016, URL : <http://acrow.over-blog.com/>

⁵¹⁸ Cette passerelle fluviale, de type pont tournant, permet de traverser le canal de Roubaix, situé sur le site de l'Union. Elle permet également le passage des quelques bateaux naviguant sur la voie d'eau.

⁵¹⁹ *Ibid.*

➤ Représenter l'espace de l'Union en creux

Sur cette question du rapport à l'espace, l'usage de la méthodologie photographique évoquée au cours du chapitre dédié aux outils d'enquête (chapitre V, section 4) a été particulièrement opérant. Utilisée initialement dans une visée exploratoire, son réel apport analytique a été de faire émerger ces représentations de l'espace, et malgré ses limites (notamment quant au nombre d'occurrences), elle aura *a minima* permis de mettre en lumière un aspect que les entretiens ne pouvaient pas réellement éclairer. Les déambulations réalisées dans le cadre des investigations ont été utilisées pour faire prendre aux interviewés des photographies des éléments marquants de l'espace de l'Union⁵²⁰. Une carte de visibilité a été produite afin de représenter les cônes de vision concernés par chaque cliché. Les cinq personnes interviewées pour réaliser ce travail ont sélectionné cinq à six clichés dont le champ de vision a été matérialisé sur la carte ci-dessous.



Carte 11 : Carte d'intervisibilité des photographies de paysages de l'Union (Réalisation A. Dos Santos – T. Bur, Avril 2015, Fond : Orthophotographie vraies couleurs PPIGE 2013).

⁵²⁰ Les clichés ainsi obtenus sont présentés en Annexe n°14 – Clichés - Méthodologie de photographie participative.

Il est d'abord remarquable de constater la profondeur de champ de chacune des photographies, qui pour certaines illustrent des visions allant jusqu'à plus de 1.5 kilomètres, du point le plus proche de la prise de vue au plus éloigné. Les clichés réalisés par l'associatif présenté plus haut, qui a participé à la démarche de photographie participative, sont figurés par les zones de couleur vert clair et la lettre (P)⁵²¹.

Concernant ce dernier, les images produites représentent admirablement ses usages et représentations de l'espace. Orientées d'est en ouest et inversement, elles symbolisent le trajet familièrement effectué entre Watrelos à l'est, et Roubaix ou Tourcoing à l'ouest. En outre, elles sont composées autour d'éléments visuels relatifs à la mobilité et aux déplacements : passages à niveau, ponts, voirie, ou encore infrastructures routières.

À la lecture de la carte précédente, on remarque sans peine que ce constat peut être étendu aux autres enquêtés ayant participé à la démarche. Une écrasante majorité des clichés s'accroche à des points lointains, en particulier les architectures hautes, et représente des axes urbains de circulation (canal, routes, passerelles et ponts). Peu de photographies prennent pour élément de composition principale une entité urbaine de l'Union. Les regards fuient toujours au loin, à l'extérieur de la zone.

Il faut ici noter la provenance des interviewés s'étant livrés à cette démarche. Presque tous⁵²² sont originaires du territoire, et résident à Roubaix ou Watrelos depuis de nombreuses années. Ce sont des associatifs ou des riverains, la démarche ne concerne donc aucun membre des structures institutionnelles du projet de l'Union. Or, ces derniers décrivent généralement l'Union de la même façon au cours des entretiens, comme un espace de transition entre villes et quartiers proches. Si le motif du déplacement est alors plus souvent professionnel, il demeure de façon générale cette conception de l'Union comme un *entre-deux spatial*.

De ce point de vue, le statut actuel de la zone paraît assez aisé à expliquer. En tant que friche au sens littéral du terme, elle est un *no man's land* exempt de véritables centralités urbaines⁵²³ et presque complètement dépourvue d'habitants, ce qui favoriserait logiquement une appropriation des lieux et des usages prolongés.

⁵²¹ Ils sont par ailleurs disponibles en Annexe n°14b.

⁵²² À l'exception d'une enquêtée, universitaire connaissant particulièrement bien le projet de l'Union. Réalisée en premier, son interview visait surtout à tester la méthodologie afin de l'ajuster.

⁵²³ Le seul équipement présentant une faible fréquentation est le canal.

« Aujourd'hui y'a des moments j'ai l'impression quand je passe dans mon quartier que c'est une ville fantôme. Comme dans les films " y'a persooonnnne ? " [...] C'est la fin d'une époque [...] Le fait qu'il y a plus aucune maison, que personne n'y habite, c'est fini ça sera plus comme avant. »⁵²⁴

Aussi et assez trivialement, le profil dominant des usagers du site est celui du passant, en transit. On passe souvent à l'Union, on ne s'y arrête que rarement. Et lorsque c'est le cas, c'est en l'occurrence plutôt pour des raisons professionnelles ou liées au projet, par exemple dans le cadre des points-Infos qui se déroulent à la maison du projet, au cœur du site.

En outre, la situation géographique de l'espace en fait un lieu de flux plus que d'ancrage. À la fois frontière – ou liaison selon les considérations – entre trois villes, mais également entre la France et la Belgique, à quelques kilomètres de là, il est situé au cœur de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Roubaix. Cet emplacement privilégié est alors mis au service des flux transfrontaliers, parfois pendulaires, de ce vaste bassin d'emploi. Dans ce cadre, les infrastructures de transport – notamment routières – tendent à prendre l'ascendant sur la qualité urbaine des lieux.

La description précédente doit être mise en perspective. Elle pointe bien une tendance, non une généralité absolue. D'une part, elle doit être nuancée : bien que peu animé, le site accueille pourtant quelques usagers spécifiques dans le cadre de leurs loisirs, en particulier autour du Canal de Roubaix, traversant l'Union de part en part. Mais les activités sont marginales, et se limitent alors à la pratique de la pêche, et à la promenade. Les nombreux déplacements que nous avons effectués *in situ* dans le cadre de notre enquête confirment les précédents éléments. D'autre part, cette perception contemporaine du site contraste très fortement avec le riche passé industriel du secteur, qui en faisait un lieu très fréquenté. C'est en particulier cet aspect qui explique la deuxième caractéristique attribuée à l'Union, celle d'être le symbole d'une reconversion territoriale, vantée ou décriée selon les points de vue.

⁵²⁴ Entretien avec un riverain roubaisien, mené en avril 2013 par un étudiant du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

1.2 - HIER, L'INDUSTRIE TEXTILE COMME ÉLÉMENT STRUCTURANT DE LA VILLE

Nous avons déjà abordé les grandes lignes du développement industriel textile (chapitre IV, section 1), aussi nous n'y reviendrons pas. Ici, il s'agit plutôt de montrer dans quelle mesure le projet de l'Union est vécu comme une réorientation économique et sociale du territoire bouleversant une identité. Cette section nous oblige en apparence à nous distancier quelque peu⁵²⁵ du cœur de notre sujet, mais représente une étape nécessaire. Car on ne saurait comprendre les représentations spatiales, et les conceptions de la nature qui y sont associées, sans mettre en évidence les mécanismes de construction d'une identité territoriale, qui influence sans conteste les deux premières. Au terme de la première section de ce chapitre, nous aurons ainsi décrit les trois dimensions de la spatialité, du symbolique, et de la temporalité du territoire de l'Union. Ceci nous permettra d'aborder la place de la nature à l'Union avec toutes les données en main.

➤ *Un site sans habitants mais investi*

Il demeure actuellement des signes tangibles de l'importance passée de l'activité textile, en particulier l'architecture des châteaux de l'industrie. Dans le cadre du programme de l'Union, certains ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation – c'est le cas de la filature Vanoutryve, située au sud-ouest du périmètre d'aménagement ou de la brasserie Terken⁵²⁶ désormais occupée par le siège social de la marque de sports collectifs Kipsta – d'autres sont encore en cours de réfection, tel le Peignage de la Tossée. Bien que conservées, ces structures ont évidemment fait l'objet d'un changement d'activité : espaces de *coworking*, pépinières d'entreprises, et bureaux remplacent aujourd'hui les peigneuses, fileuses et autres cardeuses.

En revanche, il subsiste une autre manifestation concrète du passé industriel du secteur, ayant maintenu son activité durant cinq décennies. C'est le café *Chez Salah*, qui continue encore d'accueillir un nombre certes très limité de clients, mais pour lesquels le qualificatif d'habités

⁵²⁵ Nous ne développerons pas ces aspects en profondeur. Par ailleurs, un travail de thèse en cours, mené en histoire, intègre l'Union dans une réflexion sur les liens entre immigration et industrie textile. Elle est conduite par Mathilde Wybo, et intitulée provisoirement *Immigration et intégration urbaine à Roubaix dans le second XX^e siècle* (UMR IRHIS 8529, Lille III). Le patrimoine industriel y prend une grande place, et ce travail sera nécessairement plus précis que le nôtre sur ces thématiques.

⁵²⁶ Évidemment, il ne s'agit pas là d'une ancienne usine textile. Mais de par son architecture imposante, ainsi que sa proximité directe avec le Peignage de la Tossée, elle est souvent associée dans les discours au patrimoine textile. D'autant que, distribuée localement, la bière était consommée dans nombre de débits de boisson fréquentés par les travailleurs des industries du textile.

serait plus qu'un euphémisme. Plusieurs le fréquentent depuis peu après son ouverture. Débit de boisson situé en plein cœur de la zone de l'Union et ouvert depuis 1965, le commerce fonctionnait grâce à une clientèle abondante constituée d'ouvriers du textile, qui achevaient ou débutaient leur travail à quelques dizaines de mètres, au cœur de l'ancien Peignage de la Tossée. À ses débuts, le tenancier du café se fait à l'occasion hébergeur informel – d'aucuns diront marchand de sommeil – pour les ouvriers récemment immigrés, du Maghreb en particulier. Les chambres accueillent entre cinq et six personnes, et les lits sont partagés par les ouvriers, à la faveur de leurs horaires de travail. Quand l'un délaisse le lit pour se rendre au peignage, un autre venant de quitter son poste prend sa place.

Le café, parmi d'autres commerces, dépend alors profondément de la main d'œuvre textile des environs. Au terme de la fermeture successive des usines, il est le seul à être resté en place, y compris en refusant les propositions de rachat par la collectivité, effectuées sous le régime de la préemption. Aujourd'hui, *Chez Salah* trône seul, au milieu de la friche, des bulldozers et autres grues, et affiche non sans ironie sur sa devanture la mention « *ouvert même pendant les travaux* ». Il s'inscrit sans conteste dans un processus de lutte urbaine.

Il n'y a pas d'expression assez forte pour décrire le pouvoir de représentation, à la fois visuel et symbolique du lieu. Son aspect très photogénique⁵²⁸ et son passé, en font une icône éminemment cinématographique⁵²⁹. Il constitue un phénomène social en tant que tel, dont l'érection progressive au rang de symbole pourrait probablement faire l'objet d'une recherche à part entière. Non pas qu'il soit représentatif de l'ensemble de l'histoire de l'Union ou de la totalité des résistances envers le projet (raison pour laquelle nous ne nous attarderons que peu sur le sujet, car ceci nous conduirait hors-cadre), mais un ensemble de facteurs l'a érigé en véritable icône sociale, relevant presque du mythe.

En ce sens, il représente une sorte de point d'appui matériel et symbolique aux mobilisations contestatrices du projet de l'Union, qui critiquent alors l'insuffisante prise en compte du patrimoine et de la mémoire du site, faisant de *Chez Salah* la manifestation matérielle d'une relégation du passé industriel. En particulier, c'est la mise au ban du patrimoine immatérielle qui est critiquée. S'il y a eu conservation du patrimoine bâti, les associations

⁵²⁸ Des photographies sont présentes en annexe. Voir en particulier, Annexe n°15 – Photographies du café Chez Salah.

⁵²⁹ Il a d'ailleurs fait l'objet d'un court métrage, « *Chez Salah, ouvert même pendant les travaux* » -Réalisation Nadia Bouferkas et Mehmet Arikian, Production TRIBU, 2012 / 52' ; mais également de nombreuses interviews dans la presse écrite (entre autres, La Voix du Nord, L'Humanité), ou télévisuelle y compris par des médias nationaux (journal télévisé de 13h, 05/10/2011, TF1 ; émission « 100% Mag », 04/04/2012, M6).

dédiées à la protection et la mise en valeur du patrimoine textile déplorent l'absence de prise en compte de l'aspect humain de cette patrimonialisation, des savoir-faire ouvriers notamment. De nombreux propos portent sur des valeurs qui, selon les anciens salariés et nombre d'associations, caractérisaient les relations sociales du territoire. D'abondantes descriptions et anecdotes portent ainsi sur l'entraide, la solidarité, la mixité sociale, en témoignent ces deux exemples :

*« Quand je travaillais à la Tossée et qu'on faisait des grèves, Salah était formidable, car il nous recevait dans son café. Et quand on n'avait pas un kopeck à la fin du mois, il nous disait : "toi, Bouzid, toi Mohamed, tu me paieras quand tu auras de l'argent." On est solidaires avec cet homme-là et on le soutiendra. [...] ».*⁵³⁰

*« Pendant que les autres travaillaient, tout de suite un autre dormeur, tout de suite après encore un autre. Ça fait les trois équipes des 24 heures, trois fois huit...euh...donc il [le tenancier du Café Chez Salah] a vécu de ça...euh... Je sais pas trop quoi vous dire sur lui parce qu'en fait, ça peut-être le symbole de la convivialité – parce que ces gens s'y retrouvaient – de la fraternité et des conditions de vie : dormir dans le lit d'un autre comme ça, il changeait pas les draps à chaque fois hein ! »*⁵³¹

Si le café *Chez Salah* demeure en place, la très large majorité des logements ouvriers ont quant à eux disparu, rasés à la faveur du réaménagement de l'Union. Une ancienne habitante qui peine à se repérer sur les lieux tant les transformations urbaines ont été importantes, décrit l'action de l'aménageur comme « [...] l'art et la manière de brouiller les pistes »⁵³². Eu égard à cette histoire, d'aucuns considèrent que « [...] quand on dit y'a pas d'habitants euh... en même temps c'est un site qui a une âme euh... il est habité je dirais. Il y a pas d'habitants mais il est habité ».⁵³³

⁵³⁰ Bouzid Belgacem, ancien salarié du Peignage de la Tossée et président de l'UGT, in. IPAPIC, « Quartiers ouvriers en mutation : patrimoines et interculturelité en devenir », *rencontre annuelle du GIS Institutions Patrimoniales et Pratiques Interculturelles (IPAPIC)*, compte-rendu, 4 et 5 septembre 2014, Roubaix et Tourcoing, p. 10.

⁵³¹ Entretien avec une riveraine du projet, retraitée de la fonction publique, mené le 27 avril 2013 par deux étudiants du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

⁵³² Propos tenus par l'une des personnes interviewées dans le cadre du court-métrage (*Op. cit.*).

⁵³³ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

➤ *Mobilisations et reconstruction rétroactive d'une identité collective : de la lutte salariale à la lutte urbaine*

L'Union a été le théâtre de nombreuses mobilisations de la part des ouvriers du textile, qui perdurent actuellement dans un objectif de patrimonialisation. Grèves contre les licenciements et diminution du temps de travail se transforment, après la fermeture des usines, en travail de mémoire et de reconnaissance du caractère ambivalent du rapport que les anciens ouvriers entretiennent avec l'industrie. Il y a en premier lieu les descriptions mélioratives de cette époque révolue que nous abordions ci-dessus, avec des relations sociales – y compris au sein de l'usine – décrites par des caractères positifs et la mise en avant de valeurs sociales regrettées. En second lieu, cette entreprise de mémoire consiste également en un travail de reconnaissance du traumatisme lié à l'industrie textile, qui se décompose en deux phénomènes. Il y a d'une part la volonté de faire reconnaître la pénibilité du métier, à travers des récits quasi-homériques. Par exemple, cette enquêtée revient sur la surdité de ses parents, tous deux retraités du textile :

« [À propos de la surdité] *C'est quelque chose de très caractéristique de ceux qui ont vécu dans les usines textiles. C'est un bruit infernal, un bruit métallique... Claclaclac ! Et donc...euh...beaucoup d'heures de travail. Beaucoup de contraintes physiques : la poussière, les bouts de coton et de laine qui volent dans l'air, la chaleur. [...] beaucoup de chaleur et pour la laine : l'odeur du mouton. Et ça c'était très pénible aussi parce que quand on touche un mouton déjà on a la main qui sent mais là c'était imprégné. Tout, les vêtements, la peau, étaient imprégnés de cette odeur. [...] En fait, quand on voit un bâtiment comme celui-ci [au sujet de la filature Vanoutryve, réhabilitée] on peut se dire "Ah, bah, c'est pas difficile de travailler dans le textile !"*[rire étouffé] *Mais il y a une énorme différence entre travailler dans un bâtiment comme ça et travailler dans une ancienne usine comme c'était prévu autrefois, tel que c'était aménagé, les salles étaient immenses, il y avait des centaines...euh...de métiers dans, dans d'immenses salles très hautes et ça résonne. [...]* »⁵³⁴

Au-delà de la pénibilité du travail, il y a d'autre part le traumatisme psychologique et social lié à la fermeture des usines, qui représentaient tout l'univers de certains ouvriers, le socle des identités individuelles et collectives (Linhart, Rist et Durand, [2003] 2009). Dans ce

⁵³⁴ Entretien avec une riveraine du projet, retraitée de la fonction publique, mené le 27 avril 2013 par deux étudiants du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

contexte, la fermeture des industries, autour desquelles s'organisent aussi bien l'espace urbain que la vie sociale, revêt un caractère dramatique, bouleversant tout un territoire.

Aujourd'hui, les revendications portées par les diverses associations dédiées à la protection du patrimoine textile – *Anciens salariés de la Tossée* et *Union des Gens du Textile* notamment – sont structurées pour partie autour de cet aspect traumatique. C'est là un régime argumentaire se déployant à travers des énoncés fondés sur la demande de reconnaissance, qu'elle concerne les savoir-faire, le patrimoine immatériel, ou le choc subi.

Les revendications sont donc bien centrées initialement sur le monde professionnel et salarial, mais ne concernent pas le site de l'Union et son projet. Ce qui explique le rapprochement entre ces mobilisations d'ouvriers et le projet, et quelque part la transformation progressive de *luttés salariales* en *luttés urbaines* et pour la protection du patrimoine, est notamment un calendrier opportun. En effet, au moment de la fermeture des industries textile et du Peignage de la Tossée en 2004 est également élaboré le premier schéma directeur d'aménagement de l'Union (voir le chapitre IV pour la chronologie du projet). Celui-ci représente alors l'occasion d'intégrer le patrimoine bâti et sa réhabilitation dans la programmation du projet de l'Union. Peu à peu, ces mobilisations salariales se coagulent autour du projet, considérant l'impossibilité de faire face aux fermetures d'usines et délocalisations, et modifient leurs orientations initiales. Elles s'inscrivent dans une définition alternative de l'identité de l'Union, qui devrait alors avant tout s'appuyer sur son passé.

La maîtrise d'ouvrage est initialement peu réceptive à ces revendications. Mais peu à peu, les doléances sont intégrées par cette dernière, et deviennent une dimension essentielle du discours aménagiste sur l'Union.

1.3 - DONNER CORPS AU PROJET : LA CONSTRUCTION INCERTAINE D'UNE IDENTITÉ TERRITORIALE PAR LE POLITIQUE

Au cours du chapitre IV consacré à la présentation du terrain, nous avons résumé l'histoire du projet à travers ses grandes étapes institutionnelles. Le développement a également été l'occasion de démontrer en quoi les politiques durables ont été saisies dans le but d'inverser l'image régionale et du territoire, considéré comme un espace postindustriel en déshérence (section 3 en particulier). Il est donc superflu d'y revenir dans le détail. Ici, nous aborderons la façon dont le politique tente de reconstruire une identité territoriale à travers l'échelle locale, et

les mécanismes de sa mise en récit. Car le programme de l'Union est bien pensé et vécu comme une réorientation urbaine, et par extension socio-économique.

➤ *(Re-)construire une identité urbaine : un enjeu politique*

L'Union, son appellation le démontre fort bien, représente une tentative de forger un ensemble urbain et simultanément son identité, à travers l'unification symbolique de ses composantes. L'identité urbaine est ici entendue au sens de Galland, comme « [...] *le processus d'agencement et de structuration de l'ensemble des représentations que les différents groupes sociaux internes et externes d'une ville se font d'elle, de son passé, de son présent et de son avenir, et ceci à un moment donné de l'histoire* »⁵³⁵ (1993, p.3). L'identité urbaine est donc formée pour l'essentiel de représentations mouvantes, que les individus et groupes sociaux de la ville concourent à façonner. Réciproquement, elles alimentent la structuration des identités sociales individuelles et collectives. Cette analyse permet ainsi de restituer à ces dernières leurs soubassements spatial et territorial (Di Méo, 2007), sans en nier pour autant les autres dimensions.

Mais la structuration de ces identités n'est bien évidemment pas uniquement d'origine habitante : elle s'intègre dans des logiques politiques locales et métropolitaines, pour lesquelles on voit sans peine l'enjeu que représentent les identités urbaines. En les manipulant (*Ibid.*), le pouvoir politique trouve là un levier pour réorienter l'ensemble d'un territoire.

Historiquement, c'est un territoire plus large que l'Union qui fait l'objet de toutes les attentions, tel que nous l'avons déjà précisé au cours du chapitre IV. C'est plutôt le versant Nord-Est de la métropole lilloise, que trente ans de politiques publiques ont concouru à identifier comme un tout, avec au centre les villes de Roubaix et Tourcoing qui représentent de véritables référents de l'histoire urbaine. Par le biais de multiples rapports, études, diagnostics, et déclarations, les actions conjointes de LMCU et de la chambre de commerce et d'industrie ont progressivement dessiné les contours d'un territoire uniforme de par sa déshérence, caractérisé par la quasi-disparition de l'industrie qui faisait pourtant son identité.

Il ne s'agit bien évidemment pas de surestimer la responsabilité politique locale et le poids de l'image. Nous considérons plutôt qu'au-delà des effets économiques structurels qui

⁵³⁵ Bien que ces problématiques y soient indubitablement liées, il ne s'agit donc pas « d'identité de l'urbanité », ou d'identité *dans* la ville, mais bien d'identité *de* la ville (Bautes et Guiu, 2010).

ont conduit au déclin de l'industrie locale, les politiques de rééquilibrage métropolitain ont indirectement contribué à forger, au moins symboliquement, ces problèmes socio-économiques. C'était là un effet presque inéluctable : la spatialisation des problèmes sociaux (Tissot et Poupeau, 2005), tend à les situer, à les catalyser et ainsi à les renforcer. Le versant nord-est de la métropole, et plus généralement la région Nord-Pas de Calais – à l'exception de municipalités puissantes et centralisatrices telle que Lille – ont assurément souffert d'une image stigmatisante. Le phénomène est autrement plus prégnant dans les cas précis de Roubaix et Tourcoing. Aussi, si l'origine du problème est probablement structurelle, la politique de rééquilibrage s'est retrouvée enfermée dans un cercle vicieux. La désignation des territoires problématiques accentue leur manque d'attractivité, repoussant un peu plus de potentiels investisseurs⁵³⁷.

Dans ce contexte, l'espace de l'Union représente un choix particulièrement audacieux. Il est l'illustration d'une mise en chantier de l'identité territoriale, métropolitaine, voire régionale⁵³⁸. C'est un territoire tout désigné pour mettre en œuvre un programme de réorientation socio-économique. Plus qu'une réorientation même, il s'agit ici d'opérer une véritable *inversion symbolique*.

« Il faut faire exister l'adresse Union, pour l'instant elle a du mal à émerger. Et puis l'activité économique massive, 6000 emplois, on est déjà à 1500. Donc ça c'est quand même, c'est quand même un élément qui fait que l'Union sera pas une ville... sera pas un Écoquartier au milieu d'une ville ravagée par le chômage. L'Écoquartier peut être un moyen, si on y fait attention, et c'est l'objectif, et c'est ce qui est fait... de redynamiser aussi le versant nord-est de la métropole. »⁵³⁹

« Il y a un intérêt à la fois écologique, de reconquête de la nature en ville, et à la fois de reconquête économique et à la fois de reconquête sociale puisque c'est quand même euh... dans le versant nord-est de la métropole qu'il y a les plus grandes poches de pauvreté. »⁵⁴⁰

⁵³⁷ Si l'on s'en tient à l'influence sur le facteur de l'investissement, mais cette question de la spatialisation produit évidemment des effets sur les populations désignées comme habitant ces « territoires à problèmes ».

⁵³⁸ Le projet de l'Union n'est bien sûr pas le seul dispositif à s'inscrire dans cette orientation politique régionale, bien qu'il le fasse de façon particulièrement prononcée. Hélène Melin met en lumière un phénomène comparable à travers l'analyse de la reconversion culturelle du bassin minier, également en Nord-Pas de Calais. Il y est question de « *faire de l'environnement créé par l'exploitation minière un champ d'expérimentation écologique* » (2013).

⁵³⁹ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

⁵⁴⁰ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

➤ « *Grandeur et décadence* ». *L'Union entre patrimoine et expérimentation urbaine*

Mais l'émergence de cette politique d'inversion symbolique, s'inscrivant pour partie dans ce que Matthey qualifie d'*urbanisme fictionnel* (2011) suppose en premier lieu de considérer l'Union comme un territoire à part entière. Or, elle n'est initialement pas l'unité urbaine la plus signifiante du secteur. Il est plus réaliste de considérer l'espace comme une juxtaposition de quartiers aux identités qui sont, elles, bien affirmées. À ce titre, les quelques riverains à la limite sud-est du périmètre d'aménagement avec lesquels une conversation informelle s'est engagée révélaient ne pas considérer l'Union comme un espace uniforme et cohérent, et nous confiaient en substance ne pas se rendre à l'Union, mais à « l'îlot Rossini »⁵⁴¹. L'Union est alors perçu comme un puzzle dont les pièces sont autant de quartiers plus ou moins bien emboîtées les uns aux autres.

La question de la dénomination pourrait paraître anodine. Pourtant, elle révèle des incertitudes plus profondes. À cet emplacement en particulier, les problèmes de couture urbaine sont tels que la maîtrise d'ouvrage a créé une mission spécifique sur cette question. Le terme de suture paraît même plus approprié. Un membre de la SEM Ville renouvelée estime qu'il y a là un risque non-négligeable de « sécession urbaine ». Ce sont donc des craintes que l'on retrouve aussi chez les acteurs de la sphère technique et la maîtrise d'ouvrage :

« Moi je pense que... bon c'est peut-être un avis très personnel, mais je pense que dans dix ans, quinze ans ou vingt ans quand l'aménagement sera fini... Je pense que l'Union, ça ne sera pas la Plaine Images, ça sera pas Cul-de-Four, ça sera pas Rossini, ça sera pas Saint-Joseph⁵⁴², ça sera tout ce qu'il y a au nord du canal. Parce que...ce sont des lieux qui vivent déjà et qui n'ont pas besoin de se rattacher à l'Union... Et à un moment donné, est-ce que ça doit rester aussi l'appellation "Union" ? Est-ce qu'à un moment donné les quartiers... enfin les parties de l'Union... ne vont pas se rattacher spontanément aux quartiers auxquels ils sont... associés ? »⁵⁴³

⁵⁴¹ Il s'agit d'un îlot situé dans le quartier dit du « Cul-de-Four », positionné au sud-est et partiellement inclus dans le périmètre d'aménagement de la ZAC de l'Union.

⁵⁴² Quartiers situés le long du pourtour sud du périmètre d'aménagement. Pour Rossini, voir la note précédente.

⁵⁴³ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 30 octobre 2014.

Dans ce cadre, les mobilisations des anciens salariés du textile auront probablement concouru à donner partiellement sens au territoire de l'Union, ce dernier se définissant désormais par son passé industriel, à la fois lourd et riche d'un point de vue socio-économique. C'est là le dénominateur commun de tous les secteurs de l'Union : la mise en récit de l'urbain finit par donner corps à un territoire. Ces éléments sont confirmés par la politique de communication autour du site de l'Union. Les plaquettes de présentation du patrimoine industriel se multiplient⁵⁴⁴, et le scénario des chargés de communication, écrit :

« Il y a tout le côté "grandeur passée"... le côté "grandeur et décadence"... et qu'on essaie aujourd'hui de recréer un modèle économique là-dessus qui soit innovant et qui arrive à faire revivre ces endroits. [Et d'ajouter, quelques minutes plus tard au cours de l'entretien] Je m'étais dit que ce qui pouvait symboliser [L'Union], bin c'est le croisement justement [...] ce qui symbolise l'Union c'est la dimension expérimentale et l'idée de... de souplesse... de tout ce qui est... original... »⁵⁴⁶

Le précédent extrait résume admirablement la tension à l'œuvre sur le territoire de l'Union, défini simultanément par son passé industriel et sa dimension de laboratoire urbain. Sur la question de l'expérimentation urbaine, la construction du Centre Européen des Textiles Innovants (CETI), inauguré en 2011 en plein cœur de la zone, en est très révélatrice. Il est porteur d'une très forte charge symbolique. Spécialisé dans le textile, il entre en écho avec le passé industriel de la zone de l'Union, avec ces filatures et ateliers de tissage qui ont fait les beaux jours du secteur de Tourcoing et Roubaix. L'activité textile est porteuse d'une signification puissante pour l'espace de l'Union et les villes alentours, une signification à la fois valorisante et négative.

Nous sommes ici en présence d'une démarche très explicite de la part des acteurs institutionnels. Le textile est envisagé comme l'un des filières qui permettra le renouveau du dynamisme économique, à condition que celle-ci se développe selon une orientation technologique, productrice de haute valeur ajoutée. Il s'agit nettement de renverser l'image du secteur de l'Union et plus largement de l'aire urbaine lilloise. S'il est certain que des retombées concrètes en matière d'emploi sont attendues, le souhait d'en retirer des résultats plus

⁵⁴⁴ Deux d'entre elles sont présentées en

⁵⁴⁶ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 mars 2014.

immatériels l'est tout autant. La communauté urbaine, ainsi que l'ensemble des acteurs en présence cherchent à faire évoluer les perceptions, les représentations.

« Et je pense que les maires de Roubaix, de Tourcoing et de Wattrelos ont immédiatement saisi le symbole que cette inversion pouvait apporter en plus-value sur l'attractivité-même du territoire. »⁵⁴⁷

Par ailleurs, la politique particulière de mixité socio-économique mise en œuvre à l'Union alimente cette inversion symbolique. Comparativement à d'autres écoquartiers fréquemment dénoncés comme des *ghettos* réservés aux classes moyennes supérieures (Souami, 2011), l'Union prend place dans un territoire marqué par la précarité. L'objectif n'est alors plus celui d'intégrer des populations précaires en son sein, mais au contraire d'attirer des classes moyennes. La volonté politique, prolongée par la maîtrise d'ouvrage, est alors de « fabriquer une mixité sociale à l'envers »⁵⁴⁸.

L'aspect symbolique du territoire est donc déterminant. En tant qu'écoquartier pilote de la métropole, il illustre un processus de reconversion régionale, au sein duquel a été saisie l'opportunité que représente l'émergence des politiques durables. L'objectif est le renversement de l'image dépréciative attribuée à une région postindustrielle, par le passé dynamique, aujourd'hui à l'état de friche, de page blanche sur laquelle tout reste à écrire, dont on espère qu'elle sera à nouveau attractive à l'avenir.

Ces différents aspects sont déterminants pour comprendre la formation actuelle de l'identité du territoire de l'Union, fruit en réalité de deux processus antagoniques dont la conciliation est l'objectif : les mobilisations, consistant à la fois en des luttes salariales et urbaines qui reconstruisent ici l'identité du territoire à travers ses stigmates (Galland, 1993) ; la volonté politique de reconstituer l'attractivité de l'Union par le biais d'un processus de redéfinition des identités locale et métropolitaine.

Le caractère expérimental du site de l'Union, auquel s'ajoute sa place de lauréat au Grand Prix national écoquartier en 2011, en fait un lieu attractif. Le symbole produit déjà ses effets, *a minima* sur les professionnels de l'urbanisme :

⁵⁴⁷ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

⁵⁴⁸ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 18 mai 2015.

« Donc voilà, donc je ne peux pas dire que je connaissais de manière sensible le territoire, je le connaissais de manière professionnelle. Et de manière professionnelle, j'en avais une image très positive, très positive... Un écoquartier reconnu par un label national, et un label difficile à obtenir... deux projets labellisés en France : un à Nancy, et l'Union. Enfin je veux dire, ça campe un territoire ! »⁵⁴⁹.

En ce sens et au vu des précédents éléments, il apparaît pertinent de considérer que le projet de l'Union représente un entre-deux symbolique. Il illustre la reconversion progressive d'une région et son changement d'identité. D'ailleurs, le processus est vécu comme tel, non sans critiques :

« Si vous expliquez rénover un quartier pour "recréer du lien social", c'est qu'il n'y a pas de lien social existant, ou très peu. Donc déjà, vous stigmatisez le quartier et ses habitants, en affirmant ça. Ensuite, si vous affirmez faire un écoquartier surtout pour cette raison, et que vous semblez le faire pour d'autres, ça ne va pas le faire non plus ! Soit on joue cartes sur table, soit on en dit le moins possible, vous voyez ? »⁵⁵⁰

1.4 - UNE IMBRICATION DE L'ESPACE ET DU PROJET OU LA STRUCTURATION D'UNE IDENTITÉ URBAINE PARADOXALE FRUIT DES POLITIQUES ET DES MOBILISATIONS COLLECTIVES

Au cours des trois précédentes sous-sections, nous avons montré en quoi le projet d'écoquartier de l'Union relève d'un entre-deux, aussi bien spatial que symbolique. D'une part, il connecte des unités urbaines multiscalaires (quartiers, villes, régions, voire pays), et s'avère actuellement plus favorable aux flux qu'aux ancrages. D'autre part, il relie également les deux faces d'une identité territoriale en construction, fondée sur son passé industriel et son « futur durable ». C'est dans la proposition précédente qu'émerge la dernière dimension qui nous conduit à qualifier l'Union d'entre-deux : le rapport particulier au temps qu'il induit. La temporalité à l'œuvre à l'Union se définit essentiellement par la tension entre passé et futur, faisant du présent, du projet, une sorte d'attente prolongée, de longue parenthèse dans la ville,

⁵⁴⁹ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014. Originaire d'une autre région, ce technicien se dit séduit par la réputation du projet qui a constitué un élément de décision au moment de sa mobilité professionnelle.

⁵⁵⁰ Entretien avec un riverain tourquennois, mené le 28 avril 2013 par un étudiant du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

qui suppose de la part des acteurs une forte capacité à se projeter. Tout ceci amène à imbriquer espace et projet. Ce dernier finit par structurer les représentations de l'espace. Ceci s'illustre par deux phénomènes en particulier : la conception d'un présent comme étant en suspens, plaçant acteurs et habitants dans un état d'attente perpétuelle, y compris vis-à-vis de la nature anticipée ; le fait « d'habiter », et d'être l'utilisateur d'un « chantier permanent », qui finit par devenir un état normal de la ville. Il n'est alors plus uniquement question d'une *ville projetée* (Boumaza, 2005) comme dans nombre de réaménagement urbains, mais d'une véritable *ville-projet*, et conséquemment d'un espace du même ordre.

➤ *Un présent en suspens*

Lorsque les acteurs du projet sont amenés à décrire l'Union, les discours sont presque systématiquement orientés, soit vers le passé, soit vers l'avenir du secteur. Celui-ci est défini par son patrimoine industriel et l'ensemble des aspects liés, ou par le potentiel qu'il présente. Dans ce contexte, l'Union est encore à venir. À ce sujet, de multiples exemples d'entretiens pourraient être fournis, mais nous avons sélectionné le suivant, en raison de sa force de démonstration :

« [Au sujet de ce qui caractérise les environs du café Chez Salah, au centre de la zone] *Eh ben c'est justement qu'y a plus rien ! [rires] , non mais si tu te mets à regarder les souvenirs quinze ans en arrière, c'était rempli de maisons, maintenant , y'a quelque chose d'autre qui va sortir, y'a ... il va y avoir les jardins qui vont sortir , il va y avoir un parc de 90 hectares qui va sortir de tout l'union, ça sera super pour courir, ça sera super pour promener, y'aura des routes piétonnières donc ça va rentrer... juste là y'aura une route qui va aller jusque la rue des 5 voies , ça sera tout piétonnier et y'aura des magasins entre deux, donc ça faut aller voir sur le projet de l'union pour voir vraiment le truc de la chaufferie qui va être refait, la cheminée qui va rester, donc... tout ça c'est un point... un point fort. Donc il faut savoir que cette usine-là [Le peignage de la Tossée] ..., y'en a pas mal qui ont travaillé là pendant cinquante ans, parfois plus même, et du jour au lendemain que l'usine elle a fermé quoi... donc euh voilà... »⁵⁵¹*

⁵⁵¹ Entretien avec un riverain tourquennois, associatif, mené en avril 2013, par deux étudiants du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

Ce verbatim illustre le rapport à une temporalité et un futur mouvants, incertains. L'extrait débute par une allusion très brève à l'état présent, d'à peine quelques mots, puis d'une transition presque aussi succincte sur l'état passé du secteur, sur un ton empreint de nostalgie. Rapidement, passé regretté et présent vide de sens sont évacués, pour évoquer avec beaucoup d'enthousiasme les futures réalisations⁵⁵². Le rythme du discours accélère au fil de l'énumération des travaux à venir, dont l'interviewé attend d'eux qu'ils permettent de se réapproprier l'espace, et de redonner de la vie aux lieux. Ici, l'Union se conjugue au futur. Puis, en fin d'extrait, survient à nouveau le passé, le discours prenant appui sur une trace architecturale. L'histoire ressurgit tel un spectre, qui semble instantanément calmer les ardeurs et limiter la portée des attentes envers le réaménagement. Le ton devient à nouveau plus grave, un peu désabusé, car demeure le risque que « du jour au lendemain », tout soit à nouveau mis en cause. Le projet pourrait alors ne pas voir le jour, ou plus probablement, serait jugé trop en décalage avec les ambitions initiales.

Ici, on voit bien la grande difficulté à qualifier, et par extension à vivre l'Union au présent. D'une façon plus générale, que les discours soient enthousiastes ou plus critiques sur le futur du site, reste que sa caractérisation s'appuie toujours sur l'anticipation, sur le changement.

« Tu vois donc par rapport à ça [le bâtiment du Centre Européen des Textiles Innovants] on aurait pu dire la relève et inversement le CETI qui écrase... c'est une lame à double tranchant, le nouveau et le renouveau, ou l'ancien et le nouveau, l'évolution, la vie, l'évolution, le changement... fin pas comme en politique hein, le changement ! »⁵⁵³

Aussi, l'Union est toujours décrit par un temps futur, dans le cadre d'un présent un sursis. Une autre caractéristique des discours révèle cet état de fait. Lorsque les interviewés se positionnent nettement sur l'actualité du projet, ils font sans cesse allusion à deux aspects : l'organisation du projet ; les travaux d'aménagement en cours. C'est alors la dimension du processus de conception – que ce soit dans sa matérialisation par le chantier, ou d'une façon plus abstraite au travers des relations entre acteurs, de gouvernance intercommunale – qui prend le pas sur l'espace en lui-même.

⁵⁵² À ce sujet, notons la superficie du parc très largement surestimée par l'enquêté, puisque celui-ci s'est vu progressivement réduite, passant de 15 à 8 hectares (auxquels s'ajouteront 2 hectares de promenade aménagée).

⁵⁵³ Entretien avec un riverain tourquennois du projet, membre de l'association *Collectif mémoire de l'Epidème*, mené en avril 2013 par deux étudiants du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

➤ *Un cadre de vie en chantier. Entrevoir le changement*

Un autre élément plaide en la faveur de notre théorie : la place acquise au fur et à mesure par les travaux dans le paysage urbain. Aujourd'hui, l'Union est considéré comme une friche en chantier. En dénotent les descriptions du projet, souvent rapportées à cet aspect :

« Et le projet d'écoquartier de l'Union, t'en as entendu parler ? »

« Ouais, vite fait. J'ai plus eu l'occasion de voir les travaux et les panneaux publicitaires qu'autre chose en fait. T'sais, genre je sais pas combien de milliers d'emplois promis, machin, blablabla... [...] ça vaut rien ! Des paroles mon gars, c'est que des paroles. J'attends de les voir, les milliers d'emplois créés, vraiment, j'attends que ça [...] »⁵⁵⁴

Ainsi le projet de l'Union est-il immédiatement défini à travers ses manifestations concrètes, « les travaux », puis par ses « panneaux publicitaires », représentant une politique de communication qui met – comme le remarque d'ailleurs l'interviewé – très fortement l'accent sur le nombre d'emplois futurs promis. Les « travaux » sont mis en parallèle avec un « autre chose » lourd de sens, qui fait ici allusion à une politique économique dont l'interviewé estime qu'elle est, au mieux illusoire, au pire un simple mensonge. Cet aspect renforce l'hypothèse de la théorie de la sous-section précédente. Aujourd'hui, « on attend de voir » l'Union.

Étant donné le temps particulièrement long de ce chantier (de 15 à 20 ans), l'état de travaux devient une forme quasi-naturelle de la ville, du moins de cet espace en particulier. Ceci renforce le fait que le projet structure l'espace dans les représentations. S'il matérialise le changement, il n'offre aucune indication tangible sur le résultat et la façon dont le site « vivra ». Interrogé sur les éventuels désagréments qu'il est amené à rencontrer lors de ses passages à l'Union, trajet qu'il emprunte régulièrement pour se rendre chez ses parents⁵⁵⁶, l'enquêté ajoute :

« Oui, ça arrive de temps en temps... [Il réfléchit] Quand même pas mal en fait. C'est vrai que j'ai déjà eu à changer de trottoir pas mal de fois. Voire de trajet quand je pousse un peu. Après, je suis à pied aussi, donc c'est pas vraiment trop gênant, non plus. Mais bon, c'est sûr que c'est pas toujours très agréable de devoir changer de trottoir, de voir des grues et ce genre

⁵⁵⁴ Entretien avec un riverain roubaisien du projet, mené en avril 2013 par un étudiant du Master 1 SAEU de l'Université Lille 1.

⁵⁵⁶ Notons ici qu'à nouveau, un interviewé passe par l'Union, sans s'y arrêter, ce qui renforce notre première assertion caractérisant l'Union comme un entre-deux spatial.

de choses un peu partout. Mais en fin de compte, on s'y habitue vite. C'est même peut-être ça le pire... À part pour le bruit [rires]. »

Les propos précédents doivent être resitués, et nuancés en conséquence. Ici, l'interviewé répond à une question de l'enquêteur. Il est probable que sans celle-ci il n'aurait pas abordé spontanément la question. Pour autant, cela ne signifie pas que le récit est une affabulation. Il est très palpable à la lecture que l'interviewé se remémore des faits auxquels il n'avait pas prêté une grande attention sur le moment.

Au-delà de la question des déplacements et éventuels obstacles, c'est plutôt la seconde partie de la réponse qui nous intéresse ici. Elle révèle que le chantier finit quasiment par faire partie du décor, à l'exception du bruit induit par les travaux. Il en advient à être un état normal de l'urbain, qui n'appelle *a priori* aucune description, sauf lorsqu'elle est sollicitée.

➤ *Le projet comme territoire*

Les précédents éléments nous amènent à considérer qu'à l'Union, le caractère de projet imprime sa marque – au sens figuré comme au sens propre – sur l'espace, et finit par structurer l'identité du territoire. Le temps particulièrement étendu des travaux renforce cette observation, en faisant de la phase de chantier et plus globalement du projet un état spécifique de la ville.

« Il a fallu beaucoup de temps et c'est ce qui fait à la fois la force et la faiblesse du projet parce que pendant ces 30 ans, y a eu beaucoup de scepticisme, de rejets, de... d'histoires difficiles, de gens qui ont été exclus de ces usines... Tout ça a forgé... une histoire [...]. »⁵⁵⁸

Or, cette conception n'est envisageable qu'au prix d'un travail de reconfiguration de l'identité territoriale, tant conscient qu'inconscient, que le précédent verbatim illustre bien. Plus que cela même, c'est la construction d'une véritable histoire urbaine qui est en jeu. L'identité du site est alors reconsidérée. Elle se fonde dans un processus d'inversion symbolique, d'un territoire qui s'est construit une identité et une cohérence *a posteriori*, sur les stigmates laissés par l'industrie, saisis par le politique dans l'objectif d'une reconversion socio-économique, tant concrète que symbolique.

⁵⁵⁸ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

Mais cette histoire douloureuse représente également l'un des écueils du projet : entre espoir et désabusement, le présent semble en attente, et la concrétisation de toutes les promesses est particulièrement attendue par les riverains, comme par les acteurs institutionnels du projet, dont certains montrent des signes d'impatience.

L'Union représente donc bien un entre-deux spatial, symbolique et temporel de l'urbain. À ce sujet, nous considérons que c'est d'abord l'existence du projet qui détermine ce caractère transitionnel. En traçant à gros traits les contours d'un futur urbain potentiel, il juxtapose à l'espace vécu un espace projeté, qui finissent par ne former plus qu'un, et constituent ensemble l'identité d'un *espace-projet*.

Cette conception transitionnelle induite par un projet qui se veut également territoire et inversement, recoupe en de nombreux points les représentations de la nature à l'Union, cette dernière demeurant encore à l'heure actuelle une potentialité avant tout, et ce dans de multiples sens. Relations à l'espace et à la nature s'influencent alors mutuellement.

2 - LA NATURE COMME POTENTIALITÉ ? LES MULTIPLES INCERTITUDES RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE

La question de la temporalité que nous venons d'aborder peut paraître anodine, voire triviale. En effet, le propre de tout projet est, si l'on ose dire, de projeter, d'induire une réflexion sur le futur, de conduire les acteurs sociaux à élaborer – et éventuellement à formuler – des attentes plus ou moins optimistes ou pessimistes. Au-delà de l'analyse de ce mécanisme d'anticipation et de ses ressorts, demeure la question de ce que ce processus de projection induit sur le présent d'un phénomène, en l'occurrence d'un projet urbain. Nous avons montré que l'appropriation de l'espace est rendue plus complexe par un ensemble de facteurs au cours de la section précédente. La temporalité particulièrement distendue du projet, couplée à son caractère transitionnel accentuent la difficulté à s'approprier un espace au présent, et non à en faire un simple support de prévisions plus ou moins fantasmées. C'est là une double spécificité du terrain. Si ce contexte influence les relations à l'espace tel que nous l'avons montré précédemment, il oriente également les relations à la nature.

2.1 - UNE NATURE EN PROJET

De même que les relations à l'espace se fondent *sur* et *dans* le projet d'aménagement, entraînant ainsi la construction progressive d'un espace-projet, les regards portés à l'endroit de la nature relèvent en premier lieu de l'anticipation.

➤ *Un contexte peu favorable*

L'espace de l'Union, ainsi que l'ensemble de la métropole lilloise et de la région Nord-Pas de Calais font partie des espaces les plus urbanisés et artificialisés de France⁵⁵⁹. Il se produit alors un mécanisme d'identification similaire à celui évoqué pour l'industrie textile à l'Union. Le territoire, du point de vue de la nature, se définit en creux, par ses stigmates. Il est par exemple considéré que la superficie régionale d'« espaces naturels » est de 15,8%, contre 45,7% au niveau national⁵⁶⁰. La construction de ces chiffres est évidemment sujette à caution. Mais ici, nous ne les mobilisons pas afin de produire un état des lieux précis et critique de la situation à l'échelle de la région. Il est plutôt question de démontrer que l'identité territoriale, y compris dans le cas de l'Union, se fonde sur cette vision d'un espace considéré comme nettement déficitaire en espaces naturels. Les réflexions internes au projet de l'Union le démontrent. Ainsi, il est mentionné dans la phase introductive du rapport relatif au groupe de travail dédié à la biodiversité à l'initiative de l'aménageur, que « *Le quartier de l'Union se situe dans la région Nord-Pas-de-Calais, une des régions les plus urbanisées de France, avec seulement 12% d'espaces naturels, et où les activités humaines intenses ont profondément impacté les écosystèmes.* »⁵⁶¹

À nouveau, rappelons que ces statistiques peuvent être déconstruites, et partiellement contestées. En revanche, nul doute que l'ensemble des acteurs du projet considèrent que le Nord-Pas de Calais, et à plus forte raison l'espace de l'Union, se définissent négativement, par leur déficit d'espaces naturels. L'Union concentre donc des stigmates à plus d'un titre : ceux

⁵⁵⁹ Seconde région, derrière l'Île de France, avec 17,2% d'espaces urbanisés.

⁵⁶⁰ Données de la DREAL Nord-Pas de Calais. La superficie des espaces naturels est obtenue par déduction, en soustrayant les espaces urbanisés (17,2%, données fonciers DGI 2011), et agricoles (67%, données AGRESTE SAA 2010). En elle-même, la construction de ces statistiques donne déjà des indices importants de la définition des espaces naturels, alors entendus comme des espaces non-artificialisés.

⁵⁶¹ SEM VILLE RENOUVELÉE ET SETEC ENVIRONNEMENT, « Mission AMO Développement durable – Groupe de travail biodiversité », version définitive du 31 juillet 2013. Il n'est pas précisé sur quelles données ce chiffre, légèrement en deçà de celui de la DREAL, a été obtenu par le bureau d'études chargé d'établir le rapport en question.

concernant la situation socio-économique, auxquels s'ajoutent ceux des espaces naturels, la liste n'étant pas exhaustive (voir section 3 du Chapitre IV). Dans ce cadre, le projet de l'Union est en grande partie fondé sur sa capacité à inverser la tendance, à redéfinir le territoire, et s'inscrit dans le processus d'inversion symbolique précédemment défini.

Dans les outils de présentation du projet, l'état actuel du site de l'Union est fréquemment mis en parallèle avec l'impact que le réaménagement aura sur celui-ci et la nature qu'il permettra d'accueillir :

« Sa plaine, ses marais, ses équipements (un belvédère par exemple) apporteront une nouvelle qualité au cadre de vie du quartier et concrétiseront l'idée de « nature en ville » défendue par le projet. »⁵⁶²

Les propos précédents, issus du site officiel de présentation du programme d'écoquartier de l'Union, font du parc urbain le symbole des ambitions relatives à la réintroduction de la nature en ville au sein du projet. Mais pas n'importe lequel : un symbole qui reste à advenir. On relève dans la précédente citation la volonté de « concrétiser » un aspect du projet qui reste pour l'heure à l'état de dessin.

➤ *Un objet d'aménagement comme un autre ?*

Si l'on s'en tient à un premier niveau de lecture relativement superficiel et à la présentation officielle du projet de l'Union, on peut considérer que la nature n'est ni plus ni moins qu'un aspect, qu'une « infrastructure bienfaisante » (Donadieu, 2013) de l'aménagement urbain, au même titre que n'importe quelle autre. Les attentes sont nombreuses et généralement optimistes quant à l'impact du réaménagement : de même que l'Union se vit généralement au futur, la nature *sera* présente à l'avenir. Précisons ici un élément important : l'affirmation selon laquelle la nature pourra être présente à l'Union sous plus ou moins de conditions (de gestion, de fréquentation, par exemple), dépend absolument du contexte d'énonciation. Sans trop anticiper, nous verrons en conclusion de ce chapitre et plus particulièrement au cours du suivant que lorsque les enquêtés s'extraient du cadre urbain (du moins par exercice de pensée), les discours changent radicalement, exprimant alors l'impossibilité de concevoir une *véritable* nature urbaine.

⁵⁶² Site officielle du projet de l'Union. Accessible à : <http://www.lunion.org/>

Ici, le caractère d'espace-projet que nous avons décrit précédemment produit des effets intéressants sur les relations à la nature. Il déteint sur celles-ci, transformant la nature urbaine en une potentialité. En revanche, cette vision présentée par l'appareillage de communication du projet de l'Union va à l'encontre des discours que nous avons recueillis. En effet, une large majorité des parties prenantes du projet estime que la nature est d'ores et déjà présente à l'Union, mais selon des caractéristiques spécifiques.

2.2 - LA NATURE D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE URBAINE : DE L'INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ « ORDINAIRE »

Bien qu'elle ne relève pas de l'évidence, une majorité d'acteurs interrogés considèrent que la nature est déjà présente à l'Union. Le caractère de friche exerce une forte influence sur ces représentations, puisqu'il a permis à une biodiversité spontanée (faune et flore incluses) de se développer, mais dans un mouvement inverse il donne une connotation négative à la nature. Nous verrons plus loin que la spontanéité, entendue par les acteurs comme l'autonomie d'une entité naturelle (qu'il s'agisse d'un habitat, ou encore de la réapparition d'une espèce) vis-à-vis de l'homme, est un élément de définition essentiel de la nature dans les représentations.

➤ *Une nature toujours déjà-là*

Le programme de réaménagement de l'Union proclame « *réintroduire la biodiversité* » dans l'espace urbain, et plus que cela même, élaborer un « *quartier générateur et diffuseur de biodiversité* »⁵⁶³. En filigrane, la volonté de « *réintroduire* » dénote une représentation selon laquelle la nature serait absente de l'Union, un fait qui traduit une conception de la ville en opposition à la nature, mais qui contraste pourtant avec les représentations, pratiques et discours d'un certain nombre d'acteurs.

Nous verrons au fil de l'argumentation qu'interroger les relations à la nature induit une complexité certaine dans l'analyse du terrain, des comportements et perceptions, bref des expériences de l'environnement (cf. chapitre II), qui se révèlent bien souvent, soit ambivalentes, soit contradictoires et ce pour un même individu. Le risque est alors que notre analyse ne sache

⁵⁶³ Ce sont là de véritables slogans du projet. Ils sont cités par les enquêtés, sur le site internet de présentation, dans les différentes brochures de communication et au sein du « Référentiel Dynamique Développement Durable ».

ordonner cette complexité, et devienne inintelligible. Pour l'heure et afin que la démonstration soit la plus lisible possible, nous nous en tiendrons à des considérations très factuelles. L'analyse gagnera en complexité progressivement au cours des prochains développements.

Précisons par ailleurs un autre élément qui, cette fois-ci, simplifie quelque peu l'analyse, du moins certaines de ses dimensions : la nature, et plus généralement la « ville durable » sont des thématiques très consensuelles (Lévy et Hajek, 2015), un fait qui transparaît à l'Union à travers deux éléments : en premier lieu, aucun interviewé ne conteste l'intérêt de (ré-) introduire (selon que l'on considère qu'elle est déjà présente ou non) la nature en ville. Tout au plus cette orientation du projet est-elle mise en perspective avec d'autres enjeux, notamment économiques. La nature n'est alors plus un enjeu central, mais elle en demeure tout de même un. En second lieu, on verra également – en particulier au cours du chapitre IX – que le socle de la définition de ce qu'est la nature est unanimement partagé. Il y a bien sûr des désaccords, voire des oppositions sur certains aspects, certaines variations, enjeux, et surtout finalités, mais ce qui constitue le noyau sémantique de la nature dans les représentations ne souffre d'aucune contestation⁵⁶⁴.

Sans plus de précautions, entrons à présent dans le vif du sujet. D'une façon générale, les acteurs interrogés considèrent que la nature est actuellement présente à l'Union⁵⁶⁵, bien que très timidement, et qu'elle ne s'illustre que par quelques éléments très spécifiques. Voici quelques propos-types sur le sujet :

« Oui, la nature est présente à l'Union mais... c'est de la nature de friche quoi... Enfin elle est "micro" on va dire, mais elle est présente. »⁵⁶⁶

« Le premier élément vraiment pour moi, c'est le canal quoi. C'est le canal, c'est un élément fort de la présence de la nature à l'Union et puis après de manière un peu indirecte, il y a le corridor boisé, qui est le long de la voie ferrée, plus au sud sur Roubaix, mais voilà. Tout le canal et ses rives, notamment les rives à l'ouest du site sont... Il y a pas mal d'espaces boisés, qui caractérisent la nature sur l'Union. »⁵⁶⁷

⁵⁶⁴ À ce titre, les notions de *socle commun* et de *variations* reflètent particulièrement bien cet état de fait. Les variations sont parfois très importantes et déterminantes, mais il y a là à tout le moins un langage commun.

⁵⁶⁵ C'est d'ailleurs l'un des questions que pose le guide d'entretien.

⁵⁶⁶ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 26 mars 2014.

⁵⁶⁷ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, en charge du développement durable, mené le 13 octobre 2014.

À ce stade de l'analyse, aucune différenciation nette de perception ne se manifeste en fonction du statut des acteurs interrogés (élus, experts, techniciens, associatifs,...). Pour les individus développant ce type de considérations, ce sont indubitablement les deux mêmes éléments qui la symbolisent. Il s'agit, d'une part du Canal de Roubaix, et d'autre part des éléments linéaires boisés, qu'il soit question des éléments végétaux bordant ledit canal, ou de ceux s'étant développés le long de la voie ferrée. La carte ci-dessous met en évidence leur emplacement sur le site de l'Union.



Carte 12 : Emplacements des éléments de nature principalement cités par les interviewés (Dos Santos, 2016)

L'observation de cette carte donne lieu à quatre constats quant au « type de nature » décrit par les enquêtés, par ailleurs confirmés par les entretiens réalisés :

Lorsque l'interviewé considère que la nature est présente à l'Union, ce sont des éléments attendus qui la symbolisent, à savoir l'eau et le végétal. Plus précisément, le tracé bleu figure le canal de Roubaix, puis le vert, deux linéaires végétaux le long du canal ou en bordure d'une voie ferrée.

Le second constat, particulièrement visible sur la précédente carte, a trait au caractère linéaire des éléments alors considérés comme naturels. Ici, deux types d'explications peuvent être suggérés. D'abord, le fait que les acteurs intègrent peu à peu les référents de l'écologie de la conservation – qui est aussi devenue un discours politique – sur le principe des corridors et connectivités écologiques (une notion qui revient souvent dans les entretiens lorsqu'il s'agit de décrire le canal et la voie ferrée). Ensuite, la possibilité de pouvoir pratiquer l'espace en question. Notons ici que les berges du canal sont probablement le seul lieu de promenade à l'Union (avec une très faible fréquentation). Dans ce cadre, la nature en ville est alors associée au récréatif, et le caractère linéaire des espaces favorise la déambulation.

Le troisième constat est directement lié au précédent. Au regard des descriptions produites par les interviewés, il apparaît que l'échelle de l'habitat est la plus signifiante. Si la présence de certaines espèces symboliques – au demeurant souvent faunistiques – est évoquée pour caractériser la nature à l'Union, ce sont principalement des lieux et milieux qui recueillent tous les suffrages. Cette dualité s'avère particulièrement importante, et révèle dans une certaine mesure une distinction entre *biodiversité* et *nature*⁵⁶⁸ dans les représentations des enquêtés. En effet, la biodiversité est parfois abordée par les acteurs du projet en termes d'espèces spécifiques, alors que la nature fait préférentiellement référence à des lieux et espaces⁵⁶⁹. Concernant cette façon d'approcher la biodiversité, la faune est privilégiée dans les descriptions et certaines espèces charismatiques - *charismatic species*⁵⁷⁰ (Heywood et Watson, 1995 ; Leader-Williams et Dublin, 2000) – en sont l'illustration. C'est en particulier le cas du faucon pèlerin (*falco peregrinus*), rapace particulièrement rare en Nord-Pas de Calais, qui aurait été aperçu à plusieurs reprises sur le site de l'Union⁵⁷¹ par des acteurs associatifs. En revanche, les enquêtés caractérisent la nature, pour une très large majorité d'entre eux, au travers d'espaces

⁵⁶⁸ Au vu de la problématique de cette thèse, cette distinction apparaît centrale. L'enquête, et en particulier le guide d'entretien, étaient d'ailleurs conçus de façon à différencier les deux notions afin de déterminer les acceptions qu'elles recourent. Or, et à l'exception de cet aspect, les mécanismes de distinction ne se manifestent pas nettement chez les enquêtés. Au contraire, les deux concepts s'entrecroisent au sein des discours dans l'extrême majorité des cas. Pour cette raison, nous considérons que le concept de biodiversité illustre avant tout la prévalence d'une appréhension technique de la nature au sein du projet urbain, tel que nous le démontrerons plus loin dans ce chapitre.

⁵⁶⁹ On retrouve ici la distinction entre les niveaux taxinomique et écosystémique de la biodiversité, un motif de plus qui nous conduit à considérer que les notions de biodiversité et de nature sont intriquées.

⁵⁷⁰ Également désignées par le terme de *flagship species* (Frazier, 2005) dans la littérature, le notion illustrant alors le fait que certaines espèces soient érigées en véritables icônes, ou plus littéralement en porte-drapeaux de la cause écologiste.

⁵⁷¹ Il est avéré que l'espèce niche à la cité administrative de Lille, à quelques kilomètres du site de l'Union. L'évènement a d'ailleurs été traité à la manière d'un véritable feuilleton dans la presse locale. Voir en particulier les articles de *La Voix du Nord*, dans les tirages des 14 mai 2014 – « Lille : le couple de pèlerin a eu des bébés » et 6 juin 2014 « Tombé des nues il y a trois ans, le faucon pèlerin a fait son nid à Lille ».

plus que d'espèces, en grande partie parce qu'ils sont végétalisés. Au-delà de l'apparente nécessité de considérer la nature par sa dimension spatiale, nous voyons là une profonde difficulté à considérer et reconnaître la présence de l'animal – en particulier sauvage – en ville (Blanc, 1995). Et lorsque c'est le cas, elle revêt toujours un caractère exceptionnel.

Enfin, le quatrième constat a trait à l'emplacement géographique des éléments de nature cités, qui sont pour une grande partie situés à l'extérieur du strict périmètre d'aménagement. Ceci révèle deux choses : le périmètre d'aménagement n'est pas le plus signifiant pour caractériser l'espace, les enquêtés ont souvent tendance à « faire déborder le projet » en dehors de ses limites ; il y a une réelle difficulté à considérer la présence de nature à l'Union *stricto sensu*. Cette précédente affirmation doit être mise en regard avec l'unanimité que nous décrivions plus tôt. Certes, une très large majorité d'acteurs du projet considère que la nature est présente. Mais lorsque cette idée est affirmée, c'est presque systématiquement au prix d'une longue réflexion, voire d'une certaine réserve. Les interviewés sont alors quasi-unanimes, aussi bien concernant la présence de nature à l'Union que vis-à-vis de la difficulté qu'ils ont à la caractériser clairement. Les phases de réflexion, silences, formules précautionneuses et autres mises en perspective des propos révèlent une véritable difficulté à considérer la nature urbaine.

➤ *L'intérêt patrimonial de la biodiversité urbaine*

Au fil des entretiens, ces interviewés auxquels est posée une question dont la simplicité n'est qu'apparente⁵⁷², précisent progressivement leurs positions, en la nuancant, par le biais d'une relativisation de l'intérêt de la nature à l'Union.

« On sera jamais sur un site qui, du point de vue de la faune et de la flore représentera un intérêt patrimonial exceptionnel. Je veux dire, on n'a pas d'espèces rares, on n'a pas des trucs comme ça... Cela dit, on essaie d'être les plus exemplaires possibles [...] pour permettre le développement d'une faune et d'une flore hum... peut-être pas spécifique mais qui s'épanouisse sur le site. »⁵⁷³

⁵⁷² « Est-ce que selon vous la nature est présente à l'Union ? Quels éléments la symbolisent ? ». Se référer au guide d'entretien en Annexe n°01 – Grille d'entretien

⁵⁷³ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 28 novembre 2014.

« Elle euh... c'est pas une belle nature. Mais la nature est pas exceptionnelle dans toute la métropole, donc c'est pas forcément une belle nature... C'est une nature d'opportunité. »

Ces considérations appellent deux remarques. Premièrement, le déroulement de l'entretien, au cours duquel les enquêtés affûtent peu à peu leur point de vue, comme s'ils n'avaient accès à leurs représentations qu'en même temps que leur interlocuteur et au prix d'un véritable travail de réflexion, si ce n'est d'introspection, plaide en la faveur du caractère inconscient des schèmes d'identification de la nature. Puisque les interviewés sont en mesure de définir une entité, ou plus précisément un espace donné comme naturel, avant même de comprendre les mécanismes profonds qui les amènent à ce processus d'identification, on voit là un premier indice de la pertinence de la théorie générale de Descola, et de ses schèmes intégrateurs de la pratique⁵⁷⁴.

Deuxièmement, c'est ici que survient l'idée d'une *nature ordinaire* (Mougenot, 2003). Que ce soit en raison de son faible intérêt patrimonial, de la faiblesse numérique des populations animales et végétales, ou encore de la superficie jugée insuffisante de ces espaces naturels, tout concourt à identifier l'Union comme abritant une nature de peu d'intérêt, en particulier du point de vue écologique. En dénotent également les documents-cadres du projet, et en particulier le rapport produit dans le contexte du groupe de travail Biodiversité.

« Le quartier de l'Union [...] ne fait pas partie des éléments composant la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale définie par le SRCE. L'Union n'est donc pas un espace à enjeu majeur de ce point de vue, dans le sens où l'absence d'aménagement favorisant la biodiversité aura peu de conséquences sur la biodiversité alentours. »⁵⁷⁵

Aussi, il y a dans ce cas particulier une correspondance directe entre les représentations des acteurs interrogés, et les constats des documents-cadres. Le rapport dont est issue la

⁵⁷⁴ Sans trop anticiper, puisqu'on confrontera les résultats du terrain à notre cadre théorique au cours du prochain chapitre.

⁵⁷⁵ SEM VILLE RENOUVELÉE, SETEC ENVIRONNEMENT, 2013, « Mission AMO Développement Durable – Groupe de travail Biodiversité » Rapport définitif du 31 juillet 2013, p.5.

précédente citation présente par ailleurs un état des lieux de la biodiversité de l'Union, notamment par le biais d'une typologie des milieux écologiques en présence :



Carte 13 : Types d'habitats existants sur le quartier de l'union (SETEC environnement, 2013)

Lorsque l'on rapporte les conclusions relatives aux perceptions des enquêtés à cette typologie, il est intéressant de remarquer que ce sont les milieux boisés et humides qui sont le plus souvent cités pour caractériser la nature à l'Union. *A contrario*, les milieux herbacés ou arbustifs ne sont presque jamais évoqués. Cet élément abonde dans le sens d'une vision spécifique de la nature à l'Union.

Il y a d'une part l'opération de sélection de certaines entités pour caractériser la nature, et il y a d'autre part leur mise en perspective directe dans les discours avec l'intérêt qu'elles présentent, une conception retranscrite dans l'état des lieux du rapport relatif à la biodiversité de l'Union :

« La plus grande partie des espèces relevées est commune, mais on peut noter la présence de 2 espèces rares : le peuplier blanc (*Populus alba*), sans intérêt patrimonial, et la potentille intermédiaire (*Potentilla intermedia*) quasi

menacée mais non-indigène. [...] La biodiversité floristique présente sur le site de l'Union est donc plutôt ordinaire et sans grand intérêt patrimonial, mais la présence d'espèces invasives montre que les écosystèmes sont dégradés. »⁵⁷⁶

L'analyse du matériau – qu'il s'agisse des entretiens ou des documents-cadres du projet – révèle la formalisation progressive d'une typologie incomplète de la part des enquêtés, et permet alors la mise en évidence de *multiples natures*, ou si l'on s'en tient à une analyse plus constructiviste, de *représentations plurielles de la nature*. Peu à peu, se dessinent alors les contours d'une nature considérée comme ordinaire, qui exprime en creux l'existence d'une nature remarquable, ou exceptionnelle selon les vocables. On retrouve ici la lente « migration » des politiques de protection vers le milieu urbain, mise en évidence plus tôt (Chapitre III, section 4 en particulier). À ce sujet, les mécanismes classificatoires sont relativement aisés à comprendre, et figurent dans la précédente citation. Le parallèle entre l'intérêt patrimonial d'une espèce, et la menace d'extinction qui pèse sur elle est ici flagrant. Sa rareté, qu'elle soit considérée comme relevant de pressions anthropiques ou non, fait alors office de variable de distinction entre nature ordinaire et nature remarquable. On remarque par ailleurs la présence d'une autre caractéristique essentielle de différenciation entre espèces d'intérêt patrimonial, et celles auxquelles n'est pas accordée cette qualité : leur indigénéité. C'est là la distinction entre espèces protégées et espèces exotiques, voire invasives.

Relativement aux prémices de cette sous-section, il se dessine progressivement une complexification des rapports à la nature dans le contexte de l'Union. D'une nature relativement consensuelle et indifférenciée, on aboutit à l'émergence de plusieurs types de nature, qui font l'objet d'un traitement indubitablement normatif, quasiment eugéniste à l'endroit de la biodiversité : les espèces intéressantes et les nuisibles sont définies, et conséquemment les degrés de protection ou les processus de confinement, voire d'extermination pour les invasives, qu'il convient de mettre en place.

La nature est donc avant tout une potentialité, une caractéristique dépendante du contexte de projet. Mais elle est également une potentialité dans le sens où il faut savoir

⁵⁷⁶ *Ibid.*, p. 14.

l'identifier. Ainsi, à de multiples types de nature, s'ajoutent de multiples façons de la percevoir ou non.

2.3 - UNE POTENTIALITÉ DOUBLEMENT INCERTAINE

Le caractère potentiel de la nature s'exprime par l'intermédiaire d'un lien très fort avec la temporalité envisagée, qu'il s'agisse de la « nature future », ou de celle déjà présente. Or, s'il existe des différenciations pour cette dernière notamment selon qu'elle est considérée comme ordinaire ou remarquable, on peut également mettre au jour différentes pratiques, attitudes, et façon de l'aborder. Ici se pose très frontalement la question cognitive. En effet, l'enquête révèle qu'à la « potentialité de concrétisation » que la précédente section cherchait à mettre en lumière, s'ajoute la « potentialité de perception », un aspect que le verbatim suivant résume parfaitement :

« [Au sujet de la nature] *Elle est... potentiellement présente à l'Union... Le canal, c'est un lieu potentiel de biodiversité, de nature.... [...] Il y a aussi les jardins... les jardins privés qui sont très présents, on le voit sur les photos aériennes. Donc, là-dessus, la nature est présente potentiellement... soit elle est cachée, soit il y aura quelque chose à faire.* »⁵⁷⁷

La dernière partie de cet extrait, en particulier, montre bien la double dimension, ainsi que le double sens donné au terme de potentialité. Il y a d'une part les réaménagements à venir, « *il y aura quelque chose à faire* », et d'autre part l'idée d'une nature « *cachée* », à la fois parce qu'elle se situe dans l'espace privé, mais également parce qu'il faut *savoir* et *vouloir* la percevoir.

Nous nous garderons bien de considérer ces deux dimensions comme indépendantes. Il ne s'agit pas de faire ressurgir les vieux démons d'un constructivisme sans bornes, et de considérer l'environnement comme un « stock d'objets en attente de représentations » (Cf. Chapitre I, sous-section 5.2), et de verser ainsi dans le solipsisme. Il n'est pas question d'opposer le matériel à l'idéal, mais simplement de considérer qu'il y a là deux conditions *sine qua non* pour caractériser une entité comme naturelle.

⁵⁷⁷ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

Cet aspect est déterminant : eu égard au fait de considérer une nature comme ordinaire, son identification suppose une démarche véritablement proactive des acteurs, qu'il s'agisse de sa réintroduction ou de son observation, une idée qui se retrouve en filigrane du discours des enquêtés. Aussi, la nature à l'Union relève-t-elle d'une potentialité doublement incertaine pour les acteurs : rien ne garantit que les réaménagements permettent effectivement de la réintroduire, et quand bien même ce serait le cas, rien ne préjuge non plus qu'elle serait alors considérée comme telle.

Pour les acteurs interrogés reconnaissant déjà la présence de nature à l'Union, il est donc également question d'un problème de perception. Bien que fragile et souvent de peu d'intérêt, la nature est d'ores et déjà présente, à condition de savoir la percevoir. Plus précisément le « savoir-voir » présente deux variations : apprendre à observer scientifiquement ; savoir ressentir émotionnellement et affectivement. Les appels à adopter ces comportements, qu'importent le statut de l'acteur ou de l'instance qui les formule, sont alors empreints de normativité, et représentent également des énoncés performatifs. Car en étant couplés au processus de identification-constitution d'une biodiversité ordinaire, et par extension d'une nature du même ordre, ils font déjà advenir en partie leur objectif.

3 - PERFORMATIVITÉ ET AMBIVALENCE DES DISCOURS ET PRATIQUES RELATIFS À LA NATURE URBAINE

Démontrer que la nature est considérée comme une potentialité doublement improbable permet de complexifier progressivement l'analyse. Nous avons montré dans quelle mesure les relations à la nature au sein du projet s'inscrivent dans une approche temporalisée. Il est à présent question de préciser ce que nous entendons par la dualité des perceptions et relations directes à la nature. Car l'analyse des discours et dispositifs relatifs à la nature dans le cadre du projet de l'Union – qu'ils soient institutionnels ou associatifs – met en exergue deux manières d'approcher et de percevoir la nature en ville.

Il y a d'une part la compétence à *savoir observer*, si ce n'est mesurer une nature alors saisie comme biodiversité. Il y a d'autre part la capacité à *savoir la ressentir*, qui met plus volontiers l'accent sur la dimension sensible du lien à la nature. Notons que dans les deux cas, nous avons affaire à des discours normatifs sur la façon dont il convient d'approcher la nature. Cette normativité s'applique aux autres acteurs au travers d'injonctions, mais se retrouve

également dans le contenu du projet. En effet, on verra que cette approche esquisse une opposition structurante définissant la place de la nature en ville, au cœur d'une tension entre son observation scientifique et un rapport de l'ordre de l'affectif, servant eux-mêmes de support à deux considérations plus générales : une acception de la nature où celle-ci ne peut prétendre à ce qualificatif qu'en regard d'une certaine fonctionnalité écologique ; un rapport à la nature selon son utilité sociale.

Or, si les deux types de discours, l'un relevant d'une tentative d'objectivation des natures urbaines, et l'autre de leur subjectivation, se construisent en premier lieu en opposition l'un à l'autre, ils entretiennent en réalité des rapports de proximité. C'est notamment le cas parce que ce sont les mêmes acteurs qui les portent successivement, mais dans des contextes différents. Ceci nous conduira à limiter la portée d'une analyse fondée sur l'opposition des regards experts – profanes sur la biodiversité.

3.1 - TECHNIFICATION DE LA NATURE : MESURER LA BIODIVERSITÉ

Le premier ensemble de représentations et pratiques se cristallise autour du référent de l'écologie scientifique et le reconfigure dans un objectif d'opérationnalisation. Rappelons que la discipline a par ailleurs joué un rôle majeur dans l'émergence des politiques de protection de l'environnement, et dans notre cas de gestion de la biodiversité en milieu urbain, faisant même passer « *les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine* » (Dubost, 2010), *a priori* si éloignés de ces considérations. Elle continue par ailleurs de le faire par l'entremise des *biodiversity studies*, brouillant un peu plus la frontière déjà poreuse entre science académique et activité d'expertise (Granjou, Mauz et Daccache, 2013). Nous avons déjà signalé l'important changement induit par le développement de l'écologie des paysages et la diffusion d'une approche systémique de l'environnement, fondement scientifique du principe de corridor écologique et de l'une de ses traductions aménagistes, les trames vertes et bleues (Chapitre III).

Mais les dispositifs de protection - réintroduction de la biodiversité urbaine ne se limitent pas à cet outil. Ils constituent en effet une importante collection de pratiques urbanistiques en plein essor, composées d'états des lieux, mesures, rapports, définition d'espèces bio-indicatrices, et autres préconisations scientifico-techniques. C'est dans ce mouvement que se forme une véritable expertise urbaine de la biodiversité, particulièrement prégnante dans le cas de notre terrain d'enquête.

Or, aborder la nature sous l'angle éminemment technique de la biodiversité conduit à des résultats particuliers. Devenue un objet d'aménagement, elle est le support d'une véritable rationalisation, une des conséquences attendues de l'expertise sur les problèmes qu'elle définit et prend en charge. Loin de la politique des espaces verts qui visait alors la seule esthétisation, ou encore plus anciennement des jardins publics influencés par l'hygiénisme, il s'agit désormais de mesurer un *degré de naturalité* de l'espace urbain, et d'objectiver la présence de la nature urbaine.

➤ *Savoir observer : le cas des portraits-nature de quartier*

Parce qu'elle prend place dans un contexte censé être peu favorable à sa pleine expression, l'observation de la biodiversité urbaine, à plus forte raison dans un contexte de friche industrielle, suppose des dispositifs et outils adaptés (que ce soient des protocoles de suivi ou des dispositifs techniques). Évidemment, ce constat est valable pour l'ensemble des recherches sur la biodiversité, qui mettent toujours en œuvre des protocoles de dénombrement, d'identification, de suivi de l'évolution des populations, *etc.*, et ce qu'importe le milieu étudié.

Certains des protocoles font d'ailleurs l'objet d'un rapprochement entre scientifiques et non-experts, sous le principe des sciences participatives, particulièrement nombreuses dans le cas de la biodiversité (Couvét et Teyssède, 2013)⁵⁷⁸. D'un point de vue fonctionnel, cet essor s'explique en grande partie par la nécessité de mener des observations et suivis à de vastes échelles et sur des durées parfois longues. Aussi, il est indispensable de se doter d'opérateurs, constitués en réseau d'observateurs qui participent alors bénévolement au recueil de données. Les dispositifs de sciences participatives sont souvent fondés sur une répartition duale des tâches, l'obtention des données étant réalisée par les membres de la société civile, et leur analyse par les chercheurs initiant de tels programmes. Les observateurs sont alors cantonnés au rôle de « petites mains » de la recherche (Mathieu, 2012)⁵⁷⁹.

⁵⁷⁸ Citons par exemple le réseau Vigie-Nature, encadrant simultanément une vingtaine de ces programmes, dont voici quelques exemples : *Propage* (suivi des papillons), *Observatoire des bourdons*, *Opération escargots*, *Suivi photographique des insectes pollinisateurs* (Spipoll), ou encore *Sauvages de ma rue*. Ils sont classés selon trois catégories en fonction des compétences requises de l'observateur : grand public ; naturalistes confirmés ; professionnels.

⁵⁷⁹ On peut estimer par ailleurs le succès relatif des sciences participatives à l'aune de budgets scientifiques jugés insuffisants. Dans ce contexte, le recours à des observateurs bénévoles permet la mise en place de réseaux de veille à moindres frais (Salles *et al.*, 2014).

L'observation de la biodiversité urbaine (mais ceci peut s'appliquer à l'ensemble de la biodiversité), suppose donc des compétences d'observateur diverses. En particulier, un savoir relativement poussé en taxinomie⁵⁸⁰ est indispensable. Les capacités à identifier les espaces ou à différencier des taxons deviennent des conditions préalables au fait même de « voir » la nature là où elle semble peu présente.

À l'Union et dans les quartiers limitrophes, un dispositif particulier a vu le jour, depuis 2007 : les portraits-nature de quartier. Il s'agit là d'un objet particulièrement intéressant à analyser dans le cadre de cette thèse, et qui a d'ailleurs participé à un certain nombre de ses conclusions. Il est le fruit d'une initiative originale en ce qu'il est porté conjointement par deux structures associatives : le comité de quartier Frenoy-Mackellerie de Roubaix, qui s'appuie sur *Entrelianes*, association à vocation naturaliste, dans le but d'animer la démarche.

Le portrait nature s'organise sous la forme de parcours piétons ouverts à tous, dont l'objectif central est la caractérisation de la biodiversité d'un site par ses habitants et riverains, *a priori* dépourvus de connaissances scientifiques en la matière⁵⁸¹. Le dispositif a été mis en place pour la première fois en 2007, à l'échelle du quartier dit « Frenoy-Mackellerie » de Roubaix, avant d'être exporté dans d'autres lieux de la métropole lilloise principalement : l'Épeule, autre quartier roubaisien, ou encore Lille Sud.

En 2009, le comité de quartier et l'association *Entrelianes* à l'origine du programme, se regroupent en un Collectif nommé *Atelier Quartier Nature*, auquel d'autres associations se sont progressivement greffées. Après de nombreuses sollicitations auprès de la maîtrise d'ouvrage de l'Union, la SEM Ville renouvelée accepte de financer le portrait nature dans le cadre du programme d'aménagement⁵⁸². C'est entre les mois de mars et mai 2012 que le dispositif est déployé sur le périmètre de la ZAC de l'Union. Une série de quatre parcours piétons consécutifs

⁵⁸⁰ Activité de classification des organismes vivants en taxons selon des caractères dichotomiques.

⁵⁸¹ Il est ainsi précisé que : « *Les participants à un Portrait Nature ne sont pas des spécialistes de l'écologie : ils sont issus de formations et de statuts [sic.] très différents, du simple habitant au responsable associatif professionnel ou bénévole en passant par des agents de collectivités territoriales ou des représentants de diverses structures publiques ou privées.* » in. ATELIER QUARTIER(S) NATURE, 2012, *Synthèse du Portrait Nature de l'Union*, p.5.

⁵⁸² Il s'agit plus précisément d'un cofinancement avec le conseil régional du Nord-Pas de Calais. Précisons ici que, dès 2009, le collectif associatif Atelier Quartier-Nature réalise à son initiative propre un premier portrait spécifiquement pour le canal de Roubaix. Il vise alors déjà à intégrer le processus de conception du projet de l'Union, mais en l'absence de convention avec la SEM Ville renouvelée.

ciblant chacun un secteur particulier de l'Union est menée, afin d'établir un diagnostic de la biodiversité qu'il abrite⁵⁸³.

Au début de chaque parcours, il est remis à chaque personne présente un guide succinct fournissant une sorte de grille d'analyse leur permettant en principe de se constituer en tant que producteurs directs du diagnostic en question. Ces guides, d'un format réduit, sont organisés de façon à présenter les différents types de milieux naturels les plus fréquents de la région Nord Pas de Calais⁵⁸⁵. Dans l'ordre, s'y retrouvent le milieu forestier, le milieu humide, le bocage, et enfin le milieu sec ou rocailleux. Dans chaque cas, la présentation du milieu idéal-typique se concentre sur une double page. Le guide est accompagné d'une carte illustrant le parcours. Avant de débiter la déambulation, l'animateur, membre d'*Entrelianes*, décrit l'itinéraire et propose déjà un début d'analyse sur la base de photographies aériennes présentant les espaces d'intérêts. Cette étape est souvent réalisée dans des conditions très sommaires, au point de rendez-vous. Après cette première phase, qui vise à la fois à familiariser les participants avec la méthode, ses outils, et qui oriente déjà les attentions sur certains points, le participant est invité à réemployer les clés d'analyse fournies, et à les appliquer lors du parcours.

À chacune de ces manifestations sont présents des acteurs avertis, écologue, ornithologue ou encore botaniste, organisant la visite en présentant les éléments jugés remarquables et répondant aux questions des participants. Aussi, la visite est toujours animée par un binôme formé d'un associatif d'*Entrelianes*, et d'un individu placé en position d'expert, dans une dynamique relationnelle enseignant-élève.

Plus précisément, la précédente relation est variable. Alors que l'expert invité produit l'essentiel du travail lors des déambulations, en alertant les participants sur les points d'intérêt, sur les choses qu'il « faut voir », observer, et qui sont finalement dignes d'attention, le participant mobilise son savoir relatif au passé et à l'histoire de la zone. La répartition des tâches, bien que non-négociée verbalement, est très nette.

Au-delà de leur déroulement, les portraits-nature révèlent la place grandissante d'une approche de la nature en termes de biodiversité, y compris en contexte urbain. Il est possible de contester la scientificité et la rigueur de telles méthodes d'observation (plus que d'inventaire

⁵⁸³ Nous avons participé à l'ensemble du déroulement, des déambulations aux réunions de *debriefing*, jusqu'à la restitution finale des travaux. Un compte-rendu produit à partir de notes de terrain est présent en Annexe n°03 - Compte-rendu PNQ Union

⁵⁸⁵ Un exemple de « fiche milieu » est proposé en Annexe n°04 – Exemple de fiche-milieu du livret Portrait-Nature.

d'ailleurs, mais ce n'est pas là notre objet⁵⁸⁶), mais pas ce qu'elles reflètent de la prégnance de la biodiversité dans les politiques de protection ou de restauration de la nature en ville. D'ailleurs, le fait même que le débat relatif à de telles initiatives puisse s'inscrire sur des questions de rigueur méthodologique, de connaissances et de références, atteste qu'il s'agit bien du « champ scientifique ». Ceci démontre qu'y compris au sein des mobilisations associatives, la nécessité de légitimer son action par un recours à une forme d'expertise fait loi (*cf.* Chapitre VI, section 4).

Dès lors, la nécessité de se positionner sur un espace technique et scientifique pour l'ensemble des parties prenantes du projet de l'Union aboutit à aborder la nature par le prisme de la biodiversité.

➤ *La biodiversité comme acception scientifique et gestion technique de la nature*

La notion de biodiversité voit d'abord le jour en tant que concept de l'écologie, science dérivée de la biologie, à l'orée de la décennie 1980 (Lévêque et Mounolou, [2001] 2008). Plusieurs auteurs en attribuent plus précisément la paternité à Edward Wilson (Blondel, 2005 ; Lepart, 1997), entomologiste, en référence à un ouvrage éponyme de 1988 (Wilson et al., 1988). Elle répond à un processus d'analyse rigoureux et construit. Du point de vue de l'écologie, la biodiversité est :

« [...] une hiérarchie d'entités objectives, donc identifiables et mesurables par la méthode scientifique. Ces entités sont organisées en systèmes en perpétuelle évolution (dimension du temps générateur de diversité biologique) et animées d'une dynamique (dimension de l'espace régulateur de cette diversité). » (Blondel, *op cit.*, p. 25)

⁵⁸⁶ Le groupe de travail Biodiversité de l'Union a été critiqué, notamment parce qu'il s'appuie sur des données disparates. Aucun inventaire n'a été réellement réalisé, et le bureau d'étude chargé de la question a repris à son compte les constats produits lors des portraits nature, tout en insinuant par ailleurs leur manque de rigueur méthodologique.

En écologie, la biodiversité est approchée selon trois niveaux : génétique, taxinomique et écosystémique. Selon Jacques Blondel, la biodiversité considérée comme essentielle par les écologues se situe au niveau génétique, alors que pour le public non-averti, ce serait le niveau taxinomique, ou spécifique (diversité des espèces) qui fait sens, car « [...] *le public identifie plus facilement des entités tangibles que sont les espèces que des abstractions comme les gènes ou les écosystèmes.* » (*Ibid.*).

Au regard des observations de terrain, cette précédente affirmation nous semble devoir être nuancée. S'il va sans dire que la biodiversité génétique ne s'inscrit pas dans les préoccupations des acteurs de notre terrain, l'échelle écosystémique, en revanche, se rapproche de certaines considérations formulées par les enquêtés. Au cours de la section 2 de ce chapitre, nous évoquons l'importance des continuités écologiques, ainsi que des habitats dans l'identification des espaces de nature à l'Union, mais également la mise en avant ponctuelle d'espèces charismatiques. Il apparaît donc que le niveau intermédiaire spécifique n'est pas la seule échelle signifiante de biodiversité pour les enquêtés. S'il y a matière à discussion à considérer que les précédentes entités correspondent à l'échelle écosystémique⁵⁸⁷, les multiples allusions aux corridors et espaces boisés relèvent nettement d'une échelle supérieure à celle des taxons.

Reste que le concept de biodiversité et ses usages toujours plus fréquents au sein des politiques d'environnement reflètent une façon particulière de se saisir de la question de la nature en contexte urbain. Entendue cette fois-ci comme un objet institutionnel (Micoud 2005), la diversité biologique, dont la préservation est reconfigurée en un enjeu politique et social, est initialement plus favorable à l'expression des savoirs experts et scientifiques. Et progressivement, l'approche en termes de biodiversité devient prédominante dans l'action publique dédiée à l'environnement. Elle est peu à peu construite comme la plus légitime, si ce n'est la seule.

L'essor des différentes méthodes d'évaluation de la biodiversité via des espèces indicatrices par exemple, conduit à une véritable quantophrénie (Sorokin, [1959] 2008). Ce phénomène est particulièrement explicite dans les documents-cadres du projet de l'Union, en

⁵⁸⁷ En effet, du point de vue de l'écologie scientifique, il n'y a pas de correspondance directe entre habitats, espaces naturels, milieux – un lexique employé par les enquêtés – et écosystèmes ou biomes, qui au contraire ne sont que peu cités. En revanche, l'attention portée aux corridors écologiques atteste que les représentations de la nature se rapprochent d'un paradigme systémique, d'une nature en réseau, et ce y compris dans l'espace urbain.

particulier dans le «Référentiel Dynamique Développement Durable» (R3D), sorte de charte du caractère durable de cet écoquartier.

Ce document est édité en 2009 par un bureau d'étude, assistant à maîtrise d'ouvrage et spécialisé dans le développement durable, en collaboration avec les différents acteurs du projet. Il est révisé et à nouveau publié dans une seconde version, en 2015. Si certaines préconisations évoluent quelque peu, les orientations générales demeurent identiques. Son objectif est à la fois conceptuel et opérationnel. Dans son élaboration et son contenu, le R3D représente presque un idéaltype de la place de l'expertise dans le projet d'aménagement. Le mode de gestion de la biodiversité qui y est défini est basé sur la rationalisation des procédés, et implique une tentative de définition d'une nature quantifiée et quantifiable. Il s'agit par exemple d'utiliser 95% d'essences locales, ou encore de respecter un coefficient de biotope par surface de 0,3 à 0,6⁵⁸⁸. Au sein du R3D sont développées des préconisations employant le nombre et visant la précision. Ce référentiel tend donc à définir un certain niveau de nature – naturalité par des objectifs chiffrés, soit un certain ratio par m² :

« L'aménageur engagera un processus d'évaluation pour suivre l'évolution de la faune et de la flore. Ces données exploitables scientifiquement indiqueront la qualité de l'écosystème. »⁵⁸⁹

Au-delà du seul cas du programme de l'Union, le succès du concept de biodiversité auprès des pouvoirs publics semble pleinement s'intégrer à un processus plus large de rationalisation de l'action publique, qui constitue un facteur de légitimation de celle-ci. Dans ce

⁵⁸⁸ Il est calculé de la façon suivante : « *Le Coefficient de Biotope par Surface décrit la proportion entre toutes les surfaces favorables à la nature (=surfaces écoaménageables) sur la parcelle et la surface totale de la parcelle. CBS = Surfaces écoaménageables/Surface de la parcelle. À l'inverse du Coefficient de Surfaces Végétales qui attribue à tout type de surface le même coefficient, le CBS attribue un coefficient de valeur écologique aux différents types de surfaces : surfaces imperméables, surfaces semi-perméables, espaces verts en pleine terre, façade végétalisée, toiture végétale, etc.* » (annexes du R3D). Ce CBS a remplacé le Coefficient de Surfaces Végétales (CSV) à la faveur du remaniement du référentiel développement durable de l'Union.

Le CSV, quant à lui, est calculé selon le rapport entre superficie de la parcelle et surface végétalisée. Cette surface peut se situer au sol, mais également sur les façades et toitures des éléments bâtis, qu'importe le matériau utilisé. Par exemple, pour respecter un coefficient de 0,8, une parcelle de 500 m² devra comprendre au minimum 80% de surfaces végétalisées, soit 400 m². En revanche, ces 400 m² peuvent être indifféremment répartis au sol comme sur les façades du bâti. En cela, le coefficient d'emprise végétal ne quantifie pas l'emprise au sol du végétal, mais sur toutes les surfaces disponibles.

⁵⁸⁹ SETEC-ENVIRONNEMENT ET SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015, « Référentiel Dynamique Développement Durable », version n°2, cahier n°2, fiche 3- 4.

cadre, le concept de biodiversité, et plus spécifiquement les mesures, évaluations et diagnostics qui lui sont associés, sont particulièrement opérants, puisqu'ils s'inscrivent dans une dynamique de quantification. Ainsi, la biodiversité devient la mesure évaluant l'efficacité des dispositifs publics en matière de réintroduction d'éléments naturels en milieu urbain. Il s'agit alors d'objectiver le concept en mesurant un certain *degré de naturalité* de l'espace urbain. L'usage de la notion de biodiversité au sein de la politique locale et de l'aménagement reflète l'accaparement par la sphère technique de la thématique nature en ville, qui se rattache à un processus plus large d'institutionnalisation de la question environnementale.

➤ *Dépolitiser l'environnement ?*

Cette tendance est décrite par Chantal Aspe et Marie Jacqué comme relevant de la « technicisation » (Aspe et Jacqué 2012). Pour ces deux auteures, l'institutionnalisation de l'environnement se traduit par deux processus conjoints : l'avènement d'une gestion technique de celui-ci impliquant que seuls les acteurs bénéficiant d'une légitimité technique sont reconnus aptes à se saisir de la question; une tendance à l'individualisation des responsabilités anthropiques vis-à-vis de la crise environnementale. Dans ce contexte normatif, c'est avant tout une action personnelle dépolitisée, routinière, qui permettrait d'enrayer le phénomène. Si le processus est appliqué à l'ensemble des politiques d'environnement, nous estimons que cette appréhension techniciste se repère en partie à l'intrusion de la notion de biodiversité dans la sphère politique et institutionnelle. Ce double processus d'atomisation des engagements en faveur de l'environnement, puis de technicisation, conduit ainsi à ce que les auteures qualifient de « dépolitisation de la question environnementale » (*Ibid.*).

De prime abord, c'est plus généralement l'ensemble du recours à l'expertise qui peut être considéré comme un vecteur de dépolitisation, et ce quel que soit le secteur politique en question. Dans un modèle décisionnel où le choix politique s'explique et se justifie en dernier recours par la mobilisation d'arguments techniques – en l'occurrence au sujet de la biodiversité – ce dernier acquiert un caractère d'indiscutabilité. Dans ce cadre, la technicisation de l'action publique permet d'extraire partiellement la décision du cadre politique. Or, si l'on considère que l'essence du politique est la mise en débat, et précisément la discussion des choix opérés, il apparaît pertinent de considérer que la technicisation et l'expertise relève bien d'un processus de dépolitisation.

Mais à notre sens, cette analyse pose trois problèmes majeurs, si on lui attribue un caractère systématique : en premier lieu, elle suppose de considérer que le processus de technicisation occupe l'ensemble du champ politique. Pourtant, si ce dernier s'avère particulièrement présent, et que la façon de concevoir la nature au sein du projet de l'Union est majoritairement dictée par ce type de processus, il demeure d'autres modèles décisionnels, certes minoritaires, mais au sein desquels la mise en débat est toujours de mise. Nous avons montré en particulier au cours du chapitre VII que la place de l'expertise et de la rationalité technique étaient fortes, mais pas exclusives, à travers la coexistence de plusieurs types de ces processus et des impératifs de légitimation qui y sont liés.

En second lieu, le principe de la dépolitisation fait fi des nombreuses tentatives de mise en débat du recours à l'expertise en tant que tel. La technicisation n'est pas exempte de critiques, c'est le cas au sein du projet de l'Union. Il y a en quelque sorte un déplacement du débat, qui ne concerne alors plus tant le contenu des expertises, que le recours systématique à celles-ci.

Enfin, et cette troisième remarque est liée à la précédente, il est nécessaire de prendre en compte les nombreuses tentatives de « repolitisation » de l'environnement (et ici de la conception-gestion de la nature en ville), qui passent par d'autres biais, et en particulier par un recours aux affects (Roux, 2007). Nous allons préciser cette idée dans la prochaine section.

3.2 - SE RÉAPPROPRIER L'ESPACE ET SA NATURE : UNE VOLONTÉ DE MÉNAGEMENT

Avant de nuancer la force de l'expertise tout en lui reconnaissant une influence centrale, nous avons démontré qu'un premier ensemble de relations à la nature et des fondements de sa réintroduction en ville s'organise autour d'elle, et d'une approche technico-scientifique.

Un second ensemble se structure en opposition partielle à cette première approche, en se fondant dans un rapport sensible et affectif au territoire de l'Union et à sa nature. Au risque de schématiser, on pourrait ainsi considérer que le premier type relève d'une tentative d'objectivation de la nature en ville, quand le second s'inscrit dans sa subjectivation. Mais il s'agit bien là de schématisme. Les perceptions sont autrement plus intriquées, et celles-ci reflètent en réalité bien plus des ordres de légitimation s'affrontant sur la scène publique que des rapports à la nature exclusifs l'un de l'autre, comme la suite de ce chapitre tendra à le démontrer.

➤ *Savoir ressentir*

Si le propre d'une approche voulue objective de la nature requière des compétences et moyens d'observation, les acteurs défendant un rapport sensible à la première insistent avant tout sur la nécessité de « savoir ressentir ». Le lexique employé relève alors de l'émotionnel : des mots tels qu' « ambiance », ou « impression » sont employés, et les énoncés sont plus volontiers formulés à la première personne. Tout ceci atteste de la mobilisation d'un autre ordre de justification. On retrouve d'ailleurs là plus largement l'objet de tout un pan des sciences sociales s'inscrivant dans la perspective d'une esthétique environnementale, non pas entendue comme la simple artialisation du paysage et son appréhension visuelle, ou encore dans le sens que la notion recouvre en philosophie⁵⁹¹, mais comme la possibilité d' « [...] *accorder une place privilégiée à l'expérience esthétique de la nature et des environnements quotidiens* » (Blanc et Lolive, 2009, p. 286). Cette dernière est alors entendue simultanément dans ses dimensions sensorielles et sensibles, tel que le propose par exemple André Micoud à travers sa notion d' « être vivant sensible » (Micoud, 2007). Dans le prolongement de cette idée, l'argumentation de certains enquêtés s'appuie sur la nécessité de « vivre l'environnement » ou, comme nous désignons ici le phénomène, d'en faire l'expérience :

« [...] c'est-à-dire qu'on a tendance à faire des parcs urbains, des espèces de choses qu'on regarde, et qu'on ne vit pas. »⁵⁹²

L'appel au vécu est ici extrêmement significatif. Les discours recueillis à propos de plusieurs sites de l'Union en sont révélateurs. En particulier, le peignage de la Tossée⁵⁹³ qui abrite une friche prairiale au centre de son enceinte⁵⁹⁴ est cité à plusieurs reprises dans les interviews. Il s'agit alors de qualifier cet espace qui a vu se développer une flore spontanée par des termes mélioratifs. Un interviewé ira jusqu'à décrire son ambiance comme étant « magique ». Ces précédents propos sont enchevêtrés à des descriptions du passé industriel du

⁵⁹¹ Il faut nuancer ce constat. Certains philosophes s'inscrivent très précisément dans cette approche, bien que ce ne soit pas nommément. C'est par exemple le cas de François Jullien (2014). S'appuyant sur « l'équivalent » chinois du paysage, ou *shanshui* (山水), il tente de retravailler la notion dans son acception occidentale. Il postule, comme le titre de son ouvrage l'indique, que « vivre le paysage » est un « impensé de la raison » (sous-entendu, occidentale, qui se contenterait de le « voir »). Quoique souffrant d'évidents biais d'ethnocentrisme inversé, l'écrit présente le mérite de mettre en perspective l'approche occidentale du paysage.

⁵⁹² Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

⁵⁹³ Le peignage de la Tossée, situé au nord-est du périmètre de la zone d'aménagement, était l'un des principaux employeurs du secteur, accueillant jusqu'à 1200 ouvriers. La production de l'industrie textile était orientée vers le peignage de la laine. Le site est fermé depuis janvier 2004.

⁵⁹⁴ Celle-ci est d'ailleurs présente sur quelques clichés réalisés dans le cadre de la méthodologie employant la photographie. Voir Annexe n°14d, première et dernière photographie.

site. Ils juxtaposent ainsi des considérations sur le patrimoine industriel de l'Union à des réflexions sur la reconquête des friches par le végétal⁵⁹⁵. En conséquence, il s'agit donc de considérer que les deux registres, celui du sensible, et celui du technique, ne sont pas nécessairement antinomiques. Ils sont fréquemment associés, y compris au sein de dispositifs, tel celui des Portraits Nature, qui semblait pourtant relever d'une approche strictement technicienne :

« Vous vous êtes déjà baigné dans une rivière, allongé le long d'un cours d'eau ou avez rêvassé après d'un lac ou d'un étang ? [...] Retrouvez-vous le souvenir des éléments décrits ci-dessous ? [...] Ensuite, essayez d'appliquer ces clés de lecture à votre quartier. »⁵⁹⁶

Ce descriptif, présenté sous forme de bandeau au sein du guide d'observation évoqué plus haut, mêle allègrement des considérations sur le ressenti, l'imaginaire et la mémoire, avant de les lier directement à l'observation de son « quartier » et de ses « réseaux de nature ». Associé à des illustrations de sensibilité impressionniste⁵⁹⁷ – une aquarelle en particulier, qui rappelle les berges de Marne – il dénote une volonté d'associer vécu et observation plus neutre, en s'appuyant sur une vision encore largement romantique de la nature.

Ces propos démontrent l'imbrication des discours sur la biodiversité à une expérience personnelle du territoire, une double logique discursive qui se traduit dans les doléances de ces acteurs, consistant notamment en la préservation d'espaces libres, non-aménagés.

➤ *Aménager ou ménager le territoire ?*

Cette attitude fait directement écho à l'heureuse formule de Michel Marié titrant notre sous-section. C'est là l'intitulé d'un de ses articles (1996), qui traite directement de la tension qui nous occupe ici.

⁵⁹⁵ C'est également pour cette raison qu'il nous semblait important d'introduire cette partie par les relations au territoire de l'Union, dont on voit bien qu'elles entretiennent un rapport direct avec les relations à la nature.

⁵⁹⁶ ENTRELIANES, s. d., *Guide Portrait Nature de Quartier*, p.8-9.

⁵⁹⁷ La double page en question est reproduite Annexe n°04 – Exemple de fiche-milieu du livret Portrait-Nature.

Car la nature technicisée définie précédemment semble aller à l'encontre des aspirations d'une partie du public interrogé. La vision techniciste s'oppose à des volontés d'espaces libres, où l'imaginaire trouverait un terrain propice. En effet, à en croire les interviewés, un espace de nature en milieu urbain, doit avant tout exister par son indépendance vis à vis de l'aménagement. La nature s'épanouirait donc dans des espaces non-pensés, non-conçus dans cet objectif, mais simplement disponibles. Cette idée est appuyée dans plusieurs entretiens par la thèse « d'une nature qui finit toujours par reprendre ses droits », que l'on doit donc simplement laisser s'exprimer. Pour certains même, la friche répond plus aux critères de la nature que les « espaces-réservoirs de biodiversité » prévus dans le projet d'aménagement⁵⁹⁸.

Finalement, la technicisation de l'environnement, un fait repérable en partie à l'intrusion de la notion de biodiversité dans la sphère sociale, semble aller à l'encontre d'une volonté de spontanéité de l'élément naturel, une dimension visiblement essentielle de son acception.

« [À propos de la nature en milieu urbain] *Moi, ça me fait penser... Ben là, je sais pas pourquoi, mais plus aux champs, aux cultures t'sais. Mais sinon, en relation avec le quartier, ça me fait penser aux terrains vagues. Y en avait pas mal dans le coin avant, mais ça devient de plus en plus rare d'avoir un espace un tant soit peu naturel, où t'as rien qui ait été construit par-dessus. Je dis pas que les terrains vagues, c'est le "must", c'est pas ça. Mais je trouve ça pas mal qu'il existe des endroits où y ait rien. Tu vois, des endroits... vierges quoi, qui répondent à aucun besoin précis. Genre des pâtures quoi. Où tu peux jouer au foot, faire le con, t'allonger, te reposer, tu vois c'que j'veux dire ? Je dérive là, non ?* »

➤ *Repolitiser l'environnement par la médiation des affects*

Contre une approche techniciste de l'aménagement, et de la biodiversité urbaine en particulier, sont alors formulées des injonctions à une sorte de *sobriété technique*⁵⁹⁹. Plutôt que de proposer des solutions techniques coûteuses, l'accent est mis sur une gestion simplifiée d'espaces aux vocations différentes, qui doivent avant tout être appropriés ; autrement dit pensés par et pour les habitants. Le paradigme semble donc évoluer. La tentative

⁵⁹⁸ Nous analyserons les ressorts d'une telle considération au cours du Chapitre IX.

⁵⁹⁹ Ici, il ne faut pas confondre sobriété technique et énergétique. Alors que la dernière fait référence à une réduction des consommations d'énergie dans une perspective d'équité (contre les inégalités d'accès à l'énergie) (Semal, Szuba et Villalba, 2014), la sobriété technique est une terminologie de l'auteur désignant une logique argumentative visant la simplification des dispositifs techniques en faveur de la biodiversité.

d'autolégitimation ne se conçoit plus uniquement grâce à la formulation d'une contre-expertise, mais à l'inverse d'une gestion amoindrie de l'espace, en employant les domaines du sensible et de l'affect comme arguments.

Les écrits de Jacques Lolive sont particulièrement éclairants pour qualifier cette tendance à employer des ordres de légitimation apparemment contradictoires, mais en réalité complémentaires :

« Les mobilisations riveraines revendiquent leur ancrage local, mêlent des arguments rationnels et des émotions publiques [...] Les attachements de proximité soutiennent des implications personnelles fortes et leur mise en péril suscite une émotion intense. Elles peuvent être investies dans un engagement politique ou un mouvement social. Ces «politiques du proche» (Thévenot 2006) tentent de composer un collectif politique sans utiliser les registres de la modernité : fabriquer un intérêt général ; privilégier la rationalité scientifique; s'émanciper des attaches locales et de la nature; évacuer les émotions. Ainsi, les politiques d'aménagement font l'objet de contestations de ce type lorsqu'elles menacent des territoires de vie du riverain qui sera éventuellement stigmatisé comme nimbyste. C'est un véritable contre-référentiel qui se dessine alors et qui bloque l'action des aménageurs basée sur la rationalité technique. » (Lolive, 2013, p. 4-5)

Ceci semble traduire l'apparition d'un registre discursif alternatif, l'argumentation reposant désormais sur cette double posture de justification par arguments techniques et contre cette même technicisation. Sont alors parfois juxtaposés les domaines de l'*affect* et de l'expertise, à la fois du vécu et du technique, *apparemment* contradictoires. Car insister sur la dimension subjective des relations à la nature ne traduit pas l'irrationalité de certains acteurs. En défendant cette idée, on confondrait le subjectif et l'irrationnel. Il est plus pertinent de considérer que coexistent, au niveau de l'individu-même, différents types de rationalités.

Si le phénomène de technicisation de la nature peut constituer un facteur de dépolitisation de la question, on voit ici qu'émerge simultanément et timidement sa repolitisation, par la médiation de l'affect (Roux, 2007).

En conclusion, rappelons que ces deux relations à la nature ne sont pas nécessairement antinomiques. Au contraire, il est remarquable de constater à quel point un même individu peut mobiliser tantôt une relation, tantôt une autre dans ses discours. Si peu à peu, deux « types de nature s’esquissent » dans les représentations, elles ne sauraient être attribuées à un groupe socio-professionnel exclusivement, tel que nous allons le voir.

3.3 - METTRE EN REGARD LES DISCOURS ET PRATIQUES DES ACTEURS VIS-À-VIS DE LA NATURE AVEC LEUR STATUT SOCIOPROFESSIONNEL

Plus précisément, il apparaît en réalité que c’est la première posture, celle de l’objectivation de la nature urbaine par le prisme de la biodiversité qui s’avère être la plus prégnante et qui influence en profondeur le contenu du projet. Il n’en reste pas moins que les appels à adopter une approche sensible de l’environnement sont manifestes.

Il n’aura probablement pas échappé au lecteur que la mise en évidence de ces deux approches de la nature ainsi que les arguments déployés par les acteurs pour défendre leurs visions recourent les stratégies mises en évidence à l’occasion du chapitre VI. Quand la technicisation de la nature se produit par le recours à une expertise privée, elle est également renforcée par la formation d’une contre-expertise associative, que représente admirablement bien le dispositif des portraits nature. Et lorsqu’une approche est voulue plus sensible, laquelle aboutit en général à une volonté de limiter la gestion de cette nature, elle se situe alors plutôt dans l’argumentation par l’expérience vécue.

À ce sujet, nous avons jusqu’à présent évoqué les termes d’objectivation et de subjectivation de la nature, qui peuvent s’avérer trompeur. En effet, on aurait tôt fait d’attribuer exclusivement le premier type de relation à un groupe socio-professionnel qui est conduit à le mettre en œuvre de façon quotidienne – en l’occurrence les experts et techniciens – quand on considérerait que le second ne se retrouve que chez les acteurs associatifs, et plus généralement chez les acteurs avec un ancrage ancien sur le territoire.

Il va sans dire que se constituer en association pour protéger son logement ne peut être le fait que d’habitants et riverains. Il faut également reconnaître que ces derniers argumentent plus volontiers à l’aide d’une relation sensible avec la nature de leur territoire, quand les experts construiront fréquemment leurs énoncés sur des faits objectivés. En revanche, il est nécessaire de ne pas considérer ces tendances comme systématiques. On a vu en particulier que des acteurs

associatifs peuvent s’immiscer sur le terrain des experts et de l’objectivité, mais les membres de la sphère technique présentent également des relations sensibles à la nature dans leur discours, en décalage avec leur pratique quotidienne d’expertise, bien que ce second cas se manifeste plus rarement.

➤ *Dénaturaliser la dichotomie expert - profane*

Les travaux en sciences sociales mettent communément l’accent sur les divergences entre le groupe des experts et des profanes. Pourtant, si des représentations différentes se manifestent effectivement – l’une basée sur une approche rationaliste et l’autre sur une acception émotionnelle – se contenter de ce constat aboutit à une analyse parcellaire. Les divergences sont réelles, mais des éléments partagés nous conduisent à nuancer l’opposition entre experts et profanes.

Cette dernière structure en grande partie les débats, tant au sein du projet, qu’au cœur de la sociologie et de l’anthropologie de la connaissance, bien qu’il soit nécessaire de nuancer ce constat aujourd’hui. Nous avons démontré qu’au-delà des experts, il est possible de mettre au jour des situations d’expertise plurielles, auxquelles correspondent de multiples figures de l’expert, parfois usager, parfois technicien, et parfois même élu. En outre, et au sein même de la sphère technique, la position d’expert suppose inéluctablement d’être profane en d’autres occasions. Il s’agit donc également de prendre garde à une analyse topique. Au premier abord, il semblait que se consolidait une opposition entre expert et profane, retranscrite au sein de l’organisation du projet. Cependant, une analyse plus approfondie révèle les limites du précédent couple conceptuel. Il n’est donc pas question d’une pétition de principe : la réalité sociale est toujours infiniment plus complexe que les catégories élaborées pour la décrire. Ces dernières ne peuvent constituer qu’une entrée analytique, pas une finalité.

Par ailleurs et dans l’objectif de nuancer un peu plus une opposition expert-profane qui pourrait s’avérer réifiante, il ne faut pas omettre que les deux registres du technique et de l’affect représentent également des registres argumentaires mobilisables à l’envi et éventuellement interchangeables. Non pas qu’il s’agisse pour nous de mettre en cause l’intégrité des acteurs et leurs motivations, mais l’emploi du subjectif ou de l’objectif représente également une ressource discursive, qui peut parfois être détournée.

Ensuite, il est nécessaire de tenir compte des évolutions récentes relatives à la professionnalisation des acteurs gravitant autour de la protection et de la gestion de la biodiversité. À la technicisation de l'environnement – et de la nature – mises en lumière par Aspe et Jacqué (2012) s'ajoute désormais une véritable écologisation de nombreux métiers relatifs à cette profession, un double phénomène qui initie une « techno-écologisation » (Granjou, 2013) de la protection de la nature. C'est le cas d'acteurs associatifs qui, en se professionnalisant dans ce sens, et en développant leur légitimité sur fond d'expertise environnementale, renforcent simultanément leur reconnaissance par les institutions, démultipliant ainsi les opportunités de voir leurs activités subventionnées.

Enfin, en matière de relations et représentations sociales de la nature, l'ambivalence est de mise. Ce dernier élément plaide en la faveur d'une restriction du caractère heuristique de l'opposition expert – profane : nous démontrerons à l'occasion du prochain chapitre que les deux approches mises en évidence ne structurent pas deux groupes. Au contraire, elles sont en réalité plus d'ordre individuel que socio-professionnel.

➤ *La performativité des dispositifs ciblant la nature à l'Union*

Laissons pour l'heure de côté le précédent questionnement relatif à la corrélation entre statut socio-professionnel des enquêtés et leurs représentations de la nature, afin d'aborder la dimension performative de la prise en charge de la nature à l'Union.

Car, que les rapports avec cette dernière soient d'ordre subjectifs, objectifs ou même hybrides, qu'ils soient le fait de « profanes » ou d'« experts », tous reconnaissent la présence de la nature à l'Union. En revanche, cette dernière est loin de constituer une évidence, comme nous l'avons déjà montré. Le contexte urbain, auquel s'ajoutent les caractéristiques spécifiques d'une friche, font du terrain un lieu doublement improbable au développement de la nature, du moins dans les perceptions. C'est pour cette raison qu'au cours du chapitre II, nous qualifions le terrain de catalyseur des relations à l'environnement et à la nature. Ce contexte pousse les parties prenantes de la conception-gestion de la biodiversité à adopter une attitude simultanément normative et performative.

À l'occasion de la seconde section de ce chapitre, nous avons insisté sur la caractérisation de la nature comme une potentialité, et ce dans plusieurs sens. Le premier décrivait l'influence du caractère de projet, et démontrait alors que la nature était perçue comme

une potentialité que le projet concrétiserait éventuellement. Mais c'est plutôt le second aspect qui nous intéresse ici, et qui caractérisait le potentiel de perception.

Dans les deux types de relation mis en évidence – la première reposant sur une approche techniciste et scientifique, et la seconde sur un rapport sensible et affectif – deux dimensions communes se retrouvent : elles préconisent toutes deux une attitude proactive envers la biodiversité. Dans un cas il s'agit d'apprendre à l'observer, dans l'autre de savoir la ressentir ; elles concourent également à redéfinir des éléments, des espaces auparavant considérés comme urbains ou artificiels, en entités naturelles. Les modalités ne sont identiques dans les deux cas, mais on est pourtant face à un véritable processus de reconfiguration de l'identité de certains éléments. La seule définition d'une biodiversité urbaine fait changer de statut nombre des composantes des villes rendus littéralement invisibles par leur fréquentation quotidienne, de « [...] *cette biodiversité de tous les jours que vous croisez le matin en allant travailler ou que vous ne croisez plus, et que vous ne connaissez plus.* »⁶⁰⁰, aux fragments d'une nature qu'il s'agit désormais d'apprendre à reconnaître comme telle. L'extrait d'entretien suivant conforte cette analyse :

*« Y'a le ressenti, et puis le vrai développement de la nature [...] Ça dépend de ce qu'on recherche. Ici le rapport est pas du tout le même. Il y a une éducation à faire sur une nature moins exceptionnelle. »*⁶⁰¹

Le précédent verbatim peut être interprété de façon équivoque, et par-là retranscrit bien l'ambivalence des relations à la nature : il fait d'une part allusion à la possibilité de « ressentir » la nature alors qu'elle est absente ou qu'elle serait « fausse », ou *a contrario* ne pas percevoir sa présence. Mais la fin de la citation plaide en la faveur de la seconde hypothèse, avec sa référence à l'éducation, au fait d'apprendre à percevoir cette nature moins exceptionnelle et même plus que cela, de *comprendre* qu'il s'agit de nature.

Sur ce point, l'exemple du canal de Roubaix est particulièrement éclairant. Historiquement, il représente le support de l'industrie textile. Les documents de communication le présentent d'ailleurs comme un support majeur de son développement, en ce qu'il permettait l'approvisionnement en matières premières, puis l'exportation des produits finis. Il est alors très nettement considéré comme une infrastructure industrielle, dans le prolongement de l'activité

⁶⁰⁰ Site de présentation de l'association *Entrelianes*. Accessible à : <http://entrelianes.org/accueil.html>

⁶⁰¹ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 18 mai 2015.

économique du secteur. Survient ensuite la période de désindustrialisation que nous avons mentionnée à maintes reprises, qui entraîne également la fermeture du canal à la navigation. Après sa réouverture à la plaisance en 1997, il lui est attribué une vocation plus récréative. Puis, au moment du développement de la trame verte et bleue, en particulier de Roubaix, il est identifié comme élément de continuité écologique. En résumant ici les grandes étapes de façon très brève, on voit bien comment une infrastructure industrielle est peu à peu devenue un élément de la trame écologique intercommunale, et ce sans le moindre réaménagement matériel.

Ainsi, les dispositifs de réintroduction de la nature en contexte urbain ont des allures de prophéties auto-réalisatrices : en reconsidérant le statut de certaines des composantes des villes par le biais de la notion de biodiversité ordinaire notamment, on réimplante *de facto* et *de jure* la nature en ville, raison pour laquelle nous considérons l'ensemble des politiques de protection et de sensibilisation à la biodiversité urbaine comme performatives.

4 - DES FINALITÉS CONTRADICTOIRES UNIES PAR UN PARADIGME UTILITARISTE. FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE ET UTILITÉ SOCIALE DE LA NATURE

La précédente analyse relative à deux grands ensembles relationnels avec la nature permet en premier lieu d'aller à l'encontre d'une naturalisation des relations experts-profanes. Non pas que ces catégories ne soient nulle part et jamais opérantes. À ce sujet, il est intéressant de remarquer que cette opposition structure l'organisation du projet (*cf.* chapitre VII), de même que le fait la catégorisation tripartite des acteurs (*cf.* chapitre VI). En revanche, il nous paraît essentiel de bien circonscrire son emploi dans les sciences sociales : si elle peut être employée pour *décrire* une situation et en l'occurrence l'assignation des acteurs sociaux à des rôles (qu'ils peuvent tenter d'enfreindre et enfreignent effectivement, mais c'est là une autre question), elle ne représente une *variable explicative* que peu satisfaisante.

Concernant leur vertu descriptive, les catégories d'expert et de profane ne se limitent pas à illustrer des appropriations de rôles ou leur dépassement de la part des acteurs. Puisqu'ici elles représentent des catégories employées de façon sous-jacente au sein de l'action publique, autour desquelles s'organise la gouvernance du projet urbain, ces dernières y influencent en grande partie la conception des espaces naturels.

Nous avons jusqu'à présent principalement abordé les relations que les acteurs entretiennent avec la nature à l'Union, et leurs attentes vis-à-vis du réaménagement. Nous avons

en outre ébauché les façons dont la nature est saisie au sein du projet : soit selon une approche techniciste, soit sur la base d'une relation sensible, à laquelle est attribué un caractère subjectif. En revanche, nous n'avons pas décrit de quelles façons ces conceptions sont opérationnalisées.

C'est ici que nous rejoignons à nouveau l'analyse cognitive des politiques publiques. Nous estimons qu'au sein même de l'opérationnalisation de l'objet-nature à l'Union, les deux rapports précédemment mis en évidence transparaissent. Plus que cela même, ces *expériences de la nature* structurent véritablement et concrètement deux natures différentes, deux façons dominantes dont la nature est saisie au sein du projet urbain, par leur concrétisation. Il s'agit d'une part d'une nature conçue selon sa *fonctionnalité écologique*, et d'autre part d'une nature pensée et produite en vue de remplir des fonctions *sociales et récréatives*.

4.1 - UNE PRODUCTION DUALISTE DE LA NATURE

Nous nous appuyerons à nouveau sur le «Référentiel Dynamique Développement Durable» de l'Union pour étayer nos propos.

- *Le traitement de la nature et de la biodiversité dans le « Référentiel Dynamique Développement durable »*

Rappelons ici que, si ce référentiel n'a pas valeur réglementaire, il détermine en revanche le contenu des fiches de lots annexées aux ventes du foncier qui sont, elles, opposables à un tiers. Aussi, les préconisations développées au sein du référentiel sont proches de la réalité, et ne représentent pas de simples incantations de l'aménageur : elles doivent être respectées par les opérateurs sous peine de sanctions financières.

Une section thématique du référentiel est intitulée « Nature en ville et biodiversité ». Au sein de la phase introductive est déjà préfigurée cette production dualiste de la nature : « *Quelques années de friche ajoutent à cet enjeu fonctionnel un enjeu social de sensibilisation et d'appropriation par tous de cette nature en ville.* »⁶⁰² Ici transparaissent très nettement la

⁶⁰² SETEC-ENVIRONNEMENT ET SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015, « Référentiel Dynamique Développement Durable », version n°2, cahier n°2, fiche 3-1.

dimension fonctionnelle – sous entendue écologique dans la précédente citation – ainsi que « *l'enjeu social* ».

La formalisation des ambitions générales au sein de la même section thématique et regroupées sous le dénominateur commun « *Installer la nature en ville* » sont l'occasion de conforter la précédente distinction. « *Faire un quartier "générateur" de biodiversité* », « *Faire un quartier "diffuseur" de biodiversité* » ; « *Favoriser l'appropriation par tous de cette nature en ville* ». Les deux premières ambitions relèvent explicitement d'une approche de la nature en termes de fonctionnalité écologique, quand la troisième insiste sur sa dimension sociale. Dès lors, l'ensemble du projet urbain reflète cette production de la nature duale. Mais aucun élément programmatique ne l'illustre mieux que le parc urbain.

➤ *Le parc urbain comme symbole de la double fonctionnalité de la nature urbaine*

Le parc, en tant que principale réalisation paysagère et espace végétalisé majeur du site de l'Union est emblématique de la place accordée à l'élément naturel en contexte urbain et au sein d'un urbanisme autoproclamé durable. Questionner les représentations auxquelles il donne naissance chez les acteurs du projet et les référentiels cognitifs auxquels il fait appel s'avère primordial dans notre enquête. Déterminer son rôle revient à définir le rôle de la nature dans la ZAC de l'Union. Son importance est révélatrice de son statut. En effet, la superficie qu'il occupera représente huit hectares, sur les 80 que comprend l'opération urbaine, soit près de 10% de sa superficie totale. Étant situé en plein centre de la zone, il revêt un caractère central dans le programme d'aménagement, à la fois spatial et symbolique.

Il est organisé en trois secteurs, aux vocations très différentes : une « *grande plaine* », qualifiée de « *partie urbaine du parc* », un « *marais préservé, espace naturel humide non-accessible* », ainsi qu'un « *marais fréquenté* », où des activités en lien avec le canal, en proximité directe, seront organisées.

Les objectifs présentés par le «Référentiel Dynamique Développement Durable» sont les suivants : le parc ne doit comprendre que très peu d'éléments bâtis, et est considéré comme un secteur dédié à la nature et à la mise en œuvre de la trame verte intercommunale. De par sa position centrale, il est d'un intérêt majeur pour les enjeux de biodiversité. S'il doit faire l'objet d'une fréquentation par le public, il est avant tout présenté à travers sa dimension écologique,

de préservation d'une certaine diversité animale et végétale. La biodiversité est d'ailleurs le domaine où les préconisations sont les plus fournies :

NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ

Quartier « générateur » de biodiversité

- Gérer de façon spécifique des espaces à caractère naturel du secteur :
 - Milieux boisés : création d'un arboretum, confortement de la parcelle boisée sur le drapé au Sud du CETI
 - Milieux prairiaux/arbustifs : création d'un espace prairial ouvert au public
 - Milieux secs : aménagement d'un mur favorable au développement d'un milieu sec le long du parc
 - Milieux humides : création d'une zone humide fonctionnelle ouverte au public dans le secteur du Drapé
- Dans les cœurs de nature, utiliser à 95 % des espèces locales,

Quartier « diffuseur » de biodiversité

- Aménager et gérer le bassin de rétention des eaux de pluie suivant des principes de génie écologique adaptés :
 - en adaptant la topographie aux variations du niveau d'eau,
 - en répondant aux exigences de la végétation aquatique.
- Créer des passages à faune entre les deux marais et entre la noue végétalisée et le marais fréquenté
- Végétaliser le réseau de venelles et de noues et les quais du canal afin de créer une continuité au sol
- Intégrer des éléments de respect de la continuité de pleine terre pour les parcelles adjacentes à la trame verte ou aux cœurs de nature
- Concevoir un éclairage public adapté et optimisé pour favoriser la présence de certaines espèces et la mise en place d'une trame noire
- Végétaliser la toiture de la future station de tram-train, le cas échéant

Favoriser l'appropriation par tous de cette nature en ville

- Concevoir des espaces et choisir des essences compatibles avec les plans de gestion différenciés des espaces verts des gestionnaires (espaces publics, espaces privés),
- Prendre en compte le plan de gestion contre les espèces invasives durant la phase travaux

Encadré 3 : SETEC-ENVIRONNEMENT ET SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015, « Référentiel Dynamique Développement Durable », version n°2, cahier n°3, secteur 6.2

Au vu des précédents éléments, deux constats peuvent être formulés : il y a effectivement une très nette différenciation entre espaces ouverts au public, et espaces de nature non-fréquentés. D'ailleurs, remarquons que le qualificatif de « *naturel* » est réservé aux secteurs non-fréquentés du parc, le marais en premier lieu. Le qualificatif d' « *espaces verts* » est préféré dans la section dédiée à « *l'appropriation de la nature en ville* ».

Concernant cette dernière, et c'est là le deuxième constat, d'une part les préconisations sont très peu nombreuses, et d'autre part elles apparaissent en parfait décalage avec l'intitulé de la section. Il ne semble en effet pas véritablement question d'appropriation (sous-entendu, par les usagers et le public), mais plutôt de gestion, et en l'occurrence de gestion différenciée des espaces. En lisant entre les lignes, on comprend que le choix des espèces végétales doit être mis en compatibilité avec les usages attendus du site. En l'occurrence, il s'agit d'introduire des

essences différentes selon la fréquentation des diverses zones du parc. Il est ainsi probable que le type de végétalisation sera, par exemple, plus résistant au piétinement dans les espaces particulièrement fréquentés (la partie urbaine du parc)⁶⁰³. Mais le R3D ne rend pas justice au processus de conception très complexe, en particulier d'ajustement entre espaces fréquentés et non-fréquentés. Il y a d'une part la « mise en compatibilité technique », qui passe ici par l'implantation d'une flore adéquate, mais un mouvement inverse a pu être décelé au cours de l'enquête, et consiste au contraire à mettre en compatibilité les usages futurs avec les caractéristiques écologiques des diverses zones de l'Union. En ce sens, la réintroduction d'éléments qualifiés de « naturels » en ville peut aussi constituer un outil d'orientation des usages sociaux de l'espace, si ce n'est de leur contrôle (Hajek et al., 2015)⁶⁰⁴ :

« Moi je me méfie beaucoup de... Dans les années 60, on était sûrs que l'urbanisme créé l'homme. Qu'à travers une forme urbaine, on allait contrôler la manière dont les gens vivaient, et limite dont les gens pensaient quoi... On peut être aussi... L'urbanisme c'est quand même une discipline qui peut... Si on n'y fait pas attention, si on est trop sûr de soi, qui peut virer sur le totalitarisme. Et donc là aussi, c'est pareil quoi, décréter que l'Écoquartier untel va refonder les relations [à la nature]... Attention quoi. »⁶⁰⁵

L'usage du terme de gestion différenciée – et les méthodes qui lui sont associées, très répandues aujourd'hui – explicite en lui-même une conception binaire, à travers les espaces réservés à la biodiversité, et ceux dévolues aux activités humaines, en l'occurrence de type récréatif principalement. Si ce mode d'administration permet de multiplier les usages d'un

⁶⁰³ À ce sujet, l'attribution du qualificatif « urbain » à la section la plus fréquentée révèle déjà une reproduction de la frontière entre espaces naturels et espaces urbains au sein-même du parc.

⁶⁰⁴ Au cours de cette thèse, nous n'avons que très peu abordé un élément qui nous paraissait particulièrement central, du moins au début de l'enquête. Il s'agit de l'importante pollution résiduelle présente à l'Union, qui concerne principalement les sols (HAP, métaux lourds, hydrocarbures,...). Nous avons tenté d'interroger le lien entre biodiversité, nature et pollution dans les représentations, mais les résultats ne se sont pas avérés probants. Globalement, la pollution s'inscrit dans une « logique du faire avec » (Charles, Le Nir et Kaufmann, 2011), et n'influence pas en profondeur les représentations de la nature à l'Union. Elle constitue une toile de fond, qui dépasse largement le périmètre du projet. C'est une donnée avec laquelle il faut savoir composer, quasiment un « état naturel » du secteur. Ces éléments auraient pu se montrer intéressants dans le cadre d'une sociologie du risque, mais là n'est pas notre objet.

Si nous faisons ici allusion à la question de la pollution, c'est qu'elle représente plus que toute autre dimension du projet la façon dont ce sont parfois les usages sociaux qui doivent s'adapter à un état écologique préexistant. La dépollution, également conçue de façon différenciée, appelle une mise en adéquation des usages (en particulier de l'utilisation du sol), avec les risques sanitaires et leur normalisation par l'établissement de seuils d'exposition. À ce sujet, nous avons déjà évoqué le refus de l'implantation d'une ferme urbaine sur le site de l'Union, qui s'inscrit dans ce processus. Sans nier la réalité des risques sanitaires – ce que nous ne saurions d'ailleurs faire – la donnée environnementale représente également une justification du refus pour le politique, et permet aussi un contrôle des usages sociaux de l'espace.

⁶⁰⁵ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

espace, en introduisant différentes modalités de gestion, elle tend également à le scinder, à le morceler, au moins symboliquement. La gestion différenciée rapproche donc de façon très concrète l'espace dévolu à la biodiversité et celui destiné aux usages sociaux. En revanche, elle maintient la distinction entre les deux éléments, en les organisant de façon dichotomique.

Ainsi, le parc, s'il est un lieu de maillage, n'est pas à proprement parler un espace de coexistence. Il rapproche matériellement et spatialement des espaces aux fonctions sociales et d'autres aux fonctions écologiques, mais il tend à reconstruire des frontières, aussi bien concrètes que symboliques. C'est alors surtout l'échelle à laquelle la différenciation entre *espace des usages sociaux* et *espace naturel* s'établit qui évolue.

4.2 - DE L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONS SOCIOCULTURELLES DE LA NATURE

Bien que très rarement cités dans le cadre du projet de l'Union⁶⁰⁶, on voit poindre dans la précédente distinction ce qui a été conceptualisé à travers la notion de *services écosystémiques*, objet qui occupe aujourd'hui un très large pan de la recherche scientifique, et ce dans bien des disciplines, tel que nous le précisons au cours du chapitre III.

➤ *Les liens entre fonctionnalité écologique et services écosystémiques*

Nous avons déjà présenté la classification mise en œuvre par le *Millenium Ecosystem Assessment* à l'occasion du Chapitre III, mais un rappel – en l'occurrence sous forme de figure – n'est pas superflu afin que l'argument soit le plus lisible possible.

⁶⁰⁶ La seule occurrence au sein du R3D est la suivante : « *Le quartier de l'Union accueillera des projets de recherche, qui s'intéresseront notamment à l'évolution de l'état de la biodiversité sur le site ainsi qu'aux services qu'elle fournit.* » (*op. cit.* fiche 3-4). Il n'y est même pas fait mention explicitement de services écosystémiques, bien que la référence à la notion se laisse entrevoir.

TROIS REGISTRES DE 43 SERVICES ECOSYSTEMIQUES (MEA FRANCE)

15 services d'approvisionnement (production de biens)	15 services de régulation (production de services)	13 services à caractère social (production de services)
Support de cultures alimentaires	Cruels et prévention des inondations	Paysage (au sens esthétique)
Support de cultures énergétiques*	Atténuation de l'effet des sécheresses	Qualité de l'environnement olfactif
Aquaculture	Prévention des désordres géomorphologiques (érosions des berges, manques de matériaux à certains endroits)	Qualité de l'environnement sonore
Pêche professionnelle (pêche maritime, cueillette littorale et pêche dulçaquicole)	Purification et traitement des déchets (autoépuration de l'eau)	Valeur de la biodiversité et patrimoine (sites protégés, espèces protégées et emblématiques)
Cueillette terrestre (végétale)	Régulation de l'érosion et des coulées de boues	Communautés humaines spécifiques*
Extraction et exploitation de produits minéraux (granulats, sel...)	Limitation des avalanches	Source et support d'inspiration artistique
Fibres et autres matériaux	Maintien de la qualité des sols	Chasse
Récolte de bois	Recyclage des débris organiques	Pêche de loisir (en mer et en eau douce)
Fourniture d'eau à usage domestique	Régulation des parasites et agents pathogènes	Sports de nature (sports d'eau douce, sports liés à la mer, sports terrestres et aériens)
Production d'eau embouteillée (minérale et de source)	Régulation des espèces nuisibles et envahissantes	Tourisme et loisirs de nature (tourisme lié aux eaux douces, à la mer, aux écosystèmes terrestres)
Fourniture d'eau à usage agricole	Contribution de la pollinisation à la production de ressources alimentaires	Thermalisme et thalassothérapie
Fourniture d'eau à usage industriel	Purification et maintien de la qualité de l'air	Supports de recherche
Utilisation d'eau pour la production d'énergie	Régulation du climat global	Développement des savoirs éducatifs
Réservoir du vivant	Régulation du climat local	
Transport fluvial et maritime	Biodiversité et écosystème : maintien réciproque	

Stockage de l'eau douce, recharge des nappes souterraines

Régulation du cycle de l'eau

Régulation des sols

Régulation du cycle des éléments chimiques

Régulation des espèces

Régulation climatique

Cadre de vie / aménités

Patrimonial

Esthétique/ artistique

Récréatif

Scientifique/ éducatif

*Services écosystémiques non inclus dans le premier travail d'élaboration de fiches de caractérisation et de quantification des services.

Tableau 5 : Typologie des services écosystémiques (Maresca et al., 2011)

À ce stade, il nous faut préciser certains aspects de notre argumentaire. Nous opérons un rapprochement entre fonctionnalités écologiques, socioculturelles, et services écosystémiques. Il convient donc de préciser ce qui nous amène à proposer ce parallèle. En premier lieu, bien que le vocable diffère, on peut considérer à moindre risque que la notion de fonction recoupe celle de services. Ou plus précisément que certaines fonctions des écosystèmes peuvent être requalifiées en termes de services, lors du processus d'évaluation de ces derniers. Pour décrire les processus à l'œuvre à l'Union, nous préférons employer la notion de fonction, à la fois plus neutre que celle de service⁶⁰⁷, et également parce qu'elle est plus fréquemment utilisée par les acteurs du projet. C'est là la première nuance à introduire : l'approche par les services écosystémiques est embryonnaire dans le cas de l'Union. Elle est décelable, ce qui justifie notre allusion à celle-ci, mais n'est pas pleinement explicite.

En second lieu, il est nécessaire de repréciser ce qui est entendu par fonctionnalité écologique. Ici, elle est définie comme la *capacité d'un écosystème donné à assurer sa*

⁶⁰⁷ La notion de fonction est fortement connotée, en particulier en sciences sociales. Mais elle apparaît tout de même plus neutre que celle de services dans ce cas précis, qui tendrait à faire allusion à l'approche économique de cette question.

pérennité, et donc sa reproduction. Ce type de lexique est plus volontiers utilisé dans le cadre du projet de l'Union. Il sert par exemple à qualifier le futur marais réalisé dans l'enceinte du parc urbain. Or, il entretient des liens étroits avec le principe des services écosystémiques. La relation est finalement assez évidente : plus un écosystème sera fonctionnel d'un point de vue écologique, plus il assurera ses fonctions de base, qui peuvent être retraduites directement en ce que le *MEA* définissait comme les « services supports », ou « services d'appui », et conséquemment les autres types de service. Ainsi, si la notion de fonctionnalité ne figure pas dans l'illustration précédente et dans la classification des services écosystémiques, les deux notions entretiennent un rapport de corrélation.

- *Quand les relations humaines à la nature deviennent le lit de Procuste de la préservation de la biodiversité*

Avec ces précisions à l'esprit, nous pouvons en revenir plus spécifiquement au cas du projet de l'Union. Car ici, il n'est pas question d'aborder les services écosystémiques pour eux-mêmes, mais plutôt leur ancrage opérationnel, et de décrire leur appropriation par les acteurs du projet, ainsi que ce qu'ils révèlent au sujet des relations à la nature. Et en l'occurrence, les discours recueillis, ainsi que les pratiques d'aménagement, révèlent une quasi-impossibilité de penser conjointement fonctionnalité écologique et services socioculturels. Plus que cela, ces deux dimensions se révèlent véritablement incompatibles dans les représentations des acteurs du projet. Si la réintroduction d'une biodiversité considérée comme fonctionnelle – dans toutes les variations que le terme peut recouper⁶⁰⁸ – est unanimement érigée en nécessité quasi-vitale, il apparaît impossible de la concilier avec les usages humains, alors considérés pour et par la pression anthropique qu'ils impliquent :

« Enfin, le parc vu comme un équipement aussi, le bord du canal vu comme un équipement de fréquentation... Voilà... Donc les espaces de nature sont extrêmement importants quoi, après bon... il faut gérer les endroits où on va, les endroits où on fait des sanctuaires de protection écologique, c'est pas toujours... Mais il y a des possibilités quoi [...] Ou ça peut être des espaces d'activités... Soit de l'activité de production, soit de l'activité récréative, soit

⁶⁰⁸ Et en outre, sans préjuger de si elle l'est réellement ou pas, si tant est qu'on puisse l'évaluer de façon pertinente. Ici, l'important est qu'elle soit perçue comme fonctionnelle ou non.

la rétention des eaux, parce qu'on n'a pas parlé de ce point, et c'est aussi un élément important : la rétention, les noues... »⁶⁰⁹

La fin du verbatim démontre bien, malgré un préambule optimiste, la délimitation progressive de deux vocations spatiales des « *espaces de nature* ». L'interviewé oppose « *le réservoir de biodiversité* », le « *sanctuaire* », aux « *espaces d'activité* ». Cette préconception apparaît également dans les pratiques d'aménagement : il semble impossible de penser autrement les espaces de nature que divisés en fonction de leurs usages ou non-usage. Dans ce cadre, fonctionnalité écologique et usages sociaux sont plus dans une situation de cohabitation complexe, que de véritable coexistence.

Au cours du prochain et dernier chapitre, nous nous repencherons à nouveau frais sur le paradoxe mis en évidence par l'extrait d'entretien précédent, celui d'une conception simultanément inclusive et exclusive de la nature. Mais avant d'aborder plus en détails cette question, il nous reste un dernier aspect à développer pour conclure ce chapitre.

4.3 - LA PRÉDOMINANCE D'UN PARADIGME UTILITARISTE DE LA NATURE URBAINE

Les diverses dualités que nous avons progressivement mises en lumière au cours de ce chapitre sont intrinsèquement liées. L'extrême difficulté à concilier les services écosystémiques socioculturels avec la réintroduction d'une nature considérée comme écologiquement fonctionnelle, que ce soit dans les faits ou dans les représentations, ne peut se comprendre qu'eu égard à la façon dont elle est abordée dans le projet. Ainsi, la construction d'une opposition entre une approche sensible de l'environnement, et sa technicisation, correspond peu ou prou à la dichotomie des fonctions écologiques et culturelles de la nature.

Les relations à la nature semblent pétries de paradoxes et contradictions permanentes, en particulier en cette période de mise en question du rôle des modernes vis-à-vis d'une nature qu'ils ont érigée comme extériorité, *a fortiori* dans le contexte urbain qui accentue cette relation ambivalente à l'environnement. Si notre analyse paraît complexe, c'est qu'elle reflète une réalité sociale tout aussi complexe. En définitive, ce chapitre aura surtout fait émerger des contradictions, qui prennent parfois des allures de non-sens. Dans ce cadre, seule une approche anthropologique nous semble à même d'éclairer différemment cet *imbroglio*.

⁶⁰⁹ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

➤ *Rassembler profanes et experts : de l'utilité de l'utilitarisme*

La cohabitation des approches socioculturelles et écologistes de l'environnement et plus spécifiquement de la nature au sein du projet urbain n'est possible que parce qu'un paradigme sous-jacent les supporte. Les fondements des représentations de la nature sont partagés, puisqu'elles s'inscrivent toutes dans une approche utilitariste (Larrère et Larrère 2009). L'espace naturel semble n'être perçu en tant que tel qu'en relation avec l'usage ou non usage qui en est fait. Au sein du projet, la nature répond invariablement à un objectif précis. Le parc prévu dans le cadre du réaménagement du site de l'Union est toujours évoqué selon un lexique de la fonctionnalité. L'espace est séparé en zones aux vocations différentes : récréative, contemplative, espace-ressource pour la biodiversité. Sa conception s'organise autour de la potentialité d'usages qu'il accueillera⁶¹⁰.

Au-delà du seul projet de réaménagement de l'Union, l'utilisation croissante de la notion de services écosystémiques en milieu urbain renforce l'hypothèse que les éléments de nature sont définis selon l'usage ou non-usage qui en est fait, à partir d'une perspective anthropocentrée : la nature en contexte urbain remplit de manière systématique une fonction dévolue aux populations humaines environnantes. Les pratiques de contemplation de la nature et son caractère potentiellement récréatifs en attestent : l'usage est maître, y compris lorsqu'il n'est pas question d'une exploitation matérielle directe, mais que l'on redéfinit le paysage comme une ressource, certes visuelle et sensorielle, mais une ressource tout de même.

Plus généralement que ce que pointe le concept de services écosystémiques, une autre forme de cet utilitarisme semble émerger de façon plus subtile, redéfinissant la nature en tant qu'outil de l'aménagement, mise au service d'une sorte de contrôle social d'espaces urbains en déshérence. En effet, l'enquête met en lumière un investissement des espaces vierges ou dont la vocation n'est pas encore clairement affirmée, par un aménagement d'espaces paysagers ou réservoirs de biodiversité à caractère transitoire⁶¹¹. L'impression globale qui en ressort est celle d'une volonté, par la définition du rôle de chaque espace, d'un contrôle institutionnel resserré sur des zones en friche auparavant considérées comme des *no man's land*. Elle fait également écho aux nombreux discours aménagistes employant des lexiques presque guerriers, comme

⁶¹⁰ Ces différents qualificatifs sont entre autres présents dans le « Référentiel Dynamique Développement Durable », et sont fréquemment cités au cours des entretiens.

⁶¹¹ C'est par exemple le cas de la « Fête des jardins rêvés », les terrains mis à disposition étant systématiquement ceux pour lesquelles la programmation urbaine n'est pas clairement définie, et interviendra tardivement dans l'opération de réaménagement.

celui de « reconquête urbaine ». L'approche pourrait être résumée par cette formule : « *Du vert plutôt que du vide* »⁶¹². Par-là, la végétalisation de certains espaces et leur mise en nature procède d'une dynamique de redéfinition des sites en déshérence, transformant leur identité de friche en réservoirs de biodiversité ou plus largement d'espaces naturels. Ce processus contribue à une requalification symbolique de portions d'un territoire. Dans le prolongement de la question de l'identité urbaine des friches et du territoire de l'Union, cette tendance à l'emploi des natures urbaines semble aller dans le sens d'une « *ultime tentative de pacification de la ville* » (Rudolf et Taverne, 2012). Dans ce cadre, l'approche fonctionnaliste des éléments de nature en ville peut probablement être entendue, en étant rattaché aux politiques de durabilité, comme un nouvel outil de reconversion territoriale.

Il semble donc que l'environnement soit avant tout perçu selon ses usages présents et potentiels, à travers une vision fonctionnaliste se manifestant par des modalités très diverses. *A priori*, l'idée de « valeur intrinsèque de l'environnement », et d'une éthique renouvelée, qu'elle soit biocentrée, ou écocentrée (Callicott 2010) semble inopérante, ou du moins ne fait pas partie des préoccupations centrales des groupes enquêtés.

Ainsi, ce ne sont pas tant des groupes d'acteurs qui s'opposent, ou pas uniquement, que des fonctions attribuées à la nature. Il s'agit en quelque sorte de visions mouvantes, qui *passent* par différents types d'acteurs, ces derniers adoptant une position puis une autre selon les contextes, qu'ils soient territoriaux ou sociaux. Dans ce cadre, la persistance d'un paradigme utilitariste en tant que fondement partagé des représentations de la nature confirme la nécessité de restreindre l'usage analytique du couple expert-profane.

➤ *L'émergence d'une contradiction anthropologique*

Jusqu'ici, les analyses plaident en la faveur d'une conception inclusive de la nature à l'Union. En dépit de sa condition précaire, de la difficulté de savoir la percevoir et de parvenir à concilier sa réintroduction avec des usages récréatifs, elle est bien identifiée. Pourtant, ces considérations sont bouleversées lorsque l'on s'extrait du contexte de l'Union, et que les acteurs sont interrogés sans détours sur la relation entre nature et ville. Alors qu'on pensait les deux termes réconciliés à grand peine, voilà que le divorce est prononcé, avec d'autant plus de force.

⁶¹² Propos de Cecilia Herzog, spécialiste en écologie urbaine, tenus au cours du colloque «Quelle nature en ville ? Pour vivre mieux et s'adapter au changement climatique», organisé par Natureparif, du 4 au 7 juin 2014, Halle Pajol, Paris.

Les acteurs présentent alors une vision tranchée, considérant que la véritable nature ne peut en aucun cas se trouver au cœur des villes. Celle-ci a de toute façon disparu, et tout au plus arrivera-t-on à en reproduire un ersatz, artificiel. Ces propos s'assortissent alors de considérations très normatives, relatives à l'artificiel et au naturel, à l'original et à la copie, au vrai et au faux.

Cette attitude partagée peut sembler de prime abord complètement contradictoire, en particulier avec les analyses de ce chapitre. Mais en règle générale, les points d'incompréhension, les sources de contradiction masquent bien souvent pour le sociologue un phénomène décisif. En l'occurrence, nous défendrons l'idée que le précédent paradoxe ne peut être levé qu'en admettant que les expériences de l'environnement sont nécessairement contingentes et multiples y compris pour un même individu, et la nature contextuelle. Celle-ci ne recouvrera pas le même sens selon le contexte au sein duquel l'acteur se situe, la ville étant l'un d'eux. Nous argumenterons en faveur de cette hypothèse au cours du prochain chapitre.

On observera également que la mise en évidence d'une multiplicité de natures masque en réalité la coexistence de différents schèmes relationnels au sens de Descola (2005), activés en fonction du contexte, et par là une évolution, certes ténue, mais réelle de la césure ville - nature.

CHAPITRE IX : VERS UNE REDÉFINITION PROCESSUELLE ET SUBSTANTIELLE DES POLITIQUES DE LA NATURE URBAINE

La double-analyse des expériences de l'environnement et des processus décisionnels peut à présent être confrontée aux hypothèses initiales, en particulier celle concernant une potentielle redéfinition du couple ville - nature.

Ici, il est indispensable de circonscrire à nouveau nos objectifs. Car la question attenante des relations homme-nature, d'ordre séculaire et multidisciplinaire, ne saurait évidemment pas être résolue dans la cadre de cette seule thèse. Les ouvrages s'y rapportant croissent à un rythme exponentiel, en particulier dans les disciplines de la philosophie, de l'éthique et de la géographie, sans pour autant faire cesser toute interrogation. Notre approche entretient nécessairement une certaine proximité avec ces disciplines, mais elle s'en démarque également. Il nous apparaissait nécessaire de parfois s'en distancer, de « sortir des textes », innombrables sur le sujet. S'agissant d'interroger de quelles façons se manifestent les relations à la nature à l'aide d'un décentrement anthropologique et dans une configuration sociale et urbaine spécifique, qui plus est ancrée dans un territoire particulier lui donnant sens, nos constats sont limités à ce que cette échelle d'analyse laisse entrevoir des relations homme-nature plus généralement. En conséquence, nos conclusions sont contingentes d'un cadre à la fois

disciplinaire, théorique et empirique. Il s'agit avant tout d'hypothèses, et autant de futures perspectives d'enquête.

Il nous semble qu'il serait trop hâtif de considérer que la notion de nature en est à un stade critique, vouée à disparaître. Dans le contexte de notre enquête elle est toujours considérée par les acteurs sociaux en tant qu'extériorité, mais avec laquelle les relations ont changé. Ces dernières sont définies par Descola comme nécessairement hétérogènes au sein du naturalisme. Au contraire, nous formulons ici l'hypothèse que la pluralité de ces schèmes relationnels est en réalité le signe d'une évolution de l'ontologie en question, l'exemple des évolutions de l'urbanisme n'en étant qu'une illustration parmi d'innombrables autres. C'est ce que nous tenterons de démontrer dans ce chapitre.

En particulier, les tentatives de réintroduction de la nature en ville, et les ordres de justification qui sont employés pour la légitimer relèvent tous peu ou prou de la notion de services écosystémiques, même lorsque celle-ci n'est pas employée directement. Or, le concept semble attester de l'apparition de relations équivoques entre humains et non-humains, ces derniers étant en outre capables d'initier des relations, qui peuvent s'avérer bénéfiques ou négatives pour les humains, bien que ce soit généralement la première hypothèse qui est retenue. Certes, il s'agit toujours de services, et d'une relation d'ordre utilitariste, mais qui doit désormais profiter aux deux termes. C'est même là sa condition fondamentale. La nature influence la ville, que cela soit voulu ou non. Elle questionne l'établissement humain, l'incitant à initier avec elle une nouvelle relation. Et si on se situe loin de formes d'identifications animistes ou totémistes, l'évolution est réelle et entraîne avec elle son lot de contradictions, en particulier dans les comportements des acteurs sociaux.

Après un retour sur la mise à l'épreuve de notre cadre théorique par le terrain, nous concluons ce chapitre et cette thèse en revenant sur la question de l'interrelation des processus décisionnels et des expériences de la nature, à présent mieux circonscrits. Sans affirmer une détermination réciproque directe et en privilégiant des conclusions nuancées, il apparaît que ces derniers entretiennent bien un lien très étroit : la nature est maintenue comme une extériorité en partie par l'entremise d'une expertise qui différencie toujours ses objets selon qu'ils sont d'ordre écologique ou social. Et la précédente coupure organisationnelle est bien la preuve d'un schisme ontologique.

1 – DÉPASSER LE CADRE DE L'UNION ET LE CONTEXTE URBAIN : DE LA NATURE POTENTIELLE AUX NATURES CONTEXTUELLES

1.1- UN PARADOXE DÉROUTANT

Nous signalions au terme du chapitre précédent le changement radical de discours que le fait d'aborder la nature pour elle-même, en la décontextualisant du projet de l'Union, provoque chez les enquêtés. Le guide d'entretien est en effet conçu de telle sorte qu'une fois questionnées les représentations de la nature dans l'espace et le projet de l'Union, il est abordé de front ce que représente la nature en général pour les enquêtés, avant d'en revenir au contexte urbain. Plus précisément, et parce que la question est ardue, nous avons procédé comme suit : une fois traitée la place de la nature à l'Union, l'enquêté est invité à s'exprimer sur son acception de la nature, en s'appuyant éventuellement sur des images ou exemples⁶¹³, qui lui permettent généralement de préciser spontanément sa position. Étant donné que l'enquêté formule alors très souvent des considérations contradictoires avec la façon dont il décrit l'Union (rappelons qu'en règle générale, les enquêtés considèrent dans un premier temps la nature comme étant présente sur le site), il est amené à se prononcer sur le sort d'un parc urbain et la possibilité de le considérer comme un espace naturel.

Or, l'enquêté finit presque invariablement par répondre par la négative. D'ailleurs, il n'y a plus ici de pertinence à opérer une distinction entre experts et profanes, puisque tous deux développent des considérations du même type. Plus précisément, deux grands ordres de réponses émergent. Une première catégorie d'enquêtés, plutôt minoritaire, affiche alors des réponses extrêmement tranchées, dont voici deux exemples :

« Je dirais que... euh... par définition un parc urbain n'est pas un parc naturel. Euh...tout ce que peut faire l'Homme c'est contrarier le moins possible l'expression de la nature. Mais on ne me fera jamais dire qu'un parc urbain est un espace naturel. »⁶¹⁴

⁶¹³ En cas de « blocage » de la part de l'enquêté, nous l'invitions alors à évoquer et décrire les premières images qui lui venaient en tête.

⁶¹⁴ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 30 août 2011.

« Très bien ! Alors quand vous disiez "votre histoire", vous êtes natif d'une région montagneuse ? »

« Oui, fils d'agriculteur au sein des Alpes-de-Haute-Provence, dans les montagnes quoi. Donc la nature, c'est ce que je voyais de ma fenêtre pendant 18 ans tous les matins ! [rires] »

« Comme ça c'est clair ! »

« Mais voilà, enfin de manière très directe c'est ça. Donc voilà, c'est pas le parc de l'Union ! »⁶¹⁵

Mais majoritairement, les enquêtés peinent à se positionner fermement. Les discours sont hésitants, les interviewés reviennent sur leurs propos, et ne fournissent presque jamais de réponse pleinement assurée :

« Un espace naturel ? Hummm.... je ne suis pas sûr que le terme soit bien choisi. C'est pas vraiment un milieu naturel, mais la nature reprend ses droits». ⁶¹⁶

« Clairement, faire un parc en ville... c'est ce qu'on appelle...mettre une tout petite touche de nature en milieu urbain.... Et je pense que, les urbanistes, au sens où ils entendent la nature, c'est tout ce qui est pas bétonné peut-être, ou quelque chose comme ça ! [rires] enfin mais clairement ouais... ça fait du bien d'avoir des... [longue hésitation] des zones vertes, et au final ouais... c'est un peu des zones de nature. C'est des espaces naturels mais euh.... modelés par l'homme. [...] Donc on s'éloigne un peu de la définition que je vous ai donnée, pour moi, de la nature, mais on reste quand même sur euh... [nouvelle hésitation] on a pas tous la même sensibilité par rapport à ça, des gens pourraient vous dire que c'est un espace de nature en ville, mais c'est un.... un îlot de verdure, ou quelque chose comme ça... »⁶¹⁷

On relève dans l'extrait précédent une véritable réticence à qualifier un parc urbain, en l'occurrence le parc de l'Union, en tant qu'espace naturel. Les discours sont parsemés de franches hésitations, de circonlocutions, et trouver la notion, le mot adapté pour qualifier le caractère hybride d'un parc urbain semble relever de l'impossibilité. Parfois, les propos apparaissent plus assurés, l'enquêté plus assuré, et pourtant, il finit par émerger une contradiction :

⁶¹⁵ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, en charge du développement durable, mené le 13 octobre 2014.

⁶¹⁶ Entretien avec un membre de l'AMO BURGEAP, en charge de la dépollution, mené le 16 octobre 2014.

⁶¹⁷ Ibid.

« Oui, bah la nature... des éléments de biodiversité faunistique et floristique voilà... Des éléments de paysage végétal, en complément d'un paysage urbain assez fort, voilà. Tout ça va émerger. C'est pas de la nature mais en tout cas c'est des éléments de paysage végétal et animal. »⁶¹⁸

Initialement, la caractérisation semble aisée : la nature correspond à des « *éléments de biodiversité faunistique et floristique* », mais surtout se définit par la complémentarité d'un « *paysage végétal* » et d'un « *paysage urbain* ». Ceci semble *a priori* confirmer la possibilité de considérer un parc urbain comme un espace naturel. Pourtant, quelques instants plus tard, l'enquêté se ravise, en affirmant que « *c'est pas de la nature* ».

Ces discours contradictoires sont souvent produits de façon inconsciente, parfois consciemment mais ce caractère est alors minoré, bien que l'on s'aperçoit alors très nettement que l'enquêté est « gêné », comme pris dans une sorte d'impasse cognitive. Une interviewée ira jusqu'à expliciter sa position contradictoire. Précédemment à ces propos, elle tenait un discours relativement étayé sur l'importance de la biodiversité urbaine à l'Union, en tant qu'elle serait productrice d'aménités et constituerait un levier d'action face au changement climatique :

« En fait... je pense que je suis vraiment complètement déconnectée... en fait, malheureusement, je pense que je suis un peu comme tout un chacun, j'ai une représentation de la nature qui..., voilà, je pense aux félins, à l'éléphant,..., c'est les images que j'ai en tête [...] et du coup c'est vrai que je me représente pas vraiment la nature en Nord-Pas de Calais ».⁶¹⁹

Il est particulièrement troublant de mettre ces discours en parallèle avec les considérations tenues plus tôt au cours des entretiens, qui étaient l'occasion de certifier la présence d'espaces de nature à l'Union, certes peu nombreux, menacés et fébriles, mais bel et bien identifiés comme tels. Au cours des prochaines sections, nous allons tâcher de déconstruire ces paradoxes et contradictions, afin d'en expliquer les ressorts, et de mettre au jour les éléments discriminants de ces représentations.

⁶¹⁸ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

⁶¹⁹ Entretien avec un membre de Lille Métropole Communauté Urbaine, mené le 26 novembre 2014.

1.2 - DES RELATIONS À LA NATURE NÉCESSAIREMENT CONTEXTUELLES

➤ *Quels ordres explicatifs pour les contradictions cognitives ?*

Afin d'éclairer les contradictions mises en évidence, plusieurs ordres explicatifs sont envisageables. Du point de vue de la psychologie, ces paradoxes pourraient être analysés au prisme du phénomène de *dissonance cognitive* théorisé par Festinger (2001 [1957]), qui décrit une forme de désajustement entre des registres de représentation différents, ou l'inadéquation entre une action et une représentation. Mais étant d'ordre psychologique, cette éventualité ne nous intéresse que peu ici. En outre, elle ne rend compte du phénomène qu'au niveau individuel.

Selon une posture plus sociologique, deux grands ensembles explicatifs peuvent être mobilisés. Il y a d'une part les théories gravitant autour du principe de *rationalité limitée* de Simon. Si cette dernière trouve une place justifiée dans l'analyse de l'action publique, et en particulier dans l'explication des « décisions absurdes » du politique (Morel, 2002, cité par Hassenteufel 2011), qui ne s'inscrivent alors pas dans une rationalité technique, elle traite principalement de l'éventuel décalage entre représentations et actions. Or, il ne s'agit pas pour nous de traiter directement la question du cours d'action dans les politiques publiques dans cette sous-section – du reste nous nous situons plutôt dans une perspective cognitive, nous l'avons déjà mentionné – mais plutôt les représentations pour elles-mêmes. Les verbatims mobilisés précédemment démontrent bien à ce sujet qu'il n'est pas tant question d'une incompatibilité entre représentations et pratiques qu'entre représentations en tant que telles.

Toujours d'un point de vue sociologique, un second type d'explication est plausible, au sein duquel la contradiction se situe alors dans la *structure interne* des représentations, car elle reflète une conflictualité sociale latente. Cette hypothèse peut par exemple être défendue dans le cadre d'études portant sur la représentation de la nationalité française par des populations immigrées (Aïssani, 1992). Les débats sur l'identité nationale par exemple, se traduisent alors par une double-représentation de soi, à la fois valorisante et dépréciative, et agit comme un miroir des considérations qui s'affrontent sur la scène publique. Pour séduisant qu'il est, ce type d'explication n'est probablement pas adapté à tous les objets, et en particulier au notre. Nous considérons en effet que les débats sur l'environnement, et plus spécifiquement sur la nature sont relativement consensuels, en tout cas du point de vue de leur substance. Il nous semble qu'il y a en effet une quasi-unanimité sur une représentation positive de la nature, et sur l'amélioration que sa préservation produirait sur les conditions de vie (Donadieu, 2013 ; Lévy

et Hajek, 2015). Ce qui n'empêche d'ailleurs pas l'émergence de très nombreux conflits quant à sa gouvernance, au type de nature produit, aux projets d'aménagement, ou encore à l'importance de l'enjeu vis-à-vis de l'économie. Néanmoins, sur le fond du débat, rares sont ceux qui s'opposent frontalement au principe de préservation de la nature. Cette absence de forte conflictualité sur le fondement de l'objet ne peut dès lors pas provoquer un tel « conflit cognitif interne ».

Au vu du type de contradiction relevé, nous défendons l'hypothèse que le niveau de réflexion anthropologique est le plus à-même d'éclairer ce phénomène. La grande régularité des représentations développées par les enquêtés qui, sur ce sujet, sont unanimes, nous oriente également dans cette direction. En effet, puisqu'il n'est pas possible de dégager des divergences significatives entre les acteurs, en particulier en fonction de leur statut dans l'organisation de l'aménagement et de leur origine socioculturelle, seule une explication anthropologique apparaît heuristique. Nous examinerons donc l'hypothèse que cette contradiction masque en réalité une pluralité de natures, que les enquêtés peinent à qualifier avec un vocable adapté. Car le problème ne se pose qu'au moment où l'enquêté tente de recontextualiser sa relation à la nature.

➤ *Une définition ajustable au contexte*

Pour ce faire, il est nécessaire de repartir des descriptions que les enquêtés fournissent au moment où on les interroge sur une nature décontextualisée. Les deux exemples d'entretiens suivants mettent bien en évidence le premier aspect que nous souhaitons évoquer : l'existence apparente d'une activité de typologisation semi-consciente de la nature, mais qui dépasse cette fois-ci l'aspect de ses seules fonctions.

« Alors pour moi, la nature, c'est la nature sauvage qu'on peut trouver dans les milieux où il y a pas beaucoup de... La montagne, les grandes forêts, les océans, les littoraux où y'a pas beaucoup de construction. Pour moi, la nature c'est la nature plutôt sauvage. Bon après on peut définir la nature différemment, il y a la nature plus, je sais pas comment dire... une nature en ville quoi... Il y a différents types de nature. »⁶²⁰

⁶²⁰ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 04 juin 2014.

« Le paysage rural préexistant à l'urbanisation du Nord-Pas-de-Calais, voilà c'est... le bocage, les haies, les petits chemins, éventuellement du relief. C'est ça l'image que j'ai. [...] Après... Enfin la nature peut prendre... D'abord la nature n'existe... plus en tant que telle. On est plutôt sur des espaces avec des caractéristiques différentes, des espaces pour habiter,... »⁶²¹

Il apparaît nettement dans le premier comme dans le second extrait qu'un phénomène de classification est à l'œuvre. Dans le premier cas, l'existence de « *différents types de nature* » est explicitement mentionnée, quand dans le second elle transparait, en particulier au milieu de la citation. Si l'on se risque à terminer la phrase interrompue par l'enquêté, il est plausible d'imaginer qu'il s'agissait, en substance, de considérer que « la nature peut prendre plusieurs formes ». À nouveau, de nombreux signes d'hésitations se manifestent, attestant du caractère semi-conscient de représentations qui ne font qu'affleurer.

Remarquons par ailleurs, dans les deux cas, la phase préalable de mise en contexte réalisée par l'interviewé. L'appel à des images s'avère indispensable pour ancrer le discours dans une situation donnée. L'enquêté commence par décrire une représentation visuelle, si ce n'est paysagère, qui éclaire autant l'enquêteur qu'elle l'éclaire lui-même, en le rendant ensuite plus à même de généraliser sa perception. Ceci nous pousse à soutenir que le rapport à la nature et à l'environnement est forcément pluriel, y compris pour une même personne, et contextuel.

Concernant les critères de la typologisation en eux-mêmes, ils demeurent à ce stade relativement flous, à l'exception d'un élément qui revient de façon presque systématique, et qui est visible dans les précédents verbatims : l'absence de construction ou d'urbanisation. Tout ceci conduit à distinguer préalablement et *a minima* deux espaces, deux types de nature, l'une urbaine et l'autre non-urbaine, dichotomie traditionnelle, dont nous allons nuancer la pertinence par la suite.

Au vu des précédents éléments, le caractère contradictoire des représentations est à ce stade de l'analyse déjà nuancé. Au-delà du fait de révéler la dimension nécessairement située des relations à la nature (spatialement et temporellement), l'appel à décontextualiser les discours⁶²² au cours des entretiens, confirme l'existence d'une multiplicité de natures, et pas

⁶²¹ Entretien avec un membre des services municipaux de Tourcoing, le 25 mars 2014.

⁶²² On voit néanmoins que l'enquêté est comme obligé de recontextualiser son discours, soit spatialement, soit temporellement. Les propos s'appuient sur un type d'espace – la montagne, les forêts, le rural – ou sur une période – les bocages préexistants à l'urbanisation – ou encore sur les deux simultanément.

uniquement du rapport entretenu avec elles (appréhension technique et/ou lien sensible), mais bien de leurs types. Dès lors, nous n'avons plus affaire à des perceptions paradoxales, mais à deux « ordres de réalité » distincts.

1.3 - PLUS QU'UNE CATÉGORISATION, UN GRADIENT DE NATURALITÉ

Si la mise en lumière d'un processus de typification conduit par les acteurs sociaux apparaît comme l'explication la plus évidente, elle ne rend en réalité pas justice à la complexité de leurs représentations. D'autres extraits d'entretiens vont nous permettre d'éclairer le phénomène sous un nouveau jour, en faisant émerger l'existence d'un *gradient*, ou d'un *degré de naturalité*⁶²³ (Maillefert et Merlin-Brogniart, 2016) ponctué de catégorie peu délimitées, plus que d'une catégorisation rigide chez les acteurs interrogés.

*« La nature est présente partout, après elle est plus ou moins contrainte par l'homme. Donc après elle se développe selon les pressions qu'on lui met. Mais si on lui laisse de la place elle sera forcément là. Après c'est une nature plus ou moins sauvage. En ville c'est sûr qu'on va pas trouver des espèces naturelles sauvages qu'on peut trouver en pleine montagne. C'est une nature différente qu'on trouvera. Mais c'est quand même important que ce soit présent en ville. »*⁶²⁴

*« Nan mais par exemple le parc Jean-Baptiste Lebas⁶²⁵. C'est de la nature en ville mais euh.... il est pas... je sais pas si les gens disent beaucoup que c'est de la nature en ville. Enfin si ! Parce que quand même euh.... mais avec ses grilles, il est très fermé, et au final c'est un parc très urbain quand même, très, très urbain ! »*⁶²⁶

Au sein des citations précédentes, il apparaît des considérations plus nuancées. Le recours à des conjonctions de comparaisons (« *plus ou moins contrainte* ») ou à des adverbes

⁶²³ Le terme de naturalité est de plus en plus fréquemment utilisé en écologie (Schnitzler-Lenoble, 2002, Lorber et Vallauri, 2007), et s'inscrit précisément dans la caractérisation du degré de perturbation anthropique. L'objectif consiste alors souvent à identifier un état initial – les forêts primaires par exemple – en considérant que plus l'impact de l'homme est faible, plus la naturalité est forte. Au-delà de la perspective anthropocentrée qu'il révèle, nous nous démarquons ici de l'usage qui est fait du concept de naturalité en écologie, en insistant principalement sur la *naturalité perçue*.

⁶²⁴ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 04 juin 2014.

⁶²⁵ Le parc Jean-Baptiste Lebas est situé dans le centre-ville de Lille. D'une superficie d'environ 3 hectares, il est ceint d'une grille rouge, très reconnaissable.

⁶²⁶ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 novembre 2014.

d'intensité (« *très urbain* »), dénote l'existence de perceptions progressives, fondées sur un gradient allant du plus au moins naturel, et du « peu » au « très urbain », supposant l'existence d'une quasi-infinité de variations entre les deux pôles.

Les extraits d'entretiens précédents laissent également deviner la variable essentielle de déplacement du curseur de degré de naturalité des espaces : l'urbanisation, en tant qu'elle reflète une plus ou moins forte pression anthropique.

➤ *Un gradient de naturalité fondé sur le degré d'anthropisation perçue*

L'analyse de ces représentations ne révèle pas une opposition nette entre ville et nature. D'ailleurs, il semble plutôt qu'elles se répartissent le long d'un « gradient de naturalité », supposant un ensemble d'états intermédiaires et de déclinaisons, qui sont fonction de la variation de l'anthropisation perçue :

« Oui, voilà, a contrario je pense qu'on peut... La nature, pour moi c'est un espace... C'est pas sauvage, mais c'est un espace naturel préservé, parce que en France les espaces sauvages y'en a plus... L'homme a quasiment... À part à côté de Monaco, j'ai découvert une vallée complètement préservée de l'homme et avec des espèces encore primitives, mais sinon ça existe plus quoi. Donc c'est majoritairement des espaces naturels qui sont... qui vivent d'eux-mêmes, pour moi c'est ça la nature mais... Pour autant la question de la nature en ville... Elle a toute son importance et moi je pense qu'elle est... même au sein de l'Union c'est... C'est quelque chose qu'on peut mettre en évidence et qu'on... peut qualifier de nature quoi. »⁶²⁷

« Mais pour moi, ce que je pense comme nature, c'est la nature sauvage où l'homme n'est pas forcément présent. »⁶²⁸

Les interviewés s'accordent ainsi tous sur un point, déterminant pour caractériser un espace naturel : la visibilité de l'Homme et de son empreinte. Pour qu'un lieu soit perçu comme naturel, il doit être quasiment dépourvu de sa présence, ou au moins en fournir l'illusion. Ainsi, la présence d'éléments bâtis semble rédhibitoire :

⁶²⁷ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 13 octobre 2014.

⁶²⁸ Entretien avec un membre de l'AMO BURGEAP, en charge de la dépollution, mené le 16 octobre 2014.

« Un espace naturel, c'est un espace libre de construction... Un espace où on aime aller parce que y'a une certaine qualité de ce milieu qui fait qu'on s'y sent bien. »⁶²⁹

D'une façon plus large que la question des parcs urbains, la présence d'espaces perçus comme naturels en ville est donc envisageable, à condition que l'influence de l'homme y soit imperceptible. Il est alors question de laisser des espaces à eux-mêmes, de laisser la « *nature reprendre ses droits.* »⁶³⁰ Ainsi, tant que l'intervention de l'Homme est minime ou imperceptible, les conditions de naturalité sont réunies. Si la reconquête de certains espaces par la faune et la flore se fait sans influence visible, ces quelques éléments acquièrent de fait le statut de sauvage, et sont donc considérés comme naturels. Ceci s'applique aux discours que nous présentons plus tôt concernant les représentations de la friche (*cf* chapitre VIII, section 2), dont on peut citer un autre exemple similaire :

« Si jamais on regarde le site en l'état actuel, et qu'on regarde le site tel qu'il a été... Enfin je veux dire avant qu'on construise, il y avait tout un tas de peuplements primitifs qui sont arrivés, et qui se sont installés très, très naturellement, et donc qu'on a laissé se développer. Et après on est arrivés et on a commencé à faire nos travaux d'espaces publics, quelques travaux de bâtiments, donc forcément on a réduit cette végétation spontanée... Enfin demain vous en aurez moins [au sujet de la nature] que vous en avez actuellement. »⁶³¹

Le constat est ici sans appel. Le réaménagement, s'il n'est pas intrinsèquement une variable disqualifiant d'emblée l'attribution du caractère naturel à un espace, ne peut que réduire l'expression de la nature urbaine. Par ailleurs, nous précisions plus haut que c'est surtout la perceptibilité de l'influence anthropique qui est déterminante. Ceci se confirme dans l'analyse de discours qui désignent les espaces ruraux comme étant des exemples d'espaces naturels. Alors que ces paysages sont essentiellement modelés par l'homme, la plus faible densité de construction apparaît aux yeux des acteurs comme un gage du caractère naturel des lieux.

⁶²⁹ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 20 novembre 2014.

⁶³⁰ Selon les termes de nombre d'interviewés. Nous y reviendrons à l'occasion de la sous-section 3.3 de ce chapitre.

⁶³¹ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégataire de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 28 novembre 2014.

Tout ceci conduit à une distanciation vis-à-vis de la nature pour les citadins, à la fois spatiale et temporelle : en règle générale, plus l'éloignement de la ville est important, plus la naturalité de l'espace est considérée comme forte. Il en va de même pour une projection dans un temps passé, en prenant pour référence un état préurbain par exemple.

➤ *Anthropiser la nature. L'exemple du regard sur les espèces invasives*

En certaines occasions, un phénomène inverse à la « naturalisation » d'espaces fortement anthropisés – en l'occurrence les friches industrielles – se produit, et alimente notre hypothèse. Il s'agit inversement d'une sorte d'anthropisation, si ce n'est d'anthropomorphisation de quelques espèces faunistiques ou floristiques, identifiées comme invasives et nuisibles⁶³². En particulier, le site de l'Union est touché par une prolifération du *Polygonum cuspidatum*, dite Renouée du Japon. Cet enquêté revient sur le phénomène⁶³⁴ :

« De toute façon les espèces invasives qu'on observe, elles sont invasives parce que les niches écologiques sont vides. C'est un milieu écologique qui est déjà très perturbé et comme les espèces qui étaient présentes avant n'y sont plus, ça laisse le champ libre à de nouvelles espèces. Les espèces qu'on dit invasives sont des espèces pionnières, qui arrivent avant les autres et souvent ces espèces-là se développent plus vite que les espèces locales qu'on peut observer. Donc de ce point de vue-là c'est invasif parce que ça se développe rapidement, mais aussi d'un autre côté ça n'empêche pas forcément... Enfin ça ne rentre pas forcément tout de suite en compétition avec les espèces locales qui sont absentes. Donc... le terme invasif, c'est un peu... compliqué de définir ce qu'est une espèce invasive, comment on la classe invasive. Même pour les espèces animales. La tortue de Floride a été classée comme invasive depuis longtemps, mais on s'aperçoit que ça a pas forcément un impact... forcément très négatif sur les écosystèmes. [...] Donc il faudrait peut-être qu'il y ait plus d'études scientifiques pour se rendre compte du pouvoir invasif des espèces. Après d'un autre côté, les espèces invasives sont présentes dans les milieux

⁶³² La thématique des nuisibles offre quantité de terrains intéressants aux sociologues ou ethnologues. Ici, nous ne détaillerons pas en profondeur cette question spécifique. Le lecteur pourra se référer à : BARBAULT R., ATRAMENTOWICZ M., 2010, *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, Versailles, Éd. Quæ, 180 p ; MENOZZI M.-J., PELLEGRINI P., 2012, « La gestion des espèces exotiques envahissantes : de la recherche d'une solution technique à la construction d'un collectif », *Sciences Eaux & Territoires*, 1, 6, p. 106-113 ; CLAEYS C., SIROST O., 2010, *Proliférantes natures*, Paris, Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Études rurales), 272 p. ; ou encore : CHLOUS F., 2014, « L'invasion biologique de la crépidule : une question sociale ? L'ethnologie dans la tourmente », *ethnographiques.org*, 27.

⁶³⁴ Trouvant les propos et l'argumentation de l'enquêté particulièrement révélateurs, nous en proposons un long extrait.

perturbés comme je l'ai dit... C'est aussi un problème si on veut remettre des espèces locales à leur place. Comme elles sont très compétitrices, si les espèces locales sont présentes, il y aura vraiment une compétition qui va rentrer en jeu, et c'est pas sûr que les espèces locales puissent gagner. Donc c'est pour ça qu'il y a beaucoup de programmes... d'extermination si on peut dire des espèces invasives, comme la Renouée du Japon, le Buddleia. Et d'ailleurs dans les préconisations qu'on fait pour les espèces végétales à implanter dans les quartiers, on enlève les espèces qui sont dites... Enfin on ne préconise pas l'implantation d'espèces invasives... qui sont dites invasives, pour éviter le risque que ça se propage encore plus. Il faut contraindre ces espèces-là sans forcément toutes les exterminer. [...] Mais est-ce que naturellement cette espèce aurait pu être là ? Bon, on sait que maintenant elle y est, d'accord ! Mais dans la définition d'une espèce invasive, on parle souvent d'exotique. Des espèces exotiques invasives, c'est des espèces qui ont été importées d'autres continents et qui trouvent dans les conditions locales, dans les espaces naturels locaux, un milieu... Enfin qui sont meilleurs que les espèces... déjà présentes sur le site. Mais oui... d'un sens c'est un peu comme en politique : Les espèces exotiques invasives, c'est les méchantes... Faut pas les rapporter... [s'emporte] Faut toutes les tuer ou je sais pas moi, j'en sais rien... C'est une question qui pose... beaucoup d'interrogations justement. On sait pas trop comment aborder le sujet. C'est très compliqué comme question. »⁶³⁵

Cette restitution sur la façon d'aborder et de problématiser la question des espèces invasives est très révélatrice d'un processus d'attribution de caractères anthropiques à une espèce végétale. Ici, la responsabilité de l'homme est doublée : d'une part, il est à l'origine de l'importation d'espèces invasives, qui sont bien souvent non-indigènes, et d'autre part, il crée les conditions favorables à leur expansion en créant des friches, leurs espaces de prédilection, au détriment d'espèces locales. On remarque en toute fin d'entretien le transfert de la question dans le champ du politique, faisant du maintien ou de l'extermination des espèces de ce type une question à la fois écologique et sociopolitique. L'espèce ciblée devient une sorte de prolongement de l'impact anthropique. On assiste alors à l'érection d'espèces invasives comme altérités à la fois territoriales (exotisme) et au sein même du règne végétal de la nature (ontologique), qui ne bénéficie alors plus tout à fait du caractère « naturel », dont la logique aurait voulu qu'elle la qualifiât.

Aussi, à la question de la fonctionnalité écologique – pour laquelle les espèces invasives représentent assurément une menace – s'ajoute une dimension sociale et cognitive : la grande

⁶³⁵ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 04 juin 2014.

difficulté à attribuer le caractère naturel à ces espèces trop fortement influencées par l'homme, qui sont alors les objets d'une « dénaturation » (Blanc, 1995).

En conclusion, et dans les deux cas précédemment évoqués, la pression (ou l'influence) anthropique perçue constitue l'élément permettant de discriminer ce qui relève du naturel et ce qui n'en relève pas. Et entre ces deux pôles, c'est la même variable qui détermine le degré de naturalité. Nous considérons que c'est là une preuve tangible du maintien du schème d'identification de l'ontologie naturaliste définie par Descola (2005), point que nous allons à présent aborder.

2 - UN EFFRITEMENT DE L'ONTOLOGIE NATURALISTE. LE CAS DE LA RELATION VILLE-NATURE

En effet, si la propriété principale de l'ontologie naturaliste est de constituer la nature comme un domaine discret, comme une extériorité, alors il est indubitable que cette cosmologie se retrouve chez les acteurs du projet de l'Union, et se décèle entre autres dans le problème de la gestion que nous venons d'évoquer. En revanche, la mise en évidence d'un degré de naturalité ne coïncide pas parfaitement avec le principe du naturalisme. C'est pour cette raison que nous considérons qu'il se joue une dissolution progressive de la frontière ville – nature, impliquant par ailleurs une mise en cause de la dichotomie plus large nature – culture, et conséquemment de l'ontologie naturaliste.

2.1 – NE PAS DÉNATURER LA NATURE. LE PARADOXE D'UNE NATURE NON-HUMAINE GÉRÉE ET (RE-)PRODUITE PAR L'HOMME.

➤ *Une impasse ontologique*

Les difficultés à réintroduire certaines formes de nature en contexte urbain, au-delà des aspects strictement techniques, tiennent en grande partie à une impasse ontologique. Le développement de sciences opérationnelles telles que l'écologie de la conservation, mais plus spécifiquement la diffusion de pratiques de gestion de la biodiversité, que nous avons abordées à plusieurs reprises, sont confrontés à une conception de la nature en tant qu'elle est par définition « inhumaine ». Dès lors, les dispositifs de renaturation – réintroduction d'espèces

disparues, préservation d'écosystèmes singuliers, ou ceux concernant plus directement la biodiversité urbaine – consacrent l'activité transformatrice de l'Homme qui fait *de facto* pénétrer dans son champ ontologique sa production, cette dernière perdant alors le caractère constitutif d'un élément naturel :

« L'intervention paysagère si elle est bien faite, qu'elle vient pas dénaturer le milieu naturel mais au contraire l'enrichir, ou le mettre en valeur, pourquoi pas ! »⁶³⁶

Dans ce contexte, la seule option envisageable pour ne pas « dénaturer le milieu » semble être celle de la non-intervention, puisque *a contrario*, plus le degré d'intervention et de gestion seront élevés, plus la naturalité de l'espace concerné diminuera :

« [Au sujet de la réintroduction de la nature dans le projet de l'Union] On parlera jamais d'espaces totalement naturels puisqu'il y a de la gestion, mais l'intervention est réduite au possible. »⁶³⁷

Dans ce cas, lorsqu'il y a une influence anthropique, il est alors beaucoup plus complexe pour les enquêtés d'accorder le statut de naturel à une entité, y compris lorsque les espaces concernés en ville sont pensés sur le mode de la gestion différenciée, ou qu'on leur attribue un caractère plus sauvage, moins entretenu. Nous rejoignons ici des considérations classiques, mais qui semblent pourtant garder toute leur force : l'opposition du sauvage et de l'artificiel, la ville généralement perçue comme un artefact. Les parcs urbains, quand bien même ils sont pensés relativement à des considérations écologiques, représentent pour les interviewés des formes de natures incomplètes et imparfaites, qui relèvent d'une sorte de «sauvage-artifice» ou de « sauvage construit »⁶³⁸, d'ersatz. Alors, dans les discours des enquêtés, ce dernier est mis en opposition avec une « véritable », ou une « grande » nature, qui représente désormais plus un idéal ou un référent, qu'une réalité, puisqu'elle aurait complètement disparu :

« Bah de toute façon, nature vierge... il y a plus beaucoup de lieux qui sont vraiment vierges. En France, il y en a plus, toute la nature a été anthropisée depuis plusieurs siècles. Donc on peut pas parler vraiment de forêts primaires... de zones vierges, l'homme a été présent partout, il a géré partout. Même dans les forêts, c'est lui qui gère les forêts. Il y a

⁶³⁶ Entretien avec un membre d'Espace Naturel Lille Métropole, mené le 12 juillet 2011.

⁶³⁷ Entretien avec un membre de la SEM Ville renouvelée, délégué de la maîtrise d'ouvrage générale, mené le 28 novembre 2014.

⁶³⁸ On s'inspire ici autant de Philippe Descola (2004) que des analyses d'Augustin Berque (1986, 2010).

vraiment un impact de l'homme partout qu'on peut voir. Après, il y a une différence d'intensité, de la pression humaine, sur la nature... Mais où qu'on se trouve, l'homme y est déjà passé et il y a eu une action sur la nature. Après, est-ce que c'est forcément mauvais ? Pas forcément ! Il y a des zones... comme les prairies, si les hommes étaient pas là il y aurait pas forcément de prairies, qui assurent des... Enfin dans lesquelles les espèces se sont développées, où on trouve des papillons, il y a plein d'espèces qui sont liées à ce type de milieu géré par l'homme. Et on voit avec la déprise agricole que ces milieux disparaissent de plus en plus, et c'est lié aussi à la disparition des espèces. Et c'est pour ça aussi qui est de plus en plus de programmes d'action qui permettent de préserver ce genre de milieu, pour que les espèces puissent rester quoi. »⁶³⁹

Dans le précédent extrait, le qualificatif de nature vierge confirme encore un peu plus nos précédents arguments. Mis en comparaison avec des écosystèmes anthropisés (les prairies), ou avec les dispositifs de réintroduction de la nature en ville, il s'établit alors entre les deux termes une relation de type original et copie, étant bien entendu que le plagiaire ne sera jamais en mesure d'égaliser le maître : « *On pense faire des choses naturelles, mais qui sont en fait complètement artificielles.* »⁶⁴⁰

➤ *Restaurer ou reproduire la nature ?*

Un programme de recherche intitulé « Recréer la nature », porté par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement avait vu le jour en 1996 et portait sur des thèmes similaires. L'objectif était alors de mettre en question les tenants et les aboutissants d'expériences, de restauration plus que de récréation (le terme nous semble plus adapté), de milieu ou d'écosystèmes détériorés. En particulier, le colloque final de restitution des travaux, en 2001, était organisé autour de quatre axes (Terrasson et Friedberg, 2002) : « *Quels sont les déterminants des choix et les motivations des intervenants dans les opérations de "récréation" ? Comment sont choisis les systèmes de référence ? Quelles sont les échelles spatio-temporelles pertinentes d'intervention ? Quelles sont les modalités de suivi et d'évaluation de ces interventions ?* ». Il s'orientait donc en grande partie autour de la sociologie des sciences et techniques appliquée aux « créateurs de la nature » (Fabiani, 1995). La seconde question en particulier, attire notre attention. En effet, un dispositif de restauration écologique suppose la

⁶³⁹ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 04 juin 2014.

⁶⁴⁰ Entretien avec un membre de l'agence Reichen & Roberts & Associés, mené le lundi 29 août 2011.

définition d'un état initial, *a priori* non perturbé, et vers lequel il faudrait tendre. Ceci n'est pas sans poser d'intenses problèmes de délimitation de ce point de référence, et pas uniquement d'un point de vue écologique. Car l'éventuelle désignation d'un référent spatio-temporel est également un construit social (*Ibid.*).

Or, dans le cas du projet de l'Union, il est intéressant de constater qu'aucun référent n'est franchement identifié, et qu'il ne s'agit d'ailleurs pas nécessairement de revenir à un état initial. En cela, nous nous trouvons alors face à une tentative de (re)-production de la nature plus que de « création », ou de restauration de celle-ci, qui pose alors un véritable problème ontologique :

« Et en même temps... À l'avenir, l'élément fort, le cœur de nature ce sera son parc, puisqu'il y a quand même plusieurs hectares de nature... de nature créée par l'homme mais... Il y aura des espaces naturels sur l'Union on va dire, avec notamment un marais préservé... Qui normalement sera préservé de l'impact de l'homme au quotidien quoi, voilà, avec un espace un peu protégé, préservé pour... la faune et la flore. »⁶⁴²

Il est plus que curieux de constater ce dilemme, d'un projet décrit comme une tentative de « créer de la nature [...] qui normalement sera préservée de l'impact de l'homme au quotidien ». Il naît ainsi une tension entre la production d'une nature *ex nihilo* considérée comme partiellement artificielle, devant répondre à des fonctionnalités et être pourvoyeuse de services, mais dans un même temps bénéficiant d'une relative autonomie au sein de l'établissement humain qu'est la ville. Au-delà d'une définition prométhéenne de l'Homme, il se joue ici la délimitation d'une nature qui ne peut prétendre à ce titre qu'en s'affranchissant de l'humain, plus que la définition d'un homme parvenant à s'extraire de la nature. Les priorités ont été en quelque sorte renversées.

Cette appréhension de la nature comme extériorité, construite progressivement à partir du XVII^e siècle (Descola, 2005) et entérinée à l'avènement de la modernité (Latour, 1991), se heurte donc aux divers mouvements de conservation ou de réintroduction de la biodiversité, dont l'objet est précisément de (re)-produire la naturalité. Un but qui, dans pareil système ontologique, apparaît inatteignable.

⁶⁴² Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 13 octobre 2014.

Mais l'extériorité n'est plus exactement du même ordre qu'auparavant. La nature n'est d'ailleurs plus tout à fait indiscutablement extérieure à l'homme. Ce dernier, selon notre travail de terrain, occupe une position ambivalente, à la fois *dans* et *hors d'elle*.

2.2 - LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES COMME INSCRIPTION SPATIALE DE L'OPPOSITION ONTOLOGIQUE HOMME-NATURE

Nous pouvons à présent considérer sous un nouveau jour la coexistence des fonctionnalités écologiques et sociales de la nature urbaine (quoique ce constat vaille sûrement au-delà de la ville) mise en lumière au cours du précédent chapitre. Pour rappel, nous décrivions le maintien parallèle de deux types de fonctions attribuées à la nature en ville dans le projet de l'Union. La première reposait sur une appréhension techniciste, la seconde sur une approche sensible, et ces deux acceptions se traduisaient concrètement dans le projet par l'attribution de fonctions diverses aux secteurs du réaménagement, mais également en leur sein-même, en morcelant par exemple le parc selon une pluralité de vocations et d'usages associés :

« Bah ça dépend comment il est fait, c'est-à-dire que la circulation à l'intérieur est uniquement piétonne, et en matériaux vous savez... que ce soit pas bitumé quoi. Pourquoi pas ? Après il faut aussi qu'il y ait des espaces beaucoup plus denses, pour que la faune et la flore puissent circuler librement et qu'elles soient pas gênées par la présence de l'homme. Et puis enfin... un parc avec une pelouse et un champ au milieu, c'est pas forcément un espace naturel au sens propre. C'est un espace vert, voilà... C'est un lieu récréatif, c'est pas forcément un espace naturel. »⁶⁴³

Avec un regard plus anthropologique, on s'aperçoit à présent que cette distinction fonctionnelle du parc urbain recoupe également l'opposition sauvage-artificiel, et conséquemment naturel-humain. Finalement, *la multifonctionnalité des espaces de nature en milieu urbain peut ainsi être considérée comme l'inscription spatiale de l'ontologie naturaliste ainsi que de son évolution*, et ce à plus forte raison au sein des espaces bénéficiant d'une gestion différenciée. Et dans ce cadre, la représentation d'une « nature-artefact » domine toujours celles d'une « nature-poiésis » et d'une « nature-habitat » selon la distinction opérée par Gérald Hess et Joëlle Salomon-Cavin (2015). Ces derniers ajoutent que « [...] *La catégorie de parc naturel*

⁶⁴³ Entretien avec un membre de l'ancienne AMO ARC-AME – Airele, en charge du développement durable et de la biodiversité, mené le 29 juillet 2011.

urbain ne peut donc avoir de sens que si, tout en appartenant à la ville, elle intègre en elle l'identité d'une nature qui n'est justement pas celle de la nature-artefact, contribuant à faire de la ville un espace intégrateur des trois représentations de la nature [...] » (Ibid.).

Auparavant, la distinction urbain-rural ou – bien que cela ne recoupe pas strictement le même phénomène – la coupure ville-nature étaient opérantes. Or, cette dernière traduisait déjà l'ontologie naturaliste, et elle l'alimentait tout aussi sûrement. Désormais, l'échelle a changé, mais le naturalisme est toujours prégnant, en ce qu'il redistribue des espaces dévolus à l'humain et à la nature au sein même de la ville. Ainsi, la nature en contexte urbain tire sa caractéristique essentielle d'une sorte de chevauchement ontologique, puisqu'elle se définit ici comme la cohabitation d'espaces dédiés à la biodiversité et d'autres dédiés à l'humain. Ce n'est donc plus la frontière ville-nature qui s'avère la plus structurante, mais la frontière tant symbolique que matérielle entre les différentes fonctions micro-spatialisées de la ville, et la déclinaison des espaces en fonction de leur degré de naturalité perçue. Dans la ville, « [...] *l'altérité de la nature y excède toujours l'identité [...] » (Ibid.)*

En se plaçant dans une perspective de comparaison entre milieu naturel et milieu urbain, les changements sont peu visibles, puisqu'ils ont tendance à opposer les deux pôles du *continuum* de naturalité que nous décrivions précédemment. Ainsi, cette échelle invisibilise toutes les variations qui se produisent désormais dans un vaste espace symbolique médian. Mais en revanche, en se situant à une échelle infra-urbaine, ou plutôt lorsque les acteurs se positionnent à ce niveau, les frontières tendent à s'effriter, et la distinction entre ce qui relève du naturel – car il y a bien un naturel spécifiquement urbain – et ce qui n'en relève pas n'est plus aussi marquée. Bernard Kalaora décrit un phénomène de brouillage des frontières similaire :

« La dynamique sociale liée à l'urbanisation et à l'extension des mobilités va à l'encontre d'une construction en termes d'opposition tranchée entre des espaces, des univers radicalement différents : ville et campagne, ville et nature, nature et campagne, voire travail et loisir. La désynchronisation et la démultiplication des temps sociaux se traduisent par l'élargissement de l'éventail des temporalités, l'extension des imaginaires, dont la nature apparaît comme un cadre privilégié, pas pour ce qu'elle est mais pour ce

qu'elle permet et ouvre comme possible (Urbain, 2002). » (Charles et Kalaora, 2007, p. 127)

C'est également pour cette raison que nous considérons les relations à la nature comme nécessairement contextuelles et plurielles. Sans cette hypothèse préalable, les représentations des acteurs demeurent incompréhensibles. L'adoption d'un point de vue à une échelle d'analyse élevée maintient la prégnance de la distinction ville-nature, du moins dans les structures cognitives des interviewés, mais une analyse plus située, à une échelle fine, permet de révéler des indices de mise en cause de la précédente distinction, et par extension du naturalisme. Dans ce cadre, les paradoxes relevés dans les discours (notamment à l'occasion du début de ce chapitre) sont à imputer au télescopage de ces deux échelles. La contradiction devient beaucoup moins forte si l'on veut bien considérer que, d'un côté, le concept de ville s'oppose toujours à celui de nature d'une façon générale, mais que selon une perspective socio-anthropologique appliquée à une échelle d'analyse réduite, les lignes de démarcation sont mouvantes.

Ceci nous amène plus généralement à reconsidérer le caractère d'extériorité de la nature, qui ne s'exprime pas de façon franche dans les perceptions des interviewés.

2.3 - LA NATURE COMME ALTÉRITÉ INTÉGRATRICE

Ici, nos conclusions doivent être interprétées à l'aune de notre cadre d'analyse, ainsi que des limites inhérentes de notre terrain. Nous nous en tiendrons au niveau de la distinction ville-nature, et formulerons des hypothèses quant à ce que les évolutions, sur ce contexte spécifique, semblent dénoter pour l'ontologie naturaliste plus globalement. En l'occurrence, les représentations et pratiques des acteurs pointent une érosion du caractère extérieur de la nature :

« Mais pour moi, ce que je pense comme nature, c'est la nature sauvage où l'homme n'est pas forcément présent. Bien que l'homme fasse partie de la nature lui-même... Donc il y a vraiment une dichotomie entre l'homme et la nature qui est souvent faite dans les différents... les différents articles, les différents documentaires... Pour beaucoup l'homme n'est pas partie intégrante de la biodiversité, et pourtant c'est un acteur

majeur, qui impacte beaucoup l'environnement. Les interactions avec les autres espèces sont énormes [...] »⁶⁴⁴

Deux niveaux de réflexion sont particulièrement visibles en début d'extrait. L'homme est à la fois une partie de la nature mais il doit simultanément s'en extraire. Ce sont là deux ordres ontologiques qui s'affrontent, et l'humain constitue toujours une spécificité, une exception. Ce « désajustement » est ce qui nous pousse à considérer que l'on peut mettre au jour une évolution de l'ontologie naturaliste. La frontière entre les deux champs ontologiques de l'humain et du naturel apparaît de plus en plus ténue, de plus en plus complexe à identifier.

Dans le cadre du projet de l'Union – dont on peut néanmoins supposer qu'il reflète les modalités d'intégration de « l'enjeu nature » au sein d'une majorité d'opérations urbaines dites durables⁶⁴⁵ – nous pouvons uniquement nous limiter à l'affirmation suivante : l'extériorité de la nature est à la fois dissoute et réaffirmée au sein de la ville, spatialement et symboliquement, et ce pour deux raisons.

La première est l'échelle de traduction de la frontière homme-nature. On assiste ainsi à une reproduction de la dichotomie à une échelle réduite (le principe de gestion différenciée en est un bon exemple), mais qui introduit un rapprochement spatial, les relations à la nature pouvant éventuellement à l'avenir relever de la quotidienneté. On peut supposer que cette fréquence accrue de relation pourrait, et peut d'ores et déjà modifier progressivement le schème d'identification opposant le naturel à l'humain.

La seconde, quant à elle, concerne une évolution des schèmes de relation. Car la nature est toujours globalement considérée comme une extériorité, mais désormais *agissante*, qui se manifeste spontanément au sein de l'urbain. Ceci modifie nécessairement les relations homme-nature. À ce titre, nous relevons des signes diffus d'évolution de ces schèmes de relation, qui ne s'inscrivent plus uniquement dans des dynamiques univoques. Du moins est-ce là ce que les acteurs interrogés énoncent, certes sans grande assurance.

⁶⁴⁴ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 04 juin 2014.

⁶⁴⁵ Bien que l'une des spécificités des écoquartiers est celle de leur inscription dans un contexte local, et conséquemment qu'ils se déclinent sous diverses formes, plusieurs éléments génériques sont identifiables, puisqu'ils s'inscrivent également dans un processus national de mise en durabilité des politiques publiques. Au-delà de cette forme particulière d'urbanisme, ils dépendent également d'évolutions globales quant à la protection de la nature, ainsi que nous l'avons montré au cours du Chapitre III.

3 - DE LA SUPERPOSITION DES SCHÈMES RELATIONNELS ÉQUIVOQUES ET UNIVOQUES : LA NATURE, UNE EXTÉRIORITÉ AGISSANTE

Plus proche de l'humain parce qu'au sein des villes, cette nature particulière qui se développe en milieu urbain demeure toujours pour partie une extériorité. Mais les relations entretenues avec elle montrent des signes d'évolution plus perceptibles.

Pour étayer la précédente affirmation, il nous faut repartir de l'analyse de Descola, et préciser le concept de schèmes relationnels, que nous n'avions fait qu'effleurer au cours du chapitre I^{er}. Pour rappel, l'anthropologue fonde sa théorie sur deux éléments principaux, subsumés par le principe des schèmes intégrateurs de la pratique : les schèmes d'identification, puis les schèmes de relation (Descola, 2005). S'il n'existe pas de causalité directe entre ces deux derniers, certains schèmes d'identification sont plus propices à des relations spécifiques qu'à d'autres. En particulier, le naturalisme qui nous concerne ici serait favorable à une pluralité de schèmes relationnels, généralement équivoques entre humains (les mêmes attributs leur sont reconnus, et le rapport est alors réversible), et univoques entre humains et non-humains (seul l'homme peut initier la relation). Il se distinguerait en outre des autres schèmes d'identification (animisme, totémisme et analogisme) par la forte hétérogénéité de ces schèmes relationnels, à laquelle les autres ontologies sont défavorables.

3.1 – LES SCHÈMES DE RELATION À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Ils sont entendus comme « [des] *dispositions donnant une forme et un contenu à la liaison pratique entre moi et un autrui quelconque, les schèmes de relation peuvent être classés selon que cet autrui est équivalent ou non à moi sur le plan ontologique et selon les rapports que je noue avec lui sont réciproques ou non* » (Descola, 2005, p. 425). Au nombre de six, ils sont répartis en deux catégories, distingués par les précédents éléments décrits par l'anthropologue : la potentielle réciprocité de la relation ; l'équivalence de ses deux termes.

➤ *Les relations déclinées de la réciprocité : donner, prendre, échanger*

Ce premier groupe de relations s'établit entre des sujets, avec une possible réciprocité, étant alors entendue comme l'inversion possible de la relation en question. Le don relève de

l'asymétrie positive. Contrairement à la célèbre analyse de Marcel Mauss ([1925] 2012), le terme désigne ici le transfert d'une valeur (objet ou non) sans attente d'une contrepartie. Dès lors, elle diffère de l'acceptation maussienne en ce que celle-ci appelle nécessairement un contre-don. Or pour Descola, si le receveur d'un don n'en retourne pas un autre, il s'expose évidemment à une « dévalorisation sociale », mais l'absence de relation contractuelle impliquant des sanctions systématiques en cas de défaut de contre-don fait dire à l'anthropologue que le don n'appelle pas *obligatoirement* de contre don.

Le second schème de relation, la prédation, est de l'ordre de l'asymétrie négative. Ici le rapport du don est renversé, et le principe est celui de l'appropriation d'une entité, sans contrepartie. Précisons que la prédation ne doit pas être confondue avec l'acceptation occidentale courante. La prédation suppose ici l'appropriation d'un être, mais réalisée parce qu'elle est indispensable à la définition d'une identité. En bref, un *ego* incorpore un *alter* qui deviendra une part de lui-même. En ce sens, Descola considère que les écocides, génocides ou ethnocides ne relèvent pas de la prédation, mais au contraire d'une sorte de *déprédation*. Car dans ce cas de figure, il n'est pas tant question de construire une identité par la désignation d'une altérité, que de la négation de cette dernière, que l'on tente alors d'éradiquer.

L'échange est, quant à lui, une relation parfaitement symétrique. Il implique deux transferts de valeurs réciproques. Dans la perspective descolienne, l'échange se différencie du don, car il suppose obligatoirement une contrepartie.

Si ces trois types de relations sont dits réciproques, c'est qu'il est possible qu'ils s'inversent : le don peut s'exercer entre un terme A et un terme B selon les deux ordres (de A à B ou de B à A). Il en va de même pour la prédation, et la symétrie de l'échange est fondée sur la réciprocité.

➤ *Les relations univoques : produire, protéger, transmettre*

Le deuxième groupe est défini à l'inverse du premier. Ce type de relations implique un rapport univoque, non réversible, puisque les deux termes du rapport ne sont pas égaux d'un point de vue ontologique. Un exemple rapide permet de mieux appréhender cette idée. Dans la relation entre un homme et un outil (qui correspond dans la cosmologie naturaliste à un rapport entre un sujet et un objet), qui entrerait dans la catégorie que Descola qualifie de production,

seul le premier terme est considéré apte à initier une relation. La production implique donc que le producteur soit antérieur à son produit, raison pour laquelle le rapport ne peut s'inverser.

Le deuxième type de relation, la protection, représente à nouveau un terme partiellement dévoyé de son acception courante par l'anthropologue, puisqu'elle consiste ici en un rapport de domination. La protection peut être favorable à celui qui en bénéficie, et c'est majoritairement le cas, mais elle sera toujours à l'initiative du protecteur, raison pour laquelle elle n'est pas réversible.

Le dernier schème de relation est la transmission : ce qui est alors désigné par Descola à travers ce terme est la dette des vivants à l'égard des morts. Mais il ne s'agit pas uniquement d'héritage, un principe qui serait trop réducteur. Inutile de préciser en quoi ce rapport ne peut-être qu'univoque, en prenant parfois la forme d'une créance irremboursable (et pas uniquement au sens pécunier du terme).

3.2 – POTENTIELS DE COMPATIBILITÉ ENTRE SCHÈMES D'IDENTIFICATION ET SCHÈMES DE RELATION. L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU NATURALISME COMME TÉMOIN DE SA SPÉCIFICITÉ OU INDICE DE SON INSTABILITÉ ?

Après la mise en évidence de ces six schèmes relationnels principaux, analysons la façon dont l'anthropologue anticipe les compatibilités et incompatibilités entre schèmes d'identification et schèmes relationnels. Plus précisément, l'auteur ne retrace pas de façon exhaustive les potentialités, une tâche qui serait trop ardue. Il suffit en effet de multiplier le nombre de modes d'identification par celui des modes de relation - soit vingt-quatre combinaisons envisageables - pour imaginer l'ampleur du travail. Celui-ci part donc d'un exemple qu'il connaît particulièrement bien, l'animisme, pour démontrer que ce schème d'identification voit surtout se développer le premier groupe des schèmes de relation, les rapports potentiellement réciproques. Il s'appuie notamment sur les exemples des *Jivaros*, des *Tukanos* ou des *Campas*. Nous ne reviendrons pas sur ceux-ci, longs à décrire et présentant peu d'intérêt dans le cadre de cette thèse.

En revanche, il est possible d'entrevoir d'ores et déjà une restriction des potentialités de combinaisons entre schèmes d'identification et de relations. En effet, bien qu'une façon de « distribuer des qualités aux existants » (*Ibid.*) et de les classer comme humains ou non-humains, ou de toute autre façon – on reconnaît là le schème d'identification – ne permette pas

de préjuger du type de schème relationnel qui y sera prédominant, certains types d'identification s'avèrent plus favorable à l'émergence de certains schèmes de relations. Repartons de l'exemple de l'animisme, qui autorise l'extension de la qualité de sujet⁶⁴⁶ aux non-humains. En toute logique, les deux termes du rapport (humain et non-humain) sont équivalents. Il s'agit donc d'une relation proche de l'intersubjectivité. Dès lors, les types de relations susceptibles d'émerger sont ceux du premier groupe, car ils supposent une équivalence des termes. *A contrario*, il est alors peu probable, voire impossible, qu'une relation univoque apparaisse.

Ces exemples ne doivent pas laisser entendre que les modes relationnels sont exclusifs : ils sont en réalité dominants dans telle ou telle société, mais n'occupent jamais une position hégémonique. À ce sujet, le naturalisme occuperait une position spécifique, en permettant, ou plus précisément en étant contraint à une hétérogénéité de schèmes de relations, qui plus est imparfaits :

« Ce genre d'affadissement paraît être la règle dans le naturalisme, espace de cohabitation pour des relations hétérogènes se présentant souvent sous une forme dérivée et incomplète. [...] la singularité accordée aux humains en raison de leur intériorité distinctive a pour effet d'empêcher toute relation d'occuper une position hégémonique : certaines sont dites adéquates aux rapports entre humains, d'autres aux rapports avec les non-humains, mais aucune n'est à même de schématiser les principales interactions entre les éléments du monde. » (Descola, 2005, p. 539)

Or, il nous semble que c'est là un argument incomplet. Le lien entre le faible nombre de sujets dans l'ontologie naturaliste et la coexistence de schèmes de relation – univoques entre humains et non-humains, puis équivoques entre humains – est pertinent. En revanche, il n'explique aucunement en quoi les schèmes de relations seraient « affadis » et présents dans des formes « incomplètes ». Les quelques développements qui suivent cet extrait dans l'ouvrage ne s'avèrent pas pleinement convaincants à ce sujet. Il est alors étrange que l'hybridité des schèmes relationnels du naturalisme ne soit pas mise en regard d'une hypothèse

⁶⁴⁶ Toutes proportions gardées. Ici la difficulté est d'employer le terme de sujet qui ne correspond pas réellement au contexte animiste, et donc de projeter un concept occidentalocentré. Mais pour cet exemple particulier, l'usage de la notion ne nuit pas à la démonstration.

que l'auteur formulait pourtant au sein du même écrit, l'idée qu'une « *phase de recomposition ontologique a peut-être débuté* » (*Ibid*, p.277). Il nous semble que c'est là un postulat nettement plus satisfaisant, qui ne conduit pas à nouveau à considérer les modernes comme une exception parmi l'exception humaine, seuls à même de s'extraire de tout système – en l'occurrence ontologique – un argument qui n'a que peu de force heuristique.

3.3 – RÉINTRODUIRE LA NATURE EN VILLE OU LA LAISSER S'EXPRIMER ?

Une analyse affinée démontre que les rapports univoques qui seraient propres aux relations entre humains et non-humains au sein de naturalisme, ne peuvent rendre compte à eux-seuls des mutations actuelles, tant des représentations des acteurs que de l'évolution des politiques de la nature urbaine que nous avons mises en évidence au fil de cette thèse.

Au cours de cette section, nous nous attacherons donc à rendre compte de ce qui relève à notre sens d'une coexistence de schèmes de relation à la fois équivoques et univoques avec la nature, dans des formes probablement embryonnaires, mais pourtant bien présentes. Rappelons ici que deux conditions président à la différenciation des deux types de schèmes de relation : la première est la possible réversibilité de la relation ; la seconde est qu'il y ait une équivalence ontologique entre les deux termes du rapport.

➤ *La production et la protection comme relations dominantes à la nature ?*

Protection et production sont assurément les deux notions qui apparaissent spontanément lorsque l'on songe aux relations que les modernes entretiennent avec la nature. Concernant la première, il est à peine besoin de mentionner en quoi la préservation de l'environnement, dont nous avons très succinctement retracé l'histoire politique récente à l'occasion du chapitre III, s'inscrit dans cette dynamique.

Pour la seconde, le paradigme utilitariste et fonctionnaliste décrit au cours de la section consacrée aux fonctions de la nature à l'Union (chapitre VIII, sections 3 et 4) s'apparente de prime abord à une relation univoque, les différents usages de la nature semblant s'inscrire dans le modèle de la production, en particulier. Ce dernier schème apparaît comme une explication évidente lorsqu'il s'agit de caractériser les relations à la nature – et par extension aux non-humains – dominantes au sein du monde occidental. L'optimisation des ressources – la

transformation d'une matière inanimée en outil ou objet à consommer, par laquelle l'homme se réalise et s'objective selon la perspective marxiste⁶⁴⁷ (Marx, [1867] 2009 [1867]) – guide l'histoire récente des modernes, si elle ne constitue pas son fondement-même. Elle entretient évidemment des liens étroits avec la consommation et le néo-libéralisme économique. Nous ne saurions mettre en cause cet état de fait, et ce n'est d'ailleurs pas là notre objectif.

En effet, et pour se limiter à ce seul cas, l'analyse de notre terrain démontre la prévalence d'une approche en termes de services écosystémiques, parfois analysés comme une incursion plus profonde du libéralisme économique au sein de la protection de la nature (Maris, 2014). Or, au-delà des questions de monétarisation par exemple, le paradigme d'utilisation de l'environnement qui les sous-tend semble poursuivre cette orientation. La réintroduction de la nature en ville se conçoit alors au prisme d'une vision fonctionnaliste, et le développement des espaces de nature en milieu urbain se justifie par les divers avantages que les citoyens peuvent en tirer : un meilleur confort physique (gestion de l'*albedo*⁶⁴⁸ et diminution des effets d'îlots de chaleur urbains), une réduction des risques météorologiques et climatiques – notamment d'inondations par la perméabilisation des sols et la réalisation de noues végétalisées – et de pollution par le développement de la phytoremédiation, un « confort mental et psychique » accru et un accroissement du bien-être par l'amélioration du cadre de vie. L'énumération pourrait être poursuivie longuement. Entendus de la sorte, les services rendus par la biodiversité, qu'ils soient de l'ordre du support, de l'approvisionnement, de la régulation ou socio-culturels, pour reprendre la typologie du *MEA*, s'inscrivent bien dans la *production* de services.

La relation de la production, définie comme un rapport asymétrique d'un sujet à un objet de laquelle des bénéfices peuvent être retirés semble parfaitement décrire le contexte de notre terrain d'enquête. Mais conclure à ce stade reviendrait à omettre que la réintroduction de la nature en milieu urbain (que l'on souscrive ou non au concept de services écosystémiques par ailleurs) implique une réciprocité. Puisque désormais, la *production* de ces services suppose la

⁶⁴⁷ Plus par la seconde que par la première, et sans même avoir besoin d'évoquer le *fétichisme* propre aux sociétés de consommation.

⁶⁴⁸ L'*albedo*, effet d'abord théorisé en astronomie et climatologie, est un phénomène physique également bien connu des urbanistes et architectes. Désignant le pouvoir de réflexion de la lumière d'une surface, il fait partie des aspects à prendre en compte dans la production urbaine et architecturale, en ce que le choix des matériaux (surfaces vitrées par exemple), peut grandement influencer la température au cœur des villes. Il participe d'ailleurs des effets responsables des îlots de chaleur urbain. Or, la végétalisation des surfaces permet de diminuer ce précédent effet (Akbari et Taha, 1992).

protection d'une nature qui les pourvoie, la relation n'est donc plus uniquement d'ordre instrumental.

➤ *Des services écosystémiques omniprésents et mutuels : de la protection à l'échange*

Ici, nous rejoignons l'analyse proposée durant le précédent chapitre, relative au parallèle établi entre fonctionnalité écologique et services écosystémiques. L'argument est à présent relativement aisé à appréhender : pour utiliser un terme connoté, la « productivité » des éléments de nature en contexte urbain en termes de services (en réalité, plus largement que dans ce seul contexte) est considérée comme dépendant intrinsèquement de leur fonctionnalité écologique, de leur « bonne santé » et de leur pérennité. Aussi la bonne condition d'un milieu, d'un écosystème, d'un habitat ou d'une espèce représente aujourd'hui une condition *sine qua non* de sa capacité à fournir des services, et est perçue comme telle. Les représentations font ainsi correspondre fonctionnalité écologique et productivité de services écosystémiques. Partant de là, il est possible de prolonger la réflexion, et de s'interroger sur la nature de la relation qui en résulte, qui pourrait alors relever de ce que Descola nomme *l'échange*, sans qu'il n'accepte par ailleurs de l'attribuer à l'ontologie naturaliste (en tout cas aux relations humains – non-humains) :

« [Au sujet des non-humains] La protection qui leur est accordée découle de l'intérêt que les humains tirent de leur contrôle et de leur bonne conservation, non de leur inclusion de plein droit dans la sphère des interactions sociales [...]» (Descola, 2005, p.539).

Il est difficile, si ce n'est illusoire de contester la précédente affirmation. En effet, il est bien question d'un intérêt, et la réintroduction de la nature en ville est fréquemment présentée comme telle, avec parfois des situations surprenantes, où l'acceptation des fonctions écologiques passe par la mise en avant de l'utilité sociale de la nature en ville :

« [...] il y a différents enjeux au niveau du milieu urbain et on peut voir souvent que la biodiversité est un enjeu secondaire par rapport aux

autres. Mais néanmoins, il faut quand même préserver des zones de nature en ville. Parce que ça rend des services écosystémiques, et en particulier des services pour la population, de détente, relaxation... Et on peut coupler différents types de service. Ça peut être culturel pour les gens, mais ça peut aussi être un service de support pour la biodiversité urbaine elle-même, pour créer vraiment des liens avec les différentes espèces, ça peut avoir plusieurs rôles. C'est comme les trames verte et bleue qu'on met en place, c'est multifonctionnel. C'est à la fois... C'est un usage pour l'homme pour se déplacer, une coulée verte, mais aussi ça peut avoir un rôle pour les espèces, pour qu'elles puissent se déplacer elle-même. Donc on mixe les différents usages pour faire accepter le plus possible la nature en ville, et le fait aussi qu'il y ait la nature en ville, ça sensibilise les gens à cette biodiversité qu'ils n'auraient pas forcément vue dans les zones plus urbaines où il y a pas forcément de parc.»⁶⁴⁹

Cependant, puisque la production des services rendus par la biodiversité dépend de sa stabilité et de sa pérennité, on pourrait tout aussi bien analyser les formes contemporaines de protection de la nature comme relevant de l'échange, puisqu'ils s'agit, très concrètement, de s'octroyer *réciroquement* les conditions nécessaires à la subsistance. Ici, c'est la perpétuation de deux ensembles physiques et ontologiques qui se joue : l'Homme, et ceci est décelable concrètement sur le terrain, est considéré comme un véritable risque pour la nature. Et de façon analogue, la perpétuation de l'espèce humaine est bien considérée comme dépendante de l'écosystème :

« Donc on a quand même beaucoup "chimisé" les parcs urbains, et alors qu'au contraire bin faire repousser des pâquerettes, des petits coquelicots, réintroduire pour que les papillons viennent, réintroduire la biodiversité, le vivant en fait... Tout ça, c'est reconnecter l'humain à ce qui est... qui fonde sa vie. Parce que vous savez la terre a tourné avant les êtres humains, elle tournera après.... [...] Mais l'humain a besoin de ça. »⁶⁵⁰

Dans ce cadre, le parallèle avec le principe relationnel de l'échange, défini comme « deux transferts inverses liés de façon intrinsèque, chacun résultant d'une obligation qui trouve sa raison d'être dans l'autre ; une totalité close, donc, qui peut certes s'insérer dans une série de transactions analogues mais dont chacune est formée par une combinaison

⁶⁴⁹ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 04 juin 2014.

⁶⁵⁰ Entretien avec Astrid Scharly, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'Agenda 21 pour Lille Métropole Communauté Urbaine, réalisé le 12 mai 2011.

indépendante de deux opérations élémentaires en miroir. » (Descola, 2005, p. 430-431) semble tout à fait approprié.

Dès lors, on peut considérer que le principe des services écosystémiques, ou services rendus par la biodiversité, en tant que conceptualisation d'une relation dominante à la nature, relève de l'*échange*. Il s'agit d'un rapport liant les deux ensembles ontologiques du naturalisme que sont l'homme et la nature, et dont la finalité est ni plus ni moins la fourniture de leurs conditions de subsistance respectives. Superficiellement, c'est un rapport instrumental qui se joue. Mais en réalité, c'est alors l'existence en elle-même qui représente la valeur d'échange.

➤ « *La nature reprend ses droits* » tandis que « *l'homme lui fait de la place* » : *la nature vécue comme une extériorité non-intentionnelle mais agissante*

Seule, la réversibilité de la relation, ne permet pas de prétendre à la présence de schèmes réciproques. Or, nous n'avons jusqu'à présent pas encore abordé un thème récurrent des entretiens, qui consiste aussi en une expression de sens commun, à savoir que « *la nature reprend ses droits* ». Le fait pourrait paraître bien anodin, mais mis en perspective avec son nombre d'occurrence, il est nécessaire de le prendre au sérieux.

En effet, il est remarquable de constater à quel point cette thématique est redondante au cours des interviews, en particulier pour décrire l'état passé et actuel de l'Union. Elle est alors employée pour désigner la recolonisation spontanée par une faune et une flore spécifique. Or, il ne s'agit pas de propos sans fondements. Au contraire, nous estimons qu'ils illustrent un changement du type d'extériorité que représente la nature, en lui reconnaissant une capacité à se manifester, en dépit de l'accueil que lui réserve ou non l'humain au sein de la ville. Un second élément langagier partagé par nombre d'enquêtés atteste de l'idée précédente :

« La nature est présente partout, après elle est plus ou moins contrainte par l'homme. Donc après elle se développe selon les pressions qu'on lui met. Mais si on lui laisse de la place elle sera forcément là. Après c'est une nature plus ou moins sauvage. En ville c'est sûr qu'on va pas trouver des espèces naturelles sauvages qu'on peut trouver en pleine montagne. C'est

une nature différente qu'on trouvera. Mais c'est quand même important que ce soit présent en ville. »⁶⁵¹

« En termes factuels, je pense que la nature a toute sa place en ville... Aujourd'hui, on voit qu'il y a des parcs qui sont réellement réinvestis par la nature... donc ça [les abeilles dans Paris], c'est une petite thématique, mais qui permet de percevoir à quel point la nature peut être... peut se réaccaparer l'espace. »⁶⁵²

On remarque dans les extraits d'entretien précédents deux éléments en particulier : d'abord il faut signaler que la nature est considérée comme un ensemble, comme un tout signifiant, comme un système, bref comme une entité à part entière. Ensuite, il s'observe également deux déclinaisons de son inclusion au sein de la ville : l'une consiste à « faire de la place à la nature », en laissant par exemple des espaces vacants recolonisables. Dans ce cadre, seul l'homme peut créer les conditions favorables de la réapparition de la nature en ville. L'autre déclinaison est celle d'une nature qui « reprend d'elle-même ses droits », à travers son aptitude à se « réaccaparer l'espace ». Alors, l'agissement, le caractère d'actant, est plus marqué. Mais dans les deux cas, il s'agit bien de considérer la nature comme extériorité agissante.

L'utilitarisme que nous avons mis en évidence masque une évolution ténue de la place de la nature : elle représente toujours une extériorité, mais avec laquelle des schèmes de relation équivoques semblent timidement se déployer. Dans ce contexte, la coexistence de schèmes de relations apparemment contradictoires n'est pas un « état normal » du naturalisme tel que Descola l'affirme, mais au contraire un signe de son évolution.

À notre sens, le problème posé par la façon dont l'anthropologue présente les schèmes de relation tient aux variables distinctives qu'il définit. Lorsqu'il est précisé que les schèmes relationnels, en particulier du naturalisme, sont dus au faible nombre de sujets, il confond partiellement *intentionnalité* et *agissement* (ou *cours d'action*). À ce sujet, on ne peut que suggérer le rapprochement avec les théories de Latour relatives aux *actants* (Latour, 2007), qui visent précisément à décerner une capacité d'action aux non-humains, quand bien même elle serait dépourvue de fondements intentionnels. Il est relativement évident qu'il n'est pas attribué d'intentions ou de mobiles à la nature et aux non-humains dans ce contexte (quoique parfois l'on tende à s'en approcher avec quelques espèces spécifiques de non-humains). En revanche,

⁶⁵¹ Entretien avec un membre de l'AMO SETEC-environnement, mené le 04 juin 2014.

⁶⁵² Entretien avec un membre de l'ancienne AMO ARC-AME – Airele, en charge du développement durable et de la biodiversité, mené le 29 juillet 2011.

ce qui apparaît certain, et les précédents exemples le démontrent, c'est qu'il lui est accordé la capacité d'agir, en particulier sur l'homme, voire de le mettre en péril en tant qu'espèce.

Nous estimons donc que l'établissement d'une relation équivoque ne nécessite pas l'existence d'une intentionnalité chez les deux termes de la relation (humains – non-humains), uniquement qu'on leur reconnaisse une aptitude à l'action, qu'importe que cette dernière soit préméditée ou non. C'est également pour cette raison que nous qualifions cette relation d'échange comme embryonnaire, puisqu'elle parvient à se produire sans une parfaite équivalence ontologique des deux protagonistes. Dès lors, la mise en lumière de relations contextuelles à la nature, ou l'existence de plusieurs types de natures, démontre l'existence de schèmes relationnels différents entretenus avec elle. Et réciproquement, que ces schèmes relationnels sont activés en fonction du contexte.

Reste que rien ne préjuge de la possibilité qu'un schème de relation devienne dominant au sein du naturalisme. Comme le suggérait Paul Crutzen dans un de ses articles au sujet de l'anthropocène – thématique qui rejoint ici partiellement notre questionnement – « *At this stage, however, we are still largely treading on terra incognita.* » (Crutzen, 2002, p. 23).

4 - LA RÉCIPROCITÉ DES EXPÉRIENCES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCESSUS DÉCISIONNELS

Pour conclure ce dernier chapitre, il est à présent temps de nous repencher sur les hypothèses initiales formulées à l'aune de notre cadre théorique, et en particulier sur celle concernant le rapport d'interdépendance des expériences de l'environnement et des processus décisionnels. Nous démontrerons à cette occasion que la typologie de natures produites dans le cadre du projet et la distinction fonctionnelle qui leur est associée ne peuvent se comprendre sans une analyse cognitive, aussi bien sociologique qu'anthropologique menée auprès des acteurs tel que nous l'avons fait ici, ainsi que de la pluralité des formes des processus décisionnels.

4.1 - DES MÉCANISMES COGNITIFS ET ONTOLOGIQUES SE MANIFESTANT DANS LES NATURES PRODUITES AU CŒUR DU PROJET URBAIN

Il est indiscutable que la dualité des représentations de la nature – écologique et sociale – traduit une double-coupure, d'ordre aussi bien sociologique qu'anthropologique, ces deux dimensions étant liées.

Ce schisme reflète d'abord la distinction sociologique présente au sein des politiques publiques, et de leurs processus décisionnels, partagés entre un impératif scientifique et un impératif délibératif, le premier s'avérant particulièrement prégnant. Rappelons à nouveau qu'il n'est pas question d'attribuer exclusivement à un groupe socio-professionnel en particulier l'une de ces approches. Notre travail de déconstruction de l'opposition expert-profane tend plutôt à démontrer que ces deux impératifs, ces deux formes de légitimation de l'action publique, traversent ces groupes plus qu'ils ne les constituent, et ce au bénéfice d'une approche techniciste de la nature en ville, déterminant en partie la dichotomie entre ses fonctions sociales et écologiques. Car la prévalence d'une nature technicisée est principalement le fruit d'une approche du même ordre, guidée par des processus décisionnels essentiellement fondés sur un impératif scientifique. Dès lors, c'est une nature quantifiable et mesurable, alors entendue au travers du concept de biodiversité, qui domine la typologie des natures produites, également parce qu'une telle approche permet toujours de légitimer l'efficacité des politiques publiques.

A contrario, les modèles délibératifs de décision, bien que nettement sous-représentés, semblent plus enclins à aboutir à la production d'une nature alors définie par son utilité sociale. On retrouve ici la dimension à la fois normative et cognitive des politiques publiques. Nous considérons donc que le type de processus décisionnel influence bien la forme de nature produite, confirmant par-là la première partie de notre hypothèse.

En revanche, cette démarche ne permet pas d'expliquer réellement les fondements des expériences de la nature, et en particulier les nombreuses contradictions apparentes évoquées au cours de ce chapitre, d'ordre anthropologique. À ce titre, nous considérons que cette distinction fonctionnelle, au-delà de son origine sociologique, reflète également une contradiction cognitive plus profonde, ontologique, qui se manifeste au sein-même de la matérialité du projet urbain. Ces doubles représentations de la nature, l'une reposant sur sa fonctionnalité écologique et l'autre sur son appropriation sociale démontrent la persistance d'une cosmologie opposant le naturel à l'humain, et ainsi le maintien du naturalisme dans ses

grandes lignes. En ce sens, le principe de la gestion différenciée, entre autres, peut être analysé comme l'inscription spatiale du naturalisme. Il paraît alors plus pertinent de considérer que les évolutions actuelles de l'urbanisme quant aux questions de fonctions urbaines se traduisent plutôt par un phénomène de micro-spatialisation des fonctions attribuées à des espaces plus restreints, que par une véritable multifonctionnalité.

4.2 - RENOUELER LA VILLE, REPRODUIRE LA NATURE. QUELLE ÉVOLUTION DES RELATIONS VILLES-NATURE AU SEIN DU PROJET URBAIN DURABLE ?

Pour incertaine qu'elle soit, l'hypothèse d'une mise en cause de la césure ville – nature se vérifie. En revanche, nous postulons en prélude à cette thèse une évolution plus franche que celle que nous avons observée.

D'une façon générale et au vu de notre enquête, le système théorique soutenu par Philippe Descola apparaît pertinent. Selon une approche très générale, la nature revêt toujours un caractère d'extériorité dans les représentations des acteurs, qui reposent largement sur une dichotomie naturel-humain. En outre, à travers la grande difficulté des enquêtés à se prononcer nettement sur ces représentations, ce qui n'a pas été sans nous poser d'intenses difficultés, le fondement largement inconscient de ces mécanismes cognitifs, que l'auteur qualifie de schèmes intégrateurs de la pratique, semble fondé.

En revanche, nous avons mis en évidence certaines nuances quant à l'application que l'anthropologue en fait à l'endroit du naturalisme. En particulier, la thèse selon laquelle le naturalisme serait une ontologie caractérisée par l'hybridité de schèmes relationnels présents dans des déclinaisons incomplètes, et que ce serait là une de ses dimensions constituantes, nous apparaît peu satisfaisante. À ce sujet, nous avons notamment démontré qu'à travers les évolutions actuelles des façons de produire la nature en ville, il est envisageable que des relations de type équivoques apparaissent (et pas uniquement univoques comme il le prétendait). Aussi, mais c'est là une hypothèse encore largement à démontrer, nous postulons plutôt que cette coexistence de schèmes relationnels divers illustre les prémices d'une évolution de l'ontologie naturaliste. Car l'anthropologue le signale, c'est avant tout par l'évolution des schèmes relationnels que les ontologies se transforment. Ainsi, cette hypothèse d'une transformation progressive du naturalisme apparaît fondée. Car selon notre analyse, la nature constitue toujours un domaine signifiant, bien qu'en reconfiguration, comparativement à

d'autres approches annonçant la disparition de la nature et l'avènement d'une « modernité anaturaliste » (Neyrat, 2016).

Nous avons donc affaire à une évolution très ténue de l'ontologie naturaliste. Le projet urbain analysé le démontre : la césure ville-nature, si elle est toujours prégnante, est reconduite avec moins de force contrastive entre ce qui relève de l'humain et du non-humain. Nos conclusions ne peuvent être que nuancées : si l'on veut bien considérer que notre postulat est fondé, l'évolution ne pourrait être que progressive.

À présent, il est plus évident de percevoir la complémentarité d'une anthropologie de la nature et de l'analyse cognitive et normative des politiques publiques. Bien qu'à des niveaux et au sein de cadres disciplinaires différents, les deux approches permettent d'éclairer sous des angles complémentaires les relations à la nature, et les façons dont elles peuvent être modifiées ou au contraire confortées au sein de l'action publique. Si l'approche anthropologique de Descola permet d'analyser leurs ressorts ontologiques et socioculturels, l'analyse cognitive rend plus manifeste les facteurs favorables ou au contraire rétifs à la diffusion d'une nouvelle ontologie. C'est d'ailleurs l'usage de ces deux approches, qui ont au minimum l'objectif commun de questionner l'aspect cognitif des relations à la nature, qui nous a permis de saisir toute la richesse de leurs manifestations.

4.3 - UNE RELATION D'INTERDÉPENDANCE : DÉPENDRE DES CADRES D'INTERPRÉTATION DU MONDE ET LES MODIFIER. DES POLITIQUES DE LA NATURE URBAINE SUBSTANTIELLES, PROCESSUELLES ET PERFORMATIVES

Parce que les processus décisionnels de l'action publique se sont longtemps constitués dans une relation savoir-pouvoir exclusive, qui bien que restant dominante, est mise à mal aujourd'hui, on peut sans nul doute parler d'évolution des processus de décision, sur fond d'émergence de nouveaux modèles démocratiques. La proto-technocratie, soubassement de certains pans des processus décisionnels encore actuellement, est elle-même le reflet d'une représentation de la nature extérieure à l'homme, que seule la science et son prolongement opérationnel de l'action publique, l'expertise, en dehors des passions et contingences du social, pouvait saisir. Elle avait été érigée comme la seule légitime à le faire, et en ce sens, il paraissait logique de lui octroyer ce « savoir-pouvoir ». De même que la nature s'imposait à la société, la science s'imposait au politique (Latour, 1991, 1999), et le politique imposait la science comme

ordre de légitimation. Mais le changement progressif de relation à la nature, qui consiste au moins à un rapprochement, rend à nouveau pertinente l'intégration d'autres regards non-rationnels (et pas irrationnels) au sein des politiques publiques, pour lesquelles l'*affect* peut devenir un nouvel objet. Dans le cas des politiques de réintroduction de la nature en ville, les arguments objectifs et subjectifs apparaissent désormais tous deux légitimes sur le fond, quoique les premiers dominant toujours très largement les seconds.

La conception des processus décisionnels était fondée sur l'expérience d'un environnement obligatoirement distant, et dans un mouvement réciproque confortait l'idée d'une nature extérieure. Le projet urbain, en tant qu'objet et terrain d'analyse, révèle particulièrement bien ces évolutions eu égard à son rôle de catalyseur. Il est en quelque sorte la matérialisation quotidienne du renouvellement des expériences de l'environnement. Aussi l'action publique est-elle à la fois conditionnée par des représentations, et simultanément, elle concourt à formaliser des cadres d'interprétation du monde alternatifs

Nous soutenons donc au vu des précédents éléments que les politiques publiques ciblant la nature en ville se définissent bien par leur double-dimension processuelle et substantielle, puisqu'elles consistent autant en une remise en cause des modèles décisionnels traditionnels, certes non sans difficulté, qu'en la construction de nouveaux principes relationnels à la nature.

À ce titre, les processus de médiation mis en évidence à l'occasion du Chapitre VII représentent également un enjeu de pouvoir. Ils expliquent le maintien de cet impératif scientifique, qui détermine la persistance d'une expertise environnementale (si ce n'est son renforcement) – *la dimension processuelle des politiques publiques*, et simultanément les cadres d'interprétation de l'environnement auxquels elle donne sens – *la dimension substantielle de ces mêmes politiques* :

« Il y a une sorte de relation circulaire entre le processus de construction du sens et le processus de prise de pouvoir : c'est parce qu'il définit le nouveau référentiel qu'un acteur prend le leadership du secteur en affirmant son hégémonie mais, en même temps, c'est parce que cet acteur affirme son hégémonie que sa vision du monde devient peu à peu la nouvelle norme. [...] je crois qu'il n'existe pas de relation de pouvoir qui ne soit pas médiatisée par une production de sens. » (Muller, 1995a, p. 165)

Dans ce cadre, si les volontés de renforcer les formes de démocratie participative sont très nettes, elles ne constituent pas le seul horizon des mobilisations et politiques en faveur de la réintroduction-préservation de la nature en ville, et par extension de l'environnement. La « production de sens », d'un rapport alternatif au monde, est également un de leurs enjeux. Il nous semble que cette approche, attentive aux fondements socioculturels et ontologiques des mécanismes cognitifs et de leur transmission – reconfiguration, représente une façon de saisir toute la complexité des expériences de l'environnement, et leurs manifestations bigarrées au sein de l'action publique et de l'urbain.

CONCLUSION

La recherche dont il a été rendu compte ici est née d'une volonté de s'affronter à la question de la nature et de l'évolution de sa place vis-à-vis des sociétés modernes. C'était là un pari plus qu'ambitieux, nous devons le concéder. Il va sans dire qu'aborder le problème de front apparaîtrait être une mission presque impossible, et pour cette raison, il s'est avéré indispensable de préciser le cadre d'enquête. Il a d'abord été nécessaire de restreindre l'espace d'investigation, de la modernité dans son ensemble à celui, bien plus modeste mais non moins pertinent, du projet urbain. En tant qu'objectif principal, cette thèse entendait questionner une potentielle évolution de ce qui relève de l'urbain et du naturel, et plus précisément du naturel au sein de l'urbain, en formulant l'hypothèse que les nouvelles pratiques urbanistiques, la fabrique de la « ville durable », influencent le précédent couple conceptuel autant qu'elles le reflètent.

Or, à la question de savoir si la place de la nature en ville a été modifiée par l'émergence d'un urbanisme autoproclamé durable, la réponse ne peut être que très nuancée. Il faut ici relever la grande persistance des relations à la nature, leur très forte inertie, mais également leur profonde ambivalence. Certes avec des ancrages disciplinaires et empiriques quelque peu différents, Nathalie Blanc notait déjà, en 1995, que « [...] *ville et nature sont pensées de façon antithétique (la pensée de la nature se réfère à ce qui n'est pas humain) d'où le désir et*

l'impossibilité d'une synthèse et le fait que la nature est reportée toujours plus loin à l'extérieur de la ville (Grande nature). » (p. 346), mais aussi qu' « [...] un renouvellement des représentations de la nature végétale en ville émerge aujourd'hui [...] » (p.343). Cette référence atteste également de l'ancienneté du questionnement guidant notre recherche. Pourtant, nous considérons que tout n'a pas été dit à son sujet, loin s'en faut. En particulier, nous estimons que la perspective théorique socio-anthropologique retenue éclaire différemment un phénomène maintes fois analysé.

RECOMPOSITION ET AFFAIBLISSEMENT DE LA DICHOTOMIE VILLE-NATURE

DEUX POLITIQUES, UNE SYMÉTRIE HISTORIQUE

Nous avons d'abord démontré que les politiques de protection de la nature et de l'environnement d'une part, et l'émergence de l'urbanisme comme pratique institutionnelle relevant largement d'une forme d'expertise d'autre part, s'inscrivent dans deux histoires à la fois contemporaines et distinctes.

D'un point de vue historico-politique, la préservation de l'environnement se joue essentiellement à travers des dispositifs de mise à l'écart spatiale et symbolique de la nature, tel celui des parcs nationaux, qui aboutit à l'identification d'une nature remarquable et considérée comme étant digne d'intérêt. Les politiques de protection reposent également en grande partie sur l'« artialisation » de la nature et du paysage (Charles et Kalaora, 2007). Dans les deux cas, sa protection se justifie alors par son caractère patrimonial. D'autre part, l'approche largement gestionnaire et ruraliste dont elle fait simultanément l'objet en parachève la mise à distance. Symboliquement et spatialement, la nature se situe alors par définition en dehors de l'urbain.

Parallèlement, la structuration de l'urbanisme, en particulier au cours du second XIX^e et du premier XX^e siècles, fait la part belle à une approche fonctionnaliste de l'urbain. Dans ce cadre, la prise en charge de ce qui « pourrait être de la nature » mais n'est pas considéré comme tel, s'inscrit dans deux mouvements se chevauchant : l'hygiénisme tend à ériger la nature et certains de ses éléments – l'eau en particulier - comme un risque sanitaire, qu'il faut aseptiser. Le fonctionnalisme, représenté par le mouvement moderne (qualifié de progressiste par Choay ([1965] 2014)), identifie la nature, ou plutôt les espaces verts, comme des infrastructures urbaines essentielles au confort physico-psychique des citoyens, et comme un outil

d'embellissement. Aussi, seule une nature entièrement domestiquée a sa place au sein des villes (Nourry, 1997).

Mais l'émergence et la diffusion des principes du développement durable, à l'aube de la décennie 1980, redéfinissent graduellement la nature comme devant être nécessairement sauvegardée : il en va de la survie de l'espèce humaine. Dans la pratique, la diffusion du référentiel de la durabilité au sein des politiques se traduit par leur territorialisation, dont l'aménagement du territoire est un exemple frappant. Ce dernier rapproche peu à peu les deux histoires distinctes, celles de la protection de la nature et celle de la fabrique de la ville, mais toujours au cœur d'un rapport antagonique. La ville est alors considérée comme l'une des principales manifestations de la pression anthropique sur l'environnement, qu'il s'agit de limiter, chose que seule l'échelle territoriale permet d'envisager. À cette époque, les dispositifs de protection de la nature font florès, mais concernent toujours très majoritairement les espaces non-urbains.

Ce n'est que plus récemment et en particulier par l'action de l'écologie du paysage, que la ville est peu à peu identifiée comme un écosystème spécifique. À ce titre, il ne faut plus simplement lutter contre l'impact de l'urbanisation sur la nature, mais en faire un espace d'accueil pour cette dernière, ce qui préfigure un urbanisme plus uniquement durable, mais écologique (Mehdi *et al.*, 2012).

Ce travail de contextualisation, résumé ici, révèle déjà à lui seul le fait que la nature soit l'objet de multiples enjeux parfois contradictoires. En outre, il démontre une évolution tangible de la place de la nature au sein de l'urbain, ne serait-ce que parce que les politiques d'environnement visent désormais à lui accorder un droit de cité. Enfin, il ne relève pas que de la mise en contexte, puisque le terrain étudié s'inscrit dans cette dynamique politique plus large, à l'aune de laquelle il doit être interprété.

RECONFIGURER LA FRONTIÈRE VILLE-NATURE PAR UNE MICROSPATIALISATION FONCTIONNELLE

Reste qu'au-delà de politiques publiques incantatoires et d'un processus historique largement analysé selon des perspectives diverses au sein de la littérature (Blanc, 1995, 2009 ; Charles et Kalaora, 2007 ; Dubost et Lizet, 2003 ; Hajek *et al.*, 2015 ; Mehdi *et al.*, 2012), se posait et se pose toujours la question de la place qu'il est effectivement attribuée à la nature

dans le contexte d'un projet urbain, et de la façon dont celle-ci est vécue par ses acteurs. C'est principalement à l'endroit de ces questions que notre travail a ensuite porté. À ce titre, nous avons insisté sur la dimension nécessairement contextuelle des relations à la nature, en liant ces dernières au territoire analysé. Ici, l'idée de contextualité revêt de multiples sens, notamment territorial, temporel et social :

La région Nord-Pas de Calais, et à plus forte raison le terrain d'étude, présentent la spécificité de définir leur identité par leurs stigmates, ceux de la crise économique industrielle. Les politiques publiques s'inscrivent dans un processus d'inversion symbolique, qui se manifeste à travers le principe du renouvellement urbain, en faisant du développement durable le principal outil de ce dernier. Et à une échelle plus fine, celle du projet analysé, le contexte politique, temporel et urbain tend à construire le territoire, non pas seulement comme un espace projeté, mais comme un espace-projet. La ville se renouvelle, lentement. Or, la conception de la nature s'inscrit dans ce phénomène, et les acteurs participant au projet font preuve de comportements anticipatifs, en présentant des difficultés à percevoir ou vivre l'espace analysé et sa nature au présent.

Les dispositifs de préservation – réintroduction de la nature au sein du projet de l'Union révèlent une conception dualiste de celle-ci. En premier lieu, les acteurs défendent des relations qui relèvent soit de son objectivation, soit de sa subjectivation⁶⁵³. Ces deux ordres de relations s'opérationnalisent ensuite au sein du projet, en faisant émerger deux natures : la première est approchée par le prisme de sa fonctionnalité écologique tandis que l'autre est considérée comme utile dans sa dimension sociale. Néanmoins, c'est la première qui prédomine largement au sein du projet urbain, reflétant la prééminence d'une appréhension techniciste de l'environnement (Aspe et Jacqué, 2012), et le maintien d'un impératif scientifique (Granjou et Mauz, 2007) comme principal ordre de légitimation de l'action publique. La distinction des vocations écologique et sociale de la nature se traduit spatialement, à travers le concept de gestion différenciée notamment. En ce sens, cette modalité de gestion relève bien plus de la

⁶⁵³ Les dimensions à la fois sensible et technique de la relation à la nature ont été traitées à de nombreuses reprises au sein de la littérature. C'est en grande partie pour cette raison que l'analyse est moins fouillée sur ces sujets que les études mentionnées précédemment. En ce sens, l'opposition objectivation – subjectivation pourrait paraître schématique. Mais ce constat est déjà tempéré par le fait de ne pas attribuer l'une des relations à un type d'acteur en particulier. En outre, cette opposition vise surtout à saisir les mécanismes ontologiques à leur fondement, quand bien même elle ne se manifeste pas dans des formes « pures » sur le terrain. Enfin, il s'agissait pour nous de nous reposer sur des écrits qui en ont effectivement fait leur problématique centrale, afin de nous concentrer sur des éléments originaux.

microspatialisation des fonctions de la ville – et de la nature – que de la réelle multifonctionnalité.

Nous avons par ailleurs démontré que ces deux représentations, qui sont aussi des relations à la nature, ne sont pas le fait d'un type d'acteur en particulier. Elles sont portées par l'ensemble d'entre eux, qu'ils soient experts, techniciens, associatifs ou élus, selon le contexte social dans lequel ils se positionnent. C'est là un des apports de notre thèse : si elle reconnaît la coexistence de relations d'objectivation et de subjectivation de la nature, elle démontre qu'il n'est pas pleinement pertinent de les attribuer exclusivement à un groupe socioprofessionnel en particulier, qui se caractériserait par sa posture experte ou profane par exemple. D'ailleurs, l'impératif scientifique est aussi bien porté par le corps expert et technicien que par les nombreux acteurs associatifs, qui y voient un biais d'autolégitimation. À l'opposé, des individus au statut d'expert finissent inéluctablement par adopter une approche sensible, tel que les entretiens ont tendu à le démontrer. Enfin, ces deux types d'expérience⁶⁵⁴ de la nature – objectivation / subjectivation – s'inscrivent dans une perspective utilitariste de l'environnement, ce qui nous amène à conclure qu'elles présentent plus de points communs que de divergences.

Plus généralement, c'est également le contexte urbain qui est déterminant. Si l'enquête révèle dans un premier temps que les acteurs considèrent la nature comme étant présente au sein de l'espace du projet, les considérations changent radicalement lorsqu'ils prennent position sur la nature en règle générale. Aussi, si l'on peut mettre au jour deux types de nature, l'une écologique et l'autre sociale, il existe également une dichotomie entre l'urbain et le non-urbain. En particulier, ce dernier est le support de représentations d'une nature idéalisée, sauvage mais disparue, quand le premier ne peut permettre que la manifestation d'une forme imparfaite de nature. Néanmoins, lorsque l'on interroge de façon plus fine les acteurs, on s'aperçoit qu'en réalité, cette dualité entre nature urbaine et véritable nature, relève plutôt d'un gradient de naturalité (Maillefert et Merlin-Brogniart, 2016), avec une infinité de variations intermédiaires, la nature et la « non-nature » représentant les deux extrêmes de ce *continuum*.

C'est à ce stade de la réflexion que le recours à l'anthropologie de la nature s'est avéré déterminant. Selon l'échelle à laquelle elles se situent, ces diverses dualités reflètent la persistance de l'ontologie naturaliste telle que définie par Philippe Descola (2005): la nature est

⁶⁵⁴ Au sens où elles se traduisent simultanément au travers des représentations des acteurs, et de leurs pratiques au sein du projet urbain, puisqu'elles sont opérationnalisées dans la conception du projet et la production de la ville.

toujours identifiée comme un domaine discret, un ordre ontologique différent du social, dont la ville est une manifestation matérielle et durable. En ce sens, l'existence de deux fonctionnalités de la nature et leur opérationnalisation au sein du projet urbain, bref, de deux expériences de celle-ci, traduisent à notre sens l'inscription symbolique et spatiale de la cosmologie naturaliste. Est-ce à dire que les rapports à la nature et à l'environnement sont immuables ? Pas exactement.

Si la nature représente toujours une extériorité, nous avons démontré qu'il lui est désormais accordé la capacité d'agir, de saisir les humains, bien qu'il ne lui soit pas attribué d'intentionnalité. C'est entre autres ce que pointe le concept de services écosystémiques. Nous voyons là l'émergence de schèmes de relation réciproques (*Ibid.*) avec la nature, qui ne peuvent être interprétés autrement que comme une évolution ténue du naturalisme, et de la place de la nature en ville. Alors, la frontière ville - nature est recomposée au sein-même de l'urbain, mais en perdant au cours de ce processus de reconfiguration une part de sa force distinctive.

ÉLARGIR LA PERSPECTIVE : CE QUE LES ÉVOLUTIONS DE L'URBANISME RÉVÈLENT DE LA MODERNITÉ NATURALISTE ET COMMENT ELLES METTENT À L'ÉPREUVE LES THÉORIE ANTHROPOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES

Finalement, le projet urbain nous est apparu être un formidable révélateur des expériences de l'environnement, par son fort pouvoir contrastif. C'est là l'une des caractéristiques de la ville contre-nature (Younès, 1999). À cela se superposent les mutations actuelles de l'urbanisme. En manifestant concrètement, matériellement, et quotidiennement la rencontre d'une ontologie excluant la nature en même temps qu'elle la délimite et d'un modèle urbanistique cherchant à l'introduire au cœur même de la ville, l'urbanisme durable illustre extrêmement bien les évolutions contemporaines des considérations envers la nature.

La délimitation du terrain d'enquête n'était pourtant pas la seule difficulté, ni même la principale. L'écueil central consistait à se saisir d'un objet (qui n'en est d'ailleurs plus tout à fait un, ou plus uniquement), à la fois évident, et en même temps inadapté aux sciences humaines et sociales, en apparence. Évident au vu de l'impressionnant essor des études, théories et courants en faisant leur cible, de la sociologie à l'anthropologie ; de la géographie à la psychologie, en passant par la philosophie et de nombreuses autres. Inadapté parce que l'objet qu'elles se sont données pour sujet, ou le sujet qu'elles se sont données pour objet, ce « quasi-objet » (Latour, 1991) échappe précisément à leur épistémologie et aux découpages conceptuels

qui constituent leurs axiomes. Aussitôt qu'elles tentent de l'approcher, il risque, soit de s'évanouir dans le constructivisme, soit d'être pétrifié en une matière inerte, ce qu'a pu représenter l'environnement sous certaines plumes. Cette difficulté, nous estimons l'avoir partiellement dépassée en nous appuyant sur les récentes réflexions de l'anthropologie.

ACTEURS, ACTANTS ET NON-HUMAINS

L'anthropologie symétrique (Latour, 1991) et la sociologie de la traduction (Akrich, Callon et Latour, 2006 ; Callon, 1986) – qui s'alimentent mutuellement – ont permis de mettre au point un ensemble d'outils analytiques fort utile pour la compréhension des interactions sociétés-environnement et plus particulièrement humains-non-humains dans le contexte de la modernité, dont celui d'*actant* (Latour, 1994), inspiré de la sémiotique de Julien Greimas. Évidemment, la notion souffre de certaines limites : en particulier, en désignant indifféremment des non-humains, selon qu'ils sont des organisations, réseaux, animaux, outils, concepts, textes ou encore récits, elle se transforme parfois en un agrégat des plus étranges, et à vouloir tout englober, elle perd alors de ses vertus descriptives. Reste que d'une façon générale, la notion d'actant permet de penser la place qui semble désormais être accordée aux non-humains vis-à-vis des sociétés humaines occidentales, sans avoir besoin de recourir à une quelconque mise au jour d'une forme de conscience non-humaine, tâche que l'on laissera volontiers à d'autres disciplines. En somme, elle restitue leur dignité aux non-humains vivants ou non, biologiques ou pas, à la fois en leur accordant la capacité d'agir, et sans pour autant nécessiter leur anthropomorphisation. Le non-humain devient ainsi en capacité d'être représenté par des porte-paroles, notion au cœur de l'analyse latourienne⁶⁵⁵.

La notion d'actant peut donc représenter une grande avancée heuristique, mais à une condition qui nous apparaît essentiel. Les sociologues et autres chercheurs en sciences sociales, mais aussi « naturelles », telle l'écologie, ont conduit un mouvement, une véritable révolution paradigmatique, en réintégrant l'homme au sein de son environnement et la nature au cœur des sociétés et du politique. Pourtant, cette évolution demeurera une pétition de principe si elle ne retranscrit pas un changement sociétal plus vaste. Il nous semble en effet trop hâtif de

⁶⁵⁵ En tant que concept originaire de la linguistique, les actants entretiennent un lien étroit avec l'expression, parallèle qui aura sûrement conduit Latour à accorder une large place aux porte-paroles. Il faut ici relever les tentatives récentes d'étendre la capacité de prise de parole aux actants, textuels en particulier. À ce sujet, le lecteur pourra se référer à : LI VIGNI F., 2013, « Les non-humains peuvent-ils être des porte-parole ? [sic.] », *Composite*, 16, 1, p. 44-61.

proclamer la disparition de la nature (Neyrat, 2016), ou encore la fusion des histoires naturelle et humaine que l'anthropocène refléterait⁶⁵⁶. S'il est certain que cette représentation se diffuse très largement dans l'ensemble du champ scientifique, elle n'est pas toujours une évidence en dehors de celui-ci. En ce sens, le concept d'actant ne doit pas opérer uniquement à l'intérieur de son propre système théorique⁶⁵⁷. Pour qu'il soit pleinement pertinent, il doit décrire une réalité socionaturelle vécue comme telle.

Et c'est précisément pour cette raison que nous avons fait de la théorie descolienne le cœur de notre outillage théorique. On peut annoncer, tel que Latour l'a fait, que la modernité est une illusion voire une tromperie, puisque les modernes ont fait « proliférer les hybrides » (Latour, 1991), il demeure un fait : si ceux qui « n'ont jamais été modernes » estiment que la nature est une réalité ontologique distincte de leur société, alors cette conception continuera nécessairement d'impacter les relations qu'ils entretiennent avec elle. Notre argument est finalement assez simple : il n'y aura des actants qu'à la première condition de considérer leur capacité de saisir les humains, d'initier avec eux des relations, chose que Latour a largement démontré, mais également à la seconde condition que ces derniers soient reconnus comme tels par d'autres acteurs sociaux que les seuls chercheurs en sciences sociales. Et c'est la timide émergence d'un processus similaire que cette thèse a tenté de démontrer. Il nous semble en effet préférable d'explorer et de donner à voir les lignes de recomposition, voire d'effacement de cette frontière nature-société, plutôt que d'annoncer l'avènement d'une ère et la disparition d'une autre. Si l'on veut bien admettre que c'est ce qui se produit devant nous, le phénomène sera extrêmement graduel.

Concernant l'anthropologie descolienne, d'un point de vue théorique, nous estimons avoir démontré qu'elle permet d'expliquer dans une large mesure les ressorts socioculturels des relations à la nature. Dans son ensemble, elle nous apparaît opérante, et permet d'éclairer différemment la place de la nature en ville. En vertu de certains développements spécifiques, tel celui des modes de relation, elle permet de penser à nouveaux frais l'évolution qui se déroule sous nos yeux. En revanche, nous avons contesté, non pas le système théorique général, mais l'emploi que Descola en fait à l'endroit des modernes. En particulier, plutôt que de voir dans l'hétérogénéité des schèmes de relation propre au naturalisme une part constitutive de son

⁶⁵⁶ Ici, nous songeons en particulier à un colloque récent, *Comment penser l'anthropocène*, organisé les 4 et 5 novembre 2015 au Collège de France, sous la direction scientifique de Catherine Larrère et de Philippe Descola.

⁶⁵⁷ Rémi Barbier et Jean-Yves Trépos développent un argument similaire en expliquant que la notion d'actant « [...] a cependant pour limite de n'être pleinement fonctionnel que dans un texte [...] » (Barbier et Trépos, 2007, note n°3).

identité (Descola, 2005), nous préférons y voir un signe de son instabilité. La mise en lumière de schèmes relationnels à la fois équivoques et univoques est une preuve de sa recomposition. Finalement, la nature est bien toujours considérée comme une altérité, mais une altérité plus tout à fait extérieure et, qui plus est, actante.

SAISIR LA TRIPLE DIMENSION PROCESSUELLE, SUBSTANTIELLE ET PERFORMATIVE DES POLITIQUES DE LA NATURE URBAINE

Cette analyse anthropologique a été doublée d'une perspective sociologique. En effet, interrogeant un projet urbain et en particulier sa phase de conception, il paraissait indispensable de se doter d'outils de compréhension de l'action publique et de la gouvernance. Car la façon dont la nature est l'objet d'un traitement démocratique ou non s'inscrit dans le prolongement des précédentes considérations anthropologiques.

À ce sujet, l'analyse cognitive des politiques publiques (Muller, 2000a) nous est apparue toute indiquée. Si la perspective anthropologique permet d'expliquer les fondements des expériences de la nature, la sociologie de l'action publique offre de précieux référents pour comprendre leur diffusion, hybridation ou affirmation au sein du projet urbain. En ce sens, la gouvernance de la nature urbaine révèle autant la façon dont est conçue la première que ce qui relève de la seconde. Nous espérons ainsi avoir démontré la pertinence du croisement théorique opéré au long de ce travail.

Plus largement, ce double regard nous a permis de saisir toute la complexité des politiques publiques, entendues dans un sens large. Nous avons ainsi questionné l'hypothèse d'une distinction entre les fonctions processuelle et substantielle des politiques publiques, en argumentant en la faveur de l'intrication et de l'inséparabilité de ces deux dimensions. Nous avons également démontré que les représentations de la nature influencent tout autant les modes de gouvernance et les processus décisionnels de l'action publique, qu'elles ne sont influencées par eux en retour. En effet, comment envisager un rapprochement avec la nature, si celle-ci demeure la chasse gardée d'une approche strictement scientifique, dans laquelle seuls quelques acteurs disposent de la légitimité pour véritablement s'en réclamer ? Parallèlement, la prégnance de cette approche technique et rationaliste aboutit à la production d'une nature rendant son approche sensible largement inopérante, et tend ainsi à maintenir deux appréhensions de la nature. La première, véritable, est extérieure à l'homme ; la seconde,

fréquentée par l'humain et productrice d'aménité, n'est qu'une pâle copie de la première. La prise en charge de l'environnement ne peut ainsi se comprendre qu'en considérant qu'elle met simultanément en jeu les formes démocratiques et les représentations de la nature. C'est peut-être là la conséquence de l'histoire conjointe de la démocratie participative et de la prise en charge de l'environnement telle qu'on la connaît aujourd'hui : elle aurait lié durablement ces deux questions, faisant qu'il est désormais impossible de penser l'une sans l'autre.

D'ailleurs, leur dimension performative atteste bien que les politiques publiques ont autant pour résultat de produire du sens et des cadres d'interprétation du monde que de créer les outils pour le faire. Celles-ci redéfinissent simultanément des pans entiers de la ville comme relevant d'une nature ordinaire, en même temps qu'elles sont le théâtre de processus décisionnels et de modalités de gouvernance plurielles. C'est donc également à l'analyse des mutations et continuités de l'action publique, et la façon dont l'environnement la met à l'épreuve, que cette thèse entend contribuer.

Synthétiser les apports de cette thèse n'est pas chose aisée, en ce qu'elle emprunte à la fois à la socio-anthropologie de l'environnement, à celle de la nature, et à la sociologie de l'action publique, et qu'elle traite d'un thème exploré à d'innombrables reprises, mais par un prisme théorique original. Notre principal apport réside peut-être ici, dans l'entrecroisement théorique, qui a permis de révéler la triple dimension processuelle, substantielle et performative des politiques de la nature urbaine. Nous espérons ainsi avoir apporté des éléments de compréhension originaux quant à la gouvernance de la nature en ville.

PROLONGEMENTS

Afin de clore cette thèse, il convient d'analyser les perspectives de recherche qu'ouvrent nos conclusions, et les hypothèses que nous n'avons pas explorées. Les premières concernent l'analyse des politiques publiques, les secondes notre réappropriation de la théorie descolienne et plus largement l'évolution des relations à la nature et de ses usages au sein de la modernité.

DIVERSIFIER LES MÉDIATIONS, QUESTIONNER L'ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL GLOBAL :
DES PERSPECTIVES POUR L'ANALYSE COGNITIVE ET NORMATIVE DES POLITIQUES
PUBLIQUES

En premier lieu, il conviendrait de prendre davantage garde, dans le cadre d'une sociologie de l'expertise et de l'action publique, aux trajectoires des acteurs. C'est là notre critique de l'opposition par trop substantialiste du couple expert-profane. La perspective « pragmatique, écologique et politique » (Barbier et al., 2013), attentive aux situations d'expertise, nous paraît être particulièrement adaptée à cet objectif.

Ensuite, nous avons démontré qu'il était nécessaire de complexifier l'analyse des processus de médiation au cœur du projet urbain. Nous avons particulièrement insisté sur l'existence de médiations infra-organisationnelles et horizontales, qui jouent un rôle déterminant dans la diffusion des référentiels des politiques publiques, mais également mis au jour plusieurs degrés d'intensité de la médiation. Dans le prolongement de cette idée et de la théorie de Muller, il conviendrait d'interroger d'autres espaces de médiations, ce que nous n'avons pu faire dans cette thèse. Tout particulièrement, il serait intéressant de se pencher sur les liens effectifs entre des politiques étatiques et l'agir local : il y a là une nécessité d'explorer des niveaux intermédiaires de médiation, les politiques régionales par exemple. Ensuite, concernant le principe de la médiation horizontale (que l'on pourrait également qualifier d'intersectorielle) il y aurait une piste intéressante à explorer, afin de mieux comprendre quels référentiels sectoriels influencent ceux de l'urbanisme. En d'autres termes, de quelle façon l'écologie en est-elle parvenue à impacter si durablement la fabrique de la ville et ses acteurs ? Il conviendrait de se pencher sur la façon dont les urbanistes, architectes et autres maîtres d'œuvre sont influencé par ces conceptions. Il s'agirait par exemple de questionner les cursus et trajectoires individuels, ou encore ce que produit l'intégration progressive de l'enseignement de l'écologie chez les praticiens de la ville. Dans un mouvement réciproque, il serait intéressant d'analyser les effets de ces nouvelles relations sur les écologues, qui tendent à les faire devenir des acteurs de la ville à part entière. Dans quelle mesure l'approche managériale et le fonctionnement par projet, ou encore les regards architecturaux et urbanistiques modifient-ils leurs représentations et pratiques ?

Enfin, et concernant la théorie générale de l'analyse cognitive des politiques publiques, il serait souhaitable de se pencher sur l'hypothèse formulée par Narath (2009) consistant à

prétendre qu'un référentiel « écologiste » ou « durabiliste » est peut-être en train de remplacer celui du marché.

CONFORTER L'ÉTUDE DES EXPÉRIENCES DE L'ENVIRONNEMENT ET SES USAGES

Sur l'usage qui est fait de la nature au sein des politiques publiques, il serait intéressant d'explorer plus profondément la théorie formulée par Rudolf et Tavernier (2012), postulant qu'il consiste en « *une ultime tentative de pacification de la ville* ». Dans le prolongement de ce type de théories, les hypothèses considérant la diffusion des services écosystémiques comme relevant d'un « néo-hygiénisme » (Tozzi, 2013) apparaissent également attrayants. Plus généralement, il conviendrait d'analyser finement les phénomènes de contrôle social et urbain se développant subrepticement au cœur de la réintroduction de la nature en ville.

Par ailleurs, notre hypothèse que se joue actuellement une véritable reproduction de la nature, semble en effet renforcée par la multiplication de modalités techniques et d'ingénierie environnementale reposant sur les principes du biomimétisme et de l'écomimétisme, qui consistent précisément à reproduire des fonctions et/ou caractéristiques d'entités naturelles (phytoremédiation, ou myco-matériaux par exemple). Il serait intéressant de questionner la diffusion des principes du bio- et de l'écomimétisme au sein de la fabrique de la ville, et leurs liens avec le concept de services écosystémiques, desquels ils apparaissent très proches. À plus forte raison car cette thématique récente reste actuellement peu abordée en sciences sociales⁶⁵⁸.

Ensuite et concernant la théorie descolienne, il conviendrait d'explorer une hypothèse différente de celles que nous avons défendue ici – la coexistence de schèmes de relations à la fois univoques et équivoques entre humains et non-humains – à savoir celle de la superposition de schèmes d'identification différents au sein de la modernité⁶⁵⁹. Peut-être d'autres régimes ontologiques subsistent-ils parallèlement au naturalisme ? De même, nous avons postulé que l'hybridité des schèmes relationnels démontre une évolution de l'ontologie naturaliste. Pour appuyer cette hypothèse il serait nécessaire de développer des travaux sur l'histoire proche de

⁶⁵⁸La question a par exemple été abordée récemment par Catherine et Raphaël Larrère (2015), sous un angle philosophique.

⁶⁵⁹Quelques travaux ont abordé partiellement la question, nous faisons notamment allusion à la thèse de Stéphanie Chanvallon (2009). Ici, il faut prêter garde à ce que les terrains soient diversifiés, et ne pas céder à la tentation de l'exotisme. En effet, il n'est pas souhaitable que seuls des phénomènes sociaux revêtant les atours de l'a-modernité soient analysés, tels l'ésotérisme, le chamanisme ou les philosophies *new age*. Nous estimons en effet avoir démontré que de nombreux terrains peuvent faire l'objet de ce type d'analyse.

celle-ci, au cours du XX^e siècle pour confirmer la récence de la situation – et par extension que la diffusion des principes du développement durable a joué un rôle déterminant dans l'évolution du naturalisme – ou pour au contraire infirmer notre théorie.

Par ailleurs, il nous faut ici préciser une limite importante de notre travail. L'analyse d'un unique projet urbain restreint inéluctablement la portée de nos conclusions. En particulier, l'influence des contextes territoriaux laisse une place potentielle à de multiples expressions de la nature au sein de l'urbain et de ses projets, et il conviendrait de multiplier les études allant dans ce sens, pour y confronter notre hypothèse d'une évolution de l'ontologie naturaliste.

Mais la mise à l'épreuve de cette théorie gagnerait probablement à être menée au sein d'aires géographiques présentant également de fortes propriétés contrastives. Un exemple nous apparaît particulièrement intéressant, celui de l'archipel nippon. Accentuant certaines de nos problématiques urbaines, telle celle de la densité, présentant une urbanisation à la fois similaire à l'occident (fondée sur les plans orthogonaux particulièrement répandus aux États-Unis) et très différente sur d'autres points, et par ailleurs caractérisé par une cosmologie non-fondée sur une césure nature – société, il voit se développer des politiques publiques s'appuyant sur le principe de la durabilité. Nous ne sommes bien sûr pas sans ignorer l'œuvre fondatrice d'Augustin Berque en la matière, traitant du rapport à l'espace dans ce contexte particulier, de la médiance ([1990] 1999), et du rapport des japonais à la nature (1986). Il nous semble néanmoins qu'il y aurait un grand intérêt à réactualiser ces analyses. D'autant qu'un tel terrain permettrait d'explorer la tension entre une injonction à la mise en durabilité des villes d'origine largement occidentale, et un paradigme socioculturel différent, pour ainsi renouveler ces perspectives d'enquête. Ceci permettrait simultanément d'interroger le caractère générique du développement durable et de la préservation de l'environnement, et de mettre à l'épreuve l'anthropologie de la nature d'autres contextes. C'est plus généralement la pertinence du modèle de la préservation de l'environnement que cela permettrait de questionner.

Au terme de cette thèse, notre conclusion ne peut être que nuancée. S'il est évident que les relations à l'environnement se renouvellent et connaissent des bouleversements, notamment par l'émergence d'une injonction à redéfinir les liens entre ville et nature, les évolutions sont

très ténues. Analyser ces dernières ne pourra se faire qu'en respectant leur rythme, si ce n'est leur inertie, et par la multiplication de recherches attentives à leur contexte de mise en œuvre.

Le naturalisme est tenace, et structure toujours très largement nos façons « d'être au monde » (Descola et Ingold, 2014). D'ailleurs sa disparition ou sa reconfiguration sont-elles nécessairement souhaitables ? Nous ne nous avancerons pas plus sur cette question.

Par le biais de cette thèse, nous espérons avoir contribué modestement au débat, non pas selon une approche normative et moralisatrice, mais en questionnant les évolutions effectives que les nouvelles pratiques urbanistiques impliquent, tant du point de vue des relations entre acteurs sociaux de l'aménagement urbain que de leurs expériences de la nature en ville.

Dans une conférence à l'Institut d'études avancées de Nantes en 2013, Augustin Berque argumentait à propos de la nécessité d' « *Humaniser la nature, naturaliser l'humain aujourd'hui* ». Dans le prolongement de cette idée, il nous semble tout aussi urgent de réhumaniser la ville et la nature spécifique qui s'y déploie, tant du point de vue de leur analyse que de leur pratique.

BIBLIOGRAPHIE

LITTÉRATURE ACADÉMIQUE

ABADIE J.-C., 2008, *La nature ordinaire face aux pressions humaines : le cas des plantes communes. Méthodes de suivis et évaluation de l'impact des activités humaines*, Thèse d'Écologie, MNHN, 217 p.

ABÉLÈS M., ROGERS S.C., 1992, « Introduction », *L'Homme*, 32, 121, p. 7–13.

ABRIC J.-C., [1994] 2011, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses universitaires de France (Quadrige Essais Débats), 396 p.

AGGERI F., LABATUT J., 2014, « Les métamorphoses de l'instrumentation gestionnaire. Une généalogie des approches par les instruments », dans HALPERN C., LASCOUMES P., LE GALÈS P. (dirs.), *L'instrumentation de l'action publique: controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences Po (Domaine Gouvernances), p. 63–94.

AGUEJDAD R., 2009, *Étalement urbain et évaluation de son impact sur la biodiversité, de la reconstitution des trajectoires à la modélisation prospective*, Thèse de Géographie, Rennes II, 375 p.

AHERN J., 1995, « Greenways as a planning strategy », *Landscape and urban planning*, 33, 1–3, p. 131–155.

AÏSSANI Y., 1992, « La structure interne d'une représentation sociale peut-elle être contradictoire? », *Anuario de psicología/The UB Journal of psychology*, 52, p. 95–110.

AKBARI H., TAHA H., 1992, « The impact of trees and white surfaces on residential heating and cooling energy use in four Canadian cities », *Energy*, 17, 2, p. 141–149.

AKRICH M., CALLON M., LATOUR B., 2006, *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*, Paris, Ecole des mines de Paris (Collection Sciences Sociales), 303 p.

ALIHAN M.A., 1938, *Social Ecology, a Critical Analysis*, New York, Columbia University Press, 282 p.

ANGEON V., CARON A., BIRARD C., CAYRE P., CHAMBON P., LARADE A., MÉASSON L., PLANCHAT C., 2013, « Les apports de la gouvernance adaptative pour analyser les enjeux d'une mise en œuvre effective de la Trame Verte et Bleue. L'exemple du PNR des Volcans d'Auvergne », *Développement durable et territoires*, Vol. 4, n° 1, [En ligne], consulté le 14 novembre 2014, URL : <https://developpementdurable.revues.org/9675>

- ARAB N., 2007, « Activité de projet et aménagement urbain : les sciences de gestion à l'épreuve de l'urbanisme », *Management & Avenir*, 12, 2, p. 147-164.
- ARNOULD P., LE LAY Y.-F., DODANE C., MÉLIANI I., 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, économie, société*, 13, 1, p. 45-68.
- ARON R., 1991, *Introduction à la philosophie de l'histoire: essai sur les limites de l'objectivité historique*, Nouv. éd., revue et annotée, Paris, Gallimard (Collection Tel), 521 p.
- ARRIF T., BLANC N., CLERGEAU P., 2011, « Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo*. [En Ligne], consulté le 9 septembre 2015, URL : <https://cybergeo.revues.org/24862>
- ASCHER F., 1995, *Métapolis, ou, L'avenir des villes*, Paris, Editions O. Jacob, 345 p.
- ASPE C., JACQUÉ M., 2012, *Environnement et société : une analyse sociologique de la question environnementale*, Paris, Versailles, Quæ (Natures sociales), 279 p.
- AYKUT S.C., DAHAN A., 2014, *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po (Références), 752 p.
- BACQUÉ M.-H., GAUTHIER M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, 1, 1, p. 36-66.
- BANZO M., 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité (Volume 3)*, Thèse d'HDR, ADES - Bordeaux III, 205 p.
- BARBIER M., CAUCHARD L., JOLY P.-B., PARADEISE C., VINCK D., 2013, « Pour une Approche pragmatique, écologique et politique de l'expertise », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7, 1, 1, p. 1-23.
- BARBIER R., TREPOS J.-Y., 2007, « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 1, 1, p. 35-58.
- BARBIER, R., BOUDES, P., BOZONNET, J.-P., CANDAU, J., DOBRÉ, M., LEWIS, N., RUDOLF, F. (dirs.), 2012, *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval, 508 p.
- BASCOUGNANO S., 2009, *Savoirs, idéologies et traitements différentiels discriminants dans les rapports soignants/soignés. La prise en charge hospitalière du VIH-sida à la Réunion et en Île de France*, Thèse de Sociologie, Paris VII- Denis Diderot, 542 p.
- BAUDRILLARD J., [1970] 2009, *La société de consommation: ses mythes, ses structures*, Paris, Gallimard (Folio Essais), 318 p.

- BAUTES N., GUIU C., 2010, « Cheminement autour de l'identité urbaine », dans *La France en ville*, Paris, Atlande (Clefs concours, Géographie des territoires), p. 119–126.
- BECK U., [1986] 2008, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion (Champs Essais), 521 p.
- BENBOUZID B., BENTAYOU G., 2010, « L'urbanisme et ses études: territoires et usages sociaux des savoirs urbains », *Géocarrefour*, 85, 4, p. 267–272.
- BERQUE A., 1986, *Le sauvage et l'artifice: les Japonais devant la nature*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), 320 p.
- BERQUE A., [2000] 2009, *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 446 p.
- BERQUE A., 2010, « Le sauvage construit », *Ethnologie française*, 40, 4, p. 589–597.
- BERTHET J.-L., GIRARD A., LEMONIER P., 2015, « La résorption de l'habitat insalubre : retour sur une politique publique 1970-1984 », *Pour Mémoire. Revue des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité*, p. 122–123.
- BERTRAND A., 2009, « La démocratie locale à l'épreuve de l'écologie politique », *Cahiers philosophiques*, 119, 3, p. 61–78.
- BERTRAND A., 2010, « Quels lieux pour la planète ? », *Vacarme*, 51, 2, p. 42–44.
- BILLAUD J.-P., 2012, « Sociologie rurale et environnement : renouveau ou dépassement ? », dans BARBIER R., BOUDES P., BOZONNET J.-P., CANDAU J., DOBRÉ M., LEWIS N., RUDOLF F. (dirs.), *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 99–112.
- BLANC M., 1999, « Participation des habitants et politique de la ville », dans CURAPP/CRAPS (dir.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, p. 177–196.
- BLANC N., 1995, *La nature dans la cité*, Thèse de Géographie, Paris I - Panthéon Sorbonne, 402 p.
- BLANC N., 2008, *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Éd. Quæ (Indisciplines), 225 p.
- BLANC N., 2009, « Vers un urbanisme écologique ? », *Urbia-Les Cahiers du développement urbain durable*, 8, p. 39–59.
- BLANC N., 2012, *Les nouvelles esthétiques urbaines*, Paris, Armand Colin, 224 p.

- BLANC N., 2016, « Les friches urbaines, de la marge à la production d'espace : la trame verte urbaine », dans GRÉSILLON É., ALEXANDRE B., SAJALOLI B. (dirs.), *La France des marges*, Paris, Armand Colin, p. 188–197.
- BLANC N., CLERGEAU P., 2010, « Installer une trame verte dans la ville », *Urbanisme*, Hors série n°36, p. 55–58.
- BLANC N., LOLIVE J., 2009, « Vers une esthétique environnementale : le tournant pragmatiste », *Natures Sciences Sociétés*, 17, 3, p. 285–292.
- BLONDEL J., 2005, « Biodiversité et sciences de la nature », dans MARTY P., VIVIEN F.-D., LEPART J., LARRÈRE R. (dirs.), *Les biodiversités: objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS Éditions, p. 23–36.
- BLONDIAUX L., 2001, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet*, 268, 4, p. 81 - 90.
- BLONDIAUX L., 2007, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, 50, 2, p. 118 - 129.
- BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie: actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil (La république des idées), 109 p.
- BLONDIAUX L., SINTOMER Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, p. 17–35.
- BOLTANSKI L., 1990, « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, 3, 10, p. 124–134.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard (NRF essais), 843 p.
- BONDUE J.-P., 1990, « A l'ombre de Lille, le commerce des centres-villes de Roubaix et de Tourcoing », dans *Actes du Colloque: Le commerce des centres-villes*, Limoges, P.U.L.I.M., p. 75–88.
- BONIN M., ANTONA M., 2012, « Généalogie scientifique et mise en politique des services écosystémiques et services environnementaux: Introduction au dossier », *Vertigo*, 12, 3. [En Ligne], consulté le 12 novembre 2015, URL : <http://vertigo.revues.org/13147>
- BONNEUIL C., FRESSOZ J.-B., 2013, *L'événement anthropocène: la Terre, l'histoire et nous*, Paris, Éd. du Seuil, 304 p.
- BONNIN P., CLAVEL M., 2010, « Introduction. Quand la nature s'urbanise », *Ethnologie française*, 40, 4, p. 581.

- BOUDES P., 2008, *L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement*, thèse de Sociologie, Université Victor Segalen-Bordeaux II, 536 p.
- BOUDES P., 2012, « La sociologie de l'environnement : objets et démarches », dans BARBIER R., BOUDES P., BOZONNET J.-P., CANDAU J., DOBRÉ M., LEWIS N., RUDOLF F. (dirs.), *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 113-128.
- BOUMAZA, N. (dir.), 2005, *Villes réelles, villes projetées: fabrication de la ville au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose, 691 p.
- BOURCIER A., 2012, « Le paysage au service de la biodiversité dans la ville durable: Pour une écologie urbaine soutenable », *Vertigo*, Hors-série 14. [En Ligne], consulté le 3 mars 2014, URL : <https://vertigo.revues.org/12390>
- BOURDELAIS, P. (dir.), 2001, *Les hygiénistes: enjeux, modèles et pratiques, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin (Histoire et société), 540 p.
- BOURDIEU P., [1989] 2002, *La noblesse d'état: grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éd. de Minuit (Le sens commun), 568 p.
- BOURDIN A., 1995, « La figure de l'expert », dans LEGRAND M., GUILLAUME J.-F., VRANCKEN D. (dirs.), *La sociologie et ses métiers*, Paris, L'Harmattan (Collection « Logiques sociales »), p. 369-382.
- BOURG D., FRAGNIÈRE A., 2014, *La pensée écologique. Une anthologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1088 p.
- BOUTAUD A., BRODAGH C., 2006, « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés*, 14, 2, p. 154-162.
- BOY D., 1981, « Le vote écologiste en 1978 », *Revue française de science politique*, 31, 2, p. 394-416.
- BOY D., 1994, « L'écologie: une nouvelle culture politique? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 44, 1, p. 45-50.
- BOY D., ROCHE A., LE SEIGNEUR V.J., 1995, *L'écologie au pouvoir*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 278 p.
- BRESSON M., 2014, « La participation : un concept constamment réinventé », *Socio-logos*, 9. [En Ligne], consulté le 15 décembre 2015, URL : <https://socio-logos.revues.org/2817>
- BRETON M., 1994, « On the Meaning of Empowerment and Empowerment-Oriented Social Work Practice », *Social Work With Groups*, 17, 3, p. 23-37.

- BUSCATTO M., 2006, « Voyage du côté des "perdants" et des "entrepreneurs de mémoire" », *Ethnologie française*, 36, 4, p. 745-748.
- CADIOU S., 2001, « Le leadership urbain. Variations autour de la fonction d'expertise », *Sciences de la société*, 53, p. 87-106.
- CADIOU S., 2006, « Savoirs et action publique: un mariage de raison? », *Horizons stratégiques*, 1, p. 112-124.
- CALLICOTT J.B., 2010, *Ethique de la terre*, Marseille, Wildproject, 314 p.
- CALLON M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, p. 169-208.
- CALLON M., 2006a, « Pour une sociologie des controverses technologiques », dans AKRICH M., CALLON M., LATOUR B. (dirs.), *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines (Sciences Sociales), p. 135-157.
- CALLON M., 2006b, « Sociologie de l'acteur réseau », dans AKRICH M., CALLON M., LATOUR B. (dirs.), *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines (Sciences Sociales), p. 267-276.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, Editions du Seuil (La couleur des idées), 357 p.
- CALLON M., RIP A., 1991, « Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement. La fin des experts et l'irrésistible ascension de l'expertise », dans THEYS J. (dir.), *Environnement, science et politique*, Paris, GERMES, p. 227-238.
- CARRIOU C., RATOUIS O., 2014, « Quels modèles pour l'urbanisme durable ? », *Métropolitiques*. [En Ligne], consulté le 11 février 2015, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Quels-modeles-pour-l-urbanisme.html>
- CATTON W.R., DUNLAP R.E., 1980, « A New Ecological Paradigm for Post-Exuberant Sociology », *American Behavioral Scientist*, 24, 1, p. 15-47.
- CATTON W.R., DUNLAP R.E., 1978, « Environmental sociology: a new paradigm », *The American Sociologist*, 13, p. 41-49.
- CHAMBOREDON H., PAVIS F., SURDEZ M., WILLEMEZ L., 1994, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, 1, p. 114-132.

- CHANVALLON S., 2009, *Anthropologie des relations de l'Homme à la Nature: la Nature vécue entre peur destructrice et communion intime*, Thèse d'Anthropologie, Université Rennes 2; Université Européenne de Bretagne, 533 p.
- CHARBONNIER P., 2015, « L'ambition démocratique à l'âge de l'anthropocène », *Esprit*, 12, p. 34-45.
- CHARLES L., KALAORA B., 2003, « Sociologie et environnement en France: L'environnement introuvable ? », *Écologie & politique*, 27, 1, p. 31 - 57
- CHARLES L., KALAORA B., 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, 130, 3, p. 121-133.
- CHARLES, L., LANGE, H., KALAORA, B., RUDOLF, F. (dirs.), 2014, *Environnement et sciences sociales en France et en Allemagne*, Paris, L'Harmattan (Collection Sociologies et environnement), 473 p.
- CHARLES L., LE NIR G., KAUFMANN A., 2011, « Approche psycho-sociologique de la quantification de la pollution de proximité au trafic et de ses implications dans l'agglomération parisienne », Recherche, FRACTAL - AIRPARIF, 174 p.
- CHEVALIER G., 2008, « Rationalités, référentiels et cadres idéologiques », *SociologieS*. [En Ligne], consulté le 20 novembre 2014, URL : <https://sociologies.revues.org/2023>
- CHOAY F., [1965] 2014, *L'urbanisme, utopies et réalités: une anthologie*, Paris, Points (Essais), 446 p.
- CLAEYS-MEKDADE C., 2006, « La participation environnementale à la française: le citoyen, l'Etat... et le sociologue », *Vertigo*, 7, 3. [En Ligne], consulté le 2 novembre 2014, URL : <https://vertigo.revues.org/8446>
- CLERGEAU P., 2007, *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Apogée, 136 p.
- CLERGEAU P., DÉSIÉ G., 1999, « Biodiversité, paysage et aménagement: du corridor à la zone de connexion biologique », *Mappemonde*, 55, 3, p. 19-23.
- CLERGEAU P., MACHON N., 2014, *Où se cache la biodiversité en ville? 90 clés pour comprendre la nature en ville*, Versailles, Éd. Quæ, 168 p.
- COHEN M., BAUDOIN R., DAJOZ I., GODRON M., GRÉSILLON É., PALIBRK M., CORNET N., SIMON R., 2014, « Les jardins de deux quartiers parisiens : biodiversité, gestion et appropriations habitantes », dans MENOZZI M.-J., MANUSSET S., BIRET F., FRIEDBERG C. (dirs.), *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Rennes; Aix-en-Provence, Presses universitaires de Rennes; Société d'écologie humaine, p. 289-304.

- COHEN M., BAUDOIN R., PALIBRK M., PERSYN N., RHEIN C., 2012, « Urban biodiversity and social inequalities in built-up cities : new evidences, next questions. The Example of Paris, France », *Landscape and urban planning*, 106, 3, p. 277–287.
- COLLIER J., COLLIER M., 1986, *Visual anthropology: photography as a research method*, Rev. and expanded ed., Albuquerque, University of New Mexico Press, 248 p.
- CORMIER L., LAJARTRE A.B.D., CARCAUD N., 2010, « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeo*. [En Ligne], consulté le 18 octobre 2015, URL : <https://cybergeo.revues.org/23187>
- COSTE F., 2010, « Philippe Descola en Brocéliande », *L'Atelier du Centre de Recherches Historiques*, 6. [En Ligne], consulté le 18 octobre 2016, URL : <http://acrh.revues.org/1969>
- COUVET D., TEYSSÈDRE A., 2013, « Sciences participatives et biodiversité : de l'exploration à la transformation des socio-écosystèmes », *Cahiers des Amériques latines*, 72–73, p. 49–64.
- CRUTZEN P.J., 2002, « Geology of mankind », *Nature*, 415, 6867, p. 23–23.
- DA CUNHA A., 2009, « Introduction : urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artificiel et nature », *Urbia-Les Cahiers du développement urbain durable*, 8, p. 1–21.
- DAMANT D., PAQUET J., BÉLANGER J., 2001, « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », *Recherches féministes*, 14, 2, p. 133–154.
- DAVODEAU H., GEISLER É., MONTEBAULT D., LECONTE L., 2014, « La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? », dans DELBAERE D., EHRMANN S., ESTIENNE I. (dirs.), *Paysage vs architecture (in)distinction et (in)discipline.*, Paris, Éditions MSH (Cahiers thématiques), p. 171–184.
- DEPRAZ S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés: genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 320 p.
- DESCOLA P., 1986, *La nature domestique: symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 450 p.
- DESCOLA P., 2004, « Le sauvage et le domestique », *Communications*, 76, 1, p. 17–39.
- DESCOLA P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, NRF : Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), 623 p.
- DESCOLA P., 2006, « Soyez réalistes, demandez l'impossible. Réponse à Jean-Pierre Digard », *L'Homme*, 1, 177–178, p. 429–434.

- DESCOLA P., 2011, *L'écologie des autres: l'anthropologie et la question de la nature*, Versailles, Éd. Quæ (Sciences en questions), 110 p.
- DESCOLA P., INGOLD T., 2014, *Être au monde. Quelle expérience commune ?*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Grands débats : mode d'emploi), 75 p.
- DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 320 p.
- DI MÉO G., 2007, « Identités et territoires: des rapports accentués en milieu urbain? », *Métropoles*, 1. [En Ligne], consulté le 16 janvier 2016, URL : <https://metropoles.revues.org/80>
- DOBRÉ M., 2012, « Introduction générale », dans BARBIER R., BOUDES P., BOZONNET J.-P., CANDAU J., DOBRÉ M., LEWIS N., RUDOLF F. (dirs.), *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 1-12.
- DONADIEU P., 2013, « Faire place à la nature en ville : la nécessité de nouveaux métiers », *Métropolitiques*. [En Ligne], consulté le 13 juin 2015, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Faire-place-a-la-nature-en-ville.html>
- DONZEL A., 2013, « Compte-Rendu : Philippe Hamman, Sociologie urbaine et développement durable », *Métropoles*, 13. [En Ligne], consulté le 7 février 2014, URL : <https://metropoles.revues.org/4824>
- DOS SANTOS A., 2011, « L'aménagement urbain durable : producteur de natures urbanisées ? Étude de cas de la zone d'aménagement concerté de l'Union », Mémoire, Villeneuve d'Ascq, USTL, 174 p.
- DOS SANTOS A., 2013a, « Note de Lecture - ASPE C., JACQUE M., 2012, Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale, Versailles, Eds. MSH et Quæ, 279p. », *Développement durable et territoires*, 4, 3. [En Ligne], consulté le 14 février 2014, URL : <https://developpementdurable.revues.org/9999>
- DOS SANTOS A., 2013b, « Note de Lecture - DESCOLA P., 2011, L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature, Paris, Éd. Quæ, coll. Sciences en questions, 110 p », *Développement durable et territoires*, 4, 1. [En Ligne], consulté le 14 février 2014, URL : <https://developpementdurable.revues.org/9639>
- DOS SANTOS A., 2016a, « Éditorial », *Développement durable et territoires*, 7, 1. [En Ligne], consulté le 18 octobre 2016, URL : <https://developpementdurable.revues.org/11146>
- DOS SANTOS A., 2016b, « La biodiversité urbaine dans l'aménagement : paradoxes d'une gestion technique. Le cas d'une opération d'aménagement durable en métropole lilloise », dans LIARSOU A., BECK C., KOHLER F., KREUTZER M., LÉVÊQUE C., PECH P. (dirs.), *Sciences et biodiversité: acteurs, enjeux, temporalités*, Paris, L'Harmattan, p. 119-148.
- DROLET M., 1997, « L'empowerment et l'intervention familiale : concept paradoxal occultant parfois la pauvreté », *Reflets: Revue d'intervention sociale et communautaire*, 3, 1, p. 55 - 79.

- DUBOIS M., 1998, « L'« Affaire Sokal »: études culturelles et sociologie relativiste des sciences », *Revue française de sociologie*, p. 391–418.
- DUBOST F., LIZET B., 2003, « La nature dans la cité », *Communications*, 74, 1, p. 5-18.
- DUBOST F., 2010, « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, 40, 4, p. 629–638.
- DUCLOS D., 1987, « La construction sociale du risque: le cas des ouvriers de la chimie face aux dangers industriels », *Revue Française de Sociologie*, 28, 1, p. 17 - 42.
- DUNLAP, R.E., MICHELSON, W. (dirs.), 2002, *Handbook of environmental sociology*, Westport, CT, Greenwood Press, 602 p.
- DUPUY C., LEDOUX C., POLLARD J., 2007, « L'analyse cognitive et normative des politiques publiques », *Idées économiques et sociales*, 147. [En Ligne], consulté le 13 juin 2014, URL : <http://www.educ-revues.fr/ID/AffichageDocument.aspx?iddoc=35514>
- DUTEIL-OGATA F., 2007, « La photo-interview : dialogues avec des Japonais », *Ethnologie française*, 37, 1, p. 69 - 78.
- DUVOUX N., 2010, « Territoire », dans PAUGAM S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF (Que sais-je?), p. 116–118.
- ECK J.-F., [1996] 2004, *Histoire de l'économie française depuis 1945*, 5. éd. mise à jour, Paris, Colin (Collection Cursus Série Histoire), 191 p.
- EMELIANOFF C., 2004a, « L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? », *Ecologie & politique*, 29, 2, p. 21 - 36.
- EMELIANOFF C., 2004b, « Urbanisme durable? », *Ecologie & politique*, 29, 2, p. 13–19.
- EMELIANOFF C., 2004c, « Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique », *Cahiers du PROSES n°8*, Science Po. [En Ligne], consulté le 23 juin 2014, URL : <http://base.d-p-h.info/fr/dossiers/dossier-2097.html>
- EWALD F., 1992, « L'expertise, une illusion nécessaire », dans THEYS J., KALAORA B. (dirs.), *La Terre outragée: les experts sont formels!*, Paris, Éditions Autrement (Série Sciences en société), p. 204–209.
- FABIANI J.-L., 1995, « Les créateurs de la nature. Enjeux et justification d'une pratique paradoxale », *Natures Sciences Sociétés*, hors-série 3, p. 84–91.

- FABIANI, J.-L., THEYS, J. (dirs.), 1987, *La Société vulnérable: évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 674 p.
- FAUCONNET P., MAUSS M., 1901, « La sociologie : objet et méthode », *L'année sociologique*, 30. Classiques de l'UQAC. [En Ligne], consulté le 8 novembre 2014, URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/essais_de_socio/T1_la_sociologie/la_sociologie.html
- FELDMAN J., 2002, « Objectivité et subjectivité en science. Quelques aperçus », *Revue européenne des sciences sociales*, XL-124, p. 85-130.
- FESTINGER L., 2001, *A theory of cognitive dissonance*, Reissued by Stanford Univ. Press in 1962, renewed 1985 by author, [Nachdr.], Stanford, Stanford Univ. Press, 291 p.
- FLIGSTEIN N., 2001, « Social Skill and the Theory of Fields », *Sociological Theory*, 19, 2, p. 105-125.
- FOSSIER A., GARDELLA É., 2006, « Entretien avec Bruno Latour », *Tracés*, 10, p. 113-129.
- FOURNIAU J.-M., 2007, « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-136, p. 149-179.
- FRAZIER J., 2005, « Marine turtles : the role of flagship species in interactions between people and the sea », *Maritime Studies*, 3, 4, p. 241-271.
- GAUDEFROY G., ESTIENNE I., 2008, « Genèse d'un pôle d'excellence métropolitain : projet urbain de la Zone de l'Union à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos (Extrait du thème 2 : le renouvellement urbain des quartiers complexes) », POPSU, Tome 1, 205 p.
- GERSTLÉ J., 2003, « Introduction : démocratie représentative, réactivité politique et imputabilité », *Revue française de science politique*, 53, 6, p. 851-858.
- GHEMMAZ M., 2006, « Les logiques d'engagement politique des personnes d'origine maghrébine », dans DAVID M., DURIEZ B., LEFEBVRE R. (dirs.), *Roubaix: cinquante ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du septentrion (Collection « Histoire et civilisations »), p. 223-236.
- GIBLIN-DELVALLET B., 2004, « Lille métropole: Une eurométropole en devenir ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 81, 1, p. 69-80.
- GIDDENS A., 1994, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 192 p.
- GILBERT, C., HENRY, E., JOUZEL, J.-N., MARICHALAR, P. (dirs.), 2015, *Dictionnaire critique de l'expertise: santé, travail, environnement*, Paris, Presses de Sciences Po (Références), 375 p.

- GOURIR M., 1998, « L'observatrice, indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familial », *Genèses*, 32, 1, p. 110–126.
- GOURNAY B., 1960, « Technocratie et administration », *Revue française de science politique*, 10, 4, p. 881–890.
- GRAND, I., JUAN, S., VIGNET, J. (dirs.), 2015, *La technocratie en France: une nouvelle classe dirigeante?*, Lormont, Le bord de l'eau (Documents), 256 p.
- GRANJOU C., 2003, « L'expertise scientifique à destination politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 114, 1, p. 175–183.
- GRANJOU C., 2013, *Micropolitiques de la biodiversité: experts et professionnels de la nature*, Bruxelles, Peter Lang (Ecopolis), 202 p.
- GRANJOU C., MAUZ I., 2007, « Un "impératif scientifique" pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *Socio-logos*, 2. [En Ligne], consulté le 19 février 2012, URL : <https://socio-logos.revues.org/893>
- GRANJOU C., MAUZ I., COSSON A., 2010, « Le recours aux savoirs dans l'action publique environnementale: un foisonnement expérimental », *Sciences de la société*, 79, p. 115–129.
- GRANJOU C., MAUZ I., DACCACHE M., 2013, « Les conditions de l'articulation entre recherche et expertise: Le cas des recherches sur la biodiversité », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7, 1, 1, p. 67 - 86.
- GREVSMÜHL S.V., 2014, *La terre vue d'en haut: l'invention de l'environnement global*, Paris, Éd. du Seuil (Anthropocène Seuil), 372 p.
- GRIMALDI A., 2010, « Les différents habits de l'« expert profane » », *Les Tribunes de la santé*, 27, 2, p. 91 - 100.
- GROJEAN O., 2010, « Les aléas d'un terrain comme révélateurs de sa structuration: Gestion et objectivation d'une relation d'enquête sur une mouvance radicale et transnationale », *Revue internationale de politique comparée*, 17, 4, p. 63–76.
- GUÉZENNEC, L. (dir.), 1999, *Programme Seine-Aval*, Rouen, France : Nanterre, France : Plouzané, France : Brest, Région Haute-Normandie ; Agence de l'Eau Seine-Normandie ; Ifremer ; Diffusion, ALT Brest (Programme scientifique Seine-Aval), 29 p.
- HAJEK, I., HAMMAN, P., LÉVY, J.-P., UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (dirs.), 2015, *De la ville durable à la nature en ville: entre homogénéité urbaine et contrôle social: regards croisés Nord-Sud*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Environnement et société), 316 p.

- HAMMAN P., 2012, *Sociologie urbaine et développement durable*, Bruxelles, De Boeck (Ouvertures Sociologiques), 200 p.
- HAMMAN P., BLANC M., 2008, « La place du développement durable dans les projets et les stratégies urbaines françaises », Rapport du CRESS pour PUCA/POPSU, 899 p.
- HASSENTEUFEL P., 2011, *Sociologie politique: l'action publique*, Paris, Armand Colin (U-Sociologie), 320 p.
- HEALY A., 2006, « Durer pour agir ou agir pour durer ? Le rapport au temps de deux élus lyonnais investis dans la définition de l'action économique intercommunale », *Pôle Sud*, 2, 25, p. 55-70.
- HÉRITIER, S., LASLAZ, L. (dirs.), 2008, *Les parcs nationaux dans le monde: protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, 132 p.
- HERMET, G., KAZANCIGIL, A., PRUD'HOMME, J.F. (dirs.), 2005, *La gouvernance: un concept et ses applications*, Paris, Karthala (Recherches internationales), 225 p.
- HERMET G., [1993] 2000, *Culture et démocratie*, Paris, Albin Michel, 244 p.
- HERMET G., 2004, « Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, 54, 1, p. 159-178.
- HESS G., SALOMON-CAVIN J., 2015, « Le Parc naturel urbain en Suisse : une utopie ? Approche philosophique pour dépasser l'opposition ville/nature », *Vertigo*, 15, 1. [En Ligne], consulté le 3 avril 2015, URL : <https://vertigo.revues.org/15874>
- HEYWOOD, V.H., WATSON, R.T. (dirs.), 1995, *Global Biodiversity Assessment*, Cambridge, Cambridge University Press (UNEP), 1152 p.
- HOBBS T., [1651] 2002, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, traduit par FOLLIO P., Les classiques de l'UQAC, 780 p.
[EnLigne], URL: http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/leviathan/leviathan.html
- HOWARD E., 1898, *Les Cités-jardins de demain*, 1969^e édition, Paris, Dunod, 167 p.
- HUGOT D., 2011, « Entretien avec Philippe Descola », *Le Philosophoire*, 36, 2, p. 161 - 178.
- IDT J., 2012, « Le temps de la réalisation des projets urbains : une fabrique a posteriori des enjeux politiques de l'action collective », *Géocarrefour*, 2, p. 75-85.

- JENKINS-SMITH H.C., NOHRSTEDT D., WEIBLE C.M., SABATIER P.A., [1999] 2014, « The Advocacy Coalition Framework: Foundations, Evolution, and Ongoing Research », dans SABATIER P.A., WEIBLE C.M. (dirs.), *Theories of the policy process*, 3rd edition, Boulder, CO, Westview Press, p. 183–225.
- JOBERT B., MULLER P., 1987, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 242 p.
- JOLLIVET, M. (dir.), 1997, *Vers un rural postindustriel: rural et environnement dans huit pays européens*, Paris, Harmattan (Environnement), 371 p.
- JOLLIVET M., PAVÉ A., 1993, « L'environnement, un champ de recherche en formation », *Natures Sciences Sociétés*, 1, 1, p. 6–24.
- JONES K.E., IRWIN A., 2013, « Un espace d'engagement citoyen ? La participation profane et le changement institutionnel dans la gouvernance contemporaine des risques », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7, 1, 1, p. 145 - 171.
- JORLAND G., 2010, *Une société à soigner: hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 361 p.
- JULLIEN F., 2014, *Vivre de paysage, ou, L'impensé de la raison*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des idées), 258 p.
- KALAORA B., 1981, « Naissance et développement d'un loisir urbain : la forêt de Fontainebleau », *Études rurales*, 83, 1, p. 97–115.
- KALAORA B., VLASSOPOULOS C., 2013, *Pour une sociologie de l'environnement: environnement, société et politique*, Seyssel, Champ Vallon (L'environnement a une histoire), 301 p.
- KALESNIK S.V., 1958, « La géographie physique comme science et les lois géographiques générales de la Terre », *Annales de Géographie*, 67, 363, p. 385–403.
- KRAUZ A., 2014, « Les villes en transition, l'ambition d'une alternative urbaine », *Métropolitiques*. [En Ligne], consulté le 30 septembre 2016, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-villes-en-transition-1.html>
- LANDAU M., 2008, « Participation institutionnalisée et confiance : un lien conflictuel », *Raisons politiques*, 29, 1, p. 93–105.
- LAPP K., 2005, « La ville, un avenir pour la biodiversité ? », *Écologie & politique*, 30, 1, p. 41-54.

- LARRÈRE C., LARRÈRE R., 2009, *Du bon usage de la nature pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion, 355 p.
- LARRÈRE C., LARRÈRE R., 2015, *Penser et agir avec la nature: une enquête philosophique*, Paris, La Découverte (Problèmes Politiques et Sociaux), 333 p.
- LARRÈRE R., LIZET B., BERLAN-DARQUÉ M., 2009, *Histoire des parcs nationaux: comment prendre soin de la nature ?*, Versailles; Paris, Éd. Quæ ; Muséum national d'histoire naturelle, 240 p.
- LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir: environnements et politiques*, Paris, La Découverte (Textes à l'appui), 317 p.
- LASCOUMES P., 1995, « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement », *Revue française de science politique*, 45, 3, p. 396-419.
- LASCOUMES P., 1996, « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », dans CHAVALIER J. (dir.), *La Gouvernabilité*, Paris, PUF, p. 325-338.
- LASCOUMES P., 2002, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, 103, 3, p. 369.
- LASCOUMES P., LE GALÈS, P. (dirs.), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (Gouvernances), 370 p.
- LASCOUMES P., LE GALÈS P., 2007, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin (Collection 128), 126 p.
- LATOUR B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes: essai d'anthropologie symétrique*, Nachdr., Paris, Editions La Découverte, 206 p.
- LATOUR B., 1994, « Une sociologie sans objet? Note théorique sur l'interobjectivité », *Sociologie du Travail*, 36, 4, p. 587-607.
- LATOUR B., 1999, *Politiques de la nature: comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Découverte (L'Armillaire), 382 p.
- LATOUR B., 2007, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 406 p.
- LATOUR B., 2011, *Pasteur: guerre et paix des microbes*, Paris, La Découverte (Sciences humaines et sociales), 364 p.
- LATOUR B., 2012, *Enquête sur les modes d'existence: une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte, 498 p.
- LATOUR B., 2015, *Face à Gaïa: huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond : La Découverte, 400 p.

- LATOUR B., WOOLGAR S., [1979] 2005, *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte (Sciences et société), 300 p.
- LE CORBUSIER, [1943] 1971, *La Charte d'Athènes*, Paris, Éditions du Seuil, 185 p.
- LE GALÈS P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45, 1, p. 57-95.
- LEADER-WILLIAMS N., DUBLIN H.T., 2000, « Charismatic megafauna as “flagship species” », dans ENTWISTLE A., DUNSTONE N. (dirs.), *Priorities for the conservation of mammalian diversity: has the panda had its day ?*, Cambridge, U.K. ; New York, NY, USA, Cambridge University Press (Conservation biology), p. 53-82.
- LE BOT J.-M., 2013, « L'expérience subjective de la « nature » : réflexions méthodologiques », *Natures Sciences Sociétés*, 21, 1, p. 45-52.
- LECLERC G., 1972, *Anthropologie et colonialisme*, Paris, Fayard (Anthropologie critique), 256 p.
- LEFEBVRE B., RAUTENBERG M., 2010, *Utopies et mythologies urbaines à Villeneuve d'Ascq*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion (Le regard sociologique), 224 p.
- LEFEBVRE H., [1974] 2000, *La production de l'espace*, 4. éd, Paris, Éd. Anthropos (Ethnosociologie), 485 p.
- LEJEUNE C., VILLALBA B., 2012, « Test de charge de la durabilité urbaine : Le cas de « l'écoquartier exemplaire » de la zone de l'Union (Nord, France) », *VertigO*, 12, 12. [En Ligne], consulté le 8 janvier 2013, URL : <https://vertigo.revues.org/12227>
- LEJEUNE C., 2015, *En quête de justice écologique. Théorie politique environnementale et mobilisations sociales*, science politique, CERAPS - Lille II
- LENCLUD G., [1995] 2013, « Ethnologie et paysage », dans VOISENAT C. (dir.), *Paysage au pluriel: pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éd de la MSH (Collection Ethnologie de la France Cahier), p. 3-18.
- LEPART J., 1997, « De la diversité spécifique à la biodiversité. Les raisons d'un succès », *Forêt Méditerranéenne*, 18, 1, p. 4-10.
- LEROY D., 2007, « Institutionnalisation du mode projet en France : repérages et interprétations », *Document de travail du LEM*, 26 p.
- LÉTOURNEAU A., 2009, « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *VertigO*, Hors série 6. [En Ligne], consulté le 3 avril 2016, URL : <https://vertigo.revues.org/8891>

- LÉTOURNEAU A., 2014, « Figures et importance de l'« expertise environnementale » dans la presse écrite », *Vertigo*, 14, 1. [En Ligne], consulté le 20 novembre 2015, URL : <https://vertigo.revues.org/14702>
- LÉVÊQUE C., MOUNOLOU J.-C., [2001] 2008, *Biodiversité: dynamique biologique et conservation*, Paris, Dunod, 248 p.
- LÉVI-STRAUSS C., [1962] 2002, *Le totémisme aujourd'hui*, 9^e édition, Paris, PUF (Mythes et religions), 159 p.
- LÉVY B., 1999, « Nature et environnement. Considérations épistémologiques », *Les Actes du FIG. Géographie et nature*, p. 1-6.
- LÉVY J.-P., HAJEK I., 2015, « La “ville durable” : une injonction universelle et consensuelle ? : », dans HAJEK I., HAMMAN P., LÉVY J.-P. (dirs.), *De la ville durable à la nature en ville : entre homogénéité urbaine et contrôle social: regards croisés Nord-Sud*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Environnement et société), p. 9-15.
- LINHART D., RIST B., DURAND E., [2003] 2009, *Perte d'emploi, perte de soi*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, 214 p.
- LINOSSIER R., JATON V., 2004, « Les récitants du projet urbain : territoires et temporalités », dans ZEPF M. (dir.), *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 19-30.
- LI VIGNI F., 2013, « Les non-humains peuvent-ils être des porte-parole ? [sic.] », *Commposite*, 16, 1, p. 44-61.
- LOLIVE J., 2013, « Quand les artistes collaborent avec les mouvements de riverains. », *Le paysage, entre art et politique*, p. 207-243.
- LUGINBÜHL Y., 1991, « Le paysage rural : la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? », *Études rurales*, 121, 1, p. 27-44.
- MAGNAGHI A., 2003, *Le projet local*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 123 p.
- MAILLEFERT M., MERLIN-BROGNIART C., 2016, « Les modes de perception de la biodiversité par les acteurs et la régulation des usages de l'environnement. Une lecture par les représentations », *Développement durable et territoires*, Vol. 7, n°1. [En Ligne], consulté le 27 juin 2016, URL : <https://developpementdurable.revues.org/11228>
- MALATERRE-VAILLE L., 2010, « Les pôles d'excellence comme facteur de compétitivité et d'attractivité des territoires : l'exemple de la métropole lilloise », *EchoGéo*, [En Ligne], consulté le 25 mars 2012, URL : <https://echogeo.revues.org/11798>.

- MALLET S., ZANETTI T., 2015, « Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain? », *Vertigo*, 15, 2. [En Ligne], consulté le 18 février 2016, URL : <https://vertigo.revues.org/16495>
- MANCEBO F., 2009, « Des développement durables. Quel référentiel pour les politiques de développement durable en Europe ? », *Cybergeo*. [En Ligne], consulté le 6 septembre 2015, URL : <https://cybergeo.revues.org/21987>
- MANUSSET S., 2012, « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains », *Développement durable et territoires*, Vol. 3, n° 3. [En Ligne], consulté le 18 janvier 2014, URL : <https://developpementdurable.revues.org/9389>
- MARCHAND J.-P., 1984, « Géographie physique, science sociale? », *Espaces Temps*, 26, 1, p. 131-134.
- MARCIL I., 2012, « Démocratie liquide », *Multitudes*, 50, 3, p. 210-212.
- MARESCA B., DUJIN A., POQUET G., RANVIER M., UGHETTO A.-L., 2008, « Analyse institutionnelle et économique du programme Natura 2000 », 254, CREDOC - MEDD, 193 p.
- MARESCA B., MORDRET X., UGHETTO A.L., BLANCHER P., 2011, « Évaluation des services rendus par les écosystèmes en France: Les enseignements d'une application du Millennium Ecosystem Assessment au territoire français », *Développement durable et territoires*, 2, 3. [En Ligne], consulté le 2 octobre 2015, URL : <https://developpementdurable.revues.org/9053>
- MARIÉ M., 1996, « Aménager ou ménager le territoire ? », *Annales des Ponts et Chaussées*, 77, p. 67-76.
- MARIS V., 2014, *Nature à vendre: les limites des services écosystémiques*, Paris; Versailles, Éd. Quæ (Sciences en questions), 96 p.
- MARREL G., PAYRE R., 2006, « Temporalités électorales et temporalités décisionnelles. Du rapport au temps des élus à une sociologie des leadership spatio-temporels », *Pôle Sud*, 2, 25, p. 71-88.
- MARX K., [1867] 2009, *Le Capital : critique de l'économie politique - Tome 1*, 4ème éd., Paris, Quadrige/PUF, 318 p., Classiques de l'UQAC, consulté le 12 mars 2013, URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/capital/capital_livre_1/capital_livre_1_1/capital_livre_1_1.html
- MATHIEU D., 2012, « Opportunités et dynamique des programmes de science participative », *La Lettre de l'OCIM*, 144, p. 25-32.
- MATHIEU N., 1990, « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », *Économie rurale*, 197, 1, p. 35-41.

- MATHIEU, N., JOLLIVET, M. (dirs.), 1989, *Du rural à l'environnement: la question de la nature aujourd'hui*, Paris, A.R.F. Editions ; L'Harmattan, 352 p.
- MATTHEY L., 2011, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », *Métropolitiques*, consulté le 25 mars 2013, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>
- MAUREL C., 2013, « L'Unesco, un pionnier de l'écologie ? Une préoccupation globale pour l'environnement, 1945-1970 », *Monde(s)*, 3, 1, p. 171-192.
- MAUSS M., [1925] 2012, *Essai sur le don: forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France (Quadrige Grands Textes), 252 p.
- MAYNTZ R., 2010, « L'idéaltype wébérien de la bureaucratie et la sociologie des organisations », *Trivium*, 7. [En Ligne], consulté le 22 janvier 2012, URL : <https://trivium.revues.org/3781>
- MAZEAUD A., « Citoyen/Élu/Technicien », in CASILLO I., avec BARBIER R., Blondiaux L., CHATEAURAYNEAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), 2013 *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation. [En Ligne], consulté le 12 janvier 2016, URL : <http://www.dicopart.fr/it/dico/citoyenelutechnicien>
- MEHDI L., WEBER C., PIETRO F.D., SELMI W., 2012, « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte », *Vertigo*, 12, 2. [En Ligne], consulté le 16 mars 2016, URL : <https://vertigo.revues.org/12670>
- MELIN H., 2010, « Le dualisme nature/culture à l'épreuve du paysage: Regard sur l'industrie comme un élément du paysage naturel », *Sociétés*, 109, 3, p. 11-24.
- MELIN H., 2013, « Loos-en-Gohelle, du noir au vert », *Multitudes*, 52, 1, p. 59-67.
- MERAD M.M., 2010, *Aide à la décision et expertise en gestion des risques*, Paris, Tec & Doc Lavoisier (Sciences du risque et du danger), 268 p.
- MERLIN, P., CHOAY, F. (dirs.), [1988] 2015, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 4. éd. « Quadrige », Paris, PUF (Collection « Dictionnaire Quadrige »), 1008 p.
- MICOUD A., 2005, « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Écologie & Politique*, 30, p. 17-25.
- MICOUD A., 2007, « De l'expert-militant à l'être vivant sensible », *Cosmopolitiques*, 15, p. 121-133.
- MORAND-DEVILLER J., 2014, *Droit de l'urbanisme*, 9e éd., Paris, Dalloz, 220 p.
- MOREL C., 2002, *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), 320 p.

- MOSER G., 2009, *Psychologie environnementale : les relations homme-environnement*, Bruxelles, de Boeck, 298 p.
- MOUGENOT C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Éd. de la MSH / INRA, 230 p.
- MULLER P., 1984, *Le technocrate et le paysan: essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions Économie et humanisme : Éditions ouvrières (Collection « Développement et civilisations »), 173 p.
- MULLER P., 1989, *Airbus: l'ambition européenne: logique d'État, logique de marché*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales), 254 p.
- MULLER P., 1995a, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », dans FAURE A., POLLET G., WARIN P. (dirs.), *La construction du sens dans les politiques publiques: débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan (Collection Logiques politiques), p. 153-179.
- MULLER P., 1995b, « Pierre Lascoumes, L'éco-pouvoir [Compte-rendu] », *revue française de science politique*, 45, 3, p. 491-493.
- MULLER P., 2000a, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50, 2, p. 189-208.
- MULLER P., 2000b, « La politique agricole française: l'État et les organisations professionnelles », *Économie rurale*, 255, 1, p. 33-39.
- MULLER P., 2004, « L'État en action revisité », *Pôle Sud*, 21, 1, p. 31-42.
- MULLER P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique: Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 55, 1, p. 155-187.
- MULLER P., 2009, « Le basculement du regard. La question de "l'entrepreneur rural" », *Études rurales*, 1, 183, p. 101-112.
- MULLER P., RAVINET P., 2008, « Construire l'Europe en résistant à l'UE ? Le cas du processus de Bologne », *Revue internationale de politique comparée*, 15, 4, p. 653-665.
- NAHRATH S., 2009, « Les référentiels des politiques publiques », « *Comparative policy analysis : new trends in cognitive approaches* » du groupe "politiques publiques de l'ASSP", 26 p.
- NEUMAN M., 2005, « The Compact City Fallacy », *Journal of Planning Education and Research*, 25, 1, p. 11-26.

- NEYRAT F., 2016, *La part inconstructible de la Terre: critique du géo-constructivisme*, Paris, Éditions du Seuil (Anthropocène), 378 p.
- NEZ H., 2011, « Nature et légitimité des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie*, 2, 4. [En Ligne], consulté le 3 février 2013
URL : <https://sociologie.revues.org/1098>
- NONJON M., 2005, « Réhabiliter le politique dans l'Urbain, la raison sociale des experts en participation », dans DUMOULIN L. (dir.), *Le recours aux experts, raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Univ. de Grenoble (Symposium), p. 209–224.
- NONJON M., 2006, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, Thèse de Sociologie, Lille II, 462 p.
- NOURRY L.-M., 1997, *Les Jardins publics en province : Espaces et politique au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 265 p.
- OLLITRAULT S., 2008, *Militer pour la planète: sociologie des écologistes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 226 p.
- OLSZAK E., 2010, « Développement durable et attractivité des territoires dans l'Union Européenne, opposition ou convergence ? », *Géographie, économie, société*, 12, 3, p. 279–305.
- OULLION A., GUIMONT C., 2014, « Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, 2013, L'Évènement Anthropocène, la Terre, l'histoire et nous, Paris, Le Seuil, 304 pages. », *Développement durable et territoires*, 5, 3, p. [En Ligne], consulté le 15 décembre 2015, URL : <https://developpementdurable.revues.org/10484>
- PADIOLEAU J.-G., 1991, « L'action publique urbaine moderniste », *Politiques et management public*, 9, 3, p. 133–143.
- PARIS D., 2002, « Lille, de la métropole à la région urbaine », *Mappe Monde*, 66, 2, p. 1–8.
- PARIS D., 2006, « Roubaix face aux enjeux de la métropolisation », dans DAVID M., DURIEZ B., LEFEBVRE R. (dirs.), *Roubaix: cinquante ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du septentrion (Collection « Histoire et civilisations »), p. 149–164.
- PARIS, D., MONS, D. (dirs.), 2009, *Lille métropole: laboratoire du renouveau urbain*, Marseille, Parenthèses (La ville en train de se faire), 269 p.
- PHÉLIPPEAU É., 2009, « Sociologie de la décision », *Cahiers français*, 350, p. 42–47.

- POIROT-DELPECH, S.L., RAINEAU, L. (dirs.), 2012, *Pour une socio-anthropologie de l'environnement. Par-delà le local et le global*, Paris, L'Harmattan (Collection « Logiques sociales ». Série « SocioAnthropo-Logiques »), 240 p.
- PREMAT C., 2006, « L'engagement des intellectuels au sein des Universités Populaires », *Tracés*, 11, p. 67-84.
- PRÉVÔT H., 1996, « Le mythe moderne au risque de l'anthropologie : bref aperçu des théories de Bruno Latour », *Aspects sociologiques*, 4, 1-2, p. 26-35.
- PUJOL A., 1802, *Œuvres diverses de médecine pratique*, 412 p.
- QUEFFÉLEC C.-N., 2011, « La loi de 1930 à l'épreuve du temps : les sites, atouts pour les territoires. », *Pour Mémoire. Revue des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité*, p. 48-53.
- QUENET G., 2015, *Versailles, une histoire naturelle*, Paris, La Découverte, 224 p.
- QUET M., 2013, *Politiques du savoir: sciences, technologies et participation dans les années 1968*, Paris (France), Éditions des Archives contemporaines, 209 p.
- RAFFENNE C., 2012, *La souveraineté marchandisée: l'Empire des paradis fiscaux et le pillage environnemental*, Paris, Armand Colin (Émergences), 131 p.
- REDCLIFT, M.R., WOODGATE, G. (dirs.), 2010, *The international handbook of environmental sociology*, 2nd ed, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, Edward Elgar, 434 p.
- RESTIER-MELLERAY C., 1990, « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue française de science politique*, 40, 4, p. 546-585.
- RHEIN C., 2003, « L'écologie humaine, discipline-chimère », *Sociétés contemporaines*, 49-50, 1, p. 167-190.
- RICHARD-FERROUJDI A., 2012, « Limites du modèle délibératif: composer avec différents formats de participation », *Politix*, 4, p. 161-181.
- ROBIC M.-C., 1996, « Des vertus de la chair à la tentation de l'action », dans CLAVAL P., SANGUIN A.-L. (dirs.), *La géographie française à l'époque classique 1918-1968*, Paris, L'Harmattan, p. 27-58.

- ROCHE A., 1995, « Les candidats écologistes la chasse aux signatures », dans BIRENBAUM G. (dir.), *Le vote de crise : l'élection présidentielle de 1995*, Paris, Dép. d'études politiques du Figaro : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (Chroniques électorales), p. 81–93.
- ROQUEPLO P., 1988, *Pluies acides : menaces pour l'Europe*, Paris, Economica (Environnement), 357 p.
- ROQUEPLO P., 1997, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA, 111 p.
- ROSANVALLON P., 1990, *L'état en France de 1789 à nos jours*, 1993^e édition, Paris, Éd. du Seuil (Collection Points Série histoire), 369 p.
- ROUGE M.-F., 1947, *La géonomie ou l'organisation de l'espace*, Librairie générale de droit et de jurisprudence (Volume 30 de Collection d'études économiques), 194 p.
- ROUX J., 2007, « Paroles profanes exposées en public : une voie de politisation originale des affects en situation sensible », *Politique et Sociétés*, 26, 2–3, p. 105–124.
- RUDOLF F., 2003, « La participation au piège de l'enrôlement », *Espaces et sociétés*, 112, 1, p. 133–154.
- RUDOLF F., TAVERNE D., 2012, « De la ville nature à l'urbanité », dans POIROT-DELPECH S.L., RAINEAU L. (dirs.), *Pour une socio-anthropologie de l'environnement. Par-delà le local et le global*, Paris, L'Harmattan (Collection « Logiques sociales ». Série « SocioAnthropo-Logiques »), p. 189–205.
- RUI S., VILLECHAISE-DUPONT A., 2006, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distancée », *Espaces et sociétés*, 123, 1, p. 21–36.
- SALLES D., BOUET B., LARSEN M., SAUTOUR B., 2014, « À chacun ses sciences participatives. Les conditions d'un observatoire participatif de la biodiversité sur le Bassin d'Arcachon », *ESSACHESS-Journal for Communication Studies*, 7, 1 (13), p. 93–106.
- SCARWELL H.-J., ROUSSEL I., 2006, « Le développement durable, un référentiel pour l'action publique entre attractivité et tensions », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 1, p. 23–33.
- SCHAFF A., 1966, « De la vérité objective en sociologie », *L'Homme et la société*, 2, 1, p. 41–48.
- SCHNITZLER-LENOBLE A., 2002, *Écologie des forêts naturelles d'Europe : biodiversité, sylvigénèse, valeur patrimoniale des forêts primaires*, Londres ; New York, Tec & Doc, 271 p.
- SECA J.-M., 2001, *Les représentations sociales*, Paris, Armand Colin, 224 p.

- SEIGNAN G., 2010, « L'hygiène sociale au XIXe siècle : une physiologie morale », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 40, p. 113–130.
- SELMI W., WEBER C., MEHDI L., 2013, « Multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains », *Vertigo*, 13, 2. [En Ligne], consulté le 27 février 2016, URL : <http://vertigo.revues.org/14133>
- SEMAL L., SZUBA M., VILLALBA B., 2014, « « Sobriétés » (2010-2013) : une recherche interdisciplinaire sur l'institutionnalisation de politiques locales de sobriété énergétique », *Natures Sciences Sociétés*, 22, 4, p. 351–358.
- SIMON H.A., [1947] 1997, *Administrative behavior: a study of decision-making processes in administrative organizations*, 4th ed, New York, Free Press, 368 p.
- SIMON R., 2015, « Les espaces urbains : un système complexe de territoires d'expériences pour la conservation de la biodiversité », dans MATHEVET R., GODET L. (dirs.), *Pour une géographie de la conservation: biodiversités, natures et sociétés*, Paris, L'Harmattan (Colloques & Rencontres), p. 154–181.
- SIROST O., 2010, « Les variations paysagères de l'estuaire de la seine », *Sociétés*, 109, 3, p. 119–133.
- SOKAL A.D., BRICMONT J., 1997, *Impostures intellectuelles*, Paris, Odile Jacob, 276 p.
- SOROKIN P., [1959] 2008, *Tendances et déboires de la sociologie américaine*, traduit par ARNAVON-AUBIER C., Paris, Éditions Montaigne, 401 p.
- SOUAMI T., 2011, *Ecoquartiers et urbanisme durable*, Paris, La Documentation Française (Problèmes politiques et sociaux n°981), 111 p.
- SOULÉ B., 2007, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 27, 1, p. 127–140.
- SUBRA P., 2014, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, 352 p.
- TERRASSON D., FRIEDBERG C., 2002, « « Recréer la nature » Compte rendu de colloque », *Nature Sciences Sociétés*, 10, 1, p. 81–83.
- TERRASSON F., 1994 [2008], *La civilisation anti-nature: on ne peut vivre en parenté avec la nature sans comprendre ce que nous sommes*, Paris, Sang de la terre (Pensée écologique), 293 p.
- THEYS J., 2002, « L'approche territoriale du “ développement durable ”, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, Dossier 1. [En Ligne], consulté le 13 juin 2013, URL : <https://developpementdurable.revues.org/1475>

- THEYS, J., KALAORA, B. (dirs.), 1992, *La Terre outragée: les experts sont formels!*, Paris, Éditions Autrement (Série Sciences en société), 270 p.
- THEYS J., VIDALENC É., 2011, « Le territoire, un levier complémentaire pour atteindre le facteur 4 », *Développement durable et territoires*, 2, 1, [En Ligne], consulté le 3 avril 2015, URL : <https://developpementdurable.revues.org/8748>
- TISSOT S., POUPEAU F., 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, 159, p. 4–9.
- TOZZI P., 2013, « Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », *Noroi*, 227, p. 97–113.
- TRÉPOS J.-Y., 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je?), 128 p.
- UHL M., 2005, *Subjectivité et sciences humaines : essai de métasociologie*, Paris, Beauchesne (Présentaine), 207 p.
- URFALINO P., 2005, « La décision fut-elle jamais un objet sociologique ? », Document de travail, CESTA-EHESS, 15 p.
- VAILLANCOURT J.-G., 2002, « Action 21 et le développement durable », *Vertigo*, 3, 3. [En Ligne], consulté le 2 mars 2011, URL : <https://vertigo.revues.org/4172>
- VAN DEN HOVE S., 2000, *Approches participatives pour les problèmes d'environnement : caractérisation, justification, et illustrations par le cas du changement climatique*, Thèse de Sciences économiques, Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, 506 p.
- VANPEENE-BRUHIER S., PISSARD P.-A., KOPF M., 2013, « Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement : comment améliorer la commande des études environnementales ? », *Développement durable et territoires*, Vol. 4, n° 1. [En Ligne], consulté le 25 novembre 2014, URL : <https://developpementdurable.revues.org/9701?lang=fr>
- VIARD J., [1985] 2000, « Protestante la nature ? », dans CADORET A. (dir.), *Protection de la nature: histoire et idéologie, de la nature à l'environnement*, Paris, Ed. L'Harmattan, p. 161–174.
- VIGARELLO G., 1993, *Le sain et le malsain: santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Editions du Seuil (L'Univers historique), 399 p.
- VIVEIROS DE CASTRO E., 2009, *Métaphysiques cannibales: lignes d'anthropologie post-structurale*, Paris, Presses univ. de France (MétaphysiqueS), 206 p.

- VIVEIROS DE CASTRO E., 2011, « Dans un certain sens », *Cahiers philosophiques*, 127, 4, p. 105–123.
- VIVEIROS DE CASTRO E., 2014, « Perspectivisme et multinaturalisme en Amérique indigène », *Journal des anthropologues*, 138–139, traduit par SCHLESINGER E., p. 161–181.
- VOIRON-CANICIO C., 2005, « Pour une approche systémique du développement durable », *Développement durable et territoires*, Dossier 4. [En Ligne], consulté le 16 octobre 2016, URL : <https://developpementdurable.revues.org/261>
- WACQUANT L., 2002, *Corps & âme: carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 268 p.
- WEBER F., 2009, *Le travail à-côté: une ethnographie des perceptions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (Collection En temps & lieux), 238 p.
- WEISS, K., GIRANDOLA, F. (dirs.), 2010, *Psychologie et développement durable*, Paris, In press (Psycho), 284 p.
- WILSON, E.O., PETER, F.M., NATIONAL ACADEMY OF SCIENCES (U.S.), SMITHSONIAN INSTITUTION (dirs.), 1988, *Biodiversity*, Washington, D.C, National Academy Press, 521 p.
- YOUNÈS, C. (dir.), 1999, *Ville contre-nature: philosophie et architecture*, Paris, La Découverte (Armillaire), 281 p.
- YOUNG I.M., 1996, « Communication and the other : Beyond Deliberative Democracy », dans BENHABIB S. (dir.), *Democracy and difference: contesting the boundaries of the political*, Princeton, N.J, Princeton University Press (Princeton paperbacks), p. 120–135.

LITTÉRATURE GRISE ET AUTRES

- AGENCE D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE LILLOISE, 1969, *Construire une métropole. Le livre blanc de l'agglomération lilloise*, Lille.
- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE, 2008, *Actualisation de l'inventaire des sites d'intérêt écologique de l'arrondissement de Lille*, Rapport de synthèse, 32p.
- APUR, 2005, *Réaliser de nouveaux jardins, comment végétaliser Paris ?*, 71p.
- APUR, 2014, *Analyse des politiques urbaines de grandes métropoles et de leur transcription réglementaire*, Synthèse, 16p.
- BOUCHARDEAU H., 1993, *(L') Enquête public*, Rapport de madame Huguette Bouchardeau à Monsieur Michel Barnier, Ministre de l'environnement, le 1^{er} décembre 1993, 29 p.
- CÉDIS, 2010, *Ville durable et écoquartiers*, Le Pré St-Gervais, Éd. Le passager clandestin, Les pratiques #9, 125 p.
- CLUB ÉCOQUARTIER, 2013, *concevoir l'écoquartier dans sa relation à la nature : quand biodiversité rime avec urbanité*, 20 p.
- CMED, 1987, *Notre avenir à tous*, trad. fse, Québec, Ed. du fleuve, Montréal.
- COLLECTIF, 2014, « Habiter l'Anthropocène », *Stream 03*, Paris, Les presses du réel, 448 p.
- COMITÉ 21, 2012, *La ville, nouvel écosystème du XXI^e siècle : Ville, réseaux, développement durable*, 108 p.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1990, *Livre vert sur l'environnement urbain*, 87 p.
- COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, 1998, Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, Aarhus, le 25 juin 1998.
- CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LES VILLES DURABLES, 1994, *Charte des villes européennes pour la durabilité (dite Charte d'Aalborg)*, Aalborg, le 27 mai 1994
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 2007, *La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme*, n°24, Les éditions des Journaux Officiels, 182 p.
- CORMIER L., KENDERESY M., 2013, *Gouvernance des trames vertes et bleues urbaines : analyse des modalités initiées lors de la mise en place d'une politique par les collectivités*, fiche-ville de Lille, 7 p.
- EPF NORD-PAS DE CALAIS, 2004, *14 ans de requalification de friches industrielles dans la région Nord-Pas de Calais*, Le Bilan de l'EPF 1991-2004, 42 p.

- GRENELLE ENVIRONNEMENT, 2007, *Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie*, Rapport de synthèse du Groupe 1, 108 p.
- GRENELLE ENVIRONNEMENT, 2007, *Préserver la biodiversité et les ressources naturelles*, Rapport de synthèse du Groupe 2, 124 p.
- IAU (INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME), 2014, *La nature en ville : base pour un carnet pratique*, 45 p.
- INSEE, 2013, *Nord-Pas de Calais - Le développement durable*, 180 p.
- IPAPIC, « Quartiers ouvriers en mutation : patrimoines et interculturalité en devenir », *rencontre annuelle du GIS Institutions Patrimoniales et Pratiques Interculturelles (IPAPIC)*, compte-rendu, 4 et 5 septembre 2014, Roubaix et Tourcoing, 43 p.
- LORBER D., VALLAURI, D., 2007, *Contribution à l'analyse des forêts anciennes de Méditerranée. 1. Critères et indicateurs du gradient de naturalité*. Rapport WWF, Marseille, 95 pages.
- MEDDE, MLETR, 2015, « La résorption de l'habitat insalubre : retour sur une politique publique 1970-1984 », *Pour mémoire : revue des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité*, n° hors-série été 2015, 192 p.
- MEDDE, 2015, *Loi biodiversité : une nouvelle harmonie entre la nature et les humains*, 4 p.
- MEEDDAT, SESP, 2008, *Les comptes des transports en 2007*, n°45, Tome 2, 222 p.
- MEEDDM, 2009, *Stratégie nationale pour la biodiversité : présentation des indicateurs de suivi de la biodiversité proposés pour la métropole*, 65 p.
- MEEDTL, 2010, « Plan Restaurer et valoriser la Nature en Ville », *Plan Ville durable – Grenelle Environnement*, 38 p.
- MEDDTL, 2011, « La loi 1930 à l'épreuve du temps : les sites, atouts pour les territoires. Actes de la journée d'études du 29 novembre 2010 », *Pour mémoire : revue du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*, n° hors-série octobre 2011, 134 p.
- MEDDTL, 2011, *Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020*, 60 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT, 2012, *Discours de Cécile Duflot : lancement du label national ÉcoQuartier*, Bretugny-Sur-Orge (Essone), le 14 décembre 2012.
- MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER, PUCA, 2006, *Les significations temporelles du projet urbain*, Rapport final, 179 p.

- ORB NORD-PAS DE CALAIS, 2011, *L'observatoire de la biodiversité du Nord-Pas de Calais : Analyse des indicateurs 2011*, 152 p.
- ORB NORD-PAS DE CALAIS, 2014, *L'observatoire de la biodiversité du Nord-Pas de Calais : État des lieux de la biodiversité dans les territoires des Schémas de cohérence territoriale (SCoT)*, 300 p.
- PARCS NATIONAUX DE FRANCE, 2010, *La biodiversité des parcs nationaux français : premiers résultats de l'observatoire du patrimoine et des usages*, 8 p.
- PNUE, 2003, *Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable*, Table ronde du 3 septembre 2002, Johannesburg, Sommet mondial pour le développement durable, 59 p.
- RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, 2003, *Mise en pratique du développement durable en Nord-pas de Calais : L'Agenda 21 régional*, 129 p.
- RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, 2006, *Mise en pratique du développement durable en Nord-pas de Calais : L'Agenda 21 régional, Bilan et perspectives*, 100 p.
- RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, 2014, *Schéma régional de cohérence écologique : Trame verte et bleue du Nord-Pas de Calais*, Rapport, 396 p.
- RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, 2014, *Schéma régional de cohérence écologique : Trame verte et bleue du Nord-Pas de Calais*, Atlas cartographique, 236 p.
- UEBT (UNION FOR ETHICAL BIOTRADE), 2013, *Biodiversity Barometer 2013*, 6 p.
- UNCED, 1992a, *Agenda 21, The United Nations Program of Action from Rio*, New York, United Nations Development Program, 461 p.
- UNCED, 1992b, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, New York, United Nations Development Program.
- UNCED, 1992c, *Convention sur la diversité biologique*, New York, United Nations Development Program, 32 p.

LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

CODE DES MARCHÉS PUBLICS, article 14.

CODE DE L'URBANISME, article R. 123-10 et L 103-2.

CODE DE L'ENVIRONNEMENT, article L110-1 et L333-1.

DÉCRET impérial du 13 août 1861.

DÉCRET n°206 du 21 juillet 1861. Canal de Roubaix. Achèvement. Déclaration d'utilité publique

DÉCRET n° 61-1298 du 30 novembre 1961

DÉCRET n°67-158 du 1^{er} mars 1967 instituant des parcs naturels régionaux.

DÉCRET n° 95-140 du 6 février 1995 portant publication de la Convention sur la diversité biologique (ensemble deux annexes), adoptée à Rio de Janeiro le 22 mai 1992 et signée par la France le 13 juin 1992

DÉCRET n° 2002-1187 du 12 septembre 2002 portant publication de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, faite à Aarhus le 25 juin 1998

LOI du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne.

LOI du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

LOI du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

LOI du 14 mars 1919 relative aux plans d'extension et d'aménagement des villes.

LOI du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

LOI n°57-740 du 1^{er} juillet 1957 réorganisant la protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

LOI n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux.

LOI n°67-1253 du 30 décembre 1967 d'orientation foncière.

LOI n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

LOI n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

LOI n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

LOI n° 83-8 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

LOI n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

LOI n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

LOI n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

LOI n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

LOI n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

LOI n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

LOI n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

LOI n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

DIRECTIVE Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979.

DIRECTIVE de l'Union européenne 92/43/CEE.

DIRECTIVE 2009/147/CE du 30 novembre 2009.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1: Sites Natura 2000 en France, 2014 (Source : MEDDE, modifiée par l'auteur)	197
Carte 2: Schéma régional de cohérence écologique de la région Nord-Pas de Calais (Source : DREAL Nord-Pas de Calais, 2014, modifié par l'auteur)	204
Carte 3 : Trame verte et bleue de la ville de Roubaix, 2012 (Source : Ville de Roubaix)	205
Carte 4 : Localisation de la zone d'étude (Source : Programme UNION-Biodiv, Photographie aérienne 2006, IGN)	215
Carte 5:	220
Carte 6 :	220
Carte 7:	221
Carte 8 : Schéma directeur d'aménagement (Source : Reichen&Roberts&Associés, 2004)	228
Carte 9 : Les 7 secteurs de la ZAC de l'Union. Réalisé par l'auteur à partir des documents de la SEM Ville renouvelée (Source : photographie aérienne IGN)	230
Carte 10: Le développement durable, synthèse. (Source : Insee Nord - Pas de calais, juin 2013).....	241
Carte 11 : Carte d'intervisibilité des photographies de paysages de l'Union (Réalisation A. Dos Santos – T. Bur, Avril 2015, Fond : Orthophotographie vraies couleurs PPIGE 2013).	386
Carte 12 : Emplacements des éléments de nature principalement cités par les interviewés (Dos Santos, 2016).....	409
Carte 13 : Types d'habitats existants sur le quartier de l'union (SETEC environnement, 2013).....	413

FIGURES

Figure 1 : Les deux Grands Partages (source : Latour, 1991, p.135, reproduit par l'auteur)	91
Figure 2 : Espèces menacées en fonction des parcs nationaux (source : PNF, La biodiversité des parcs nationaux français, 2010)	180
Figure 3 : Le diagramme de la Cité Jardin selon Howard (1898)	186
Figure 4 : Perspective conceptuelle du Plan Voisin (Le Corbusier, 1922-25)	187
Figure 5 : Les différentes zones du parc national (Source : GIP du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne)	199
Figure 6 : Les unités écologiques de l'écologie du paysage (source : Clergeau et Désiré, 1999, p. 22 dessin de R.Balej).....	202
Figure 7 : Évolutions des modalités d'intégration de la nature dans l'urbanisme (source : Mehdi <i>et al.</i> , 2012).....	210
Figure 8 : Zone de l'Union - Photographie aérienne, 1957 (Source : IGN - Géoportail)	216
Figure 9 : Zone de l'Union – Photographie aérienne, 1970 (Source : IGN - Géoportail).....	217
Figure 10 : Photographie aérienne - 2009	220
Figure 11 : Photographie aérienne -1997	220

Figure 12 : État du bâti sur la ZAC de l'Union élargie à une zone tampon de 350 m. (Source : Orthophotographie aérienne PPIGE 2009, Données LMCU 1997, 1983, 1950, Programme UNION-Biodiv).....	221
Figure 13 : Le développement durable, synthèse. (Source : Insee Nord - Pas de calais, juillet 2009.	232
Figure 14 : Typologie des enquêtés par entretien en fonction de leur statut et de leur structure d'appartenance (réalisé par l'auteur, 2015).....	270
Figure 15 : Les trois types d'acteurs du projet de l'Union (Source : SETEC-ENVIRONNEMENT et SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015, Référentiel dynamique développement durable, version n°2, mars 2015)	294
Figure 16 : Schéma de gouvernance (Réalisé par l'auteur, 2013)	340
Figure 17 : Organigramme des structures du projet de l'Union (réalisé par l'auteur, 2016)	362
Figure 18 : Schéma conceptuel des médiations à l'Union (Réalisé par l'auteur, 2016)	368
Figure 19 : Le mécanisme de médiation dans l'analyse cognitive des politiques publiques (source : (Nahrath, 2009, p. 17))	372

TABLEAUX

Tableau 1 : Les quatre ontologies (source : Descola, 2005, p.176, reproduit par l'auteur).....	99
Tableau 2: Les présidents de la collectivité territoriale de Lille (réalisé par l'auteur, 2016)	252
Tableau 3 : Observations en fonction du rôle de la structure à son initiative dans le projet	277
Tableau 4 : Les gradients d'engagements de l'expert.....	320
Tableau 5 : Typologie des services écosystémiques (Maresca et al., 2011).....	440

ENCADRÉS

Encadré 1 : La Constitution non moderne (source : Latour, 1991, p. 184, reproduit par l'auteur).....	87
Encadré 2 : Chronologie simplifiée du projet (Source : Programme UNION-Biodiv)	239
Encadré 3 : SETEC-ENVIRONNEMENT ET SEM VILLE RENOUVELÉE, 2015, « Référentiel Dynamique Développement Durable », version n°2, cahier n°3, secteur 6.2	437

INDEX DES AUTEURS

A

ASPE CHANTAL · 25, 37, 41, 54, 69, 120, 424, 432, 488

B

BERQUE AUGUSTIN · 36, 82, 498
BLANC MAURICE · 31, 291
BLANC NATHALIE · 74, 183, 201, 411, 426, 460, 485, 487
BLONDIAUX LOÏC · 31, 132, 137, 140-142, 145, 329, 358
BOLTANSKI LUC · 50, 83, 140
BOUDES PHILIPPE · 37, 60, 62, 64, 66, 67, 69-71
BOURDIEU PIERRE · 83, 96, 112
BOY DANIEL · 64

C

CADIOU STÉPHANE · 146, 149
CALLON MICHEL · 67, 71, 86, 91, 93, 148, 164, 357, 364, 374, 491
CATTON WILLIAM R. · 62, 63, 67
CHARLES LIONEL · 53, 64-67, 123, 133, 174, 177, 181, 182, 193, 200, 438, 466, 486, 487
CHOAY FRANÇOISE · 183, 185, 190
CLERGEAU PHILIPPE · 74, 201, 210

D

DESCOLA PHILIPPE · 12, 37-50, 53, 54, 60-62, 75, 76, 82, 93-96, 98, 99, 100-119, 122, 123, 128, 130, 168, 412, 445, 448, 460, 461, 463, 468-471, 474, 476, 477, 480, 481, 489, 492, 494, 496
DI MÉO GUY · 384, 394
DOBRÉ MICHELLE · 68, 69
DUNLAP RILEY E. · 59, 62, 63

E

EMELIANOFF CYRIA · 26, 29, 41, 74, 208
ESTIENNE ISABELLE · 42, 218, 222, 228

F

FABIANI JEAN-LOUIS · 65, 462

G

GAUDEFROY GILLES · 42, 218, 222, 228
GRANJOU CÉLINE · 54, 147, 149, 153, 329, 358, 359, 417, 432, 488

H

HAJEK ISABELLE · 408, 453
HAMMAN PHILIPPE · 31
HERMET GUY · 137, 166

J

JOLLIVET MARCEL · 62, 66, 119

K

KALAORA BERNARD · 53, 60, 64, 65, 67, 70, 123, 133, 174, 177, 181, 182, 193, 200, 465, 466, 486, 487

L

LARRÈRE CATHERINE · 29, 54, 207, 443, 492, 496
LARRÈRE RAPHAËL · 29, 40, 54, 180, 207, 443, 496
LASCOUMES PIERRE · 51, 53, 65, 128, 129, 138, 146, 148, 152, 153, 157, 163-167, 357, 361, 374
LATOUR BRUNO · 37, 45, 48, 53, 60, 62, 65, 68, 71, 76-93, 95, 98, 103-107, 109-117, 122, 148, 160, 463, 477, 481, 490, 491, 492
LE GALÈS PATRICK · 53, 138, 145, 157
LÉTOURNEAU ALAIN · 135
LÉVI-STRAUSS CLAUDE · 96, 100, 107, 116
LOLIVE JACQUES · 74, 426, 429

M

MANUSSET SANDRINE · 33, 37, 72
MATHIEU NICOLE · 66, 183, 418
MATHEY LAURENT · 298, 396
MAUSS MARCEL · 49, 98, 469
MAUZ ISABELLE · 54, 329, 358, 359, 417, 488
MEHDI LOFTI · 173, 182, 183, 191, 200, 210, 487
MELIN HÉLÈNE · 47, 395
MICOUD ANDRÉ · 37, 321, 426
MULLER PIERRE · 41, 53, 128, 129, 155, 160-168, 360,
371-376, 482, 493, 495

N

NONJON MAGALI · 31, 151, 322, 329

P

PHÉLIPPEAU ÉRIC · 157

R

ROCHE AGNÈS · 64
ROQUEPLO PHILIPPE · 65, 146, 147, 148, 264
RUDOLF FLORENCE · 36, 59, 347, 444, 496

S

SELMI WISSAL · 173, 182, 183, 191, 200, 207, 210, 487,
SIMON HERBERT A. · 156, 452

T

THEYS JACQUES · 34, 65, 70

V

VILLALBA BRUNO · 48, 428
VIVEIROS DE CASTRO EDUARDO · 60, 75

ANNEXES

Annexe n°01 : Grille d'entretien.....	p. 539
Annexe n°02 : Principaux documents relatifs au projet de l'Union consultés dans le cadre de l'enquête.....	p. 542
Annexe n°03 : Compte-rendu PNQ Union.....	p. 546
Annexe n°04 : Exemple de fiche-milieu du livret Portrait-Nature.....	p. 549
Annexe n°05 : Fiche projet du groupe de travail biodiversité	p. 550
Annexe n°06 : Fête des Jardins rêvés – Appel à projet et exemple fiche de site.....	p. 551
Annexe n°07 : Lettre ouverte du collectif de l'Union.....	p. 553
Annexe n°08 : Charte de la participation de l'Union.....	p. 555
Annexe n°09 : Exemples de plaquettes de présentation du patrimoine textile.....	p. 567
Annexe n°10 : Visuels du parc de l'Union projeté.....	p. 569
Annexe n°11 : Maires successifs et étiquettes politiques.....	p. 571
Annexe n°12 : Les maires des communes de Roubaix Tourcoing et Wattlelos : continuités et changements.....	p. 572
Annexe n°13 : Indicateurs utilisés pour l'enquête INSEE 2013 sur le développement durable en Nord-Pas de Calais.....	p. 573
Annexe n°14 : Clichés – Méthodologie de photographie participative.....	p. 574
Annexe n°15 : Photographies du café <i>Chez Salah</i>	p. 588
Annexe n°16 : Regard sur l'anthropocène.....	p. 589

ANNEXE N°01 – GRILLE D'ENTRETIEN

Présentation :

« Je suis étudiant en sociologie à l'université Lille 1, et je réalise une enquête sur l'Union dans le cadre de ma thèse, principalement sur la thématique de l'environnement en ville. Je souhaiterais donc vous poser plusieurs questions à propos, tant de cet espace, que du projet qui y prend place. »

I- Représentations de l'espace de l'Union et de son passé1 - Aspects larges : usages, habitudes, cadre de vie, sociabilités :

« Pourriez-vous me parler de la vie de quartier : là où vous vivez ; à l'Union ? Y-a-t-il des endroits à l'Union où vous vous rendez fréquemment ?

- Si oui, quelles y sont vos habitudes ?
- Si non, traversez-vous régulièrement l'Union ?
- Que pensez-vous de l'Union d'une façon générale ? C'est aussi une friche, un espace relativement peu habité et occupé, qu'en pensez-vous ? Qu'est-ce que vivre / travailler dans / aux abords d'une friche vous fait ? Y voyez-vous de bons côtés, de mauvais côtés ?

2 – Aspects historiques et patrimoniaux

« Connaissez-vous l'histoire du secteur de l'Union ? Des éléments environnants ? (contexte urbain, histoire du territoire,...), vous pourriez m'en parler ? Y-a-t-il des éléments symboliques ? »

« Le site de l'Union a longtemps été occupé par l'industrie, notamment textile. De votre point de vue, quels éléments symbolisent ces industries ? Qu'est-ce que cela vous évoque ? En avez-vous des souvenirs, anecdotes ? »

« Que pensez-vous de la possible installation d'un musée du textile ? Estimez-vous que le projet d'aménagement tienne compte du passé industriel ? Selon vous, quels éléments faudrait-il, ou auraient du être sauvegardés ? »

II- Perception du Projet d'aménagement, implication dans le projet1 – Représentations du projet, attentes

« Est-ce que vous pourriez me décrire le projet ? De votre point de vue, certains éléments symbolisent-ils le projet d'aménagement actuel ? Lesquels ? Qu'en pensez-vous ? Pouvez-vous me décrire le projet ? Où se situe le projet, ses limites ? » Voir avec une carte

« Le projet d'aménagement implique de transformer certains espaces, quartiers, etc. Qu'en pensez-vous ? Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis du projet et de ces transformations ? Sur quels plans ? »

« Que pensez-vous du fait de vouloir réaliser un écoquartier dans le contexte de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos ? Je pense par exemple à la précarité présente dans certains quartiers très proches. »

« Le site de l'Union est relativement pollué, notamment du point de vue des sols. En avez-vous

connaissance ? Dans quelle mesure ? Que pensez-vous de la présence de cette pollution ? Pensez-vous que l'on doit la prendre en charge ? Pour quelles raisons ? Pensez-vous qu'elle soit dangereuse ? Dans quelle mesure ? Pour vous, quels sont les endroits pollués ? »

Voir avec une carte.

2 – Implication

« Êtes-vous impliqué dans le projet d'aménagement de l'Union ?

- Si oui dans quelle mesure ?*
- Si non, pour quelles raisons? (un choix, de l'indifférence, le sentiment d'une impossibilité de participer,...) »*

3- Relations entre acteurs, perception de la gouvernance

« Qui est impliqué dans ce projet ? Ça regarde qui, quels acteurs, institutions, associations ? »

« Si participation active : de quelle façon est-il-elle arrivé-e sur le projet ? Depuis combien de temps ? »

« Comment qualifieriez-vous les relations entre les différentes parties impliquées dans le projet ? De bonnes relations de travail, des relations conflictuelles, un fonctionnement relativement segmenté et indépendant ? »

« De quelle façon voyez-vous le rôle de ces différentes parties :

- Les élus : de la communauté urbaine, des communes directement impliquées.*
- La maîtrise d'ouvrage : SEM Ville renouvelée, cabinets d'études dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, techniciens, experts*
- Associations*
- Habitants*
- Usagers, travailleurs »*

« Estimez-vous que quiconque souhaite s'impliquer dans le projet est en mesure de le faire ? Y-a-t-il des prérequis à cette participation ? »

III – Aspects écologiques du projet, question de l'environnement et de la nature en ville

1 - Nature et projet

« Selon vous, la nature est-elle présente à l'Union ? Dans ses espaces limitrophes ? Si c'est le cas, quels éléments pourraient la représenter ? Vous en fréquentez souvent ? »

« Toujours du point de vue de la nature, comment voyez-vous le futur éco-quartier de l'Union ? Estimez-vous que la réalisation d'un écoquartier peut conforter / réintroduire la nature en ville? »

« Si on en revient à la pollution, pensez-vous qu'elle ait un impact sur la nature, si celle-ci est présente ? »

2 – Nature et gestion technique

« D'après vous, qui s'occupe de la question de la nature dans le projet de l'Union ? Dans quelle mesure ? Vous estimez-vous impliqué dans cette thématique ? »

« Avez-vous déjà entendu parler du terme de biodiversité ? En quelle occasion ? Comment définiriez-vous la biodiversité ? Pourriez-vous me donner des exemples de ce qu'est la biodiversité ? Jugez-vous quelle est importante en général ?

Plus spécifiquement, sur la biodiversité des sols ? (réitérer les questions précédentes) Et à propos de la notion d'environnement ?

Pour vous, y-a-t-il une différence entre environnement, nature et biodiversité ? »

3 – Nature en général

« D'une façon plus générale que le cadre de l'Union, qu'est-ce que vous évoque le mot nature ? Parlez-moi des premières images qui vous viennent en tête. »

« Pour vous, peut-on parler d'espaces naturels en ville ? Par exemple pour les parcs urbains. Les qualifieriez-vous d'espaces naturels ? Seulement certains ? Auriez-vous des exemples ? »

ANNEXE N°02 – PRINCIPAUX DOCUMENTS RELATIFS AU PROJET DE L'UNION CONSULTÉS DANS
LE CADRE DE L'ENQUÊTE

➤ *Annexe n°02a - Documents généraux*

AGENCE D'URBANISME DE LA MÉTROPOLÉ DU NORD, 1971, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille : Rapport justificatif*. Lille. 182 p.

ATELIER QUARTIER(S) NATURE, 2012, *Synthèse du Portrait Nature de l'Union*, 70 p.

BURGEAP, 2014, *ZAC de l'Union, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos (59), Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) générique. Outil d'aide à la décision*, 450 p.

2014, *Fiche de lot « Volet Pollution », La Tossée – Ancienne conciergerie*, septembre 2014, 5 p.

COLLECTIF DE L'UNION, 2012, *Changeons d'ère à l'Union*, Actes du 1^{er} forum ouvert des 15 et 16 septembre 2012, 36 p.

2012, *Changeons d'ère à l'Union, lettre ouverte aux élus municipaux et métropolitains*, 3 p.

DREAL NORD-PAS DE CALAIS ET PICARDIE, 2012, « Habiter mieux l'éco-quartier et l'éco-cité », *Les rencontres de l'aménagement durable de l'interrégion*, 23 février 2012, 33 p.

ENTRELIANES, s. d., *Guide Portrait Nature de Quartier*, 15 p.

FIBRECANOPEE, 2014, *Synthèse de l'enquête menée dans le cadre de la mise en place d'une plateforme collaborative autour du projet de l'Union*, 7 p.

LMCU, 2006, *Agenda 21*, adopté le 10 février 2006, 44 p.

2010 Direction Aménagement et renouvellement urbain, 2010, *Charte des éco-quartiers de Lille Métropole Communauté Urbaine*, mars 2010, 97 p.

2010, *Accompagnement des projets d'éco-quartiers par Lille métropole communauté urbaine*, avril 2010, 17 p.

2009, Direction Aménagement et renouvellement urbain, *La ville renouvelée : propositions pour une définition opérationnelle de la politique de la ville renouvelée pour le nouveau mandat*, Annexe à la délibération communautaire, mars 2009, 31 p.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, 2011, *Avis de l'autorité environnementale sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Union à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos*, 28 septembre 2011, 10 p.

REICHEN & ROBERT & ASSOCIÉS, 2006, *Le site intercommunal de l'Union : construire un pôle d'excellence, Définition du plan directeur*, mai 2006, 146 p.

ROUBAIX, 2007, *Agenda 21 roubaisien*, 24 p.

SEM VILLE RENOUVELÉE, Opération 1313, UNION, *Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRAC) 2009*.

Opération 1313, UNION, *Bilan consolidé 2009*.

Opération 1313, UNION, *Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2013*.

2009, *Évolutions du plan directeur*, février 2009, 79 p.

2010, *Référentiel dynamique développement durable*, version n°1, janvier 2010, 90 p.

2011, *Maîtrise d'œuvre des espaces paysagers de l'Union : cahier des charges*, 31 p.

2011, *Fiche de lot : les parcs de l'Union*, 76 p.

2012-14, Points-infos du Club des Partenaires (Comptes-Rendus, Invitations, Liste de présence)

2012, « La revitalisation du projet de l'Union », *Présentation aux journées techniques du réseau SAFIR du 11 mai 2012*, 17 p.

2012, « La renaissance inattendue d'un quartier ancien », Livret Union n°2, juillet 2012, 12 p.

2012, « Bâtir un éco-quartier sur un ancien site industriel : l'Union vue du sol », Livret Union n°4, juillet 2012, 12 p.

2012, *Charte de la participation de l'Union*, 12 p.

2012, *Fête des jardins rêvés, prendre place à l'Union*, Appel à projet – fiches de sites, 28 p.

2013, « Recycler le patrimoine industriel : l'Union vue des murs », Livret Union n°5, septembre 2013, 12 p.

2013, « L'Union, un projet qui fait avancer la ville », Livret Union n°1, juillet 2013, 28 p.

2013, *Actes des Assises de l'Union des 19 et 20 octobre 2012*, 40 p.

2014, « Déplacements et mobilité : l'Union ouvre la voie », Livret Union n°6, septembre 2014, 12 p.

2014, Documents du groupe de travail « Assises de l'Union » (Fiche projet, Note de proposition, Comptes - Rendus)

2014, *Plan guide*.

2014, *Gestion des pollutions*, Document de travail, 6 p.

2015, *L'Union : « un projet urbain à découvrir sous tous les angles ! »*, programme avril – décembre 2015, 28 p.

SETEC-ENVIRONNEMENT ET SEM VILLE RENOUVELÉE, 2012-13, Documents du groupe de travail « Biodiversité » (Fiche projet, documents de présentation, comptes - Rendus).

2012-13, Documents du groupe de travail « Énergie » (Fiche projet, Note de cadrage, Comptes - Rendus).

2013, « Mission AMO Développement Durable – Groupe de travail Biodiversité » Rapport définitif du 31 juillet 2013, 81 p.

2015, *Référentiel dynamique développement durable*, version n°2, cahiers 1,2 et 3, mars 2015, 110 p.

UNION DES GENS DU TEXTILE (UGT), 2011, *Coopérative d'économie solidaire : Lille – Roubaix – Tourcoing – Wattrelos, Programme de définition*, février 2011, 13 p.

2004, *La Charte : croiser les savoirs pour approfondir la Démocratie*, [En Ligne], consulté le 25 octobre 2015, URL : <http://upc-roubaix.org/spip.php?article37>

UNIVERSITÉ POPULAIRE ET CITOYENNE (UPC), 2011, *De l'Alma à l'Union : vers un éco-quartier exemplaire ?*, Les cahiers de l'UPC – Roubaix, février 2011.

➤ *Annexe n°02b – Délibérations LMCU*

Délibération n° 06 B 053 du 30 juin 2006.	Délibération n° 12 B 0747 du 21 décembre 2012.
Délibération n° 07 C 0202 du 30 mars 2007.	Délibération n° 12 C 0040 du 10 février 2012.
Délibération n° 10 B 0359 du 06 juillet 2010.	Délibération n° 12 C 0095 du 10 février 2012.
Délibération n° 10 C 0483 du 08 octobre 2010.	Délibération n° 12 C 0278 du 06 juillet 2012.
Délibération n° 10 C 0521 du 08 octobre 2010.	Délibération n° 12 C 0279 du 06 juillet 2012.
Délibération n° 11 C 0053 du 04 février 2011.	Délibération n° 12 C 0378 du 06 juillet 2012.
Délibération n° 11 C 0054 du 04 février 2011.	Délibération n° 12 C 0413 du 06 juillet 2012.
Délibération n° 11 C 0215 du 08 avril 2011.	Délibération n° 12 C 0522 du 19 octobre 2012.
Délibération n° 11 C 0216 du 08 avril 2011.	Délibération n° 12 C 0605 du 19 octobre 2012.
Délibération n° 11 C du 08 avril 2011.	Délibération n° 12 C 0735 du 21 décembre 2012.
Délibération n° 11 C 0502 du 27 octobre 2011.	Délibération n° 13 C 0015 du 22 février 2013.
Délibération n° 11 C 0503 du 27 octobre 2011.	Délibération n° 13 C 0243 du 28 juin 2013.
Délibération n° 11 C 0706 du 13 décembre 2011.	Délibération n° 13 C 0488 du 25 octobre 2013.
Délibération n° 12 B 0324 du 06 juillet 2012.	Délibération n° 15 C 0059 du 13 février 2015.
Délibération n° 12 B 0511 du 19 octobre 2012.	
Délibération n° 12 B 0712 du 14 décembre 2012.	

ANNEXE N°03 - COMPTE-RENDU PNQ UNION

Lors du premier parcours, il est remis à chaque participant un guide succinct fournissant une sorte de grille d'analyse pour les participants non-avertis, leur permettant en principe de se constituer en tant que producteurs directs du diagnostic en question. Ces guides, d'un format réduit, sont organisés de telle façon qu'ils présentent les différents types de milieux naturels les plus fréquents de la région Nord Pas de Calais. Dans l'ordre, s'y retrouvent le milieu forestier, le milieu humide, le bocage, et enfin le milieu sec ou rocailleux. Dans chaque cas, la présentation du milieu idéal-typique se concentre sur une double page⁶⁶¹. Le guide est accompagné d'une carte illustrant le parcours. Avant de débiter la déambulation, l'animateur, membre d'*Entrelianes*, décrit l'itinéraire, et propose déjà un début d'analyse sur la base de photographies aériennes présentant les espaces d'intérêts. Cette étape est souvent réalisée dans des conditions très sommaires, au point de rendez-vous⁶⁶².

Après cette première phase, qui vise à la fois à familiariser les participants avec la méthode, ses outils, et qui oriente déjà les attentions sur certains points, le participant est invité à réemployer les clés d'analyse fournies, et à les appliquer lors du parcours. À chacune de ces manifestations sont présents des acteurs avertis, écologue, ornithologue ou encore botaniste, organisant la visite en présentant les éléments jugés remarquables et répondant aux questions des participants. Aussi, la visite est toujours animée par un binôme formé d'un associatif d'*Entrelianes*, et d'un individu placé en position d'expert, dans une dynamique relationnelle enseignant-élève.

Ces initiatives sont conçues avec une volonté affichée de faire que l'utilisateur prenne part à un processus de diagnostic et d'expertise qui lui échappe traditionnellement. Pourtant, sans rien enlever à l'intérêt de la démarche ni aux motivations des organisateurs, il en ressort que le participant est souvent assigné à un rôle d'apprenant.

En premier lieu, les usagers et riverains sont relativement peu présents au cours de ces manifestations⁶⁶³. Il s'agit soit d'autres associatifs connus par les organisateurs, soit de

⁶⁶¹ Voir Annexe n°04 – Exemple de fiche-milieu du livret Portrait-Nature.

⁶⁶² En l'occurrence, à même le sol d'une station de métro.

⁶⁶³ À ce sujet, la provenance des participants ne peut que refléter la quasi-absence d'habitants de l'Union que nous avons maintes fois évoquée. Ici aussi, les parties prenantes du projet font partie des principaux participants, renforçant la thèse de ce que nous désignons par « espace-projet ».

membres de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du projet⁶⁶⁴. Ainsi, la typologie des participants semble d'ores et déjà remettre en question l'objectif initial du dispositif des portraits-nature.

En second lieu et en éludant le statut socioprofessionnel du public présent, l'analyse du portrait-nature en lui-même semble confirmer cette hypothèse d'une faible sinon inexistante expertise provenant des anonymes. En effet, l'observation des différents cheminements démontre que la parole est monopolisée par les organisateurs qui sont, rappelons-le, essentiellement des professionnels de l'aménagement et de l'écologie. La faible proportion de profanes présents se place en posture d'observation, et se contente d'acquiescer les propos des initiateurs de la manifestation en question.

L'analyse des portraits-nature révèle un autre élément particulièrement intéressant quant aux relations entre les acteurs de l'aménagement et les associations, plus précisément quant aux pressions que souhaitent exercer ces dernières sur la teneur du projet. Ceci est particulièrement vrai dans le cas d'*Entrelianes*, à l'origine de la conception de ces portraits. Ses membres, en menant le diagnostic, profitent de la présence de représentants de la SEM Ville renouvelée en charge de l'aménagement pour faire des portraits-nature un espace de discussion, voire de négociation sur les mesures qui seront mises en place en faveur de la biodiversité. Cette mobilisation qu'est le portrait-nature se voit donc détournée de son objectif premier qui, rappelons-le, consiste en l'intégration des riverains et usagers dans la production d'un diagnostic, donc en une formation de ceux-ci aux tenants et aboutissants des questions de biodiversité en milieu urbain. Mais il est nécessaire de nuancer cette analyse.

En premier lieu, les usagers ne se situent pas toujours dans une posture d'observateur. Cela est effectivement le cas à propos des discours ayant trait à la biodiversité, mais ils se montrent en revanche très actifs en apportant des éléments de connaissance sur l'histoire de la zone de l'Union. Il s'agit donc bien d'un temps d'échange, les compétences étant très distinctement réparties.

Il est de plus nécessaire d'insister sur la vocation première des portraits-nature, à savoir une mission de sensibilisation, de formation, et même d'éducation (aussi restreinte soit-elle) aux

⁶⁶⁴ En moyenne, les différents cheminements observés regroupent une vingtaine de personnes, dont la moitié d'individus ayant une fonction au sein même du projet d'aménagement. Y sont présents des observateurs mandatés par les municipalités, des techniciens de la SEM Ville renouvelée en charge de la maîtrise d'ouvrage du site, des membres de l'Établissement Public Foncier chargé de l'acquisition des parcelles, ou encore des universitaires travaillant sur le projet d'écoquartier de façon académique. De plus, lorsque des riverains usagers sont présents, il s'agit presque invariablement d'individus investis dans les comités de quartier ou les associations concernées par l'aménagement de la zone.

enjeux de la biodiversité se déployant dans un contexte urbain. Il n'est donc pas question de déceler la présence d'une expertise profane au sein de la manifestation en tant que telle, mais de considérer que les effets sont visibles *a posteriori*, certains individus remobilisant ensuite certaines notions au cours de temps de concertation alternatifs.

Clichés des déambulations



Circuit des déambulations



Source : ATELIER QUARTIER(S) NATURE, 2012, *Synthèse du Portrait Nature de l'Union*, p.7 et 11

ANNEXE N°05 – FICHE PROJET DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ



Le Club des Partenaires

Fiche projet
Groupe de travail Biodiversité

Objet : organisation du groupe de travail Biodiversité sur l'Union.

Contexte : La question du développement de la biodiversité sur l'Union reprend une actualité toute particulière avec l'avancement du projet du Parc en stade AVP, et des problématiques de suivi. Parallèlement, Lille Métropole est interpellée par des associations du territoire sur les continuités écologiques, alors que la ville de Roubaix s'engage dans la réalisation d'un corridor boisé en bordure de voie ferrée. A l'échelle de l'Union, ces démarches nécessitent d'être coordonnées et mises en cohérence avec le dispositif de pilotage.

Objectifs : le groupe de travail a pour mission de préciser la stratégie de développement de la biodiversité sur le territoire de l'Union compte tenu des ressources existantes sur la ZAC et à proximité, du projet d'aménagement et des orientations formulées dans le Référentiel dynamique Développement durable.

Constitution du groupe : sont appelés à participer à ce groupe de travail, les services développement durable de Lille-Métropole et des villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, l'Espace Naturel Lille-Métropole, les associations Quartier Nature, Entrelignes, AAPPMA, l'Etablissement Public Foncier, la SEM Ville-renouvelée et son assistance à Maître d'ouvrage Développement durable.

Méthode et programme :

- 1 - Etablir un état des lieux partagé de la biodiversité sur l'Union et mettre en lumière les opportunités d'aménagement.
- 2 - Définir les objectifs et les indicateurs de développement de la biodiversité (espèces cibles de la faune, de la flore).
- 3 - Proposer une méthode de suivi de ces indicateurs.
- 4 - Proposer des ajustements au R3D et autres outils réglementaires d'urbanisme.
- 5 - Proposer des ajustements au projet urbain de l'Union.

Les analyses et propositions portées par le groupe donneront lieu à une présentation en Comité de Développement Durable et Concertation. Son avis sera transmis au Comité de pilotage de l'Union.

Calendrier

Le groupe de travail se réunira au rythme mensuel de février à juillet 2013.

1^{ère} réunion : le vendredi 8 février 2013, de 10h à 12h à la SEM- Ville renouvelée à Tourcoing.

Les autres dates seront prises lors de cette première rencontre...

→ pour tout renseignement :

Source : SEM VILLE RENOUVELÉE, 2013, Fiche de projet du groupe de travail Biodiversité

ANNEXE N°06 – FÊTE DES JARDINS RÊVÉS – APPEL À PROJET ET EXEMPLE FICHE DE SITE



SITE n°1 POUR LA FÊTE DES JARDINS RÊVÉS DE L'UNION// Triangle Cadeau

Jardin à créer
Budget : 12 000 €

Ville : Roubaix

adresse : rue Cadeau/ rue de Roubaix

surface approximative : 250m² environ

propriétaire : SEM Ville Renouvelée

disponibilité : 2 ans, pérennité envisageable

structure associée : Jardin chlorophylle

jardins localisés au 315 grand rue, à Roubaix

contact : jardinchlorophyl@aol.com

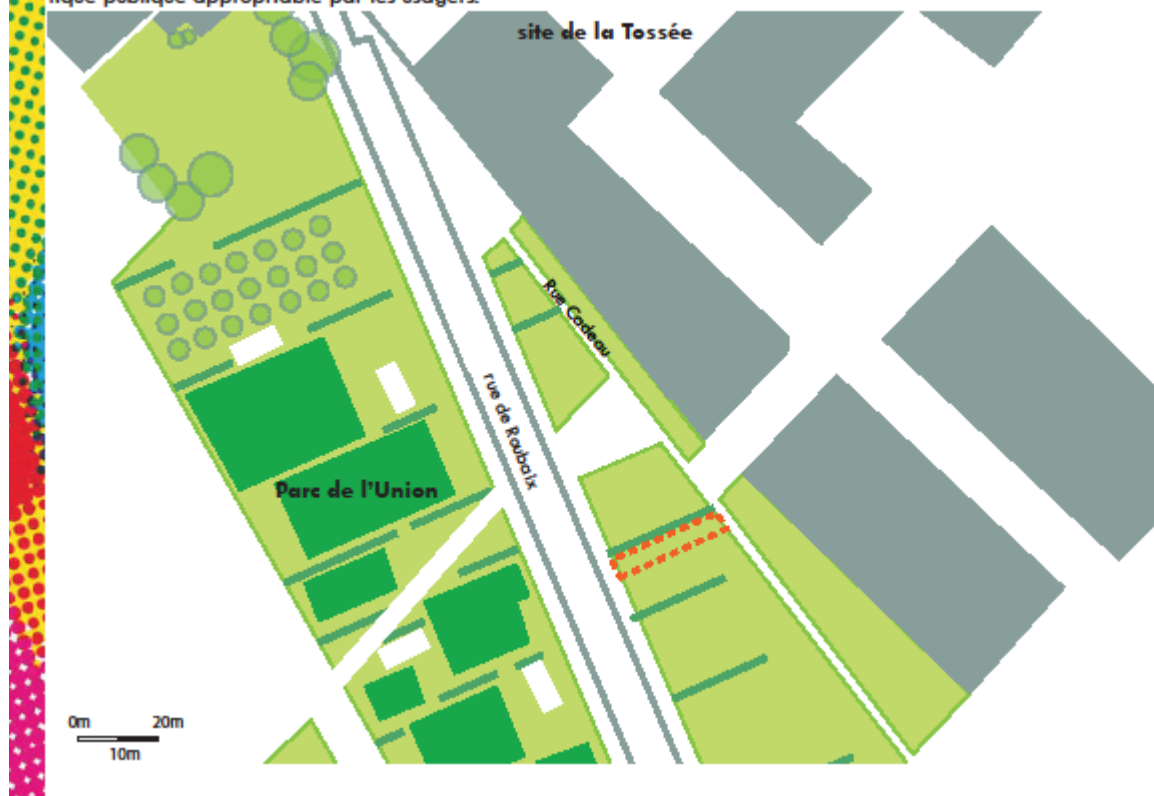
Le jardin chlorophylle propose des ateliers et animations sur le thème du jardin écologique. Leur jardin est un site de 6000 m², en pleine ville, dédié à la nature, qui est né de la requalification d'une friche urbaine. Il est considéré comme un site éco-pédagogique.

état du terrain à la mise à disposition : terrassé, et clôture basse type ganivelle sur 100 ml

remarques : Ce terrain est situé sur l'emprise du parc de l'Union, face à l'emblématique site du peignage de la Tossée.

L'agence Empreinte prévoit la mise en place d'une pépinière sur l'ensemble du triangle Cadeau, et propose la mise à disposition d'une partie (250 m²) pour la fête des jardins. Parcelle très accessible (le long de la rue de Roubaix), qui s'inscrit au cœur du chantier du parc, et devra donc faire écho aux transformations avoisinantes.

Le projet pourra être pérennisé s'il réussit à s'inscrire dans le projet de pépinière et s'il répond à une logique de pratique publique appropriable par les usagers.



Source : Les Saprohytes, 2012, *Appel à projet de la fête des jardins rêvés*, 28 p.

ANNEXE N°07 – LETTRE OUVERTE DU COLLECTIF DE L'UNION ISSUE DU FORUM OUVERT
 « CHANGEONS D'ÈRE À L'UNION » DES 15 ET 16 SEPTEMBRE 2012

Lettre ouverte aux élus

Madame la présidente, Messieurs les maires de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, Mesdames et Messieurs les élus municipaux et communautaires,

Nous sommes des citoyens de la métropole, mobilisés par le projet de l'éco-quartier de l'Union et regroupés au sein du "Collectif de l'Union". Nous sommes des anciens salariés de l'industrie textile, des militants associatifs ou simplement des habitants des quartiers environnants.

Depuis 2005, le Collectif de l'Union, avec l'aide technique de l'Université Populaire et Citoyenne, a mené des dizaines d'actions qui ont réuni plusieurs milliers d'habitants de la Métropole lilloise et de nombreux partenaires, **pour construire des propositions citoyennes pour l'aménagement de l'éco-quartier de l'Union :**

- Un atelier public mensuel (chaque premier lundi du mois, 30 personnes en moyenne) ;
- Des conférences-séminaires (« Habiter autrement contre le mal logement ? », 14 fév. 2012, ou « Refaire la Cité », 25 juin 2013, 120 personnes en moyenne) ;
- Des voyages d'étude (Fribourg en 2008, Ardelaine en 2010, Bruxelles en 2012, 25 personnes) ;
- Un village associatif avec ateliers-débats lors des Blue Days en septembre 2009 (1000 personnes) ;
- Un Forum ouvert intitulé « Changeons d'ère à l'Union » les 15 et 16 septembre 2012 (180 participants) ;
- Un Rassemblement des allumoirs de l'Union le 3 décembre 2012 (100 participants) avec la présentation publique des Actes du Forum ouvert de l'Union (1 000 ex.) ;
- 600 enquêtes citoyennes dans les quartiers environnants l'Union (novembre 2012) suivies de cafés citoyens d'échanges autour des résultats de ces enquêtes (en 2013) ;
- L'exposition « La route de la Laine » qui réunit déjà plus de 1000 participants (mai-juin 2013) ;
- Le projet d'une parade de la transition énergétique en 2014 ;
- La publication d'un news-letter diffusée à 2000 contacts et des cahiers de l'UPC à 1000 exemplaires.

De ces travaux émergent trois premiers projets associatifs et citoyens qui proposent de « changer d'ère à l'Union » :

Une cité régionale de l'histoire des gens du textile pour penser la reconversion industrielle pour tous, portée par l'association Union des Gens du Textile.

Une ferme urbaine pour créer un autre modèle agro-alimentaire, portée par l'association La Cense de La Tossée

Une coopérative d'habitants pour bâtir des logements écologiques et populaires, portée par l'association Habitat Ecologique Partagé à l'Union.

municipaux et métropolitains

Depuis 2009, nous sommes reconnus partenaires de la Sem Ville Renouvelée au titre de la "participation des habitants". Nous participons aux assises, club, commissions, groupes de travail, concours des "jardins rêvés" organisés par la Sem. Un dialogue est amorcé mais il n'est pas suffisant. Le Collectif de l'Union n'apparaît que marginalement dans le schéma de gouvernance. Il est absent de la gouvernance réelle et des programmes d'urbanisme. Si les premiers projets citoyens n'arrivent pas à s'intégrer dans le projet d'urbanisme de l'Union, alors, leurs animateurs perdront leur crédibilité, décourageant ainsi la population de toute envie de participer.

La cohésion sociale autour du projet de l'Union est à refonder sur des rapports de confiance entre population, instances politiques et entreprises. Cette confiance se construira dans un double mouvement : rendre possible l'expression des désaccords pour penser les modes de négociation de meilleurs compromis.

Pour rendre visible et crédible la volonté de construire cette confiance, nous demandons que LMCU et la SEM VR apportent un signe fort en annonçant :

- Le gel de terrains pour une période limitée (deux ans par exemple) pour inciter à la réalisation de programmes sociaux innovants à l'Union et notamment :
- Le revers de l'îlot Stéphenson pour de l'habitat écologique partagé
- Le site de l'ancienne chaufferie de la Tossée pour une "cité des gens du textile"
- Une partie du parc, des terrasses et jardins dédiés à une agriculture urbaine (avec une extension possible sur le site Lainière-Amédée).
- Un engagement sur l'emploi par une gestion prévisionnelle des emplois et des recrutements lisible et transparente pour tous.
- Des moyens plus conséquents investis dans le dispositif d'expression et de participation de la population locale.

Sur cette base, nous sommes prêts à franchir avec vous une nouvelle étape dans la gouvernance du projet de l'éco-quartier de l'Union.

Dans l'attente d'un dialogue concret, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, messieurs les maires, mesdames, messieurs les conseillers communautaires nos salutations respectueuses

Rabah Mézine (Collectif de l'Union), Céline Barré (HEP Union), Bruno Mattéi (UPC), Bouzid Belgacem (UGT), Maurice Vidrequin (AASPT), Pierre de Sariac (Cense de la Tossée), Paul Destailleur (GADE).

Source : Collectif de l'Union, 2012, URL : <http://collectif-union.org/spip.php?article46>

ANNEXE N°08 – CHARTE DE LA PARTICIPATION DE L'UNION



CHARTRE DE LA PARTICIPATION DE L'UNION

La charte de participation a été signée par les villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos à la fin de l'année 2012, et approuvée par le conseil communautaire de Lille Métropole en février 2013.

RAPPEL

La démarche participative vise à informer, consulter, concerter, coproduire sur le projet de l'Union. Cette démarche s'adresse à l'ensemble des citoyens concernés et contribue à déployer une nouvelle gouvernance du projet de l'Union impliquant l'ensemble des acteurs : élus, techniciens et usagers.

ACCOMPAGNER ET ENRICHIR LE PROJET D'ÉCOQUARTIER DE L'UNION

But

L'Union est en pleine construction. Lille Métropole et les communes se dotent de nouvelles infrastructures, sur un territoire en reconversion. Ces pouvoirs publics veulent accompagner et conduire ces changements de façon à ce que le territoire se développe de façon harmonieuse. Avec, par et pour celles et ceux qui la vivent et qui la font vivre.

Cette charte précise les ambitions d'une « gouvernance participative pour accompagner la démarche d'écoquartier » décrite dans le Référentiel Dynamique Développement Durable de l'Union.

Cette charte explicite les conditions dans lesquelles s'élabore le projet participatif de l'Union, qui permettra au territoire de se réinventer. La charte définit le cadre de la négociation, les droits et les devoirs des différents acteurs. Elle décrit les objectifs, les principes de structure et de fonctionnement qui constituent les règles de base acceptées par les acteurs de la participation.

La participation à l'Union

Est :

- Une volonté de **rassembler** autour du projet de l'Union, les habitants des trois villes et également de la métropole.
- Une ambition d'**intégrer** des points de vue variés en permettant de faire se côtoyer les différents acteurs impliqués dans le projet d'écoquartier.
- Une démarche au service de l'intérêt général, permettant d'intégrer des idées, d'enrichir le projet, en amont du **processus de décision**.
- Une organisation permettant d'**enrichir** les dispositifs de participation existants sur les territoires, en reconnaissant aux acteurs associatifs et institutionnels un rôle de mobilisation des citoyens.
- Une écoute **ciblée** des citoyens pour cerner leurs attentes, connaître leurs usages et leurs pratiques de la ville et les traduire en axes de travail.

- Une **expérimentation** où les droits à l'initiative et à l'erreur sont reconnus et où la prise en compte du temps est importante.

N'est pas :

- La prise de décision elle-même.
- Une écoute tous azimuts, ponctuelle et sans suivi.
- Le lieu d'élaboration d'un contre projet
- L'écoute des seuls relais institutionnels (instances représentatives, etc.), ni l'écoute des seuls relais associatifs.
- Une communication sans relation avec l'avancement des projets.
- Une recette toute faite où chaque contribution serait entérinée et deviendrait immuable.

Ainsi, parce que c'est une démarche, la participation implique un certain nombre de fonctions, de règles, d'engagements qui sont présentés ci-dessous.

Le contexte

Présentation projet Union est disponible sur le site www.lunion.org

❖ Les acteurs

Les différents acteurs du projet de l'Union sont :

Habitants de l'Union, personnes qui exercent une activité sur le territoire, utilisateurs des équipements de l'Union... ils contribuent par leur pratique et leur connaissance à donner plus de pertinence au projet d'écoquartier. Ces **usagers** constituent la substance de la Ville.

Les **membres du Club des partenaires** qui sont un ensemble de personnes qui défendent un but commun ou/et ont une activité commune. Ils constituent les forces vives et organisées du territoire. La démarche de participation ne peut se résumer ni se limiter aux échanges avec cet acteur.

Les **élus** qui sont celles et ceux à qui les citoyens délèguent la conduite des affaires publiques et la responsabilité du devenir de la cité. Ces personnes détiennent, par conséquent, un important pouvoir décisionnel dans le cadre des compétences propres à leurs fonctions.

Les **techniciens** qui sont des professionnels missionnés par les autorités ou travaillant pour les collectivités territoriales. Urbanistes, aménageurs, architectes, professionnel du développement économique, du développement social, de l'environnement ... Leur métier leur confère une connaissance pointue des questions à débattre. Ils aident à définir le périmètre de ce qui peut être réalisé.

Ils enrichissent le débat de leurs connaissances, sans brider la liberté et l'égalité de parole.

❖ La méthode participative

Informé : l'aménageur informe les acteurs des projets, des avancées, des décisions.

Les outils utilisés :

Tout public, site internet, lettre d'information, journaux municipaux et métropolitain, conférences de presse, info chantier pour les résidents proches de la zone de travaux, présence de l'aménageur sur sollicitations aux conseils de quartier.

Club des partenaires, réunions bimestrielles permettant aux membres du Club de relayer les informations.

Mobiliser : l'aménageur, les villes, Lille métropole, s'organisent pour initier, soutenir, compléter les actions de mobilisation à destination des usagers et des futurs usagers de l'Union.

Les outils utilisés :

L'aménageur se tient à disposition des différents partenaires pour présenter l'Union.

La gestion et l'animation du FPH Union, initié et financé par les trois villes et le Conseil Régional, est soutenu par l'aménageur (cf. annexe 3 « présentation du FPH Union »)

Le collectif de l'Union est soutenu par l'aménageur dans sa démarche de mobilisation citoyenne (cf. annexe 4 « présentation du collectif de l'Union »)

Concier : l'aménageur en lien avec les villes et Lille métropole, propose d'engager un dialogue avec les acteurs sur un sujet, afin de mieux prendre en compte les avis exprimés et de répondre ainsi à l'intérêt général.

Les outils utilisés :

L'aménageur organise des groupes de travail dans lesquels sont associés les membres du Club des partenaires, les villes et Lille métropole. Les préconisations issues de ces groupes de travail sont présentées aux différentes commissions thématiques.

Co-produire / co-élaborer : l'aménageur en lien avec les villes et Lille métropole, invite les acteurs à participer à la conception d'un projet, à la gestion ou à l'entretien d'un territoire.

Les outils utilisés :

Sur des « objets urbains », ces ateliers visent à interroger les expertises d'usage, pour permettre au prestataire d'affiner au mieux les propositions.

Pour cela un cycle de réunions est organisé par l'aménageur et les villes.

❖ Les engagements

Le processus de participation sous-entend un triple engagement de la part des différents acteurs:

Efficacité – l'Union est un projet communautaire ambitieux s'inscrivant sur la période 2007-2022. Il s'agit de conduire le renouvellement urbain pour en adapter structures et infrastructures aux nécessités actuelles dans un souci de développement durable. Cela signifie que le processus participatif doit déboucher sur des propositions s'inscrivant dans les grandes orientations du projet, concrètes, réalisables et adaptées aux besoins de la société, de la métropole et des quartiers environnants. Les acteurs qui s'engagent dans le projet le font dans une perspective d'efficacité, avec la volonté de faire aboutir l'ensemble du projet.

Réciprocité - Les acteurs du projet s'engagent à s'informer, échanger et s'écouter les uns les autres tout au long du processus. Les visions exposées, remarques, constatations et objections seront prises en compte dans la perspective d'efficacité évoquée ci-dessus. Cela crée les conditions d'un échange efficace.

Durabilité – l'Union s'inscrit dans une perspective de développement durable. Les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Référentiel Dynamique Développement Durable co-conçu.

Les Instances et les Principes

Schéma gouvernance Union (annexe 1)

Le pilotage :

❖ Le comité de pilotage (Point Fixe Union)

Le comité de pilotage réunit les vice-présidents de LMCU directement concernés par le projet (vice-présidents à l'aménagement, au développement économique, au développement durable et aux finances) et les trois maires des villes concernées, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. C'est l'instance de décision de l'Union.

❖ Les commissions politiques thématiques

Commission développement économique, commission culture, commission logement et équipement, commission espace public et mobilité

Ces commissions sont pilotées par un élu de chacune des villes, les élus et services concernés par ces thématiques y participent également. Ces commissions ont lieu environ toutes les 6 semaines, permettent d'aborder en profondeur les thématiques, d'articuler les politiques communales et les stratégies développées sur l'Union. Des plans d'actions, des alternatives de choix argumentés et partagés, sont proposés au comité de pilotage politique.

Comité développement durable et concertation

Piloté par la vice présidente de Lille métropole Agenda 21 – développement durable, la commission DD & concertation s'assure de la mise en œuvre et de l'évaluation du Référentiel Dynamique Développement durable (R3D) et des stratégie de concertation, elle formule des préconisations au comité de pilotage politique de l'Union. Composé de 2 collèges: le Collège collectivités rassemble 4 élus des villes, 3 élus communautaires, 9 référents techniques communaux et communautaires. Le Collège acteurs sociaux & experts comporte 4 représentants d'experts associés, 12 représentants du Club des partenaires.

Elles sont préparées par des comités techniques.

❖ Les Assises

Les Assises de l'Union constituent le point d'orgue de la participation dans l'opération d'aménagement.

Point d'étape, qui est appelé à se renouveler régulièrement. Ce temps d'échange et de travail organisé par l'aménageur vise à faire se rencontrer les différents types d'usagers, les équipes techniques, les élus et les partenaires institutionnels autour du projet de l'Union. A cette occasion l'état d'avancement et les perspectives du projet de l'Union est présenté.

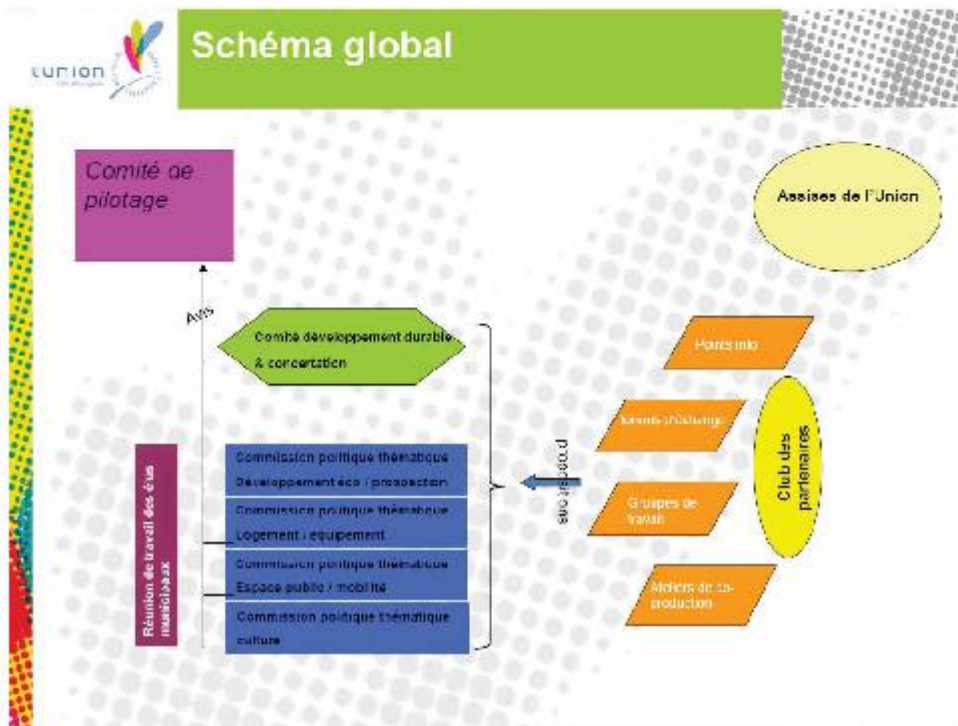
❖ Le Club des Partenaires

Le Club des Partenaires regroupe en son sein les structures impliquées dans la réalisation de l'écoquartier. 4 collèges constituent ce Club des Partenaires :

- les structures institutionnelles mises en place par les collectivités dans le cadre de leur politique de participation des habitants,
- les associations, qu'elles soient à compétence territoriale ou thématique,
- les entreprises implantées ou désirant développer un projet sur le territoire de l'Union,

- les organismes de formation, de sensibilisation, ou présentant des compétences spécifiques.
- Le Club des Partenaires est ouvert à tous après avoir renseigné une fiche de présentation.
Les collectivités territoriales sont associées aux travaux du Club des partenaires.

ANNEXE 1 SCHÉMA GOUVERNANCE DE L'UNION



ANNEXE 2 MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CLUB DES PARTENAIRES

Cette annexe présente les modalités de fonctionnement du club des partenaires, les modalités proposées par l'aménageur ont été présentées et validées par les membres du Club.

Mode d'organisation du Club des partenaires

Point Info Club des Partenaires

Il s'agit de réunions bimestrielles, au cours desquelles les participants sont informés de l'avancée du projet de l'Union et des rendus d'études menées par l'aménageur. Ils s'informent aussi mutuellement de leurs propres activités et projets.

Les Forums d'échange

Les membres du Club choisissent un thème en lien avec le projet d'écoquartier de l'Union. Ils échangent, débattent. Ils peuvent solliciter l'intervention d'un expert. Leurs réflexions peuvent se concrétiser sous forme d'un véritable projet ; pour cela un groupe de travail sera constitué.

Les groupes de travail

Les groupes de travail réunissent les membres du club des partenaires, l'aménageur et ses prestataires, les villes, autour d'une thématique commune, de besoins partagés. L'aménageur propose un programme de réunions et sollicite les participants pour constituer un groupe de travail. Pour l'efficacité du groupe, le nombre de participant est d'une quinzaine de personnes, un équilibre entre les différents types d'acteurs est recherché par l'aménageur.

Le programme et le calendrier sont définis par l'aménageur à partir d'une présentation des enjeux.

Des études, des visites, des rencontres peuvent compléter ces temps de travail.

La contribution finale fait l'objet d'une présentation à la commission politique thématique concernée.

Ateliers de co-production

Sur proposition de l'aménageur, les partenaires et les usagers s'engagent sur un projet, avancent leurs idées, apportent leurs expertises, collaborent activement à la qualification du projet d'aménagement. Pour cela un cycle de réunions est organisé par l'aménageur.

Le résultat des ateliers de coproduction est présenté en commission des élus thématiques.

Représentation du Club des partenaires

Certaines instances prévoient la participation de représentants du Club des partenaires ; comité d'attribution FPH Union, commission développement durable et concertation.

Mode de désignation : l'aménageur sollicite les membres du Club des partenaires, recueille les candidatures, anime le processus de désignation collective. Il soumet au Comité de pilotage cette liste pour désignation en veillant au juste équilibre entre les différents collèges.

ANNEXE 3 LE FOND DE PARTICIPATION HABITANTS UNION (FPH UNION)

Ce qu'est le FPH

Le Fonds de Participation des Habitants de l'Union est une enveloppe financière constituée à 70% maximum d'un apport de la Région Nord-Pas de Calais et pour 30% minimum des contributions financières égales des trois villes qui ont une partie du territoire de l'écoquartier de l'Union, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Cette enveloppe est destinée à soutenir les initiatives d'habitants et d'usagers de l'écoquartier, constitués ou non en association.

Les objectifs du FPH

Le Fonds de Participation des Habitants de l'Union a pour objectif de favoriser les projets contribuant à ce que les publics concernés par ce territoire en grande mutation puissent connaître, comprendre, s'approprier cet écoquartier et s'impliquer dans sa construction et son animation.

Il vise à aider les populations des quartiers de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, à trouver leur place dans le projet d'écoquartier et à tisser des liens. Il vise aussi à favoriser les initiatives résolument tournées vers le développement durable, sous ses trois composantes, environnementale, sociale et économique, le partage de toutes les richesses du territoire et le mieux vivre ensemble.

Fonctionnement général du Fonds de participation Union

Conformément à la Charte régionale des Fonds de Participation des habitants, l'association chargée de la gestion comptable du Fonds est distincte de l'instance chargée d'examiner les demandes de financement et de décider le cas échéant de l'attribution des sommes.

La structure de gestion

La gestion de l'enveloppe financière du FPH de l'Union est confiée à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Syndicat des pêcheurs de Roubaix, Tourcoing et leurs cantons (AAPPMA), sise 202 Grand Rue à Roubaix.

Le comité d'attribution

Le Comité d'attribution décide en toute autonomie de l'octroi des financements accordés par le Fonds aux projets. Pour ce faire, il :

- accueille et écoute les porteurs de projet,
- examine les dossiers,
- décide du montant de l'aide qui peut être attribuée,
- justifie ses choix auprès des porteurs de projet,

- entend, si besoin, la présentation du bilan des actions par les porteurs de projets, approuve le document qui en fait la restitution ou demande que des compléments lui soient apportés.

- présente un bilan général annuel de son action, sous les formes écrite et orale, devant le comité de pilotage du FPH de l'Union.

Le Comité d'attribution est composé de 19 membres dont 12 membres habitants ou usagers à voix délibérative et 7 membres professionnels, à voix uniquement consultative. 12 membres habitants représentent, à parité, les instances participatives des trois villes qui financent le FPH ainsi que le Club des Partenaires qui regroupe les acteurs de l'Union. Le comité d'attribution comprend en outre, à titre consultatif, un représentant de chacune des trois institutions municipales concernées, du Conseil régional Nord-Pas de Calais, de la Sem-Ville renouvelée, de Lille Métropole Communauté Urbaine et de l'association gestionnaire du Fonds.

Le FPH de l'Union s'inscrit dans la dynamique de connaissance mutuelle entre les comités FPH de chacune des trois villes, notamment pour rechercher une cohérence d'intervention.

ANNEXE 4 LE COLLECTIF DE L'UNION

Le Collectif de l'Union, association loi 1901, a été fondée en 2005, par les comités de quartier de l'Alma, du Cul de four, du Fresnoy Mackellerie, l'Université Populaire et Citoyenne, le Groupe d'Action des Demandeurs d'Emploi, les associations d'anciens salariés du peignage de la Tossée, de la filature Saint Liévin, de la Grande Brasserie Moderne, la LPA (Ligue Protectrice des Animaux). Ces associations d'habitants et d'anciens salariés se sont rassemblées pour obtenir les moyens de comprendre et participer au projet d'aménagement d'un écoquartier à l'Union.

Le Collectif de l'Union est un espace, ouvert à tous, de montée en qualification de paroles autonomes et collectives sur le projet de l'Union. Son ambition est de faire du projet d'écoquartier de l'Union, un point d'appui pour sortir de l'ère industrielle textile et être en capacité d'imaginer la ville de demain. Une ville qui serait capable de réduire significativement les inégalités sociales et écologiques.

En septembre 2009, le Collectif de l'Union et la SEM Ville Renouvelée ont signé une convention de partenariat qui reconnaît le Collectif de l'Union comme un espace spécifique de mobilisation citoyenne.

Le Collectif de l'Union, accompagné techniquement par l'Université Populaire et Citoyenne de Roubaix mène deux types d'actions :

- Elaborer collectivement des propositions pour penser une « gouvernance » de l'Union qui donnerait les moyens aux habitants et anciens salariés de participer réellement à la définition de tous les projets qui vont s'installer à l'Union.

- Fabriquer avec les associations membres, des projets culturels, éducatif et d'économie solidaire qui prendraient place à l'Union. Au sein du Collectif de l'Union, de nouvelles dynamiques associatives se développent telles que l'« Union des Gens du Textile » (lieu de mémoire), « la Cense la Tossée » (agriculture urbaine), « Habitat Ecologique Partagé à l'Union » (logement).

Le collectif de l'Union organise mensuellement « l'Atelier Public du Collectif de l'Union ». En partenariat avec l'Université Populaire et Citoyenne des cycles d'échanges de savoirs, ouverts à tous, sont élaborés 3 fois par an.

ANNEXE 5 CLUB DES PARTENAIRES : LISTE DES STRUCTURES (AVRIL 2012)

Sont informées régulièrement sur le projet de l'Union et sollicitées pour participer à la démarche partenariale les structures suivantes :

Les structures institutionnelles mises en place par les collectivités dans le cadre de leur politique de participation des habitants :

ESPACE NATUREL METROPOLITAIN
 CONSEIL DE QUARTIER ROUBAIX NORD
 CONSEIL DE QUARTIER ROUBAIX OUEST
 CONSEIL DE QUARTIER TOURCOING EPIDEME
 CONSEIL DE QUARTIER TOURCOING BLANC SEAU
 CONSEIL DE QUARTIER TOURCOING GAMBETTA
 SERVICES CONERTATION VILLE DE ROUBAIX
 SERVICES CONERTATION VILLE DE TOURCOING
 SERVICES CONERTATION VILLE DE WATTRELOS
 SERVICE DENU LILLE METROPOLE

Les associations à compétence territoriale ou thématique :

CENTRE SOCIAL MOUSSERIE
 CENTRE SOCIAL ALMA
 CENTRE SOCIAL BOILLY
 UNIVERSITE POPULAIRE ET CITOYENNE
 LA CENSE DE LA TOSSEE
 L'ASSOCIATION DES ANCIENS SALARIES DU PEIGNAGE DE LA TOSSEE
 HABITAT ECOLOGIQUE PARTAGE UNION
 GADE
 COMITE DE QUARTIER FRESNOY MACKELLERIE
 COMITE DE QUARTIER CUL DE FOUR
 L'ACROW
 LE SEL DE L'UNION
 LES AMIS DE ST JOSEPH
 ENTRELIANES
 ADAV
 ANGLE 349/JARDIN CHLOROPHYLE
 CANAL
 ICEO
 LPA
 AAPPMA

Les entreprises implantées ou désirant développer un projet sur le territoire de l'Union :

CIUCH
 PLAINE IMAGES DEVELOPPEMENT
 CEPIM(Club des Entreprises de la Plaine Images)
 Réseau Ruche d'entreprise du département du Nord
 LMH
 Le CETI
 KIPSTA
 COMFORT HOTEL GAMBETTA

Les organismes de formation, de sensibilisation, ou présentant des compétences spécifiques :

CAUE
CERDD
BAR
ECOLE D'ARCHITECTURE
LEP LOUIS LOUCHEUR

Source : SEM VILLE RENOUVELÉE, 2012, *Charte de la participation de l'Union*, 12 p.

ANNEXE N°09 – EXEMPLES DE PLAQUETTES DE PRÉSENTATION DU PATRIMOINE TEXTILE

4

© Sébastien Jarry

1

Comment tirer parti du patrimoine industriel pour construire la ville ?

Depuis 2007, l'écoquartier de l'Union est en construction sur un territoire urbain et anciennement industriel de 80 hectares à la croisée de Roubaix, Douai et Wattrelos. Le site a un passé, qui se confond en partie avec l'histoire de la brasserie Terken, du peignage de laine la Tossée et de la filature de coton Vanoutrye. Trois châteaux de l'industrie, trois fleurons du savoir-faire textile et tissage de la région, trois sites parmi les plus symboliques du territoire.

Grands bâtiments industriels de 4 à 5 hectares, ils interagissent de façon importante avec le territoire urbain, qu'ils ont souvent contribué à façonner. Le projet urbain mise sur leur réhabilitation. Conserver les ensembles industriels, garder les traces du passé, réaffirmer la ville sur la ville, tels sont les défis audacieux de l'Union.

5

© Vanoutrye

Trois « châteaux de l'industrie », autant d'histoires singulières

Vanoutrye

Le tissu faisait vivre 7 000 ouvriers

Création : En 1873, la société Vanoutrye Félix et Cie construit l'usine indigène du Blanc-Sauvage, boulevard Constantin-Descartès à Tourcoing.

Activité : L'usine gère tout le cycle de la fabrication de la toile de coton, de la filature au tissage en passant par la teinturerie.

Histoire : Dans les années 1920, la société se spécialise dans la production de tissus d'ameublement, tissus spéciaux et tissus industriels. Elle emploie, entre les deux guerres, jusqu'à 7 000 ouvriers.

Le bâti : L'usine se compose d'une filature sur trois étages, d'une teinturerie d'un étage, d'une reindienne, d'un bâtiment accueillant les métiers Jacquard, d'une centrale thermique et d'un puits. En 1985, la société Vanoutrye-Félix et Cie possède aussi 63 maisons ouvrières d'un étage rassemblées sur deux îlots. Tous ces bâtiments sont en briques, à l'exception de la centrale thermique qui compte aussi des pans de béton armé.

Fermature : L'activité de l'usine Vanoutrye cesse en 2004.

La Grande brasserie moderne

La bière produite était livrée à domicile

Création : En 1894, Émile Pollat fonde la brasserie-maîtrise de l'Union.

Superficie : 4,5 hectares

6

© GBM

La Grande brasserie moderne

Le bâti : Située quai d'Anvers, Terken se compose d'une machine de trois étages, d'une pièce de séchage de 40 mètres de haut (la tou), d'une brasserie à deux étages. S'y ajoutent un atelier de refroidissement de la bière, deux halles (l'une d'emballage et l'autre d'étiquetage), un entrepôt commercial en rez-de-chaussée en charpente métallique apparente et un logement patronal.

Superficie : 4,3 hectares

Le bat : Situé quai d'Anvers, Terken se compose d'une machine de trois étages, d'une pièce de séchage de 40 mètres de haut (la tou), d'une brasserie à deux étages. S'y ajoutent un atelier de refroidissement de la bière, deux halles (l'une d'emballage et l'autre d'étiquetage), un entrepôt commercial en rez-de-chaussée en charpente métallique apparente et un logement patronal.

Création : En 1894, Émile Pollat fonde la brasserie-maîtrise de l'Union.

Superficie : 4,5 hectares

La Tossée, vue de Champ Libre

1 La Tossée, vue de Champ Libre

2 Réhabilitation de l'UDS

3 Étape d'appariement des tissus dans la manufacture Vanoutrye

4 Livraison des bières de la Grande brasserie moderne

Source : SEM VILLE RENOUVELÉE, 2013, « Recycler le patrimoine industriel : l'Union vue des murs », Livret Union n°5, septembre 2013, p. 4 et 5.

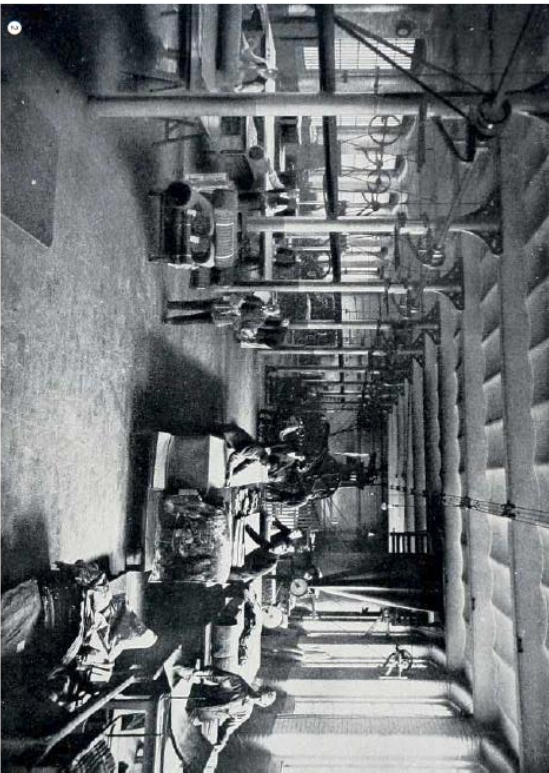
5

L'histoire du site Une industrialisation rapide, sans cesse renouvelée

Rapide, massif, excessif? Vu d'ici et d'aujourd'hui, le développement industriel qu'a connu l'Union dans la deuxième moitié du XIX^e siècle semble fulgurant... Avec la révolution industrielle, l'arrivée du chemin de fer et le percement du canal de Roubaix, ce hameau de quelques fermes est en effet rapidement devenu l'un des cœurs battants de l'industrie de la métropole. Le hal est mené par les ateliers de tissage, manufactures textiles (Vanouryve), peignages de laine (Peignages de la Tossée) qui s'y développent très rapidement à la fin du XIX^e siècle. La diversification se fait plus

tard, avec l'apparition d'entreprises de production de bière (avant la première guerre mondiale, des petites brasseries artisanales et, ensuite, la Grande Brasserie Moderne, devenue Terken), puis l'implantation d'ateliers et d'entrepôts de métallurgie et de chimie. Celles-ci viennent profiter des facilités offertes par le canal et la gare de marchandises qui a été construite au cœur du site.

Jusque dans les années 30, la ville (les logements, les commerces) se développe de manière assez anarchique autour de ces usines, qui, elles-mêmes, n'ont de



© Vanouryve

6

cesse de se restructurer, de s'agrandir ou de se dédier à quelques centaines de mètres. À la faveur de leurs avancées technologiques ou des aléas économiques qu'elles connaissent.

À partir des années 70, soit à peine plus d'un siècle après le début de son industrialisation, la crise destabilise les activités économiques du site. Les usines tournent au ralenti, et finissent par fermer, les unes après les autres. Sur le canal, la navigation s'arrête en 1995... Le site se vide peu à peu; seuls les bâtiments désertés, véritables châteaux-forts industriels, témoignent de la prospérité révolue.

Une aventure industrielle qui a laissé son empreinte

À l'époque où les usines fonctionnaient à plein régime, la préservation de l'environnement était loin d'être une



© Médiathèque de Roubaix

priorité. Les eaux usées, souvent toxiques, étaient rejetées sans traitement à l'extérieur; les déchets étaient enfouis sans précaution ou évacués pour être

utilisés sur des chantiers ruraux, notamment pour améliorer la stabilité des sols. Par ailleurs, les accidents industriels (fuite de produits, incendies) étaient nombreux... Cette gestion sommaire

des déchets et des polluants potentiels a laissé des traces dans les sols.

L'inventaire du passé industriel du site réalisé au démarrage du projet, en 2007, révèle 51 implantations industrielles, avec des durées d'exploitation variées, sur l'ensemble du territoire.

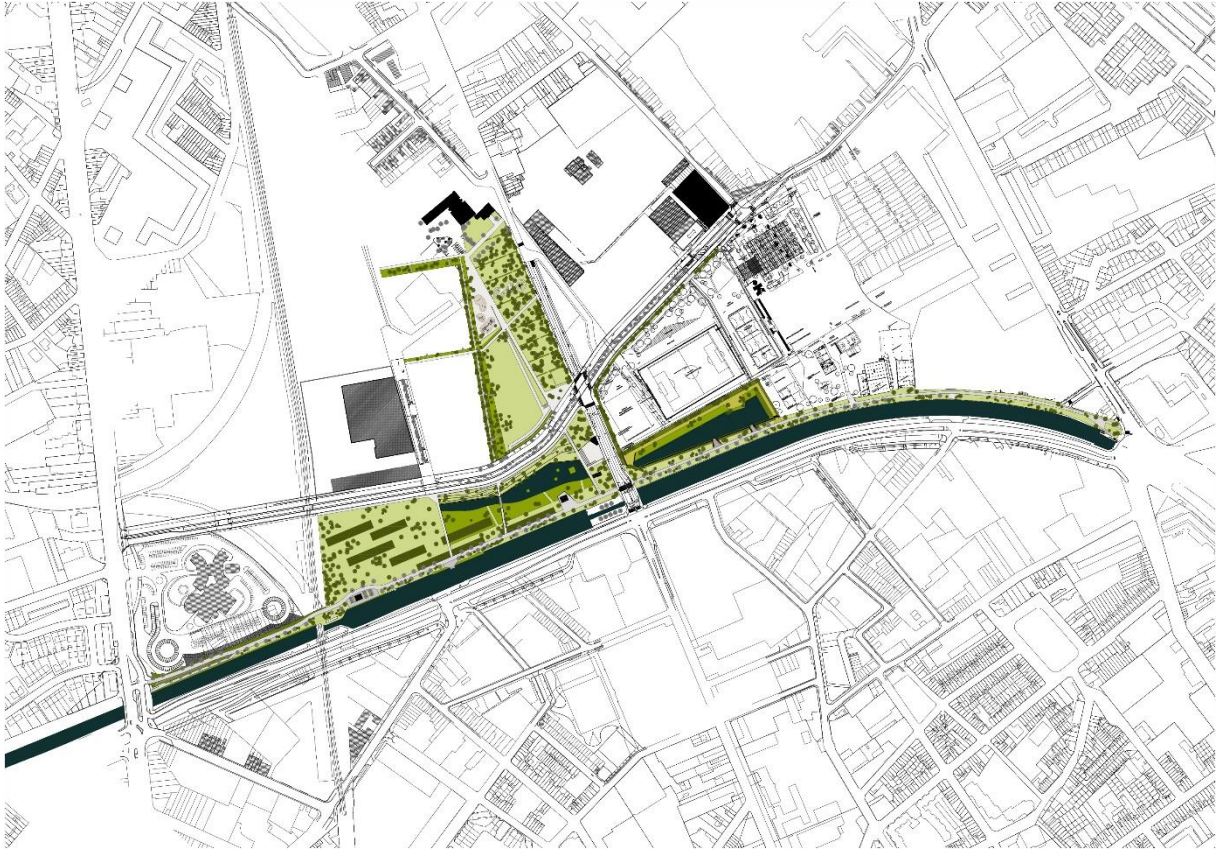
© DR



- 1 Dans l'ancienne usine Vanouryve, le bâtiment abritant autrefois les métiers à tisser Jacquard a été réhabilité
- 2 Ateliers d'appari de la manufacture de tissus d'ameublement Vanouryve
- 3 L'ancienne usine à gaz près du canal de Roubaix (1920)
- 4 La brasserie Terken, alors en activité
- 5 Les matériaux récupérés (tuiles, briques...) lors de la démolition de certains bâtiments sont récupérés et concassés
- 6 Le chantier de démolition du ancien peignage de la Tossée en 2008

Source : SEM VILLE RENOUVELÉE, 2012, « Bâtir un éco-quartier sur un ancien site industriel : l'Union vue du sol », Livret Union n°4, juillet 2012, p. 5 et 6.

ANNEXE N°10 - VISUELS DU PARC DE L'UNION PROJETÉ, JUILLET 2016





Source : Empreinte-Paysage, 2016

ANNEXE N°11 – MAIRES SUCCESSIFS ET ÉTIQUETTES POLITIQUES

Tourcoing

Année	Maire	Étiquette
1959-1977	René Lecocq	Gaulliste
1977-1979	Guy Chatilliez	Socialiste
1979-1983	Maurice Devloo	
1983-1989	Stéphane Dermaux	UDF
1989-2008	Jean-Pierre Balduyck	PS
2008-2014	M-F. Delannoy	PS
Depuis 2014	Gérald Darmanin	UMP-UDI - LR

Roubaix

Année	Maire	Étiquette
1942-1977	Victor Provo	PS
1977-1983	Pierre Prouvost	PS
1983-1994	André Diligent	UDF-CDS
1994-2012	René Vandierendonck	UDF-CDS – DG – PS
2012-2014	Pierre Dubois	PS
2014	Guillaume Delbar	UMP

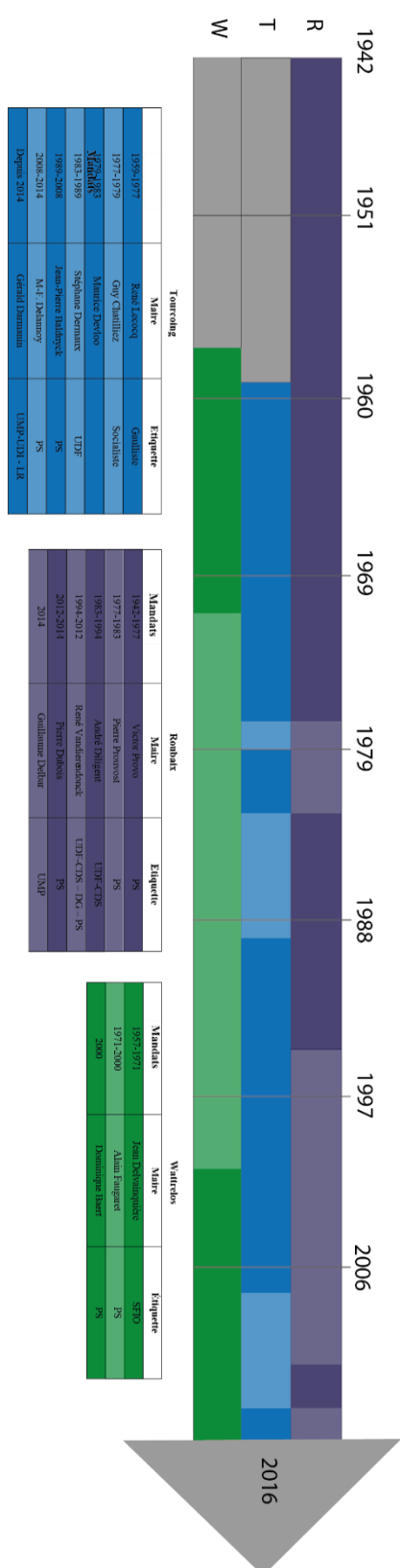
Wattrelos

Année	Maire	Étiquette
1957-1971	Jean Delvainquièrre	SFIO
1971-2000	Alain Faugaret	PS
2000	Dominique Baert	PS

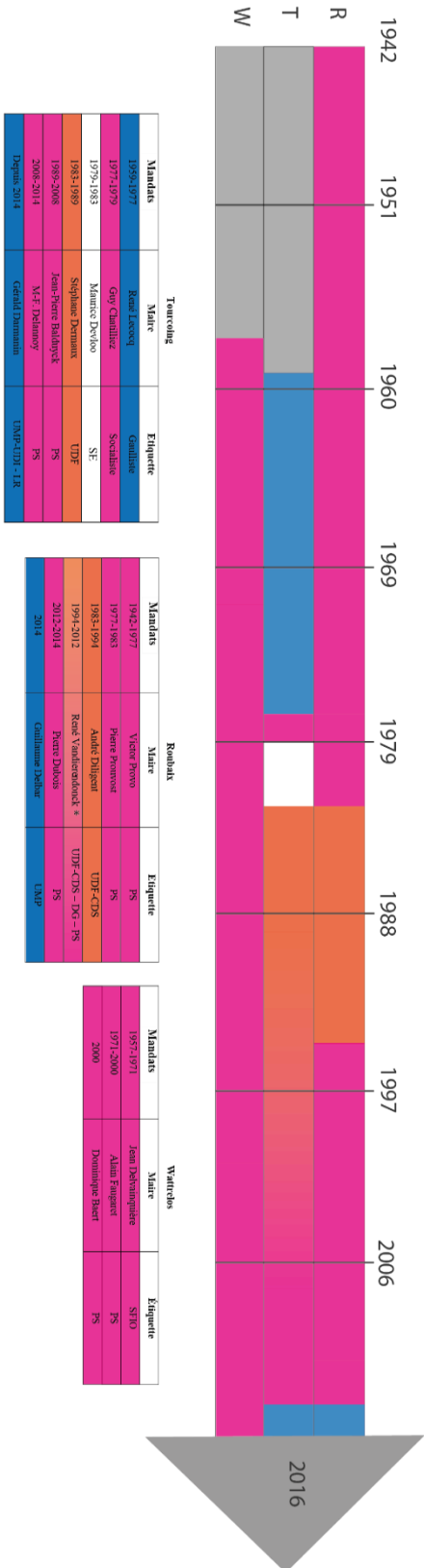
ANNEXE N°12 - LES MAIRES DES COMMUNES DE ROUBAIX, TOURCOING ET WATTRELOS :

CONTINUITÉS ET CHANGEMENTS

Mandats municipaux et succession des maires dans les trois communes de Tourcoing, Roubaix et Wattrelos



Mandats municipaux en fonction des étiquettes politiques dans les trois communes de Tourcoing, Roubaix et Wattrelos



ANNEXE N°13 – INDICATEURS UTILISÉS POUR L'ENQUÊTE INSEE 2013 SUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN NORD-PAS DE CALAIS

« Quinze variables ont été retenues pour cette typologie réalisée grâce à une classification ascendante hiérarchique. Parmi les cinquante-quatre constituant cet ouvrage, la sélection a été réalisée selon plusieurs critères :

- la pertinence ;
- la disponibilité pour l'ensemble des régions ;
- la disponibilité des données à deux sous-périodes, de 2008 à 2010 et de 1999 à 2002 ;
- pour certaines la disponibilité pour les provinces belges afin de compléter la typologie française par une typologie transfrontalière ;
- l'équilibre entre les piliers économique, social et environnemental.

Au final, des indicateurs qui auraient eu leur place dans cette typologie (émissions de CO₂, biodiversité...) ont dû être retirés. Les quinze retenus sont les suivants :

- 1. Espérance de vie des hommes : 2009, 2001 ;
- 2. Niveau de vie médian : 2010, 2000 ;
- 3. Nombre de jours avec au moins un dépassement du seuil de protection de la santé humaine pour l'ozone dans les zones urbaines : 2009, 2000 ;
- 4. Part des énergies renouvelables (hors biomasse) dans la consommation d'énergie : 2008, 1999 ;
- 5. Part des surfaces artificialisées : 2010, 2000 ;
- 6. Part de la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) dans le PIB : 2008, 1999 ;
- 7. Part de la Surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique : 2009, 2000 ;
- 8. Personnes âgées de 25 à 64 ans, ayant un niveau d'études supérieur : 2009, 2002 ;
- 9. Poids de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans l'emploi : 2009, 2002 ;
- 10. PIB par habitant : 2009, 1999 ;
- 11. Rapport interdécile des revenus fiscaux : 2009, 2000 ;
- 12. Taux de chômage : 4^e trimestre 2010, 1^{er} trimestre 2000 ;
- 13. Taux de ménages surendettés : 2008, 2000 ;
- 14. Taux de traitement des ordures ménagères : 2008, 1999 ;
- 15. Taux d'activité des femmes : 2009, 2002.

Les deux typologies de 2008 à 2010 et de 1999 à 2002 ont été établies indépendamment. En théorie, les regroupements constitués ne devraient donc pas être comparés directement. Cependant, une analyse en composante principale, réalisée en amont de la typologie, a montré que l'influence des variables était très proche aux deux périodes à de rares exceptions (poids de l'économie sociale et solidaire, taux de traitement des ordures ménagères) où les évolutions ont été fortes en une décennie et où le classement des régions a été fortement modifié. »

Source : INSEE, 2013, *Nord-Pas de Calais - Le développement durable*, p. 12.

ANNEXE N°14 – CLICHÉS - MÉTHODOLOGIE DE PHOTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

➤ *Annexe n°14a*







➤ *Annexe n°14b*







➤ *Annexe n°14c*







➤ *Annexe n°14d*





➤ *Annexe n°14e*







ANNEXE N°15 – PHOTOGRAPHIES DU CAFÉ CHEZ SALAH



© Ptitibus, 2013



Antonio Dos Santos, 2013

ANNEXE N°16 - REGARD SUR L'ANTHROPOCÈNE

En 2002 paraît un article signé par Paul J. Crutzen dans la revue *Nature*⁶⁷⁷. L'auteur, chimiste de formation et récompensé par un prix Nobel dans cette discipline, y propose de définir une nouvelle⁶⁷⁸ ère géologique, qui serait baptisée « Anthropocène » :

« It seems appropriate to assign the term "Anthropocene" to the present, in many ways human-dominated, geological epoch, supplementing the Holocene [...] Unless there is a global catastrophe – a meteoric impact, a world war or a pandemic – mankind will remain a major environmental force for many millennia. A daunting task lies ahead for scientists and engineers to guide society towards environmentally sustainable management during the era of the Anthropocene. This will require appropriate human behavior at all scales, and may well involve internationally accepted, large-scale geo-engineering projects, for instance to “optimize” climate. At this stage, however, we are still largely treading on terra incognita.⁶⁷⁹ » (Crutzen, 2002, p. 23).

La notion d'Anthropocène postule l'avènement d'une ère dominée par l'espèce humaine, qui serait devenue la principale force géologique de la planète. Par ce biais, Crutzen attribue à l'Homme un pouvoir et un impact environnemental dignes de la tectonique des plaques. L'auteur de la précédente citation date très précisément le commencement de cette période à l'année 1784 (*Ibid.*), marquée par l'invention de la machine à vapeur par James

⁶⁷⁷ CRUTZEN P.J., 2002, « Geology of mankind », *Nature*, 415, 6867, p. 23.

Une note était parue deux ans plus tôt, soit en 2000, cosignée par Eugène F. Stoermer, et intitulée « *Have we entered the "Anthropocene" ?* », *IGBP's Global Change magazine* (Newsletter 41).

⁶⁷⁸ Le terme n'est en réalité pas si novateur : Paul Crutzen évoque dans ce même article son inspiration héritée notamment d'Antonio Stoppani, qui proposait en 1873 le terme d'« *anthropozoicera* ».

⁶⁷⁹ « Il semble opportun d'attribuer le terme « Anthropocène » à l'époque présente, qui est à bien des égards une époque géologique dominée par l'homme, succédant ainsi à l'Holocène [...] À moins d'une catastrophe planétaire - un impact météorique, une guerre mondiale ou une pandémie - l'humanité demeurera une force environnementale majeure pour de nombreux millénaires. Une tâche ardue attend les scientifiques et les ingénieurs pour guider la société vers la gestion durable de l'environnement au cours de l'ère de l'anthropocène. Cela nécessitera un comportement humain approprié à toutes les échelles, et pourrait bien impliquer des projets de géo-ingénierie à grande échelle et internationalement acceptés, par exemple, pour "optimiser" le climat. À ce stade, cependant, nous sommes encore largement en *terra incognita*. » (Traduction de l'auteur).

Watt⁶⁸⁰. Le principal argument scientifique tient à l'analyse chimique de carottes glaciaires provenant de l'arctique, qui fait état d'une augmentation de la concentration du méthane et du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, principaux gaz à effet de serre, dès la fin du XVIII^e siècle (*Ibid.*). Le choix de la précédente date relève donc probablement plus d'un esprit quelque peu provocateur que de l'extrême précision factuelle.

Paru dans un contexte de préoccupations environnementales latentes, le texte connaît un certain retentissement, et donne lieu à de vives controverses dans l'univers académique. L'intégration du terme à l'échelle des temps géologiques est débattue au cours du 34^{ème} congrès international de géologie à Brisbane, en août 2012, pour être finalement rejetée temporairement, puisqu'elle sera finalement défendue en août 2016 par une commission d'experts⁶⁸¹.

Chez les partisans de la théorie, les débats sont légions quant à la datation de l'Anthropocène : certains l'estiment à -12 000 avant J.C, d'autres à -5000, ou encore à 1610, en pleine colonisation du continent américain.

Mais les détracteurs de la thèse sont également nombreux : les premiers, dans le domaine des sciences naturelles et à l'instar de Maurice Fontaine, estiment qu'il est plus pertinent de considérer que l'humanité est entrée dans le « Molysmocène », ou âge des déchets. Selon le biologiste et d'autres chercheurs, il est bien plus probable que d'hypothétiques paléontologues du futur exhument des déchets sédimentés – amalgames de plastiques entre autres – que des fossiles humains⁶⁸². Le caractère innovant du terme doit également être nuancé : l'ère géologique qui nous est contemporaine, et que Crutzen et d'autres, proposent de dépasser, est celle de l'Holocène. Elle est notamment caractérisée par la sédentarisation de l'Homme. L'approche anthropocentrique qu'implique l'Anthropocène doit donc être en partie relativisée, puisque déjà en germe dans la définition de la période actuelle.

Les secondes critiques émanent de chercheurs en sciences humaines. Il ne s'agit pas de s'inscrire contre la théorie dans sa dimension géologique en tant que telle, mais de la resituer dans une perspective historique socio-économique, ce à quoi se sont attachés Christophe Bonneuil et Jean Baptiste Fressoz, tous deux historiens (Bonneuil et Fressoz, 2013). Au-delà

⁶⁸⁰ Il s'agit plus précisément du dépôt de brevet lié à la locomotive à vapeur.

⁶⁸¹ Cependant, le concept doit encore faire l'objet d'un examen par d'autres commissions internes à l'UISG (Voir ci-dessous).

⁶⁸² Ou encore ironiquement le « Poubellien ». AGER D.V., 1993, *The nature of the stratigraphical record*, 3rd ed, Chichester ; New York, J. Wiley, 151 p., cité dans HIGGITT, D.L., LEE, E.M. (dirs.), 2001, *Geomorphological processes and landscape change: Britain in the last 1000 years*, Oxford, UK ; Malden, Mass., USA, Blackwell Publishers (RGS-IBG book series), 297 p.

de l'acceptation ou du rejet définitif de l'ère anthropocénique par la commission internationale de stratigraphie⁶⁸³, il est nécessaire à leurs yeux d'interroger les conditions d'émergence sociales, économiques et politiques de la crise environnementale actuelle. Avec cet objectif, les auteurs tentent de démontrer que le terme d'anthropocène, tel qu'il est pensé actuellement au sein des sciences naturelles, tend à naturaliser l'impact anthropique sur l'environnement, en omettant ou *a minima* en rendant secondaire, la longue succession de choix technico-économiques⁶⁸⁴ ayant abouti au résultat actuel, quelle que soit la dénomination qui lui sera attribuée.

Par ailleurs, la notion est fondée sur une vision unifiée et unifiante de l'humanité, quand bien même les développements nationaux sont extrêmement divers et n'ont donc pas le même impact sur le réchauffement climatique⁶⁸⁵ (Oullion et Guimont, 2014).

Les différents débats auxquels la pertinence du terme d'Anthropocène donne lieu semblent cependant minorés. Nombre d'auteurs et d'ouvrages reprennent à leur compte la notion et lui donnent caution. Ainsi, le troisième numéro de la revue *Stream* titre « Habiter l'Anthropocène », avec l'objectif de réfléchir aux « [...] *outils conceptuels pour penser le véritable changement de paradigme que représente notre condition urbaine à l'ère de l'Anthropocène*⁶⁸⁶. »

Nul ne sait ce que l'avenir réserve à cette théorie géologique dont les enjeux dépassent largement le cadre de cette seule discipline. En revanche, nous pouvons prétendre sans trop nous avancer que le succès actuel du terme d'Anthropocène est symptomatique d'une période de questionnement sur la place et sur le rôle de l'humanité vis-à-vis de son milieu de vie et, plus globalement, de l'écosystème terrestre. Les interrogations sur l'ère anthropocénique représentent-elles la modernité avancée chère à Giddens⁶⁸⁷, ou la modernité réflexive de Beck⁶⁸⁸ ?

⁶⁸³ Commission dépendante de l'Union internationale des sciences géologiques (UISG), chargée d'entériner l'appellation des ères géologiques, au sein de l'échelle des temps géologiques.

⁶⁸⁴ En cela, l'argument rappelle les propos d'Alain Gras, concernant l'histoire de la thermodynamique. Voir : GRAS A., 2007, *Le choix du feu: aux origines de la crise climatique*, Paris, Fayard, 281 p.

⁶⁸⁵ À ce sujet, les objectifs de la 21^{ème} édition de la Conférence des parties (COP21) qui s'est tenue à Paris en 2015 mentionnent les inégales responsabilités des pays, selon leur degré de développement. Voir le site internet : Paris 2015 – COP21-CMP11, *Pour un accord universel sur le climat*, 2015 (consulté le 13 avril 2014).

⁶⁸⁶ COLLECTIF, 2014, « Habiter l'Anthropocène », *Stream 03*, Paris, Les presses du réel, 448 p.

⁶⁸⁷ GIDDENS A., 1994, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, l'Harmattan, 192 p.

⁶⁸⁸ BECK U., [1986] 2008, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion (Champs Essais), 521 p.

